

Les dossiers du CAD

Coopération pour le développement

RAPPORT 2002



OCDE



2003, Volume 4, N° 1

© OCDE, 2003.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,
Service des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

Efforts et politiques
des membres
du Comité d'aide
au Développement

Coopération pour le développement

Rapport
2002

Rapport de Jean-Claude Faure
Président du Comité d'Aide au Développement

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- A réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale.
- A contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique.
- A contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays membres originaires de l'OECD sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995), la Hongrie (7 mai 1996), la Pologne (22 novembre 1996), la Corée (12 décembre 1996) et la République slovaque (14 décembre 2000). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Pour permettre à l'OCDE de réaliser ses objectifs, un certain nombre de comités spécialisés ont été créés. L'un de ceux-ci est le Comité d'Aide au Développement dont les membres ont décidé, en commun, de parvenir à un accroissement du volume total des ressources mises à la disposition des pays en développement et d'en améliorer l'efficacité. A cette fin les membres examinent, ensemble et périodiquement, à la fois le volume et la nature de leurs contributions aux programmes d'aide, établis à titre bilatéral et multilatéral, et se consultent sur toutes les autres questions importantes de leur politique d'aide.

Les membres du Comité d'Aide au Développement sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, et la Commission des Communautés européennes.

*Also available in English under the title:
Development Co-operation
2002 Report*

© OCDE 2003

Les permissions de reproduction partielle à usage non commercial ou destinée à une formation doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, Tél. (33-1) 44 07 47 70, Fax (33-1) 46 34 67 19, pour tous les pays à l'exception des États-Unis. Aux États-Unis, l'autorisation doit être obtenue du Copyright Clearance Center, Service Client, (508) 750-8400, 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923, USA, ou CCC Online : www.copyright.com. Toute autre demande d'autorisation de reproduction ou de traduction totale ou partielle de cette publication doit être adressée aux Éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

Préface du Secrétaire général de l'OCDE

L'édition 2002 du Rapport sur la coopération pour le développement mérite une attention toute particulière. Cette année s'est en effet achevée à Johannesburg le cycle de grandes conférences consacrées aux questions de développement qui avait débuté à Doha et s'était poursuivi à Monterrey. Un accord s'y est dégagé sur les modalités de partenariat avec les pays en développement dans tout un éventail de domaines. De leur côté, les Objectifs du millénaire pour le développement, inspirés de ceux proposés par le CAD dans son rapport de 1996, constituent autant de jalons au regard desquels mesurer les progrès du développement.

Au bout de quarante ans, la coopération pour le développement s'apprête donc à prendre un nouveau départ. Les engagements souscrits par divers donateurs d'accroître leur aide sont autant de témoignages supplémentaires de ce second souffle. Le défi, et il est colossal, sera de faire en sorte que les efforts conjoints des donateurs et de leurs partenaires soient plus efficacement mis au service des peuples des pays en développement.

A de nombreux égards, il faudra pour cela rompre avec les anciennes habitudes. Les donateurs devront unir leurs forces sur le terrain, en s'appliquant davantage à soutenir les stratégies arrêtées par les pays eux-mêmes tout en acceptant une perte de visibilité de la contribution qu'ils apportent à chaque projet. On peut ainsi espérer voir fleurir des approches novatrices, fondées sur la collaboration, de nature à assurer à l'aide une efficacité plus grande que jamais.

En dépit de son importance par rapport au RNB de nombreux pays pauvres, l'aide n'est qu'un des ingrédients indispensables pour obtenir des avancées dans la voie du développement. Ainsi qu'en attestent le passé et la mission actuelle de l'OCDE, une bonne gestion des affaires publiques assortie de solides capacités institutionnelles est essentielle pour convertir l'aide en progrès mesurables vers un développement durable.

Tout aussi fondamentale est la cohérence des politiques suivie par les pays donateurs dans l'optique du développement. L'ouverture des marchés et la multiplication des possibilités d'échanges de produits manufacturés et de recours aux technologies avancées offertes aux pays en développement sont des vecteurs de développement économique bien plus puissants que l'aide. De fait, les apports annuels d'APD représentent une goutte d'eau par rapport au

montant global des subventions agricoles consenties par les pays de l'OCDE qui privent ainsi les pays en développement d'importants débouchés à l'exportation.

Autant de raisons qui me font me réjouir que les ministres chargés respectivement du commerce et de la coopération pour le développement aient pu se retrouver, à l'occasion de la réunion 2002 du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, pour débattre des hiatus existant, sur le plan de la cohérence, entre les politiques suivies dans ces deux domaines. Pour la toute première fois, les ministres des pays de l'OCDE ont adopté une déclaration renvoyant spécifiquement aux questions de développement.

Intitulée « Pour un programme d'action commun de l'OCDE au service du développement », celle-ci fait état du ferme soutien que rallie le programme de l'OCDE sur la cohérence des politiques dans l'optique du développement. Le « D » du sigle OCDE trouve ainsi sa justification à la fois dans les travaux du CAD et dans les activités plus générales menées à l'OCDE à l'appui de la cohérence des politiques au service du développement.

Nous devons garder toujours présents à l'esprit les enseignements du Plan Marshall, dont l'OCDE est l'incarnation directe. Pour importante qu'elle ait été, l'assistance financière n'a joué qu'un rôle de catalyseur dans l'exceptionnelle réussite de ce Plan. La coopération qui s'est instaurée entre les États participants, le cadre institutionnel approprié qui a été trouvé et la bienfaisante interdépendance qui en est résultée au plan économique ont jeté les fondements de la prospérité actuelle de l'Europe. Il en va de même de l'APD : elle est l'étincelle qui doit révéler le potentiel de croissance des pays pauvres.

Donald D. Johnston
Secrétaire général de l'OCDE



Au lendemain de Monterrey et de Johannesburg, la Communauté internationale s'est engagée avec une détermination renouvelée dans la mise en œuvre concrète du consensus pour le développement qui la rassemble désormais.

Les enjeux sont grands. Fédérer les efforts de tous, pays partenaires et donateurs, autour des stratégies de lutte contre la pauvreté et de développement durable. Fonder ces stratégies sur la recherche d'une croissance économique plus forte et plus durable, favorable aux pauvres, sur la généralisation du respect des droits, sur l'exigence d'un changement de dimension sur le front de l'éducation et de la santé. Agir dans le cadre d'une mondialisation qui s'ouvre et y adosser la croissance, dans les domaines des échanges, de l'investissement, ou du partage de la connaissance. Instaurer un partenariat renforcé, reposant sur la pertinence des politiques menées, sur la gouvernance pour tous et sur une appropriation assumée. Associer à ce renouveau toutes les dimensions du financement du développement, aide publique appelée à croître sensiblement au cours des prochaines années ; mobilisation large et durable des ressources nationales ; participation du secteur privé, en particulier dans le cadre de partenariats public-privé d'une tout autre ampleur.

Les défis sont immenses. Ce sont ceux d'un changement d'échelle et d'une dynamique soutenue. Les relever appelle l'effort collectif autour de la mise en œuvre des stratégies de développement et de la recherche systématique de progrès tangibles vers la réalisation des Objectifs de développement du millénaire, guidée et orientée par un suivi exigeant des résultats. C'est l'efficacité de l'aide, et des partenariats eux-mêmes, qu'il s'agit de renforcer dans une démarche de responsabilité partagée. Il y va aussi du bon usage de ressources d'aide devenant plus abondantes, dont les donateurs rendent compte auprès de leurs concitoyens, d'une manière qui doit venir stimuler l'esprit de solidarité, vers une mondialisation plus ouverte. Ces défis nous confrontent, enfin, à un impératif de cohérence, pour maximiser les synergies entre la coopération au développement, l'investissement privé et les échanges. Nous savons le chemin qui reste à parcourir à cet égard, dans la logique de l'Agenda de Doha pour le développement, établi lors de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce fin 2001.

Le rapport du CAD rend compte des orientations et des dispositions prises par ses membres, de l'évolution de l'aide et des engagements souscrits pour l'avenir. Mais il me donne aussi cette année l'occasion de terminer sur une note plus personnelle. Ce sera le dernier que j'aurai eu l'honneur de voir publié sous ma responsabilité, avant de redevenir l'un de ses lecteurs assidus, mon mandat de président du Comité atteignant dans quelques mois son terme. Je ressens comme un privilège la possibilité qui m'a été offerte de participer auprès de mes collègues, au Comité, à l'OCDE et à son Secrétariat, chez nos partenaires et dans la Communauté internationale, à l'entreprise commune au service de la coopération pour le développement. A un moment où le renouveau, longtemps insaisissable, s'impose comme une perspective concrète, mobilisatrice et exigeante, cette expérience me conforte dans le sentiment que le CAD continuera de jouer un rôle essentiel dans le processus qui s'est engagé.

Je voudrais souligner, une fois encore, tout ce que le rapport doit au dévouement, à la compétence et au professionnalisme de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE, guidée par Michael Roeskau. L'équipe mobilisée autour du rapport, et animée, inlassablement et avec dynamisme, par Kerry Burns, qui a supervisé et coordonné sa rédaction, n'a été avare ni de son temps ni de son énergie pour participer à cette entreprise qui vient s'ajouter à ses activités habituelles. Je tiens aussi à remercier pour leurs commentaires les membres du CAD, les autres directions de l'OCDE et le Centre de développement.*

Jean-Claude Faure



* Yasmin Ahmad, Jens Andersson, Stephanie Baile, Hilary Balbuena, Julia Benn, Eric Bensel, Monique Bergeron, Virginia Braunstein, Sean Conlin, Francesca Cook, Ebba Dohlman, Valérie Gaveau, Jean-Louis Grolleau, Brian Hammond, James Hradsky, Paul Isenman, Frans Lammersen, Michael Laird, Jean Lennox, Andrea Liverani, Hans Lundgren, Hunter McGill, Kaori Miyamoto, Simon Mizrahi, Aimée Nichols, Marjolaine Nicod, John Noonan, Fabrizio Pagani, Madeleine Paris, Rémi Paris, Rudolphe Petras, Fred Roos, Julia Schweizer, Simon Scott, Antoine Simonpietri, Mary Strode, Elisabeth Thioléron, Massimo Tommasoli, Lisa Williams.

Préface du Secrétaire général de l'OCDE	3
Avant-propos du Président du CAD	5
Vue d'ensemble du Président du CAD	11

Partie I
L'efficacité de l'aide

I	Plan d'action pour améliorer l'efficacité de l'aide	29
	1. Introduction	29
	2. Travaux menés actuellement par le CAD et la DCD sur l'efficacité de l'aide	30
	3. Orientations des travaux futurs	32
	4. Conclusion	36
II	Pour une gestion axée sur les résultats du développement et sur l'efficacité de l'aide	39
	1. Introduction	39
	2. Contexte stratégique	40
	3. Vers une gestion axée sur les résultats au niveau opérationnel	41
	4. La gestion des résultats dans le cadre de la réforme du secteur public dans les pays en développement	48
	5. Implications pour la gestion	52
	6. Principales conclusions du Forum	56
III	Pour l'harmonisation des pratiques des donateurs au service de l'efficacité d'acheminement de l'aide	59
	1. Introduction	59
	2. Enquête sur les besoins	60
	3. Cadre pour la coopération entre les donateurs	63

Partie II
Les efforts des donateurs

IV	L'examen par les pairs : un instrument de coopération et de changement	77
	1. Une méthode de travail de l'OCDE	77
	2. Le processus d'examen par les pairs du Comité d'aide au développement	86
V	Point sur les efforts et politiques des donateurs	93
	1. Évolution de l'APD en 2001	93
	2. Perspectives d'évolution de l'APD après Monterrey	96
	3. Délitement de l'APD aux pays les moins avancés	97
	4. Notes relatives aux différents membres du CAD	102
	<i>Allemagne</i>	103
	<i>Australie</i>	104
	<i>Autriche</i>	105
	<i>Belgique</i>	106
	<i>Canada</i>	107
	<i>Communauté européenne</i>	109
	<i>Danemark</i>	111
	<i>Espagne</i>	112
	<i>États-Unis</i>	114
	<i>Finlande</i>	117
	<i>France</i>	118
	<i>Grèce</i>	119
	<i>Irlande</i>	122

Italie	123
Japon	124
Luxembourg	125
Norvège	126
Nouvelle-Zélande	127
Pays-Bas	128
Portugal	129
Royaume-Uni	130
Suède	131
Suisse	132
5. Notes sur les programmes d'aide des pays de l'OCDE non membres du CAD	133
Corée	133
Islande	134
Mexique	134
Pologne	135
République slovaque	136
République tchèque	136
Turquie	137
 Module spécial : Les Objectifs du millénaire pour le développement : progrès accomplis au cours des années 1990	
139	

Partie III

Pour une mondialisation sans exclus

VI	Concrétisation du programme de Doha dans le domaine du renforcement des capacités commerciales	155
	1. Introduction	155
	2. La base de données sur le renforcement des capacités commerciales.....	157
	3. Atelier régional sur le « Renforcement des capacités commerciales dans le contexte africain »	158
VII	Œuvrer pour le développement dans des situations de partenariat difficile	171
	1. Introduction	171
	2. Atelier conjoint CAD/Banque mondiale/CE/PNUD sur le thème « Œuvrer pour le développement dans des situations de partenariat difficile », 28-29 octobre 2002.....	171
	3. Réunion d'experts du CAD sur le thème « Reconstruction et reprise en Afghanistan : imaginer l'avenir », 2 et 3 mai 2002.....	179
VIII	Investir dans la santé pour faire reculer la pauvreté	185
	1. Quelques informations concernant l'Ouvrage de référence du CAD sur la pauvreté et la santé	185
	2. Introduction	185
	3. Pauvreté et santé	187
	4. Actions indispensables pour promouvoir une approche de la santé favorable aux pauvres	188
	5. Définition et application d'une approche de la santé favorable aux pauvres.....	191
	6. Tenir compte du contexte prévalant dans le pays partenaire.....	196
	7. Mobiliser des ressources au service de l'amélioration de la santé des pauvres	197
	8. Améliorer l'efficacité avec laquelle la coopération pour le développement concourt à la réalisation des objectifs d'amélioration de la santé des pauvres	200

IX

Promouvoir les services de distribution d'eau et d'assainissement dans les pays en développement	203
1. Introduction	203
2. L'aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement : aperçu statistique.....	204
3. Fournir des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les villes en expansion rapide.....	211
4. Gestion des ressources en eau et égalité entre hommes et femmes.....	216

Partie IV
Le CAD et ses travaux

1. Le Comité d'aide au développement (CAD)	223
Mission du CAD.....	223
Activités essentielles.....	224
Structure et composition du CAD et de ses organes subsidiaires en 2002	226
2. La Direction de la Coopération pour le développement (DCD)	238
Structure de la Direction de la coopération pour le développement en 2002	240
Personnel de la Direction de la coopération pour le développement	241
Thèmes et alias du site Web CAD/DC	244
Annexe statistique	245

<i>Notes techniques</i> (y compris les principaux termes, définitions, abréviations et Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD)	347
---	-----

Tableaux

Tableau III-1. Les facteurs de contrainte selon le classement donné par les personnes interrogées.....	61
Tableau III-2. Mesures proposées pour améliorer la gestion de l'aide	62
Tableau IV-1. Vue d'ensemble du processus des examens de l'aide	88
Tableau V-1. Apports nets d'aide publique au développement consentis par les membres du CAD en 2000 et 2001	94
Tableau VIII-1. Aide publique au développement (APD) en faveur de la santé, 1996-2001 : niveau annuel moyen des engagements et part dans l'aide ventilée par secteur	198
Tableau IX-1. Aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement par donneur	207

Graphiques

Graphique V-1. APD nette des membres du CAD en 2001.....	95
Graphique IX-1. Aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement, engagements 1973-2001 : moyenne mobile sur cinq ans	206
Graphique IX-2. L'aide dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement par sous-secteur, 1997-2001	208
Graphique IX-3. Répartition géographique de l'aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement, engagements 1996-2001.....	209
Graphique IX-4. L'aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement par bénéficiaire – Vue d'ensemble de la répartition au regard des besoins des populations	210

Encadrés

Encadré II-1.	La gestion axée sur les résultats au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni	45
Encadré II-2.	L'orientation vers les résultats à la Banque mondiale	47
Encadré II-3.	Réforme du secteur public en Tanzanie	49
Encadré II-4.	PARIS21	55
Encadré III-1.	Principes directeurs d'une aide au développement mieux coordonnée	65
Encadré III-2.	Un exemple de partenariat entre les donateurs et les gouvernements partenaires : le cas de l'Ouganda	67
Encadré III-3.	Le programme conjoint de soutien macro-financier au Mozambique.....	68
Encadré III-4.	Exemples de collaboration entre les donateurs en Inde et au Viêt-nam	71
Encadré III-5.	L'adoption de procédures communes : cas du Cambodge et du Viêt-nam	72
Encadré III-6.	Examiner les facteurs faisant obstacle à l'adoption de méthodes de travail plus souples	74
Encadré V-1.	Enquête auprès des utilisateurs des examens de l'aide	99
Encadré V-2.	Examen de l'aide du Canada par le CAD, 15 novembre 2002	108
Encadré V-3.	Examen de l'aide de la Communauté européenne par le CAD, 6 juin 2002	110
Encadré V-4.	Examen de l'aide de l'Espagne par le CAD, 9 avril 2002	113
Encadré V-5.	Examen de l'aide des États-Unis par le CAD, 22 octobre 2002	115
Encadré V-6.	Examen de l'aide de la Grèce par le CAD, 12 mars 2002.....	120
Encadré VI-1.	Instantané sur l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine du commerce (AT/RCDC) en 2001	159
Encadré VI-2.	Renforcement des capacités commerciales dans le contexte africain	164
Encadré VII-1.	Approches à suivre dans des situations de partenariat difficile.....	173
Encadré IX-1.	Réformer les services des eaux : principales priorités du point de vue institutionnel	212
Encadré IX-2.	Faciliter l'accès des pauvres à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement d'un prix abordable	215
Encadré IX-3.	Mettre en place des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement de qualité et viables : pourquoi l'égalité entre femmes et hommes est importante	217
Encadré IX-4.	La participation des femmes au Projet pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural réalisé à Lombok.....	219

VUE D'ENSEMBLE DU PRÉSIDENT DU CAD

AGIR DE CONCERT

De nouvelles perspectives s'ouvrent aux politiques de développement et de coopération. Après l'agenda de Doha pour le développement adopté fin 2001 par l'OMC, l'année 2002 restera celle du Consensus de Monterrey et du Plan d'action de Johannesburg. Elle aura confirmé, avec quelque éclat, le renouveau stratégique autour de la lutte contre la pauvreté et du développement durable dans le cadre d'un partenariat renforcé, que cristallisaient déjà la Déclaration du millénaire adoptée en 2000 et ses Objectifs pour le développement. Le tournant semble donc pris, y compris dans le domaine des ressources d'aide publique au développement. Elles vont connaître une progression marquée au cours des prochaines années, qu'il conviendrait de conforter et d'amplifier, après une décennie de régression sensible, enrayée en 1998. Rien ne sera acquis sans persévérance, sans mise en œuvre durable et efficace, sans intégration cohérente à une mondialisation ouverte.

Traduire la « nouvelle donne » en actes

Au cours des derniers mois, la communauté internationale du développement s'est engagée de façon rapide et déterminée dans la mise en œuvre des engagements pris à Monterrey, par les donateurs comme par leurs partenaires, d'améliorer leurs politiques, leurs pratiques et leur performance.

Mue par le sens de l'urgence, elle mesure la priorité qui s'attache à progresser de façon décisive sur le front de la réalisation dans les délais prévus des Objectifs du millénaire en matière de

lutte contre la pauvreté. C'est dans ce cadre, dans un environnement où se généraliseraient en même temps le respect des droits et la gouvernance, que la croissance, l'investissement, le commerce et la mondialisation peuvent servir le progrès vers un développement durable pour tous, où la paix et la sécurité seraient aussi mieux assurées, dans un monde moins inégal et moins fracturé.

Engagée dans les stratégies de réduction de la pauvreté et, en particulier, dans les Cadres stratégiques de réduction de la pauvreté (CSLP), chez un grand nombre de pays partenaires, elle peut commencer à tirer avec profit

les enseignements de cette entreprise, comme l'ont montré les premiers exercices d'évaluation conduits en 2002 sous l'égide des Institutions financières internationales, avec la participation des donneurs bilatéraux et des pays partenaires. De même, l'établissement des Stratégies nationales de développement durable marque-t-il la nécessité d'aborder de façon intégrée les programmes de soutien à ces stratégies multidimensionnelles convergentes.

Confrontée à l'évolution de la conjoncture économique mondiale, elle constate que les perspectives de croissance demeurent préoccupantes ou aléatoires dans nombre de pays industrialisés. Cela induit des pénuries de capitaux dans plusieurs économies à revenus intermédiaires et émergentes, et contraint le dynamisme du secteur privé dans son rôle de moteur du développement. L'évolution défavorable de l'investissement extérieur direct en 2002 l'atteste. Cela contribue à renforcer la pertinence et l'urgence de l'approche de Monterrey, visant, dans la durée, à associer de manière plus interactive toutes les dimensions du financement du développement, y compris celles de la gouvernance privée, au moment où les partenariats public-privé (PPP) sont promus et recherchés sur une vaste échelle, notamment dans la logique du Plan d'action de Johannesburg.

Ce sont là autant d'éléments de la dynamique de l'action et du changement d'échelle susceptibles d'entretenir une mise en œuvre fructueuse et soutenue des orientations communes arrêtées politiquement en 2002. C'est la base du nouveau départ. C'est à cette mise en œuvre qu'est consacré cette année l'essentiel du Rapport du CAD.

Une dynamique de l'action

Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) apparaissent désormais, deux ans après l'adoption de la Déclaration du millénaire par l'assemblée générale des Nations Unies, comme un instrument à la disposition de la Communauté internationale tout entière pour orienter, définir et fédérer les efforts de chacun pour le développement.

L'organisation des Nations Unies met en place, en interaction avec d'autres organisations internationales, dont en particulier l'OCDE, une Stratégie de mise en œuvre pour en assurer le suivi, l'intégration et la promotion.

Les OMD, en tant que tels, ne constituent cependant pas des objectifs également ambitieux ou réalisables pour chaque pays. Pour être pertinents au niveau national et constituer un outil à la disposition des partenaires et des donneurs susceptible de nourrir la mise en œuvre des politiques de coopération, ils doivent pouvoir refléter les circonstances locales et les priorités du développement. Un vaste programme de production de rapports nationaux a été lancé. La disposition d'indicateurs pertinents fiables nourrira ainsi la dynamique, à travers une analyse périodique des résultats des politiques engagées et de leur adaptation.

L'approfondissement des approches stratégiques de réduction de la pauvreté se poursuit, au sein du CAD, en interaction avec les pays et les organisations multilatérales partenaires, sur la base des Lignes directrices établies par le Comité, que le Rapport sur la coopération et le développement de l'an dernier mettait en lumière. Il se poursuit aussi chez les pays partenaires, ou au sein de leurs initiatives

conjointes, comme le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et dans les organisations multilatérales.

L'attention portée aux besoins dans les secteurs sociaux essentiels a encouragé plusieurs donateurs à engager des soutiens spécifiques aux programmes accélérés de réalisation des objectifs d'éducation pour tous que des pays partenaires étaient en mesure de mettre en œuvre. Dans le domaine de la santé, des travaux conduits en relation avec ceux que l'OMS a entrepris dans le cadre, ou à la suite, des conclusions de sa Commission sur l'économie de la santé ont abouti à la production d'un document de référence du CAD sur la pauvreté et la santé à l'usage des membres du Comité.

D'un autre côté, les stratégies se fondent sur la promotion de la croissance, donc sur le dynamisme du secteur privé, de l'entreprise, individuelle ou non, agricole en particulier, sur des institutions de régulation efficaces et sur des marchés aussi performants que possible. C'est une manière d'aborder concrètement le renforcement de la gouvernance, les droits et l'état de droit, les règles et les normes et leur mise en pratique. Le Forum des Partenaires réuni en février 2002 était consacré à ces questions.

Il s'agit d'une croissance favorable aux pauvres, reposant donc sur la participation équitable des femmes et des hommes à la production et au partage des fruits de cette croissance, sur la réduction des inégalités et des vulnérabilités, sur un accès à des actifs permettant l'initiative, la prise et l'exercice de responsabilités, par les femmes en particulier. Ce sont là des domaines sur lesquels le CAD va faire porter de prochains travaux.

En matière de développement durable, le Sommet de Johannesburg a mis en lumière, dans son Plan d'action, les liens à établir entre la gestion des ressources naturelles et la réduction de la pauvreté et l'impact des risques environnementaux mondiaux sur les perspectives de développement des pays les plus pauvres. Cela milite pour la poursuite d'une intégration plus étroite des stratégies de réduction de la pauvreté et des stratégies de développement durable.

Dans tous ces domaines, l'approfondissement, l'adaptation, la mise à jour, l'intégration des enseignements de la mise en œuvre, dans un dialogue permanent avec les partenaires, contribueront à dynamiser l'action.

Un changement d'échelle

Il s'agit ici du changement d'échelle dans le financement du développement, dans toutes ses composantes, aide publique au développement, ressources nationales publiques et privées, flux privés internationaux à but lucratif ou non, dividendes de l'ouverture et de l'expansion des échanges.

En ce qui concerne l'aide publique au développement, la croissance en volume sur laquelle s'est engagée pour les années à venir la grande majorité des membres du CAD à l'occasion, ou dans le prolongement, de la Conférence de Monterrey est sans précédent depuis plus d'une décennie. On estime que la concrétisation de ces engagements porterait en 2006 le rapport de l'APD au revenu intérieur brut, pour l'ensemble des membres du CAD, de 0.22 % en 2001 (stable par rapport à l'année précédente), à 0.26 %, le volume, en termes constants, étant quant à lui supérieur d'environ 16 milliards

de USD à celui de 2001 (52 336 milliards de USD).

Ces perspectives de croissance restent en deçà des objectifs de doublement du volume de l'aide souvent mis en avant par les analyses des besoins entraînés par la réalisation, dans le délai voulu, des Objectifs du millénaire, mais elles traduisent un renversement de tendance dont la poursuite dépendra largement d'une utilisation efficace et d'une mise en œuvre effective des stratégies de développement. En tout état de cause, l'ampleur de l'évolution attendue posera en termes renouvelés la question de la qualité de l'aide, de sa productivité, de son efficacité et de la capacité à engager, à verser et à absorber ces montants accrus, affectés à des opérations dont la nature évolue elle aussi. Cette question est posée à la fois aux donateurs et aux partenaires. Elle contribue à fonder la priorité qui s'attache à promouvoir l'efficacité de l'aide et du partenariat.

Elle ne se pose pas de façon indépendante de celle de la place revenant au traitement de la dette. Les conclusions de Monterrey rappellent l'importance d'une solution durable au problème de la dette des pays les plus pauvres. L'initiative relative aux Pays pauvres très endettés (PPTE) a permis d'enregistrer des progrès marqués, mais les modifications qu'il pourrait être justifié de lui apporter pour relever le niveau remis ou pour améliorer la soutenabilité du dispositif appelleraient un financement additionnel.

Le rôle de l'APD évolue. Cette dernière doit continuer à servir les programmes vitaux en matière de lutte contre la pauvreté, à travers le recours à une gamme diversifiée d'instruments. Elle doit aussi s'engager plus activement dans le développement des capacités

encourageant les pays partenaires à mobiliser leurs ressources internes et à tirer avantage des flux externes. En l'absence d'une aide publique catalytique et ciblée, la transition qui s'amorce vers le financement privé du développement resterait lente et déséquilibrée, au moment même où il est appelé à jouer un rôle déterminant.

Du côté du financement privé du développement, le Sommet de Johannesburg a mis l'accent sur le changement d'échelle qui doit désormais être envisagé dans le domaine des partenariats public-privé, si l'on veut atteindre, parmi d'autres, les Objectifs du millénaire dans les domaines de l'accès à l'eau potable ou de l'assainissement (cet objectif ayant été établi à Johannesburg), comme le Forum de Kyoto sur le financement de l'eau doit en débattre en mars 2003, pour mieux identifier, justement, les conditions et les implications d'un tel changement d'échelle.

Cette approche confrontera les pouvoirs publics comme les partenaires du secteur privé à des défis nouveaux, en termes de quantification des objectifs, de durabilité, d'efficacité, de suivi des progrès et de mesure des résultats, de transparence et de gouvernance pour tous. De même qu'elle inspirera de nouvelles façons d'œuvrer ensemble parmi toutes les parties prenantes, publiques, privées ou impliquant la société civile au niveau des pays partenaires.

D'une manière plus générale, tandis que le rôle déterminant du secteur privé s'affirme, les flux privés doivent intégrer, plus qu'hier, les préoccupations de responsabilité sociale et d'investissement responsable, au moment même où la gouvernance privée se trouve mise en cause au détour de telle ou telle crise.

C'est également dans ce contexte que le développement des entreprises locales est un enjeu des politiques économiques et une condition de la croissance durable, qui appellera une interaction croissante entre les pouvoirs publics et le secteur privé locaux, les entreprises des pays développés ou émergents et en transition et l'aide publique au développement.

Enfin, le financement privé non lucratif du développement connaît désormais un essor que les donateurs prennent de plus en plus souvent en considération. Il peut s'agir des « stratégies philanthropiques » que pratiquent, pour des montants souvent très élevés, de grandes firmes internationales, ou d'activités conduites par les fondations. Plus généralement, cette tendance résulte d'un élargissement de la gamme des modes de contribution privée, dons, legs ou mécénat, d'une mobilisation renforcée du public, ou encore d'une diversification du rôle des organisations de la société civile du monde économique, des syndicats, des associations d'entreprises, des chambres de commerce. Les pouvoirs publics des pays donateurs souhaitent souvent l'encourager, pour mieux coordonner les initiatives, et mieux en assurer l'efficacité et l'insertion dans les flux durables de financement du développement.

Au total, la dynamique engagée autour de la mise en œuvre des nouvelles perspectives tracées par les Conférences internationales de 2002, comme le changement d'échelle que connaît, ou connaîtra, le financement du développement, dans toutes ses composantes, contribue à imposer une priorité forte, celle d'une poursuite déterminée des efforts entrepris sur le front de l'efficacité de l'aide et du partenariat, et une nécessité, celle

d'aborder de front, de façon plus résolue, les questions de cohérence des politiques soutenant le développement et de développement des capacités.

Assurer ensemble l'efficacité du développement et du partenariat

La recherche de l'efficacité du développement, dans son acception la plus large concerne les modalités et les pratiques de distribution de l'aide, affectée à des opérations et à des actions dont la nature, on l'a vu, se diversifie. C'est essentiellement d'harmonisation qu'il s'agit, comme de suivi et de gestion des résultats sur le terrain.

D'un autre côté, c'est de soutien aux stratégies définies puis engagées par les pays partenaires, organisé dans un cadre pluriannuel intégré qu'il est question, c'est à dire d'efficacité opérationnelle, dans la durée, des partenariats eux-mêmes.

Ces objectifs sont désormais au cœur des préoccupations de la communauté internationale du développement au moment où elle engage un processus dynamique de mise en œuvre du Consensus de Monterrey.

Cela se traduit, au sein du CAD, par un examen approfondi de l'ensemble des questions d'efficacité de l'aide, dans une perspective de renforcement de ses activités et de ses capacités. Dans le domaine statistique, cela concerne la collecte des données, des contributions aux travaux engagés en matière d'indicateurs et la participation au renforcement des capacités statistiques des pays partenaires, à travers en particulier les actions conduites au sein du Consortium PARIS21. Cela justifie aussi

l'approfondissement et l'enrichissement des examens par les pairs. Les conditions et les modalités d'une coordination mieux conduite sur le terrain sous la responsabilité accrue des partenaires doivent, enfin, être appréciées dans cette logique.

De manière très significative, ces exigences, aujourd'hui partagées, conduisent à une mise en commun, jusqu'ici inusitée à cette échelle, des réflexions et des orientations des donateurs bilatéraux et multilatéraux, décidés à œuvrer ensemble à l'harmonisation de leurs procédures et de leurs pratiques, et à concevoir, avec les pays partenaires, des approches opérationnelles de partenariat renforcé et des modalités de suivi de la mise en œuvre sur le terrain favorisant une démarche de gestion par les résultats.

Créer les conditions d'une mise en œuvre efficace et se doter des moyens d'une gestion par les résultats

Le Rapport du CAD pour 1999 notait déjà que l'évaluation de l'efficacité et des résultats de l'aide prenait plus d'importance, dans un contexte de réforme des appareils de distribution et d'attention plus souvent portée au resserrement de la gestion, à la réduction des coûts, à la nécessité de se rapprocher du terrain, et à la gestion du cycle des versements. Ce sont désormais autant de conditions d'une mise en œuvre visant durablement l'efficacité des performances.

La démarche d'harmonisation des pratiques des donateurs se donne pour objectif d'identifier et de faire évoluer celles qui présentent le plus d'inconvénients pour les pays partenaires sur le plan de l'appropriation et des coûts de transaction, qui constituent des obstacles à une

coordination conduite sous leur responsabilité et qui contraignent, plus généralement, l'amélioration de l'efficacité de l'aide.

Il s'agit, concrètement et de manière volontaire, au terme des études nécessaires à la clarté des concepts et des définitions, de chercher à réduire ou à supprimer les différences inutiles entre les procédures ou d'engager leur simplification, de manière à alléger la charge qui pèse sur les pays partenaires, mais aussi à mieux aligner progressivement ces procédures sur les leurs. Dans ce contexte, les donateurs pourraient accroître la transparence, à travers des échanges d'information entre eux et avec les partenaires sur les activités, les procédures et les évaluations.

Cette démarche, destinée à permettre l'établissement de recueils de « bonnes pratiques », est essentiellement de nature participative et le Groupe d'étude constitué il y a deux ans parmi les membres du CAD a associé à ses travaux les pays partenaires, comme les Banques multilatérales de développement, engagées de leur côté dans des travaux parallèles de même nature. Dans cette logique, les Banques multilatérales et le CAD ont organisé en février 2003 un Forum de haut niveau, que les autorités italiennes ont convié à Rome, afin de manifester la volonté partagée de tous les donateurs de mettre en œuvre un processus concret d'harmonisation.

Mesurer et suivre les résultats, dans chaque pays, des stratégies, des programmes et des projets de développement, de manière à en informer et à mieux en conduire la réalisation et la gestion, comme à contribuer à leur évaluation, est un objectif largement partagé par l'ensemble des partenaires au développement. Mais il les confronte, tous, à des défis nombreux et complexes.

Car cette approche représente, elle aussi, un véritable changement d'échelle, en se situant au carrefour de quatre préoccupations qu'il convient de mieux intégrer : celle du suivi des progrès constatés ou des difficultés rencontrées, au niveau des pays, dans la réalisation des Objectifs du millénaire ; celle du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies de développement établies et conduites par les partenaires ; celle de la gestion des performances axée sur les résultats que mènent les Agences bilatérales d'aide et les Banques multilatérales ; celle, enfin, du renforcement de l'efficacité du développement.

Du côté des partenaires, l'approche par les résultats que permet la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, notamment dans le cadre des CSLP, est plus systématiquement mise à profit, à travers le renforcement des systèmes locaux de suivi et d'évaluation. Cela fait du développement des capacités une priorité, en particulier dans le domaine statistique au sens large, du fait de la nécessité de disposer d'indicateurs pertinents et fiables, indispensables en outre au suivi local de la réalisation des OMD. Le Consortium PARIS21 a lancé des programmes régionaux de consultation et de réflexions communes dans cette perspective. Le renforcement des systèmes de gestion des secteurs publics, et, là encore, de leurs capacités, constitue également une priorité.

De leur côté, les Agences de développement et les Banques multilatérales ont élaboré au fil du temps les instruments d'une gestion par les résultats et de l'évaluation de leurs propres activités. L'agenda commun pour l'action et les défis collectifs qui émergent pourraient rendre moins efficaces des systèmes mis

individuellement au point si ces efforts ne s'intégraient pas suffisamment à une action collective cohérente dans le contexte des priorités des partenaires.

Ces perspectives sont à l'ordre du jour. Elles ont été abordées dès l'an dernier à deux occasions. La Table ronde organisée à Washington en juin dernier, par la Banque mondiale et les Banques multilatérales, en coopération avec le CAD a lancé le débat d'une façon qui a orienté les discussions au sein du Forum des Partenaires du CAD en décembre 2002, centrées sur les leçons à tirer de l'expérience de l'approche par les résultats au niveau opérationnel, à la fois pour les donateurs et les partenaires. Ce calendrier traduit l'urgence ressentie que des progrès rapides dans ces domaines sont nécessaires, pour inscrire la coopération dans un processus dynamique de long terme.

Renforcer les partenariats dans un souci d'appropriation au niveau opérationnel

Lorsque les conditions sont réunies, en termes d'appropriation, de gouvernance et de politiques pour que le partenariat constitue le cadre naturel de la mise en œuvre des stratégies, de lutte contre la pauvreté ou de développement durable en particulier, la coopération au développement a plus particulièrement pour rôle d'apporter un soutien à cette mise en œuvre, fondée sur la responsabilité des partenaires.

Les objectifs opérationnels sont alors d'agir ensemble de façon cohérente et de coordonner les aides dans un cadre intégré, de cibler l'aide sur les domaines où son impact sera le plus grand, de fournir une aide aussi prévisible que possible, y compris le cas échéant pour les coûts récurrents, ou encore de privilégier les modes

de distribution les plus efficaces en termes de coûts.

C'est naturellement dans ce contexte que se pose la question du choix des instruments d'affectation de l'aide. Ils couvrent une large gamme, du financement de projets à celui de programmes, sectoriels notamment, ou encore au soutien budgétaire. Ce choix n'est pas simple et continue d'entretenir un débat parmi les donateurs, d'autant plus qu'il prend naturellement en compte les cultures de coopération au développement de chacun.

La réponse doit se fonder dans une large mesure sur l'identification et la prise en considération des circonstances et des conditions locales propres à assurer une distribution et une utilisation efficaces de l'aide. Les programmes sectoriels devraient comporter des engagements en termes de gouvernance, de cohérence et d'appropriation, au service de priorités ayant entraîné la programmation d'un financement public national adéquat et pertinent. De la même manière, les soutiens budgétaires devraient généralement s'inscrire dans des cadres de dépense publique adéquats du point de vue de la transparence comme de la reddition des comptes.

C'est dire qu'il convient ici de réunir les conditions d'un partenariat opérationnel efficace, non seulement en termes de formulation des stratégies et de soutien à ces stratégies, mais aussi de mise en œuvre de l'aide.

Il est évident à l'inverse, que l'institution du partenariat et l'inscription d'une coopération efficace dans ce cadre, est impossible, ou rendue aléatoire, lorsque la gouvernance et les politiques de développement font défaut ou sont insuffisantes, que ce soit, ou non, à la suite de crises ou de conflits.

La situation des pays qui restent ainsi à l'écart des dynamiques de réduction de la pauvreté ou de développement durable ou qui sont confrontés, dans des conditions de précarité ou de vulnérabilité, à la nécessité d'engager un processus de reprise du développement, suscite d'une façon accrue la préoccupation ou l'inquiétude, devant la difficulté d'y conduire des politiques de coopération pertinentes et efficaces. Il y va souvent aussi de la paix et de la sécurité, du progrès vers une mondialisation ouverte à tous, ou de la perspective d'atteindre, localement et généralement, les Objectifs de développement du millénaire.

Le Rapport du CAD soulignait l'an dernier que la Communauté internationale se préoccupait des moyens de rester engagée dans le dialogue et l'approche de modalités adéquates de coopération, dans ces situations de tension ou de partenariat difficile. Tirant les leçons du débat et des initiatives en cours, le CAD, la Banque mondiale, le PNUD et la Commission européenne ont organisé une réunion conjointe à ce sujet à la fin de l'année dernière. Ils ont eu l'occasion de mesurer la convergence de leurs approches autour de quelques orientations figurant dans ce rapport.

L'aide, peut, selon les circonstances et les opportunités, être mise en œuvre pour faciliter l'adoption de politiques adaptées, appuyer la réforme des institutions, contribuer à l'amélioration de la situation des secteurs sociaux de base, au renforcement des capacités et au suivi des résultats obtenus. C'est, en définitive, s'attacher à l'efficacité de l'aide elle-même.

C'est aussi enrichir l'approche de la sélectivité, corollaire d'un engagement déterminé de l'aide autour des stratégies

durables mises en œuvre dans le cadre de partenariats renforcés efficaces, par la prise en considération de modalités d'intervention, efficaces elles aussi, adaptées à des situations différentes et difficiles.

S'engager dans une approche de responsabilité partagée

Dans toutes ses dimensions, la recherche, sur une nouvelle échelle, de l'efficacité du développement et du renforcement du partenariat, appelle, de la part de chacun, pays partenaires et donateurs, un égal comportement responsable, une explicitation et un respect des engagements, un suivi et une gestion transparents et conjoints des résultats. C'est aujourd'hui, d'un commun accord, l'une des clés du processus engagé pour mettre durablement en œuvre le Consensus de Monterrey.

Les *Examens par les pairs*, que pratique le CAD, constituent, de ce point de vue, un instrument privilégié pour s'intégrer à ce nouveau cours. La pertinence de cette approche, commune à l'OCDE dans son ensemble, incite le Comité à la raffiner et à l'enrichir, comme à en approfondir la méthodologie. Les conclusions des examens peuvent être rendues plus concrètement utiles, à la réflexion et à l'évolution des politiques et des pratiques de chacun en particulier, comme de l'ensemble des membres. Elles peuvent aussi être mieux partagées avec les partenaires et cette préoccupation se renforce. Il est encourageant par ailleurs que des partenaires, les pays engagés dans l'initiative du NEPAD en particulier, aient décidé de suivre la même voie et d'associer le CAD à leurs réflexions à ce sujet, dans le cadre de la coopération lancée entre le NEPAD et l'OCDE.

L'évaluation, sous toutes ses formes, étaiera de son côté le nouveau cours qui prend la mise en œuvre des politiques de développement et de coopération. Cela concerne tout autant l'évolution de son champ et de ses modalités, que la diffusion de ses résultats et leur intégration à la logique d'efficacité de l'aide. Elle doit devenir, plus qu'aujourd'hui, un vecteur et un élément permanent du partenariat et associer toutes les parties prenantes. Un processus d'évaluation plus systématique pourrait accompagner, dans la durée, la mise en œuvre et nourrir l'appréciation à porter sur les résultats. Évaluer les stratégies ou les programmes, procéder à des évaluations conjointes ne va pas sans défis à relever. C'est, encore une fois un changement d'échelle, un champ qui s'ouvre plus largement, au-delà des expériences qui se multiplient.

L'engagement réciproque et la responsabilité partagée résulteront, en définitive de la convergence des approches des uns et des autres, partenaires et donateurs, dans leur entreprise de mise en œuvre responsable et transparente des politiques et des stratégies de développement, comme des politiques de coopération et d'aide publique, y compris dans le suivi des Objectifs du millénaire. Les modalités de cette convergence et de cette conjonction n'appellent sans doute pas d'institution complexe, mais repose plutôt sur l'émergence de mécanismes partenaires.

Cette manière de renforcer la vitalité des partenariats, autour des exigences de la gouvernance et d'évaluation de la performance, est à l'ordre du jour. Il ne faut pas sous-estimer les défis qu'il recèle, mais il s'agit, en fin de compte, de confirmer que le partenariat et la quête de l'efficacité sont des objectifs partagés.

Après quelques années de doute, puis de transitions et de mutations, 2002 ouvre probablement une fenêtre d'opportunité pour lancer un processus dynamique de mise en œuvre de politiques de développement susceptibles d'engager de manière plus crédible la Communauté internationale dans la voie de la réalisation des Objectifs du millénaire, malgré les incertitudes conjoncturelles, et de la reconnaissance d'une interdépendance pouvant ouvrir la mondialisation.

Un Agenda pour demain : cohérence et connaissance

Le processus dynamique dont il est ici question sera donc un processus évolutif, comme le développement lui-même. L'interaction, l'interdépendance et l'ouverture en sont des traits essentiels. L'évolution des approches, des pratiques, des modes de faire, la capacité d'innover aussi. C'est dans ce cadre que continuent à se poser les défis de la cohérence et de la connaissance.

L'impératif de cohérence

La cohérence des politiques au service du développement reste une préoccupation majeure.

Les stratégies de réduction de la pauvreté sont multidimensionnelles ou s'inscrivent dans un contexte plus large.

Tous les partenaires au développement reconnaissent aujourd'hui que les stratégies de réduction de la pauvreté ou de développement durable participent d'une démarche d'ensemble associant

des politiques interdépendantes et d'un soutien de la Communauté internationale qui doit être cohérent.

Cette recherche de la cohérence participe donc de la démarche de développement elle-même. Elle comporte de nombreux aspects. C'est à l'évidence le cas de la croissance économique durable et favorable aux pauvres, du rôle d'entraînement du secteur privé, de la promotion de l'entreprise ou du rôle de l'investissement extérieur, notamment dans le cadre des partenariats public-privé appelés à se développer, en particulier dans le domaine de l'eau ou d'autres infrastructures. Elle contribue aussi à la réduction des risques de déséquilibres accrus ou d'exclusion qu'engendrerait une mondialisation insuffisamment ouverte.

Sur un autre plan, il convient de soutenir les actions des pays partenaires qui s'efforcent de renforcer la cohérence de leurs propres politiques, dans les domaines sociaux, environnementaux ou institutionnels, dans le cadre des stratégies qu'ils conduisent, sans perdre de vue les aspects régionaux et sous-régionaux en jeu.

C'est dans le domaine des échanges que les questions de cohérence se trouvent posées avec le plus d'acuité et de vivacité.

Le processus engagé à Doha par la Conférence ministérielle de l'OMC a permis de fédérer sur une vaste échelle un programme de coopération multiforme relatif au renforcement des capacités dans le domaine des échanges, sous tous ses aspects dans lequel l'OCDE, dont le CAD, est engagée aux côtés de l'OMC.

La plupart des pays industrialisés ont ouvert, en totalité ou très largement, leurs marchés aux produits des PMA, libres de droit. Il demeure que la question des tarifs

et de l'ouverture des marchés, ainsi que des subventions aux producteurs dans nombre de pays industrialisés contrainent le développement chez nombre de partenaires, les prive de ressources et réduit l'efficacité des stratégies de coopération par ailleurs soutenues par les donateurs. Les examens par les pairs conduits au sein du CAD permettent de mettre en lumière ces problèmes et de mesurer les difficultés rencontrées.

Compétences, capacités, connaissance

L'impératif d'appropriation et les perspectives de partenariats renforcés, ou encore l'investissement dans l'efficacité du développement et l'évaluation dévoilent d'immenses besoins en matière de connaissances et de capacités locales, d'institutions performantes et de capital humain en général, au service du développement économique et social. Dans le même temps, la mondialisation ouvre un vaste champ à la production de connaissances, à leur diffusion et à leur partage. Plus généralement, le développement lui-même est un processus de transformation sociétale et les capacités endogènes, locales, y jouent un rôle central.

La question des capacités traverse toutes les politiques de développement et leur mise en œuvre.

Chemin faisant, les développements qui précèdent ont fait apparaître des besoins dans les domaines de l'élaboration et du suivi des stratégies de réduction de la pauvreté, de mise en œuvre des politiques de croissance favorables aux pauvres, de renforcement des schémas de dépenses publiques en vue d'en accroître la qualité et la fiabilité, d'analyse et

d'évaluation, de production et de suivi d'indicateurs adaptés. Et il faut évoquer ici la priorité, aussi, du renforcement des capacités dans le domaine des échanges. Une fois encore, c'est d'un changement d'échelle qu'il s'agit.

Ces questions se posent avec une acuité particulière dans les pays les plus pauvres et la volonté de tous les partenaires de promouvoir l'appropriation dans le cadre de partenariats renforcés, comme la nécessité de traiter durablement le problème des coûts, oblige souvent à revisiter les modes de coopération technique traditionnels.

Dans certains cas, des initiatives prometteuses ont été prises, déjà évoquées ici, et détaillées dans le Rapport, par exemple dans le domaine des capacités à commercer (*cf. infra*) ou dans celui des statistiques (PARIS21).

Il demeure que le renforcement des capacités dans son ensemble, et la manière dont les donateurs pourraient mobiliser dans un nouvel environnement leur potentiel de coopération technique pourraient faire l'objet, dans les pays conduisant des stratégies de réduction de la pauvreté ou de développement durable d'une approche cohérente à moyen terme. Ces approches apparaissent. Elles pourraient conduire, pour les pays qui le souhaitent, à la définition de cadres multi-sectoriels dans ce domaine, adossés aux stratégies qu'ils mènent, telles que les PRSP, afin d'accroître les possibilités de coordination et, au-delà, d'engager des stratégies spécifiques.

Développement des capacités et connaissance

Au delà du renforcement des capacités, c'est, en effet, de leur développement

général qu'il s'agit, dans un contexte où la mondialisation ouvre un vaste champ à la production de connaissances, à leur diffusion et à leur partage, tandis que le développement des nouvelles technologies de l'information offre ses potentialités.

Il y a là un véritable enjeu pour demain et le débat est engagé sur la façon d'aborder les diverses dimensions de la question, de la valorisation déterminée des ressources humaines nationales ou régionales au traitement de l'exode des cerveaux ou à la mise en place, dans le cadre multilatéral ou bilatéral de politiques incitatives associées aux politiques de migration. Des réflexions sont conduites, des expériences existent dans plusieurs domaines et des stratégies s'esquissent. Le moment est venu de les aborder ensemble plus systématiquement, de façon moins rhétorique, plus pragmatique et cohérente. L'enjeu est grand : il s'agit d'une priorité de la mise en œuvre d'un développement durable, d'appropriation et de partenariat efficace, mais tout autant d'un des fondements d'un monde qui progresse, mieux rassemblé et plus ouvert.

Conclusion

Le renouveau de l'action est à l'ordre du jour.

Le CAD se donne les moyens de participer à ce mouvement, dans lequel les donateurs bilatéraux sont engagés. Il a souhaité que les débats politiques ou stratégiques qu'y conduisent les ministres et les responsables des Agences d'aide au printemps,

puis les hauts fonctionnaires en décembre, orientent toujours plus clairement les travaux du Comité, avec l'appui du Secrétariat et des organes subsidiaires qui assurent la richesse et la pertinence des réflexions et des propositions pour l'action qu'il leur soumet. Le programme de travail, que reflètent les chapitres qui suivent, s'équilibre autour des deux priorités centrales de l'approfondissement stratégique et du suivi du volume et de la qualité de l'aide publique d'une part, et de l'efficacité du développement et de l'APD d'autre part. C'est aussi dans cet esprit que la structure, la nature, le rôle et le nombre des organes subsidiaires font aujourd'hui l'objet des réflexions du Comité.

L'OCDE dans son ensemble rassemble ses réflexions et ses moyens autour d'une volonté réaffirmée l'an dernier dans la Déclaration adoptée à l'occasion du Conseil au niveau ministériel, sur *L'action de l'OCDE pour un Agenda du développement partagé**. C'est le cadre dans lequel le CAD va, lui aussi, pouvoir inscrire son souci d'interaction et de synergie, puisque aussi bien, tout porte à mesurer la nécessité d'une vision et d'une approche cohérentes du développement. La réunion à haut niveau du CAD aura l'occasion de débattre des questions de cohérence dans un contexte pertinent, favorable à l'action intégrée.

L'approche collective des enjeux, des défis et des conditions pratiques de mise en œuvre du Consensus de Monterrey est, elle aussi, engagée. Jamais jusqu'ici peut-être le monde multilatéral et les donateurs bilatéraux n'ont-ils aussi intensément partagé leurs agenda, pris des initiatives conjointes et progressé ensemble dans la réflexion pour l'action. Les partenaires

* Voir l'Annexe de la présente section [PAC/COM/NEWS(2002)58].

au développement, de leur côté, agissent de même, et la mise en route du NEPAD le symbolise ; ils sont étroitement associés à ce mouvement, qu'ils enrichissent et stimulent de leur présence.

En définitive, l'activité autour du développement reflète-t-elle sans doute une perception de l'importance politique, et stratégique, de cette

dimension de l'avenir. L'aide publique et la coopération au développement peuvent désormais jouer un rôle majeur, aux côtés des autres politiques, nationales ou multilatérales, dans toute approche de la gouvernance et de la mondialisation. Pour autant que la conclusion en soit mieux tirée, en termes de cohérence, en particulier dans le domaine des échanges.

Annexe

Pour un programme d'action commun de l'OCDE au service du développement

Rôle et atouts de l'OCDE

1. Contribuer au développement mondial est un objectif essentiel de l'OCDE. La Convention de l'OCDE appelle en effet l'Organisation à promouvoir des politiques

« visant à contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique » [Article 1(b)].

Étant donné l'interdépendance accrue du monde actuel, cet objectif est encore plus crucial aujourd'hui afin de faire reculer la pauvreté et d'assurer l'instauration d'un développement durable à l'échelle mondiale. Les principes et valeurs que promeut l'OCDE – démocratie, économie de marché, systèmes commercial et financier ouverts, fondés sur des règles et non discriminatoires, et bonne gouvernance – sont les fondements qui nous permettront d'atteindre notre objectif ultime, à savoir le bien-être économique et social de tous, dans le respect de la diversité et de l'identité culturelle.

2. Les atouts de l'OCDE tiennent notamment à ses compétences pluridisciplinaires en matière d'analyse et de dialogue sur les politiques à suivre, de mise en commun des pratiques exemplaires et de surveillance de ses membres dans le cadre d'examens par les pairs, ainsi qu'au vaste dialogue sur les mesures à prendre et aux activités de renforcement des capacités qu'elle mène avec plus de soixante-dix économies non membres, organisations internationales et autres intervenants. Son Comité d'aide au développement (CAD) offre une enceinte permettant de promouvoir, de la part des donateurs, une action internationale concertée, bien coordonnée, efficace et assortie d'un financement suffisant au service du développement et de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

3. Les éléments indispensables à la concrétisation des objectifs convenus par la communauté internationale dans la Déclaration du millénaire sont désormais en place, grâce à la conviction largement partagée qu'un développement effectif requiert une approche globale, fondée sur le partenariat et axée sur l'obtention de résultats. C'est aux pays en développement qu'il revient au premier chef

d'œuvrer à leur développement économique et social, en adoptant des pratiques de bonne gouvernance et des politiques judicieuses de façon à mobiliser les ressources nationales et à attirer l'investissement privé ; pour leur part, il appartient aux pays développés de porter une attention accrue aux répercussions que leurs propres politiques peuvent avoir sur les pays en développement et de soutenir les efforts déployés par ces derniers, en particulier les moins avancés d'entre eux, pour se doter des capacités qui leur sont nécessaires pour tirer le meilleur parti de l'aide, des échanges et de l'investissement au service de la lutte contre la pauvreté et du développement durable.

La contribution de l'OCDE

4. L'OCDE, quant à elle, exploitera ses atouts pour appuyer ce programme d'action commun au service du développement en s'appliquant à :

Encourager la cohérence des politiques au service du développement

5. Le succès de la lutte contre la pauvreté appelle l'adoption de politiques qui se renforcent mutuellement face à tout un éventail de questions d'ordre économique, social et environnemental. Par ses travaux sur la cohérence des politiques au service du développement, l'OCDE aidera à mieux mettre en évidence la dimension développement des politiques des pays membres, et leurs retombées pour les pays en développement. Il conviendrait d'analyser les arbitrages à opérer et les synergies possibles entre des domaines tels que les échanges, l'investissement, l'agriculture, la santé, l'éducation, l'environnement et la coopération pour le développement afin d'encourager une plus grande cohérence des politiques au service des objectifs de développement convenus à l'échelon international.

6. En mettant davantage en évidence les bienfaits, pour le développement, de systèmes d'échanges et d'investissement fondés sur des règles, ces travaux étayeront les efforts que nous déployons, notamment en promouvant une meilleure intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral,

pour obtenir une plus grande ouverture des marchés, à la fois entre pays développés et en développement et entre les pays en développement eux-mêmes, afin de permettre l'instauration d'une croissance tirée par les exportations, et ils serviront notre objectif d'amélioration de l'accès aux marchés des produits des pays en développement, les moins avancés en particulier.

Soutenir la bonne gestion des affaires publiques et les capacités d'élaboration des politiques dans les pays en développement

7. L'OCDE continuera de collaborer avec les pays en développement et les pays en transition pour les aider à recenser leurs principaux besoins en matière de capacités humaines et de gestion des affaires publiques et à y répondre, notamment en recourant aux technologies de l'information et des communications. Les Forums mondiaux de l'OCDE et le dialogue à l'échelon régional peuvent soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour respecter les principes de bonne gouvernance et se doter d'institutions respectueuses des mécanismes du marché de manière à mobiliser les ressources intérieures et à attirer les capitaux d'investissement. Ces ressources sont essentielles pour permettre aux pays en développement de parvenir à une croissance économique soutenue et de se donner les moyens de combler des besoins vitaux dans les domaines de l'environnement, de l'éducation, de la santé et d'autres encore. Nous saluons les initiatives d'envergure régionale telles que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et nous nous tenons prêts à partager l'expérience et les compétences accumulées par l'OCDE, notamment en matière d'examen par les pairs, à l'appui d'une volonté déterminée de renforcer la gouvernance politique et économique.

Améliorer l'efficacité de l'aide et veiller à ce qu'elle atteigne un volume suffisant

8. L'aide demeure un instrument important, en complément des capitaux privés, d'origine intérieure ou internationale, pour faire refluer la pauvreté, prévenir les conflits, promouvoir la bonne gestion des affaires publiques et mettre en place un environnement propice à l'instauration d'une croissance mue par le secteur privé. L'OCDE, lieu de rencontre des principaux donateurs à l'échelle mondiale, occupe une position privilégiée pour améliorer l'efficacité de l'aide et justifier par là même son volume. Les examens mutuels au CAD constituent un instrument important à cet effet. L'Organisation s'applique à réduire la complexité des procédures de gestion de l'aide, en collaboration avec les organismes d'aide multilatéraux et les pays en développement, et à assurer la mise en œuvre effective de tous les aspects de la Recommandation du CAD/OCDE sur le déliement de l'aide aux pays les moins avancés.

Renforcer les partenariats et l'obligation de rendre des comptes

9. L'OCDE resserrera sa collaboration avec les non-membres, en particulier les pays en développement, ainsi qu'avec les organisations internationales et d'autres parties prenantes dans le cadre de ses travaux analytiques, de son dialogue sur les politiques à suivre et de ses activités de conseil. Un dialogue plus large et plus efficace ne peut qu'améliorer la qualité de nos efforts au service du développement. L'OCDE rendra compte des initiatives qu'elle aura prises à l'appui de ce programme d'action commun au service du développement au moyen d'examens réguliers et de rapports d'étape.

Partie I

L'EFFICACITÉ DE L'AIDE

Améliorer l'efficacité de l'aide pour promouvoir un développement durable est un enjeu de taille dans l'optique des Objectifs du millénaire pour le développement. L'efficacité de l'aide est donc un sujet sur lequel le CAD se focalise de plus en plus dans le cadre de son programme de travail. Cette section du Rapport donne un aperçu du travail du CAD dans ce domaine, en mettant l'accent sur les liens entre l'efficacité de l'aide et les programmes de travail des organes subsidiaires du CAD.

1. Introduction

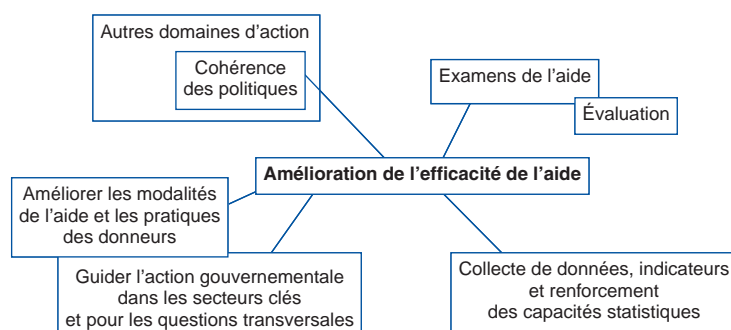
L'amélioration de l'efficacité de l'aide est pour la communauté internationale un objectif fondamental, dans l'action qu'elle mène pour mettre en œuvre le Consensus de Monterrey. Il s'agit d'améliorer le contenu, la gestion et la réalisation des activités de coopération pour le développement dans un souci d'optimisation des ressources disponibles.

Les travaux du Comité d'aide au développement (CAD) sont donc axés sur la question centrale de l'efficacité de l'aide. La section introductive du Rapport sur la

coopération pour le développement de cette année propose un aperçu général des travaux que mène le CAD et la DCD dans ce domaine, en mettant en évidence les articulations entre les activités visant expressément à améliorer l'efficacité de l'aide et les programmes de travail de tous les organes subsidiaires du CAD. Elle présente quelques pistes pour l'orientation des travaux à venir et recense les questions à examiner plus avant.

Le diagramme ci-dessous illustre les articulations qui existent entre les différents pôles de travaux actuels au sein du CAD et l'efficacité de l'aide.

Efficacité de l'aide : Articulations avec les différents pôles de travaux au sein du CAD et de la DCD



2. Travaux menés actuellement par le CAD et la DCD sur l'efficacité de l'aide

Examens de l'aide et évaluation des politiques et programmes des donateurs

Les politiques et programmes de coopération pour le développement menés par les membres du CAD font l'objet d'un suivi et d'une évaluation dans le cadre des examens de l'aide. Les politiques et les résultats des donateurs sont analysés en fonction de principes et lignes directrices approuvés par le CAD et des objectifs que poursuivent les membres examinés. Les examens de l'aide donnent, en temps réel, des informations sur les politiques des donateurs et permettent d'accumuler une expérience utile pour guider les travaux et les procédures du CAD dans d'autres domaines.

Au stade de l'évaluation, c'est l'efficacité des programmes d'aide et des modalités d'acheminement de l'aide qui est examinée. Les travaux donnent lieu à des études de synthèse sur des thèmes ou des secteurs précis, et permettent d'améliorer les pratiques et les méthodes employées pour évaluer l'efficacité.

Collecte de données, indicateurs et renforcement des capacités statistiques

Les travaux dans ce domaine portent notamment sur une collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies sur les indicateurs relatifs aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans le but de collecter données et analyses pour les sept indicateurs dont l'OCDE constitue la source¹. Ils englobent également les actions menées en coopération avec d'autres organisations internationales et donateurs bilatéraux en vue d'assurer la cohérence des indicateurs de l'efficacité de l'aide, en rapport avec les indicateurs intermédiaires et indicateurs de résultats relatifs aux OMD. Un module spécial figure à la fin de la Partie II du Rapport, qui détaille les progrès réalisés au regard des OMD dans les années 90. Des données relatives aux apports publics et privés sont régulièrement collectées afin d'analyser la contribution des apports d'aide aux résultats obtenus en matière de développement.

Le renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement est l'un des objectifs de l'initiative PARIS21². Il passe notamment par la constitution d'équipes qui travaillent sur des indicateurs de capacité et coordonnent l'effort

1. Indicateur 33 : APD nette, APD totale et APD aux PMA, en pourcentage du revenu national brut des donateurs du CAD/OCDE.
 Indicateur 34 : Part de l'APD bilatérale totale, ventilable par secteur, des donateurs du CAD/OCDE allouée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, alimentation en eau salubre et assainissement).
 Indicateur 35 : Part non liée de l'APD bilatérale des donateurs du CAD/OCDE.
 Indicateur 36 : APD reçue par les pays sans littoral en pourcentage de leur RNB.
 Indicateur 37 : APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur RNB.
 Indicateur 40 : Estimation du soutien agricole des pays de l'OCDE en pourcentage de leur PIB.
 Indicateur 41 : Part de l'APD consentie pour aider à renforcer les capacités en matière d'échanges.
2. PARIS21 : Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle, consortium dont la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE assure le secrétariat.

d'amélioration des sources statistiques pour l'établissement des indicateurs relatifs aux OMD et des indicateurs de la gouvernance. L'encadré II-4, dans la section II, donne des détails complémentaires sur les travaux de PARIS21.

Améliorer les modalités de l'aide et les pratiques des donneurs

L'effort d'harmonisation des pratiques et procédures des donneurs, qui a pour but de réduire les coûts de transaction et de faciliter la coordination, a donné lieu à la rédaction d'un Rapport intitulé « *Pour l'harmonisation des pratiques des donneurs au service de l'efficacité d'acheminement de l'aide – Document de référence du CAD sur les bonnes pratiques* ». Ce Rapport, si les donneurs l'appliquent en tenant pleinement compte de la situation propre à chaque pays partenaire, pourrait permettre de réduire considérablement les coûts de transaction tout en préservant, voire en améliorant, la performance de l'aide. Des extraits de l'un des six documents – *Un Cadre pour la coopération entre les donneurs* – sont reproduits dans la section III.

La mise en œuvre de la *Recommandation de 2001 du CAD sur le Délitement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés*³ vise à optimiser les résultats obtenus grâce à l'intensification de la concurrence et à l'amélioration et l'appropriation au plan local des systèmes de passation des marchés. Des propositions conjointes du CAD et de la Banque mondiale en vue de renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine de la passation des marchés sont à l'étude.

La gestion axée sur les résultats vise à rechercher de meilleurs résultats sur le

terrain et à améliorer la performance en maintenant le cap sur les résultats de la planification et des activités, et de la gestion au quotidien. La gestion axée sur les résultats du développement et sur l'efficacité de l'aide a été le thème du *Forum des partenaires au développement* organisé par le CAD en 2002. La section II donne un aperçu général des principales questions examinées au Forum.

Guider l'action gouvernementale et améliorer la coordination

Le Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté a établi un document de référence du CAD intitulé « *Pauvreté et santé* » (voir section VIII, *Investir dans la santé pour faire refluer la pauvreté*). Des travaux ont été entrepris sur la pauvreté rurale ainsi que sur le rôle du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté et sur l'agriculture.

Le Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement travaille sur la question de la prévention du terrorisme, et présentera une note de synthèse – *Coopération pour le développement et prévention du terrorisme* – à la réunion à haut niveau du CAD de 2003. Ces travaux viennent compléter les travaux antérieurs du Réseau sur la prévention des conflits.

Les travaux portent aussi sur l'efficacité de l'aide dans les situations de partenariat difficile, c'est-à-dire les situations dans lesquelles le « modèle de partenariat » ne peut guère ou ne peut pas s'appliquer. Un atelier sur le thème *Œuvrer en faveur du développement dans les situations de partenariat difficile* a été organisé conjointement avec la Banque mondiale en octobre 2002. La section VII du Rapport présente les principales conclusions de cet atelier.

3. Voir www.oecd.org/dac

Un séminaire d'experts du CAD/Centre de développement, qui s'est tenu en 2001, a souligné l'importance en tant que critère d'affectation de l'aide, aussi bien de l'existence d'un cadre d'action favorable que de l'incidence et de l'ampleur de la pauvreté dans les pays partenaires pour réduire efficacement la pauvreté monétaire. Le champ de l'analyse dépasse maintenant les limites du contenu des mesures et des caractéristiques institutionnelles, comme en atteste le séminaire d'experts sur l'efficacité et la sélectivité de l'aide qui a eu lieu en mars 2003 (voir le paragraphe « Gestion de l'aide » ci-après).

Cohérence des politiques et efficacité de l'aide

La cohérence des politiques est l'un des principaux éléments qui déterminent l'efficacité de l'aide du point de vue du développement. L'aide n'est en aucun cas le seul facteur à influencer sur le développement économique des pays en développement. L'effort de cohérence des politiques vise à favoriser une compréhension plus globale du processus de développement. Il porte sur les politiques suivies par les pays de l'OCDE dans des domaines tels que les échanges, la finance, l'alimentation et l'agriculture, les ressources naturelles et l'environnement, la prévention des conflits, le terrorisme ou encore les politiques sociales, ainsi que

sur les dispositifs mis en place par les gouvernements des pays donateurs pour renforcer la cohérence.

Les examens de l'aide consentie par les donateurs réalisés par le CAD traitent de questions en rapport avec la cohérence des politiques et comporte un chapitre qui traite exclusivement de ce sujet. La cohérence des politiques est également un thème central des délibérations du CAD à toutes les réunions qu'il consacre aux examens de l'aide. La section V du Rapport montre comment chacun des membres du CAD applique les principes de cohérence des politiques dans ses propres programmes d'aide.

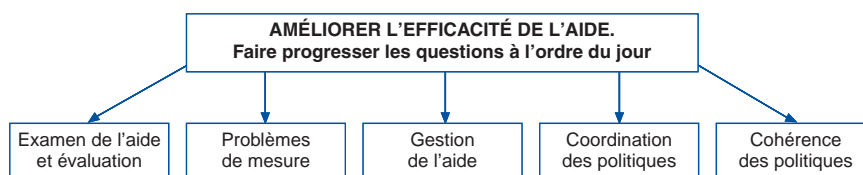
3. Orientations des travaux futurs

Le diagramme ci-dessous fait ressortir les principaux volets des travaux à venir dans le domaine de l'efficacité de l'aide, sur la base des travaux menés actuellement au sein du CAD.

Examens de l'aide et évaluation

L'enquête réalisée en 2002 auprès des utilisateurs des examens de l'aide a confirmé les avantages que les membres peuvent retirer du processus des examens par les pairs mené par le CAD. Elle a également mis en évidence les domaines

Efficacité de l'aide : Principaux volets des travaux à venir



dans lesquels il est possible d'apporter des améliorations, et montré à quel point il importe de partager l'expérience et les enseignements à en tirer, de suivre une méthodologie rigoureuse et de couvrir des thèmes précis. Les cadres d'évaluation analytiques comprenant des normes d'évaluation des résultats seront renforcés pour permettre de mieux apprécier l'efficacité des organismes donateurs, et les évaluations conjointes des pays constitueront l'un des piliers du processus d'examen de l'aide. Par ailleurs, une plus grande attention sera portée au processus d'apprentissage permanent que permettent les examens de l'aide. La section V donne des détails complémentaires sur l'Enquête réalisée auprès des utilisateurs des Examens de l'aide.

Il faudra accorder plus de place aux évaluations conjointes dans les futurs examens de l'aide de façon à répondre aux exigences en matière de reddition de comptes à des niveaux plus élevés et pour mesurer les résultats « conjugués » des donateurs. Cela entraînera des changements dans les modalités d'évaluation au sein des organismes d'aide. Les politiques et programmes des donateurs doivent être confrontés à la réalité de l'évaluation et, inversement, les conclusions des évaluations et l'expérience accumulée doivent être mises à profit pour formuler de nouveaux programmes et politiques. Deux questions sont fondamentales : qu'est-ce qui fonctionne, et pourquoi ? A partir de là, les capacités et les méthodes d'évaluation doivent être développées et adaptées pour tenir compte de l'évolution des politiques et instruments d'aide. Ce sera l'un des volets

des travaux futurs du Groupe de travail du CAD sur l'évaluation de l'aide.

Mesurer l'efficacité de l'aide

Les OMD sont pour la plupart des objectifs à long terme, axés sur les résultats. Il est nécessaire de mettre au point des mesures intermédiaires des progrès du développement aux niveaux national et mondial pour rendre compte, « en temps réel », des progrès réalisés vers la concrétisation des OMD. Une telle démarche suppose de mener également des travaux sur l'établissement d'indicateurs permettant de déterminer avec quelle efficacité l'APD contribue au développement durable.

Une composante importante des travaux portant sur la mesure de l'efficacité de l'aide consiste à continuer de renforcer les capacités des pays partenaires en matière de collecte et d'analyse des données. Les accords de partenariat conclus dans le cadre de l'initiative PARIS21 peuvent de toute évidence contribuer à l'amélioration de ces capacités essentielles (voir encadré II-4).

Mesurer la gouvernance, en mettant au point des indicateurs de la gouvernance et des méthodes d'évaluation, est une autre composante des travaux futurs du CAD qui est étroitement liée à la question de l'efficacité de l'aide. C'est le Réseau du CAD sur la bonne gouvernance et le renforcement des capacités, ou l'organe qui lui succédera⁴, qui mènera à bien ces travaux.

4. Tous les organes subsidiaires du CAD ont été passés en revue en 2002, dans l'optique de la réforme de l'OCDE. Le débat continue au sein du CAD et les conclusions de cet examen seront mises en pratique dans le programme de travail 2003-2004. Le statut et le programme de travail des organes subsidiaires actuels du CAD sont donc encore en évolution (voir la section IV, *Le CAD et ses travaux*).

Gestion de l'aide

La prochaine phase des travaux sur les pratiques et procédures des donateurs pourrait être centrée sur la mise en œuvre par les membres et les partenaires de pratiques exemplaires approuvées d'un commun accord. Le rôle du CAD consisterait à suivre la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté et à montrer comment les instruments et procédures des donateurs peuvent répondre aux besoins et aux priorités des pays partenaires, et contribuer à la rationalisation et à la coordination des programmes de coopération pour le développement. Des propositions relatives à la nature des futurs travaux du CAD sur la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté en vue de renforcer l'efficacité du développement sont actuellement mises au point.

Les travaux sur le déliement de l'aide sont centrés sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2001, en particulier sur le déliement d'activités définies d'un commun accord, la notification préalable concernant les offres d'aide non liée et l'action en faveur d'un partage de l'effort. Ils portent pour une part importante sur le renforcement des capacités des pays en développement en matière de passation des marchés, et sur l'évaluation de ses conséquences pour l'amélioration de la coordination entre donateurs. Ces travaux relèveront de la responsabilité du Groupe de travail du CAD sur les aspects financiers de l'aide au développement, ou de l'organe qui lui succédera.

Il importera de suivre de près l'évolution des systèmes de gestion axée sur les résultats, d'analyser et d'évaluer les principaux enseignements qui peuvent en être tirés afin de favoriser l'apprentissage collectif. La gestion axée sur les résultats a été le thème central du *Forum des partenaires*

au développement organisé par le CAD en 2002 (présenté dans la section II). Le Groupe de travail du CAD sur l'évaluation de l'aide, ainsi que d'autres organes subsidiaires du CAD, mettront à profit les conclusions du Forum pour définir les grandes orientations de leurs travaux à venir.

Un séminaire d'experts sur le thème « *Efficacité de l'aide et sélectivité : affectation de l'aide au service de multiples objectifs* », s'est tenu en mars 2003, avec pour objet d'aider les membres du CAD dans leur effort en vue d'accroître l'efficacité de l'aide en partageant leur approche analytique et les bonnes pratiques en matière d'affectation de l'aide.

Coordination des politiques

Une aide efficace au service de la lutte contre la pauvreté et de la concrétisation des Objectifs du millénaire pour le développement doit s'appuyer sur une action résolue visant à mettre en place une croissance favorable aux pauvres, comme l'énoncent les *Lignes directrices pour la réduction de la pauvreté* élaborées par le CAD en 2001. Le CAD a lancé de nouveaux travaux dans les domaines du développement de l'agriculture et du secteur privé et du renforcement des capacités en matière d'échanges en vue de promouvoir une croissance favorable aux pauvres. L'investissement et les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont d'autres domaines apparentés auxquels le CAD envisage de consacrer des travaux, dans le but de mettre au point à partir des pratiques exemplaires recensées des orientations qui permettent de mettre la coopération pour le développement au service d'une croissance favorable aux pauvres dans ces domaines, et d'exploiter les synergies entre ces travaux

et ceux que mène plus généralement l'OCDE dans son ensemble. Ces travaux seraient du ressort du Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté ou de l'organe qui lui succédera.

L'amélioration des résultats du développement grâce à l'intégration plus systématique de la problématique homme-femme dans les activités menées par les pouvoirs publics est un défi constant. De nouveaux travaux d'analyse seront nécessaires pour affiner et mettre à profit les données d'observation accumulées sur l'efficacité des diverses approches, méthodologies ou instruments (par exemple, budgétisation prenant en compte cette problématique dans l'élaboration des budgets nationaux, audit de l'égalité homme-femme pour favoriser une culture institutionnelle). Il serait par ailleurs utile de dégager des conclusions et de tirer des enseignements de l'expérience de façon à pouvoir reproduire les approches qui ont fait leurs preuves en comprenant pourquoi elles fonctionnent bien. Ces travaux et les travaux sur les indicateurs de l'égalité homme-femme dans le cadre du suivi des OMD s'inscriront dans le champ de compétence du Groupe de travail du CAD sur l'égalité homme-femme, ou de l'organe qui lui succédera.

Améliorer l'efficacité de l'aide dans les pays où la qualité de la gouvernance laisse à désirer, y compris dans les pays exposés au risque de conflit ou en situation précaire, est une des préoccupations majeures des pays membres, des points de vue stratégique et opérationnel. Au vu des résultats d'un atelier conjoint Banque mondiale/CAD/CE/PNUD qui s'est tenu les 28 et 29 octobre 2002, il convient de poursuivre les travaux d'évaluation afin

d'affiner encore les actions, méthodes et instruments utilisés et de travailler aussi efficacement que possible dans de tels environnements. Dans la section VII du Rapport, *Cœuvrer pour le développement dans des situations de partenariat difficile*, il est proposé de créer une « instance d'apprentissage et de conseil sur les situations de partenariat difficile », en concertation avec la Banque mondiale, sous l'égide du Réseau du CAD sur la bonne gouvernance et le renforcement des capacités, et en collaboration étroite avec le Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement, ou l'organe qui lui succédera. Une meilleure coordination des approches des donateurs au service du renforcement des capacités, de la réforme du secteur public, du respect de la règle de droit et de la lutte contre la corruption sont d'autres aspects importants de la gouvernance.

Les pays qui ont le moins de chances d'atteindre les OMD sont les pays en proie à des conflits. Pour être efficace, l'aide doit prendre en compte les coûts, sur le plan national aussi bien que régional, associés pour un pays au fait de sombrer dans un conflit ou d'être acculé à la faillite. Le Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement met actuellement au point un ensemble d'outils reprenant les diverses approches adoptées par les membres pour mieux intégrer l'analyse des conflits dans leurs travaux, notamment les Lignes directrices élaborées par le CAD en 2001 sur le thème « *Prévenir les conflits violents* »⁵, et pour réagir efficacement et pour répondre avec davantage de cohérence et d'efficacité aux situations de conflit.

5. Voir www.oecd.org/dac/governance/conflict

Le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable fait ressortir l'urgence d'intégrer les stratégies de développement durable et de lutte contre la pauvreté, par le biais notamment des CSLP. Pour ce faire, le Groupe de travail du CAD sur la coopération pour le développement et l'environnement, ou l'organe qui lui succédera, travaillera sur le financement de la lutte contre la pauvreté par le biais de réformes de la fiscalité environnementale et d'instruments axés sur le marché.

Utilisées à bon escient et adaptées aux besoins locaux, les TIC ont le potentiel de transformer en profondeur la société et peuvent donc avoir un rôle déterminant comme vecteur d'une aide efficace pour les donateurs. Le Forum conjoint OCDE/Nations Unies/Banque mondiale sur le thème *Intégrer les TIC dans les programmes de développement*, qui a eu lieu les 4 et 5 mars 2003, a traité de la façon dont les TIC peuvent améliorer le développement économique et social et renforcer l'efficacité de l'aide.

Cohérence des politiques

Il pourrait être envisagé de poursuivre les travaux de façon à déterminer en quoi la cohérence des politiques peut contribuer à une plus grande efficacité de l'aide, en collaborant avec les différentes parties prenantes pour obtenir de meilleurs résultats. L'objectif est d'éviter l'incohérence des politiques, c'est-à-dire la coexistence de mesures allant dans différentes directions, et de mettre en évidence des synergies entre la coopération pour le développement et d'autres volets

de l'action des pouvoirs publics. L'attention pourrait être portée en priorité sur des domaines tels que les échanges (Programme de Doha sur le développement), l'investissement (mise en œuvre du Consensus de Monterrey) et l'agriculture. D'autres travaux pourraient porter sur le resserrement des liens entre l'APD et l'IDE, notamment par la promotion de partenariats public-privé. Un autre domaine privilégié pour l'instauration de tels partenariats dans les pays en développement est le soutien aux services d'adduction d'eau et d'assainissement. La section IX est consacrée à ce sujet important.

Dans le prolongement de la Déclaration des ministres des pays de l'OCDE réunis en Conseil en 2002, intitulée *Pour un programme d'action commun de l'OCDE au service du développement*⁶, la DCD, dans les travaux qu'elle mène en collaboration avec le Réseau de liaison sur la cohérence des politiques au service du développement, rendra compte de l'évolution de la dimension développement des politiques menées au sein de la zone OCDE et de leurs conséquences pour les pays en développement, et fera des propositions pour renforcer la cohérence des politiques au service du développement dans des domaines jugés prioritaires.

4. Conclusion

Améliorer l'efficacité de l'aide pour promouvoir un développement durable est un enjeu de taille pour le CAD dans l'optique des Objectifs du millénaire pour le développement. L'efficacité de l'aide est un vaste sujet qui recouvre de multiples questions horizontales que le

6. Voir Communiqué de presse de la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres à l'adresse suivante : [www.oecd.org/PAC/COM/NEWS\(2002\)58](http://www.oecd.org/PAC/COM/NEWS(2002)58) et reproduit dans *La Vue d'ensemble du Président*.

CAD s'efforce de plus en plus de traiter dans le cadre de son programme de travail. Pour progresser dans cette voie, il faut exploiter les synergies qui peuvent exister entre les efforts menés par chacun des membres pour améliorer l'efficacité de ses programmes et l'action collective que soutient le Comité dans ce domaine.

Cette section introductive du Rapport a dressé un inventaire des questions liées à l'efficacité de l'aide. Les autres sections de la partie I du Rapport – *Pour une gestion axée sur les résultats du développement et sur l'efficacité de l'aide* et *Pour l'harmonisation des pratiques des donateurs au service de l'efficacité d'acheminement de l'aide* – présentent le programme d'action visant à améliorer l'efficacité de l'aide dans la perspective des deux réalisations importantes du Comité – le *Forum des partenaires au développement* du CAD, qui en 2002 a été centré principalement sur la question de l'efficacité de l'aide, d'une part, et le Rapport du

Groupe d'étude du CAD sur les pratiques des donateurs relatif à l'harmonisation des programmes d'aide des donateurs.

La partie II du Rapport s'intéresse plus en détail à la façon dont le processus d'examen par les pairs – au niveau de l'OCDE comme au niveau du CAD – et les efforts individuels et collectifs des membres du CAD peuvent améliorer l'efficacité de l'aide au service du développement, tandis que la partie III traite de quelques domaines précis où une utilisation efficace de l'aide est cruciale, en particulier dans les secteurs de la santé, et de l'eau/assainissement. La section IV, *Le CAD et ses travaux*, présente en détail les programmes de travail des différents organes subsidiaires du CAD en 2001-2002, et l'annexe statistique donne des informations essentielles qui montrent comment l'aide consentie par les membres du CAD est utilisée et les secteurs dans lesquels elle pourrait l'être plus efficacement.

Quels sont les enseignements nouveaux que peuvent nous livrer les donateurs quant aux approches fondées sur les résultats ? Comment peut-on renforcer l'efficacité de ces approches ? Quelles sont les possibilités offertes par les initiatives visant à établir des liens plus étroits entre les résultats du développement et l'affectation des ressources ? Voici quelques-unes des questions qui se posent à la communauté internationale du développement, aux donateurs comme aux partenaires. Le Forum des partenaires au développement organisé par le CAD en 2002, « Pour une gestion axée sur les résultats du développement et sur l'efficacité de l'aide », a examiné ces questions et d'autres aspects connexes. Les principaux thèmes abordés par ce Forum et ses conclusions sont présentés dans cette section du rapport.

1. Introduction

Le Forum des partenaires au développement, organisé par le CAD les 11 et 12 décembre 2002, avait pour objet d'aider à faire avancer les travaux sur la gestion axée sur les résultats et l'efficacité en échangeant des données d'expérience sur la gestion axée sur les résultats au niveau opérationnel, eu égard aux points de vue tant des donateurs que des partenaires, et en mettant en lumière les enseignements qui s'en dégagent pour la gestion. Il s'est appuyé sur les travaux du CAD, notamment sur les conclusions des examens par les pairs et les travaux du Groupe de travail sur l'évaluation de l'aide. Il a aussi mis à profit la Table ronde internationale sur le thème « Pour mieux mesurer, suivre et gérer les résultats du développement » qui a eu lieu à Washington, les 5 et 6 juin 2002, ainsi que les discussions menées par le Comité du développement.

Les objectifs spécifiques du Forum étaient les suivants :

- Examiner les approches de la gestion orientée vers les résultats dans le contexte stratégique plus vaste des

Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et de la priorité plus élevée qui est accordée à l'efficacité de l'aide.

- Réfléchir sur les expériences de la gestion axée sur les résultats du développement au niveau opérationnel, en se plaçant dans la perspective tant des partenaires que des donateurs, et dégager les principaux enseignements tirés à ce jour.

- Mettre en évidence les liens existant entre les initiatives de réforme en matière de gestion dans la communauté des donateurs et les réformes de la gestion publique visant l'obtention de résultats dans les pays partenaires.

- Dégager les implications de ce qui précède pour la gestion du développement.

Le Forum a étudié les méthodes de gestion des performances, notamment les tentatives faites par les donateurs et les partenaires pour évaluer les résultats de leurs activités. En particulier, le Forum a examiné leurs conséquences pour deux grands aspects de la gestion du développement, à savoir les efforts déployés par les organismes d'aide pour centrer davantage leur action sur l'obtention de résultats et les réformes du secteur public entreprises dans les pays partenaires. Le

Forum s'est aussi penché sur les conséquences de la gestion axée sur les résultats tant pour les approches fondées sur les projets que pour celles fondées sur les programmes, comme les approches sectorielles.

Cette section présente les thèmes des principales sessions du Forum : vers une gestion axée sur les résultats au niveau opérationnel ; la gestion des résultats dans le cadre de la réforme du secteur public dans les pays en développement ; et les implications pour la gestion des approches visant l'obtention de résultats.

2. Contexte stratégique

Les résultats en matière de développement et l'efficacité de l'aide sont maintenant au cœur du débat sur le développement¹. Les principales raisons à cela sont les suivantes :

- Les effets persistants de la diminution des volumes d'aide dans les années 90 qui se sont accompagnés de questions au sujet de la contribution de près de vingt années d'aide au développement aux progrès du développement dans les pays pauvres, notamment en Afrique.

- L'exigence accrue, dans les pays de l'OCDE, d'efficacité et d'efficacités du secteur public, associée aux réformes nationales visant une gestion des entités publiques orientée vers les résultats, qui affectent d'une manière générale la coopération pour le développement.

- La perspective d'un accroissement substantiel des apports d'aide émanant de la plupart des grands donateurs, comme annoncé lors des dernières grandes conférences internationales, notamment celle de Monterrey, si ces crédits peuvent être utilisés efficacement, des résultats tangibles devant pouvoir être mis en évidence. Il s'agit d'une inversion potentielle importante des tendances enregistrées dans les années 90 en ce qui concerne le volume de l'aide.

Une vision globale commune du développement, reposant sur une série de Sommets organisés par les Nations Unies dans les années 90, est donc apparue pour la première fois, ce qui a permis de définir plus précisément le programme d'action commun pour le développement. Le rapport du CAD intitulé *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle* (OCDE, 1996) expose un certain nombre d'objectifs devant inspirer une coopération efficace pour le développement. Ces objectifs ont donné naissance aux Objectifs du millénaire pour le développement au regard desquels les résultats en matière de développement peuvent être évalués.

Les réformes du secteur public concernent tant les donateurs que les partenaires. Tandis que les donateurs cherchent à obtenir de meilleurs résultats sur le terrain et à mettre en place des systèmes de suivi en la matière, les pays partenaires ont entrepris de réformer leurs secteurs publics en vue de livrer des résultats avec plus d'efficacité et d'efficacités à leurs

1. « L'efficacité du développement » renvoie ici à la réalisation des objectifs de développement visés par un pays en développement. Les pays partenaires sont responsables au premier chef de leur propre développement. Les donateurs ne peuvent que concourir aux résultats en matière de développement dans la mesure où il existe en dehors de l'aide de nombreux facteurs qui influent sur ces résultats. « L'efficacité de l'aide » renvoie à la réalisation des objectifs d'une activité d'aide, d'un programme ou d'un programme général d'APD. Les donateurs ont une influence directe sur l'efficacité de l'aide étant donné qu'ils peuvent choisir des instruments et modalités de mise en œuvre, et décider des politiques régissant leurs programmes d'aide.

clients. Dans les pays partenaires, les efforts déployés par les gouvernements pour réformer le secteur public répondent aux besoins du développement que sont l'amélioration de la gouvernance et la fourniture efficiente et efficace des services publics. Ces préoccupations des donateurs et des partenaires en matière de gestion ont également débouché sur l'établissement de méthodes pour mesurer les résultats².

L'appropriation par les pays bénéficiaires et le partenariat ont retrouvé toute leur importance avec certaines évolutions institutionnelles survenues dans le cadre du processus de développement. Parmi ces tendances figure le renforcement de la coordination par les ministères des projets relevant d'un même secteur, l'adoption d'approches sectorielles formelles et de stratégies nationales, et le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) officiel piloté par le ministère des Finances. Tous ces changements institutionnels contribuent à faire une plus large place à la mise en évidence des contributions des parties prenantes aux résultats obtenus à différents niveaux. Ces approches posent aux donateurs un problème d'attribution.

La mesure des résultats de la coopération pour le développement lance à présent un défi aux donateurs et aux partenaires. En ce qui concerne les donateurs, ils ont du mal à mesurer l'efficacité de leur aide, en particulier en raison des problèmes que pose l'imputation des effets aux différents

partenaires dans le cadre d'un processus approprié localement. Par ailleurs, l'insuffisance des données disponibles dans les pays partenaires incite à redoubler d'efforts pour renforcer les capacités statistiques.

3. Vers une gestion axée sur les résultats au niveau opérationnel

Objectifs sous-tendant l'adoption par les donateurs d'un ciblage sur les résultats

Divers facteurs sont à l'origine de l'adoption par les pays donateurs d'une approche ciblée sur les résultats. Le point de départ est souvent une réforme plus générale de la fonction publique ou une initiative particulière du ministère des Finances³. Ces initiatives peuvent dépasser les frontières du pays donneur. Selon la stratégie de sécurité nationale des États-Unis, ce pays est déterminé à mettre en œuvre un vaste programme de réforme pour renforcer l'efficacité de l'action menée par la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement en vue d'améliorer l'existence des populations pauvres. Les ministres des Finances du G7 ont également fait état, en juin 2002, de la nécessité pour les banques multilatérales de développement de renforcer le ciblage sur les résultats : « Nous prions les Banques multilatérales

2. Plusieurs réunions de l'OCDE sur la réforme du secteur public ont été consacrées à la gestion axée sur les résultats, notamment une réunion sur Les défis posés par la mise en œuvre de la gestion et de la budgétisation centrées sur les résultats tenue les 11 et 12 février 2002, un Colloque de haut niveau organisé par l'OCDE et l'Allemagne à Berlin les 13 et 14 mars 2002, et la réunion du Comité de la gestion publique de l'OCDE des 21 et 22 mars 2002.

3. Pour un examen des réformes opérées dans plusieurs pays de l'OCDE, voir « En quête de résultats : Pratiques de gestion des performances » (OCDE, 1997) et des travaux plus récents de PUMA portant notamment sur la gestion et la budgétisation axées sur les résultats (OCDE, 2002).

de développement de continuer d'accroître leur collaboration et l'efficacité de leur aide, notamment au moyen d'une plus grande priorité accordée à l'amélioration de la gouvernance dans les pays bénéficiaires, d'un plus grand accent mis sur les résultats mesurables et d'une plus grande transparence des décisions ayant trait aux programmes. » La 13^e reconstitution des ressources de l'IDA prévoit un accord sur des dispositifs spécifiques de suivi des résultats et des organismes du système des Nations Unies, notamment le PNUD, ont lancé des initiatives de gestion fondée sur les résultats dans le cadre d'efforts de réforme visant à améliorer l'efficacité.

L'obligation de faire apparaître des résultats peut répondre aux finalités suivantes :

- *Obligation de rendre compte, évaluation et notification.* Montrer les résultats obtenus aux autorités et aux citoyens.

- *Savoir et apprentissage.* Apporter des améliorations continues aux performances des organismes d'aide conformément au souci des donateurs.

- *Gestion des performances.* Veiller à ce que le personnel d'exécution ait la même vision stratégique ou accroître l'efficience.

- *Affectation des ressources.* Certains donateurs souhaiteraient aussi que les ressources allouées à des pays, secteurs et instruments correspondent aux résultats, c'est-à-dire que les activités donnant de meilleurs résultats attirent au fil du temps un soutien plus important.

Systèmes de gestion axée sur les résultats

Pour réaliser les objectifs susvisés, certains donateurs ont établi des systèmes de suivi des résultats des activités d'aide. Ces systèmes présentent les principales caractéristiques suivantes :

- Ciblage sur les réalisations et les résultats plutôt que sur les ressources, les activités et les méthodes.

- Chaîne logique de causalité depuis les intrants et les activités jusqu'aux résultats en passant par les produits.

- Identification d'indicateurs et collecte de données.

- Combinaison de données sur les performances des donateurs et de données contextuelles.

- Intérêt accru porté à la responsabilité et à la transparence.

La mesure des performances requiert des systèmes de suivi et d'évaluation qui vont au-delà des intrants et des activités, et présentent les résultats à différents niveaux. Pour la plupart, ces systèmes de suivi des résultats en sont à leur début et les donateurs sont encore en train d'apprendre et de les adapter⁴.

Enseignements nouveaux et problèmes à résoudre concernant la gestion des résultats

Plusieurs examens de l'aide effectués récemment par le CAD ont livré des informations sur l'état actuel d'avancement des systèmes de gestion axée sur les résultats dont disposent les donateurs. Un

4. Certains donateurs sont plus avancés. L'Agence USAID dispose depuis une décennie d'un système de gestion fondée sur les résultats qu'elle perfectionne depuis 1998. Le Canada est également en train de mettre au point son système établi de longue date (voir l'encadré II.1).

examen de l'expérience des donateurs concernant la gestion fondée sur les résultats, réalisé par le Groupe de travail du CAD sur l'évaluation de l'aide, a privilégié les pratiques de plusieurs donateurs. Le rapport final de cet examen présente les pratiques actuelles à différents niveaux, tire plusieurs enseignements et met en lumière certains problèmes que les donateurs doivent encore résoudre pour réaliser un ciblage sur les résultats⁵.

On a relevé plusieurs effets positifs initiaux. Un ciblage sur les résultats a un impact majeur dans le domaine des systèmes d'information et de l'apprentissage. Les donateurs ont mis en place des systèmes qui encouragent leur personnel à apprendre comment leurs interventions influent sur le contexte du développement. Une attention est également accordée aux systèmes de suivi et d'évaluation, pas seulement en tant qu'activité distincte relevant de la compétence d'une unité d'évaluation spécialisée, mais en tant qu'activité de plus en plus largement intégrée à l'approche d'ensemble de la gestion. C'est ainsi que les unités opérationnelles de l'Agence USAID procèdent à des évaluations pour étayer, élaborer et appliquer des décisions. Certains donateurs jugent nécessaire de renforcer leur capacité d'évaluation en intégrant toutes les fonctions évaluatives pour assurer un meilleur feed-back sur l'évaluation des performances. Dans ce contexte, le ministère fédéral allemand chargé de la Coopération et l'Agence canadienne de développement international ont établi ces dernières années un lien structurel entre l'audit et l'évaluation pour améliorer leurs capacités d'évaluation des performances, et l'Agence australienne de

développement international a institué un Groupe de contrôle de la qualité en 1998. Ces modèles ont accru la capacité des donateurs d'améliorer la pertinence de leurs programmes d'aide et de rendre compte de leur efficacité tant aux responsables politiques qu'aux citoyens.

Le rapport au Groupe de travail sur l'évaluation de l'aide a mis en évidence les nouveaux enseignements suivants :

- Faire en sorte que les hauts responsables soutiennent les réformes concernant la gestion fondée sur les résultats.
- Commencer par un exercice pilote pour mettre en évidence les pratiques efficaces.
- Veiller à ce que le système de mesure des performances soit relativement simple et facile à utiliser.
- Prévoir un large éventail de mécanismes de soutien et institutionnaliser les pratiques à l'échelle de l'organisme tout entier en élaborant des instructions claires.
- Prévoir des ressources et des délais suffisants pour mettre en place des systèmes efficaces de gestion fondée sur les résultats.
- Suivre tant les progrès dans la mise en œuvre que l'obtention de résultats, et compléter le suivi des performances par des évaluations pour garantir l'adoption de décisions appropriées.
- Faire en sorte que les données sur les résultats soient utilisées aux fins de l'acquisition de connaissances et de la prise de décision en matière de gestion ainsi que pour la notification et la reddition des comptes.

5. Binnendijk, A. (2001) « La gestion fondée sur les résultats dans les organismes d'aide », réunion du Groupe de travail du CAD sur l'évaluation de l'aide des 22 et 23 mai 2001.

- Anticiper et éviter les mauvaises utilisations des systèmes de gestion des performances.
- Laisser aux gestionnaires l'autonomie nécessaire pour appliquer la gestion axée sur les résultats.
- Renforcer le sentiment d'appropriation en recourant à des processus de type participatif au sein de l'organisme.

Il est nécessaire de renforcer l'impact. Les examens par les pairs et l'étude du Groupe de travail sur l'évaluation de l'aide font apparaître la nécessité d'apporter certaines améliorations à la conception des systèmes pour que les autres fonctions assignées à la gestion orientée vers les résultats puissent être pleinement exploitées dans l'ensemble de la communauté des donneurs. L'évaluation des résultats doit être intégrée plus activement à la gestion des performances, aux mécanismes d'incitation des agents, à l'amélioration de la qualité des services et à l'affectation des ressources d'APD. D'autres facteurs interviennent dans la prise de décision des gestionnaires dans ces domaines⁶.

Certains problèmes subsistent pour les donneurs qui ont adopté une approche fondée sur les résultats pour la conduite de leurs activités. Trois problèmes particuliers sont examinés ci-après. Plusieurs donneurs ont pris des mesures pour accroître la pertinence de leurs systèmes, intégrer des approches descendantes et ascendantes, et réduire les charges de leurs systèmes. Des exemples des problèmes auxquels on a entrepris de s'attaquer sont donnés dans l'encadré II-1.

Conception des cadres de résultats des donneurs

Pour évaluer la contribution de l'aide à l'efficacité d'ensemble du développement, les donneurs se sont fixé un ambitieux programme de suivi systématique des résultats (voir encadré II-2). Les donneurs semblent, à cet égard, reconsidérer la question de savoir si le cadre de résultats permet d'évaluer les impacts des politiques, des ressources et de l'organisation, et se demandent dans quelle mesure une redéfinition s'impose. C'est ainsi que les cadres des résultats de gestion sont généralement conçus en partant de la base et s'appuient sur d'anciennes méthodologies d'évaluation des projets alors que les discussions sur l'efficacité de l'aide appellent un système conçu à partir des activités menées au plus haut niveau. L'ACDI s'emploie à résoudre ce problème dans l'approche qu'elle a adoptée pour son propre cadre de résultats (voir encadré II-1). Le suivi des programmes de renforcement des capacités à long terme pose aussi des problèmes particuliers.

Intégration des niveaux

Si les cadres de résultats s'efforcent de rendre compte des modèles logiques qui lient les intrants aux résultats en passant par les activités, il importe que le lien de causalité soit éprouvé par le système de contrôle des résultats. L'obtention de résultats au niveau le plus élevé en liaison avec l'efficacité de l'aide ou les OMD est une entreprise difficile. Le Royaume-Uni s'efforce de relever ce défi dans le cadre de son propre système (voir encadré II-1).

6. Parmi ces autres facteurs figurent notamment les pressions venant du pouvoir politique ou du processus de décentralisation, le maintien systématique d'orientations et de liens historiques, l'attention insuffisante accordée à l'efficacité de la mise en œuvre et au déliement de l'aide, et la priorité persistante accordée aux intrants et non aux résultats.

Encadré II-1.

La gestion axée sur les résultats au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni

Canada et États-Unis

Le système de l'USAID qui résulte des prescriptions de la Performance and Results Act de 1993, répond aux grands principes d'un système centré sur les résultats. À la lumière de son expérience précoce, l'USAID perfectionne ses systèmes depuis 1998. Des résultats sont attendus pour quatre grands secteurs et certains objectifs de gestion. Ils sont clairement définis, de même que les indicateurs de progrès. Il est indispensable de formuler une hypothèse de développement, qui est le modèle logique reliant les intrants au processus et aux produits et résultats. Les systèmes de collecte des données sont définis de façon précise et il existe des équipes pour chaque objectif stratégique. Les résultats sont repris dans le rapport sur les performances de l'Agence, la Congressional Budget Justification et le Plan stratégique.

Le système de l'ACDI répond aux obligations qui lui sont faites par le Conseil du Trésor de faire apparaître des résultats dans le secteur public. L'ACDI a établi un cadre pour spécifier les résultats en 2001. Quatre résultats sont clairement définis pour chacun des trois domaines (résultats au niveau du développement, résultats au niveau des facteurs habilitants et résultats au niveau de la gestion) et un modèle logique très précis s'applique aux activités de l'Agence. Des résultats sont spécifiés pour différents niveaux et les indicateurs sont tout aussi précis à chaque niveau. Le système de collecte des données est bien défini, de même que les responsabilités des différents acteurs du système. La responsabilité de l'Agence est déterminée au niveau des intrants et des produits. Les résultats sont censés influencer sur l'affectation des ressources, les performances et tous les autres aspects des travaux de l'Agence.

L'ACDI et l'USAID reconnaissent qu'elles sont confrontées à certains problèmes communs. À l'ACDI, il existe de nombreux résultats et indicateurs différents et à l'USAID, de nombreux objectifs stratégiques. Les deux Agences ont entrepris de réduire la charge du suivi et de centrer l'attention sur les résultats les plus importants. Elles admettent l'une et l'autre ne pas avoir de prise sur les résultats à moyen terme d'ordre plus élevé. L'ACDI cherche à présent à faire apparaître sa contribution à la réalisation des OMD en reconnaissant que ceux-ci appellent une action collective, ce qui pose un « problème d'attribution ». L'Agence espère exercer une influence indirecte par le biais de sa stratégie de partenariat qui fait intervenir un large éventail d'autres acteurs canadiens. L'USAID s'intéresse aux objectifs immédiats et à moyen terme, qu'elle inscrit dans une vision à plus long terme. Là encore, un large éventail d'acteurs collaborent au sein d'un partenariat pour atteindre ces objectifs.

Le *Millennium Challenge Account* (MCA) du gouvernement des États-Unis est fondé sur l'approche visant l'obtention de résultats. Il s'agit de récompenser les pays bénéficiaires orientés vers les résultats pour leurs performances dans trois domaines : gouvernance équitable, investissement dans les ressources humaines et liberté économique. Le MCA effectuera des versements d'aide en fonction des résultats obtenus dans le cadre d'un projet/programme. Les pays partenaires se feront donc concurrence pour obtenir des fonds en prouvant leur admissibilité au bénéfice du MCA et en maintenant leur niveau de performance. Le suivi des performances des différents pays devrait faire appel au système de l'USAID décrit plus haut.

Encadré II-1. (suite)

La gestion axée sur les résultats au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni**Royaume-Uni**

L'un des principaux moteurs des réformes de la gestion opérées par le gouvernement britannique en vue de l'orientation vers les performances est l'obligation faite par le Trésor aux différents ministères de passer des accords de service public. Le National Audit Office (NAO) considère le Department for International Development (DFID) comme un ministère montrant l'exemple en matière de bonnes pratiques. Selon son rapport 2002 sur la gestion des performances du DFID, ce dernier doit continuer de privilégier les résultats attendus, en cherchant à améliorer leur alignement sur les objectifs de développement international et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) auxquels il a souscrit. Rattacher les performances du DFID à des objectifs de si haut niveau est une véritable gageure et le NAO en est conscient. Le DFID s'est récemment employé de façon résolue à rattacher son accord de service public pour 2003-2006 aux OMD en utilisant des indicateurs par pays. Aux accords de service public viennent s'ajouter des accords détaillés de prestation de services qui montrent comment le DFID envisage de répondre à ces exigences.

D'une manière générale, les donateurs redoublent d'efforts pour :

- Faire en sorte que la chaîne logique s'étende aux OMD.
- Évaluer les liens existant au sein de la chaîne logique.
- Résoudre les problèmes liés à l'agrégation des évaluations au niveau des projets.
- Établir des indicateurs précis pour les intrants, les méthodes, les produits et les résultats d'un bout à l'autre du système.
- Évaluer les liens de partenariat et l'appropriation par les pays en fonction de l'efficacité de la sélectivité, du dialogue informel, de la facilitation et de la dynamique politique.
- Recenser des moyens plus transparents de concilier appréciation politique et résultats techniques.

Rationalisation du système

Pour faire en sorte que leurs systèmes soient applicables et utiles aux gestionnaires, les donateurs estiment qu'il leur faut envisager les améliorations suivantes :

- *Privilégier les résultats qui comptent et être sélectif.* Il n'est pas nécessaire de suivre chaque activité, mais seulement celles qui sont susceptibles de donner des résultats significatifs.
- *Simplifier les procédures d'évaluation.* Il n'est pas nécessaire de vérifier chacun des maillons de la chaîne logique de causalité qui relie les activités aux résultats.
- *Entreprendre un changement institutionnel et procéder à la formation du personnel.* Des problèmes se posent si la gestion des résultats est confiée à un petit groupe d'individus qui est tributaire des autres pour l'obtention de données.

Encadré II-2.

L'orientation vers les résultats à la Banque mondiale

La Banque mondiale a lancé cette année une vaste initiative visant à renforcer son orientation vers les résultats et, comme suite à l'accord donné par le Comité du développement fin septembre, elle s'est engagée dans la phase de mise en œuvre. Son approche met largement à profit les travaux de la Table ronde internationale sur le thème « Pour mieux mesurer, suivre et gérer les résultats du développement » que la Banque et les autres Banques multilatérales de développement ont organisé en juin 2002, en coopération avec le CAD. Le cadre conceptuel qui sous-tend l'approche de la Banque mondiale, part de l'idée simple mais efficace selon laquelle les résultats du développement peuvent être améliorés en renforçant le ciblage de la gestion. Ce cadre reprend trois grands éléments du dialogue sur le développement de ces dernières années, à savoir un développement piloté par le pays concerné et reposant sur le partenariat, la gestion fondée sur les résultats et l'efficacité du développement. Privilégiant une croissance durable et la réduction de la pauvreté, il fait une très large place aux efforts déployés par les pays pour gérer les résultats, comme indiqué dans les stratégies nationales comme le CSLP. Un soutien coordonné des donateurs est à cet égard nécessaire pour renforcer la base de connaissance, les systèmes statistiques et les capacités de suivi et d'évaluation des pays concernés. L'accent mis sur les résultats par pays, ainsi que sur les OMD et d'autres priorités, a des conséquences pour l'architecture des systèmes de reddition de comptes et d'évaluation des donateurs. Il est notamment souhaitable de recourir plus largement à des évaluations conjointes des programmes des donateurs. Celles-ci peuvent compléter les évaluations des performances des différents organismes, comme celles qui sont menées au sein de la Banque par son Groupe de contrôle de la qualité et par le Département de l'évaluation des opérations.

Au cœur de la mise en œuvre de l'orientation renforcée vers les résultats au sein de la Banque figurent la conception et la conduite de la Stratégie d'aide-pays fondée sur les résultats, dont une des caractéristiques essentielles est une « évaluabilité » accrue en termes de résultats. Cette évaluabilité découle en l'occurrence, de la définition d'un cadre de suivi et d'évaluation clair et de l'introduction d'une auto-évaluation dans le cadre d'un rapport d'achèvement de projet devant servir de base aux examens par les pairs et évaluations indépendantes ultérieures. Des efforts ont également été entrepris pour faire en sorte que le cadre de suivi et d'évaluation utilisé dans la Stratégie d'aide-pays et les activités complémentaires de prêt et de connaissance soient effectivement « raccordés », un lien clair devant notamment être établi avec les efforts propres déployés par le pays concerné pour gérer les résultats. Dans l'intervalle, les programmes et incitations concernant la formation du personnel sont réexaminés pour s'assurer qu'ils concordent avec le ciblage renforcé sur les résultats adopté par la Banque. S'inscrivent dans le prolongement de ces efforts les investissements opérés dans la notification des résultats à trois niveaux : la stratégie générale et les documents budgétaires, les rapports opérationnels du Groupe de contrôle de la qualité (comme l'Annual Report on Operational Performance and Results) et le système de mesure des résultats de l'IDA.

• Réfléchir à des dispositifs de suivi et d'évaluation conjoints avec d'autres donateurs et le pays partenaire. Un ciblage sur les activités des différents

donneurs soulèvera de grandes difficultés méthodologiques dans les situations où les donateurs sont nombreux à intervenir.

4. La gestion des résultats dans le cadre de la réforme du secteur public dans les pays en développement

Ces dernières années, la réforme du secteur public dans les pays partenaires a porté sur le renforcement des capacités des pouvoirs publics de conduire l'effort de développement dans leurs pays. Dans de nombreux cas, cette réforme a favorisé un ciblage sur les résultats dans les organismes publics, ce qui a eu des incidences sur la gestion interne. Les paragraphes ci-après présentent brièvement certaines des conséquences de la réforme du secteur public des pays partenaires et du ciblage sur les résultats.

Types de réformes du secteur public

Les pays partenaires ont été de plus en plus nombreux à s'engager dans des réformes du secteur public présentant plusieurs dimensions différentes. Nombre des réformes antérieures, souvent dictées par la nécessité d'un ajustement structurel et d'une stabilisation de l'économie par voie budgétaire, ont porté sur l'efficience administrative et donné lieu à une compression des effectifs. Les réformes actuelles, qui peuvent s'inscrire dans une approche globale, comportent trois grands volets :

- *La promotion d'une gouvernance efficace*, qui englobe un large éventail de questions allant des processus électoraux à la délégation d'une partie des pouvoirs aux administrations locales en passant par les stratégies de lutte contre la corruption.

- *Le renforcement de l'efficience et de l'efficacité des services publics*, notamment des services de santé, d'éducation et de vulgarisation agricole, souvent dans le contexte d'une coordination sectorielle et de partenariats entre le secteur public et le secteur privé revêtant diverses formes (voir l'encadré II-3 pour un exemple de réforme de ce type en Tanzanie).

- *L'amélioration de la gestion financière et des mécanismes de reddition de comptes des pouvoirs publics*, souvent en liaison avec des partenariats élargis pour la mise en œuvre d'approches sectorielles et de CSLP.

Nouveaux enseignements et défis pour les pays partenaires

Le Réseau du CAD sur la bonne gouvernance et le renforcement des capacités a lancé une initiative visant à promouvoir l'engagement des pays⁷. Cette initiative a commencé par une étude des réformes du secteur public opérées en Afrique anglophone, des études de cas ayant été menées au Ghana, au Kenya, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie. L'étude dégage un certain nombre de facteurs décisifs des exemples d'expériences réussies, présente les obstacles rencontrés et les enseignements tirés.

On a relevé plusieurs effets positifs initiaux. Les programmes de réforme sont passés de la simple maîtrise des coûts au ciblage sur la prestation de services dans le cadre d'une approche globale de la réforme du secteur public.

- En *Tanzanie*, les réformes du secteur public ont permis de limiter les effectifs, d'améliorer la rémunération et

7. Compte rendu de la réunion tenue à Londres par le Groupe de travail des donateurs sur la réforme de la fonction publique, 24-25 octobre 2002 [DCD/DAC/GOVNET(2002)2].

Encadré II-3. Réforme du secteur public en Tanzanie

Le Programme de réforme du secteur public en Tanzanie s'inscrit dans le cadre d'une réforme plus vaste incluant les administrations locales, la gestion des finances publiques, le système juridique et les services économiques et sociaux. Il vise à améliorer les systèmes de gestion des performances, à restructurer la participation des secteurs public et privé, à améliorer la gestion de l'information, à renforcer la gestion du personnel et à développer l'esprit d'initiative et la bonne gouvernance.

Le Programme est centré au niveau opérationnel sur la prestation efficace des services publics. Cela a donné lieu à la spécification des résultats attendus à différents niveaux, à l'identification des facteurs habilitants et à la mise en place de systèmes pour le suivi des résultats du programme de réforme.

Les donateurs ont soutenu ce programme durant différentes phases. Il existe un Forum consultatif conjoint et certains donateurs participent aussi à un système de financements communs assorti d'un dispositif conjoint de notification et de comptabilité, tandis que d'autres donateurs financent des projets connexes s'inscrivant dans le cadre sectoriel.

Source: Groupe de travail des donateurs, septembre 2001.

de consolider les systèmes de base. Des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne le renforcement des capacités. Un certain nombre d'organismes ont été mis en place, en vue principalement d'améliorer les services.

- L'Ouganda a également pris des mesures radicales pour améliorer les rémunérations et réduire les effectifs, et il s'est maintenant engagé dans un vaste programme visant à améliorer ses structures, à introduire une gestion fondée sur les résultats ainsi que de nouveaux systèmes d'information. Il a aussi entrepris de créer des organismes autonomes.

- Le Kenya s'est doté d'une stratégie pour améliorer la prestation de services en rehaussant les performances. Cette stratégie fait une large place au rôle du secteur privé et des ONG. Une nouvelle législation est censée améliorer la responsabilité financière et la vérification

comptable. La passation des marchés publics a fait l'objet d'une réforme.

- Au Ghana, la phase actuelle de la réforme porte sur la gestion des finances publiques et les revenus du secteur public. Des améliorations ont manifestement été apportées à la perception des recettes et à l'efficacité des services.

- En Zambie, les réformes les plus bénéfiques ont concerné le niveau sectoriel où de nouvelles dispositions ont été adoptées en ce qui concerne la fourniture de services. Un environnement politique plus favorable et un engagement des parties prenantes ont également été constatés.

L'étude recense un certain nombre d'enseignements nouveaux et de facteurs de réussite, dont :

- Un environnement politique largement favorable, y compris des efforts

déployés pour promouvoir la démocratie, la lutte contre la pauvreté et le développement économique, un soutien constant étant apporté aux niveaux les plus élevés.

- Une vision et une stratégie claires permettant aux gouvernements d'institutionnaliser la gestion des réformes. Le programme de réforme du secteur public devrait pouvoir ainsi s'inscrire dans le contexte général des autres réformes opérées par les pouvoirs publics dans les domaines de la gestion financière, des administrations locales, etc.

- Une gestion efficace des pouvoirs publics – y compris la capacité de faire preuve de souplesse et de s'adapter aux circonstances.

- Une assistance technique qui soit porteuse et encourage l'appropriation.

- Une collaboration efficace avec un éventail de parties prenantes, notamment des cadres de la fonction publique, même durant des périodes de compression des effectifs.

- Un suivi du renforcement des capacités assuré par les cadres de la fonction publique qui doivent gérer des ajustements difficiles.

- Les institutions du secteur public devraient articuler leur action autour d'objectifs en matière de prestation de services et adopter une orientation vers la clientèle. Le pilotage des organismes d'aide dans des secteurs essentiels des services peut s'avérer très utile.

- La réussite d'une initiative à effet rapide qui joue un rôle majeur en ralliant l'adhésion et en instaurant un climat de confiance. Avec le développement de la confiance, l'aptitude à être plus novateur est importante.

- Des ressources suffisantes pour couvrir les coûts du programme, notamment en ce qui concerne la compression des effectifs.

L'étude a également fait ressortir l'existence de plusieurs types de problèmes même lorsque la réforme était dans l'ensemble réussie. Certains de ces problèmes renvoient une image inversée des facteurs de réussite essentiels mentionnés plus haut, mais on peut aussi citer les problèmes suivants :

- Une prise de décision très centralisée qui ne responsabilise pas les cadres.

- Des groupes ayant des intérêts bien définis au sein du secteur public qui interviennent dans le programme.

- Des capacités mises à rude épreuve, et notamment une pénurie d'agents indispensables.

- La difficulté d'établir des priorités et d'ordonner les réformes dans le temps.

- Une culture et des incitations professionnelles insuffisantes, et un moral bas lié à la faiblesse de la rémunération, qui rendent les réformes difficiles à mettre en œuvre.

- La tendance à créer des systèmes parallèles pour faire face à l'extrême prudence des donateurs s'agissant de l'octroi de ressources.

- Une autonomie insuffisante en matière de gestion.

- La difficulté de faire clairement apparaître l'impact, faute de systèmes de suivi et d'évaluation appropriés.

- Une information et une éducation du public inadéquates, notamment pour lutter contre les premières réactions négatives suscitées par la compression des effectifs.

Systèmes de mesure des résultats dans les pays partenaires

La gestion axée sur les résultats s'accompagne de certaines exigences concernant les données. Toutefois, les enquêtes menées dans les pays partenaires ne fournissent généralement pas de données fiables au-dessous d'un certain niveau, de sorte que la couverture des zones administratives à l'échelon infranational est insuffisante. La collecte de données à l'échelon national peut ne pas dûment intégrer diverses sources, même s'il existe des techniques qui intègrent des données administratives, d'enquête et de recensement pour donner des évaluations fiables de la pauvreté au niveau des villages ou de zones restreintes. Ces types de techniques requièrent une planification et une approche cohérente, ce qui n'est pas la norme dans la plupart des pays en développement. Les données statistiques à l'échelon local peuvent pâtir d'un manque de crédibilité si l'autonomie et la neutralité du système de gouvernement sont compromises, auquel cas le rôle de la société civile est important.

Les trois principaux aspects à prendre en considération si l'on veut améliorer la capacité des systèmes de mesure pour étayer la prise de décision en matière de gestion dans les pays partenaires sont les suivants :

- *La qualité et la disponibilité des données.* Des données cohérentes collectées au fil des ans sont indispensables pour évaluer les résultats et calibrer les indicateurs de progrès. Les données de base font défaut dans de nombreux domaines. Les systèmes qui génèrent les données de base sous-tendant les indicateurs de progrès laissent à désirer dans de nombreux pays partenaires et une grande partie des données collectées présente un caractère ad hoc, ce qui se traduit par des lacunes dans les données disponibles et par des incohérences dans les séries chronologiques. Les pays n'ont pas considéré qu'un investissement dans les statistiques était prioritaire. Il est nécessaire de mettre en place des capacités d'une manière stratégique, pour améliorer la production et l'utilisation des données, et pour intégrer les données qualitatives, administratives et d'enquête.
- *L'utilisation et la diffusion des données.* La publication et l'utilisation des données peuvent jouer un rôle extrêmement important dans le renforcement de la gouvernance à différents niveaux. L'utilisation des données en Ouganda est souvent citée comme un exemple de pratique exemplaire, dans la mesure où les données sur les dépenses publiques sont accessibles aux populations locales qui peuvent demander des comptes aux responsables politiques. Mais dans de nombreux autres pays, si des données peuvent être collectées, des contraintes pèsent souvent sur l'analyse et la présentation des résultats, tant aux utilisateurs professionnels potentiels au sein de l'administration qu'au grand public. Ces contraintes peuvent être liées aux capacités techniques et au manque de ressources humaines, mais il peut aussi s'agir de contraintes politiques compromettant la publication de résultats embarrassants (qui est soit supprimée, soit différée).

5. Implications pour la gestion

Adopter des stratégies orientées vers les résultats aux fins de la réalisation des OMD

Il est nécessaire d'opérer un ciblage plus précis sur l'efficacité du développement et sur la contribution apportée par l'aide. Des éléments du consensus international ont déjà été réalisés dans le cadre des OMD. Ces objectifs prioritaires relèvent le défi lancé par la spécification de résultats au sommet de la chaîne logique. La clarté des résultats d'ensemble aide à améliorer le ciblage des donateurs et des partenaires sur la stratégie de développement propre à chaque pays.

Plusieurs donateurs s'efforcent de rendre les OMD plus opérationnels. Les donateurs ont souscrit à la définition à multiples facettes de la pauvreté et de nombreux pays partenaires appliquent des stratégies de développement qui sont alignées sur les OMD. Toutefois, il reste difficile d'internaliser le concept et de concevoir des sous-stratégies appropriées. Les donateurs ont encore du mal à définir précisément leurs avantages comparatifs et leur valeur ajoutée propres à l'intérieur d'un cadre collectif pour la réalisation des OMD et à imputer un impact à leurs efforts. Les pays partenaires trouvent qu'il est difficile d'élaborer des indicateurs intermédiaires liés aux OMD et de recueillir les données requises.

Des stratégies de partenariat à l'appui de l'appropriation par les pays

Des instruments pour renforcer l'appropriation et le partenariat doivent être mis au point. On s'accorde généralement à reconnaître que la politique de

développement doit être appropriée par le pays concerné et que les donateurs doivent aider à renforcer la capacité d'initiative à l'échelon local. Les donateurs qui privilégient les approches fondées sur les projets, cherchent de plus en plus à coordonner leurs efforts dans le cadre d'une stratégie sectorielle globale. L'expérience sur le terrain a été mise au service du dialogue sur les politiques sectorielles. Les donateurs reconnaissent que les CSLP et les approches sectorielles font une plus large place à la participation de la société civile à l'élaboration des politiques, et à la coordination entre les donateurs et les pouvoirs publics. La question du rôle du soutien budgétaire ou d'autres formes de financements communs dans le cadre des CSLP et des approches sectorielles n'est pas résolue. Les discussions du CAD ont aussi fait une place importante à l'amélioration des mécanismes d'acheminement de l'aide dans le contexte de la réforme des politiques.

La poursuite du dialogue est nécessaire en ce qui concerne la manière dont les partenaires opèrent leurs choix quant aux politiques à élaborer et identifient les priorités. L'appropriation par le pays et le partenariat doivent reposer sur les performances, tant du donneur que du partenaire, et sur l'interaction entre les deux. Les donateurs, qu'ils participent à des projets ou des programmes, sont de plus en plus nombreux à reconnaître qu'il leur faut tenir compte du système de gestion du développement du pays partenaire, et pas seulement de leur partenariat bilatéral avec ce pays. Le dialogue doit englober un cadre de résultats pour les opérations à différents niveaux, qui relie les produits des projets aux résultats sectoriels et aux réalisations par pays. Cela évitera aux donateurs de faire de la micro-gestion et leur permettra d'être souples à l'égard des choix opérés par les partenaires dans les limites

du cadre convenu. Le dialogue peut aussi porter sur la situation et l'évolution de la gouvernance générale, et la nature de la conditionnalité appliquée par les donateurs⁸. Ces questions sont examinées en détail dans la section III, *Pour l'harmonisation des pratiques des donateurs au service de l'efficacité d'acheminement de l'aide*.

Le dialogue doit tenir compte des implications pour les capacités émanant des deux parties. Les pays doivent disposer de capacités pour l'analyse et la fixation des priorités et les donateurs de capacités pour l'examen des politiques au niveau des stratégies nationales et sectorielles. Cela a des conséquences pour le soutien apporté aux pays par les donateurs et pour l'organisation des donateurs en matière de gestion.

La coordination entre les donateurs continue de poser un problème au CAD. Plusieurs études⁹ menées ces dernières années ont fait apparaître qu'à l'échelon local, les donateurs peuvent améliorer l'efficacité de leur aide aux pays partenaires. Il est également nécessaire d'assurer une coordination en ce qui concerne l'identification et le suivi des résultats.

Gérer les résultats en partenariat

Les donateurs et les partenaires doivent combler l'écart entre leurs systèmes de résultats respectifs afin de mieux évaluer l'efficacité du développement. Plusieurs considérations d'ordre général s'imposent :

- *Types de résultats.* Les donateurs et les partenaires doivent faire une distinction entre différents types de résultats. On peut, comme c'est le cas dans le cadre de l'ACDI, définir trois types de résultats :

- *Les résultats au niveau du développement* doivent spécifier les réalisations convenues en ce qui concerne le développement dans un pays. L'adoption des OMD comme cadre de référence pour la notification des résultats semble être de plus en plus probable, malgré les difficultés liées aux données.
- *Les résultats au niveau des facteurs habilitants* doivent montrer comment les donateurs et les partenaires tiennent compte du contexte du développement et cherchent à l'influencer.
- *Les résultats au niveau de la gestion* doivent montrer comment les unités opérationnelles des systèmes tant des partenaires que des

8. La sélection opérée par les donateurs en fonction de bons ou de mauvais résultats – autre élément à prendre en considération dans le cadre du partenariat – fera l'objet avec d'autres questions d'un atelier distinct. Le CAD et la Banque mondiale ont organisé récemment un atelier conjoint sur les « partenariats difficiles » auxquels les accords sur les cadres de résultats ne peuvent généralement pas être appliqués. Voir section VII.

9. Le Groupe d'étude du CAD sur les pratiques des donateurs a facilité des discussions sur la coordination entre les donateurs, les approches sectorielles et l'harmonisation des pratiques des donateurs dans les pays partenaires, et il a également réalisé des études par pays – voir section III. Le CAD a organisé plusieurs échanges de vues sur la coordination de l'action des donateurs et le partenariat, et en 1999, il a parrainé conjointement avec le PNUD et la Banque mondiale un « Forum des partenaires au développement : De la coordination de l'aide au partenariat pour le développement ». Le PNUD a présenté une étude d'évaluation sur la réforme des politiques et la coordination [Round Table Mechanism: An Interim Report]. La Banque mondiale a elle aussi présenté une étude d'évaluation [Département de l'évaluation des opérations de la Banque mondiale, 1999, *The Drive to Partnership: Aid Coordination and the World Bank*].

donneurs cherchent à améliorer leurs performances et la qualité des services.

- *Sélection des résultats à différents niveaux.*

Les pays partenaires ont fait des progrès dans la spécification des résultats aux niveaux des activités et des secteurs, mais la spécification et la mesure des résultats au niveau national et des programmes posent de sérieux problèmes. Dans les organismes d'aide, les systèmes de gestion des résultats visent à évaluer l'impact des politiques et des procédures aux différents niveaux mais, dans la pratique, ils font généralement une plus grande place aux niveaux des activités et des secteurs. Plusieurs donateurs s'efforcent de rationaliser leurs procédures pour centrer l'attention sur les résultats significatifs dans la chaîne logique, ce qui requiert une harmonisation avec les systèmes de mesure des résultats dans les pays partenaires. Il faudra mener de nouveaux travaux conjoints en partenariat.

- *Attribution des résultats à la performance des parties prenantes.* La théorie qui lie les activités aux résultats perd de sa force quand on remonte dans la chaîne logique. Étant donné que les résultats sont le fruit d'une action collective et qu'ils ne peuvent pas être imputés à des efforts individuels, il faut se mettre d'accord sur la façon de présenter et d'évaluer les résultats sur une base collective. Dans le même temps, la présentation des résultats doit contribuer à pérenniser le soutien des différentes parties prenantes.

Mesurer la performance collective

La collecte de données sur les performances visant à répondre aux exigences des donateurs suppose une stratégie différente de celle appliquée pour la collecte de données destinée à promouvoir

l'appropriation par les pays concernés de la réforme des politiques. Les données collectées semblent devoir être différentes dans chaque cas, mais il existe aussi un compromis possible entre les deux et il est nécessaire d'examiner comment les exigences des donateurs peuvent porter atteinte aux principes de l'appropriation par les pays. On peut également craindre que les systèmes des pays ne soient surchargés si les besoins des donateurs ne sont pas intégrés dans une stratégie statistique et d'information.

Le renforcement des capacités nationales requiert d'une part, la valorisation des compétences individuelles requises pour la collecte et l'analyse des données et, d'autre part, l'intégration des systèmes d'information du pays partenaires. L'encadré II-4 donne un aperçu général des contributions de PARIS21.

On s'est relativement peu intéressé à la possibilité de mettre en place des examens de l'aide par les pays partenaires. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) s'intéresse à l'élaboration d'une méthode d'examen par les pairs de la gouvernance et de la gestion propres des pays, c'est-à-dire à des « examens mutuels ». Ceux-ci pourraient être étendus à l'examen de la performance d'ensemble du développement et aux systèmes mis en place pour générer les informations nécessaires au suivi et à l'évaluation. Le NEPAD a demandé à la Commission économique pour l'Afrique et à l'OCDE de réaliser des travaux sur la conception d'un tel système en liaison avec le Partenariat stratégique pour l'Afrique (PSA).

On peut aussi envisager de réaliser un plus grand nombre d'évaluations conjointes des donateurs consacrées à la performance collective, compte tenu du resserrement de

Encadré II-4. **PARIS21**

Le Consortium PARIS21*, qui a été créé en 1999, est un partenariat visant à promouvoir une gestion fondée sur les résultats et l'utilisation de statistiques dans les pays en développement. Ce partenariat entre décideurs, statisticiens et utilisateurs d'informations statistiques a jusqu'ici milité pour l'amélioration des statistiques et leur utilisation effective dans le cadre du suivi et de l'élaboration des politiques. Des travaux sont nécessaires pour sensibiliser les statisticiens au nouveau contexte de l'action des pouvoirs publics et faire en sorte que les statistiques disponibles soient accessibles et orientées vers les décideurs.

Le partenariat a pour objet de rehausser l'importance des statistiques dans les discussions sur les politiques à suivre et d'encourager les parties prenantes à adopter une approche stratégique, intégrée de la planification du système statistique. On envisage un cycle vertueux où ceux qui financent les statistiques reçoivent les informations dont ils ont besoin et mettent à disposition des ressources accrues pour leur production, créant ainsi un système viable. PARIS21 facilite et encourage l'adoption par les pays de mesures propres à améliorer la capacité de produire et d'utiliser efficacement les statistiques et autres informations requises pour élaborer des politiques et assurer leur suivi. D'autres partenaires s'occupent des travaux d'exécution dans les pays concernés en apportant le soutien nécessaire à la mise en œuvre des améliorations jugées nécessaires.

Les travaux menés jusqu'ici au sein d'équipes spéciales et d'ateliers régionaux et nationaux ont porté notamment sur la mise en commun de pratiques optimales, des matériaux de sensibilisation, la coopération Sud-Sud, l'évaluation des capacités statistiques et la promotion d'une approche stratégique de la gestion statistique. Des actions ont été lancées en Afrique et en Amérique latine, et des travaux complémentaires sont prévus pour ces continents et pour l'Asie, les pays arabes, les pays du Pacifique et des Caraïbes. Les travaux du Consortium sont placés sous la direction d'un Comité de pilotage formé de représentants des pays en développement et en transition de chaque région du monde, des donateurs bilatéraux et des Nations Unies, de l'OCDE, de la Banque mondiale, du FMI et de la CE. L'avancement des travaux de PARIS21 peut être suivi sur son site web à l'adresse www.paris21.org

* PARIS21 : Le partenariat statistique au service du développement est un consortium qui agit dans le cadre de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE

la coordination de l'action des donateurs dans les pays partenaires. L'OCDE a réalisé deux évaluations conjointes concernant le Mali et le Mozambique¹⁰, et elle envisage d'en entreprendre une autre

(éventuellement pour la Tanzanie). Le Groupe de travail du CAD sur l'évaluation de l'aide a procédé à plusieurs évaluations conjointes et encourage activement de nouvelles évaluations de ce type. Divers

10. OCDE/DCD, Club du Sahel et PNUD, 1999 « Améliorer l'efficacité des systèmes d'aide : Le cas du Mali » ; « Évaluation conjointe par le CAD des programmes d'aide de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni au Mozambique », Les dossiers du CAD 2001, vol. 2, n° 4, pp. III-31 à III-34. L'OCDE/DCD a également participé à un examen organisé par la Banque mondiale des activités menées par les donateurs au Népal en 2001.

instruments, comme des orientations sur les évaluations conjointes et des échanges d'informations systématiques et normalisés concernant les plans d'évaluation, ont été mis au point pour faciliter les exercices conjoints. Si certains résultats ont été obtenus, des efforts complémentaires sont nécessaires compte tenu du fait que les partenariats ne peuvent pas démarrer lors de la phase d'évaluation mais doivent s'appuyer sur une collaboration menée durant les phases antérieures du cycle des programmes, y compris sur d'éventuels dispositifs de suivi conjoints. Le passage d'une approche individuelle à une approche conjointe de l'évaluation induira des changements fondamentaux tant dans le mode de conduite des évaluations que dans la demande de résultats en la matière.

Ciblage sur les résultats à l'échelon des pays partenaires

S'agissant des différents aspects du ciblage sur les résultats à l'échelon local, il existe pour les partenaires et les donateurs des éléments essentiels à prendre en considération. Les gestionnaires du développement doivent prendre en compte les politiques et les instruments de mise en œuvre qui sont propres à renforcer le partenariat et l'appropriation par les pays, à savoir notamment :

- Une réforme des structures de gouvernance et de la gestion du secteur public mettant l'accent sur l'amélioration des résultats, comme la fourniture efficiente et efficace de services publics, peut accroître les avantages générés par l'aide au développement.
- L'appropriation par les pays, une large participation et des partenariats de qualité avec les donateurs sont indispensables à cette réforme des politiques.
- Dans le cadre de leur dialogue avec les partenaires, les donateurs doivent chercher à optimiser l'utilisation des ressources pour atteindre les résultats convenus en matière de développement, et assurer la viabilité, la reproductibilité et la diffusion des enseignements tirés.
- La transparence et l'obligation de rendre compte à l'opinion publique du pays partenaire, ainsi qu'aux contribuables du pays donneur, peuvent être accrues par un ciblage clair sur les résultats opéré par le gouvernement du pays partenaire.
- Les réformes du secteur public doivent inclure les systèmes de suivi et la mesure des résultats. Ces systèmes devront tenir compte du caractère de plus en plus collectif du système de gestion du développement dans un pays, qui influe tant sur les projets que sur les programmes.
- La coordination entre les donateurs peut permettre de réduire la charge des procédures d'aide, mais la coordination a ses propres coûts de transaction. Certains de ces coûts, qui sont pris à leur charge par les gouvernements des pays partenaires, peuvent aussi contribuer au renforcement des capacités.

6. Principales conclusions du Forum

Les participants au Forum sont parvenus à la conclusion que l'obtention de meilleurs résultats sur le terrain était fondamentale dans le contexte du nouveau programme d'action à l'appui du développement. Dans les pays partenaires, les citoyens exigent de leurs gouvernements respectifs une meilleure gestion des dépenses publiques, y compris en ce qui concerne les allocations d'aide. Dans les pays de l'OCDE, les contribuables

souhaitent vivement que les ressources affectées aux budgets du développement soient utilisées de façon optimale. Pour la première fois en l'espace de plus d'une décennie, les donateurs des pays de l'OCDE se sont engagés à accroître les volumes d'aide de pas moins de USD 15 milliards au cours des prochaines années. Ils ont pris cet engagement sous réserve d'un renforcement de l'efficacité de l'aide se traduisant par l'obtention de résultats concrets.

La définition des Objectifs du millénaire pour le développement offre aux pays donateurs et aux pays partenaires un cadre commun pour un acheminement de l'aide orienté vers les résultats. Les participants au Forum se sont accordés à reconnaître la nécessité d'établir un lien entre les OMD et le contexte du développement dans les pays partenaires. L'identification d'objectifs connexes à l'échelon local facilitera la coordination des interventions des pays donateurs et des pays partenaires, et aidera à mobiliser les acteurs locaux, tant dans les milieux gouvernementaux qu'au sein de la société civile.

Le Forum a mis en évidence la dynamique du programme d'action axé sur les résultats. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux s'emploient à l'heure actuelle à améliorer leurs systèmes de gestion des résultats et de nouveaux outils et procédures sont mis au point, comme le Millennium Challenge Account des États-Unis (voir encadré II-1). Les donateurs ont souligné combien il est important de faire de l'appropriation par les pays partenaires l'élément central de leurs systèmes de gestion. La Banque mondiale et de nombreux donateurs bilatéraux lient leur aide-pays à des stratégies de lutte contre la pauvreté prises en main par les pays concernés. Le PNUD a entrepris d'étendre ses rapports par pays sur les OMD à un

nombre croissant de pays partenaires afin de jeter les bases d'une gestion axée sur les résultats à l'échelon local.

Un certain nombre de pays partenaires ont placé l'orientation vers les résultats au centre de leurs programmes de réforme du secteur public. C'est ainsi qu'en Ouganda, la budgétisation axée sur les résultats est un des éléments essentiels du programme de réforme. Le Chili a abandonné la méthode traditionnelle de la budgétisation différentielle pour mettre en œuvre un système avancé d'affectation des ressources. La Tanzanie s'attache à ce que la budgétisation et la gestion à tous les niveaux d'administration soient centrées sur le DSRP, qui sert de principal document d'établissement des objectifs. L'expérience de la Malaisie montre aussi les avantages qu'offre une planification axée sur les résultats dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme, fondée sur les performances, des organismes publics.

Plusieurs enseignements généraux se dégagent des diverses expériences des pays de l'OCDE et des pays partenaires :

- *Une architecture initiée du développement par les pays partenaires.* L'appropriation locale est indispensable pour garantir l'efficacité de l'aide. Il importe de concevoir des interventions d'aide qui correspondent aux priorités et aux caractéristiques des pays partenaires, notamment en se fondant sur des stratégies de lutte contre la pauvreté appropriée localement et en engageant des consultations avec l'ensemble des acteurs locaux, aussi bien dans les milieux gouvernementaux que dans la société civile. La nécessité de soustraire les pays partenaires aux exigences souvent redondantes et incohérentes des donateurs a été reconnue à diverses reprises par les participants au Forum.

- *Faire concorder les calendriers.* Il existe un décalage entre les aspects à long terme du développement et les délais plus brefs dans lesquels s'inscrivent la mesure et la gestion des résultats. La nécessité pour un organisme d'aide de rendre compte des performances à son conseil de gestion dans les délais impartis pour la mise en œuvre d'un programme a conduit dans le passé à un ciblage sur les intrants et sur les produits à court terme. Pour faire apparaître les résultats en matière de développement, il faut disposer de plus de temps et adopter un ciblage différent sur les résultats.

- *Rationaliser les méthodes de mesure.* On s'est accordé à reconnaître la nécessité de simplifier les méthodes de mesure pour faciliter la mise en place de dispositifs de notifications conjointes et de procédures de suivi et d'évaluation communes. L'harmonisation pourrait être rendue plus aisée si l'on s'acheminait vers l'adoption générale d'un ensemble limité d'indicateurs clés concernant les OMD. Les pays partenaires doivent être associés à la sélection des indicateurs à utiliser, en vue de permettre l'établissement de modèles de notifications cohérents, se prêtant à des comparaisons à l'échelle internationale. Une telle approche devrait toutefois éviter de simplifier à l'excès la dimension qualitative du développement en réduisant par trop le choix des indicateurs.

- *De l'imputation à la contribution.* Le Forum a montré que le centre des préoccupations était en train de se déplacer, l'imputation aux donneurs perdant de son importance au profit de la prise en compte des possibilités de contribuer conjointement au développement. Il ressort d'une

manière générale des examens sectoriels conjoints que l'intérêt porté par les donateurs à la « visibilité », qui est caractéristique de l'orientation vers les intrants, cède le pas à la responsabilité conjointe à l'égard de l'obtention de résultats communs.

- *Prévoir des incitations appropriées en vue de l'obtention de résultats.* Des systèmes d'incitations appropriées sont indispensables pour un bon ciblage sur les résultats. Il ressort de l'expérience de plusieurs pays partenaires dans le domaine de la réforme du secteur public qu'une fonction publique fortement motivée est fondamentale pour une gestion axée sur les résultats. L'amélioration des circuits de communication offre de fortes incitations à l'amélioration des performances. La responsabilité des organismes peut être accrue en associant les acteurs de la société civile à la planification des résultats et en communiquant les résultats à l'opinion publique.

- *Harmonisation.* Des priorités communes ne sauraient être réalisées que dans le cadre d'une coordination efficace entre donateurs et partenaires. Une harmonisation des pratiques des donateurs est aujourd'hui considérée comme indispensable pour accroître l'efficacité de l'APD, de même que l'est la nécessité de rendre les procédures des donateurs compatibles avec les systèmes des pays partenaires. Une plus grande transparence entre les donateurs, et entre les donateurs et les partenaires, est essentielle à l'obtention efficace de résultats en matière de développement.

La question de l'harmonisation des procédures d'aide est examinée de manière plus approfondie dans la section suivante du Rapport.

Pour l'harmonisation des pratiques des donateurs au service de l'efficacité d'acheminement de l'aide

La Conférence de Monterrey, tenue en mars 2002, a souligné qu'il était important de construire des partenariats entre donateurs et pays partenaires afin de progresser plus concrètement vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement et a appelé les organismes de coopération pour le développement à intensifier leurs efforts pour harmoniser leurs procédures opérationnelles afin de réduire les coûts de transaction et d'assouplir les modalités de décaissement et d'acheminement de l'APD. Cette section du Rapport examine comment le Groupe d'étude du CAD sur les pratiques des donateurs s'applique à répondre à cet appel, notamment en définissant un cadre pour la coopération entre donateurs.

1. Introduction

L'objectif fondamental du Groupe d'étude du CAD sur les pratiques des donateurs est de contribuer à renforcer l'appropriation locale en mettant en évidence, sur la base d'éléments concrets, les pratiques susceptibles de réduire de manière efficace par rapport à son coût les ponctions exercées sur les capacités de gestion de l'aide des pays partenaires et les coûts de transaction y afférents. Cette section du Rapport fournit un aperçu général des travaux du Groupe d'étude. Y sont ensuite repris des extraits du premier des six documents sur les bonnes pratiques qu'il a élaborés, concernant le *Cadre pour la coopération entre les donateurs*.

L'application des procédures très diverses que prescrivent les donateurs est fort coûteuse pour les pays en développement, surtout les plus pauvres et les plus tributaires de l'aide. L'observation de ces multiples règles a par exemple pour effet d'accaparer une part importante des ressources administratives de ces pays, entrave la prise en charge par les partenaires de leurs propres programmes de développement et les rend moins aptes à

gérer les affaires publiques de façon constructive. C'est pourquoi le CAD a mis en place un groupe d'étude spécial ayant pour mission d'examiner les moyens de dispenser l'aide avec plus d'efficacité par une simplification et une harmonisation des procédures des donateurs.

La mission principale du Groupe d'étude du CAD sur les pratiques des donateurs, créé en décembre 2000 pour une durée de deux ans, était de définir une série de bonnes pratiques qui permettent aux donateurs d'améliorer leurs procédures opérationnelles en vue de laisser davantage l'initiative aux pays partenaires. Dans la poursuite de cet objectif, le Groupe a également fait place au souci d'accroître l'efficacité générale de l'aide et de réduire les coûts imposés, aux bénéficiaires comme aux donateurs, par la gestion de l'aide au développement. A cet effort, il a associé, dans un esprit de responsabilité mutuelle, un large éventail de pays en développement partenaires représentant diverses régions du monde et différents niveaux de développement. Le processus de consultation qu'il a ainsi mené s'est déroulé à plusieurs niveaux.

Le Groupe d'étude a invité seize pays ou groupes de pays en développement¹, situés dans diverses régions du monde et se trouvant à différents stades de développement, à participer à toutes les réunions qui ont prélué à l'élaboration des documents sur les bonnes pratiques.

2. Enquête sur les besoins

Si agissant des pays en développement, le Groupe d'étude a demandé la réalisation d'une vaste enquête à caractère consultatif – dite enquête sur les besoins – visant à déterminer les priorités des pays en développement partenaires et à recueillir leur point de vue sur l'harmonisation des pratiques des donateurs. Des entretiens ont eu lieu avec des hauts fonctionnaires, des agents des ministères opérationnels et des représentants des organismes d'exécution des projets et des organisations concernées de la société civile dans onze pays en développement partenaires. Les résultats de cette enquête ont servi à étayer le programme de travail du Groupe d'étude.

Le Groupe d'étude a reconnu qu'il était essentiel pour ses travaux de consulter les pays partenaires pour connaître leur point de vue sur les pratiques des donateurs. A cette fin, il a procédé de deux façons. Premièrement, des représentants de seize pays ou groupes de pays partenaires ont été invités à participer à ses réunions. Deuxièmement, une enquête sur les besoins a été lancée dans onze de ces pays, situés dans diverses régions du

monde et se trouvant à différents stades de développement.

Le but de l'enquête était de recueillir l'avis des pays partenaires sur deux grandes questions :

- Comment les donateurs peuvent-ils améliorer l'aide au développement de manière à soutenir les stratégies élaborées et conduites par les pays partenaires ?
- Et, en l'état actuel des choses, quelles sont les pratiques des donateurs qui compromettent le plus l'efficacité de ces stratégies ?

Pour ce faire, les consultants chargés de l'enquête ont réalisé plus de 400 entretiens avec des hauts responsables, des experts et des agents des organismes donateurs².

L'enquête comprenait deux parties. La première visait à recenser les pratiques des donateurs que les pays partenaires estiment leur imposer la charge la plus lourde, et la deuxième à déterminer les domaines dans lesquels il était jugé nécessaire d'améliorer en priorité les pratiques des donateurs.

La charge imposée aux pays partenaires

Le premier objectif de l'enquête était d'identifier les pratiques des donateurs qui présentent le plus d'inconvénients pour les pays partenaires sur le plan de l'appropriation, des coûts de transaction et de l'efficacité de l'aide. A cette fin, il a

1. Le Bangladesh, la Bolivie, le Cambodge, l'Égypte, le Forum du Pacifique Sud, le Guatemala, le Kenya, le Mali, le Maroc, le Mozambique, l'Ouganda, la République de Kirghizie, la Roumanie, le Sénégal, la Tanzanie et le Viêt-nam.

2. Les pays considérés font partie des 16 pays ou groupes de pays associés aux travaux du Groupe d'étude. Ce sont le Bangladesh, la Bolivie, le Cambodge, l'Égypte, Fidji, Samoa et Vanuatu, le Mozambique, l'Ouganda, la Roumanie, le Sénégal, la Tanzanie et le Viêt-nam.

nécessiter la négociation de procédures communes ou harmonisées.

- *Les donateurs devraient harmoniser leurs procédures.* Divers moyens permettant une meilleure harmonisation ont été présentés ; il a notamment été proposé que les donateurs se mettent d'accord sur un ensemble commun de procédures ou qu'un donneur confie à un autre certaines tâches (« coopération déléguée »).

- *Les donateurs devraient aligner leurs procédures sur les dispositifs en place dans les pays partenaires.* Il a été suggéré que cette démarche s'inscrive dans un processus à moyen terme comportant plusieurs étapes intermédiaires. La première consisterait, par exemple, pour les donateurs à synchroniser leurs procédures avec les principaux cycles de leurs partenaires (par exemple le cycle budgétaire). A l'issue de la dernière étape, les donateurs s'appuieraient totalement sur le système du pays partenaire. Ce processus nécessite une étroite coopération entre la communauté des donateurs et le pays partenaire.

- *Les donateurs devraient faire preuve d'une plus grande transparence.* Il a été noté que les donateurs devraient mieux communiquer entre eux et avec les pouvoirs publics. Les donateurs et les gouvernements partenaires devraient échanger plus régulièrement des informations sur les activités prévues et en cours, les procédures, les rapports et les résultats des évaluations. Cela serait de nature à accroître l'efficacité de l'aide et à faciliter la coordination tout en réduisant les chevauchements d'activités.

Les documents sur les bonnes pratiques

Il existe un grand nombre de domaines dans lesquels l'application de bonnes pratiques peut et doit être encouragée afin de favoriser une amélioration de l'efficacité

de l'aide. Ceux que le Groupe d'étude a retenus pour cet exercice ont été sélectionnés à la fois en raison de leur importance et en tenant compte des aspects qui sont déjà abordés dans d'autres cadres, par exemple le programme de travail engagé par ailleurs par le CAD sur la passation des marchés ou la collaboration étroite instaurée en matière d'évaluation (voir la section I du Rapport).

Il a été établi six documents recensant des bonnes pratiques dans les domaines suivants :

- *Un cadre pour la coopération entre les donateurs* (dont des extraits sont reproduits ci-après).
- *Travaux analytiques au niveau des pays et préparation des projets et des programmes.*
- *Mesure des performances dans la gestion des finances publiques.*
- *Notification et suivi.*
- *Rapports et contrôle financiers.*
- *Coopération déléguée.*

Ces documents, qui ont été approuvés de façon formelle par le CAD, sont le fruit d'un vaste débat avec des organisations multilatérales et des pays partenaires. Ils offrent un modèle qui pourrait le cas échéant être appliqué à d'autres domaines.

3. Cadre pour la coopération entre les donateurs

Les donateurs ne travaillent pas de façon isolée. Leurs activités impliquent toujours la participation, sous une forme ou sous une autre, d'un gouvernement partenaire et portent généralement sur des domaines où interviennent aussi d'autres donateurs. Autant d'éléments qui

nécessitent des relations de travail efficaces, basées sur la confiance et le respect mutuels. L'expérience montre que cela suppose des objectifs communs bien définis, et un cadre de coordination institutionnalisé qui permette de concilier les différents intérêts de manière constructive.

Telles sont les considérations autour desquelles s'articule le premier document sur les bonnes pratiques du Groupe d'étude, intitulé *Un cadre pour la coopération entre les donateurs*. Il s'agit d'un sujet essentiel car un bon dispositif de coordination de l'aide favorisera la prise en main des opérations par le gouvernement partenaire, simplifiera les relations de travail et instaurera de la souplesse là où elle manque. Il facilitera aussi le dialogue entre les donateurs et la société civile et le secteur privé du pays partenaire.

Un bon cadre de coordination de l'aide doit englober les relations entre les donateurs et les pays partenaires, les relations entre les donateurs, ainsi que les systèmes propres à chaque donneur, et promouvoir :

- Un cadre global pour l'aide au développement dans le pays considéré, résultant d'un consensus entre le gouvernement et les donateurs sur les objectifs et la stratégie, et un accord sur les instances, règles et calendriers de dialogue entre les donateurs et le gouvernement.
- Des arrangements entre les différents donateurs permettant d'améliorer la coordination et de simplifier les procédures lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser les systèmes du gouvernement partenaire.
- La mise en place, au niveau de chaque donneur, de règles et d'une culture internes favorisant la constitution de véritables partenariats avec le gouvernement partenaire et les autres donateurs.

Principes directeurs

Depuis quelques années, les donateurs accordent une importance accrue à leurs relations avec les gouvernements partenaires et s'attachent en particulier à faire des stratégies définies par ces derniers l'élément central du processus de développement. Dernièrement, cette tendance a été encore renforcée par la multiplication des stratégies de lutte contre la pauvreté et autres approches similaires fondées sur l'initiative nationale, qui soulignent l'obligation incombant aux donateurs de faire en sorte que le pays partenaire exerce effectivement la conduite des opérations. Ces approches mettent aussi l'accent sur la nécessité de changer les modes de reddition de comptes de façon que les obligations imposées en la matière par les donateurs contribuent à renforcer les systèmes nationaux.

Les principes qui sous-tendent cette nouvelle approche du partenariat sont exposés dans l'encadré III-1. Ils reflètent les priorités définies en 2001 dans les *Lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté* et adoptées par la communauté internationale dans la Déclaration du Millénaire et le Consensus de Monterrey. L'aptitude des donateurs à se conformer à ces principes directeurs, et aux bonnes pratiques qui en découlent, est assujettie à la volonté et à la capacité des gouvernements partenaires d'œuvrer à l'amélioration de la coordination entre donateurs et de l'efficacité de l'aide.

Bonnes pratiques

Relations entre organismes de développement et pays partenaires

L'intérêt légitime des pays partenaires est de conserver leur autonomie d'action

Encadré III-1.

Principes directeurs d'une aide au développement mieux coordonnée

1. Les donateurs doivent soutenir les stratégies de lutte contre la pauvreté ou cadres nationaux équivalents élaborés et pilotés par les pays partenaires, et établir leur programmation en fonction des besoins et priorités qui y sont définis.
2. L'aide au développement doit être dispensée selon des modalités qui contribuent à renforcer, durablement et non à saper, par inadvertance, la capacité des pays partenaires d'élaborer et mettre en oeuvre de telles stratégies et d'en être comptables vis-à-vis de la population et des instances législatives.
3. La coordination des pratiques des donateurs renforce l'efficacité de l'aide, particulièrement pour les pays qui en sont dépendants. La coordination de l'aide doit, dans toute la mesure du possible, être conduite par les gouvernements partenaires.
4. Faire fond sur les systèmes des gouvernements partenaires, lorsqu'ils offrent des garanties raisonnables que les ressources provenant de la coopération serviront aux usages prévus, peut contribuer à améliorer durablement leur performance.
5. Il va dans le sens des intérêts aussi bien des gouvernements partenaires que des donateurs de veiller au bon usage des fonds publics.
6. Les donateurs doivent collaborer étroitement avec les gouvernements partenaires pour remédier aux faiblesses éventuelles des capacités institutionnelles ou autres limitations qui empêchent d'être raisonnablement sûrs du bon usage des ressources provenant de la coopération.
7. La mise en place de systèmes appropriés dans les pays partenaires est souvent un processus de moyen terme. En attendant de pouvoir se fier à ces systèmes, les donateurs doivent simplifier et harmoniser leurs propres procédures afin de réduire la charge qui pèse sur les gouvernements partenaires.
8. Il n'y a pas d'approche unique valable pour tous les pays. La façon dont s'opère l'harmonisation doit être adaptée à la situation et aux capacités institutionnelles locales.
9. Une aide tendant à renforcer les moyens d'action de la société civile et à soutenir les organisations représentatives du secteur privé qui ont fait leurs preuves peut également contribuer à améliorer la performance des gouvernements partenaires.

et de pouvoir compter sur la transparence et la prévisibilité des flux d'aide. Le souci légitime des donateurs est de s'assurer de la bonne gestion et de l'impact de leur aide. Il peut en résulter des difficultés à concilier les bonnes pratiques visant à laisser l'initiative aux gouvernements partenaires dans le cadre d'un véritable partenariat et le désir des donateurs de veiller à ce que l'aide soit utilisée aux fins prévues et contribue à promouvoir des réformes. Pour être efficace, une relation

d'aide nécessite un consensus viable entre le donneur et le gouvernement partenaire intéressés sur les objectifs à poursuivre et la stratégie à appliquer. Ceci est plus facile lorsque le gouvernement partenaire a une stratégie précise, qu'il a clairement présentée et qu'il met en œuvre. Lorsque le gouvernement partenaire ne possède pas les capacités voulues, le défi qui se pose aux donateurs est de trouver comment l'aider à élaborer une stratégie qui lui soit propre. Les stratégies de lutte

contre la pauvreté servent de plus en plus d'ancrage à un accord stratégique, dès lors qu'elles s'intègrent au système de planification et de budgétisation du pays en cause.

Un programme par pays, explicite, ouvert, qui s'appuie sur une analyse commune et prend en compte les objectifs du gouvernement partenaire réduit le risque de contradiction ou de doubles emplois dans l'aide apportée par les donateurs à un pays partenaire (voir l'encadré III-3).

Un autre défi que soulève pour les donateurs la construction des partenariats est de parvenir à s'accorder clairement avec les gouvernements partenaires sur la manière dont la performance de ces derniers sera évaluée et dont les résultats de cette évaluation seront utilisés pour déterminer les apports d'aide. La transparence et la prévisibilité des flux d'aide renforce la confiance entre les donateurs et les gouvernements partenaires.

Face à ces défis, l'instauration entre les donateurs et les gouvernements partenaires d'une relation efficace, s'appuyant sur une même conception des objectifs à poursuivre et de la stratégie à appliquer, suppose les bonnes pratiques suivantes :

- Définir les objectifs assignés à chaque programme par pays et les activités qui en découlent, et les faire largement connaître. Pour les mettre au point, les donateurs doivent :
 - Consulter le gouvernement partenaire sur la compatibilité des activités proposées avec sa stratégie de lutte contre la pauvreté ou le cadre national équivalent.
 - Fonder l'analyse des besoins et du potentiel de développement du pays considéré sur celle qu'a fournie le gouvernement part-

naire dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté ou le cadre équivalent.

- Communiquer leurs principales propositions de soutien au gouvernement partenaire, aux autres donateurs et à la société civile.
- Opérer une programmation pluriannuelle de l'aide. Dans toute la mesure du possible, les donateurs doivent établir un programme d'aide pluriannuel compatible avec l'horizon de programmation financière du gouvernement partenaire, et expliciter clairement les circonstances qui pourraient justifier une modification des apports d'aide. Des engagements financiers à plus long terme et donc plus prévisibles contribuent à asseoir la fiabilité des financements émanant des donateurs aux yeux des gouvernements partenaires, ce qui est indispensable pour leur permettre de planifier l'augmentation de leur capacité d'assurer les services essentiels, et leur facilite la gestion macroéconomique.
- Utiliser des indicateurs de performance communs. Les donateurs et les gouvernements partenaires doivent se mettre d'accord sur des indicateurs de performance simples, mesurables, hiérarchisés et facilement vérifiables. Lorsque plusieurs donateurs financent les mêmes activités, ils doivent utiliser les mêmes indicateurs de performance.
- Définir un cadre commun pour la coordination de l'aide. Les donateurs et les gouvernements partenaires doivent arrêter ensemble un cadre pour l'examen et le suivi de l'aide et s'efforcer de l'incorporer dans des processus multi-organismes d'examen et de suivi, tels que les forums consultatifs, ainsi que dans les processus d'examen des gouvernements partenaires, afin de contribuer à l'instauration d'un cadre commun de coordination de l'aide (voir l'encadré III-2).

Encadré III-2.

**Un exemple de partenariat entre les donateurs
et les gouvernements partenaires : le cas de l'Ouganda**

Depuis 1997, le gouvernement ougandais et les donateurs opèrent une coordination afin d'améliorer l'efficacité de l'aide en s'assurant qu'elle cadre avec le Plan d'action pour l'éradication de la pauvreté (PEAP) élaboré par le gouvernement de l'Ouganda. Ce dernier définit la stratégie globale de lutte contre la pauvreté arrêtée par le gouvernement et stipule, dans son volume III, que tout soutien demandé et octroyé devra transiter exclusivement par des programmes inscrits dans le PEAP. Dans ce volume III sont également exposées les modalités d'aide que les donateurs sont invités à privilégier, étant entendu que la préférence des autorités ougandaises va au soutien budgétaire, que celui soit de caractère général ou réservé à un secteur précis. Des dispositions sont actuellement prises pour donner suite à ces principes, l'objectif étant de parvenir à mettre en place des procédures communes pour mars 2003.

Afin de faciliter la mise en œuvre du PEAP et la coordination des donateurs, a été mis en place un dispositif de crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (CARP), dans le cadre duquel sont recensés les problèmes transversaux mis en évidence dans le secteur public à l'occasion d'examens biannuels conjoints associant le gouvernement, les ONG et les donateurs, ou d'examens sectoriels. Le CARP fournit une matrice d'actions, assorties de jalons et de résultats finaux, fruits d'un processus consultatif. Plusieurs organismes d'aide, et en particulier tous ceux qui recourent au soutien budgétaire, utilisent cette matrice pour programmer leurs versements, le suivi de la mise en œuvre du PEAP étant de son côté assuré au moyen du cadre de dépenses à moyen terme et du processus budgétaire. Chaque année, le gouvernement et les donateurs procèdent à l'examen des progrès accomplis au regard des engagements pris et des indicateurs définis dans le PEAP. Des jalons communs et cohérents servent ainsi de référence pour mobiliser le soutien budgétaire des donateurs.

Si des améliorations restent nécessaires sur un certain nombre de points (prévisibilité des apports financiers et coordination des travaux analytiques, notamment), ces dispositions n'en ont pas moins déjà produit des avantages évidents, à savoir :

- Une prise en main par le gouvernement ougandais de sa stratégie de lutte contre la pauvreté et de ses programmes de dépenses publiques, un renforcement des institutions budgétaires et une diminution des coûts de transaction de l'aide extérieure.
- Une démarche plurisectorielle favorisant la coordination et la collaboration, éléments essentiels pour la réforme des institutions.
- Une approche intégrée permettant de s'attaquer plus efficacement aux problèmes que soulève la fourniture de services au niveau sectoriel et à l'échelon de l'ensemble du système.

• Fournir des informations complètes sur les apports d'aide. Les donateurs doivent apporter aux gouvernements partenaires toutes les informations voulues sur les flux d'aide, et ceci de façon régulière et en temps

opportun. Cela permet aux gouvernements partenaires d'intégrer l'aide dans leur gestion macroéconomique et budgétaire et de publier des informations détaillées sur l'aide reçue (voir l'encadré III-3).

Encadré III-3.

Le programme conjoint de soutien macro-financier au Mozambique

Au Mozambique, les principaux donateurs ayant recours au soutien budgétaire direct ont constitué un groupe (appelé le G10) qui intervient dans le cadre d'un Programme conjoint de soutien macro-financier décidé d'un commun accord en novembre 2000 et régi par un Aide-mémoire signé entre le gouvernement et les donateurs participants. Les principales caractéristiques de ce dispositif novateur sont les suivantes :

- Les objectifs à long terme sont expressément définis.
- Un dialogue régulier s'est instauré entre le gouvernement et les donateurs sur les principaux domaines recensés dans l'Accord sur le programme conjoint. Les réunions trimestrielles sont plus particulièrement axées sur l'examen des priorités de recettes et de dépenses, de l'exécution du budget, et de l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (PARPA).
- L'examen annuel du programme en mars-avril débouche sur des engagements provisoires de soutien budgétaire pour l'année civile suivante, lesquels sont confirmés (sous réserve de la poursuite satisfaisante du programme) et assortis d'un échéancier de décaissements trimestriels après approbation du budget de l'État en décembre.
- Le versement des fonds alloués au soutien budgétaire général est régi par un dispositif commun, simple, qui assure un financement non lié et non assorti de conditions quant à son utilisation.
- La clause de conditionnalité prévue par l'accord sur le programme conjoint impose au gouvernement de mettre en œuvre le programme de réduction de la pauvreté défini dans les principaux documents de programmation de l'État, notamment le PARPA et le cadre budgétaire à moyen terme, et de se conformer au programme macroéconomique arrêté avec le FMI au titre du Fonds pour la réduction de la pauvreté et la croissance. A l'heure actuelle, les donateurs sont libres d'ajouter des conditions qui ne figurent pas dans l'accord principal, mais l'objectif est de parvenir à une position commune des donateurs sur les conditions qui doivent s'appliquer et la manière de les évaluer.
- La Banque mondiale et le FMI assistent aux réunions en tant qu'observateurs.

Ces dispositions sont considérées comme satisfaisantes à la fois par le gouvernement et par les donateurs. Traiter avec les donateurs en tant que groupe a permis de réduire la charge imposée par les réunions et de simplifier le dialogue, et le gouvernement s'est félicité de la clarté accrue quant aux montants et aux échéances des décaissements des donateurs, tout en souhaitant que l'on aille plus loin, avec des engagements pluriannuels et une approche plus cohérente et plus explicite de la conditionnalité permettant une meilleure prévisibilité.

- *Promouvoir la conduite de la coordination de l'aide par les gouvernements partenaires.* Les donateurs doivent encourager le pilotage de la coordination de l'aide par les gouvernements partenaires, afin que l'aide soit raccordée aux processus de programmation et de budgétisation du développement. Les gouvernements partenaires

doivent orchestrer les activités des institutions consultatives d'ensemble, notamment organiser et présider les groupes consultatifs, les réunions à haut niveau, les groupes de travail et dispositifs similaires, et en assurer le secrétariat. Cela suppose un personnel et des moyens suffisants et une localisation appropriée

au sein de la structure de l'État. Si nécessaire, les donateurs doivent être prêts à apporter un soutien financier et technique au processus de coordination. Les méthodes choisies par les donateurs pour inciter les gouvernements partenaires à assumer le premier rôle doivent leur permettre de continuer à consulter la société civile et les représentants du secteur privé du pays partenaire sur les questions d'aide.

Des problèmes particuliers se posent lorsque les donateurs acheminent leur aide financière par l'intermédiaire des systèmes des pays partenaires et que le déblocage des fonds est lié à la performance de leur gouvernement. Tel est le cas avec des instruments très variés, allant de certains types de projets gérés par les gouvernements partenaires à l'octroi d'un soutien budgétaire non réservé à un usage précis. Tous présentent un certain nombre de caractéristiques qui rendent les gouvernements partenaires potentiellement plus vulnérables à un manque de cohérence dans l'apport de ces formes d'aide – ils alimentent directement le budget du gouvernement partenaire, ils peuvent être soumis à un haut degré de conditionnalité, et chaque tranche peut représenter une fraction importante du budget national. En cas de soutien budgétaire, que celui-ci ait un caractère général ou soit réservé à un secteur précis, il est souhaitable, compte tenu de ces caractéristiques, que le gouvernement partenaire et les donateurs qui recourent à cet instrument établissent un cadre commun pour la fourniture du soutien budgétaire. Un tel cadre permet plus de clarté et de transparence quant à ce que les donateurs et les gouvernements partenaires attendent les uns des autres. Cela permet aux gouvernements partenaires de programmer avec plus de certitude l'utilisation des moyens en question au service de l'amélioration des performances nationales en même

temps qu'elle leur facilite la gestion macroéconomique. Les principaux éléments d'un cadre commun pour la fourniture du soutien budgétaire sont les suivants :

- *Un cadre de conditionnalité commun.* Les donateurs doivent se mettre d'accord sur un cadre de conditionnalité commun s'appuyant sur la stratégie de lutte contre la pauvreté ou le cadre équivalent établi par le pays partenaire, lequel constitue le menu en fonction duquel chaque donneur détermine ses propres activités. Les donateurs doivent limiter leurs exigences à celles composant ce cadre commun. L'objectif est d'éviter la prolifération des conditions imposées par les différents donateurs (voir l'encadré III-2).

- *Des engagements financiers sur plusieurs années.* Dans toute la mesure du possible, les donateurs doivent prendre des engagements financiers s'étalant sur plusieurs années (sous réserve des performances réalisées) afin de permettre aux gouvernements partenaires d'établir des prévisions macroéconomiques et budgétaires à moyen terme.

- *Un calendrier d'engagements et de versements compatibles avec les cycles du gouvernement partenaire.* L'échéancier des engagements des donateurs doit être compatible avec le cycle budgétaire des gouvernements partenaires et celui des décaissements doit être souple de façon à faciliter la gestion macroéconomique de ces gouvernements.

- *Un dispositif d'examen du soutien budgétaire intégré aux processus d'examen du gouvernement partenaire.* Les donateurs doivent intégrer l'examen de leur soutien budgétaire dans les mécanismes mis en place par le gouvernement partenaire pour assurer l'examen de sa propre stratégie de lutte contre de la pauvreté ou du cadre national équivalent (dans le cas d'un soutien budgétaire de caractère général), ou de ses programmes sectoriels (dans le cas

d'un soutien budgétaire sectoriel – voir l'encadré III-2).

- *Un processus ouvert de règlement des différends.* Les donateurs et les gouvernements partenaires doivent se montrer prêts à engager un dialogue collectif et ouvert sur toute préoccupation que pourraient susciter chez l'une ou l'autre partie les engagements de l'autre.

- *Des règles claires pour la suspension de l'aide.* Les donateurs ne doivent suspendre leur soutien en cours d'année que dans des circonstances exceptionnelles, clairement définies.

Relations entre donateurs

La multiplicité et le manque de cohérence des pratiques des donateurs imposent à leurs partenaires des charges indues qui, lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser les systèmes des pays partenaires, pourraient être allégées par l'adoption de systèmes et de procédures communs ou des dispositifs de travail en commun, notamment pour la prise de décisions. Ce genre d'harmonisation peut ouvrir la voie à des formes de coordination de l'aide plus étroites et plus durables, à condition de prendre soin de se concerter pleinement avec les pays partenaires pour s'assurer que les mesures d'harmonisation prises par les donateurs vont dans le sens des intérêts de ces pays.

La collaboration entre donateurs, sur le terrain, peut prendre des formes diverses. Certaines modalités de travail en commun, telles que la constitution d'équipes de suivi communes et l'organisation de réunions à haut niveau conjointes, réduisent directement la charge administrative pour les pays partenaires. D'autres, telles que la désignation de chefs de file sectoriels et la mise en place d'instances de coordination entre donateurs, peuvent offrir aux partenaires la possibilité de trouver

des moyens d'alléger la charge que leur impose l'administration de l'aide.

Les bonnes pratiques de nature à favoriser la concrétisation de ces avantages de la collaboration entre donateurs participant à un même projet ou programme, sont les suivantes :

- *Consulter les gouvernements partenaires.* Les donateurs doivent se concerter avec le gouvernement partenaire pour rechercher des moyens de réduire la charge administrative.

- *Veiller à la cohérence des communications avec les gouvernements partenaires.* Les donateurs doivent adopter une position cohérente à l'égard du gouvernement partenaire, en s'appliquant à réduire leurs divergences de vues sur les principes d'action au minimum afin de permettre à ce dernier de faire des choix éclairés. Comme on l'a déjà indiqué, des messages contradictoires de la part des différents donateurs imposent un coût aux gouvernements partenaires. En s'efforçant de régler ces divergences, on réduit ce coût mais il faut aussi dans cet exercice tenir compte du désir du gouvernement partenaire d'avoir le choix entre plusieurs options. Une solution pour améliorer la cohérence consiste à désigner un chef de file pour représenter l'ensemble des donateurs qui interviennent dans un secteur ou sur une question transversale (voir l'encadré III-4).

- *Partager l'information.* Les informations relatives aux activités des donateurs dans un secteur (y compris les activités de conseil, les propositions de projet, les comptes rendus) doivent être mises à la disposition des autres donateurs et du gouvernement partenaire (voir l'encadré III-4).

- *S'accorder explicitement sur le rôle de chacune des parties.* Des accords doivent préciser les rôles respectifs, les mécanismes de consultation et les comportements attendus

Encadré III-4.

Exemples de collaboration entre les donateurs en Inde et au Viêt-nam

**Le Programme en faveur de l'amélioration de l'instruction primaire
dans les districts, en Inde**

Le programme en faveur de l'amélioration de l'instruction primaire dans les districts (DPEP) doit bénéficier à plus de 50 % des enfants indiens en âge de fréquenter l'école. Il est cofinancé par les provinces et un consortium de donateurs (Banque mondiale, CE, DFID, Pays-Bas, UNICEF) dont le soutien est acheminé par l'intermédiaire du budget de l'État. Le DPEP s'articule autour d'objectifs précis et prévoit une collaboration entre l'ensemble des donateurs et le gouvernement afin de susciter des changements dans le système d'enseignement primaire. Des « plans prospectifs » détaillés sont établis et soumis à l'approbation du gouvernement et des donateurs. Des objectifs sont fixés à l'échelle de l'ensemble du secteur et un soutien est apporté à l'appui de changements systémiques. Des missions d'examen conjointes, conduites alternativement par le gouvernement et par un donneur, sont réalisées tous les six mois. Des études sont périodiquement commandées à des organismes spécialisés. Les notifications sont établies sur la base d'un format établi d'un commun accord.

Le Groupe de travail sur la pauvreté au Viêt-nam

Il existe plusieurs exemples de collaboration entre les donateurs au Viêt-nam. Le Groupe de travail sur la pauvreté – organisme gouvernemental qui comprend des représentants des donateurs et des ONG – a établi un rapport conjoint d'évaluation de la pauvreté, *Viêt-nam: Attacking Poverty* (2000), qui a débouché sur une action collective des donateurs pour aider le gouvernement à élaborer et mettre en œuvre sa stratégie intégrée de réduction de la pauvreté et de croissance. Cela a permis de réduire pour le gouvernement les coûts de transaction de la gestion de l'aide et de la coopération avec les donateurs.

de chaque donneur dans une activité multi-donneurs, lorsque les avantages d'un accord explicite l'emportent sur les coûts de négociation.

Une normalisation des systèmes et des procédures peut contribuer à réduire la charge imposée aux partenaires – à condition que les procédures normalisées soient plus simples que celles qu'elles remplacent. Lorsque c'est possible, il convient d'utiliser les systèmes et procédures des pays partenaires. A ce jour, les actions ponctuelles motivées par des considérations d'ordre pratique, visant à tenir compte du contexte national plutôt qu'à imposer une approche globalement uniforme, sont celles qui ont porté le plus

de fruits. Les bonnes pratiques pour la mise au point de systèmes et procédures communs sont les suivantes :

- *Consulter les gouvernements partenaires.*

Les donateurs qui ont des intérêts communs doivent s'appliquer ensemble, dans les pays partenaires, à mettre au point des procédures communes en concertation avec les gouvernements de ces pays, dès lors que les avantages à en attendre justifient le coût de la négociation. Cela permet une participation plus active des pays partenaires et l'élaboration conjointe de systèmes communs aux pays partenaires et aux donateurs, au lieu que chaque donneur continue de travailler de son côté sur ses

propres systèmes (voir l'encadré III-4). Les donateurs doivent conclure entre eux des accords exprès de collaboration, sans toutefois que ceux-ci revêtent un caractère plus formel que nécessaire. Il n'y a pas lieu de chercher à mettre au point des procédures communes entre donateurs si les coûts de la négociation sont supérieurs aux avantages de l'adoption de telles procédures.

- *Partager des exemples de procédures communes.* Les donateurs doivent échanger des informations sur les procédures communes mise en place dans tel ou tel pays afin de pouvoir en dégager d'éventuels

enseignements susceptibles d'être appliqués plus largement. Ces exemples peuvent apporter des éléments pour l'examen des systèmes et procédures en cours dans les instances internationales, en permettant de déduire, des bonnes pratiques trouvées dans différents pays et régions, des approches et des normes applicables à une échelle plus large.

- *N'opérer une harmonisation globale que si certaines conditions sont réunies.* La négociation de procédures communes à un niveau global n'est opportune que pour autant que cette approche ne nuise pas à l'adoption des systèmes des gouvernements partenaires et

Encadré III-5.

L'adoption de procédures communes : cas du Cambodge et du Viêt-nam

Cambodge

Une série d'examens menée en 2001 par les donateurs a conduit à la conclusion d'un protocole d'accord et d'un plan d'action entre la Banque mondiale, le ministère cambodgien de l'Économie et des Finances et la Banque asiatique de développement (BASD). Les parties se sont mises d'accord sur un mode de collaboration pour les examens de portefeuille, ainsi que sur les priorités et le calendrier des actions à mener pour améliorer l'exécution et la qualité des projets. Les mesures décidées comprennent l'utilisation de manuels communs pour l'exécution des projets et leur gestion financière, l'utilisation d'un ensemble commun d'indicateurs de performance des portefeuilles à suivre régulièrement, et la programmation d'examens périodiques. Ce « programme coordonné de soutien » associant le ministère de l'Économie et des Finances, la Banque mondiale et la BASD a été approuvé en décembre 2001 lors d'une réunion d'examen du portefeuille.

Viêt-nam

En 2001, le gouvernement vietnamien a fait paraître des décrets sur la gestion et l'utilisation des ressources d'APD qui ont modifié les règles et procédures régissant toutes les phases du cycle du projet, de l'identification au suivi et à l'évaluation. Ces textes ont aussi précisé les responsabilités incombant aux divers organismes vietnamiens appelés à intervenir dans le processus d'APD. Afin d'appuyer cette initiative du gouvernement vietnamien, la Banque mondiale, la BASD et la Banque japonaise de coopération internationale (JBIC) sont convenues, dans une déclaration commune de mai 2002, d'harmoniser leurs procédures en matière de passation des marchés, de gestion financière, de prise en compte des questions d'environnement et de réinstallation. La mise en œuvre de cet accord devrait renforcer la capacité d'absorption de l'administration vietnamienne et simplifier l'exécution de l'aide.

que les avantages de la normalisation justifient les coûts de la négociation. C'est lorsqu'elle se fait autour des systèmes des pays partenaires que l'harmonisation a des chances d'être le plus efficace. Les initiatives visant à standardiser telle ou telle procédure au sein d'un groupe de donneurs doivent prendre en compte l'impact que cette évolution risque d'avoir sur leur aptitude à s'adapter avec souplesse à la situation prévalant dans les différents pays partenaires. Les coûts de la négociation de la normalisation varient selon les procédures ; pour certains ils peuvent être plus élevés que les avantages probables d'une simplification.

Systèmes propres à chaque donneur

Les méthodes de travail et procédures internes régissant les activités des donneurs sont parfois complexes et rigides, et peuvent faire obstacle à l'adoption d'approches fondées sur la collaboration et l'appropriation locale. Il est généralement possible de simplifier ces procédures et de les assouplir, et de trouver des moyens d'inciter les agents à collaborer plus étroitement avec les partenaires, selon des modalités qui contribuent à accroître leurs capacités. Un certain nombre de bonnes pratiques peuvent favoriser de tels changements.

- *Désigner, au sein de la hiérarchie, des « apôtres » de l'harmonisation.* Les donneurs doivent assigner pour mission à des cadres de leur hiérarchie de promouvoir l'harmonisation et le partenariat.

- *Encourager les initiatives de partenariat et de collaboration au niveau des représentations sur le terrain,* en particulier lorsque cela peut éviter une trop grande dispersion (sur le plan géographique ou sectoriel) des activités du personnel en poste sur le terrain.

- *Décentraliser la prise des décisions* vers les délégations locales, afin d'améliorer les chances de trouver des modes de partenariat adaptés au contexte du pays partenaire.

- *Informers les directeurs de programmes de la marge de manœuvre dont ils disposent.* Les donneurs doivent veiller à ce que les directeurs de programmes connaissent les libertés qu'ils peuvent s'autoriser dans l'application des procédures internes.

- *Adopter des méthodes de gestion du personnel de nature à créer un environnement propice à la collaboration et à la souplesse.* Les donneurs doivent organiser la rotation du personnel des missions locales et régionales, sur les plans de la fréquence, de la séquence et de la passation des consignes aux nouveaux arrivants, de façon à garantir le maintien du savoir institutionnel et la continuité des partenariats. Dans la sélection, la formation et l'évaluation des agents, ils doivent privilégier les dons relationnels indispensables à l'instauration de véritables partenariats. Ils doivent lever les pressions indues contraignant les agents à faire état de résultats lorsque celles-ci risquent de créer des rivalités nuisibles au partage de l'information.

- *Fixer des normes de performance transparentes.* Les donneurs doivent se fixer, en concertation avec les partenaires, des normes de performance transparentes (par exemple, concernant les délais de décaissement, d'approbation et de fourniture d'informations aux coordonnateurs des gouvernements).

- *Être ouvert à des évaluations de la performance en matière de gestion de l'aide.* Les donneurs doivent se montrer prêts à participer à des évaluations de la performance de la gestion de l'aide, afin de créer un climat de transparence qui incite aux bonnes pratiques.

Encadré III-6.

Examiner les facteurs faisant obstacle à l'adoption de méthodes de travail plus souples

En 2002, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a créé un groupe de travail interne sur les approches par programme, chargé d'étudier les facteurs d'ordre pratique qui limitent, aux plans contractuel, juridique et financier, ses possibilités de participer à des approches fondées sur l'aide-programme. Le groupe a examiné l'adéquation des pouvoirs actuellement dévolus à l'ACDI pour recourir au soutien budgétaire et à d'autres formes nouvelles d'aide-programme. Il a en particulier :

- Réalisé une analyse comparative des politiques et pratiques des autres donateurs bilatéraux (évaluation des risques fiduciaires, base et échéancier des versements, exigences de trésorerie, notamment).
- Effectué une analyse comparative des initiatives multi-donneurs ayant donné lieu à la conclusion d'un protocole d'accord.
- Entrepris de déterminer les caractéristiques (obligations comptables et en matière de notification, notamment) dont doivent être assortis les transferts financiers s'inscrivant dans le cadre d'une aide-programme.

Le groupe a reconnu que l'ACDI serait obligée de modifier ses procédures internes pour que les versements puissent être opérés sur la base des avancées obtenues vers des objectifs de performance et non plus servir, comme c'était le cas jusqu'à présent, à rembourser ou à préfinancer des dépenses. A la fin de 2002, l'ACDI recherchait auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor un élargissement de ses pouvoirs financiers, avec notamment un relèvement du plafond de ses avances et une diminution de la fréquence des comptes et rapports imposés aux gouvernements partenaires.

- *Examiner régulièrement les exigences découlant des procédures en place*, afin de laisser une marge de manœuvre aux directeurs de programmes, et adopter des procédures simples compatibles avec le cadre juridique en place (voir l'encadré III-6).

- *Revoir le cadre juridique*. Lorsque le cadre juridique est jugé limiter les possibilités de collaboration, les avantages à escompter de cette dernière devraient encourager les donateurs à le revoir.

- *Veiller à la cohérence entre les divers organismes intervenant au nom d'un même donneur*.

Lorsqu'un donneur est représenté par plusieurs organismes exécutants dans un même pays partenaire, il doit intégrer les activités de tous ces organismes dans une stratégie cohérente ou un plan d'action cohérent, unique. Il doit épargner autant que possible à ces organismes les contraintes extérieures qui les empêcheraient d'adopter des procédures communes dans tel ou tel pays lorsque cette initiative allégerait la charge imposée au pays partenaire. Les rôles et responsabilités des divers organismes doivent être clairement définis et portés à la connaissance du gouvernement partenaire et des autres acteurs importants.

Partie II

LES EFFORTS DES DONNEURS

La mise en œuvre du Consensus de Monterrey donnera lieu à un processus évolutif s'appuyant sur des partenariats responsables, dans lequel les mécanismes d'examen mutuel entre donneurs joueront un rôle déterminant.

Les examens réciproques peuvent constituer un instrument efficace et majeur d'amélioration des performances à court et long terme.

La présente section du Rapport expose ce que recouvre la notion d'examen par les pairs et les caractéristiques des mécanismes de ce type existant à l'OCDE. Dans la deuxième partie, l'attention est plus spécialement centrée sur le processus d'examen par les pairs mis en place au sein du Comité d'aide au développement.

1. Une méthode de travail de l'OCDE

La présente section¹ est consacrée à l'étude des modalités pratiques de l'examen par les pairs, et de l'effet de pression des pairs qui en découle, au sein des organisations internationales et plus particulièrement de l'OCDE. Elle expose les principaux aspects de ces deux notions et s'efforce d'établir un modèle s'inspirant des différents mécanismes d'examen par les pairs utilisés à l'OCDE. Dans une seconde partie, sont présentées les grandes caractéristiques du dispositif d'examen par les pairs en vigueur au sein du CAD.

La notion d'examen par les pairs

Un examen par les pairs peut être considéré comme l'examen et l'évaluation systématiques de la performance d'un État par d'autres États, l'objectif ultime étant d'aider l'État examiné à améliorer ses politiques, à adopter des pratiques optimales et à se conformer à des normes et

principes établis. Il s'agit d'examens amiables, qui reposent largement sur la confiance mutuelle des États qui y participent et sur leur confiance commune dans le processus. Lorsque l'examen par les pairs est réalisé dans le cadre d'une organisation internationale – ce qui est habituellement le cas – le secrétariat de cette dernière joue également un rôle important pour faciliter et stimuler le processus. Compte tenu de ces divers éléments, les examens par les pairs contribuent généralement à l'instauration, grâce à ce processus d'évaluation réciproque, d'un système de reddition mutuelle de comptes.

Pour chaque pays, peuvent faire l'objet d'un examen par les pairs, ses politiques et pratiques en matière économique, de gestion des affaires publiques, d'éducation, de santé, d'environnement ou d'énergie, ou dans tout autre domaine. Dans chacun de ces domaines, l'examen porte sur un éventail de normes et critères, tels que le respect des politiques convenues à l'échelon international ou la mise en œuvre de principes juridiquement

1. Cette première partie de la section IV s'appuie sur une étude réalisée par Fabrizio Pagani, de la Direction des affaires juridiques de l'OCDE, parue sous le titre *L'examen par les pairs : un instrument de l'OCDE pour la coopération et le changement*, Paris 2003 (également accessible à l'adresse www.oecd.org/legal).

contraignants. Il peut également être procédé à des examens thématiques, dans le cadre desquels sont étudiés en parallèle les efforts déployés par plusieurs pays en vue d'un objectif particulier. Qu'ils soient consacrés à un pays ou à un thème, les examens mutuels constituent normalement des exercices réguliers débouchant chacun sur un rapport qui rend compte des progrès accomplis et des points où subsistent des lacunes et qui contient des recommandations.

Il existe d'autres moyens, qu'on s'abstiendra de confondre avec les examens par les pairs, d'assurer le suivi et le respect de politiques et normes convenues à l'échelon international, notamment les suivants :

- *Le lancement d'une procédure judiciaire.* Contrairement à ce qui se passe dans le cas d'une procédure judiciaire, le résultat final d'un examen par les pairs n'est pas un acte ou un jugement juridiquement contraignant émanant d'une instance supérieure. Dans la pratique, les examens mutuels peuvent, jusqu'à un certain point, faire office de mécanisme de règlement des différends en encourageant un dialogue entre États, ce qui contribue à préciser la position et les intérêts de chacun. Tel n'est toutefois pas l'objet pour lequel ils sont conçus, et ils ne débouchent jamais sur une décision coercitive ou des sanctions.

- *Les missions d'observation.* Dans ce cadre, des instances indépendantes, telles qu'une commission composée d'experts d'organisations internationales, se rendent sur le terrain dans le seul but d'enquêter sur un événement précis ou de vérifier des faits. Les examens réciproques, de leur côté, ne donnent pas systématiquement lieu à des visites sur le terrain et vont au-delà de la simple

observation des faits pour s'étendre à l'évaluation de la performance d'un État. La recherche d'éléments factuels peut être une composante d'un processus d'examen par les pairs.

- *La remise de rapports et la collecte de données.* Il existe différents systèmes prévoyant la remise périodique par les États de rapports à des organismes indépendants qui procèdent ensuite à leur analyse. L'examen par les pairs se caractérise quant à lui par un dialogue et une investigation interactive, pouvant impliquer le recours à des questionnaires, mais généralement sans qu'aucune obligation de remettre un rapport ne soit imposée à l'État examiné.

La notion connexe de pression des pairs

L'efficacité du processus d'examen mutuel tient à l'influence et la persuasion exercées par les pairs au cours de l'exercice. C'est ce qu'on appelle « la pression des pairs », laquelle découle habituellement de la conjugaison, par les autres pays, de recommandations formelles et d'un dialogue informel, de la publicité ainsi que des comparaisons, et parfois des classements entre pays, auxquels l'exercice donne lieu, et de l'impact produit par les éléments précédents sur l'opinion publique, les administrations et les décideurs nationaux. Cet impact sera d'autant plus grand que les résultats de l'examen sont rendus publics, ce qui est habituellement le cas à l'OCDE. L'attention portée par le public aux résultats des examens est souvent le fruit de l'association des médias au processus.

La pression des pairs ne prend pas la forme d'actes juridiquement contraignants, tels que des sanctions ou autres mesures obligatoires. Elle passe au contraire par

une persuasion en douceur qui peut jouer un rôle important pour inciter un État à opérer des changements, atteindre des objectifs et respecter des normes.

La pression des pairs est particulièrement efficace lorsqu'il est possible de donner une évaluation à la fois qualitative et quantitative des performances. L'évaluation quantitative peut prendre la forme d'un classement des pays en fonction de leur performance, avec l'établissement de véritables « tableaux d'honneur ». Une variante est la technique dite « de l'opprobre », qui consiste à « montrer du doigt » ceux dont la performance laisse à désirer. De telles méthodes ne peuvent cependant être employées et produire des résultats concluants que si les « règles du jeu » sont clairement définies et acceptées par les pays. Dans le cas contraire, elles risquent, au lieu de déboucher sur un débat ouvert, de transformer l'exercice d'examen en une querelle diplomatique motivée par le souci de gagner quelques places au classement.

L'examen par les pairs dans les organisations internationales

Si l'examen par les pairs est une méthode de travail surtout caractéristique de l'OCDE, il n'en est pas moins utilisé aussi dans plusieurs autres organisations intergouvernementales et programmes internationaux.

Au sein des instances et des organismes spécialisés des Nations Unies, les États ont recours à des examens mutuels pour suivre et évaluer les politiques nationales dans divers domaines, allant de l'environnement à l'investissement. Le dispositif de surveillance du FMI s'apparente aussi, par certains aspects, à un mécanisme d'examen par les pairs.

Un processus d'examens mutuels a également été mis en place à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre du Mécanisme d'examen des politiques commerciales. L'objectif de ce dernier est de permettre un suivi des politiques et pratiques des États membres en matière d'échanges. Une instance spécifiquement chargée de cette mission à l'OMC se réunit pour étudier les politiques du membre examiné et le Secrétariat établit un rapport. L'examen est conduit par deux pays examinateurs. Le processus s'achève par la remise des conclusions du Président, qui sont ensuite publiées, ainsi que les documents exposant la politique du pays examiné, le rapport du Secrétariat et le procès-verbal de la réunion.

Au niveau de l'Union européenne, la technique des examens mutuels est utilisée dans plusieurs domaines. Ainsi au sein de la Commission européenne, la Direction générale de l'emploi et des affaires sociales organise des examens réciproques des politiques nationales du marché du travail afin de recenser les meilleures pratiques et d'étudier dans quelle mesure celles-ci peuvent être reproduites ailleurs.

L'examen par les pairs à l'OCDE

Dans nulle autre organisation internationale la technique de l'examen par les pairs n'est aussi largement utilisée qu'à l'OCDE, où son application a été facilitée par l'homogénéité de ses membres et la confiance mutuelle qu'ils se portent. L'OCDE a eu recours à cette méthode dès sa création et, au fil des ans, celle-ci s'est étendue à la majorité des domaines intéressant les politiques publiques sur lesquels portent les travaux de l'Organisation.

Au sein de l'Organisation, bien que des examens réciproques soient réalisés dans plusieurs domaines, il n'existe pas en la matière de standard. Cependant, tous les processus d'examen mutuel intégrés, dans leur structure, les éléments suivants, sur lesquels on reviendra plus en détail ci-dessous :

- Un acte fondateur.
- Un ensemble convenu de principes, normes et critères au regard desquels examiner la performance de chaque pays.
- La désignation d'acteurs auxquels il incombe de mener à bien l'examen.
- Un ensemble de procédures conduisant l'élaboration du résultat final.

L'acte fondateur

Les examens par les pairs réalisés à l'OCDE peuvent être fondés sur l'un des éléments suivants :

- *Une décision d'un organe subsidiaire de l'Organisation ou une demande adressée à un tel organe.* Les organes subsidiaires peuvent décider d'instaurer des examens mutuels dans leur domaine de compétence. Ils peuvent aussi réaliser exceptionnellement un tel exercice à la demande d'un pays souhaitant faire l'objet d'un examen.

- *Une décision du Conseil, éventuellement au niveau des ministres.* Pour des programmes d'examen de grande envergure, une décision du Conseil est parfois nécessaire, décision dont il peut arriver qu'elle découle directement d'une réunion du Conseil au niveau des ministres. Le programme en question est ensuite mis en œuvre par l'organe subsidiaire compétent. Ainsi, l'examen de la réforme de la réglementation qui a été demandé par les ministres en 1997 et reconduit par des décisions successives du Conseil, est

assuré par un certain nombre d'organes subsidiaires, parmi lesquels le Groupe pluridisciplinaire *ad hoc* sur la réforme de la réglementation, le Comité de la gestion publique et son Groupe de travail sur la gestion et la réforme de la réglementation.

- *Des normes internationales.* Des examens par les pairs peuvent être prévus par les dispositions d'un traité ou d'autres instruments juridiquement contraignants. Un des premiers dispositifs d'examen réciproque est celui qui a été mis en place en application des Codes OCDE de libération des mouvements de capitaux et des opérations invisibles courantes, lesquels ont force de loi pour tous les membres de l'OCDE. Un autre exemple est celui de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, qui stipule, dans son article 12, que « les Parties coopèrent pour mettre en œuvre un programme de suivi systématique afin de surveiller et promouvoir la pleine application de la présente convention ». Cette disposition a servi de base pour établir un processus rigoureux de surveillance multilatérale, intégrant des examens réciproques, destiné à renforcer l'efficacité de la Convention et des instruments qui y sont associés.

Les principes, normes et critères

La performance de l'État examiné peut être appréciée au regard de principes, critères et normes très divers dans leur essence et leur portée. Parmi ces derniers figurent :

- *Des recommandations et principes directeurs.* L'évaluation des performances d'un pays dans l'application de recommandations ou principes directeurs est la forme la plus courante d'examen par les pairs. Celui-ci peut en outre être étendu

à l'examen de la logique des mesures prises et de leur cohérence avec les politiques suivies par le pays lui-même. Ce genre d'exercice est réalisé dans de nombreux domaines d'activité de l'OCDE, notamment la politique économique, l'éducation, l'environnement, l'énergie, la réforme de la réglementation et l'aide au développement.

- *Des indicateurs ou des critères de référence spécifiques.* Les indicateurs et les critères de référence permettent de définir des objectifs précis, souvent chiffrés, à atteindre et qui se prêtent donc mieux à une évaluation quantitative que des principes directeurs. Des indicateurs et des critères de référence sont ainsi utilisés dans les examens de la performance environnementale, de la réforme de la réglementation et de l'aide au développement.

- *Des principes juridiquement contraignants.* Les examens par les pairs peuvent aussi servir à surveiller le degré de respect de certaines normes internationales. C'est ainsi que le Comité des mouvements de capitaux et des transactions invisibles s'est doté d'un mécanisme d'examens réciproques pour évaluer les suites données par chacun de ses membres aux Codes de libération et examiner les réserves ou dérogations accordées à chacun afin d'en réduire progressivement la portée. De même, le Groupe de travail sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales procède à l'évaluation de l'application et du respect des principes de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Ces évaluations constituent un dispositif élaboré de contrôle, qui est considéré comme un modèle intéressant pour le suivi et l'amélioration du respect d'autres obligations internationales. Enfin, les examens par les pairs peuvent

aussi avoir pour objet d'apprécier le respect par un pays des règles résultant de sa législation nationale ou d'instruments internationaux auxquels il a souscrit en dehors du cadre de l'OCDE.

Des évaluations au regard de ces différents éléments peuvent être opérées dans le cadre de la même procédure d'examen. C'est ainsi que le Groupe de travail sur les performances environnementales fonde son appréciation des performances environnementales des différents pays sur les objectifs définis dans des lignes directrices – notamment la Stratégie de l'environnement pour les dix premières années du XXI^e siècle de l'OCDE – de même que sur des critères de référence et des lois et réglementations nationales et internationales.

Lors des séries successives d'examens réalisées dans le cadre de la même procédure, il est fréquemment fait référence aux conclusions de l'examen précédent. Les recommandations formulées et les problèmes pendants précédemment mis en évidence constituent une part importante des éléments sur lesquels s'appuyer pour évaluer les progrès accomplis et apprécier les évolutions et les réorientations intervenues. Cela permet en outre la constitution d'un savoir collectif, pour le plus grand profit de tous les pays, à travers le recensement de pratiques optimales ou de politiques efficaces.

Les acteurs

L'examen par les pairs est le fruit du travail de plusieurs acteurs : l'organe collectif dans le cadre duquel l'examen est réalisé, le pays examiné, les pays examinateurs et le Secrétariat de l'Organisation.

- *L'organe collectif.* Les examens mutuels sont effectués dans le cadre des activités d'un organe subsidiaire de

l'Organisation, par exemple un comité ou un groupe de travail. Leur fréquence est fonction du programme de travail de cet organe et peut varier de tous les 6 à 7 ans, comme dans le cas des examens des performances environnementales, à tous les 12 à 18 mois, dans le cas des études économiques.

- *Le pays examiné.* Habituellement, tous les pays membres de l'organe considéré sont soumis à des examens par les pairs. Dans certains cas, l'examen par les pairs constitue une condition *sine qua non* de la participation. Parfois, les responsables nationaux peuvent eux-mêmes voir dans cet exercice un moyen de stimuler une réforme des politiques et pratiques de leur pays. Le pays examiné a le devoir de coopérer avec les examinateurs et le Secrétariat, notamment en mettant à leur disposition de la documentation et des données, en répondant à leurs questions et aux demandes d'auto-évaluation, en facilitant les contacts et en accueillant des visites sur le terrain. Les représentants du pays examiné peuvent être des fonctionnaires travaillant pour des ministères ou des organismes publics, à différents échelons de l'administration. Il est arrivé à plusieurs reprises que l'OCDE examine la performance de pays non membres, à leur demande ou avec leur accord. Parfois, le pays examiné apporte une contribution au financement de l'examen.

- *Les pays examinateurs.* La notion « d'examen par les pairs » implique, par définition, que des responsables du domaine traité dans d'autres pays (pairs) soient associés au processus d'évaluation. En règle générale, le choix des pays examinateurs repose sur un système de roulement entre les États membres, bien que la connaissance particulière par un pays pair du pays examiné puisse être prise en compte. Le rôle des examinateurs est de représenter l'organe collectif

aux premiers stades du processus et de fournir les grandes orientations autour desquelles articuler le débat collectif. Leur tâche est donc d'étudier la documentation, de participer aux entretiens avec le pays examiné et le Secrétariat et de conduire les débats au sein de l'instance intéressée. Dans certains cas, les examinateurs participent également aux missions qu'il peut être jugé nécessaire d'effectuer sur le terrain. En règle générale, les examinateurs agissent en qualité de représentants officiels de leur pays mais dans certains cas il peut être fait appel à des examinateurs agissant en leur nom propre. Dans tous les cas, les examinateurs ont le devoir d'être objectifs et équitables, et de ne pas se laisser influencer par des intérêts nationaux, ce qui amoindrirait la crédibilité du dispositif d'examen mutuel.

- *Le Secrétariat.* Le Secrétariat de l'OCDE apporte son soutien à l'ensemble du processus : il produit les documents et analyses, organise les réunions et les missions, stimule la discussion, veille au respect des normes de qualité et assure la continuité du processus grâce à la mémoire institutionnelle dont il est le gardien. L'indépendance, la transparence, la précision et la qualité analytique du travail du Secrétariat sont essentielles à l'efficacité du processus d'examen réciproque. L'intensité de la coopération entre les examinateurs et le Secrétariat et le degré d'implication des examinateurs sont très variables. Dans certains cas, le Secrétariat collabore très étroitement avec les examinateurs, et la répartition des tâches entre eux n'est pas toujours clairement définie. Habituellement toutefois, une grande partie du travail est réalisé par le Secrétariat, qui connaît peut-être le mieux les questions de fond abordées dans le cadre de l'examen.

Les procédures

Les procédures régissant chaque processus d'examens mutuels sont définies dans des documents adoptés par l'organe subsidiaire compétent. Le niveau de détail avec lequel les procédures sont décrites est très variable, certains processus d'examen s'appuyant davantage sur des pratiques établies de longue date que sur des règles formelles de procédure.

Bien que chaque processus d'examen soit régi par des procédures qui lui sont propres, tous présentent un profil identique, dans lequel on peut distinguer trois phases :

- *La phase de préparation.* La première phase de l'examen consiste souvent en une analyse du contexte et une auto-évaluation, sous une forme ou une autre, par le pays examiné. Cette phase inclut l'examen de documents et de données ainsi qu'un questionnaire établi par le Secrétariat. Ce dernier, qui peut être très détaillé, est adressé au pays afin que les autorités compétentes y répondent ou pour servir de fil conducteur au dialogue lors de la phase suivante.

- *La phase de consultation.* La consultation est conduite par les examinateurs et le Secrétariat, entre lesquels les tâches se répartissent différemment en fonction, pour l'essentiel, de la pratique de l'organe considéré et du sujet traité. Pendant cette phase, le Secrétariat et les examinateurs entretiennent des contacts étroits avec les autorités compétentes du pays examiné et, parfois, effectuent des visites sur le terrain. S'ils le souhaitent, ils peuvent également consulter des groupes d'intérêt, des membres de la société civile et des universitaires. A la fin de cette phase, le Secrétariat établit un projet de rapport, habituellement calqué sur un format normalisé comprenant

une section analytique, dans laquelle la performance du pays examiné est étudiée de manière approfondie et les sujets de préoccupation mis en évidence, et une section intitulée « évaluation » ou « résumé », dans laquelle sont présentées les conclusions et recommandations. Le plus souvent, mais ce n'est pas toujours le cas, le Secrétariat soumet le projet de rapport aux examinateurs et au pays examiné et y apporte éventuellement les ajustements qu'il juge justifiés avant de le transmettre aux autres membres de l'organe intéressé.

- *La phase d'évaluation.* Le projet de rapport est débattu à l'occasion d'une réunion plénière de l'organe compétent. Les échanges de vues sont conduits par les examinateurs mais tous les membres sont encouragés à y participer activement. A l'issue de ce débat, et parfois de négociations entre les membres de l'organe intéressé, y compris le pays examiné, l'organe adopte le rapport final, ou en prend simplement note. En règle générale, l'approbation du rapport final est régie par la règle du consensus, sauf règles spécifiques contraires. Dans certains cas, il peut être stipulé que le rapport final doit faire état des divergences de vues entre les participants. Parfois, les organisations non gouvernementales ont aussi la possibilité de soumettre des documents afin de tenter d'influer sur les délibérations. Ainsi qu'on l'a déjà indiqué, le rapport final, et en particulier les recommandations qui y sont formulées, constituent une référence importante pour le suivi de la performance du pays examiné et, partant, pour l'exercice suivant d'examen par les pairs. Souvent, ce rapport final donne lieu à la publication d'un communiqué de presse, fournissant une synthèse des principales questions abordées à l'intention des médias, et des conférences de presse ou des manifestations diverses sont organisées pour rendre publiques les conclusions de l'examen.

Les fonctions des examens par les pairs

Le processus des examens mutuels peut être utilisé dans un large éventail de domaines, y compris certains qui ne donnent pas lieu à de tels examens à l'OCDE – tels les droits de l'homme et la gouvernance démocratique. Dans chacun de ces domaines, les examens par les pairs peuvent être mis, directement ou indirectement, au service des objectifs suivants :

- *Dialogue sur les politiques.* Pendant le processus d'examen, les pays échangent systématiquement des informations, leurs réactions et leurs points de vue sur des décisions des pouvoirs publics et la manière dont ces dernières sont appliquées. Ce dialogue peut servir de base à un renforcement de la coopération, grâce par exemple à l'adoption de nouveaux principes directeurs et recommandations, voire à la négociation d'instruments juridiques.

- *Transparence.* Lors d'un examen par les pairs, le pays examiné se voit offrir l'opportunité d'exposer et de préciser ses règles, pratiques et procédures et leur raison. Cela permet habituellement au Secrétariat de constituer une documentation, et, parfois, une base de données, qui reste à la disposition des pays membres et qui est en outre souvent rendue accessible au grand public, notamment par l'intermédiaire du site web de l'Organisation. C'est ainsi que tous les rapports sur la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la corruption approuvés à l'issue du processus d'examen réciproque sont publiés sur le site web de l'OCDE. L'amélioration de la transparence qui en résulte à deux niveaux – celui des pays pairs et celui de l'opinion publique – contribue à l'efficacité du processus d'examens et de la pression parallèle des pairs.

- *Renforcement des capacités.* Les examens réciproques constituent un dispositif

d'apprentissage mutuel permettant de mettre en commun des pratiques optimales. Ils peuvent donc se révéler un instrument utile de renforcement des capacités – non seulement pour le pays examiné mais également pour tous ceux qui participent à l'examen que ce soit en qualité d'examineurs ou en tant que simples membres de l'organe intéressé. Certaines méthodologies couramment employées dans le cadre des examens par les pairs – comme le recours à des critères de référence ou l'utilisation d'indicateurs quantitatifs pour évaluer le degré de respect des politiques – sont inconnues de certains fonctionnaires, voire de certaines administrations qui n'ont jamais eu l'occasion de participer à un tel examen, de sorte que cet exercice est pour eux une source importante de connaissances nouvelles.

- *Mise en conformité.* Une fonction importante des examens réciproques est de permettre un suivi et une amélioration du degré de respect par les pays des politiques, normes et principes convenus à l'échelon international. A la différence d'un dispositif classique de mise en œuvre de la loi, les examens par les pairs constituent une méthode « douce » d'imposition du respect de la loi (« soft enforcement ») aboutissant à des rapports et des recommandations et non à des décisions contraignantes, telles des sanctions. Dans de nombreux cas, la méthode douce caractérisant les examens mutuels se révèle plus adaptée qu'un mécanisme classique d'application pour encourager et améliorer le respect de la loi. Contrairement à une instance judiciaire, les examineurs ont la possibilité de tenir compte des objectifs poursuivis par le pays examiné et de replacer sa performance dans son contexte historique et politique. Les examens par les pairs permettent donc de mettre en évidence et d'encourager les tendances à la

mise en conformité qui se dessinent même dans des pays relativement peu performants, et aussi d'attirer l'attention sur les évolutions négatives observées dans des pays qui se situent peut-être, au même moment, à un niveau plus élevé dans l'échelle des performances. Ils peuvent aussi contribuer à améliorer le respect des engagements pris en aidant à préciser les divergences dans les positions des différents pays à l'égard de telle ou telle décision et à faciliter ainsi le règlement des différends.

Quelles conditions pour un examen par les pairs et une pression des pairs efficaces ?

L'efficacité d'un processus d'examen mutuel est conditionnée par la combinaison d'un certain nombre de facteurs, qu'on peut résumer comme suit :

- *L'adhésion à des valeurs communes.* Pour qu'un dispositif d'examens réciproques produise des résultats efficaces, encore faut-il au départ qu'il y ait convergence de vues, entre les pays participants, sur les normes ou critères au regard desquels les performances doivent être évaluées. Une solide entente sur ces derniers évitera les malentendus ou les rétractations au cours du processus.

- *Un niveau adéquat d'implication.* Un mécanisme d'examen par les pairs ne peut fonctionner correctement que si les pays participants y engagent des ressources humaines et financières suffisantes. Autrement dit, les pays participants doivent non seulement mettre des moyens financiers adéquats à la disposition du Secrétariat mais en outre s'associer pleinement au processus, parfois en tant qu'examineurs, parfois en tant que

membres actifs de l'organe compétent et parfois en tant que pays examiné.

- *La confiance mutuelle.* Les examens réciproques s'inscrivant, par essence, dans un processus amiable fondé sur la coopération et la confiance mutuelle est un facteur essentiel de succès. La réalisation d'examens peut certes contribuer à renforcer le climat de confiance, mais il n'en doit pas moins exister au départ une grande confiance et une large identité de vues entre les participants afin de faciliter, entre autres, la diffusion des données, informations et documents indispensables au processus.

- *La crédibilité.* La crédibilité du processus est déterminante pour son efficacité et aussi pour donner à ce dernier une valeur ajoutée par rapport à la diffusion de rapports gouvernementaux ou d'avis favorables d'experts-conseil. Il existe un lien étroit entre la crédibilité du processus et son pouvoir d'influence. Afin de garantir cette crédibilité, les examinateurs doivent – avec l'aide du Secrétariat – être objectifs, équitables et cohérents. De son côté, le Secrétariat doit veiller à l'indépendance, à la transparence et à la qualité de ses travaux. La crédibilité du processus risque d'être amoindrie si, par exemple, les examinateurs ne possèdent pas les compétences requises, les jugements sont faussés par des intérêts nationaux, ou les normes ou critères au regard desquels sont évaluées les performances ne sont pas appropriés. Toutefois, la menace la plus importante qui pèse sur la crédibilité du processus est le risque que le pays examiné tente d'influer indûment sur son résultat final. La participation du pays examiné au processus et son adhésion aux conclusions de l'exercice constituent la meilleure garantie qu'il entérinera le rapport final et donnera suite à ses recommandations. L'association du pays examiné ne doit cependant pas être poussée au point

de mettre en péril l'équité et l'objectivité de l'exercice. Il ne doit, par exemple, pas être autorisé à s'opposer à l'approbation de tout ou partie du rapport final.

Dès lors que toutes ces conditions sont remplies, des examens mutuels peuvent favoriser des changements et des améliorations progressifs. Grâce à l'effet de pression des pairs – en raison à la fois de la persuasion exercée par les autres pays et de la mobilisation de l'opinion publique nationale – qui l'accompagne, un mécanisme d'examens réciproques peut devenir un instrument efficace et majeur d'amélioration des performances à court et long terme.

2. Le processus d'examen par les pairs du Comité d'aide au développement²

Le Comité d'aide au développement se veut une instance au sein de laquelle les donateurs bilatéraux peuvent échanger des données d'expérience et aborder des questions qui les intéressent ou les préoccupent tous. Son objectif fondamental est de contribuer à une amélioration permanente des efforts déployés par ses membres dans tous les domaines de l'aide au développement, grâce à la mise en commun de pratiques optimales et au renforcement de la coordination et de la collaboration. De ce point de vue, les examens par les pairs constituent avant tout pour lui un instrument de coopération et de changement.

Afin de favoriser l'apprentissage, le CAD procède à intervalles réguliers (tous

les 3 à 4 ans en moyenne) à l'examen et l'évaluation du système de coopération pour le développement de chacun de ses membres. Son but est en l'espèce de favoriser une amélioration continue des pratiques en matière de coopération pour le développement dans un environnement complexe en mutation rapide. Chaque examen débouche sur des recommandations et suggestions, et un suivi est prévu afin de s'assurer que les enseignements dégagés se traduisent effectivement par une amélioration des pratiques sous-tendant les programmes et politiques des membres en matière de coopération pour le développement.

Les examens par les pairs ont pour principaux objectifs de :

- Permettre un suivi des politiques et programmes des membres du CAD en matière de coopération pour le développement, et aussi en évaluer l'efficacité et apprécier les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus au regard des grands objectifs et principes convenus au sein du CAD ainsi que des objectifs fixés à l'échelon national.
- Contribuer à améliorer la performance individuelle et collective en matière d'aide, sur un plan aussi bien qualitatif que quantitatif.
- Mettre des rapports comparatifs et des analyses crédibles à la disposition du grand public dans les pays de l'OCDE, et de la communauté internationale.
- Recenser des pratiques optimales, partager des données d'expérience et faciliter la coordination.

2. Les paragraphes qui suivent fournissent une description du processus d'examen par les pairs tel qu'il est actuellement pratiqué au sein du CAD. Des modifications y seront vraisemblablement apportées dans le prolongement de l'enquête qui a été réalisée auprès des utilisateurs (sur laquelle on reviendra dans la section suivante).

Le rôle des pairs

Pour chaque examen, le Secrétariat, en consultation avec le CAD, choisit deux membres pour assumer le rôle d'examineurs. Ceux-ci peuvent se faire représenter par leurs délégués au CAD ou par des agents des services centraux ou de missions locales de leur organisme d'aide. Les examinateurs font partie intégrante de l'équipe chargée de l'examen, laquelle englobe également des membres du Secrétariat et le Président du CAD. Ils sont considérés comme les représentants du CAD dans son ensemble et ont pour mission de contribuer au processus d'examen par les pairs et d'en retirer des enseignements. Ils sont supposés jouer un rôle actif à toutes les étapes du processus : planification, visites sur le terrain et dans la capitale du pays examiné, établissement du rapport d'examen, des questions à approfondir à l'occasion de la réunion consacrée à l'examen et du communiqué de presse du Président. Ce sont également eux qui assurent la conduite des débats pendant la réunion consacrée à l'examen.

Calendrier

En moyenne, un examen par les pairs s'étale sur environ six mois, du stade de la planification et de la recherche d'informations jusqu'à la réunion consacrée à l'examen par les pairs proprement dit, qui se tient au siège de l'OCDE. Compte tenu du nombre d'acteurs que fait intervenir le processus et des problèmes logistiques qui en découlent, il n'est pas toujours possible de respecter exactement le calendrier estimatif préétabli. De ce fait, l'échéancier qui est fourni ici des différentes activités doit être regardé comme purement indicatif, l'ordre de ces activités et leur durée pouvant varier en fonction de la situation.

Déroulement d'un examen

Pour les représentants des examinateurs et du membre examiné, le processus d'examen comprend sept phases distinctes : i) la préparation ; ii) des visites sur le terrain ; iii) une visite dans la capitale du pays examiné ; iv) la réunion consacrée à l'examen ; v) une séance de finalisation du texte ; vi) la publication ; et vii) le suivi. Les examinateurs, le pays examiné et le Secrétariat entretiennent des relations suivies tout au long du processus. Le calendrier type d'un examen par les pairs est récapitulé dans le tableau IV-1.

Préparation

Dès que le pays qui fera l'objet d'un examen a été sélectionné et que la date de la réunion consacrée à cet examen a été arrêtée, les autorités compétentes en sont averties. Le Secrétariat choisit ensuite les examinateurs et une réunion est organisée entre l'équipe chargée de l'examen et des représentants du pays examiné pour étudier les dispositions à prendre.

Le pays examiné est invité à communiquer au Secrétariat tous les documents qui peuvent se révéler utiles, documents qui doivent être rédigés dans une des langues officielles de l'Organisation (anglais ou français). Tous les membres du CAD remettent en outre un mémorandum chaque année, habituellement vers la mi-juillet. En lieu et place de mémorandum, ils peuvent transmettre leur rapport annuel, sous réserve que celui-ci respecte la présentation convenue par le CAD pour les mémorandums.

Visites sur le terrain

Objet. Les visites sur le terrain visent à donner un aperçu de la manière dont les politiques sont mises en œuvre sur le terrain. Ces brèves missions n'ont pas pour

Tableau IV-1.

Vue d'ensemble du processus des examens de l'aide

Horizon temporel	6 mois	5/4 mois	4/3 mois	0	1 jour
Phases du processus	Préparation	Visite(s) sur le terrain	Visite dans la capitale	Réunion consacrée à l'examen par les pairs	Séance de rédaction
Documentation	i) Mémoire	i) Questionnaire ii) Compte rendu de mission	i) Questionnaire	i) Mémoire ii) Principales conclusions iii) Corps du rapport iv) Comptes rendus de mission v) Communiqué de presse	i) Principales conclusions ii) Communiqué de presse iii) Corps du rapport
Rôle du président du CAD				Préside la réunion Assume la responsabilité du communiqué de presse	
Rôle du Secrétariat	Choisit les examinateurs Consulte les examinateurs	Rédige le questionnaire Conduit la mission Rédige le compte rendu	Rédige le questionnaire Conduit la mission	Apporte un soutien aux examinateurs	Examine les modifications proposées
Rôle des examinateurs		Examinent et commentent les projets de questionnaire et de compte rendu Participent à la mission	Examinent et commentent le projet de questionnaire Participent à la mission	Conduisent les débats sur la base de la note récapitulant les principales conclusions et recommandations	Examinent les modifications proposées
Rôle du membre examiné	Soumet la documentation voulue	Choisit la destination des visites Prépare le programme Organise les rencontres avec les acteurs intéressés		Répond aux questions des examinateurs et des autres membres du CAD	Présente des informations d'ordre factuel justifiant des modifications/ajouts aux principales conclusions et au corps du rapport

Notes concernant le calendrier de diffusion des documents :

- i) **Mémoire** : Soumis chaque année par tous les membres du CAD, vers la mi-juillet.
- ii) **Questionnaires** (visites sur le terrain et dans la capitale) : Adressés aux interlocuteurs intéressés 4 à 8 semaines avant la visite.
- iii) **Comptes rendus de mission** : Rédigés environ 6 à 8 semaines après la visite.
- iv) **Rapport** (y compris les principales conclusions et recommandations) : Mis sur OLIS environ 3 à 4 semaines avant la réunion.
- v) **Communiqué de presse** : Diffusé le jour de la réunion ou le lendemain sous la responsabilité du président du CAD.

but d'apprécier de façon approfondie la pertinence et l'efficacité du programme défini par le membre examiné dans le pays en question, ni d'évaluer des projets particuliers. L'équipe chargée de l'examen ne doit pas chercher à cerner les problèmes spécifiques auxquels se heurte le pays visité et les moyens par lesquels le membre examiné s'applique à y apporter

des solutions adaptées mais tenter de mettre en évidence des caractéristiques générales ou systémiques, qui valent également ailleurs, des méthodes de coopération pour le développement adoptées par le pays examiné.

Nombre. Actuellement, une ou deux visites sur le terrain sont effectuées dans

le cadre de chaque examen, auxquelles participent habituellement deux membres du Secrétariat et un ou plusieurs représentants des pays examinateurs. Au moins une visite sur le terrain est prévue avant la visite dans la capitale du pays examiné afin que les examinateurs disposent d'éléments concrets pour alimenter leurs échanges de vues avec les services centraux du pays examiné.

Durée. Le temps imparti à chaque visite, habituellement environ une semaine, se répartit entre des rencontres avec une multitude d'acteurs, parmi lesquels des fonctionnaires du pays partenaire, des bénéficiaires des projets, des représentants de la société civile et d'autres donneurs présents dans le pays. Souvent un compte rendu de mission, intégrant les conclusions de la visite sur le terrain, est établi par un ou plusieurs membres de l'équipe chargée de l'examen ; ce compte rendu est habituellement diffusé séparément ou inclus sous forme d'annexe au rapport publié de l'examen par les pairs. Lorsque deux visites sur le terrain sont effectuées, elles se déroulent généralement dans des régions différentes et sont structurées de manière à refléter dans son intégralité le contenu du programme d'aide du pays examiné.

Séquence des opérations

- **Choix du pays et financement.** En consultation avec le Secrétariat, le membre examiné choisit, sur la base de diverses considérations, le pays où sera effectuée une visite dans le cadre de l'examen, lequel doit être représentatif de son programme de coopération pour le développement. Le pays examiné apporte une contribution au financement de la visite sur le terrain.

- **Documentation.** Une fois décidé le pays où sera effectuée une visite, le

membre examiné fournit aux examinateurs et au Secrétariat toutes les informations utiles sur son programme de coopération avec ce pays, notamment sa stratégie-pays, les accords bilatéraux conclus, les rapports réguliers, les rapports d'évaluation, les synthèses des rapports financiers. Il s'efforce en outre d'assurer la traduction en anglais ou en français de tous ces documents.

- **Questionnaire.** Un questionnaire est adressé au pays examiné à peu près un mois avant la mission, afin de lui faire savoir les questions qui seront abordées en priorité lors de la visite. Ce questionnaire est rédigé par le Secrétariat, puis communiqué aux examinateurs afin de recueillir leurs observations et suggestions avant d'être envoyé au membre examiné. En même temps que le questionnaire, le représentant du pays examiné reçoit une lettre officielle lui rappelant brièvement en quoi consiste le processus et lui demandant d'organiser des rencontres avec divers acteurs, notamment des agents de sa mission locale, des bénéficiaires, des personnalités locales, et des représentants de la société civile.

- **Programme.** Le questionnaire permet de mettre en évidence les domaines auxquels l'équipe chargée de l'examen entend s'intéresser en priorité et exerce donc une influence déterminante sur les dispositions que doit prendre le pays examiné pour l'organisation de la visite sur le terrain. Un projet de programme est soumis à l'équipe chargée de l'examen bien avant la date prévue de la visite afin que le Secrétariat et les examinateurs puissent donner leur avis et proposer d'éventuels ajustements.

- **Visite proprement dite.** La mission locale du membre examiné se charge de l'organisation pratique de la visite elle-même, en particulier de la fixation des rendez-vous avec les acteurs locaux, de la programmation des visites sur le site

de projets, des réservations d'hôtel, du transport, etc.

- *Participation et coordination.* Préalablement à la visite sur le terrain, l'équipe chargée de l'examen peut tenir une réunion préparatoire afin de définir le rôle qui reviendra à chacun de ses membres. Les tâches précises et le degré d'implication des examinateurs sont décidés au cas par cas, en consultation avec le Secrétariat, sur la base de diverses considérations telles que leurs compétences dans un domaine particulier, les contraintes de temps, etc. Les examinateurs peuvent être invités à prendre en charge un thème/domaine spécifique, et les questions correspondantes. A la fin de la visite, les conclusions sont débattues entre les membres de l'équipe. Les examinateurs jouent un rôle important dans ce processus auquel leur contribution active est encouragée. Ces conclusions préliminaires sont aussi communiquées au pays examiné, ce qui offre l'occasion de procéder à un échange de vues sur les aspects positifs du programme aussi bien que sur les problèmes qu'il soulève. Cette interaction et cette mise en commun des conclusions de manière ouverte constituent une partie intégrante du processus d'examen par les pairs et jouent un rôle essentiel dans la dynamique d'apprentissage sur laquelle est censé déboucher l'exercice.

Visite dans la capitale du membre examiné

Objet. La visite dans la capitale du pays examiné constitue la principale mission d'observation réalisée par l'équipe chargée de l'examen. Elle couvre tous les aspects du programme du membre examiné et comporte des entretiens/réunions avec tout un éventail d'entités fonctionnelles au sein du ministère/organisme responsable de l'aide. Des rencontres avec des membres du Parlement, de même

qu'avec les organismes de coordination des ONG sont également fréquentes à cette occasion. Il arrive aussi que des informations et des critiques utiles soient recueillies auprès d'universitaires et de centres de recherche.

Une seule visite dans la capitale est normalement prévue, mais deux peuvent se révéler nécessaires dans certains cas. Participent en règle générale à ces visites, qui sont habituellement conduites par le Directeur ou le Directeur adjoint et durent quatre à cinq jours, deux ou trois autres agents du Secrétariat et un ou deux représentants de chaque pays examinateur. Elles débutent et se terminent souvent par un entretien avec le responsable de l'organisme d'aide et comportent habituellement une rencontre avec le ministre de la Coopération pour le développement ou des Affaires étrangères.

Séquence des opérations

- *Documentation.* Comme pour les visites sur le terrain, une documentation complète doit être fournie préalablement à la mission, en anglais ou français.

- *Questionnaire.* La mission dans la capitale est préparée au moyen d'une série de questions établies par le Secrétariat et adressées au préalable au pays examiné. Là encore, les examinateurs sont consultés et ont la possibilité de faire valoir leur point de vue.

- *Programme.* Le questionnaire permet de mettre en évidence les domaines et problèmes qui retiennent en priorité l'attention de l'équipe chargée de l'examen et doit donc servir de fil conducteur pour l'organisation de la visite. Un projet de programme est soumis à l'équipe chargée de l'examen suffisamment à l'avance pour que ses membres puissent donner leur avis et proposer d'éventuels ajustements.

- *Réunions préparatoires.* Afin de préparer la visite dans la capitale, les agents intéressés du Secrétariat et les représentants des examinateurs se réunissent parfois pour débattre de considérations générales et de l'organisation de la mission et, si nécessaire, assigner des tâches précises à chaque membre de l'équipe.

- *Visite proprement dite.* Les services centraux de l'organisme d'aide du membre examiné se chargent de l'organisation pratique de la visite elle-même, en particulier de la fixation des rendez-vous avec les acteurs intéressés, des réservations d'hôtel, du transport, etc.

- *Participation et coordination.* A l'issue de la visite, les premières conclusions à en tirer sont débattues entre les membres de l'équipe et présentées aux représentants du pays examiné lors d'une réunion de fin de mission au cours de laquelle celui-ci peut faire valoir son point de vue et apporter des éléments complémentaires.

Réunion consacrée à l'examen par les pairs, à Paris

Organisation générale. L'apogée du processus d'examen est constitué par la réunion consacrée à l'examen par les pairs proprement dit, qui se tient au siège de l'OCDE à Paris et au cours de laquelle l'équipe chargée de l'examen présente ses conclusions et le CAD formule des recommandations à l'intention du membre examiné. Cette réunion dure une journée complète et est suivie d'une séance de finalisation du texte au cours de la matinée du lendemain. Les questions auxquelles le membre examiné sera appelé à répondre sont précisées dans le projet de principales conclusions et recommandations, mais les délégués auprès du CAD peuvent aussi en poser d'autres pendant la réunion. Le projet de rapport du Secrétariat, les comptes rendus des visites sur

le terrain et le projet de communiqué de presse sont également débattus.

Préparation. Le Secrétariat tient une réunion préparatoire avec les examinateurs et le Président du CAD peu avant l'examen, habituellement la veille. Celle-ci a pour objet de régler les questions générales d'ordre pratique liées à l'organisation de la réunion consacrée à l'examen et de répartir entre les examinateurs la présentation des questions à examiner.

Rôle du président du CAD. Le président du CAD conduit la réunion consacrée à l'examen par les pairs.

Rôle des examinateurs. Les examinateurs sont chargés de présenter les problèmes et interrogations recensés dans les principales conclusions et recommandations. Ils doivent se préparer soigneusement, sur la base de la documentation qui leur a été fournie et en se procurant des éléments d'information complémentaires auprès de leur capitale et de leurs missions locales, afin d'être en mesure de participer activement à plusieurs séries de questions-réponses.

Rôle du Secrétariat. Le Secrétariat étant représenté au sein de l'équipe chargée de l'examen, il apporte un soutien aux examinateurs qui présentent les questions au pays examiné.

Rôle du membre examiné. La délégation du pays examiné est normalement conduite par le chef du ministère/organisme compétent ou son adjoint et englobe d'autres agents intéressés de cette institution, y compris son délégué au CAD. Le membre examiné doit communiquer au Secrétariat et aux examinateurs la liste de ses représentants avant la réunion. La tradition veut que le communiqué de presse soit débattu au cours du déjeuner offert par le membre examiné au président du CAD,

aux examinateurs et aux représentants du Secrétariat le jour de l'examen.

Rédaction. Le Secrétariat assure la rédaction du rapport d'examen (qui comporte deux sections), des comptes rendus des visites sur le terrain, des principales conclusions et recommandations et du communiqué de presse du président du CAD. Il arrive que les comptes rendus de visites sur le terrain soient établis par des examinateurs, et ceux-ci apportent régulièrement leur contribution au rapport, sous forme d'encadrés exposant leur opinion sur des points précis. Les examinateurs fournissent aussi une contribution substantielle pour l'élaboration des principales conclusions et recommandations, où sont récapitulées les questions à poser au membre examiné lors de la réunion consacrée à l'examen. Dans l'idéal, les examinateurs devraient jouer le premier rôle dans la préparation des principales conclusions et recommandations.

Avant la diffusion du projet de rapport du Secrétariat sur le système d'information en ligne de l'OCDE (trois à quatre semaines avant la réunion consacrée à l'examen), une première version en est présentée d'abord aux examinateurs (une semaine), puis aux autorités du membre examiné pour vérification des informations d'ordre factuel (une semaine) et enfin au chef de la Division des examens des politiques d'aide et au Directeur de la Direction de la coopération pour le développement pour approbation finale.

Finalisation du texte

Après la réunion consacrée à l'examen par les pairs, se tient une séance de rédaction, généralement dans la matinée du lendemain, au cours de laquelle les observations éventuellement formulées

pendant la réunion du CAD sont incorporées dans les principales conclusions et recommandations. Sont également apportées au rapport du Secrétariat les corrections qui en résultent. Participent à cette séance de rédaction, les examinateurs, les représentants du membre examiné et le Secrétariat.

La séance de rédaction n'est pas destinée à permettre la négociation du texte avec le Secrétariat et les examinateurs. Les changements apportés à quel que document que ce soit doivent être d'ordre purement factuel. Toutes les autres modifications proposées sont certes examinées, mais pas forcément adoptées. Par souci de transparence, tout désaccord concernant le langage utilisé ou les conclusions et recommandations des examinateurs doit être exprimé pendant la réunion elle-même afin que seuls soient pris en considération les points que les autres membres jugent bon de retenir.

Publication

Le rapport final est diffusé dans la série *Les dossiers du CAD* et peut faire l'objet d'une publication distincte (pré-publication). *Les dossiers du CAD* paraissent tous les trois mois. Les pré-publications sont réalisées à la demande.

Suivi

Six à dix-huit mois après la tenue de la réunion consacrée à l'examen, le président du CAD, parfois accompagné de représentants du Secrétariat, se rend dans la capitale du pays examiné. Cette visite de suivi a pour but de faire le point sur la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la réunion. Le membre examiné se charge de l'organisation de la visite et présente toutes les informations utiles sur les mesures prises ou prévues suite à l'examen.

A la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey en mars 2002, les membres du CAD se sont engagés à accroître leur APD afin d'assurer la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement et l'éradication de la pauvreté. Depuis lors, un certain nombre de membres ont annoncé des augmentations supplémentaires du budget qu'ils affectent à la coopération pour le développement. Si ces promesses se concrétisent, le rapport APD/RNB devrait selon les estimations passer, pour l'ensemble des membres du CAD, de 0.22 % en 2001 à 0.26 % en 2006. Sur le front de la cohérence des politiques, tous les membres du CAD, sans exception, ont pris des mesures pour donner suite à la Recommandation de 2001 sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés. Il est également rendu compte dans la présente section des efforts qu'ils ont déployés pour assurer la mise en œuvre de cette Recommandation et rehausser la cohérence de leurs politiques.

1. Évolution de l'APD en 2001

En termes nets, l'aide publique au développement (APD) consentie par les membres du CAD en 2001 s'est chiffrée à 52.3 milliards USD, soit un accroissement d'à peine 0.5 % par rapport à 2000, qui laisse inchangé, à 0.22 %, son rapport au revenu national brut global des membres du CAD (voir le tableau V-1 et le graphique V-1). Le recul enregistré en dollars courants, par rapport aux 53.7 milliards USD recensés en 2000, s'explique par la baisse du taux de change de certaines monnaies par rapport au dollar des États-Unis.

Les augmentations constatées pour les États-Unis et la plupart des États membres de l'UE ont compensé la diminution de l'APD japonaise. L'APD des États-Unis a atteint 11.4 milliards USD, ce qui a permis à ce pays de reprendre le titre de plus important donneur que lui avait ravi le

Japon en 1992. Leur effort global d'aide s'est lui aussi amélioré, passant de 0.10 à 0.11 % du RNB. Les donateurs les plus généreux après les États-Unis ont été, en 2001, le Japon (avec 9.8 milliards USD), suivi de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de la France et des Pays-Bas, qui ont été à l'origine d'une bonne part des 26 milliards USD qu'a totalisés l'aide émanant de l'UE.

Le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède sont restés les seuls pays à satisfaire l'objectif de 0.7 % du revenu national brut préconisé par les Nations Unies.

Parmi les autres évolutions notables intervenues en 2001, on retiendra les suivantes :

- Sur les 22 membres du CAD, 15 ont fait état d'un accroissement de leur APD en termes réels, parmi lesquels onze États membres de l'UE. Ceux pour lesquels cette

Tableau V-1.

Appports nets d'aide publique au développement consentis par les membres du CAD en 2000 et 2001

	2001		2000		Variation en pourcentage de 2000 à 2001 en termes réels ¹
	APD (millions de \$)	APD/RNB (%)	APD (millions de \$)	APD/RNB (%)	
Allemagne	4 990	0.27	5 030	0.27	0.8
Australie	873	0.25	987	0.27	-4.0
Autriche	533	0.29	423	0.23	27.3
Belgique	867	0.37	820	0.36	6.9
Canada	1 533	0.22	1 744	0.25	-9.4
Danemark	1 634	1.03	1 664	1.06	-1.6
Espagne	1 737	0.30	1 195	0.22	43.9
États-Unis	11 429	0.11	9 955	0.10	12.4
Finlande	389	0.32	371	0.31	5.7
France	4 198	0.32	4 105	0.32	3.6
Grèce	202	0.17	226	0.20	-10.0
Irlande	287	0.33	235	0.30	20.4
Italie	1 627	0.15	1 376	0.13	18.6
Japon	9 847	0.23	13 508	0.28	-16.6
Luxembourg	141	0.82	123	0.71	16.1
Norvège	1 346	0.83	1 264	0.80	6.8
Nouvelle-Zélande	112	0.25	113	0.25	1.6
Pays-Bas	3 172	0.82	3 135	0.84	-0.5
Portugal	268	0.25	271	0.26	-2.5
Royaume-Uni	4 579	0.32	4 501	0.32	4.4
Suède	1 666	0.81	1 799	0.80	2.4
Suisse	908	0.34	890	0.34	0.1
TOTAL DU CAD	52 336	0.22	53 734	0.22	0.5
Performance moyenne des pays du CAD		0.40		0.39	
<i>Pour mémoire :</i>					
1. CE	5 961		4 912		22.1
2. Pays membres de l'UE	26 290	0.33	25 273	0.32	5.5
3. Pays du G7	38 202	0.18	40 219	0.19	-1.3
4. Pays non membres du G7	14 134	0.47	13 515	0.45	6.0

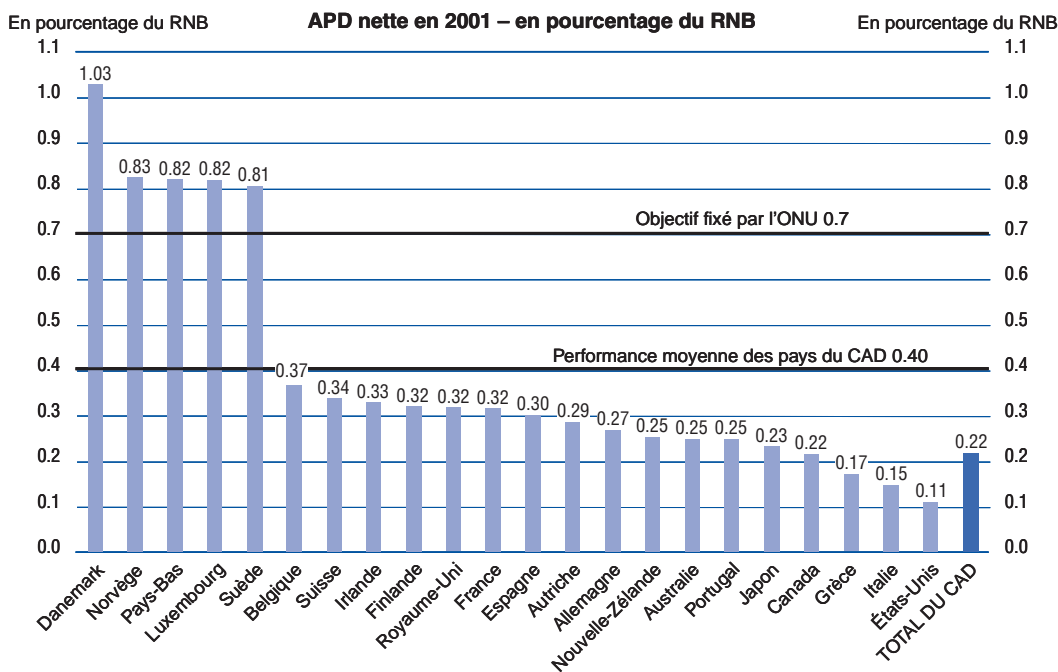
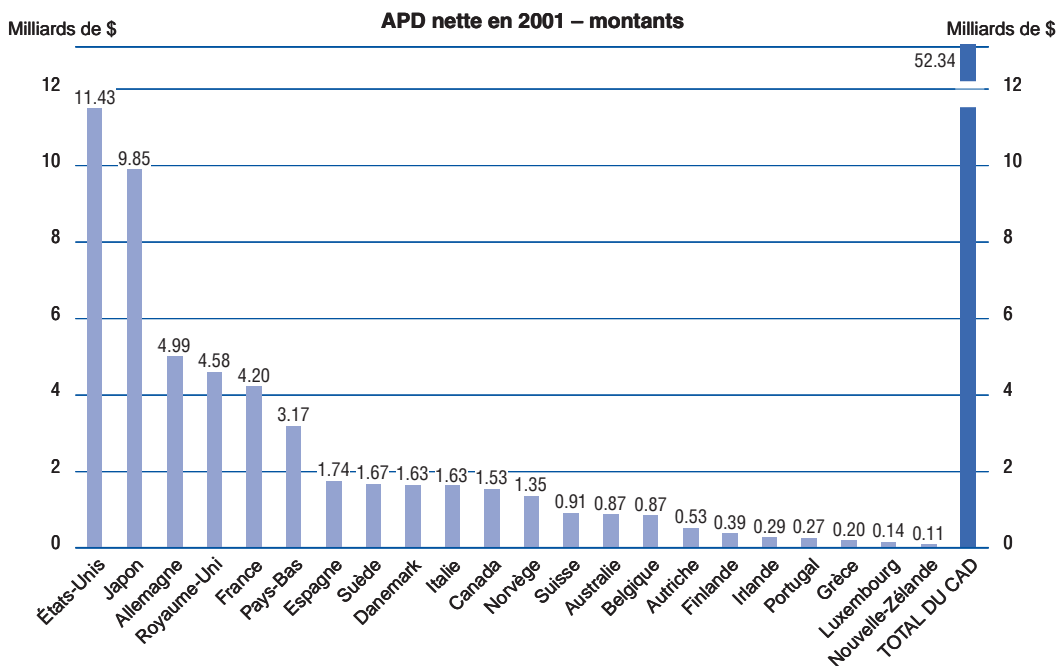
1. Compte tenu de l'inflation et des fluctuations des taux de change.

augmentation a été la plus importante sont l'Autriche, l'Espagne et l'Irlande.

- La progression de l'aide des États-Unis est imputable principalement à deux facteurs : premièrement, le versement

de 600 millions USD au titre du soutien économique qui a été consenti au Pakistan à la suite des événements du 11 septembre et, deuxièmement, l'amélioration de la couverture de l'aide alimentaire dans les notifications, laquelle s'est de

Graphique V-1. APD nette des membres du CAD en 2001



Source : OCDE.

ce fait trouvée accrue de 500 millions USD par rapport aux sommes recensées l'année précédente.

- L'APD du Japon a fléchi de 3.7 milliards USD, soit 17 % en termes réels. Cette évolution s'explique dans une large mesure par la dépréciation de 12.7 % du yen, dont le cours est tombé de 108 yen pour un dollar en 2000 à 122 yen pour un dollar en 2001. Elle tient également au calendrier des versements japonais aux organisations multilatérales et aux remboursements de prêts reçus de pays asiatiques à mesure que ceux-ci se remettent de la crise financière en Asie.

Les pays membres du CAD sont à l'origine d'au moins 95 % de l'APD dispensée à l'échelle mondiale. L'APD émanant des donateurs non membres du CAD s'est à nouveau accrue légèrement en 2001, où elle a regagné, avec 1.18 milliard USD son niveau – en dollars courants – de 1997. Les augmentations observées pour les pays arabes et l'ensemble des membres de l'OCDE n'appartenant pas au CAD à l'exception de la Turquie (dont l'APD a diminué en dollars courants par suite de la dévaluation) ont compensé la réduction de moitié – en dollars courants – de l'APD israélienne.

2. Perspectives d'évolution de l'APD après Monterrey

A la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey en mars 2002, les membres du CAD se sont engagés à accroître leur APD afin d'assurer la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et l'éradication de la pauvreté. Depuis lors, un certain nombre de membres ont annoncé des augmentations supplémentaires du budget qu'ils affectent à la coopération pour le développement. Si ces promesses, qui doivent encore être

approuvées dans le cadre de la procédure budgétaire, se concrétisent intégralement, le rapport APD/RNB devrait selon les estimations s'en trouver porté, pour l'ensemble des membres du CAD, à 0.26 % en 2006, avec des apports d'APD excédant de quelque 15 milliards USD leur niveau de 2001 (aux prix et taux de change de 2001).

Les principales dispositions qui ont été annoncées sont les suivantes :

- A la réunion du Conseil de l'Union européenne à Barcelone, les membres de l'UE se sont engagés à porter leur APD collective à 0.39 % de leur RNB global pour 2006 en vue, à terme, d'atteindre l'objectif de 0.7 %, décision que le président de la CE a confirmée à Monterrey. Dans cette perspective, tous s'efforceront d'affecter au moins 0.33 % de leur RNB à l'APD d'ici 2006, et ceux dont l'aide excède déjà ce niveau s'emploieront à le maintenir ou à l'améliorer. Certains membres de l'UE ont annoncé des mesures à cet effet, sur lesquelles on reviendra plus loin dans la présente section.

- A Monterrey, les États-Unis ont réaffirmé leur intention d'accroître leur aide publique au développement de 5 milliards USD par an (soit de près de 50 %) d'ici 2006. Ces crédits supplémentaires alimenteront un Millennium Challenge Account (MCA – pour plus de détails voir l'encadré II-1 à la section II du Rapport) destiné à financer des projets dans des pays qui appliquent des méthodes justes de gouvernement, investissent dans les ressources humaines et encouragent la liberté économique. Sous réserve que la création du MCA soit approuvée par le Congrès, le déblocage des crédits commencera en 2004 et le processus atteindra sa pleine maturité en 2006.

- D'autres membres du CAD ont eux aussi fait des déclarations, avant ou après la Conférence de Monterrey. En

particulier, le Canada a promis de doubler son aide d'ici à 2010, la Norvège de la porter à 1 % de son RNB pour 2005 et la Suisse d'y consacrer 0.4 % de son RNB d'ici 2010. De son côté le Japon a annoncé des compressions de son budget d'APD pour les exercices 2002 et 2003 dans le cadre de l'assainissement indispensable de ses finances publiques.

3. Déliement de l'APD aux pays les moins avancés

La Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés¹ a pris effet le 1^{er} janvier 2002. La grande majorité des membres du CAD ont délié, à cette date, toutes les catégories d'APD aux PMA couvertes par la Recommandation². Tous sans exception ont en outre pris des mesures pour donner suite aux dispositions pratiques de la Recommandation concernant son champ d'application, le partage de l'effort et la transparence.

Certains membres (l'Allemagne, la Finlande, la France, l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse) ont même délié leur aide au-delà de ce que requiert la Recommandation (autrement dit étendu ce déliement à des engagements inférieurs aux seuils prévus, à la coopération technique pure ou associée à un projet d'équipement, à l'aide alimentaire et/ou à l'APD destinée à des pays autres que les PMA).

Dans quelques cas (Belgique, Canada et Danemark), toutes les dispositions relatives au champ d'application de la Recommandation ne sont pas encore intégralement mises en œuvre car on attend que la dernière main soit mise aux modalités de coordination entre les différents organismes exécutants. Lors de l'adoption de la Recommandation, la Commission européenne avait indiqué, entre autres, « qu'elle appliquerait l'esprit et les objectifs de la Recommandation du CAD, tout en se conformant aux politiques et procédures définies au niveau communautaire et dans les accords de partenariat ». En novembre 2002, la Commission a soumis au Conseil et au Parlement européen une Communication³ dans laquelle elle préconise le total déliement de l'aide communautaire, sous réserve de l'accord du pays bénéficiaire et d'une réciprocité de la part des autres donateurs.

Un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de tous les aspects de la Recommandation sera présenté au CAD à sa réunion à haut niveau, en avril 2003.

Notification préalable des offres d'aide non liée

La Recommandation prévoit des procédures destinées à assurer la transparence et à permettre un suivi. La notification préalable des offres d'aide non liée par l'intermédiaire d'un panneau d'affichage⁴ accessible à tous en constitue un élément central.

1. On trouvera dans les notes techniques la liste des pays considérés comme les moins avancés (voir la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD).
2. Entrent dans le champ d'application de la Recommandation les catégories suivantes d'APD aux PMA : soutien à la balance des paiements et aide à l'ajustement structurel, remises de dette, aide-programme sectorielle et plurisectorielle, aide au titre de projets d'équipement, soutien des importations et aide sous forme de produits, contrats de services commerciaux et APD consentie à des ONG pour des activités impliquant la passation de marchés.
3. Communication de la Commission intitulée « Le déliement : renforcer l'efficacité de l'aide » (COM/2002/0639).
4. Voir <http://webdomino1.oecd.org/dcd/UntiedCWS.nsf>

Partage de l'effort

Promouvoir un équilibre raisonnable des efforts déployés par les membres pour donner suite à l'initiative de déliement fait partie intégrante des objectifs de la Recommandation. Le problème d'un partage équilibré de l'effort découle de l'interaction de deux facteurs : le champ d'application de la Recommandation (qui ne couvre pas toutes les catégories d'APD), d'une part, et les différences que présentent les programmes des membres sur les plans du volume, de la structure et de la répartition géographique de l'aide (notamment pour ce qui est de la part allant aux PMA). Ajoutés aux écarts dans le degré de déliement prévalant avant l'adoption de la Recommandation, ces éléments font que la mise en œuvre de cette dernière est plus lourde pour certains membres que pour d'autres.

Les dispositions de la Recommandation relatives au partage de l'effort renvoient donc à la fois à l'effort de déliement et à des aspects plus généraux de l'effort d'aide (volume de l'APD, rapport APD/RNB, notamment). Leur mise en œuvre appelle dans un premier temps la détermination de la position initiale des membres, avant l'adoption de la Recommandation, au regard d'une « Matrice d'indicateurs de référence ». Sur cette base pourront ensuite être identifiées et examinées les initiatives supplémentaires que peuvent prendre les membres pour contribuer à meilleur partage de l'effort. Celles-ci doivent faire l'objet d'un suivi dans le cadre des examens réguliers auxquels le CAD procède des politiques de ses membres en matière de coopération pour le développement.

Aide alimentaire

L'aide alimentaire n'est pas formellement incluse dans le champ d'application de la Recommandation, mais n'en est pas non plus exclue dans la mesure où elle est couverte par la disposition générale invitant les membres à envisager la possibilité de délier des catégories d'APD ne relevant pas formellement du champ d'application de la Recommandation. Afin de préciser les problèmes soulevés par le déliement de l'aide alimentaire et les liens avec les débats en cours au sein d'autres instances compétentes, des travaux analytiques seront engagés sur la contribution apportée par l'aide alimentaire au développement et les effets de sa liaison/de son déliement.

Coopération technique

La coopération technique pure est exclue du champ d'application de la Recommandation, les membres souhaitant préserver une certaine implication des acteurs nationaux (par le biais d'activités de coopération technique) dans leurs programmes de coopération pour le développement. L'application de la Recommandation aux activités de coopération technique débouchant sur des projets d'équipement (coopération technique associée à un projet d'équipement – CTAPE) est laissée à l'appréciation de chacun. Toute la question est de savoir si cette forme de coopération technique influe sur le résultat des appels d'offres lancés dans le cadre des projets, non liés, d'équipement qui s'ensuivent. L'accord auquel sont récemment parvenus les Participants⁵ sur la question connexe du lien entre les services

5. Les Participants à l'Arrangement relatif à des Lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public ont élaboré un ensemble de règles de discipline destinées à éviter que les opérations financées par l'aide exercent un effet de distorsion sur les courants d'échanges.

Encadré V-1.

Enquête auprès des utilisateurs des examens de l'aide**Contexte**

L'idée d'entreprendre une enquête auprès des utilisateurs des examens de l'aide avait été favorablement accueillie par le CAD à sa réunion au niveau des hauts fonctionnaires de décembre 2001. Sur un plan général, l'objectif poursuivi au moyen de cet exercice était d'améliorer l'adéquation des examens de l'aide aux besoins des membres. Sur un plan plus spécifique, il s'agissait de recueillir, de façon systématique et en se plaçant dans l'optique de l'utilisateur, l'avis des membres sur les points forts et les points faibles du processus d'examen par les pairs et sur les problèmes qu'il soulève. Un sous-groupe informel sur les examens par les pairs constitué au sein du Groupe de travail sur l'évaluation de l'aide* a confié la réalisation de l'enquête à un consultant indépendant. Après avoir consulté la quasi-totalité des délégués au CAD et le Secrétariat, ce dernier a établi un questionnaire détaillé qui a servi de trame à ses entretiens approfondis avec des acteurs clés concernés par les examens de l'aide dans les capitales de 21 membres (sur 23).

L'intérêt de l'enquête vient de ce que les avis, appréciations et suggestions synthétisés dans le rapport reflètent le point de vue et les besoins des membres et non l'opinion d'un observateur extérieur que les membres auraient pu ou non partager. Cet exercice ne constitue pas une évaluation formelle du processus d'examen par les pairs s'appuyant sur les critères devant normalement sous-tendre une telle évaluation, mais fournit un récapitulatif, établi avec méthode, des opinions et des besoins des membres en tant que principales parties prenantes aux examens de l'aide.

Les examens de l'aide permettent un tour d'horizon complet des politiques et pratiques des membres en matière d'aide, s'appuyant sur des critères définis d'un commun accord par les membres du CAD et associant d'autres membres en qualité d'examineurs (voir également la section IV du présent Rapport). Au vu des réponses à l'enquête, les examens de l'aide répondent à un besoin pour les membres et ont une influence sur leurs politiques et pratiques en matière d'aide. Des améliorations n'en ont pas moins été jugées nécessaires sur un certain nombre de points. Les plus fréquemment cités sont les suivants :

- *Partage de données d'expérience et apprentissage collectif.* La majorité des membres interrogés ont insisté sur la nécessité d'accroître et de rendre plus systématiques les efforts déployés pour synthétiser et recenser les enseignements de l'expérience et les bonnes pratiques.
- *Méthodologie.* Si les critères appliqués dans les examens ont été jugés satisfaisants par la majorité des membres, ils semblent néanmoins pécher sur deux points. D'une part, ils devraient être davantage axés sur les résultats et, d'autre part, il faudrait les rendre plus parlants en recourant davantage à des indicateurs chiffrés, des jalons et des listes de contrôle.
- *Couverture thématique.* Bien que la plupart des membres se soient déclarés globalement satisfaits du champ de l'analyse fournie dans le dernier examen de l'aide de leur pays et de la liste actuelle des principales questions à aborder dans les examens, ils souhaiteraient qu'une plus large place soit faite à des sujets tels que la cohérence des politiques, la mise en œuvre (en ce qu'elle se distingue des politiques affichées), les approches sectorielles et les résultats de l'aide.

Encadré V-1. (suite)

Enquête auprès des utilisateurs des examens de l'aide

Un certain nombre de suggestions ont aussi été formulées pour améliorer le processus d'examen par les pairs, notamment la standardisation des visites sur le terrain, un renforcement du suivi (effectué à mi-parcours entre deux examens) et la présentation de recommandations plus spécifiques (voir le tableau IV-1).

Suites qui seront données à l'enquête

Pour finir, il convient de noter, et ce n'est pas le moins important, que, comme pour toute autre activité de coopération pour le développement, l'impact des examens par les pairs dépend non seulement des moyens mis en œuvre (c'est-à-dire de la qualité des examens sur les plans de la méthodologie, de la couverture thématique, de la spécificité des recommandations, etc.) mais également, et au bout du compte de façon décisive, de l'utilisation que les membres font de ces examens. L'enquête a montré que celle-ci diffère considérablement selon les membres, certains en faisant peu de cas tandis que d'autres y font largement et expressément référence dans le dialogue intérieur sur le programme d'aide.

A sa réunion de décembre 2002 au niveau des hauts fonctionnaires, le CAD a entériné les conclusions de l'enquête et décidé de leur donner suite.

Dans le courant de 2003, un certain nombre de changements seront opérés, avec en particulier l'organisation régulière au sein du CAD de séances de réflexion sur la méthodologie des examens couvrant à la fois les questions de fond et les questions de procédure. Ces séances, qui auront lieu deux fois par an, s'appuieront sur des éléments fournis par le Secrétariat et par les membres eux-mêmes.

* Afin de donner suite à la demande du CAD qui souhaitait instaurer une collaboration plus étroite entre la Division des examens des politiques d'aide et le Groupe de travail sur l'évaluation de l'aide, un sous-groupe informel sur les examens par les pairs composé de membres volontaires de ce dernier a été constitué. Les membres permanents de ce groupe sont l'Allemagne, le Danemark, la France, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et le Secrétariat. Les représentants du Canada, des États-Unis, de l'Italie et du Japon au Groupe de travail sur l'évaluation de l'aide ont participé à quelques unes de ses réunions.

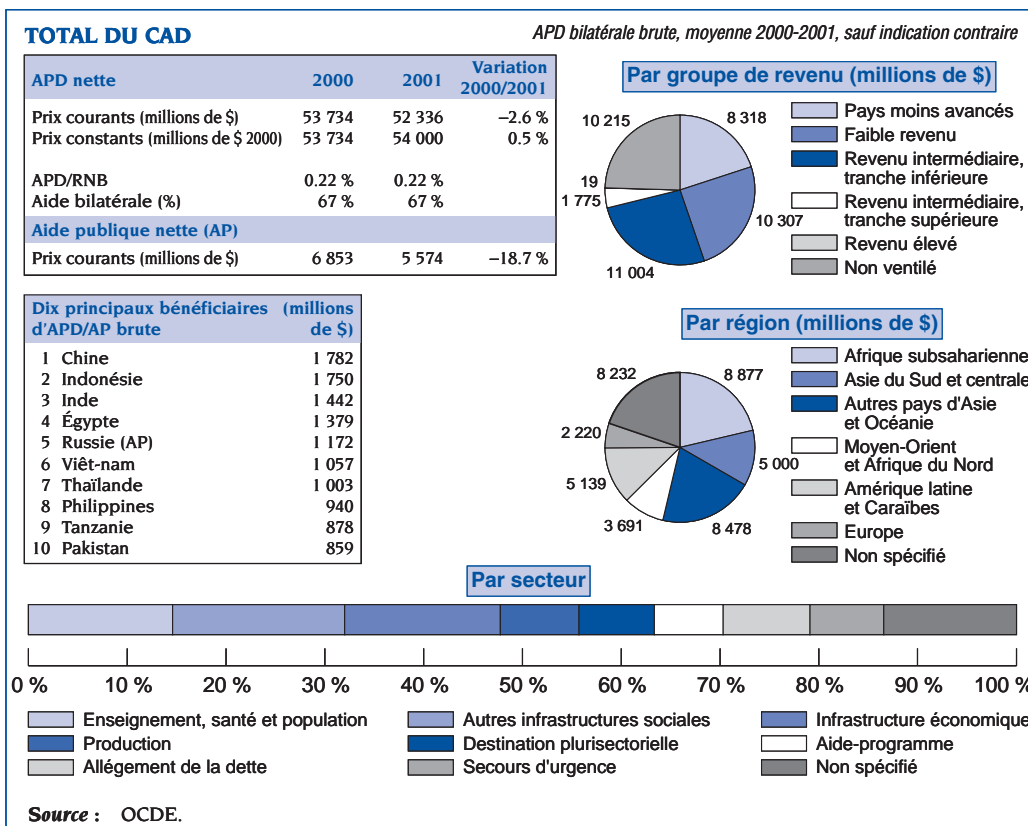
d'experts conseils et les projets d'équipement ultérieurs pourrait donner aux membres du CAD une idée du type d'activités de CTAPE auquel il conviendrait d'appliquer la Recommandation.

Passation des marchés

Élargir les responsabilités dévolues aux pays partenaires dans la passation des marchés financés par l'aide est un

objectif primordial de la Recommandation, laquelle produira d'autant plus d'avantages que la passation des marchés est prise en main et gérée par les pays en développement.

Les principes et grandes orientations devant sous-tendre un programme de travail à l'appui de cet objectif ont été définis par le CAD et mobilisé le soutien actif de la Banque mondiale, des banques régionales de développement et de



l'OMC. Un programme de travail conjoint sera lancé par le CAD et la Banque mondiale pour rechercher des moyens de faire de la passation des marchés une fonction stratégique de gestion de l'aide, déterminer les besoins de renforcement des capacités liés à la mise en place de systèmes satisfaisants de passation des marchés, autour desquels les donateurs puissent harmoniser leurs procédures en la matière, et y répondre. Les travaux s'appuieront sur les principes d'appropriation et de partenariat, et associeront donc tout un éventail d'autres acteurs (pays en développement, organismes multilatéraux, secteur privé et société civile). Pour marquer le lancement du programme, une table ronde sera organisée

conjointement par le CAD et la Banque mondiale en janvier 2003, à laquelle participeront tous les intéressés. Les débats de cette table ronde s'articuleront autour de quatre grands thèmes, jugés revêtir une importance fondamentale pour l'instauration de systèmes satisfaisants de passation des marchés dans les pays en développement : l'intégration de la fonction de passation des marchés, le renforcement des capacités, la définition de critères de référence et de normes et le suivi. L'examen de chacun de ces sujets sera opéré selon deux angles d'attaque, sur la base, d'une part, de notes d'orientation recensant les grands principes, les instruments et les modalités d'une action dans le domaine considéré et, d'autre

part, d'études de cas présentant telle ou telle initiative prise par des donateurs et des gouvernements partenaires, dont tirer des enseignements concrets.

4. Notes relatives aux différents membres du CAD

Les notes relatives aux différents membres du CAD sont présentées par ordre alphabétique et un encadré y

est adjoind pour les membres qui ont fait l'objet d'un examen en 2002 (Canada, Communauté européenne, Espagne, États-Unis et Grèce). Les chiffres concernant l'APD totale se rapportent à 2001 tandis que les données sur la répartition de l'aide renvoient à la moyenne des versement bruts d'APD sur la période 2000-2001. L'encadré V-1, consacré à l'enquête auprès des utilisateurs des examens de l'aide réalisée à la mi-2002, rend compte du degré actuel d'adéquation des examens de l'aide aux besoins des membres.

ALLEMAGNE

L'APD allemande a progressé de 0.8 % en 2001 pour atteindre 4.99 milliards USD. Le rapport APD/RNB est demeuré inchangé à 0.27 %. Dans le prolongement de la Conférence Monterrey, l'Allemagne s'est engagée à porter son rapport APD/RNB à 0.33 % d'ici 2006.

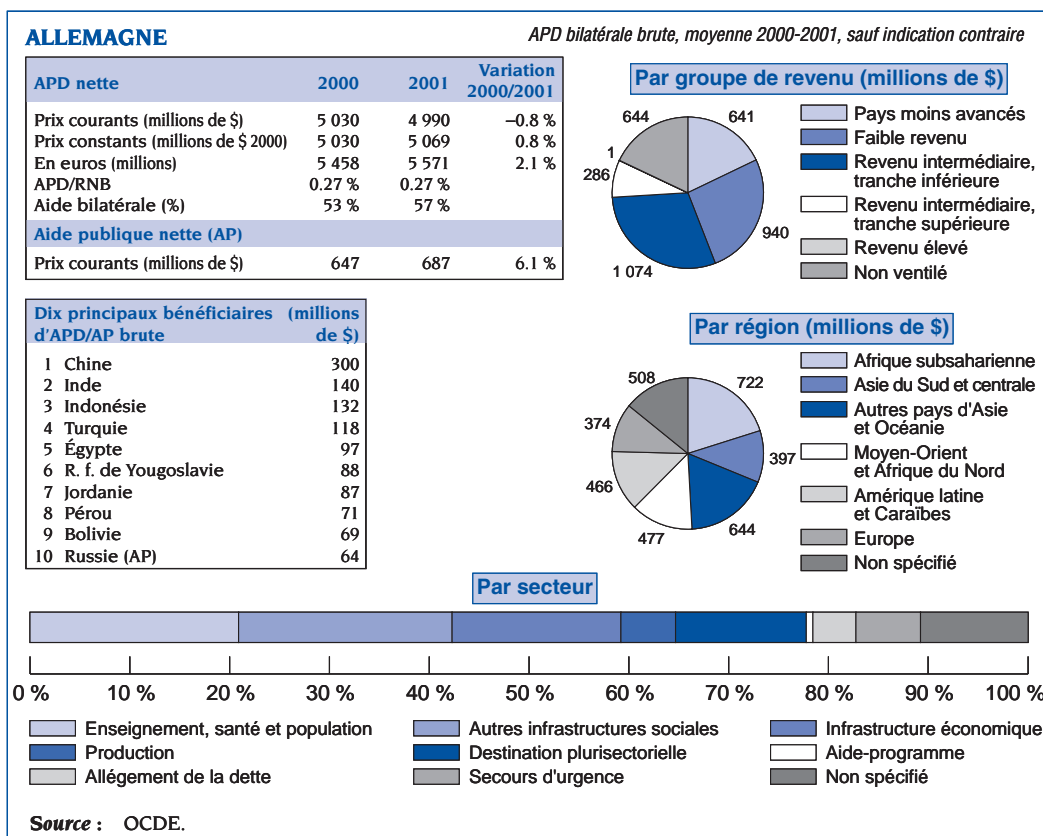
Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Le traité de coalition ayant prélué à la formation du nouveau gouvernement allemand en octobre 2002 définit les grands axes de l'action de l'Allemagne en matière de coopération pour le développement. Ceux-ci s'inscrivent dans le droit fil de la Déclaration du Millénaire ainsi que des conclusions des conférences de Monterrey et de Johannesburg.

Politiques de lutte contre la pauvreté. En avril 2001, le Cabinet fédéral a approuvé un Programme d'action à l'horizon 2015 à l'appui de la lutte contre la pauvreté, exposant la contribution du gouvernement allemand à la réalisation de l'objectif prévoyant une réduction de moitié de l'extrême pauvreté à l'échelle mondiale. Un premier rapport d'étape a été publié en septembre 2002.

Cohérence des politiques. La Politique structurelle globale de l'Allemagne n'a d'autre but que d'améliorer la

cohérence de l'ensemble des politiques avec les grands objectifs que sont la lutte contre la pauvreté, la préservation de la paix et le partage équitable des bienfaits de la mondialisation. Une coordination active avec la Communauté européenne est importante pour assurer la cohérence des politiques, et l'Allemagne s'est en conséquence employée à obtenir une réduction des subventions agricoles au sein de la Communauté, pratique largement reconnue comme manquant de cohérence avec la politique de développement.

Évaluation des performances. Il a été entrepris de mettre davantage l'accent sur les résultats dans la coopération allemande pour le développement. Des priorités ont été définies dans le Programme d'action et des cadres axés sur les résultats établis pour la coopération financière et technique, de sorte que dans les rapports de la KfW et de la GTZ les produits sont désormais mis en regard des objectifs poursuivis. A une réunion tenue en juillet 2002 dans le prolongement de l'examen de 2001 de l'aide de l'Allemagne, le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement et le ministère fédéral des Affaires étrangères ont examiné comment améliorer encore la coordination sur le terrain.



AUSTRALIE

Les versements d'APD de l'Australie ont totalisé 873 millions USD en 2001. Ils ont représenté 0.25 % du RNB, contre 0.27 % en 2000, ce qui s'explique par la vigueur de la croissance de l'économie australienne. En 2002, l'Australie a défini pour sa politique d'aide un nouveau cadre stratégique, *Australian Aid: Investing in Growth, Stability and Prosperity*, qui réaffirme la place centrale faite à la lutte contre la pauvreté en tant qu'élément fédérateur de l'ensemble du programme d'aide australien.

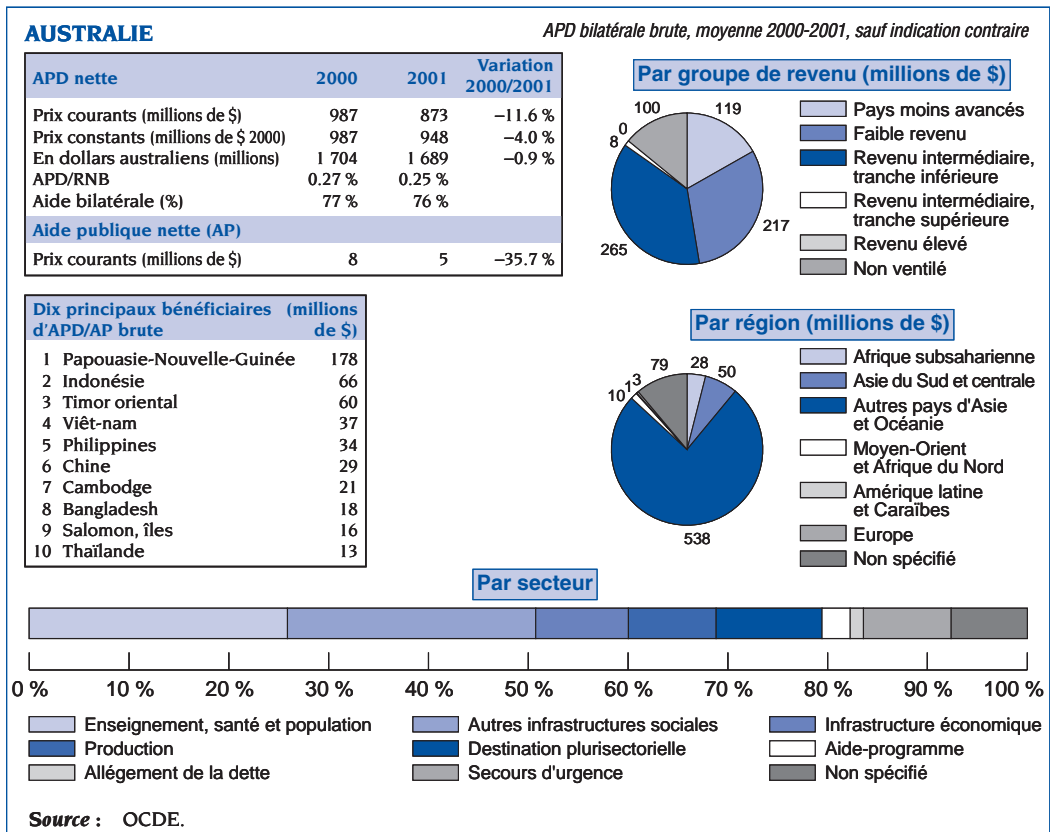
Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. L'aide bilatérale australienne s'articule autour de stratégies élaborées en consultation avec les pays partenaires et compatibles avec leurs propres plans de développement. Afin de faciliter l'adaptation à l'évolution de la situation locale et le renforcement du dialogue et de la collaboration avec les partenaires, l'Australie a entrepris de décentraliser la gestion des activités et des contrats vers ses missions locales. L'Australie s'applique aussi à améliorer la coordination de ses activités avec celles des autres donateurs et entretient des contacts réguliers avec des groupes de la société civile et du secteur privé.

Politiques de lutte contre la pauvreté. AusAID, l'organisme australien responsable de l'aide, établit des diagnostics de pauvreté pour étayer les stratégies par pays sous-tendant les décisions en matière de programmation de l'aide bilatérale.

L'Australie porte une attention particulière à la bonne gestion des affaires publiques, qu'elle juge indispensable au succès de la lutte contre la pauvreté et du développement.

Cohérence des politiques. Étant donné les problèmes de sécurité et autres problèmes transfrontières qui se posent dans sa région, l'Australie estime essentielle la cohérence entre sa politique d'aide, sa politique étrangère et sa politique commerciale. Elle est par ailleurs favorable à une libéralisation accrue des échanges dans des domaines revêtant un intérêt particulier pour les pays en développement, et plus spécialement l'agriculture.

Évaluation des performances. L'Australie a engagé des ressources importantes pour perfectionner ses systèmes de mesure des performances et de rétroaction des enseignements tirés de l'expérience. Tout en continuant d'améliorer la collecte et l'analyse des informations relatives aux différentes activités, AusAID met de plus en plus l'accent sur les programmes et sur son aptitude à évaluer les résultats obtenus. Un nouvel « entrepôt des connaissances » a été mis en place afin de faciliter l'accès du personnel aux principaux enseignements de l'expérience accumulée et documents d'orientation. Le dispositif global d'information pour la gestion des performances élaboré par AusAID est en cours de révision, en vue de mieux adapter la collecte et la notification des informations aux besoins de la gestion interne et des utilisateurs extérieurs.



AUTRICHE

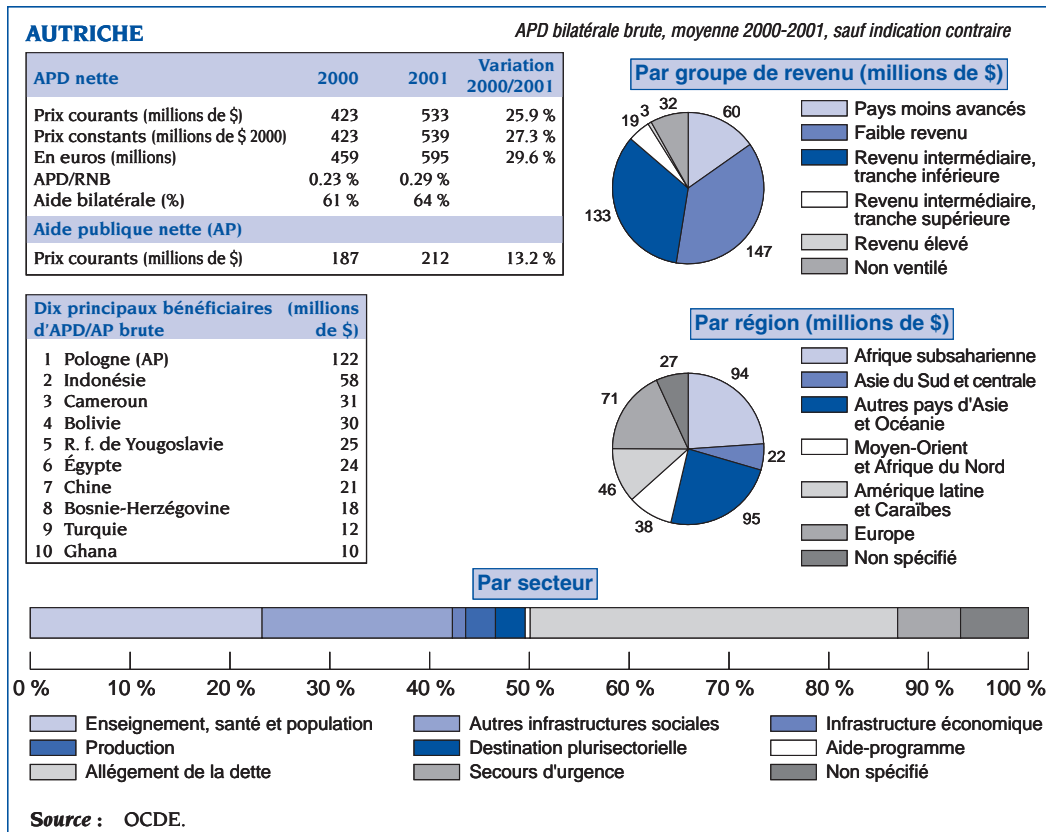
En 2001, l'APD de l'Autriche s'est accrue de 27 % en termes réels pour atteindre 533 millions USD. Le rapport APD/RNB a, lui aussi, augmenté, à 0.29 %, ce qui la classe au treizième rang des membres du CAD alors qu'elle ne venait qu'au dix-huitième en 2000.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. L'Autriche a renforcé sa coopération directe avec les gouvernements des pays partenaires. Elle apporte son soutien à des programmes de décentralisation ainsi qu'à des actions d'envergure sectorielle. Les financements alloués aux ONG ont fléchi.

Politiques de lutte contre la pauvreté. L'aide autrichienne va en priorité aux pays les plus pauvres, où elle privilégie les régions nécessiteuses et les groupes défavorisés. L'Autriche estime que la croissance économique ne suffit pas, à elle seule, à entraîner une augmentation du niveau de vie des pauvres, laquelle appelle en outre une répartition équitable du revenu. Elle procède donc à des interventions ciblées visant directement les pauvres.

Cohérence des politiques. Aucun document officiel de l'Autriche ne met encore en avant la nécessité d'une cohérence entre la politique de développement et celles suivies dans d'autres domaines ayant des retombées pour les pays en développement. Cela dit, pour ce qui est des synergies avec la coopération pour le développement, une nouvelle loi fait des objectifs et principes poursuivis en la matière un fil conducteur de l'action de toutes les instances de l'administration fédérale. Globalement, l'objectif est de définir pour l'Autriche une politique cohérente en matière de développement, dont la coordination soit assurée par le ministère des Affaires étrangères.

Évaluation des performances. L'Autriche souscrit aux Objectifs du millénaire pour le développement ; elle a cependant encore du mal à les faire transparaître dans toutes les composantes de son programme d'aide et à trouver des moyens de collaborer avec d'autres donateurs et les institutions multilatérales à leur réalisation. Une augmentation substantielle des ressources financières, humaines et de gestion affectées au système d'évaluation s'impose.



BELGIQUE

En 2001, l'aide belge a atteint 867 millions USD, soit 0.37 % du RNB, ce qui représente un léger accroissement par rapport à 2000 (0.36 %). Sur le total de l'aide ventilable par région, les trois quarts vont à des pays parmi les moins avancés et à faible revenu, et 60 % à l'Afrique subsaharienne.

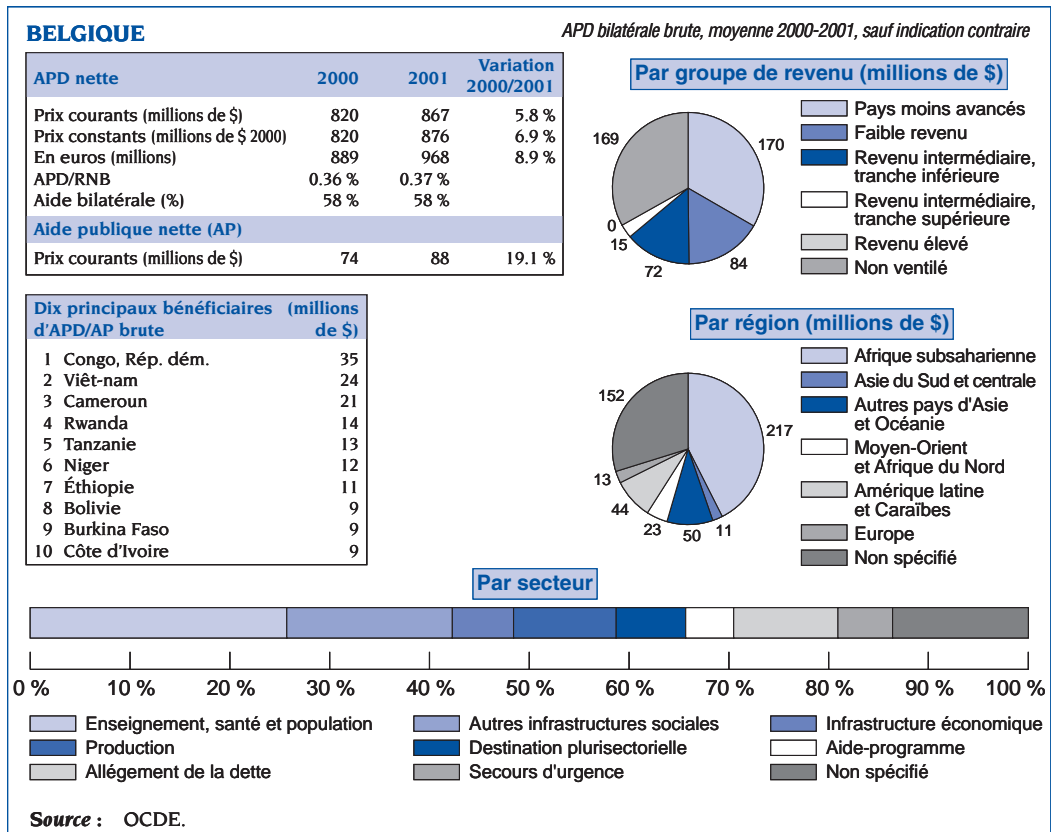
Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. La Belgique œuvre à la démarginalisation, c'est-à-dire au renforcement des capacités, des pauvres afin de faciliter leur intégration aux structures démocratiques. Cela l'oblige à veiller à l'association des bénéficiaires à la conception et à l'exécution des programmes de développement, ce qui contribue en outre à assurer la cohérence de ses propres politiques avec celles des pays partenaires, étant entendu que tout donneur désireux d'appliquer le principe du partenariat doit accepter que son action y perde en visibilité.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Faire refluer la pauvreté est, aux yeux de la Belgique, essentiel pour assurer un

développement durable. La pauvreté est regardée comme le résultat d'un partage inéquitable du pouvoir et des droits de sorte que sa réduction appelle une redistribution des pouvoirs, la Belgique accordant en l'espèce une attention particulière aux régions où sévissent des conflits.

Cohérence des politiques. La Belgique a dernièrement réactivé un groupe de travail interministériel avec pour mission de promouvoir les synergies entre les ministères fédéraux chargés de la formulation des politiques ayant des retombées sur les pays en développement. La proposition tendant à déléguer aux régions la responsabilité de l'aide bilatérale soulève un grand défi pour l'avenir car une telle évolution risque d'entraîner un accroissement de la dispersion de l'APD et un manque global de cohérence des décisions politiques.

Évaluation des performances. Il a été entrepris d'élaborer un cadre visant à intégrer à toutes les activités belges de coopération pour le développement une phase d'évaluation interne, et un vérificateur externe a été nommé récemment pour mener des évaluations indépendantes.



CANADA

En 2001, l'APD canadienne a fléchi de 9.4 % en termes réels (pour s'établir à 1.5 milliard USD), de sorte que le rapport APD/RNB est tombé de 0.25 % à 0.22 %. Ce recul fait suite à une décennie de compressions ininterrompues du volume de l'aide, qui a ainsi diminué de près de 30 %. Début 2002, le Canada s'est engagé à multiplier son APD par deux d'ici 2010. Sur le total de l'APD ventilable par région, les deux tiers vont à des pays parmi les moins avancés et à faible revenu.

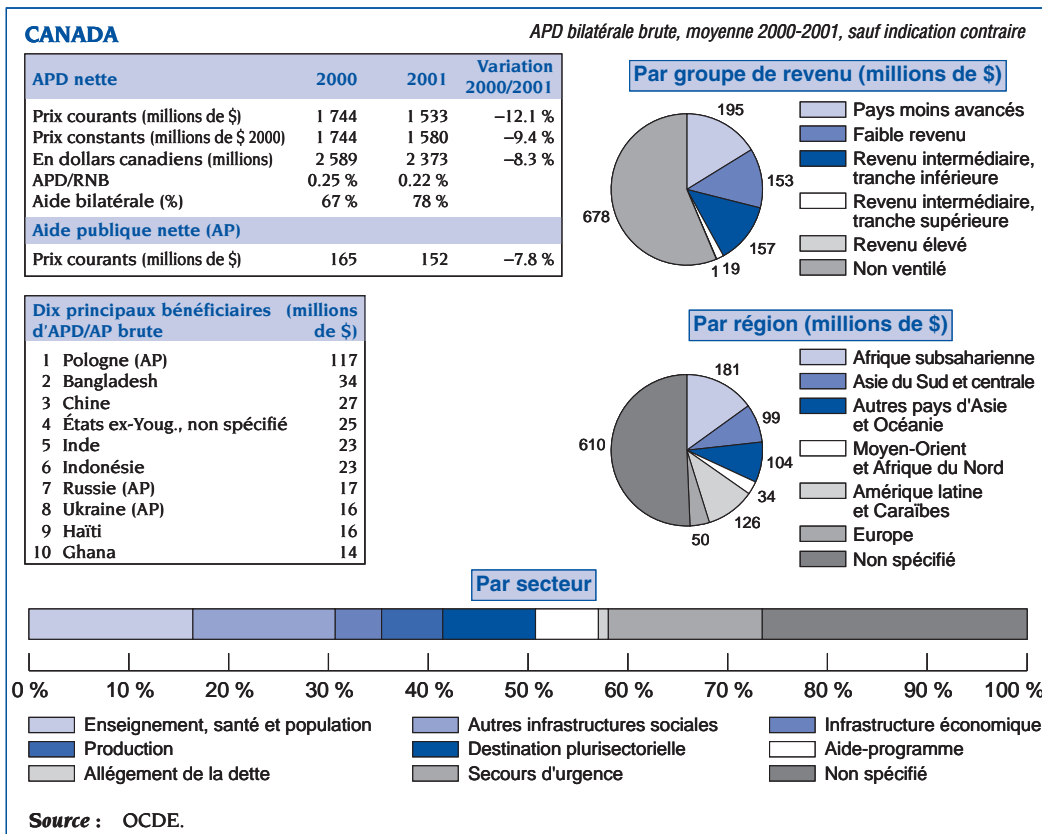
Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) contribue aux efforts déployés à l'échelon international pour aider les pays en développement à élaborer des stratégies de lutte contre la pauvreté. Elle s'est notamment dotée d'une Direction générale du partenariat canadien, qui a pour mission d'œuvrer à l'établissement de relations de coopération mutuellement bénéfiques entre des organisations canadiennes et leurs homologues de pays en développement.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Le Canada considère le recul de la pauvreté comme une condition indispensable à

l'instauration d'un développement durable. L'ACDI affecte une part importante de son APD à la satisfaction des besoins sociaux de base, et les ressources allouées à l'éducation de base, à la santé et à la nutrition, à la lutte contre le VIH/sida et à la protection des enfants s'inscrivent sur une tendance à la hausse. Le souci de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'environnement est une constante de toutes ses activités.

Cohérence des politiques. De nombreux organismes fédéraux mènent des activités d'aide et ils opèrent une coordination entre eux lorsque le besoin s'en fait sentir. Si une stratégie intégrée doit encore être mise au point, des problèmes tels que l'accès au marché ou le déliement de l'aide sont abordés dans un exposé de politique intitulé « Pour une aide internationale plus efficace ».

Évaluation des performances. La Direction générale de l'examen du rendement est l'instance chargée de l'évaluation des performances au sein de l'ACDI ; elle est investie de trois fonctions distinctes : la gestion axée sur les résultats, l'évaluation et l'audit interne.



Encadré V-2.

Examen de l'aide du Canada par le CAD, 15 novembre 2002*Examineurs : Italie et Pays-Bas*

Il est à noter que, à la demande du Canada, des représentants de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ont été invités à participer, en qualité d'observateurs, à l'examen de l'aide de ce pays. Cette initiative visait à permettre à la CEA de recueillir des éléments utiles concernant les moyens dont elle doit se doter pour apporter le soutien voulu au Mécanisme africain d'examen par les pairs que met en place le NEPAD.

Le Canada a récemment pris des engagements d'importance, notamment celui d'accroître son APD de 8 % par an jusqu'à la fin de la décennie. Dernièrement, il a aussi pris des mesures pour ouvrir davantage son marché et pour délier son APD aux PMA. Son énoncé de politique étrangère paru en 1995 sous le titre « Le Canada dans le monde », qui continue de définir le cadre général de la politique canadienne en matière de coopération pour le développement, est en cours d'actualisation. Au cours de l'examen, le CAD a recommandé que soient prises en compte les nécessités suivantes :

- Mettre en évidence le rôle central de la lutte contre la pauvreté et ses liens avec les priorités du programme et les objectifs de politique étrangère.
- Centrer, comme l'intention en a récemment été manifestée, le surplus de ressources d'aide sur un nombre limité de pays bénéficiaires afin d'en maximiser l'impact.
- S'orienter, lorsque les conditions générales et l'environnement sur le plan de la gestion y sont propices, vers des approches faisant une plus large place à l'aide-programme et favorisant une meilleure appropriation locale, en concentrant l'action sur un éventail plus restreint de secteurs dans un nombre limité de pays bénéficiaires.
- Dans le droit fil des changements intervenus dans la conception canadienne de la coopération pour le développement, l'ACDI a élargi et approfondi ses efforts de réorganisation. A ce propos, le CAD a recommandé de :
 - Relancer la diffusion publique du rapport annuel de l'ACDI et établir un rapport sur l'effort global d'APD du Canada. Cela pourrait améliorer la transparence et la reddition de comptes et accroître la confiance du public dans les résultats produits par la coopération pour le développement.
 - Faire de la gestion axée sur les résultats un instrument plus stratégique et plus sélectif permettant de déterminer les résultats qu'il est important de mesurer. Cela pourrait faciliter la production d'informations essentielles pour la gestion et pour le suivi de la contribution apportée par l'ACDI à l'action collective des donateurs à l'appui de la réalisation des OMD.
 - Préciser les rôles respectifs des services centraux, des ambassades et des unités d'appui au programme, et déléguer davantage de pouvoirs aux agents de terrain, au vu en particulier de la tendance de l'ACDI à s'orienter vers des approches fondées sur l'aide-programme.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

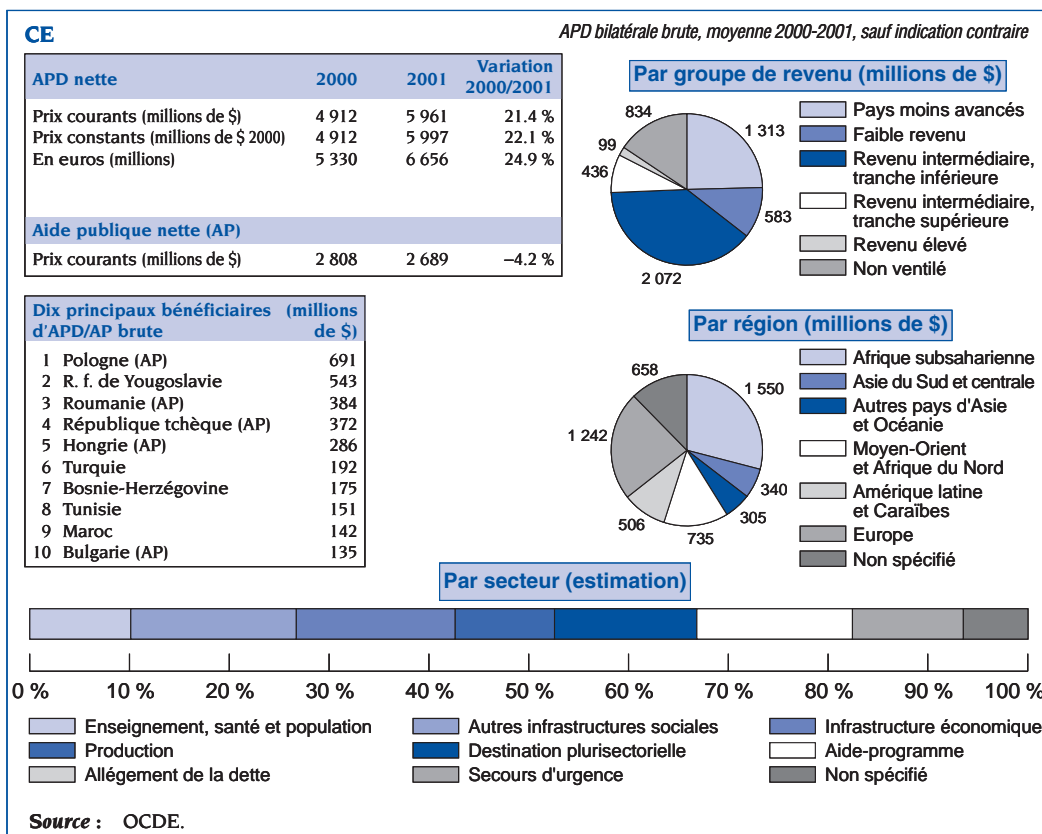
En 2001, l'APD consentie par la Communauté européenne s'est chiffrée à 5.96 milliards USD, soit un accroissement de 22.1 % en termes réels par rapport à 2000.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. La Communauté européenne a signé avec les pays ACP un accord de partenariat, dit Accord de Cotonou, en juin 2000. Elle s'applique aussi à nouer des partenariats avec d'autres acteurs de la communauté du développement, par exemple en collaborant avec la Banque mondiale et le FMI à l'élaboration de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté dans certains pays.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Faire reculer la pauvreté est l'objectif suprême de l'aide de la Communauté. La primauté accordée à cet objectif dans les programmes de la CE a encore été renforcée grâce à des mesures concrètes à l'appui de la réalisation des OMD. En 2001, la CE a opéré des réformes fondamentales dans la gestion de son aide extérieure, qui ont amélioré les délais d'acheminement, la qualité, l'impact et la visibilité de ses programmes.

Cohérence des politiques. La cohérence entre la politique de l'UE en matière de développement et les autres politiques européennes a, elle aussi, été renforcée. L'éventail des domaines faisant l'objet d'une politique communautaire offre des possibilités sans équivalent de mettre en place un ensemble efficace et efficient d'instruments de coopération. La Commission a élaboré des documents de stratégie nationale et régionale s'appuyant sur le cadre approuvé par le Conseil en novembre 2000. L'initiative « Tout sauf les armes » constitue une grande avancée sur le plan de la cohérence des politiques.

Évaluation des performances. La Commission a accompli de grands progrès, depuis janvier 2001, dans la refonte de l'organisation et de la gestion de son dispositif d'aide au développement et d'aide humanitaire. L'organisme de coopération EuropeAid a vu le jour le 1^{er} janvier 2001. La décentralisation au profit des délégations de la Commission est un élément central de la réforme de la gestion de l'aide extérieure. Afin de faciliter l'évaluation de sa contribution à la réalisation des OMD et autres objectifs, la CE a entrepris d'élaborer – en collaboration avec les États membres – un système d'indicateurs pour le suivi des performances au niveau des pays.



Encadré V-3.

Examen de l'aide de la Communauté européenne par le CAD, 6 juin 2002*Examineurs : Canada et Norvège*

La Communauté européenne occupe une place de choix parmi les donateurs du fait de la portée mondiale de son action et des moyens spécifiques que lui fournissent ses accords de partenariat régionaux de relier les questions commerciales et politiques à la coopération pour le développement. L'APD communautaire s'est accrue pendant deux années de suite, de 13 % en termes réels en 2000, où elle s'est chiffrée à 4.91 milliards USD, et de 22 % en 2001, où elle a atteint 5.9 milliards USD. Dans le domaine des relations extérieures, nombre des activités de la Communauté ont pour but d'appuyer les efforts déployés par les pays candidats à l'adhésion à l'UE, de préserver la stabilité dans les régions voisines et d'apporter une aide au développement. La Commission européenne joue un rôle de coordinateur entre les États membres, qu'elle encourage à porter leur rapport APD/RNB moyen de 0.32 % en 2000 à 0.39 % en 2006. La Communauté européenne a apporté des améliorations sensibles à ses politiques et stratégies en matière de développement depuis le précédent examen en 1998, et se montre déterminée à mettre en œuvre tous les éléments de son programme de réforme dans les années à venir.

Le CAD s'est félicité des ambitieuses réformes engagées par la Commission afin de se rendre mieux à même d'atteindre l'objectif premier assigné au programme d'aide de la Communauté, à savoir faire refluer la pauvreté. Il a également salué les efforts qu'elle déploie pour susciter une augmentation des apports d'APD de l'UE dans son ensemble. Il a par ailleurs loué les travaux entrepris par la Communauté européenne depuis l'examen de 1998 pour renforcer le cadre stratégique dans lequel s'inscrit son action à l'appui du développement en fixant à l'ensemble du programme d'aide six priorités devant concourir à la réalisation de son objectif principal : la lutte contre la pauvreté. Le CAD a formulé les recommandations suivantes :

- Dans le prolongement des mesures positives qui ont déjà été prises sur le front de la cohérence des politiques, la Communauté européenne devrait s'appliquer à mettre tout un éventail de ses politiques davantage en conformité avec ses objectifs de développement, pour le plus grand profit des pauvres du monde entier.
- Si son effort de réforme de la politique de développement et de la gestion de l'aide mérite d'être loué, la Commission devrait aussi s'employer à mieux exploiter son avantage comparatif, accroître sa visibilité sur le terrain, et centrer ses programmes par pays et par région sur l'obtention de résultats mesurables.
- La Communauté européenne risque de se heurter à de grandes difficultés pour opérer une répartition géographique plus efficace de son APD au service de son objectif de réduction de la pauvreté.
- La Communauté européenne devrait s'appliquer à améliorer les retombées en termes de développement de la répartition sectorielle de son aide en tenant compte, dans la poursuite de son objectif principal de lutte contre la pauvreté, des questions transversales que sont la bonne gestion des affaires publiques, l'égalité homme-femme et l'environnement. La répartition de l'APD doit être adaptée à ces priorités au vu de l'importance assignée dans la politique de la Communauté européenne à une accélération de la croissance économique, grâce à une meilleure exploitation des liens entre échanges et développement, notamment par un soutien au secteur privé et au renforcement des secteurs sociaux, dans le respect du principe d'appropriation locale.

DANEMARK

En 2001, le rapport APD/RNB du Danemark est resté le plus élevé de tous les membres du CAD, avec 1.03 %, pour une APD totale de 1.63 milliard USD. Le gouvernement actuel a abandonné l'objectif de 1 % qui avait été fixé pour le rapport APD/RNB mais reste déterminé à ce que celui-ci atteigne au moins 0.7 %. L'aide ventilable par région va principalement aux pays les moins avancés (51 %) et autres pays à faible revenu (33 %), d'Afrique subsaharienne (52 %) en particulier.

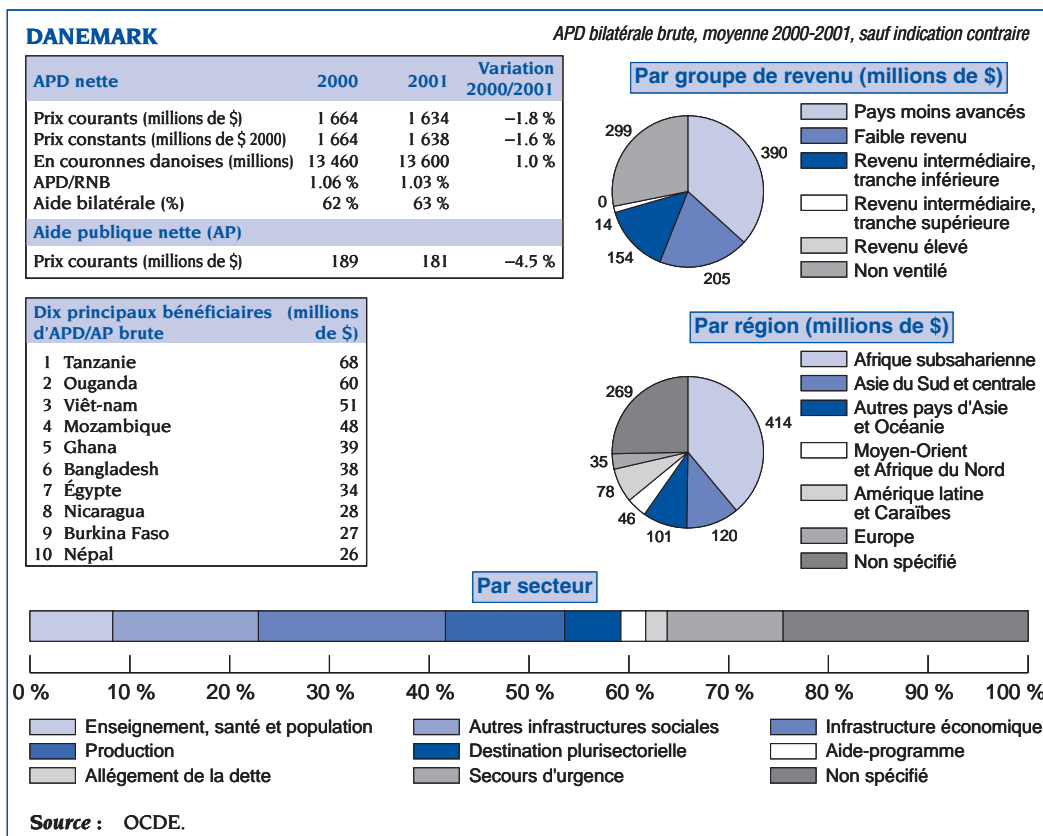
Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Dans le droit fil de *Partnership 2000*, les partenaires locaux se voient offrir de multiples occasions d'influer sur la conception de la stratégie. Le Danemark a été parmi les premiers à promouvoir les programmes sectoriels afin de favoriser l'instauration à l'échelon local de partenariats entre les donateurs extérieurs et les bénéficiaires.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Faire refluer la pauvreté est l'objectif suprême de l'aide danoise. Celle-ci est ciblée sur les secteurs qui présentent une importance particulière pour les pauvres et une grande attention y est

portée à la problématique homme-femme. Le Danemark apporte son concours, en collaboration avec d'autres donateurs, à l'élaboration de stratégies de lutte contre la pauvreté placées sous la conduite des pays partenaires.

Cohérence des politiques. Depuis 1991, la coopération pour le développement, la politique étrangère et les relations économiques générales relèvent d'un même bureau géographique au sein du ministère des Affaires étrangères. Aux yeux du Danemark, la coordination entre donateurs est également déterminante pour l'efficacité de l'aide. Le Danemark est d'accord pour délier l'aide aux pays les moins avancés, mais insiste sur la nécessité d'un « partage de l'effort » entre les donateurs.

Évaluation des performances. Pour le Danemark, les Objectifs du millénaire pour le développement constituent un moyen de recentrer l'attention sur l'impact de l'aide. Il reconnaît en outre que le recours accru à des stratégies de lutte contre la pauvreté conduites par les pays partenaires et à des programmes sectoriels et l'importance de plus en plus grande accordée à l'obtention de résultats nécessitent des évaluations conjointes des efforts conjugués des donateurs.



ESPAGNE

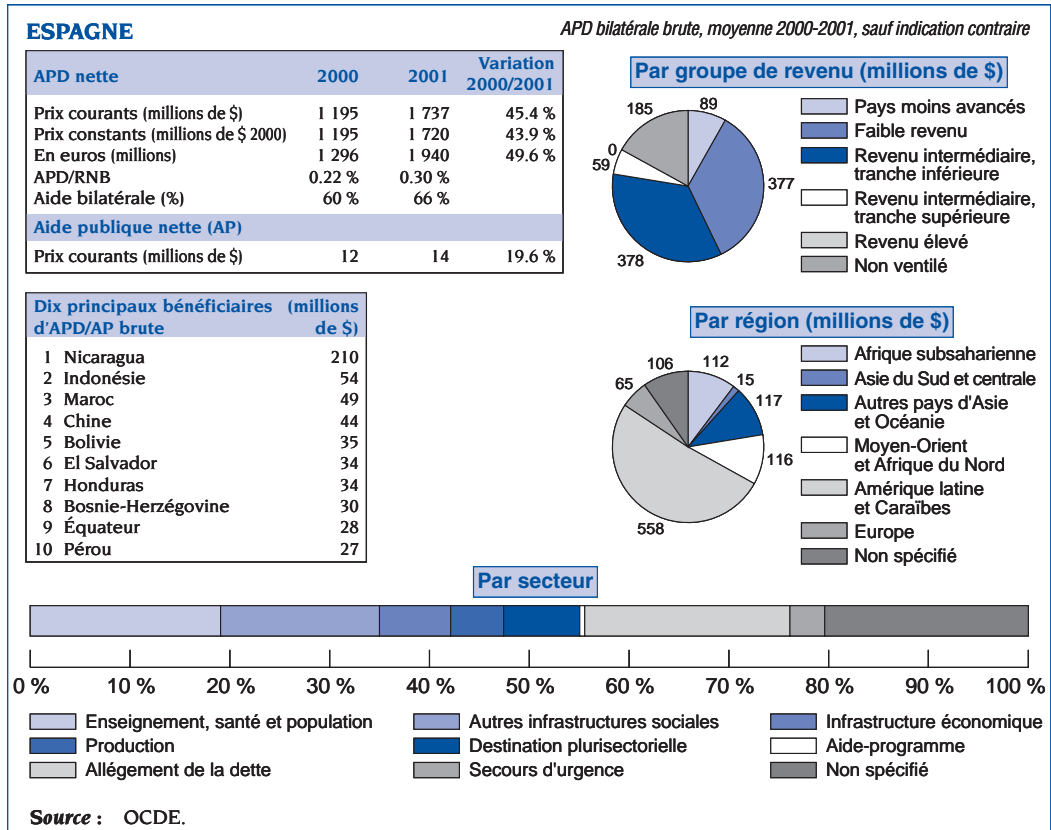
En 2001, l'APD espagnole s'est accrue de 44 % en termes réels pour atteindre 0.30 % du RNB. Cette évolution s'explique principalement par l'annulation de 374 millions USD de créances sur le Nicaragua. Si l'on fait abstraction de cette opération afin d'avoir une idée de la tendance sous-jacente, l'APD n'en a pas moins augmenté de 13 %, et absorbé 0.23 % du RNB. L'APD espagnole, qui est concentrée sur l'Amérique latine, bénéficie surtout à des pays à faible revenu (42 %) et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (42 %).

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Avec l'adoption de son Plan-directeur pour la coopération espagnole (couvrant la période 2001-2004), l'Espagne poursuit ses efforts d'amélioration de la qualité de son aide, grâce à l'élaboration de stratégies par pays et par région et de politiques sectorielles. La coopération pour le développement recueille un large soutien populaire et les ressources mobilisées par les régions autonomes, les collectivités locales et les ONG continuent d'augmenter.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Le Plan-directeur confirme que la coopération espagnole pour le développement a pour but premier de faire refluer la pauvreté et de contribuer à la réalisation des autres OMD. En 2001, une grande partie des activités financées par l'APD espagnole ont été axées sur la lutte contre la pauvreté, l'accent étant mis sur l'éducation ainsi que sur l'approvisionnement en eau et le traitement de l'eau. Parmi les autres domaines d'intervention prioritaires figurent la gestion des affaires publiques et le renforcement de la société civile, l'agriculture et la micro-finance.

Cohérence des politiques. Une approche plus large du développement a été adoptée et diverses questions susceptibles d'influer sur le développement sont désormais prises en considération, notamment les questions d'immigration.

Évaluation des performances. Le Plan-directeur prévoit l'établissement de mécanismes d'évaluation et d'indicateurs de performance.



Encadré V-4.

Examen de l'aide de l'Espagne par le CAD, 9 avril 2002

Examineurs : Irlande et Royaume-Uni

Afin de renforcer la cohérence interne et la coordination de son système d'aide diversifié, l'Espagne a récemment adopté une Loi exhaustive sur la coopération internationale pour le développement et élaboré un plan directeur pluriannuel dont pourraient s'inspirer les membres du CAD possédant des structures similaires. La nouvelle politique a eu pour effet notable de faire de la réduction de la pauvreté l'objectif suprême de la coopération pour le développement et, par là même, d'en opérer un recentrage sur les besoins sociaux essentiels tout en garantissant la prise en compte systématique de la problématique homme-femme et des considérations d'environnement. L'Espagne met en œuvre des programmes de coopération dans 29 pays et concentre largement ses apports d'aide sur l'Amérique latine. La coopération décentralisée, par l'intermédiaire des régions autonomes et des collectivités locales, est une caractéristique intéressante du système espagnol et représente 25 % de l'APD bilatérale.

Tout en saluant les réformes opérées pour recentrer l'aide sur la lutte contre la pauvreté, le CAD a recommandé que l'Espagne tire profit de sa vigoureuse croissance économique de ces dernières années pour porter, ainsi qu'elle s'y est engagée, son rapport APD/RNB à 0.33 % pour 2006. Le CAD a en outre noté un certain nombre de problèmes au niveau de la gestion et de la mise en œuvre de l'aide auxquels il conviendrait de remédier dans le cadre de la nouvelle politique afin de rehausser l'efficacité de l'aide, et il a notamment conseillé à l'Espagne de s'appliquer à :

- Veiller à ce que l'aide aux pays à revenu intermédiaire soit effectivement axée sur la réduction de la pauvreté, accroître les ressources allouées aux services sociaux de base, et faire en sorte que les programmes de bourses d'études et d'action culturelle servent réellement son objectif suprême de lutte contre la pauvreté.
- Préciser la politique retenue en matière de prêts et de dons en fonction de la viabilité du niveau d'endettement des pays bénéficiaires et de leur catégorie de revenu.
- Mettre en place une approche de la programmation et de la mise en œuvre plus axée sur les résultats afin de mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience, et envisager d'intégrer les OMD ainsi que d'autres indicateurs dans un dispositif d'évaluation des performances.
- Renforcer la cohérence de ses politiques à l'appui du développement en encourageant un plus large débat public et en améliorant la capacité d'analyse du ministère des Affaires étrangères dans les domaines qui ont des incidences pour les pays en développement (échanges, agriculture, pêche, notamment).
- Confier au ministère des Affaires étrangères un rôle plus affirmé de chef de file fournissant des orientations aux autres ministères et intervenants, afin de renforcer encore les synergies, en particulier au niveau de la coopération décentralisée.
- Élargir les responsabilités dévolues aux pays partenaires dans la gestion de l'aide, mieux raccorder les projets aux stratégies de lutte contre la pauvreté conduites par les pays partenaires et entreprendre de collaborer avec d'autres donateurs dans le cadre d'approches sectorielles.
- S'assurer que les activités des ONG cofinancées par les administrations nationale et régionales sont compatibles avec les stratégies de coopération pour le développement arrêtées par l'Espagne pour les pays et secteurs considérés.
- Continuer d'affiner et de renforcer les dispositifs de suivi et d'évaluation dans l'ensemble du système d'aide.

ÉTATS-UNIS

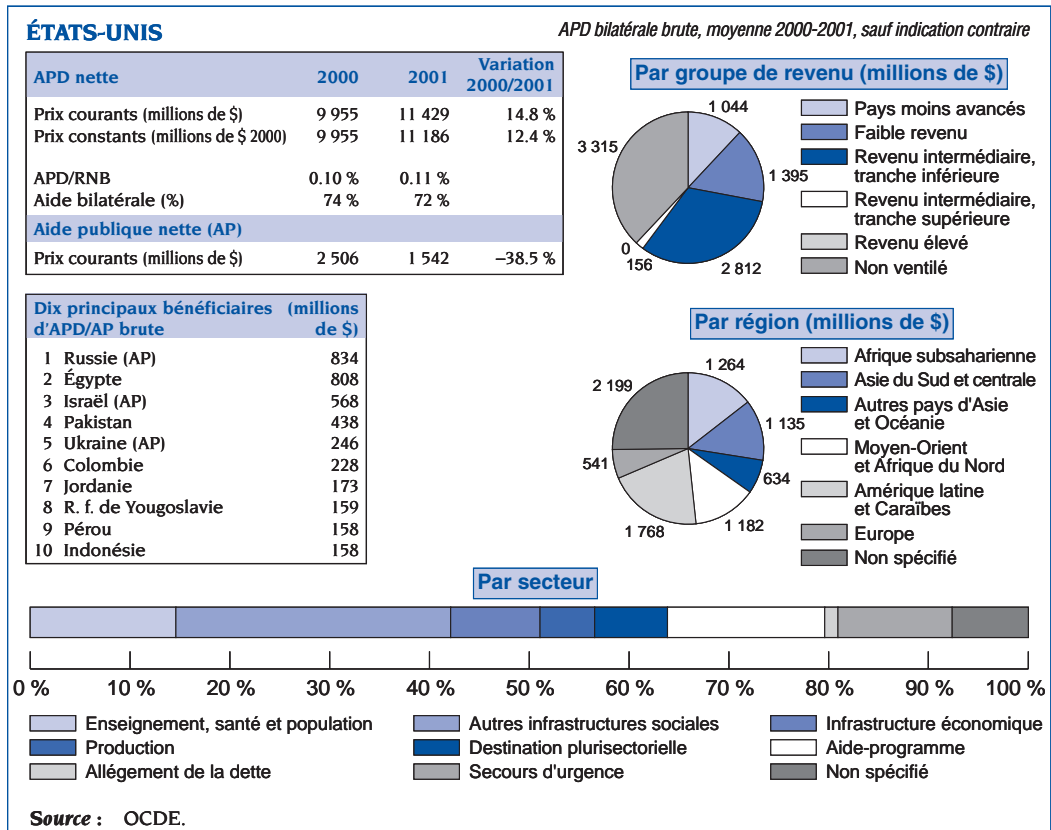
L'APD des États-Unis s'est accrue en 2001 pour atteindre 11.43 milliards USD, chiffre qui en fait le donneur le plus généreux de tous les membres du CAD. Par contre, avec 0.11 %, leur rapport APD/RNB est aussi le plus faible. Début 2002, les États-Unis ont annoncé qu'ils prévoient d'augmenter leur APD de 5 milliards USD par an d'ici à 2006. L'APD bilatérale géographiquement ventilable va principalement à des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (52 %), et se répartit assez également entre les diverses régions en développement du monde.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Le New Compact for Development, annoncé en 2002, préconise une collaboration entre tous les acteurs du développement, qu'ils soient ou non américains. Les organismes américains présents sur le terrain sont invités à coopérer avec les partenaires locaux afin d'éviter les doubles emplois, de rehausser l'efficacité globale de l'action engagée et de faciliter l'appropriation par le pays hôte. L'United States Agency for International Development (USAID) est par ailleurs à l'origine d'une « alliance pour le développement mondial » qui vise à instaurer un partenariat plus étroit entre tous les acteurs américains (ONG, milieux universitaires, fondations et entreprises) désireux d'œuvrer au développement. Des partenariats ont aussi été noués au plan international dans des domaines comme la lutte contre le VIH/sida.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Les États-Unis souscrivent à l'objectif prévoyant une réduction de moitié de la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté pour 2015. Les axes autour desquels s'articule la stratégie de l'USAID (croissance économique, agriculture et échanges ; santé mondiale ; démocratie, prévention des conflits et aide humanitaire) sont regardés comme fondamentaux pour obtenir une réduction durable de la pauvreté, laquelle appelle aussi une action du secteur privé. L'USAID s'est récemment dotée d'un Service de la réduction de la pauvreté.

Cohérence des politiques. A l'échelon local, c'est l'ambassadeur qui assure la cohérence et la coordination de l'action des divers organismes américains composant les équipes-pays. Au niveau de Washington, il a été entrepris de renforcer la coordination entre les organismes intervenant dans la coopération pour le développement mais celle-ci doit encore devenir plus complète et plus systématique. Le National Security Council encourage la cohérence entre les diverses instances de l'administration par la mise en place de comités de coordination des politiques, dont un sur les questions de développement.

Évaluation des performances. Depuis l'adoption de la Government Performance and Results Act en 1993, l'USAID utilise un système grâce auquel un processus coordonné de planification, de mise en œuvre et de suivi lui permet de se tenir informée des résultats obtenus. Les décisions relatives à l'utilisation du futur MCA s'appuieront sur des critères de performance.



Encadré V-5.

Examen de l'aide des États-Unis par le CAD, 22 octobre 2002

Examineurs : France et Suède

La coopération américaine pour le développement continue d'évoluer, dans ses orientations comme dans ses structures, surtout depuis les événements du 11 septembre 2001. Une innovation majeure a été annoncée, la création d'un Millennium Challenge Account (MCA) qui, si elle est approuvée, devrait entraîner un accroissement de 5 milliards USD de l'APD américaine d'ici à 2006. Parmi les principales conclusions et recommandations qui se sont dégagées de l'examen du CAD, figurent les suivantes :

- Les entités fédérales intervenant dans l'acheminement de l'aide extérieure, dont le nombre va croissant (et pourrait atteindre une cinquantaine), jouissent d'une autonomie considérable et ont relativement peu de moyens de procéder à une coordination systématique des composantes de l'aide publique dont elles sont respectivement chargées. Les États-Unis ont été encouragés à exploiter les compétences de l'USAID pour concevoir un système qui contribue clairement à rassembler de façon plus stratégique les principales entités de l'administration fédérale œuvrant dans le domaine du développement autour d'une vision commune et d'actions largement coordonnées. La création du MCA offre l'occasion de procéder à de telles réformes stratégiques et organisationnelles.
- Les États-Unis ont toujours été un ardent partisan du recours à des partenariats internationaux pour promouvoir les objectifs communs de développement. S'ils ont pris un certain recul, au cours de la dernière décennie, par rapport au rôle de meneur qu'ils jouaient en la matière, les nouvelles politiques semblent témoigner d'un regain d'intérêt de leur part pour les questions de développement. Le CAD a encouragé les États-Unis à continuer de rechercher des partenariats internationaux et à renforcer ceux qu'ils ont déjà noués pour apporter une solution aux problèmes actuels de coopération pour le développement. Étant donné les répercussions que devrait avoir la création proposée du MCA sur l'évolution future du volume de l'APD américaine, il sera essentiel de veiller à ce que les critères de sélection retenus par les États-Unis soient cohérents avec ceux utilisés par d'autres membres de la communauté internationale des donateurs.
- Promouvoir la croissance économique et un recul durable de la pauvreté dans les pays en développement nécessitera que les États-Unis en particulier, compte tenu de la position prééminente qu'ils occupent, prêtent une grande attention à la collaboration à établir avec d'autres donateurs pour favoriser la cohérence des politiques au service du développement. L'administration en place s'efforce certes de renforcer la coordination entre les organismes fédéraux ayant à connaître de questions liées au développement, mais il s'offre encore des possibilités de procéder à une analyse plus formelle, systématique et cohérente des effets de l'ensemble des politiques sur les pays en développement. Les États-Unis seraient bienvenus de prendre diverses mesures pour rehausser la cohérence de leurs politiques au service du développement. Ils pourraient notamment s'appliquer à intégrer plus systématiquement les considérations de développement dans le dialogue sur les politiques et législations nationales, de même qu'à instaurer des dispositifs plus systématiques de consultation entre les diverses instances fédérales. En sa qualité de principal défenseur de la cause du développement, l'USAID devrait s'employer plus vigoureusement à faire valoir les intérêts du développement auprès des autres organes fédéraux, par des analyses et des actions qui favorisent la cohérence des politiques à l'appui du développement.

Encadré V-5. (suite)

Examen de l'aide des États-Unis par le CAD, 22 octobre 2002

Examineurs : France et Suède

- L'USAID a depuis longtemps pour principe de laisser une grande autonomie à ses missions extérieures, qu'elle veille par ailleurs à doter de ressources en personnel adéquates. Paradoxalement, les pratiques actuellement appliquées aux États-Unis en matière de programmation (notamment la préaffectation par le Congrès d'une fraction importante des fonds, avec les impératifs qui en découlent au niveau de la reddition de comptes, et la restriction des possibilités de recours à certaines approches) limitent le pouvoir effectif de décision des missions de l'USAID et leurs possibilités de s'adapter en souplesse aux besoins locaux. L'USAID a été incitée à procéder à une évaluation des contraintes résultant de cet état de fait, afin d'encourager des changements propres à permettre la concrétisation de tous les avantages liés à la notion de décentralisation. Mérite en particulier de retenir l'attention dans ce contexte le système de préaffectation des fonds par le Congrès, dont les coûts sur les plans de la stratégie et de la gestion pourraient être examinés dans le cadre du débat en cours sur le MCA.
- La gestion axée sur les résultats est souvent considérée, aux États-Unis, comme une garantie d'efficacité de l'aide. L'USAID peut certes se targuer de plusieurs accomplissements dans ce domaine depuis le précédent examen, mais les difficultés inhérentes à l'adoption d'une telle approche se sont révélées considérables et des efforts restent nécessaires pour convaincre les sceptiques. Etant donné la nécessité dans laquelle elle se trouve de rehausser la crédibilité de sa gestion aux yeux des instances qui la supervisent, l'USAID devrait adopter une attitude plus volontariste à l'égard de la gestion axée sur les résultats. S'agissant d'un sujet important pour tous les donateurs, elle devrait pouvoir mobiliser au sein du CAD un solide consensus autour de la recherche de méthodes internationalement acceptables de gestion fondée sur les résultats susceptibles d'être appliquées à l'avenir en matière de coopération pour le développement.

FINLANDE

L'APD finlandaise s'est accrue de 5.7 % en termes réels en 2001, pour atteindre 389 millions USD. Le rapport APD/RNB a, lui aussi, légèrement augmenté, passant à 0.32 %, ce qui classe la Finlande à la neuvième place parmi les membres du CAD.

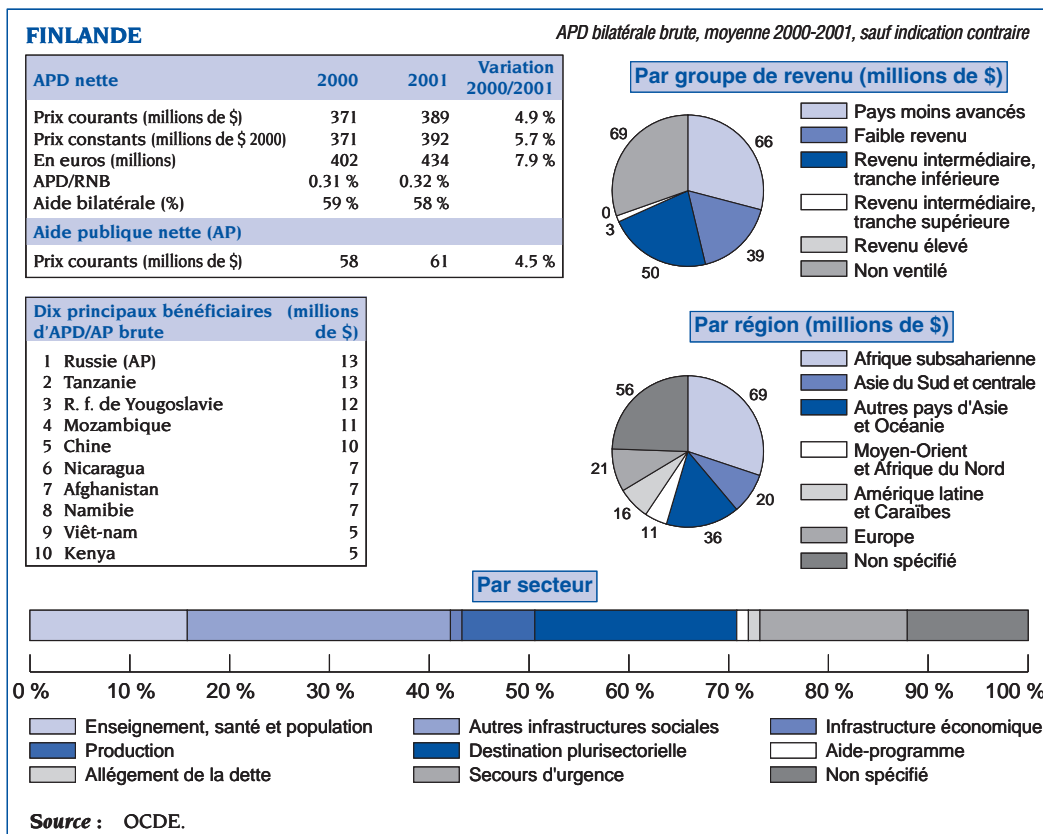
Utilisation d'approches fondées sur partenariat. La coopération bilatérale pour le développement est limitée à un nombre restreint de pays avec lesquels la Finlande a noué des relations de partenariat à long terme et est parvenue à instaurer un dialogue s'articulant autour d'engagements convenus avec les autorités nationales. La Finlande participe à la formulation et la mise en œuvre de programmes sectoriels et de stratégies de lutte contre la pauvreté.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Faire reculer la pauvreté est l'objectif premier de la coopération finlandaise pour le développement. Une attention toute particulière est portée à cet objectif dans les programmes mis en œuvre dans les pays avec lesquels a été conclu un partenariat à long terme. Les activités de coopération sont plus spécifiquement axées sur les droits de l'homme, la bonne gestion des affaires publiques, la démocratie, la culture,

les échanges, le développement durable et l'environnement. Une large place y est aussi accordée à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Cohérence des politiques. La Finlande veille à la cohérence de ses politiques en matière de relations extérieures, de sécurité, d'échanges et de coopération pour le développement. Les Objectifs du millénaire pour le développement lui servent à cet effet de point d'ancrage. Pour ce qui est des synergies entre les diverses composantes de son action de coopération pour le développement, la Finlande s'applique à renforcer la cohérence et la complémentarité entre les activités s'inscrivant dans un cadre bilatéral, multilatéral et dans celui de l'UE. Elle mise aussi beaucoup sur la transparence, la coordination et la répartition des tâches, et reconnaît la nécessité d'une harmonisation des procédures de gestion de l'aide.

Évaluation des performances. Font l'objet d'évaluations aussi bien les projets que les diverses formes d'aide ou les programmes par pays. Les programmes associant plusieurs donateurs appellent des évaluations conjointes et un renforcement des capacités des pays partenaires. La Finlande considère les Objectifs du millénaire pour le développement comme des critères fondamentaux pour l'évaluation des performances.



FRANCE

L'APD de la France a augmenté de 3.6 % en termes réels en 2001, pour s'établir à 4.2 milliards USD, ce qui laisse le rapport APD/RNB inchangé à 0.32 %. Ces chiffres globaux cachent toutefois des évolutions très divergentes entre l'aide bilatérale, qui a chuté de 7 %, et l'aide multilatérale, qui s'est accrue de 27 %. L'aide française est centrée principalement sur les pays africains. En 2002, la France s'est engagée à porter la part de son RNB qu'elle consacre à l'APD à 0.50 % pour 2007 et à 0.70 % pour 2012.

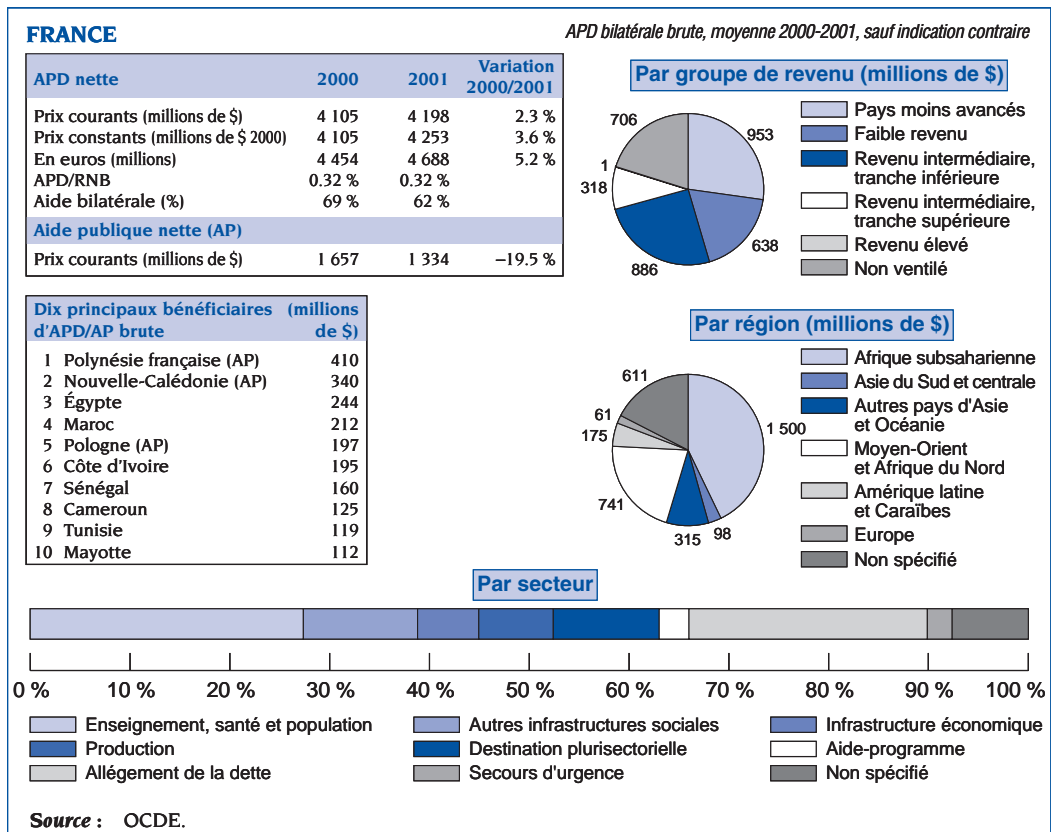
Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. La réforme qui a été opérée du système d'aide en 1998 a fait du partenariat l'axe central de la politique de développement. La France porte une attention particulière au développement de l'Afrique et apporte son soutien au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Politiques de lutte contre la pauvreté. L'attachement manifesté à la lutte contre pauvreté est de plus en plus important et a été réaffirmé à plusieurs reprises par les deux ministres de tutelle, à savoir le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Il constitue le fil conducteur du cadre stratégique d'ensemble. Les ressources dégagées par les opérations bilatérales d'allègement de la dette serviront à financer des contrats de désendettement-développement (C2D) orientés vers l'enseignement

primaire et la formation professionnelle, les soins de santé primaires et la lutte contre les grandes épidémies, les équipements et infrastructures communautaires, le développement local et la gestion des ressources naturelles. La France a entrepris de renforcer le soutien apporté aux stratégies de lutte contre la pauvreté conduites par les pays partenaires, notamment pas des allègements de dette.

Cohérence des politiques. La cohérence des priorités françaises en matière de coopération est assurée par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), au sein duquel sont représentés tous les ministères dont l'action a un impact sur le développement. Après la réunion du 14 février 2002 du CICID, des discussions ont été engagées en vue d'harmoniser les procédures françaises en matière d'aide avec celles d'autres donateurs, conformément aux engagements pris par la France dans le cadre de diverses instances internationales. La Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide aux pays les moins avancés a pris effet depuis janvier 2002. L'Agence française de développement (AFD) a délié toutes ses opérations dans les pays appartenant à la « zone de solidarité prioritaire », y compris ses activités d'assistance technique associée à un projet d'équipement.

Évaluation des performances. Plusieurs mesures sont en cours de mise en œuvre pour rehausser la qualité globale des évaluations, et améliorer ainsi la performance et l'efficacité du programme d'aide.



GRÈCE

Les versements nets d'APD de la Grèce ont totalisé 220 millions USD en 2001, soit 0.17 % du RNB. En 2000, l'APD grecque s'était chiffrée à 226 millions USD, pour un rapport APD/RNB de 0.20 %. La Grèce a continué de prendre des mesures pour centraliser la gestion de son programme d'aide aux mains du ministère des Affaires étrangères, dont un remaniement des attributions avait été annoncé en octobre 2001.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. La coopération hellénique pour le développement s'inscrit dans un esprit de partenariat, la conduite du développement étant laissée aux bénéficiaires et l'aide étant adaptée à leurs besoins, tels qu'ils ressortent des stratégies de développement élaborées à l'échelon local avec la participation de vastes segments de la société. La Grèce s'applique à encourager et à soutenir l'appropriation locale et le renforcement des capacités locales en concluant des accords de partenariat à moyen terme avec les pays désireux d'intégrer l'aide au développement émanant de la Grèce dans leurs plans de développement.

Politiques de lutte contre la pauvreté. La Grèce est consciente que la lutte contre la pauvreté doit devenir le fil conducteur de sa politique de développement. Depuis 2002, ses activités d'aide sont davantage centrées sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD. Elle compte augmenter progressivement son APD aux pays les moins avancés, en particulier l'Afghanistan.

Cohérence des politiques. La Grèce reconnaît que l'instauration d'un développement durable dans les pays pauvres requiert que les donateurs évitent de prendre des mesures qui saperaient les efforts déployés par ailleurs à l'appui du développement. Elle s'emploie à minimiser les incohérences et s'applique à élaborer et mettre en place les mécanismes et procédures nécessaires pour promouvoir une plus grande cohérence de ses politiques au service du développement.

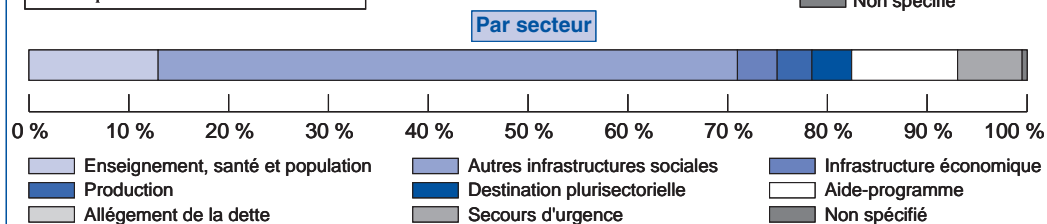
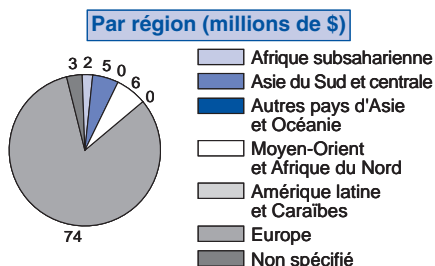
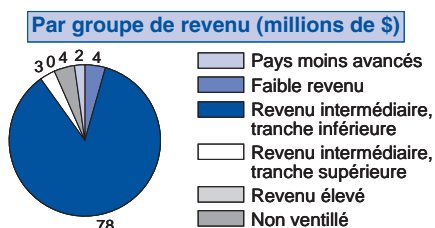
Évaluation des performances. Afin d'améliorer la performance et l'efficacité de son programme d'aide, la Grèce a entrepris d'étoffer la base d'informations sur laquelle étayer ses décisions. C'est ainsi qu'en 2001 a été réalisée une évaluation des politiques d'aide au développement suivies par la Grèce entre 1997 et 2000 et de leurs modalités de mise en œuvre.

GRÈCE

APD nette	2000	2001	Variation 2000/2001
Prix courants (millions de \$)	226	202	-10.8 %
Prix constants (millions de \$ 2000)	226	203	-10.0 %
En drachmes (millions)	82 593	76 684	-7.2 %
APD/RNB	0.20 %	0.17 %	
Aide bilatérale (%)	44 %	41 %	
Aide publique nette (AP)			
Prix courants (millions de \$)	12	9	-28.8 %

Dix principaux bénéficiaires (millions d'APD/AP brute)	(millions de \$)
1 R. f. de Yougoslavie	49
2 Albanie	12
3 Bosnie-Herzégovine	8
4 Arménie	2
5 Zones/adm. palestinienne	2
6 ERY Macédoine	2
7 Roumanie (AP)	2
8 Bulgarie (AP)	2
9 Liban	2
10 Turquie	1

APD bilatérale brute, moyenne 2000-2001, sauf indication contraire



Source : OCDE.

Encadré V-6.

Examen de l'aide de la Grèce par le CAD, 12 mars 2002*Examineurs : Espagne et Finlande*

La Grèce peut apporter une contribution importante aux efforts concertés déployés à l'échelon international pour favoriser l'instauration d'un développement durable et faire refluer la pauvreté dans les régions, très hétérogènes au plan culturel, qui sont ses voisines. En août 1996, dans la perspective de l'adhésion au CAD, le gouvernement grec a arrêté un plan quinquennal devant aboutir à la mise en place d'un conséquent programme d'aide bilatérale, auquel ont été alloués 400 millions USD pour la période 1997 à 2001. Sous l'impulsion des orientations fournies par le gouvernement dans son premier programme à moyen terme de coopération pour le développement, ont été créées des entités spécifiquement chargées de l'aide au sein du ministère de l'Économie nationale et de celui des Affaires étrangères (siège de « L'aide hellénique »), ont été constitués des comités pour assurer la gestion des différentes composantes de l'aide bilatérale et a été mobilisé le concours d'un nombre impressionnant d'autres ministères, d'organismes gouvernementaux et d'organisations de la société civile pour la mise en œuvre des activités d'aide publique.

Face aux dramatiques événements qui, depuis 1997, ont marqué l'Albanie, la Bosnie, le Kosovo et l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Grèce a consenti des apports substantiel d'aide d'urgence et d'assistance humanitaire, dont l'acheminement a été principalement assuré par l'Armée hellénique. Maintenant que le paroxysme de l'urgence est passé, la Grèce réoriente ses financements vers des activités de développement à long terme, ciblées sur les causes fondamentales de la pauvreté. Cela nécessite une planification volontariste, afin de renforcer sans délai et dans de fortes proportions les activités de développement de certains ministères et organismes, assortie de mesures destinées à garantir le maintien de la qualité et de l'efficacité de l'aide à mesure de l'expansion des programmes.

La Grèce est devenue le 23^e membre du CAD en décembre 1999. Le premier examen par le Comité des politiques et programmes de la Grèce en matière de coopération pour le développement est venu à point nommé car il est intervenu au moment même où s'opérait un changement des responsabilités ministérielles en matière de coopération pour le développement, avec leur regroupement sous la tutelle de L'aide hellénique, et où était

Encadré V-6. (suite)

Examen de l'aide de la Grèce par le CAD, 12 mars 2002

Examineurs : Espagne et Finlande

élaboré un nouveau programme quinquennal couvrant la période 2002 à 2006. Afin d'aider la Grèce à consolider ses acquis à se donner des ambitions plus élevées pour l'avenir, le CAD a recommandé que ce pays s'applique à :

- Élaborer un exposé d'ensemble des grands objectifs de sa coopération pour le développement et établir un cadre d'évaluation pour étayer la prise des décisions et la répartition des crédits budgétaires.
- Veiller à ce que les nouvelles structures organisationnelles permettent d'atteindre de façon efficiente et efficace les grands objectifs assignés au programme d'aide.
- Donner effet, dans les régions qu'elle juge prioritaires, aux nouvelles orientations définies en matière de lutte contre la pauvreté, d'égalité homme-femme et d'environnement.
- Constituer un noyau de spécialistes de la coopération pour le développement, qui seraient chargés de gérer et de mettre en œuvre son programme d'aide, y compris dans le cadre d'affectations dans les principaux pays partenaires.
- Adopter une approche plus intégrée, s'articulant autour de programmes, de la planification et de la budgétisation de l'aide par pays, étayée par des consultations annuelles à haut niveau sur les questions de coopération pour le développement.
- Réexaminer le système de bourses tertiaires et accroître le soutien en faveur des services sociaux de base.
- Inscire l'aide multilatérale dans une démarche plus stratégique et plus intégrée, et la raccorder plus étroitement à l'aide bilatérale.
- Achever la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation et redoubler d'efforts pour informer les membres du Parlement et le public en général des résultats de l'aide.
- Prendre, à haut niveau, des engagements à l'égard de la cohérence des politiques, qui feraient de celle-ci un objectif pour l'ensemble de l'administration, et adapter les structures existantes de manière à favoriser un traitement plus systématique des problèmes de cohérence des politiques.

IRLANDE

En 2001, l'APD de l'Irlande a continué d'augmenter, pour s'établir à 287 millions USD, soit 20 % de plus qu'en 2000. En pourcentage du RNB, elle est passée de 0.30 % en 2000 à 0.33 % en 2001. L'Irlande s'est engagée à accroître encore son APD de manière à atteindre d'ici 2007 l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies, en passant par un objectif intermédiaire de 0.45 % en 2002. Les recommandations formulées par le comité d'examen de l'aide irlandaise concernant le rôle futur et la gestion du programme d'aide de l'Irlande ont été entérinées par le gouvernement en 2002.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Le partenariat est un des principes fondamentaux sous-tendant le programme d'aide de plus en plus généreux de l'Irlande. Il s'applique aux relations aussi bien avec les pays bénéficiaires qu'avec la communauté internationale du développement et les ONG, nationales ou étrangères.

Politiques de lutte contre la pauvreté. La lutte contre la pauvreté demeure l'objectif suprême du programme d'aide

irlandais. L'Irlande s'applique à planifier toutes ses activités en fonction de l'impact qu'elles sont susceptibles d'avoir sur le recul de la pauvreté et à en mesurer en permanence les résultats au regard de cet objectif.

Cohérence des politiques. La cohérence des politiques au service du développement est regardée comme la condition première d'une politique de développement efficace. Dans la pratique, cela impose toutefois des choix difficiles. L'Irlande s'efforce de veiller à ce que les intérêts du développement soient clairement mis en évidence et reçoivent toute l'attention voulue dans la prise de décision dès lors qu'il y a concurrence entre plusieurs priorités.

Évaluation des performances. L'Irlande s'applique à axer davantage la gestion de son aide sur les résultats et à améliorer sa capacité de mesurer au jour le jour les retombées concrètes de ses interventions. La transparence à l'égard du public sera aussi renforcée par la diffusion de rapports réguliers sur l'impact du programme en termes de réduction de la pauvreté et sa contribution à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

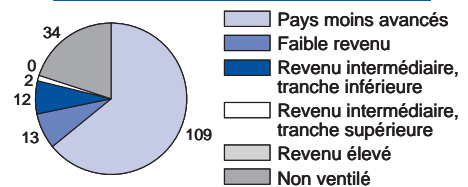
IRLANDE

APD bilatérale brute, moyenne 2000-2001, sauf indication contraire

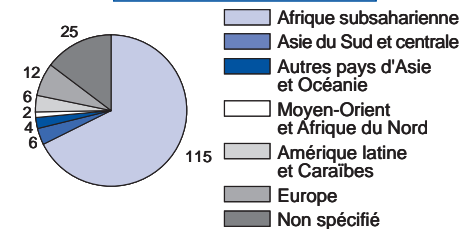
APD nette	2000	2001	Variation 2000/2001
Prix courants (millions de \$)	235	287	22.0 %
Prix constants (millions de \$ 2000)	235	283	20.4 %
En euros (millions)	255	320	25.6 %
APD/RNB	0.30 %	0.33 %	
Aide bilatérale (%)	66 %	64 %	
Aide publique nette (AP)			
Prix courants (millions de \$)	0	0.16	

Dix principaux bénéficiaires (millions d'APD/AP brute de \$)	
1 Éthiopie	21
2 Ouganda	18
3 Mozambique	17
4 Tanzanie	16
5 Zambie	10
6 Lesotho	9
7 Afrique du Sud	4
8 Kenya	4
9 Afghanistan	3
10 Bosnie-Herzégovine	2

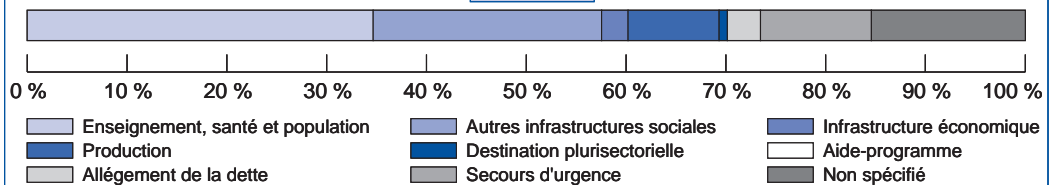
Par groupe de revenu (millions de \$)



Par région (millions de \$)



Par secteur



Source : OCDE.

ITALIE

En 2001, l'APD italienne s'est accrue en volume pour atteindre 1.63 milliard USD, soit 0.15 % du RNB. L'aide bilatérale géographiquement ventilable va avant tout à des pays parmi les moins avancés (44 %), d'Afrique subsaharienne en particulier (46 %).

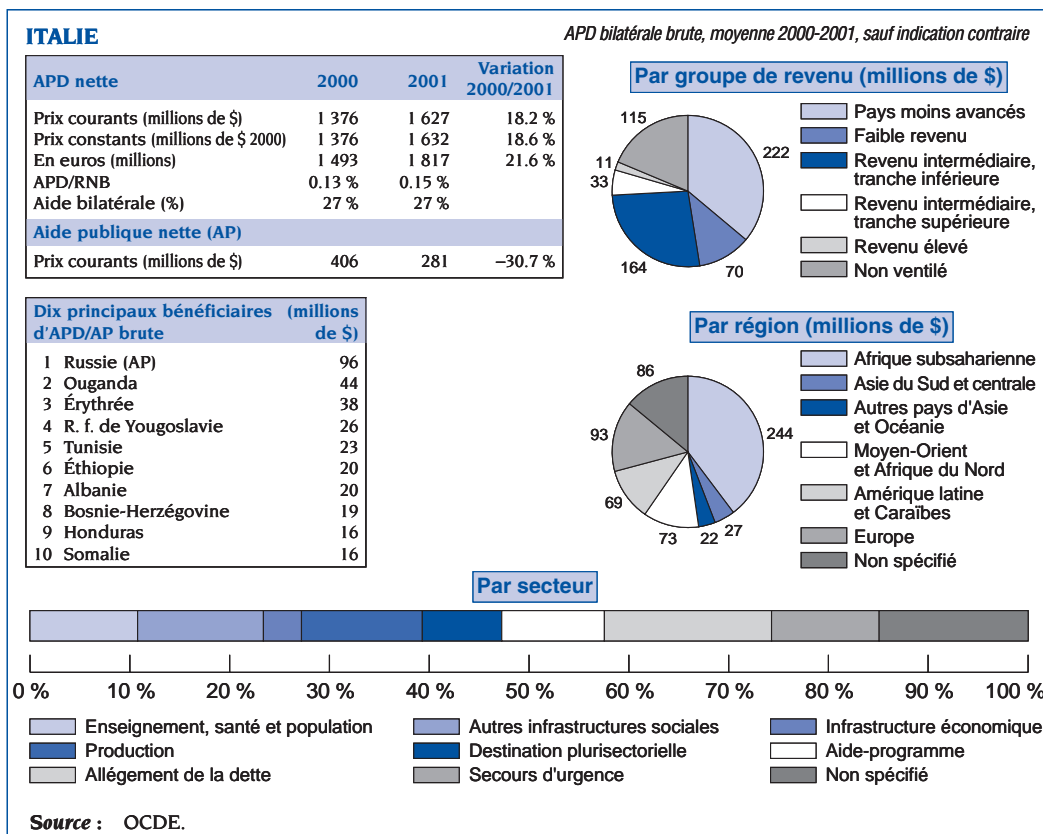
Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. La coopération pour le développement est le fruit d'une action conjointe des pays bénéficiaires et de partenaires italiens (pouvoirs publics, secteur privé, ONG et universités). L'Italie a entrepris d'établir des stratégies par pays et d'ouvrir de nouveaux bureaux locaux afin d'améliorer l'efficacité de son partenariat avec les pays bénéficiaires mais ses efforts dans ce sens sont entravés par une insuffisance de ressources humaines et organisationnelles et par le manque de souplesse de son dispositif opérationnel.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Faire refluer la pauvreté est l'objectif suprême de la coopération italienne. L'Italie a articulé la démarche et le contenu de son action à l'appui de la lutte contre la pauvreté autour des Objectifs du millénaire pour le développement. Celle-ci s'appuie sur l'apport direct de ressources ainsi que sur la réinjection du produit des allègements de dette dans les

stratégies de lutte contre la pauvreté élaborées par les pays partenaires eux-mêmes, l'accent étant plus particulièrement mis sur des domaines clés (santé, sécurité alimentaire, éducation, soutien du secteur privé, micro-crédit et échanges).

Cohérence des politiques. Les ministères des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Finances entretiennent des contacts réguliers et coordonnent leurs décisions face aux problèmes ponctuels qui peuvent survenir. Des lignes directrices concernant divers domaines d'intervention des pouvoirs publics sont périodiquement diffusées par un comité de pilotage sur la coopération pour le développement, au sein duquel sont représentés les ministères susmentionnés.

Évaluation des performances. Le Groupe sur l'évaluation rend directement compte au directeur général. Plusieurs dispositions sont en cours de mise en œuvre afin de rehausser la qualité, et l'utilité pour l'ensemble du système, des informations en retour provenant des évaluations, grâce notamment à une meilleure planification des évaluations et à la formulation de conseils concrets. Le manuel pour le suivi et l'évaluation qui vient de voir le jour est un exemple parmi d'autres des innovations entreprises dans ce domaine.



JAPON

En 2001, le Japon a cédé aux États-Unis la place de plus généreux donneur bilatéral qu'il occupait depuis 1993. En volume, son APD, avec 9.8 milliards USD, n'en a pas moins encore représenté près du cinquième des apports totaux d'APD émanant de l'ensemble des membres du CAD. Son rapport APD/RNB s'est établi à 0.23 %, ce qui le classe au 22^e rang des membres du CAD. Le Japon a cependant annoncé de nouvelles compressions de son budget d'APD pour les exercices 2002 et 2003.

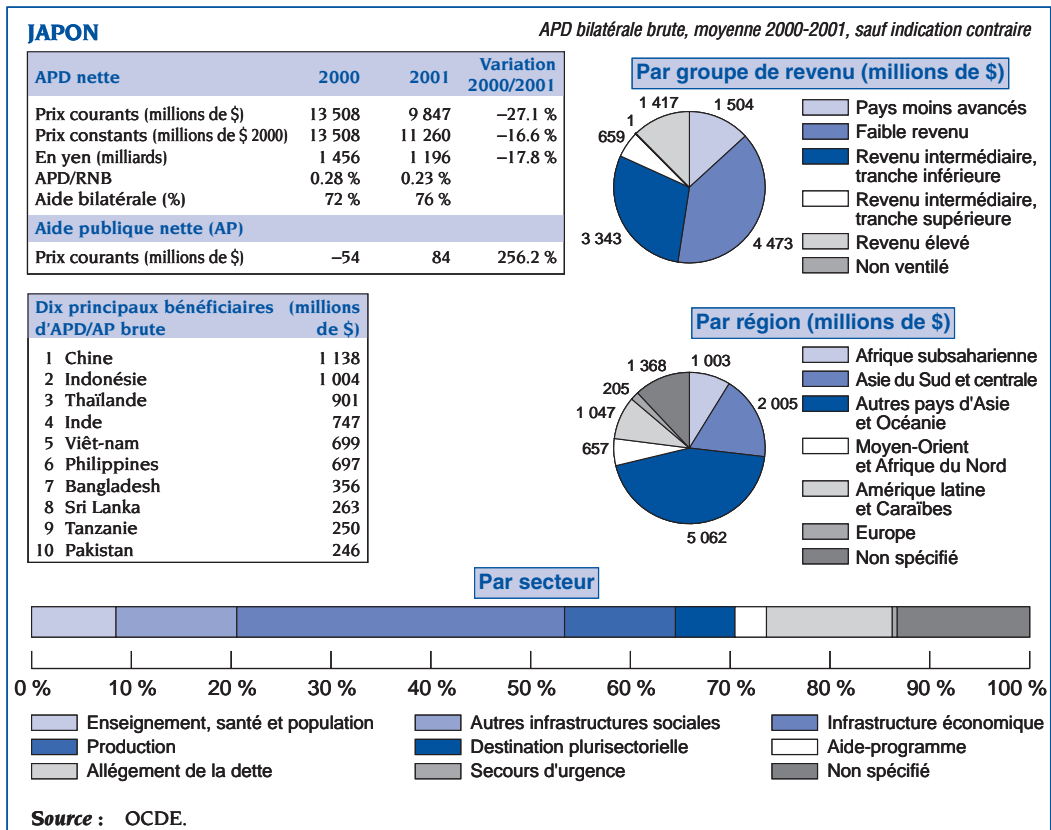
Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Le Japon est à l'origine d'une initiative pour le développement de l'Asie de l'Est (IDEA), dans le cadre de laquelle ont été analysées, en collaboration avec les pays de l'ANASE, la Chine et la Corée du Sud, les expériences de développement réussies à l'échelle de la région. Cet exercice a permis de mettre en évidence le rôle utile de l'APD et de dégager des enseignements à partager avec le reste du monde en développement.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Le Japon s'est doté d'une stratégie en matière d'éducation de base, intitulée « Basic Education for Growth Initiative (BEGIN) » et promis de consacrer environ 2 milliards USD au cours des cinq

prochaines années à des activités en faveur de l'éducation dans les pays à faible revenu. Il s'applique aussi à améliorer l'accès à l'eau potable et aux dispositifs d'assainissement, notamment dans le cadre de l'initiative « Clean Water for People » qu'il a lancée avec les États-Unis à l'occasion du Sommet de Johannesburg en septembre.

Cohérence des politiques. Conscient de l'importance des échanges pour faire reculer la pauvreté, le Japon accorde l'accès en franchise de droits et de contingents à quasiment tous les produits industriels en provenance des PMA. Dernièrement, le gouvernement a proposé d'étendre encore la couverture de ce dispositif à compter d'avril 2003.

Évaluation des performances. Les autorités japonaises ont entrepris de réformer le système d'APD avec la participation active de l'opinion publique, qui réclame une amélioration de sa transparence, de son efficacité et de son efficacité. Dans cette optique, le système d'évaluation est en cours de révision, et un dispositif de mesure des performances se met en place. Ces efforts découlent également de l'obligation qui a été faite à tous les services de l'administration de procéder à des évaluations en vertu des directives édictées en 2001 dans le prolongement de la loi sur l'évaluation des politiques gouvernementales.



LUXEMBOURG

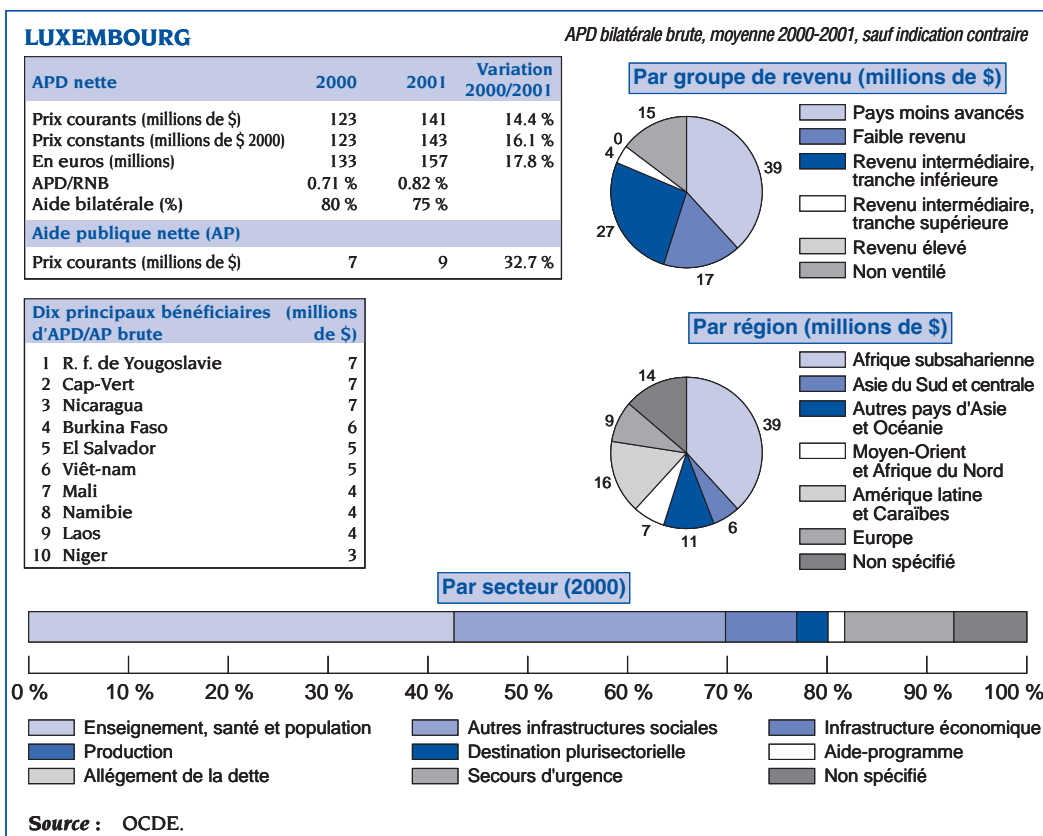
En 2001, le Luxembourg a consacré 0.82 % de son RNB à l'APD, laquelle s'est ainsi accrue de 16 % en termes réels par rapport à son niveau de 2000. Il se rapproche donc de plus en plus de l'objectif de 1 % qu'il s'est fixé pour le milieu de la décennie. Son APD prend principalement le chemin de pays parmi les moins avancés et à faible revenu.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Des activités d'aide sont mises en œuvre dans dix pays prioritaires, sur la base de programmes indicatifs destinés à mieux aligner l'aide luxembourgeoise sur les priorités de développement des pays partenaires, à en renforcer la transparence et la prévisibilité, et à en améliorer la gestion. La coopération sur le terrain a été intensifiée grâce à l'ouverture de missions locales au Sénégal et au Cap-Vert. La coopération multilatérale s'inscrit de plus en plus dans le cadre d'initiatives multilatérales dans les pays prioritaires (15 % de l'APD en 2001).

Politiques de lutte contre la pauvreté. Faire reculer la pauvreté et instaurer un développement durable sont des objectifs essentiels du programme d'aide du Luxembourg. Le Luxembourg a souscrit aux Objectifs du millénaire pour le développement et accorde une attention particulière dans ses programmes à l'éducation de base et aux soins de santé primaires.

Cohérence des politiques. Le Luxembourg manifeste un grand attachement à la cohérence des politiques et prône une mondialisation à visage humain. L'aide luxembourgeoise est déjà en majeure partie non liée et il est largement fait appel à des entreprises locales pour la mise en œuvre des projets.

Évaluation des performances. Un service d'évaluation et d'audit a été créé, dont le champ de compétence s'étend à l'ensemble des activités d'aide publique, y compris celles faisant intervenir des ONG luxembourgeoises bénéficiant de concours de l'État.



NORVÈGE

L'APD norvégienne a progressé de 6.8 % en 2001 pour s'établir à 1.35 milliard USD, soit 0.83 % du RNB. La Norvège prévoit de porter son rapport APD/RNB à 1 % pour 2005. L'APD norvégienne est concentrée sur douze pays prioritaires, figurant tous parmi les pays les moins avancés. D'une manière générale, l'aide norvégienne au développement bénéficie à des pays parmi les moins avancés et à faible revenu.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. La Norvège soutient les travaux engagés au sein du CAD et d'autres instances pour limiter la prolifération des activités de développement et pour coordonner et harmoniser les conditions et obligations de comptes imposées par les donateurs aux pays partenaires. Elle recherche les occasions de partage des tâches entre donateurs sur le terrain et participe déjà à de tels dispositifs de partenariat dans divers pays.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Combattre la pauvreté est le principal objectif de la politique norvégienne de développement, qui vise donc à affirmer les droits sociaux, économiques et humains des pauvres. La réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement est l'axe central autour duquel s'articule la stratégie norvégienne de

développement. D'une manière générale, les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté sont regardées comme concourant à combler la distance qui sépare les pays considérés des OMD. Dans le Plan d'action de la Norvège à l'appui de la lutte contre la pauvreté (2002), il est stipulé que les contributions de la Norvège en faveur de la réduction de la pauvreté se fonderont sur ces stratégies. C'est là une façon de reconnaître que, pour produire des effets durables, les efforts d'aide au développement doivent être systématiquement alignés sur les priorités nationales.

Cohérence des politiques. Les politiques des nations développées peuvent parfois aller à l'encontre de l'objectif de réduction de la pauvreté assigné à l'aide au développement. En conséquence, le gouvernement norvégien a décidé de passer au crible les politiques qu'il applique dans certains domaines pouvant avoir une influence sur la pauvreté dans les pays en développement. Le but de l'exercice est de déterminer les changements qui pourraient être apportés à ces politiques afin de mieux les accorder à l'objectif de réduction de la pauvreté.

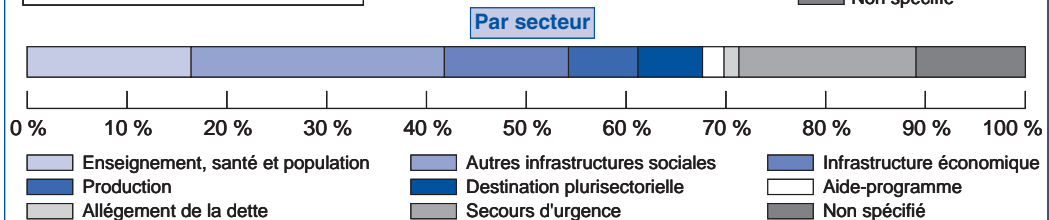
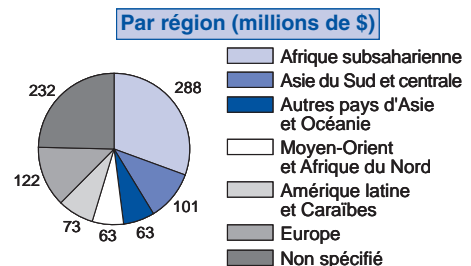
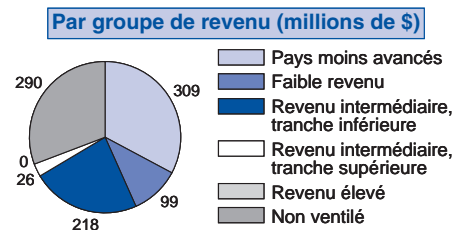
Évaluation des performances. La Norvège reconnaît qu'il est important d'améliorer l'efficacité des activités à l'appui du développement par la mise en place de solides systèmes de suivi et d'évaluation.

NORVÈGE

APD nette	2000	2001	Variation 2000/2001
Prix courants (millions de \$)	1 264	1 346	6.5 %
Prix constants (millions de \$ 2000)	1 264	1 350	6.8 %
En couronnes norv. (millions)	11 115	12 104	8.9 %
APD/RNB	0.80 %	0.83 %	
Aide bilatérale (%)	74 %	70 %	
Aide publique nette (AP)			
Prix courants (millions de \$)	27	32	18.2 %

Dix principaux bénéficiaires (millions d'APD/AP brute de \$)	
1 R. f. de Yougoslavie	54
2 Mozambique	35
3 Tanzanie	35
4 Zones/adm. palestinienne	33
5 Afghanistan	26
6 Bosnie-Herzégovine	24
7 Zambie	23
8 Ouganda	20
9 Éthiopie	20
10 Bangladesh	19

APD bilatérale brute, moyenne 2000-2001, sauf indication contraire



Source : OCDE.

NOUVELLE-ZÉLANDE

Les versements net d'APD de la Nouvelle-Zélande se sont légèrement accrus en termes réels, totalisant 112 millions USD en 2001, le rapport APD/RNB restant, lui, inchangé à 0.25 %. Le 1^{er} juillet 2002 a vu le jour l'Agency for International Development (NZAID), organisme semi-autonome relevant du ministère des Affaires étrangères et du Commerce.

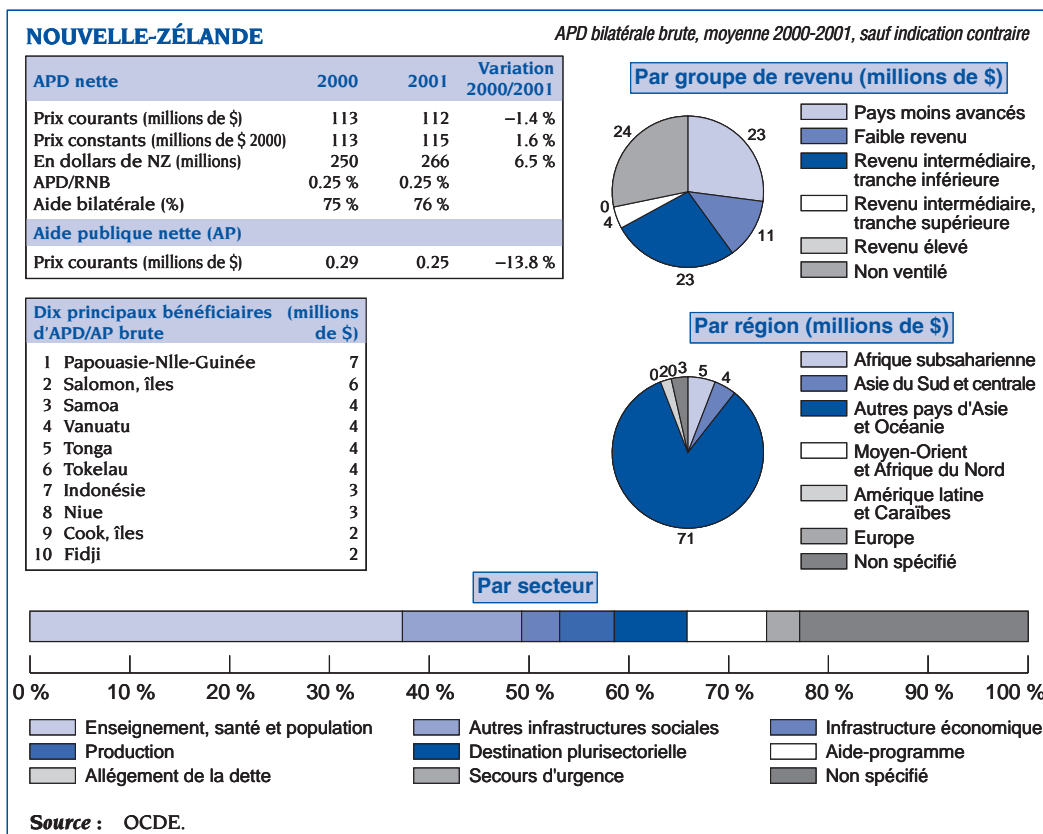
Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Le nouveau cadre stratégique défini par NZAID confirme la primauté des stratégies de lutte contre la pauvreté arrêtées par les partenaires et prévoit une intégration plus formelle des stratégies nationales de développement dans le processus de programmation de la Nouvelle-Zélande. NZAID s'oriente aussi vers un recours accru au soutien budgétaire et à des instruments permettant une mise en commun des fonds, surtout en Polynésie. Le partenariat est le principe même sur lequel se fondent les relations de NZAID avec les ONG et les autres acteurs non gouvernementaux.

Politiques de lutte contre la pauvreté. L'élimination de la pauvreté est l'axe central de l'action de NZAID. Un grand attachement est manifesté à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement et les questions relatives aux droits respectifs des hommes et des femmes et à l'environnement sont prises en considération dans

toutes les activités. Au sein des instances régionales et internationales, la Nouvelle-Zélande s'applique à veiller à ce que le degré de pauvreté prévalant dans la région Pacifique soit prise en compte de telle sorte que celle-ci reçoive sa juste part des apports.

Cohérence des politiques. Promouvoir la croissance économique et la bonne gestion des affaires publiques en encourageant l'adoption de saines politiques macro-économiques, commerciales et du secteur public dans les pays en développement de la région Asie-Pacifique reste un objectif important pour la Nouvelle-Zélande. L'instabilité grandissante qui prévaut dans cette région met davantage en évidence encore la nécessité de stratégies intégrées visant à remédier à la fois aux problèmes de développement, de sécurité et d'ordre politique et économique.

Évaluation des performances. La Nouvelle-Zélande a entrepris de renforcer le suivi et l'évaluation de ses activités en faveur du développement. Un surcroît de ressources sera dégagé pour étoffer ses capacités internes de gestion des risques et améliorer son dispositif d'assurance de la qualité. De nouveaux outils d'évaluation, tels que les diagnostics d'impact, seront aussi mis au point à l'appui d'une stratégie globale de suivi et d'évaluation et du cadre qui l'accompagne.



PAYS-BAS

En 2001, le volume de l'APD néerlandaise est resté quasiment stable, à 3.17 milliards USD, soit 0.82 % du RNB. L'APD bilatérale géographiquement ventilable est principalement axée sur les pays les moins avancés (40 %) et les autres pays à faible revenu (32 %). Priorité continue d'être donnée à l'Afrique subsaharienne, à laquelle sont allés 43 % de l'APD bilatérale.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Une des caractéristiques premières des programmes néerlandais est d'associer tous les acteurs intéressés. Les Pays-Bas se fondent actuellement sur une liste de 23 « pays de partenariat » et 28 « pays de coopération thématique » afin d'affiner le ciblage de leur aide. Cette liste a donné lieu à un vaste débat, dans l'opinion publique et au Parlement. L'approche sectorielle repose sur le principe de l'appropriation par les pays bénéficiaires et sert aussi à repérer les domaines où un renforcement des capacités nationales est nécessaire. Les Pays-Bas sont favorables à l'octroi d'un soutien budgétaire lorsque les capacités locales de gestion sont suffisantes. La forte présence sur le terrain facilite la coordination avec les autres donateurs au niveau de la mise en œuvre. L'harmonisation des pratiques des donateurs vient aux premiers rangs des priorités des Pays-Bas.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Faire refluer la pauvreté est l'objectif suprême de la politique étrangère des Pays-Bas en général et de son action de coopération pour le

développement en particulier. Les CSLP sont regardés comme des instruments essentiels servant de référence pour l'élaboration de la stratégie néerlandaise, la mise en œuvre des programmes, le suivi et l'évaluation, et le dialogue sur les mesures à prendre.

Cohérence des politiques. Le Cabinet examine avec attention les problèmes de cohérence qui peuvent se poser au sein de l'administration et toutes les instructions concernant la position à adopter dans les réunions internationales doivent être avalisées par lui. Le ministère s'est désormais doté d'une unité spécifiquement chargée de la cohérence des politiques afin de pouvoir opérer un repérage et une analyse plus systématiques des problèmes de cohérence des politiques. Les Pays-Bas ne manquent pas non plus une occasion d'aborder les questions de cohérence au sein des instances internationales.

Évaluation des performances. Le Département de l'évaluation des politiques et des opérations est très respectueux des lignes directrices édictées en matière d'évaluation. Tous les problèmes conceptuels et techniques soulevés par l'instauration d'un système intégré de suivi et d'évaluation permettant la diffusion, à tous les niveaux de l'administration, d'informations en retour à des fins d'apprentissage et de décision n'ont cependant pas encore été réglés. Au sein du ministère, un nouveau service a été créé pour assurer la mise en place d'un système de suivi renforcé, qui devrait être totalement opérationnel en 2003.

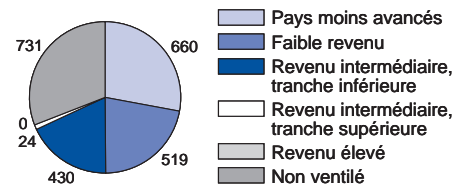
PAYS-BAS

APD nette	2000	2001	Variation 2000/2001
Prix courants (millions de \$)	3 135	3 172	1.2 %
Prix constants (millions de \$ 2000)	3 135	3 118	-0.5 %
En euros (millions)	3 402	3 542	4.1 %
APD/RNB	0.84 %	0.82 %	
Aide bilatérale (%)	72 %	70 %	
Aide publique nette (AP)			
Prix courants (millions de \$)	306	214	-30.2 %

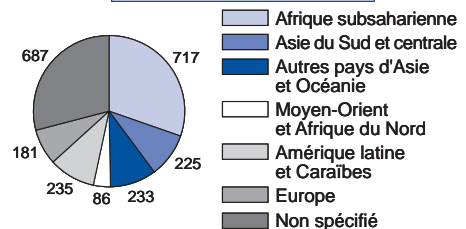
Dix principaux bénéficiaires (millions d'APD/AP brute de \$)	
1 Indonésie	132
2 Antilles néerlandaises (AP)	113
3 Tanzanie	86
4 Inde	76
5 Mozambique	74
6 Ghana	73
7 R. f. de Yougoslavie	62
8 Bolivie	53
9 Bosnie-Herzégovine	48
10 Ouganda	42

APD bilatérale brute, moyenne 2000-2001, sauf indication contraire

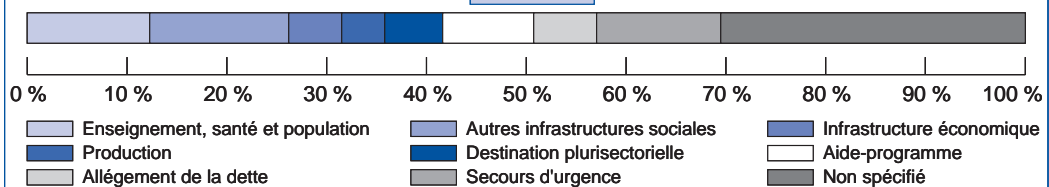
Par groupe de revenu (millions de \$)



Par région (millions de \$)



Par secteur



Source : OCDE.

PORTUGAL

L'APD du Portugal s'est chiffrée à 268 millions USD en 2001. En tant que membre de l'UE, le Portugal est censé s'employer à porter son rapport APD/RNB à 0,33 %, mais les mesures qu'il a prises dans ce sens n'ont pas empêché que celui-ci s'effrite légèrement en 2001, à 0,25 % contre 0,26 % en 2000.

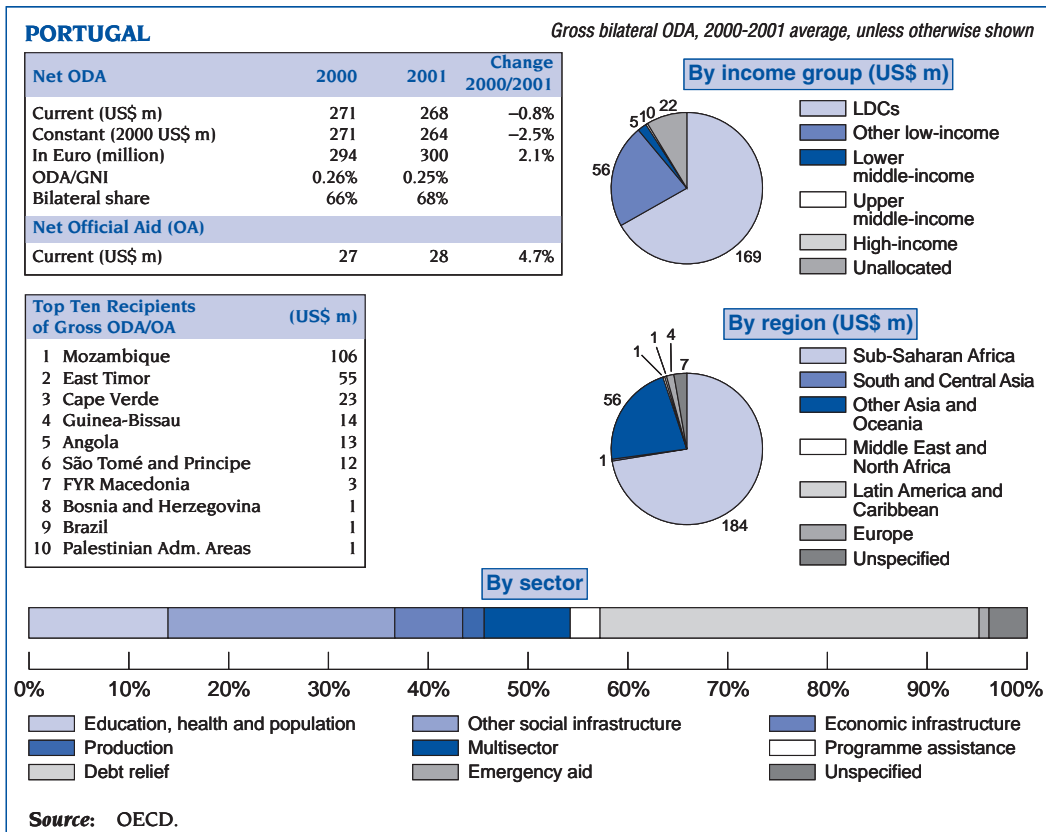
Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Le Portugal fonde son action sur les priorités des pays bénéficiaires ou s'emploie, en collaboration avec eux, à déterminer leurs besoins, tout en tenant compte des particularités de la coopération portugaise. Il établit, conjointement avec chaque pays bénéficiaire, des programmes indicatifs de coopération, qui s'étalent sur trois ans.

Politiques de lutte contre la pauvreté. L'aide portugaise est centrée sur les anciennes colonies, lesquelles entrent toutes dans la catégorie des PMA à l'exception du Timor oriental. La lutte contre la pauvreté est une de ses principales priorités, et un souci qui imprègne toute les activités de

coopération. Le Portugal s'est engagé à apporter un soutien aux CSLP et participe à l'initiative PPTE. Ses centres d'intérêt privilégiés sont l'éducation, la santé et l'agriculture, son but étant de contribuer, par une action dans ces domaines, à améliorer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire. Cela dit, les apports destinés aux services sociaux de base ne représentent qu'une fraction minime de son APD.

Cohérence des politiques. Divers mécanismes de coordination ont été mis en place, notamment un Conseil des ministres pour la coopération et une Commission interministérielle de coopération, afin de renforcer les synergies au sein du système de coopération pour le développement et de rehausser la cohérence des politiques suivies dans d'autres domaines avec la politique d'aide.

Évaluation des performances. Des améliorations ont été apportées au système d'évaluation, avec une multiplication des évaluations externes indépendantes et l'élaboration de matériels méthodologiques.



ROYAUME-UNI

En 2001, l'APD du Royaume-Uni a progressé de 4.4 % en termes réels pour totaliser 4.59 milliards USD. Le rapport APD/RNB est resté inchangé à 0.32 % mais il est prévu de le porter à 0.4 % pour 2005-2006.

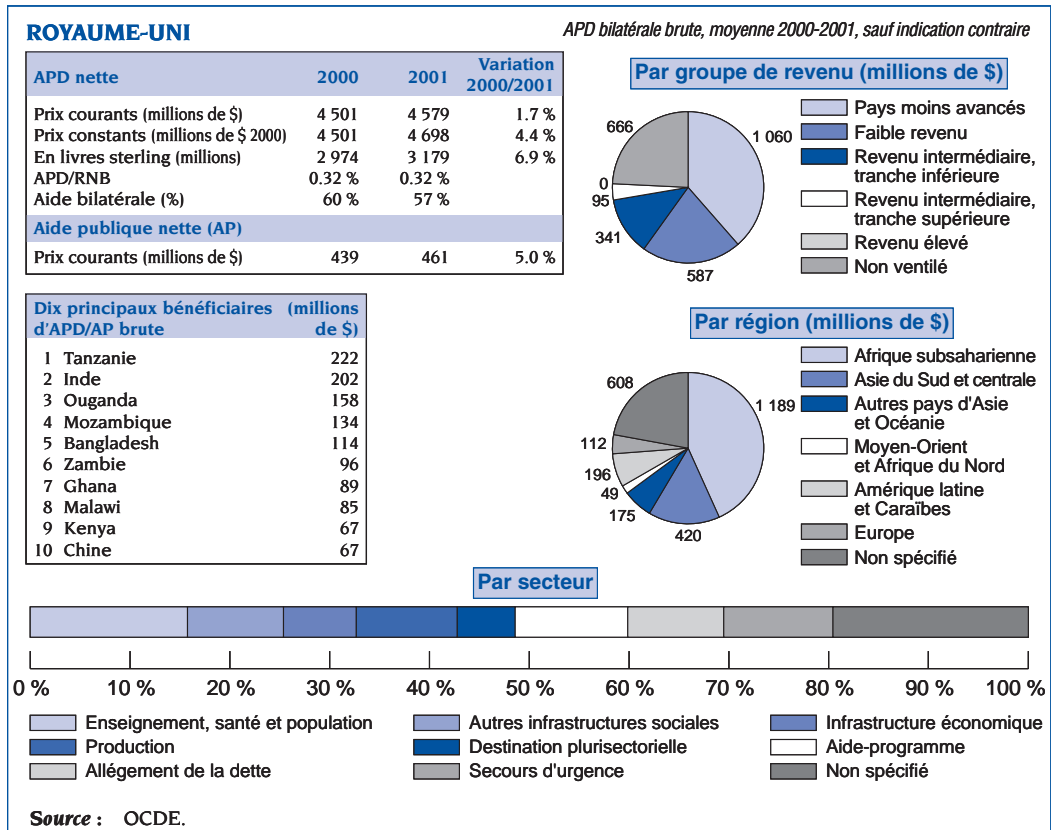
Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Le Royaume-Uni est très attaché au principe du partenariat. Sur le terrain, le Department for International Development (DFID) a étoffé son réseau de missions locales. Les autorités britanniques s'appliquent à exploiter toute les occasions que leur offre leur participation au G-7, au CAD, à l'UE et à d'autres instances multilatérales pour appeler l'attention des dirigeants internationaux sur les questions de développement.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Le DFID, qui se donne comme objectif suprême de faire refluer la pauvreté, s'applique à faire en sorte que cet objectif transparaissent dans sa stratégie et encourage les autres entités intervenant dans le programme d'aide à affecter des ressources aux pays à faible revenu. Afin d'obtenir des résultats concrets dans la voie de la réduction de la pauvreté, il oriente ses dépenses vers tous les secteurs où une action est susceptible de contribuer à un recul de la pauvreté, et

notamment de favoriser l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres. Le DFID applaudit et encourage la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la pauvreté et d'approches sectorielles et s'est doté de divers instruments de soutien budgétaire.

Cohérence des politiques. Le DFID porte attention à toutes les questions qui peuvent avoir des retombées pour le développement, en collaboration avec les autres ministères britanniques. Le Royaume-Uni a déjà délié la totalité de son aide, y compris les activités de coopération technique.

Évaluation des performances. Le DFID participe aux efforts déployés au plan international pour mettre en place des systèmes de gestion davantage fondés sur les résultats en élaborant des indicateurs et en réalisant des évaluations conjointes. Les Objectifs du millénaire pour le développement revêtent à ses yeux une grande importance. L'accord auquel a souscrit le DFID en tant qu'instance de l'administration publique (Public Service Agreement), auquel est adjoit un récapitulatif détaillé des services qu'il doit fournir (Service Delivery Agreement), permet à la fois d'apprécier en quoi ses activités contribuent à la réalisation de ces objectifs internationaux à moyen terme et d'assurer un suivi de ses performances à court terme.



SUÈDE

Avec 1 666 millions USD, les versements nets d'APD de la Suède ont absorbé 0.81 % du RNB en 2001. Le nouveau gouvernement a prévu de nouveaux accroissements du budget de l'APD entre 2002 et 2004, et souhaiterait porter celui-ci à 1 % du RNB pour 2006 si les finances publiques le permettent. La Commission parlementaire sur la politique suédoise à l'appui du développement international a remis son rapport en mars 2002. En 2003, le gouvernement présentera au Parlement un nouveau Livre blanc intégrant les recommandations de la Commission.

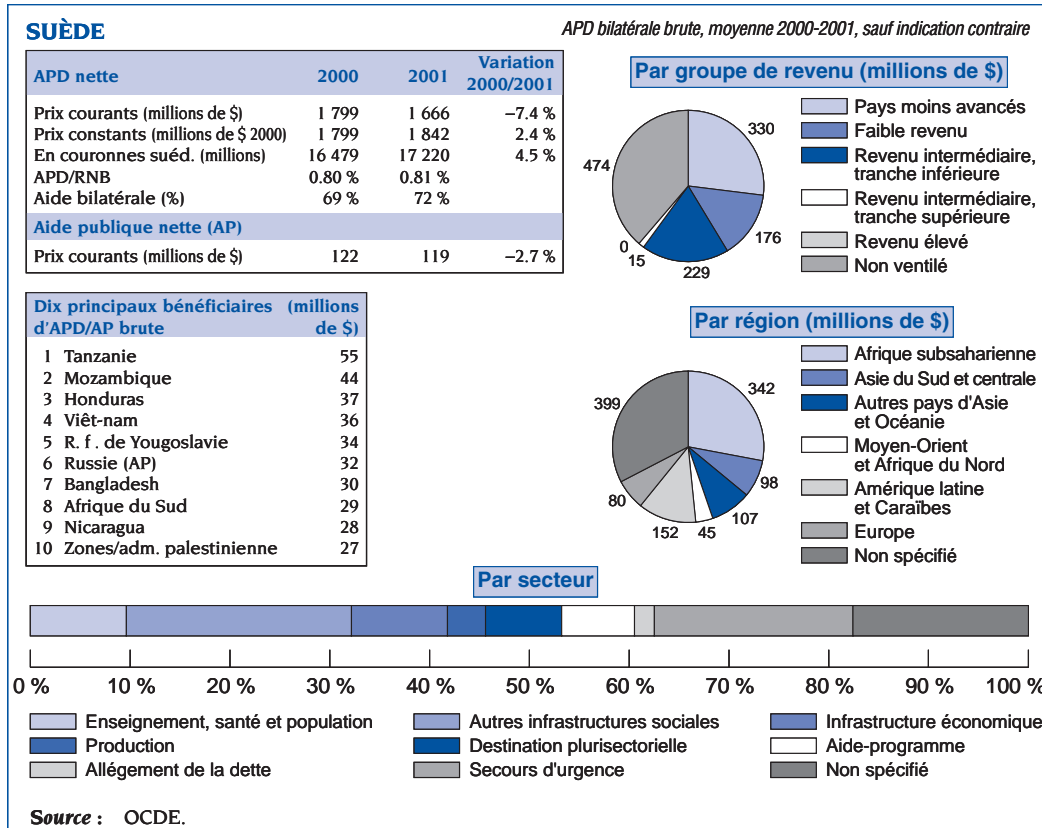
Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Très attachée au principe du partenariat, la Suède participe activement à des programmes sectoriels et s'applique sans cesse à trouver de nouveaux moyens d'améliorer la coordination entre donateurs et l'efficacité de l'aide.

Politiques de lutte contre la pauvreté. La Commission parlementaire a confirmé que la lutte contre la pauvreté devait rester l'objectif suprême de la coopération suédoise pour le développement. Dans le droit fil de cet objectif, l'aide bilatérale est centrée sur les pays les moins avancés, d'Afrique subsaharienne en particulier. L'approche suédoise

de la lutte contre la pauvreté conduit à cibler l'action sur la personne et à mettre l'accent sur l'importance d'une amélioration des droits humains.

Cohérence des politiques. La Suède est consciente que l'aide au développement ne saurait à elle seule éradiquer la pauvreté du monde et que ses propres politiques intérieures ont souvent des répercussions pour les populations et les pays pauvres. En conséquence, le gouvernement reconnaît la nécessité de tenir compte des considérations de développement dans tous les domaines d'intervention pertinents et d'exploiter tous les instruments d'action à sa disposition au service de son objectif de réduction de la pauvreté.

Évaluation des performances. La Suède possède un système d'évaluation solide et bien conçu, qu'elle ne cesse de s'appliquer à améliorer. Celui-ci s'appuie sur les Objectifs du millénaire pour le développement convenus à l'échelon international, à la réalisation desquels la Suède s'est engagée à œuvrer, mais aussi sur les objectifs spécifiques assignés à des composantes importantes du programme d'aide suédois dans des domaines tels que la démocratie, le respect de l'État de droit et les droits de l'homme.



SUISSE

L'APD suisse s'est légèrement accrue en 2001, se chiffrant à 908 millions USD (0.34 % du RNB) ; l'objectif de la Suisse est de porter son rapport APD/RNB à 0.4 % pour 2010. L'aide bilatérale suisse est centrée sur des pays parmi les moins avancés et à faible revenu (61 % de l'APD géographiquement ventilable).

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Un partenariat a été instauré avec un nombre restreint de pays prioritaires, où le dialogue sur les mesures à prendre relève des missions locales. Même si elle manifeste quelques réserves à l'égard des modalités concrètes de mise en œuvre de cette forme d'aide et des capacités de gestion locales, la Suisse participe à des programmes sectoriels, dans le cadre desquels elle apporte un soutien budgétaire, au Burkina Faso, au Mozambique et en Tanzanie. Compte tenu du rôle spécifique que peuvent jouer les institutions internationales dans le contexte de la mondialisation, les financements multilatéraux absorbent le tiers environ de l'APD totale de la Suisse.

Politiques de lutte contre la pauvreté. De nouvelles orientations stratégiques ont été adoptées, qui réaffirment la primauté de la lutte contre la pauvreté en tant qu'objectif fondamental de la coopération helvétique pour le développement. La Suisse a en outre engagé des réformes institutionnelles destinées à faire en sorte que la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des services sociaux de base deviennent des constantes de tous ses programmes.

Cohérence des politiques. Promouvoir la cohérence des politiques demeure une priorité. Des efforts sont actuellement déployés pour renforcer la cohérence des décisions prises dans toutes les sphères d'intervention des pouvoirs publics avec les objectifs de développement. L'aide aux pays les plus pauvres était déjà non liée avant l'adoption par le CAD de la Recommandation sur le déliement de l'aide.

Évaluation des performances. Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, un système de gestion fondée sur les résultats sera instauré, qui s'appuiera sur des indicateurs de performance renvoyant aux Objectifs du millénaire pour le développement, cible des efforts actuellement déployés à l'échelon international.

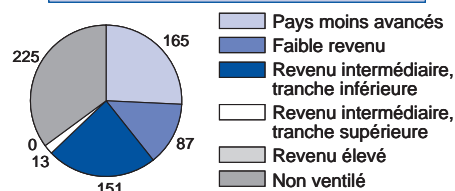
SUISSE

APD bilatérale brute, moyenne 2000-2001, sauf indication contraire

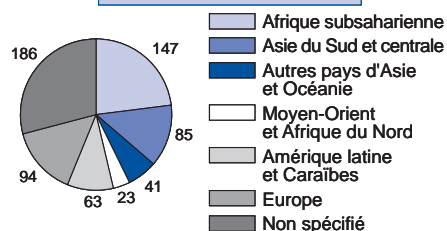
APD nette	2000	2001	Variation 2000/2001
Prix courants (millions de \$)	890	908	1.9 %
Prix constants (millions de \$ 2000)	890	891	0.1 %
En francs suisses (millions)	1 503	1 531	1.9 %
APD/RNB	0.34 %	0.34 %	
Aide bilatérale (%)	70 %	71 %	
Aide publique nette (AP)			
Prix courants (millions de \$)	58	63	8.5 %

Dix principaux bénéficiaires (millions d'APD/AP brute de \$)	
1 R. f. de Yougoslavie	32
2 Mozambique	24
3 États ex-Youg., non spécifié	21
4 Inde	20
5 Tanzanie	15
6 Bangladesh	13
7 Burkina Faso	12
8 Népal	12
9 Bosnie-Herzégovine	12
10 Viêt-nam	11

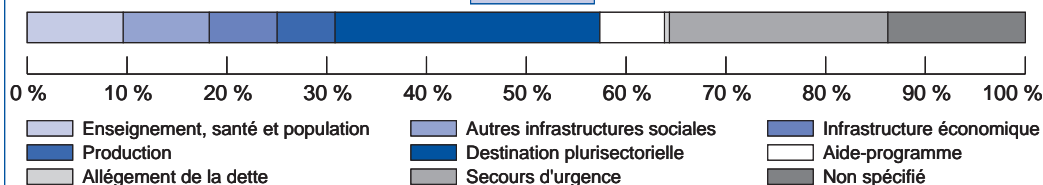
Par groupe de revenu (millions de \$)



Par région (millions de \$)



Par secteur



Source : OCDE.

5. Notes sur les programmes d'aide des pays de l'OCDE non membres du CAD

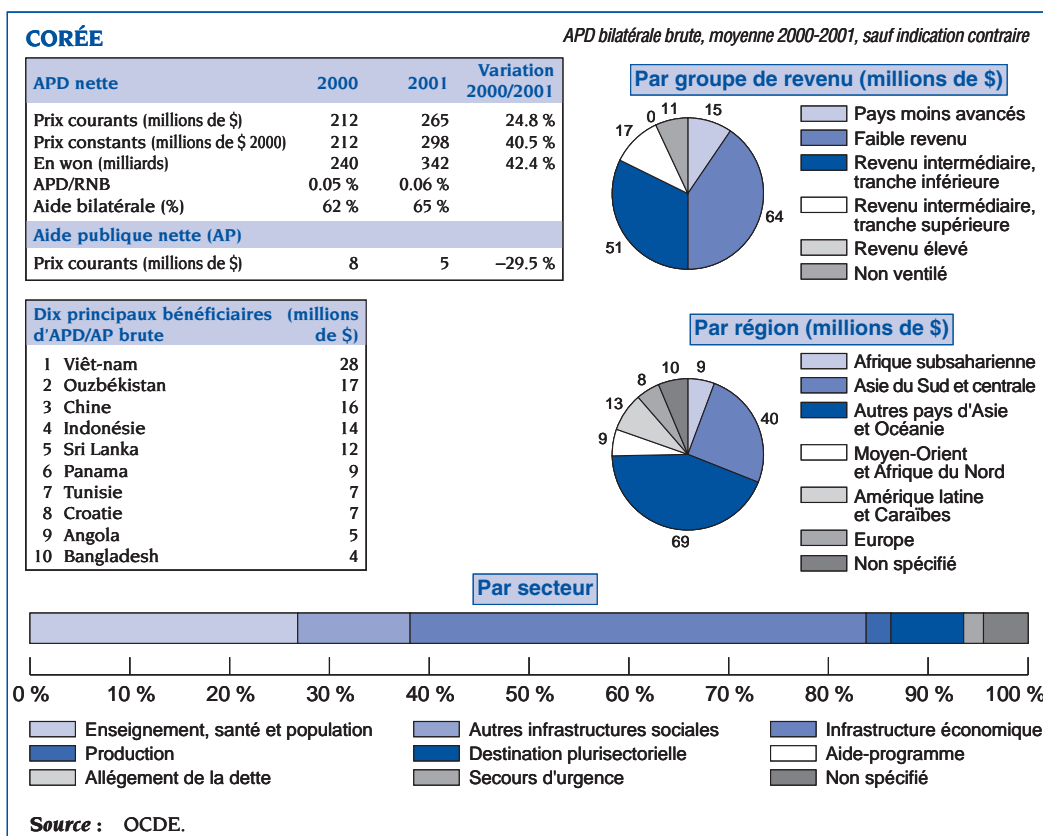
Les paragraphes qui suivent fournissent un bref récapitulatif des activités d'aide des pays de l'OCDE non membres du CAD, à l'exception de la Hongrie. La Corée et la Turquie ont communiqué suffisamment de données pour permettre l'établissement « d'aperçus synthétiques ».

Corée

En 2001, l'APD totale de la Corée a augmenté de 41 % en termes réels pour s'établir à 265 millions USD, contre 212 millions

USD en 2000. En dollars courants, elle ne s'est accrue que de 25 % en raison de la dépréciation du won. De son côté, le rapport APD/RNB est passé de 0.05 % à 0.06 %. L'APD bilatérale s'est chiffrée à 172 millions USD, dont 53 millions ont pris la forme de dons, soit une progression de 25 % par rapport à 2000. Cette dernière est surtout le résultat de l'aide humanitaire apportée aux réfugiés afghans, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur pays. Les versements de prêts assortis de conditions libérales ont notablement augmenté, à 119 millions USD soit un chiffre supérieur de 60 % à celui de l'année précédente.

Plus de 75 % de l'APD bilatérale de la Corée sont allés à l'Asie. Les principaux



secteurs qui en ont bénéficié sont les télécommunications (29 %), la santé (20 %), les transports (13 %) et l'éducation (8 %). La place privilégiée qui y est faite à l'amélioration des infrastructures reflète la conviction de la Corée que l'existence d'une solide infrastructure est un préalable indispensable à la croissance et au développement économiques.

L'APD multilatérale a atteint 93 millions USD en 2001, contre 81 millions USD l'année précédente. Cet accroissement s'explique surtout par l'augmentation des contributions versées par la Corée au système des Nations Unies et aux banques internationales de développement.

Le programme d'APD de la Corée s'articule autour d'un certain nombre de grands objectifs. Premièrement, l'action engagée par la Corée à l'appui d'un développement économique et social durable est centrée sur la mise en valeur des ressources humaines et le comblement du fossé numérique. Deuxièmement, la Corée est soucieuse de participer à l'aide humanitaire, dans les pays les moins avancés en particulier ; elle dégagera notamment 45 millions USD sous forme de dons d'ici à 2004 pour aider à la reconstruction de l'Afghanistan. Troisièmement, à travers ses activités d'APD, la Corée s'applique sans relâche à promouvoir la démocratie, l'économie de marché et le respect des droits de l'homme. Quatrièmement, assurer une aide d'urgence aux pays en développement figure désormais aussi aux premiers rangs dans l'échelle des priorités coréennes. Enfin, la Corée se veut apporter une contribution active au règlement de tout un éventail de problèmes d'envergure mondiale tels que la protection de l'environnement, l'égalité homme-femme et la lutte contre la pauvreté.

Islande

Les versements d'APD de l'Islande ont totalisé 10 millions USD en 2001, soit 0.12 % du RNB contre 0.11 % en 2000. L'aide bilatérale s'est accrue, passant de 4 à 5 millions USD. L'aide multilatérale est pour sa part restée inchangée, à 5 millions USD.

Les principaux bénéficiaires de l'aide bilatérale de l'Islande sont des pays d'Afrique australe, en particulier le Malawi, le Mozambique, la Namibie et l'Ouganda. L'aide multilatérale transite pour l'essentiel par la Banque mondiale et les organismes des Nations Unies. L'aide islandaise au développement est non liée et prend dans son intégralité la forme de dons.

L'aide islandaise au développement est administrée par le ministère des Affaires étrangères et fait partie intégrante de la politique étrangère. La coordination de l'aide bilatérale est assurée par l'Icelandic International Development Agency, instance relevant du ministère des Affaires étrangères.

Mexique

Aux yeux du Mexique, la coopération internationale résulte d'un effort de mise en commun de l'expérience accumulée, des compétences et des ressources au service de la mise en œuvre de projets intégrés de développement. Sa coopération technique, scientifique et technologique recouvre des activités de natures et de formes variées.

La coopération avec les pays en développement passe par des actions et des projets de nature à bénéficier aux

deux parties compte tenu des considérations de complémentarité, d'adéquation, de pertinence, de viabilité et de partage des coûts.

La coopération entre le Mexique et les autres pays d'Amérique centrale consiste en une mise en commun de l'expérience accumulée et des compétences pour apporter une solution à des problèmes précis. A l'échelle de la région, on compte 522 projets de coopération technique et scientifique et 217 actions de coopération éducative et culturelle. Dans les Caraïbes, sont en outre mis en œuvre 128 projets de coopération scientifique et technique et 121 projets de coopération éducative et culturelle.

Au niveau multilatéral, le Mexique privilégie la coopération avec le système des Nations Unies, l'Organisation des États américains et d'autres organismes régionaux ou internationaux sur la base de critères de coparticipation multilatérale, de cofinancement et de viabilité. Il participe actuellement à 86 projets avec les Nations Unies.

Pologne

En 2001, l'APD de la Pologne a augmenté de 7 millions USD pour atteindre 36 millions USD, soit 0.02 % du RNB. Cet accroissement s'explique principalement par les prêts substantiels qui ont été consentis à des conditions de faveur à deux pays asiatiques ; les autres apports d'aide ont, eux, diminué sous l'effet des difficultés budgétaires. De son côté, l'aide publique aux pays figurant dans la partie II de la Liste du CAD

s'est chiffrée à 8 millions USD, contre 12 millions USD en 2000. Les prêts assortis de conditions libérales en faveur de l'Asie, et en particulier du Moyen-Orient, devraient encore s'accroître en 2002. Si l'on fait abstraction des prêts à des conditions de faveur, l'aide polonaise au développement prend principalement la forme de dons et passe essentiellement par le canal bilatéral.

L'aide bilatérale de la Pologne reste concentrée sur les économies en transition d'Europe centrale et orientale et des Balkans ainsi que sur certains pays en développement d'Asie. Les principaux bénéficiaires de l'APD polonaise en 2001 ont été le Yémen (24 millions USD), le Kazakhstan (2 millions USD), et le Viêt-nam (2 millions USD), l'aide publique ayant de son côté pour une grande part pris le chemin de la Lituanie (3 millions USD), du Belarus (3 millions USD) et de la Russie (1 million USD). Les pays prioritaires sont choisis en fonction de leurs besoins et de l'avantage comparatif dont jouissent les institutions gouvernementales et non gouvernementales polonaises dans les domaines considérés.

La coopération pour le développement joue un rôle de plus en plus important dans la politique étrangère de la Pologne. L'aide polonaise reste concentrée sur la coopération technique avec les économie en transition, l'amélioration des infrastructures techniques dans les secteurs de l'éducation et de la santé, le soutien au renforcement des capacités locales, la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gestion des affaires publiques, la reconstruction au sortir de conflits, et l'assistance humanitaire et les secours d'urgence.

La Pologne a entrepris de se doter d'une stratégie de coopération pour le développement, qui servira de fil conducteur à ses décisions en matière d'aide extérieure après son accession à l'Union européenne. Pour la mise en place de son système d'aide, elle tiendra compte des enseignements qu'elle a tirés de sa propre expérience en tant que pays bénéficiaire, et aussi depuis quelques temps en tant que pays donneur, des lignes directrices édictées par l'OCDE ainsi que des connaissances accumulées par les donateurs qui possèdent une plus longue pratique de la coopération pour le développement.

République slovaque

En 2001, l'APD de la Slovaquie a totalisé 8 millions USD (0.04 % du RNB), soit un accroissement de 40 % par rapport à 2000. Cette progression est avant tout le résultat d'opérations ponctuelles d'aide humanitaire et d'une augmentation des contributions aux institutions financières internationales. Les versements d'APD se sont répartis comme suit : 59 % pour l'aide multilatérale, 32 % pour l'aide bilatérale et 9 % pour les frais administratifs. A cela s'ajoutent des apports d'aide publique, pour un montant de 2 millions USD.

L'APD slovaque continue d'être acheminée par les ministères sectoriels et des ONG, le ministère des Affaires étrangères assurant la coordination d'ensemble de la coopération pour le développement. De nouvelles mesures ont été prises pour consolider le système d'APD. En avril 2002, le gouvernement slovaque a approuvé les principes de base devant régir l'affectation des crédits d'APD en 2002 ainsi que les prévisions concernant l'évolution de

l'enveloppe financière allouée à l'APD pour la période 2003 à 2011. En vertu de ces dernières, l'APD slovaque devrait atteindre 0.12 % du RNB en 2011 sous réserve que la croissance économique soit suffisante. Cet objectif devra toutefois être revu – compte tenu des engagements souscrits par l'UE – après l'accession de la République slovaque à l'UE en 2004.

En théorie, les programmes d'aide futurs de la Slovaquie seront approuvés par le gouvernement sur une base annuelle et gérés par le ministère des Affaires étrangères. Un plan national pour l'année 2003 et une stratégie d'APD à moyen terme seront établis, et soumis au gouvernement en mars 2003.

République tchèque

Conformément aux priorités qu'elle a définies pour sa politique étrangère, la République tchèque a déboursé pour 26 millions USD d'APD en 2001, soit 0.05 % de son RNB et 10 millions USD de plus qu'en 2000. L'APD tchèque se compose de projets bilatéraux de développement, de bourses d'études, d'activités d'assistance humanitaire et d'aide aux réfugiés, et de contributions multilatérales. Elle est consentie dans son intégralité sous forme de dons. En 2001, sur le total de l'APD tchèque, 44 % ont transités par les institutions multilatérales. Pour ce qui est de la ventilation géographique, l'essentiel de l'aide bilatérale a pris le chemin de pays d'Asie du Sud et du Sud-Est ou des Balkans et des NEI.

En République tchèque, l'aide au développement est régie par les Directives sur l'aide étrangère au développement approuvées par le gouvernement le

15 mars 1995. Elle va principalement à des pays désireux d'adopter un régime démocratique et respectueux des droits de l'homme ainsi que l'économie de marché ou de consolider leurs progrès dans cette voie.

Courant 2001, soit six ans après l'approbation des Directives, le ministère des Affaires étrangères a élaboré, en collaboration avec d'autres ministères, un « Cadre pour le programme d'aide extérieure de la République tchèque pour la période 2002 à 2007 ». Ce cadre repose sur une analyse et une évaluation approfondies des activités d'aide au développement mises en œuvre entre 1996 et 2000, et intègre les pratiques optimales ressortant de l'expérience accumulée par les membres du UE et de l'OCDE. Afin de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement définis en 2000 à l'occasion du Sommet du Millénaire, le système d'aide, les principes qui le sous-tendent, les priorités géographiques et sectorielles, les procédures opérationnelles et les dispositions organisationnelles seront réévalués et modifiés dans un proche avenir en vue de rehausser l'efficacité globale de l'aide au développement.

Afin de faciliter la réalisation de ces objectifs et de renforcer le rôle de coordination joué par le ministère des Affaires étrangères, un Centre de développement a été créé en septembre 2001 au sein de l'Institut des relations internationales pour conseiller le ministère sur les questions de développement.

Turquie

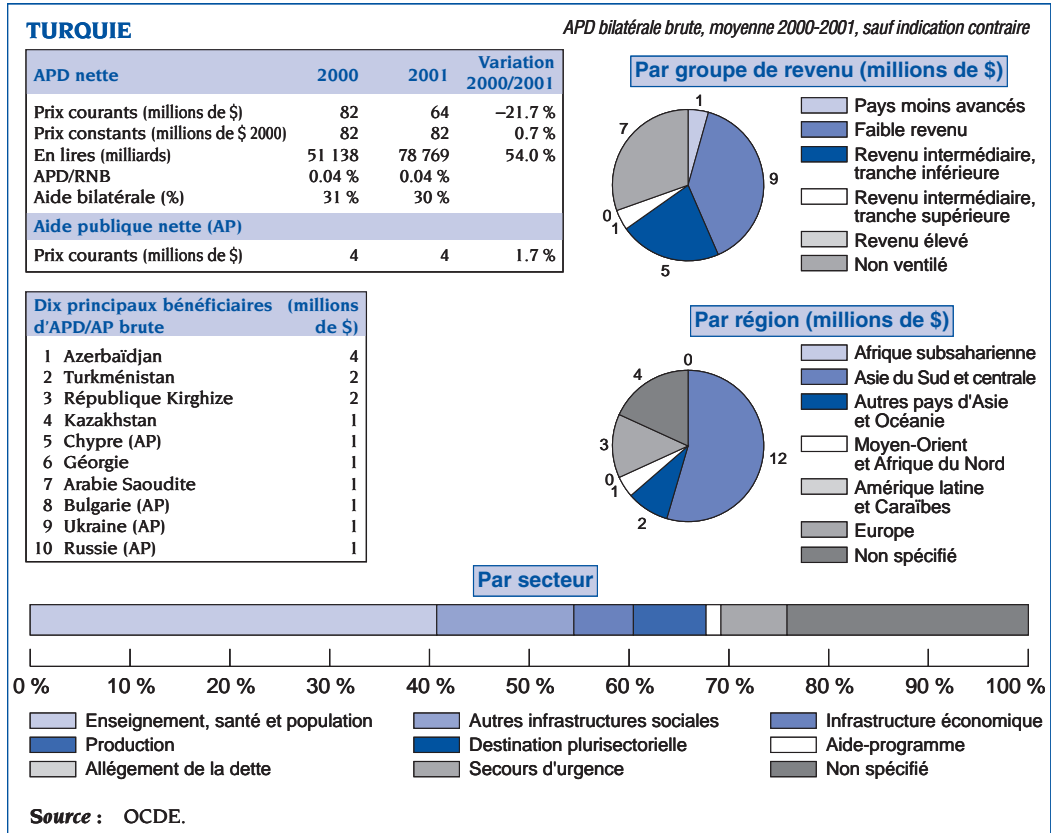
L'APD de la Turquie est revenue de 82 millions USD en 2000 à 64 millions USD en 2001, sous l'effet principalement

de la dévaluation de la lire turque. En termes réels, elle est restée stationnaire, à 0.04 % du RNB. Le volume de l'aide publique est quant à lui demeuré inchangé, à 4 millions USD en dépit de la dévaluation. L'APD turque prend dans son intégralité la forme de dons. L'APD bilatérale a à nouveau absorbé le tiers environ de l'APD totale. La coopération technique est le principal instrument d'aide utilisé par la Turquie, avec 60 % de l'APD et 66 % de l'AP.

La Turquie a commencé à mener des activités d'aide au développement en 1985 et, depuis 1997, elle accorde davantage d'APD qu'elle n'en reçoit. Son huitième plan quinquennal (couvrant la période 2001 à 2005) appelle à la mise en œuvre des mesures voulues pour que la Turquie puisse devenir membre du CAD. Le processus législatif et les restructurations entamés en 2001 seront poursuivis avec la collaboration de tous les organismes publics intéressés.

La principale instance dont relève l'administration de l'aide turque au développement est l'Agence turque de coopération internationale (TICA), organisme de coopération technique autonome placé sous l'autorité du Premier ministre. Elle contribue au renforcement des institutions et à la mise en valeur des ressources humaines dans les pays partenaires au moyen d'activités de coopération technique dans divers domaines, dont le développement du secteur privé, l'agriculture, la santé, l'environnement, la fiscalité, la banque, les infrastructures, l'établissement des lois et le tourisme.

Les principes de base sous-tendant la politique de coopération de la TICA sont le respect des valeurs nationales, sociales et culturelles des pays partenaires,



le recours à des technologies existant dans les pays bénéficiaires, le partage des responsabilités et la gestion conjointe de

l'exécution des projets, et la primauté des ressources institutionnelles et humaines.

Module spécial

**Les Objectifs du millénaire pour le développement :
progrès accomplis au cours des années 1990¹**

La Déclaration du millénaire précise de façon entièrement nouvelle les rôles et responsabilités partagés et individuels des gouvernements, des organisations internationales, des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé. Elle constitue un soutien majeur du travail antérieur du CAD publié en 1996 sous le titre « Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du xx^e siècle », lequel a retenu sept objectifs de développement. Au niveau global, les seules cibles qui soient en voie d'être réalisées sont celles qui concernent la réduction de moitié des proportions de la population qui souffrent de l'extrême pauvreté et de la faim, qui n'a pas accès à une source d'eau potable et qui ne dispose pas d'un système d'assainissement. Mais en Afrique subsaharienne, aucune cible n'est en voie de réalisation et ce n'est pas avant 2050 que les cibles relatives à l'éducation primaire et à l'accès à l'eau potable pourront être atteintes. Aucune des autres cibles ne devrait être atteinte au xx^e siècle, si les tendances passées restent inchangées.

1. Introduction

L'adoption en 2000 de la Déclaration du millénaire par l'ensemble des 189 États membres représentés à l'Assemblée générale des Nations Unies a constitué un jalon important pour la coopération mondiale au xx^e siècle. Cette Déclaration rend compte, dans un cadre unique, des principaux défis auxquels se trouve confrontée l'humanité au seuil du nouveau

millénaire, offre des solutions pour faire face à ces défis et établit des critères précis d'évaluation des performances au moyen d'un ensemble d'engagements, d'objectifs et de cibles étroitement liés concernant le développement, la gouvernance, la paix, la sécurité et les droits de l'homme. Elle précise de façon entièrement nouvelle les rôles et responsabilités partagés et individuels des principales parties prenantes. C'est ainsi qu'il incombe aux gouvernements

1. Ce module a été établi à partir d'un document de travail préparé par la Division de statistique des Nations Unies sur la base du rapport du groupe d'experts inter-institutions sur les données et tendances concernant les Objectifs du millénaire pour le développement, 2002 (http://unstats.un.org/unsd/mi/mdg_report.pdf). Le tableau figurant à la fin du module s'appuie sur le tableau contenu dans l'annexe au rapport du Secrétaire général des Nations Unies A/57/270 sur l'application de la Déclaration du millénaire. L'OCDE a procédé à la mise en forme finale du texte et du tableau, de sorte que cette version ne représente pas les vues officielles des Nations Unies.

Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Objectifs et cibles tirés de la Déclaration du millénaire

Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

Objectif 2 : Assurer une éducation primaire pour tous

Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.

Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

Objectif 7 : Assurer un environnement durable

Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre.

Cible 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) (suite)

Objectifs et cibles tirés de la Déclaration du millénaire

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 12 : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire.

Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international.

Cible 13 : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés.

La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPT et l'annulation des dettes publiques bilatérales ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 14 : Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement

(en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).

Cible 15 : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

Cible 16 : En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.

Cible 17 : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.

Cible 18 : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.

Les Objectifs du millénaire pour le développement et les cibles correspondantes sont tirés de la Déclaration du millénaire qu'ont signée 189 pays, dont 147 représentés par leur chef d'État, en septembre 2000 (www.un.org/documents/ga/res/55/a55r002.pdf – A/RES/55/2).

Les objectifs et les cibles sont étroitement liés et doivent être considérés comme formant un tout. Ils représentent un partenariat entre les pays en développement et les pays développés, tous résolus, comme il est dit dans la Déclaration du millénaire, à « créer – aux niveaux tant national que mondial – un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté ».

d'atteindre les objectifs et cibles ou de permettre leur réalisation ; au réseau d'organisations internationales de mobiliser leurs ressources et compétences d'une manière aussi stratégique et efficiente que possible pour soutenir durablement les efforts des partenaires aux

niveaux mondial et local ; enfin aux citoyens, aux organisations de la société civile et au secteur privé de participer pleinement à cette initiative sans précédent en mettant leurs atouts spécifiques au service de la motivation, de la mobilisation et de l'action.

Ce module présente des données sur les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs et cibles quantitatifs de développement énoncés dans la Déclaration. Ces données sont les meilleures dont on dispose à l'heure actuelle pour décrire les évolutions nouvelles intervenues depuis l'année de référence 1990. Toutefois, le processus des OMD a fait apparaître que la quasi-totalité des séries de données comporte un certain nombre de lacunes. En fait, des estimations globales n'ont pas pu être fournies pour tous les indicateurs en raison du caractère incomplet de la couverture géographique. Si les organismes concernés ont accepté d'unir leurs efforts pour mieux comprendre et réduire l'incertitude des données, le renforcement des capacités nationales concernant la production de données est une condition indispensable pour assurer un meilleur suivi des indicateurs des OMD. Ce renforcement des capacités est fondamental tant pour la planification et l'évaluation à l'échelon national que pour le suivi des objectifs internationaux².

Le tableau figurant à la fin du module fait le point sur la situation de l'ensemble des pays en développement et en transition pour ce qui est de la plupart des 48 indicateurs des OMD. Il indique la situation en 1990 et les progrès accomplis jusqu'à l'année 2000 ou la dernière année pour laquelle des données sont disponibles. En ce qui concerne les objectifs assortis de cibles spécifiques, il précise si celles-ci sont susceptibles d'être atteintes. A l'échelle mondiale, les seules cibles qui sont en voie de réalisation sont la réduction de moitié des proportions de la population vivant avec moins de 1 USD par jour ; n'atteignant pas le niveau minimal

d'apport calorique ; n'ayant pas accès à une source d'eau meilleure ; et n'ayant pas accès à un meilleur système d'assainissement. L'égalité entre les sexes devrait pouvoir être réalisée en 2014 dans l'enseignement secondaire et d'ici 2020 dans l'enseignement supérieur, mais pas avant 2024 pour ce qui est de l'enseignement primaire. Si l'on se fonde sur les tendances passées, même celles observées à l'échelle mondiale, les autres cibles ne seront atteintes que bien après le début du *xxi*^e siècle – et pas avant 2050 environ en ce qui concerne la mortalité infantilo-juvénile.

Le tableau fait une place particulière à l'Afrique subsaharienne pour laquelle aucune des cibles n'est en voie de réalisation. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'égalité entre les sexes dans l'enseignement – laquelle pourrait être atteinte d'ici 2020 dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur, mais pas avant 2040 ou presque dans l'enseignement primaire. Sur la base des tendances passées, il faudrait attendre 2050 pour que tous les enfants africains suivent les cours de l'enseignement primaire et pour que tous les Africains aient accès à un approvisionnement en eau salubre ; peu après, la proportion d'enfants souffrant de malnutrition serait réduite de moitié. Aucune des autres cibles ne devrait être atteinte au *xxi*^e siècle et l'accès à un système d'assainissement s'est dégradé dans les années 90. Ces éléments témoignent de l'ampleur du défi à relever par le continent africain et de l'importance fondamentale que revêtent des initiatives comme le NEPAD pour améliorer la situation en Afrique et inverser les tendances actuelles.

2. Voir aussi l'encadré II-4 au sujet des activités de PARIS21 dans ce domaine.

2. Progrès accomplis au cours des années 90 pour chaque OMD

Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

La proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté – c'est-à-dire dont la consommation moyenne par tête est au maximum de 1 dollar par jour – est tombée de 29 % en 1990 à 23 % en 1999. D'après les progrès accomplis dans le passé, la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique est la seule région en voie d'atteindre la cible relative à la pauvreté des revenus consistant à réduire de moitié la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté d'ici 2015 – objectif que la région avait été sur le point de réaliser en une décennie, avant que ne survienne la crise financière. Dans les autres régions, le taux de réduction devra s'accélérer sensiblement pour qu'elles puissent atteindre la cible retenue d'ici 2015.

Si des progrès ont été accomplis dans la lutte contre la faim et la malnutrition dans les pays en développement, ils ne sont pas assez rapides. Entre 1997 et 1999, 17 % de la population souffrait d'insuffisance alimentaire, contre 20 % entre 1990 et 1992. Des progrès ont également été réalisés au cours des années 90 en ce qui concerne la réduction de la malnutrition infantile : le taux d'insuffisance pondérale dans les régions en développement dans leur ensemble est tombé de 32 % à 28 %. Mais en Afrique subsaharienne, un tiers de la population continue de souffrir de sous-alimentation et de malnutrition.

Objectif 2. Assurer une éducation primaire pour tous

Le taux net de scolarisation dans le primaire a augmenté au cours des années 90 – passant de 78 % en 1990 à 82 % en 1998. Entre 1990 et 2000, le taux d'alphabétisation des jeunes dans les pays en développement est passé d'environ 81 % à 84 %. Mais un tiers des enfants en Afrique et à peu près un quart en Asie du Sud ne suivent pas les cours de l'enseignement primaire.

Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Disparités entre les sexes dans l'enseignement

Malgré les progrès observés dans certaines régions, des différences entre hommes et femmes subsistent s'agissant de leurs effectifs respectifs à tous les niveaux d'enseignement. Dans le primaire et dans le secondaire, les ratios filles-garçons ont augmenté, tout en restant faibles (0.87 et 0.82 respectivement) entre 1990 et 1998. Si les pays d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est sont parvenus à la parité ou mieux encore dans l'enseignement supérieur, on compte en moyenne 75 femmes pour 100 hommes inscrits dans le supérieur dans les régions en développement considérées dans leur ensemble.

Bien que le nombre de femmes illettrées âgées de 15 à 24 ans soit tombé de 100 millions en 1990 à 86 millions en 2000, le décalage entre hommes et femmes reste quasiment identique, les femmes entrant pour 61 % dans le nombre total d'analphabètes. De plus, les progrès accomplis varient d'une région à l'autre et dans certains pays, le décalage entre les sexes en matière d'alphabétisation s'est en fait accentué au cours de la décennie.

Accès des femmes à la prise de décision politique

A l'échelle mondiale, le pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux est passé de 13 % en 1990 à 14 % en 2002. Toutefois, la présence de femmes au parlement n'a atteint, voire dépassé 30 % que dans 10 pays seulement et aucun pays n'est jamais parvenu à assurer une participation égale des hommes et des femmes.

Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans³

Des estimations du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans donnent à penser qu'entre 1990 et 2000, la mortalité infanto-juvénile est tombée de 103 à 91 pour 1 000 naissances d'enfants vivants. Toutefois, il existe à cet égard des écarts importants entre les régions : la région ayant le taux le plus faible de mortalité des enfants de moins de 5 ans a enregistré la diminution la plus forte (31 %), tandis que la région ayant le taux le plus élevé a connu une des réductions les plus faibles (3 %). Si les tendances observées durant les années 90 en ce qui concerne le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans se maintiennent jusqu'en 2015, la réduction de ce taux dans le monde sur la période 1990-2015 sera d'environ un quart, soit un résultat éloigné de l'objectif visé de deux tiers.

Parmi les maladies d'enfance pouvant être prévenues par un vaccin, la rougeole est la principale cause de mortalité infanto-juvénile. La vaccination contre la rougeole joue donc un rôle essentiel dans la réduction du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. A l'échelle mondiale, le

taux de vaccination contre la rougeole est resté stationnaire durant les années 90 où il n'a guère dépassé 70 %.

Objectif 5. Améliorer la santé maternelle

Le taux de mortalité maternelle est estimé à 440 pour 100 000 naissances d'enfants vivants. Le pourcentage de femmes qui accouchent avec l'aide d'un prestataire de soins de santé qualifié – médecin, infirmière ou sage-femme – est en étroite corrélation avec la mortalité maternelle et il peut servir à suivre les tendances au fil des ans. Les tendances observées pour cet indicateur au cours des années 90 donnent à penser que des progrès ont été accomplis, le pourcentage global considéré étant passé de 42 à 53 % entre 1990 et 2000.

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Le suivi de la prévalence du VIH chez les individus âgés de 15 à 24 ans donne une approximation du nombre de contaminations nouvelles et permet de se faire une idée de l'impact des programmes de prévention. A la fin de l'année 1999, le taux de prévalence du VIH/sida chez les jeunes était estimé à 1.2 % chez les femmes et à 0.7 % chez les hommes.

S'agissant des mesures de prévention, les préservatifs sont un moyen efficace d'empêcher la transmission du VIH par voie sexuelle. Entre 1990 et 2000, le taux d'utilisation de contraceptifs est passé de quelque 57 % à 67 %. A l'échelle mondiale, les préservatifs ne sont entrés que pour 7 % dans le taux global d'utilisation de contraceptifs.

3. Pour tous les objectifs relatifs à la santé, voir aussi la section VIII de ce Rapport.

Deux autres maladies – le paludisme et la tuberculose – entrent pour une large part dans la charge de mortalité dans les régions en développement. En 2000, le nombre de décès dans le monde liés au paludisme chez les enfants de moins de 4 ans a été estimé à 906 000, soit un taux de mortalité de 148 pour 100 000 dans cette tranche d'âge. Selon des estimations pour la même année, la tuberculose a tué 1.7 million de personnes – ce qui représente un taux de mortalité de 27.5 pour 100 000 – et le taux de prévalence de la tuberculose dans le monde a été de 123 pour 100 000.

Des mesures de prévention – comme l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide – et des traitements efficaces existent contre le paludisme, mais ils ne sont pas accessibles aux individus qui en ont le plus besoin. Une stratégie peu coûteuse de prévention et de traitement a également été établie pour la tuberculose – la stratégie DOTS (traitement de brève durée sous surveillance directe). Le nombre de cas de tuberculose détectés et guéris dans le cadre de cette stratégie n'a cessé d'augmenter depuis 1994.

Objectif 7. Assurer un environnement durable

Zones forestières

Durant la période 1990-2000, la forêt tropicale a reculé de 14.2 millions d'hectares par an, soit 97 % de la déforestation mondiale. Cette diminution n'a été que partiellement compensée par le développement des plantations forestières dans d'autres régions du monde. La perte nette au cours de la décennie considérée est estimée à 9.4 millions d'hectares par an.

Terres protégées

Le pourcentage de terres protégées dans le monde est passé de 7.5 % en 1990 à 9.5 % en 2000 – c'est-à-dire de 1 milliard d'hectares à 1.28 milliard d'hectares. Le nombre de zones protégées s'est également accru entre 1990 et 2000, mais à un rythme plus lent que dans les années 80.

Rendement énergétique

Le rendement énergétique s'est amélioré dans le monde entier, et en particulier dans les économies à revenu moyen inférieur. Toutefois, l'écart existant entre les économies à revenu élevé et les économies à faible revenu s'est creusé au cours de cette décennie. En 1990, les économies à faible revenu consommaient, en moyenne, 324 kg d'équivalent pétrole pour produire 1 000 \$ de PIB mesuré aux parités de pouvoir d'achat, contre 258 kg dans les économies à revenu élevé – soit 26 % de plus. En 1999, les économies à faible revenu consommaient 277 kg d'équivalent pétrole, contre 208 kg dans les économies à revenu élevé – soit 33 % de plus.

Émissions de dioxyde de carbone

Le principal agent à l'origine de l'effet de serre est le dioxyde de carbone (CO₂) – qui provient principalement de la combustion de charbon, de pétrole et de gaz naturel. À l'échelle mondiale, les émissions anthropiques de CO₂ sont passées de 6 096 millions de tonnes de carbone en 1990 à 6 608 millions en 1998, soit une progression de quelque 8 %. Entre 1990 et 1999, les émissions totales dans les régions développées, à l'exclusion des économies en transition, ont augmenté de 7 %. Dans les pays en développement, les émissions de CO₂ se sont accrues de 29 % entre 1990 et 1998, passant de 2 126 à 2 756 millions de tonnes.

Substances appauvrissant la couche d'ozone

Les pays ayant ratifié le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1987) se sont engagés à réduire progressivement la consommation d'hydrocarbures chlorofluorés. Les pays industrialisés ont ramené leur consommation de près d'un million de tonnes de potentiel de destruction de l'ozone (PDO) à un montant résiduel de 24 000 tonnes PDO. Dans les pays en développement, la consommation d'hydrocarbures chlorofluorés a diminué de près d'un tiers depuis le milieu des années 90, tombant ainsi à quelque 118 000 tonnes PDO.

Accès à des sources d'eau meilleures⁴

Durant la période 1990-2000, le pourcentage de la population mondiale ayant accès à des sources d'eau meilleures est passé de 77 à 82 % – soit un taux de progression qui, s'il se maintient, est suffisant pour atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à un approvisionnement en eau salubre. Si les zones rurales ont connu les améliorations les plus importantes – avec une progression de 64 à 71% – par rapport aux zones urbaines – qui sont passées de 94 à 95 % – elles demeurent mal desservies en ce qui concerne l'accès à un approvisionnement en eau salubre.

Population urbaine ayant accès à un meilleur système d'assainissement

Entre 1990 et 2000, le pourcentage de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement est passé de 51

à 61 % à l'échelle mondiale et de 81 à 85 % dans les zones urbaines. Malgré ces progrès, quelque 2.4 milliards d'individus n'avaient toujours pas accès à un meilleur système d'assainissement en 2000.

Population jouissant de la sécurité d'occupation des logements

A l'heure actuelle, près de la moitié de la population mondiale vit dans des villes. D'ici 2020 cette proportion passera à 56 % et de 40 à 51 % dans les pays en développement, et environ 200 millions de personnes vivront dans des taudis. On ne dispose pas de données récentes, mais en 1993, un tiers de la population ne jouissait d'aucune sécurité d'occupation, cette proportion variant entre plus de la moitié pour l'Afrique et un quart pour l'Amérique latine.

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Aide publique au développement⁵

Depuis 1990, l'APD a diminué de 5 % en termes réels et de pas moins de 33 % en pourcentage du revenu national des pays donateurs. La part de l'APD allant aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires est tombée respectivement de 27 à 22 % et de 2.8 à 2.4 %, tandis que la part allant aux pays enclavés a légèrement augmenté, pour le simple motif que de nouveaux pays – principalement d'anciennes républiques soviétiques – ont rejoint ce groupe de pays. Si le montant total de l'APD a diminué, un pourcentage plus élevé est toutefois affecté aux services sociaux de base, lesquels bénéficiaient en 2000 de 14 % des crédits d'APD contre 8 % en 1995, et plus de 80 % de

4. La section IX de ce Rapport donne des informations détaillées sur l'aide pour améliorer les services dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement dans les pays en développement.

5. Voir aussi la section V de ce Rapport.

l'aide n'est plus liée à la passation de marchés de biens et de services dans le pays donneur. Depuis janvier 2002, la quasi-totalité de l'aide aux PMA est non liée.

Amélioration de l'accès au marché

Le pourcentage global des importations admises en franchise (à l'exclusion des armes) des pays en développement vers les pays développés est passé de 47 % à 61 % entre 1996 et 2000. Le groupe des PMA affiche une tendance analogue – mais plus irrégulière – le pourcentage des importations en franchise y étant passé de 63 % à 72 %. Toutefois, si l'on exclut les exportations de pétrole, le pourcentage des importations en franchise a continué d'augmenter pour les pays en développement, tandis qu'il est tombé de 77 % à 66 % pour les PMA. L'accès au marché dans le textile et l'habillement ne s'est que légèrement amélioré pour les pays en développement et il en est de même pour la marge de préférence accordée aux PMA. Un certain nombre de pays développés ont récemment apporté des modifications substantielles à leurs programmes d'accès préférentiel au marché, qui pourraient contribuer à améliorer ces tendances.

Le soutien à l'agriculture dans les pays développés est tombé, au cours de la dernière décennie, de 1.9 % à 1.3 % de leur PIB global. Toutefois, il coûte encore quelque 320 milliards USD aux contribuables et consommateurs de ces pays, et il limite le développement de l'agriculture et les possibilités d'accès au marché pour les pays en développement.

Quelque 2.4 % de l'APD en 2001 ont été affectés au renforcement des capaci-

tés commerciales dans les pays en développement et en transition.

Viabilité de la dette

Grâce à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), la dette de 26 pays a déjà été allégée de quelque 41 milliards USD. A la fin 2000, 22 pays étaient parvenus à leurs points de décision – moment où l'admissibilité d'un pays au bénéfice de l'initiative et le montant de l'allègement de sa dette sont déterminés et où la dette commence à être allégée. A la fin avril 2002, 26 pays bénéficiaient d'un allègement de la dette des PPTE. A la même date, cinq pays avaient atteint leurs points d'achèvement – moment où le solde de la dette devant donner lieu à un allègement fait l'objet d'un traitement sans conditions et définitif.

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies permettant aux jeunes de trouver un travail décent et utile

Selon des estimations, quelque 66 millions de jeunes hommes et femmes dans le monde étaient au chômage en 1999. En d'autres termes, les jeunes représentaient 41 % environ des 160 millions de personnes répertoriées à l'échelle mondiale comme étant au chômage. Le chômage des jeunes a augmenté de 8 millions entre 1995 et 1999 pour s'établir à quelque 10.3 %.

Rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables

On estime qu'à l'heure actuelle, une personne sur trois n'a toujours pas accès régulièrement à des médicaments essentiels. La situation est toutefois meilleure qu'il y a vingt-cinq ans, époque à laquelle moins d'une personne sur deux y avait accès.

Faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies profitent à tous⁶

Le nombre d'abonnés au téléphone mobile est passé de 11 millions en 1990 à un peu moins d'un milliard en 2001. Le nombre de pays connectés au réseau mondial est

passé de 27 seulement en 1990 à la quasi-totalité des pays du monde en 2001. Toutefois, si l'accès à ce réseau est possible à partir de tous les pays du monde, les services de télécommunications continuent de présenter des différences importantes sur les plans quantitatif et qualitatif.

6. Sur les activités du CAD concernant les TIC, voir le Forum mondial sur l'économie du savoir (mars 2003, www.oecd.org/dac/ict).

Objectifs du millénaire pour le développement : tendances au cours des années 1990

Ensemble des pays en développement et Afrique subsaharienne

IND OMD n°*	Indicateurs pour le suivi des progrès	Ensemble des pays en développement et en transition		Afrique subsaharienne		Année où la cible 2015 serait atteinte d'après les tendances passées		UNITÉ	NOTES
		1990	2000	1990	2000	Ensemble des pays	Afrique subsaharienne		
Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim									
1	Proportion de la population disposant de moins de 1 \$ (PPP) par jour ^a	29.0	22.7 ¹	47.7	46.7 ¹	2011	2205	%	1. 1999
4	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	32	28	32	30	2026	2062	%	
5	Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	20 ¹	17 ²	35 ¹	34 ²	2014	2114	%	1. 1990-92 2. 1997-99
Objectif 2. Assurer une éducation primaire pour tous									
6	Taux net de scolarisation dans le primaire	78	82 ¹	54	60 ¹	2034	2051		1. 1998
8	Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	81	84	68	77			%	
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes									
9	Rapport filles/garçons dans :								
	le primaire	0.83	0.87 ¹	0.82	0.85 ¹	2024	2038		1. 1998
	le secondaire	0.72	0.82 ¹	0.75	0.82 ¹	2012	2019		
	le supérieur	0.66	0.75 ¹	0.47	0.63 ¹	2020	2017		
12	Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement	13 ¹	14 ²	9	13 ¹			%	1. Monde 2. Monde 2002
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans									
13	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	103	91	176	171	2047	2225	Pour 1 000 naissances d'enfants vivants	
14	Taux de mortalité infantile	70	63	110	106	2057	2173	Pour 1 000 naissances d'enfants vivants	
15	Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	73	69 ¹	63	51 ¹			%	1. 1999
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle									
16	Taux de mortalité maternelle	n.d.	440 ¹	n.d.	1 000 ¹			Pour 1 000 naissances d'enfants vivants	1. 1995
17	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	42	53	40	42			%	
Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies									
18	Taux de prévalence du VIH parmi les individus âgés de 15 à 24 ans	n.d.	1.0 ¹	n.d.	6.3 ¹			%	1. Fin 1999
19	Taux d'utilisation de préservatifs par rapport au taux d'utilisation de contraceptifs ^b	n.d. 57	7 ¹ 67	n.d. n.d.	n.d. n.d.			% %	1. En % de l'utilisation totale de contraceptifs
20	Nombre d'enfants orphelins à cause du sida ^c	0.9	13.4	0.8	11.0			Millions	
21	Taux de mortalité lié au paludisme	n.d.	166	n.d.	791			Pour 100 000 enfants de moins de 5 ans	
23	Taux de mortalité lié à la tuberculose	n.d.	33	n.d.	62			Pour 100 000 habitants	

Objectifs du millénaire pour le développement : tendances au cours des années 1990 (suite)

Ensemble des pays en développement et Afrique subsaharienne

IND OMD n°*	Indicateurs pour le suivi des progrès	Ensemble des pays en développement et en transition		Afrique subsaharienne		Année où la cible 2015 serait atteinte d'après les tendances passées		UNITÉ	NOTES
		1990	2000	1990	2000	Ensemble des pays	Afrique subsaharienne		
Objectif 7. Assurer un environnement durable									
25	Proportion de zones forestières	30.3	29.6	30.7	27.3			%	
26	Ratio des terres protégées pour préserver la biodiversité/superficie totale	7.5	9.5	n.d.	n.d.			%	
27	Consommation d'énergie pour 1 000 \$ de PIB (PPA)	324	277 ¹	435	385			Kg équivalent pétrole	1. 1999
28	Émissions de dioxyde de carbone (par habitant)	1.15	1.13 ¹	n.d.	n.d.			Tonnes de carbone	1. Monde 1998
29	Proportion de la population utilisant des combustibles solides	75	75	82	79			%	
30	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure	77 ¹	82 ¹	54	58	2013	2048	%	1. Monde
31	Proportion de la population urbaine ayant accès à un meilleur système d'assainissement	81 ¹	85 ¹	75	74	2014	Jamais	%	1. Monde
32	Proportion de ménages urbains ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (propriétaires ou locataires)	n.d.	62 ¹	n.d.	44 ¹				1. 1993 (Afrique)
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement									
33	APD nette des donateurs de l'OCDE/CAD : Total	0.33	0.22					% du RNB	
		53.0	53.7					Milliards de \$US	
	Aux PMA	0.09	0.05					%	
		14.4	11.8					Milliards de \$US	
34	APD bilatérale totale, ventilable par secteur, des donateurs de l'OCDE/CAD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)	8.1 ¹	13.8 ²					%	1. 1995-96 2. 1999-00
		2.4 ¹	3.7 ²					Milliards de \$US	1. 1995-96 2. 1999-00
35	Proportion de l'APD bilatérale des donateurs de l'OCDE/CAD qui est non liée	59.4	81.1					%	
36	APD reçue dans les pays enclavés en pourcentage de leur RNB	13.0	6.6					%	
		6.2	7.4					Milliards de \$US	
37	APD reçue dans les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur RNB	5.3	2.1					%	
		1.7	1.2					Milliards de \$US	
38	Proportion des importations totales des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise depuis : L'ensemble des pays en développement	49 ¹	65					%	1. 1996, à l'exclusion du pétrole
	PMA	77 ¹	66					%	
39	Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux : Textiles	6.8 ¹	5.8					%	1. 1996. Droits sur les produits agricoles non disponibles
	Vêtements	10.6 ¹	9.8					%	
40	Soutien estimatif à l'agriculture des pays de l'OCDE	1.9	1.3					% du PIB	
		351	321					Milliards de \$US	
41	Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales	n.d.	2.4 ¹					%	1. 2001

Objectifs du millénaire pour le développement : tendances au cours des années 1990 (suite)

Ensemble des pays en développement et Afrique subsaharienne

IND OMD n°*	Indicateurs pour le suivi des progrès	Ensemble des pays en développement et en transition		Afrique subsaharienne		Année où la cible 2015 serait atteinte d'après les tendances passées		UNITÉ	NOTES
		1990	2000	1990	2000	Ensemble des pays	Afrique subsaharienne		
42	Nombre total de pays ayant atteint les points de décision PPTE	n.d.	22					Pays	26 en avril 2002
	Nombre de pays qui ont atteint aussi les points d'achèvement PPTE	n.d.	1					Pays	5 en avril 2002
43	Allègement de dette prévu au titre de l'initiative PPTE	n.d.	34					Millions de \$US	
44	Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et de services	n.d.	18					%	
45	Taux de chômage des 15 à 24 ans ^d	10.0 ¹	10.3 ²	n.d.	n.d.			%	1. 1995 2. 1999
46	Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable	55.0 ¹	65.0 ²	n.d.	47.0 ²			%	1. 1987 2. 1999
47	Lignes téléphoniques et abonnés au téléphone cellulaire	2.4	16.8 ¹	n.d.	n.d.			Pour 1 000 habitants	1. 2001
48	Ordinateurs personnels en service	0.3	2.4 ¹	n.d.	n.d.			Pour 1 000 habitants	1. 2001
	Utilisateurs de l'Internet	0.00	2.8 ¹	n.d.	n.d.			Pour 1 000 habitants	

* Renvoie à la numérotation des 48 indicateurs des OMD. Certains indicateurs sont omis dans un souci de concision ou faute de données disponibles.

- a) En ce qui concerne le suivi de l'évolution de la pauvreté par pays, des indicateurs reposant sur les seuils de pauvreté nationaux doivent être utilisés lorsqu'ils sont disponibles.
- b) Parmi les méthodes contraceptives, seule l'utilisation de préservatifs permet d'empêcher la transmission du VIH. Le taux d'utilisation de contraceptifs sert aussi à suivre les progrès en ce qui concerne d'autres objectifs de santé, d'égalité entre les sexes et de réduction de la pauvreté. Le taux d'utilisation de préservatifs n'étant mesuré que pour la population de femmes mariées, il sera complété par un indicateur de l'utilisateur de préservatifs dans des situations à haut risque. A ces indicateurs viendront s'ajouter un indicateur des connaissances et idées fausses des 15-24 ans concernant le VIH/sida.
- c) Il s'agit ici de calculer le rapport entre le nombre d'orphelins et le nombre de non-orphelins âgés de 10 à 14 ans et allant à l'école.
- d) Une mesure améliorée de la cible est en cours d'élaboration à l'OIT.

Partie III

POUR UNE MONDIALISATION SANS EXCLUS

Concrétisation du programme de Doha dans le domaine du renforcement des capacités commerciales

La quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Doha en novembre 2001, a eu un impact profond sur les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine du commerce. Cela ressort de la conscience plus aiguë qu'ont les donateurs de l'importance que revêtent ces aspects pour le développement et la réduction de la pauvreté, la quasi-totalité des membres du CAD envisageant les échanges dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et du développement économique. La présente section du Rapport montre quelles sont les actions menées par le CAD à l'appui de la réalisation de ces grands objectifs et contient une présentation de la base de données conjointe OCDE-CAD/OMC et des conclusions d'un atelier organisé par le CAD-OCDE/Centre de développement à Mombasa, en août 2002, sur le thème du « Renforcement des capacités commerciales dans le contexte africain ».

1. Introduction

Renforcement des capacités commerciales : définitions et principaux objectifs

Le renforcement des capacités commerciales relève de la responsabilité collective des acteurs nationaux et régionaux, et suppose un engagement et un investissement à long terme dans les personnes, les institutions et le dialogue. Il doit être global et intégré, et tenir compte tant des problèmes du côté de l'offre que des programmes de négociation et de mise en œuvre de l'OMC. L'amélioration des conditions et des capacités devant permettre au secteur privé de produire pour les marchés mondiaux, de diversifier ses exportations et d'améliorer sa compétitivité est fondamentale dans ce contexte.

Un objectif essentiel du renforcement des capacités commerciales est de mettre en place et d'institutionnaliser un processus de politique commerciale au moyen

d'un dialogue entre les parties prenantes, faisant intervenir un large éventail d'acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux issus tant du secteur public que du secteur privé, ainsi que du milieu de la recherche et de la société civile. La stratégie commerciale doit être intégrée dans des stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté. Une stratégie judicieuse permettra d'établir un plan d'action approprié par le pays dans lequel seront définis les priorités, les rôles et les lignes d'action des acteurs nationaux, régionaux et extérieurs.

Le renforcement des capacités commerciales peut être défini comme générant des processus nationaux à caractère participatif en vue de :

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement des échanges qui soit intégrée dans une stratégie plus générale de développement national. Cela suppose la mise en place d'un processus national de politique commerciale

permettant d'établir des programmes et de définir des objectifs précis.

- Renforcer la politique et les institutions commerciales en tant que base de réforme des régimes commerciaux, d'accroissement du volume et de la valeur ajoutée des exportations, de diversification des exportations et d'augmentation de l'IDE. Il s'agit ici de s'attaquer à la réforme de la politique commerciale et à la réaction de l'offre.

- Participer aux institutions, aux négociations et aux processus qui façonnent la politique et les règles et pratiques commerciales internationales, de même qu'en tirer parti. Cela suppose une interaction avec le programme d'action de l'OMC, dans une perspective tenant compte de la spécificité des pays.

Le « Programme de Doha pour le développement »

En novembre 2001, la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Doha, a lancé le « Programme de Doha pour le développement ». Ce nouveau cycle de négociations commerciales a placé les questions de développement ainsi que l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine du commerce (AT/RCDC) – « le renforcement des capacités commerciales » – au centre des délibérations sur les échanges. Depuis la Conférence de Doha, les donateurs bilatéraux et les organismes multilatéraux ont intensifié leurs efforts en vue de renforcer davantage les capacités commerciales.

Les mesures prises par le CAD suite à la Conférence de Doha

En 2002, le CAD a répondu à l'appel lancé à Doha en faveur d'un renforcement accru des capacités commerciales en intensifiant les efforts entrepris pour évaluer les progrès accomplis et s'attaquer aux problèmes de mise en œuvre. Ces travaux s'appuient sur les Lignes directrices du CAD intitulées « Renforcer les capacités commerciales au service du développement » qui ont été approuvées par le Comité à sa réunion à haut niveau d'avril 2001. Dans le cadre de ses activités d'orientation stratégique, le CAD participe, entre autres, en qualité d'observateur aux travaux du Groupe de travail sur le Cadre intégré et accueille les réunions conjointes du CAD et de ce Groupe de travail.

Cette section du Rapport présente deux résultats spécifiques des efforts déployés par le CAD dans le domaine des capacités commerciales :

- *La base de données sur le renforcement des capacités commerciales*¹ élaborée conjointement par l'OCDE et l'OMC. Cette base de données est une riche source d'informations sur les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine du commerce qui sont menées par les donateurs et les organismes multilatéraux. Cet outil facile à utiliser est destiné à aider la communauté du développement et celle des échanges à partager des informations, à améliorer la coordination et à suivre la mise en œuvre des engagements pris à Doha. La base de données couvre les activités pour l'année 2001 et une partie de l'année 2002. On trouvera dans la première partie de cette section un aperçu général des activités de

1. En ce qui concerne la base de données, voir <http://tcdb.wto.org> (pour des informations complémentaires, se reporter à www.oecd.org/dac/trade/tcb.htm).

renforcement des capacités commerciales pour l'année de référence 2001 ainsi qu'une synthèse d'une enquête complémentaire sur les programmes et approches des donateurs.

• *Un atelier régional sur le renforcement des capacités commerciales dans le contexte africain, organisé conjointement par la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE, le Centre de développement de l'OCDE et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-ONU) en août 2002.* Cet atelier a été une occasion exceptionnelle de rassembler des acteurs africains issus des pouvoirs publics, d'organisations régionales, du secteur privé, de la société civile et du milieu de la recherche, et des représentants des organisations internationales et des donateurs bilatéraux. Les discussions ont principalement porté sur les approches suivies à l'heure actuelle pour renforcer les capacités commerciales des pays africains, et se sont appuyées sur la présentation d'expériences sur le terrain et d'études de cas. Une synthèse de l'atelier figure dans la deuxième partie de cette section.

2. La base de données sur le renforcement des capacités commerciales

Principaux points du premier rapport conjoint OMC/OCDE sur l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine du commerce (AT/RCDC)

La base de données du Programme de Doha pour le développement sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce est une riche source d'informations sur les activités d'AT/RCDC. Elle comporte plus de 8 000 entrées couvrant près de 4 500 activités distinctes, fournies par 28 donateurs bilatéraux et agences

multilatérales. Elle établit une base de référence pour l'année 2001, indiquant qu'ont été pris plus de 1 200 engagements concernant des activités qui couvrent tous les aspects des politiques et réglementations commerciales identifiés dans la Déclaration de Doha, ainsi qu'environ 1 300 autres engagements concernant les activités de développement des échanges commerciaux.

Ces engagements représentent respectivement 466 millions USD et 1 016 millions USD, soit près de 2,4 % du total des engagements au titre de l'aide en 2001, autant que la part destinée aux programmes en matière de population et davantage que les parts consacrées à l'éducation ou à la santé de base ou bien à l'industrie et au tourisme. Ces statistiques fournissent une base pour l'un des 48 indicateurs de suivi des Objectifs du millénaire pour le développement, concernant la cible 12 – « Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire » (voir le module spécial figurant à la fin de la section 5 du Rapport). Outre ces activités d'AT/RCDC, les 7,8 milliards USD consacrés aux infrastructures économiques (près de 13 % de l'ensemble de l'aide) permettront de construire les réseaux de transport, d'énergie et de communication essentiels aux échanges internationaux.

Les premières indications pour 2002 montrent que, depuis Doha, le nombre et le volume des engagements ont considérablement augmenté, avec 1 950 activités déjà enregistrées dans la base de données, bien que les notifications ne soient que partielles pour certains donateurs. Cette évolution fera l'objet du second rapport qui sera soumis pour la Cinquième conférence ministérielle de l'Organisation

mondiale du commerce prévue à Cancun, Mexique, en septembre 2003.

La réunion ministérielle de Doha a eu un impact profond sur les activités d'AT/RCDC des donateurs bilatéraux. On peut le constater notamment à travers l'amélioration de la prise de conscience de l'importance de l'AT/RCDC pour le développement et la lutte contre la pauvreté, l'accroissement des financements pour l'AT/RCDC, ainsi que la réflexion stratégique à laquelle se livrent actuellement les donateurs. Parmi les résultats concrets de la Conférence de Doha, on peut citer les suivants :

- Nombre de donateurs (l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suède) ont préparé ou sont en train de préparer des documents de stratégie portant spécifiquement sur l'AT/RCDC.
- Les donateurs ont augmenté leurs ressources destinées aux activités multilatérales et bilatérales. Quelques-uns d'entre eux indiquent leur intention d'accroître encore ces ressources à moyen terme.
- Presque tous les donateurs envisagent maintenant les échanges dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et du développement économique, l'objectif de l'AT/RCDC étant de promouvoir la participation des pays en développement au système des échanges multilatéraux et à l'économie mondiale.
- Les donateurs ont une interprétation large de l'AT/RCDC, (même s'il existe des variations dans leurs priorités). Les objectifs spécifiques de l'AT/RCDC vont de la participation aux négociations commerciales et à la mise en œuvre des accords, au soutien des institutions nationales et au développement des capacités de production.

Certains donateurs accordent la priorité au processus de politique commerciale et à l'intégration du commerce dans les plans nationaux de développement. D'autres privilégient le développement du secteur privé et des petites et moyennes entreprises (PME), l'assistance liée à l'investissement ou la promotion des importations en provenance des pays en développement.

- Les agences et les programmes multilatéraux constituent les principaux canaux d'AT/RCDC pour la plupart des donateurs, bien que certains pays tels que le Canada, les États-Unis, le Japon et le Royaume-Uni aient d'importants programmes bilatéraux. D'autres donateurs comme l'Allemagne et la France viennent de créer de nouveaux programmes bilatéraux pour l'AT/RCDC.

3. Atelier régional sur le « Renforcement des capacités commerciales dans le contexte africain »

Cet atelier régional qui s'est tenu les 26 et 27 août 2002 à Mombasa, au Kenya, a rassemblé 86 participants – dont un tiers de femmes – venus essentiellement des pays d'Afrique de l'Est pour :

- Examiner les approches suivies actuellement en ce qui concerne le renforcement des capacités commerciales dans les pays africains.
- Identifier des mécanismes permettant de promouvoir un processus de politique commerciale de type participatif et de l'intégrer dans les stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté.

Encadré VI-1.

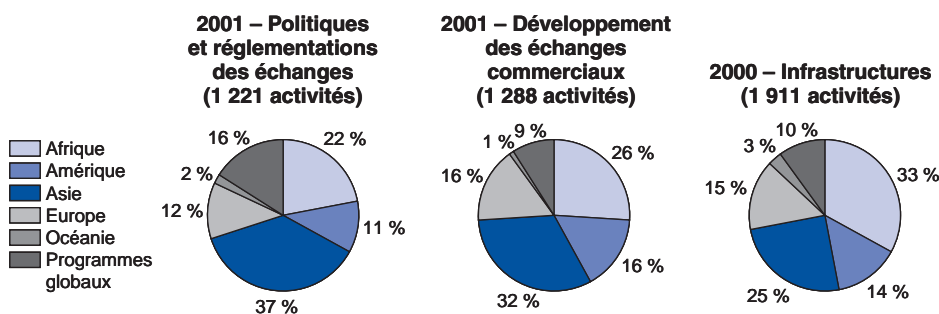
Instantané sur l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine du commerce (AT/RCDC) en 2001

L'aide liée au commerce se décompose en trois catégories :

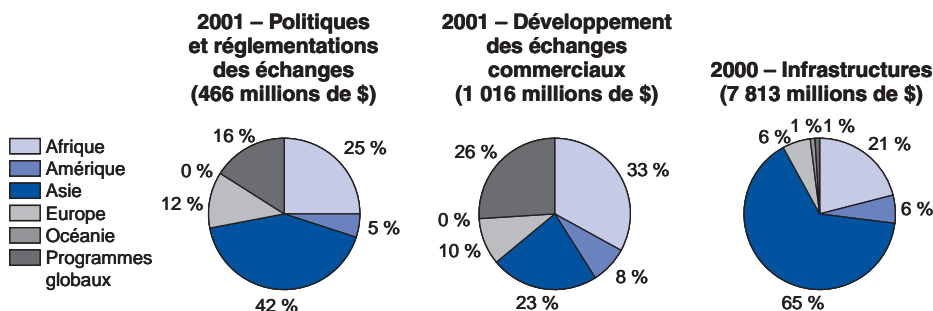
- Politiques et réglementations des commerciales – pour aider les pays à entreprendre des réformes et à se préparer à une intégration plus poussée dans le système commercial multilatéral.
- Développement des échanges – pour faciliter l'instauration d'un climat propice aux entreprises et développer leurs possibilités d'échanges.
- Infrastructures – pour aider les pays à se doter des infrastructures matérielles nécessaires au transport des marchandises et aux exportations.

Durant l'année de référence 2001, les quelques 2 500 activités d'AT/RCDC engagées étaient également réparties entre politiques et réglementations commerciales et développement des échanges commerciaux. En outre, des financements ont été consacrés au titre de l'année 2000 à environ 1 900 activités d'infrastructure visant à améliorer les réseaux de transport, de communication et d'énergie des divers pays. La valeur des engagements était de 466 millions USD pour les politiques et réglementations commerciales, 1 016 millions USD pour le développement des échanges et – bien que toutes ne soient pas à vocation commerciale, loin de là – 7 813 millions USD pour les infrastructures.

Répartition de l'AT/RCDC par région et par grande catégorie – Nombre d'activités



Répartition de l'AT/RCDC par région et par grande catégorie – Millions USD



Encadré VI-1. (suite)

Instantané sur l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine du commerce (AT/RCDC) en 2001

L'AT/RCDC concernant les politiques et réglementations commerciales est d'ordinaire accordé aux seules fins de promouvoir le commerce. Par contre, les activités de développement des échanges – et, dans une plus large mesure encore, les activités liées aux infrastructures – ont généralement un autre objectif majeur. C'est ainsi que si le développement des exportations de café est, à l'évidence, « lié aux échanges », son objectif premier consiste à promouvoir le développement du secteur agricole. Il faut donc se garder de comparer directement le nombre et la valeur des activités relevant des trois catégories considérées.

En 2001-2002, quasiment tous les pays en développement et en transition ont profité, à des degrés divers, d'une aide au renforcement des capacités commerciales, allant de la participation à un atelier à des projets de plusieurs millions de dollars touchant toutes les sous-catégories d'AT/RCDC. Un exemple de ce type de projet est le programme pour le commerce et la lutte contre la pauvreté en Afrique, qui couvre douze pays et organismes d'intégration du commerce régional et a pour objet de formuler des stratégies de réformes du commerce, d'analyser les liens entre les échanges, la pauvreté et l'environnement et de permettre aux pauvres de se faire entendre auprès des décideurs en matière commerciale.

L'Asie a représenté le tiers des activités d'AT/RCDC mais seulement un quart des projets d'infrastructure, la situation étant diamétralement opposée pour l'Afrique. En termes de valeur, l'Asie est entrée pour 42 % dans les engagements au titre des politiques et réglementations commerciales et pour 65 % dans les engagements concernant les infrastructures, alors que l'Afrique a joué un rôle prépondérant dans la catégorie du développement des échanges (33 %). L'importance des programmes mondiaux, notamment en faveur du développement des échanges, est une caractéristique de l'AT/RCDC ; on peut citer, par exemple, les outils permettant d'identifier les opportunités commerciales et un module de formation sur la manière de fixer le coût et le prix des produits de l'artisanat.

- Étudier le rôle que pourraient jouer les donneurs en facilitant et en soutenant le processus de politique commerciale.

- Envisager des instruments et des méthodes propres à renforcer le processus de politique commerciale et les capacités en matière d'échanges.

L'atelier a donné l'occasion d'apprécier l'utilité de deux produits de l'OCDE :

- *Les Lignes directrices du CAD sur le renforcement des capacités commerciales au service du développement*, 2001, qui constituent, pour tous ceux qui s'occupent de commerce, d'aide et de financements, un point de

référence sur des approches cohérentes du renforcement des capacités commerciales.

- L'étude réalisée en 2002 par le Centre de développement de l'OCDE et intitulée *Trading Competitively: a Study of Trade Capacity Building in Sub-Saharan Africa*, qui examine les principaux obstacles à la compétitivité et les moyens de les surmonter dans six pays d'Afrique subsaharienne à faible revenu.

L'atelier s'est tenu dans un contexte de coopération croissante entre les pays africains en matière commerciale, comme en témoignent les préparatifs du Groupe africain de l'OMC pour Doha, le bilan des approches systématiques suivies à ce jour

par les Africains pour renforcer leurs capacités commerciales, comme le Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP) et le Cadre intégré, la place importante accordée aux échanges et aux investissements par le NEPAD, et les nouvelles initiatives visant à renforcer les institutions régionales pour améliorer les compétences des Africains en matière de politique commerciale.

L'atelier a rassemblé des représentants d'un grand nombre de pays africains – issus des gouvernements, des organisations régionales, du secteur privé, de la société civile et du milieu de la recherche – pour réfléchir aux moyens par lesquels l'Afrique pourrait renforcer de façon décisive sa capacité à générer une croissance beaucoup plus forte et à faire reculer radicalement la pauvreté en participant efficacement à des courants d'échanges et d'investissement dynamiques. Les participants africains se sont résolument engagés à faire de l'Afrique le lieu où sont centralisées les connaissances sur le commerce africain, ce processus devant être ancré au plan institutionnel sur la CEA-ONU. L'atelier lui-même a été considéré comme un moyen important de renforcer les capacités en permettant de créer un système de contrôle régional pour suivre le respect des engagements de Doha et des mesures ultérieures prévues notamment dans le Cadre intégré et au titre du JITAP.

Les participants à l'atelier de Mombasa se sont déclarés favorables à une large diffusion des résultats de leurs travaux et à des activités de suivi consistant en la poursuite des discussions menées par la communauté du développement sur les bonnes pratiques, compte tenu de ces résultats, et en l'organisation d'un nouvel atelier régional, peut-être en Asie. Ils se sont également félicités du soutien

apporté à leurs efforts pour développer les réseaux régionaux en Afrique.

Mettre les échanges au service du développement de l'Afrique

Les négociations et le respect des règles et disciplines de l'OMC doivent être adaptés aux objectifs de développement des Africains. Les participants à l'atelier ont fait valoir que l'un des principaux défis à relever en liaison avec le renforcement des capacités commerciales après Doha consistait à mettre le commerce au service du développement de l'Afrique. Ils ont aussi souligné le rôle capital que doivent jouer les Africains à cet égard en définissant leur programme de développement et en renforçant leurs capacités commerciales pour refléter, dans leurs positions de négociation, leurs objectifs en matière de développement et de lutte contre la pauvreté.

Les pays africains ont commencé à jouer un rôle de plus en plus actif dans le système commercial multilatéral depuis le Cycle d'Uruguay, mais l'écart avec le reste du monde du point de vue de la capacité commerciale reste considérable et est peut-être en train de se creuser. Du fait de la complexité croissante des marchés mondiaux et des nouveaux défis du système commercial multilatéral, parmi lesquels figurent les contraintes « au-delà de la frontière » (ou « à l'intérieur de la frontière »), les pays en développement se trouvent confrontés à de graves problèmes de compétitivité et de politique générale. Les pays africains comptent parmi les pays les moins bien préparés à y faire face en raison de leurs économies exiguës et de leur faible capacité à opérer dans le cadre de processus de négociations commerciales complexes. La nécessité d'avoir à concilier les

diverses exigences des négociations et des accords commerciaux aux niveaux régional, bilatéral et multilatéral ne fait que limiter encore davantage la capacité des Africains en ce qui concerne les échanges et la politique commerciale.

Pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines nécessaires pour relever ces défis et créer, au niveau de l'offre, les capacités permettant de saisir les opportunités économiques aux plans régional et mondial, il faudra adopter des approches novatrices, assurer une meilleure coordination et développer sensiblement les partenariats locaux, régionaux et internationaux. Une nouvelle culture du renforcement des capacités s'impose, pour rendre l'Afrique mieux à même de déterminer ses intérêts dans les discussions et négociations internationales sur la politique commerciale et évaluer l'influence qu'elle exerce dans ce domaine, et identifier des stratégies en vue de prendre des mesures efficaces du côté de l'offre.

Les processus consistant d'une part, à renforcer la présence des entreprises sur les marchés mondiaux et d'autre part, à faire participer davantage les gouvernements au système commercial multilatéral sont indissociables. Il faut adopter des approches globales des contraintes existant au niveau de la politique commerciale et de la production et de l'acheminement des produits vers les marchés. Le renforcement des capacités commerciales doit tenir compte tant des programmes à court terme de négociation et d'exécution de l'OMC que des objectifs de développement à plus long terme concernant l'offre. Le renforcement des capacités commerciales devrait inclure également l'aptitude à influencer sur la définition des règles et objectifs du commerce international. Il ne devrait pas se concentrer seulement sur le

respect de ces règles étant donné que l'accès au marché ne présente en lui-même que des avantages limités si l'on ne s'attaque pas aux problèmes du côté de l'offre. Il conviendrait de mettre l'accent sur les importations ainsi que sur les exportations. Un accroissement des transferts de technologie sous la forme d'importations de biens et services modernes contribue au renforcement des capacités.

Le renforcement effectif des capacités commerciales doit être fondé sur la stratégie commerciale propre au pays, qui fait partie intégrante de sa stratégie globale de développement économique et social. Cependant, peu de pays africains disposent d'un cadre de politique générale adéquat pour élaborer une telle stratégie. Le processus de politique commerciale détermine largement les résultats obtenus et ne devrait pas être négligé. Encore une fois, rares sont les pays africains à avoir une stratégie commerciale nationale et donc, des priorités et des objectifs bien déterminés. Un pays doit commencer par définir lui-même son RCC, en préparant une stratégie commerciale détaillée, fondée sur un diagnostic de son potentiel commercial réel et des blocages existant du côté de l'offre. Il faut veiller à la neutralité de l'aide extérieure fournie pour assurer la participation voulue. Divers processus financés de l'extérieur apportent un appui utile aux analyses des échanges et des investissements effectués dans le pays même. On peut citer, par exemple, l'Examen de la politique commerciale (EPC) de l'OMC, l'Examen de la politique d'investissement (EPI) de la CNUCED, les Etudes diagnostiques sur l'intégration des échanges du Cadre intégré et le JITAP. Mais tout cela ne peut dispenser un pays de s'efforcer d'élaborer lui-même sa propre stratégie commerciale.

Promouvoir un dialogue avec et entre les parties prenantes africaines pour les inciter à renforcer elles-mêmes durablement leurs capacités commerciales

Le dialogue aux niveaux local, régional et international contribue au renforcement des capacités grâce à un processus continu de partage de l'information et du savoir. Les processus consultatifs aident à :

- Améliorer la compréhension et l'appropriation par les acteurs clés de leurs options et stratégies commerciales.
- Identifier les besoins et les contraintes que connaissent les commerçants en matière de production et de commerce.
- Clarifier les incidences des politiques et accords commerciaux sur les secteurs productifs.
- Lier la compétitivité commerciale et les programmes de l'OMC.
- Fixer des objectifs et des priorités et vérifier les progrès accomplis.
- S'assurer de la neutralité de l'aide extérieure et du processus de renforcement des capacités.

Tous les participants ont insisté sur la nécessité de faire participer activement des acteurs non gouvernementaux au processus de politique commerciale. On a considéré que cela était particulièrement important pour prendre en compte les préoccupations des entreprises dans ce processus et de permettre aux associations du secteur privé de coordonner leurs points de vue et leurs messages. Beaucoup d'acteurs clés concernés par la politique commerciale sont fréquemment marginalisés. L'île Maurice donne l'exemple d'un pays où la politique est améliorée par un dialogue légitime et institutionnalisé entre les secteurs public et privé. Plus les problèmes sont complexes, plus il importe d'engager un dialogue

pour parvenir à une vision commune des défis à relever, et d'adopter une approche commune à cette fin.

Le dialogue a pour but de définir des mesures tant pour renforcer la position du gouvernement dans les négociations commerciales internationales que pour améliorer le contexte dans lequel opèrent les entreprises dans le pays même. En ce qui concerne la politique commerciale, par exemple, il arrive souvent que les pays africains ne soient pas en mesure d'évaluer les incidences réelles des options que leur présente l'OMC. A cet égard, des consultations avec le secteur privé pourraient aider grandement à optimiser les « demandes » et les « offres » faites au cours de négociations. Au niveau de l'offre, le dialogue devrait permettre de mieux comprendre la nécessité d'un environnement macroéconomique favorable au commerce, d'une infrastructure appropriée, d'un meilleur accès aux services internationaux d'étude des marchés et d'appui au commerce, ce qui permettra par la suite une diversification des exportations, une amélioration de la compétitivité et des effets d'entraînement en amont induits par l'IDE.

Identifier et faire participer les principales parties prenantes

Comme dans de nombreux pays en développement, la consultation et la coordination intra-gouvernementales laissent souvent à désirer en Afrique. Tous les ministères et organismes compétents devraient participer au processus, en se voyant attribuer des rôles bien définis et selon le principe du partage des tâches. Les ministères du commerce jouent un rôle clé dans ce contexte. Le processus de consultation contribue à l'adoption d'approches cohérentes du renforcement des capacités commerciales, consistant à

Encadré VI-2.

Renforcement des capacités commerciales dans le contexte africain**Enseignements tirés et orientations futures**

- Faire de l'Afrique le lieu centralisant les connaissances sur le commerce africain en renforçant la capacité locale et régionale de création de réseaux. Ces réseaux doivent être ancrés, au plan institutionnel, sur des organisations régionales telles que la CEA-ONU.
- Promouvoir une nouvelle culture du renforcement des capacités en partageant les informations et le savoir, en apprenant par l'expérience pratique, en établissant des réseaux et en mettant les ressources en commun aux niveaux national, régional et local. Responsabiliser les principaux intéressés en renforçant les mécanismes de dialogue dans les secteurs public et privé et permettre à la société civile de participer activement au processus d'élaboration de la politique commerciale.
- Renforcer la capacité de recherche pluridisciplinaire et appliquée au niveau national et régional, pour répondre aux besoins des acteurs des secteurs public et privé.
- Rationaliser et coordonner les activités et programmes de renforcement des capacités commerciales en fonction des priorités et des besoins définis dans le pays. Faire en sorte que les gestionnaires de l'aide sur le terrain répondent rapidement et efficacement aux besoins considérés comme prioritaires.
- Intégrer plus étroitement les activités de renforcement des capacités commerciales et le développement du secteur privé dans la mesure où le commerce, l'investissement et l'esprit d'entreprise sont très étroitement liés.

intégrer étroitement le programme d'action en matière commerciale aux stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté.

La voix et l'influence du secteur privé revêtent une importance capitale dans le processus de politique commerciale. Connaissant parfaitement les opportunités et contraintes propres aux échanges sur les marchés internationaux, le secteur privé joue un rôle essentiel pour ce qui est de définir une politique commerciale et d'arrêter des positions de négociation. Il devrait être plus largement représenté dans les consultations visant à aider les décideurs à mieux comprendre les effets de la politique commerciale et de la réglementation interne sur les producteurs. Les

préoccupations des petites et microentreprises devraient également être prises en compte car elles diffèrent quelque peu de celles des grandes entreprises. Il leur est difficile de faire entendre une seule voix et souvent, elles ne font pas partie d'associations fournissant des services. Il s'agit ainsi de savoir comment tenir compte des préoccupations des petits producteurs et des femmes chefs d'entreprise – qui assurent l'essentiel de la production exportée – notamment en milieu rural et dans le secteur informel et comment adopter des positions cohérentes à partir de points de vue souvent divergents. A cet égard, on a souligné combien il est important de créer et de renforcer des associations du secteur privé qui assurent la sensibilisation et les services voulus.

Les acteurs clés de la société civile devraient également être consultés. Ils peuvent aider à déterminer les effets de la politique commerciale et de la réglementation interne sur la pauvreté, l'environnement, les consommateurs et l'égalité homme-femme et la consommation. Ils peuvent aussi être bien placés pour atteindre les producteurs moins organisés évoqués plus haut, et les aider à participer au dialogue. Ils auront toutefois besoin eux-mêmes d'aide pour mieux comprendre les programmes d'action en matière commerciale et les orienter réellement en fonction des besoins des pauvres.

Il faut aussi faire appel aux chercheurs pour répondre aux besoins des pays et de la région en ce qui concerne les études, la formation et l'enseignement. Les jeunes qui s'appêtent à travailler dans le secteur privé ont besoin de mieux connaître les problèmes de développement à long terme. Des disciplines autres que l'économie – le droit, par exemple – doivent être incorporées dans les programmes d'études et de formation étant donné le caractère pluridisciplinaire du programme d'action. Pour assurer la durabilité de l'appropriation et la viabilité des capacités, il faut incorporer les questions relatives aux échanges et à l'investissement dans les programmes universitaires d'études de gestion des secteurs public et privé.

Mettre en place des mécanismes de dialogue crédibles et efficaces

Il est indispensable de mettre en place un mécanisme crédible de dialogue. C'est important pour traduire une véritable volonté politique. Les participants ont insisté sur le fait que les Comités interinstitutionnels créés ou renforcés dans le cadre du JITAP avaient joué un rôle déterminant, comme l'a montré une étude com-

parative avec des pays ne faisant pas partie du JITAP.

La forme et la dimension du cadre institutionnel qui rassemblera les parties prenantes au processus de politique commerciale dépendent du contexte particulier de chaque pays. Certains principes généraux doivent cependant être appliqués :

- Le dialogue doit être mené au sein d'une institution ayant un fondement juridique crédible, une direction de haut niveau ainsi qu'une solide base technique et financière.
- Il faudra du temps pour instaurer la confiance entre les secteurs public et privé et la société civile. Le dialogue ne sera pas nécessairement harmonieux car les parties prenantes auront des intérêts différents et à la suite de la réforme de la politique commerciale, il y aura des gagnants et des perdants, ce qui créera des tensions et une résistance au changement de la part de certains groupes. Le but même du processus de dialogue est de permettre à ces divers groupes d'intérêts, de s'exprimer, de déterminer les points d'accord potentiels et de trouver des solutions ingénieuses pour donner une compensation aux perdants.
- Les entreprises elles-mêmes doivent adopter une stratégie plus dynamique, fondée sur des besoins et des objectifs bien définis. Une participation plus active à la formulation et à l'exécution de la politique commerciale devrait, par exemple, aider à corriger le décalage apparent entre la politique gouvernementale et les besoins des exportateurs en ce qui concerne la prestation et l'utilisation de services d'appui au commerce.
- Pour favoriser un dialogue fructueux, il faut notamment réformer les institutions de promotion de l'activité économique,

comme les chambres de commerce et d'industrie et les associations professionnelles. Ce sont là d'importants moyens de communication entre leurs membres et les organismes définissant la politique à suivre. Le secteur privé peut peut-être faire connaître plus facilement ses intérêts en créant une organisation-cadre (ou faitière) chargée d'assurer la coordination voulue entre les nombreux participants au dialogue avec le gouvernement.

- L'approche fondée sur la chaîne de valeur peut offrir des modèles utiles pour identifier les goulets d'étranglement, ainsi des moyens de réduire les coûts de transaction et d'obtenir des gains d'efficacité. Cette approche repose sur l'idée que les produits doivent passer par une succession d'activités allant du stade de la matière première au stade de la consommation-production, conditionnement, transport, contrôle et distribution. Il importe au premier chef de savoir comment ces différentes activités sont coordonnées, surtout lorsque la chaîne de valeur traverse les frontières nationales. Un avantage considérable de cette approche est de faire participer tous les acteurs de la chaîne de valeur à l'élaboration d'une stratégie de développement des exportations, notamment au niveau des groupements informels, des fournisseurs non exportateurs, des organismes de réglementation, des institutions de financement du commerce et d'autres intermédiaires. Le dialogue entre le secteur public et le secteur privé permet à chacun de mieux comprendre les opportunités et problèmes commerciaux, et de déterminer quels sont les maillons faibles de la chaîne et les capacités qu'il importe de renforcer. Cela peut également être un moyen de remédier à l'absence de culture de la sous-traitance en Afrique.

Renforcer la coordination et les synergies dans le cadre des efforts visant à accroître les capacités commerciales en Afrique

Si un certain nombre de succès et de cas d'application des meilleures pratiques en matière de renforcement des capacités commerciales ont été mis en lumière durant l'atelier, de nombreux participants ont estimé que les efforts déployés dans le passé et en particulier avant la fin des années 90 n'avaient pas encore porté leurs fruits. On a fait observer que le manque de ressources ne débouchait pas nécessairement sur une absence de résultats mais plusieurs participants ont qualifié le RCC en Afrique de « jungle » où prolifèrent les initiatives et les activités non coordonnées. Ils ont reconnu que les lignes directrices du CAD pourraient être utiles, à supposer toutefois qu'il existe une réelle volonté de coordination – laquelle fait souvent défaut. Le Lesotho a été cité comme une exception notable en la matière. Dans ce pays, une forte volonté politique et le choix du moment approprié ont contribué à une prise en charge locale et à la coordination efficace de plusieurs processus différents, notamment le CI, les CSLP, le MEPC et l'EPI.

Un facteur capital compromettant la coordination et l'efficacité est l'absence de stratégies commerciales nationales prévoyant des priorités et des mesures bien déterminées. Lorsque les administrations nationales sont faibles et que les acteurs non gouvernementaux sont mal organisés, la capacité d'absorption du processus de RCC est faible. Il faut améliorer la sensibilisation en amont pour informer les parties prenantes et combler d'urgence les déficits de capacité d'exécution pour assurer une plus grande prise en charge du processus par les intéressés. A cet égard, le PNUD a joué un rôle clé en sensibilisant

les parties prenantes dans le contexte du Cadre intégré.

Les participants à l'atelier ont demandé instamment aux donateurs de soutenir les gouvernements dans leur dialogue avec les parties prenantes. En même temps, le secteur privé, la communauté des chercheurs et la société civile n'ont qu'une connaissance limitée des problèmes liés aux échanges. Il faut donc s'employer à les responsabiliser grâce à des réseaux d'information et en les faisant participer à des projets et programmes parrainés par les donateurs, notamment pour renforcer leurs capacités institutionnelles et leurs moyens de sensibilisation.

Cadre intégré

L'application du Cadre intégré révisé offre une solution aux pays désireux d'intégrer le commerce dans leurs stratégies de développement, par exemple dans leurs CSLP. Le programme n'en est qu'à un stade expérimental mais de nombreux pays souhaitent appliquer le modèle CI révisé. Une fois encore, c'est le Lesotho qui donne un bon exemple de la façon dont l'intégration du commerce dans les programmes de lutte contre la pauvreté peut être facilitée par une volonté politique et un appui des donateurs. Les CSLP constituent un élément clé des stratégies nationales de développement et aussi un instrument important pour prendre en compte le commerce. Cependant, du fait qu'ils sont conçus comme une condition préalable à l'allègement de la dette et qu'ils mettent l'accent sur les secteurs sociaux, les CSLP ont tendance à rétrécir, au lieu de l'élargir, le programme de développement, et ce au détriment des secteurs productifs et du commerce international. Les efforts déployés actuellement pour élargir le champ des CSLP sont donc cruciaux.

Programme intégré conjoint d'assistance technique

De nombreux participants ont fait l'éloge du JITAP, qui a aidé non seulement à renforcer les capacités commerciales et à préparer les pays aux négociations commerciales, mais aussi contribué au renforcement des associations du secteur privé et institutionnalisés les mécanismes de dialogue. Le JITAP est cependant réexaminé actuellement et les donateurs n'ont pas encore décidé s'il serait maintenu. Le JITAP et le CI ont été considérés comme des programmes complémentaires dans le cadre du processus d'amélioration de la coordination. Une interaction étroite s'impose entre les deux programmes qui pourraient finalement fusionner au niveau des pays.

Mécanisme d'examen des politiques commerciales/Examens des politiques d'investissement

On a fait l'éloge de mécanismes comme le MEPC et les EPI qui facilitent le processus de politique commerciale dans certains pays et renforcent les capacités commerciales dans d'autres, mais des améliorations s'imposent. Un défaut majeur du MEPC tient au fait qu'il porte essentiellement sur le respect des règles et suppose que le système commercial est parfait. Le MEPC doit être élargi pour inclure les questions d'accès au marché et intégrer ainsi la dimension développement. On pourrait, par exemple, y inclure une section relative au commerce et au développement en s'inspirant des résultats du CI, des CSLP et d'autres processus nationaux. Le suivi pourrait également être amélioré, de façon à communiquer les résultats à toutes les parties prenantes du pays examiné et à permettre aux donateurs de réagir aux problèmes identifiés par le biais du CI ou du JITAP.

Enseignements pour les donateurs

Les participants ont notamment recommandé aux donateurs de :

- Adapter leur approche au contexte local et à l'évolution de la situation.
- Améliorer le suivi, notamment en établissant un lien plus étroit entre les programmes de renforcement des capacités commerciales d'une part, et les stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté d'autre part.
- Obtenir un engagement plus actif des donateurs bilatéraux sur le terrain. Il faut pour cela améliorer leurs propres connaissances concernant les questions commerciales et renforcer leurs capacités dans ce domaine. En répartissant clairement les tâches entre eux et en clarifiant leurs rôles (par exemple, celui de donneur principal/facilitateur), on contribuerait à une meilleure coordination des efforts.
- Améliorer la communication et la circulation de l'information entre d'une part, les responsables des questions commerciales à Genève, et d'autre part, les donateurs au siège et sur le terrain, et veiller à la convergence du RCC aux niveaux bilatéral et multilatéral.
- Assurer plus rapidement et de façon plus fiable l'accès des associations du secteur privé aux fonds des donateurs et à un capital d'amorçage. L'aide doit être mieux ciblée sur les institutions appropriées.
- Intégrer dans les activités de développement du secteur privé les efforts de renforcement des capacités commerciales déployés par les donateurs pour assurer des liaisons entre les marchés locaux, régionaux et internationaux.

Renforcer la coopération régionale et l'établissement de réseaux en Afrique

Les suggestions suivantes ont été formulées concernant des initiatives africaines :

- Faire de l'Afrique le centre des connaissances sur le commerce africain. Des organisations régionales comme la CEA-ONU, qui a créé un nouveau centre spécialisé dans le commerce ainsi qu'un programme de formation au commerce à l'Institut africain de développement économique et de planification (IADEP), constituent d'importants points d'ancrage institutionnels pour ces réseaux. Le ministère britannique du Développement international (DFiD) s'est déclaré prêt à apporter son soutien à des initiatives régionales dans ce domaine.
- Organiser au niveau régional ou infra-régional de nouveaux ateliers plus ciblés avec des débats sur des études de cas concrets et de bonnes pratiques.
- Faire participer les universités et centres de recherche locaux. Rassembler les recteurs d'universités africaines et les responsables de la politique commerciale pour faire en sorte que les questions relatives aux échanges et à l'investissement soient incluses dans les programmes universitaires, et aussi pour mieux harmoniser l'offre et la demande de recherche. Il convient de renforcer la formation à la gestion d'entreprise en établissant des partenariats avec des écoles de commerce réputées.
- Procéder à un examen du CI/JITAP avec la participation active de parties prenantes des pays en développement. La CEA-ONU ou une autre organisation régionale pourraient organiser un atelier avec le concours d'un donneur pour faire un bilan et formuler des recommandations dans l'optique de l'action sur le terrain.

- Créer un site Web/bulletin d'information consacré au renforcement des capacités commerciales pour répondre à un besoin général d'information dans ce domaine. On pourrait y trouver des informations sur les divers programmes des donateurs, un programme d'activités (CI et JITAP), des contributions des praticiens sous la forme de documents de référence sur les bonnes pratiques,

des études de cas, des publications nouvelles, etc.

- Compléter ces activités par l'envoi en temps utile d'un questionnaire visant à déterminer si l'atelier a permis d'améliorer le dialogue et de renforcer la coordination et s'il a, en définitive, accru l'influence exercée dans le cadre du processus de politique commerciale.

CEuvrer pour le développement dans des situations de partenariat difficile

La communauté internationale a pris conscience depuis quelques années de la nécessité pour les donateurs de rester engagés, en dépit des risques inhérents, même dans les pays où le modèle de partenariat préconisé par le CAD ne peut s'appliquer pleinement. Le large consensus qui s'est dégagé à la réunion à haut niveau du CAD de 2002 lors du débat consacré à la coopération pour le développement dans des situations de partenariat difficile en est une parfaite illustration. Cette section du Rapport propose une synthèse des échanges sur cette question auxquels ont donné lieu deux récentes réunions du CAD, l'une de caractère général, l'autre abordant de façon spécifique l'effort de reconstruction en Afghanistan.

1. Introduction

Les situations de partenariat difficile se caractérisent, entre autres, par un manque de volonté politique et des capacités réduites de conception et de mise en œuvre des politiques. Lors de la réunion à haut niveau du CAD des 15 et 16 mai 2002, les ministres ont donné tout leur appui à l'établissement de principes et de recommandations relatifs à l'action des donateurs, lorsqu'ils s'engagent dans le contexte de situations de cette nature. Cela inclut le renforcement nécessaire des politiques à des institutions, aptes à promouvoir un changement favorable aux pauvres, la poursuite du développement en faveur des pauvres, l'amélioration de la coordination entre les donateurs bilatéraux et multilatéraux du point de vue de l'analyse de l'action et la cohérence de l'ensemble de leur politique.

Cette section du rapport offre un résumé de deux réunions récentes du Comité à ce sujet :

- La première a pris la forme d'un atelier, *CEuvrer pour le développement dans des situations de partenariat difficile*, organisé conjointement par le CAD, la Banque mondiale et d'autres partenaires et a abordé la nécessité

pour les donateurs, de rester engagés, comme la façon de mettre en œuvre des activités de coopération au développement dans les pays sujets aux conflits ou en train d'émerger d'un conflit.

- La seconde a réuni informellement des experts sur la *Reconstruction et la reprise en Afghanistan – Imaginer l'avenir*. Organisée par le CAD, avec la participation d'experts d'Afghanistan, elle a abordé les problèmes particuliers que rencontre ce pays dans son effort de reconstruction et les moyens de mettre en œuvre des solutions permettant de promouvoir une reprise étendue et soutenue.

2. Atelier conjoint CAD/Banque mondiale/CE/PNUD sur le thème « CEuvrer pour le développement dans des situations de partenariat difficile », 28-29 octobre 2002

Dans le prolongement de la réunion à haut niveau du CAD de 2002, le Réseau du CAD sur la bonne gouvernance et le

renforcement des capacités a poursuivi sa collaboration avec la Banque mondiale, la Commission européenne (CE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en organisant un Atelier conjoint sur le thème « Œuvrer pour le développement dans des situations de partenariat difficile ». Cet atelier a eu lieu à Paris les 28 et 29 octobre 2002.

De nombreux membres du CAD étaient représentés, dans certains cas par leur délégué. Des représentants d'organismes de développement multilatéraux, d'autres organisations internationales et de la société civile ainsi que des personnalités venant de pays en développement y ont également participé.

Ils se sont réunis pour débattre des approches à retenir et des difficultés associées à la fourniture d'une aide au développement à des pays caractérisés par des insuffisances majeures au niveau des institutions, de la gouvernance et des politiques menées. Cet atelier conjoint poursuivait un triple objectif :

- Travailler à l'adoption d'une *perspective commune*.
- *Engager des consultations et un dialogue avec les autres parties prenantes*, y compris des représentants des pays en développement.
- *Manifester l'engagement de la communauté des donateurs à améliorer leur assistance en dépit des difficultés inhérentes à la situation.*

Rester engagés

La communauté internationale a pris conscience depuis quelques années de la nécessité pour les donateurs de rester

engagés, en dépit des risques inhérents, même dans les pays où le modèle de partenariat préconisé par le CAD ne peut s'appliquer pleinement. Le large consensus qui s'est dégagé à la réunion à haut niveau du CAD de 2002 lors du débat consacré à la coopération pour le développement dans des situations de partenariat difficile en est une parfaite illustration.

Les échanges de vues auxquels a donné lieu la réunion à haut niveau de 2002 ont également montré l'évolution des mentalités au sein de la communauté des donateurs quant à l'efficacité de l'aide et à la nécessité d'adopter des approches mieux adaptées au contexte propre aux pays en difficulté. Les participants sont également conscients des effets de contagion que peuvent avoir sur le plan régional les problèmes rencontrés par certains pays.

Les difficultés et les risques inhérents à ces situations, conjugués à l'évolution depuis une dizaine d'années vers des programmes et des prêts axés sur les résultats, ont amené les donateurs à se demander s'ils devaient se désengager – précisément au moment où leur aide est la plus cruciale – et, sinon, à s'interroger pour déterminer comment rendre leur aide plus efficace. Le CAD, dans les travaux qu'il consacre aux partenariats difficiles ainsi qu'aux approches novatrices à appliquer face à des pays exposés au risque de conflits, et la Banque mondiale, dans ses travaux sur les pays à faible revenu soumis à des tensions (LICUS) tentent de répondre à ces préoccupations.

La Banque mondiale et le CAD/OCDE ont jeté les bases de cet atelier en présentant conjointement leurs travaux d'analyse respectifs sur les approches à

Encadré VII-1.

Approches à suivre dans des situations de partenariat difficile

Principaux éléments ressortant de la présentation conjointe par le CAD et la Banque mondiale de leurs travaux sur le thème « Œuvrer pour le développement dans des situations de partenariat difficile »

Contexte

Dans le cadre de leurs discussions sur les partenariats difficiles, les participants à la réunion à haut niveau du CAD tenue en mai 2002 se sont déclarés favorables à la poursuite des travaux sur la mise en œuvre des principes. En juillet 2002, le Conseil d'administration de la Banque mondiale a procédé à l'examen du rapport de son groupe de travail sur les pays à faible revenu assujettis au stress (LICUS). Vu le degré très élevé de cohérence et de complémentarité de leurs travaux, la Banque mondiale et le CAD ont décidé de poursuivre leur coopération en liaison avec la CE et le PNUD.

La présentation conjointe par le CAD et la Banque mondiale de leurs travaux lors de l'atelier organisé en octobre 2002 symbolisait les efforts entrepris pour coopérer en matière de mise en œuvre.

Principes de base

- Les principes d'appropriation et de partenariat occupent une place centrale dans le paradigme actuel de la coopération pour le développement (objectifs du millénaire pour le développement, politiques de la Banque mondiale).
- Un bon partenariat présente les caractéristiques suivantes :
 - Des objectifs communs de réduction de la pauvreté.
 - Une large adhésion aux principes de bonne gouvernance.
 - La mise en œuvre de politiques généralement saines.
 - La capacité de progresser (avec l'aide des donateurs pour ce qui est du renforcement des capacités).
- La réunion de ces conditions permet à la coopération pour le développement de donner les meilleurs résultats à l'appui des programmes de développement pilotés par les pays partenaires.

Caractéristiques communes aux partenariats difficiles/pays à faible revenu assujettis au stress

- Absence générale de volonté de réduire la pauvreté, généralement aggravée par le manque de moyens dont dispose le pays pour ce faire.
- Les principales caractéristiques qualitatives, liées entre elles, sont les suivantes :
 - Une gouvernance laissant à désirer (par exemple, conflit violent, répression, forte corruption).
 - Faible priorité accordée par le gouvernement à la lutte contre la pauvreté.
 - Politiques mal définies.
 - Capacité limitée de progresser, même avec le soutien des donateurs.
 - Les pays sortant d'un conflit ou exposés au risque de conflit forment un sous-ensemble important.
- Les situations de partenariat difficile sont très diverses et il n'existe pas d'approche unique pour y faire face.
- Le meilleur indicateur quantitatif qu'ait trouvé jusqu'ici la Banque mondiale est le mauvais score obtenu dans le cadre de l'Évaluation de la performance de la politique et des institutions des pays (EPIN).

Encadré VII-1. (suite)

Approches à suivre dans des situations de partenariat difficile**Que faire dans ces conditions ?**

- Mesurer les risques d'un désengagement (par exemple, l'impact régional de la « faillite de l'État »).
- S'engager différemment en :
 - Améliorant l'analyse des problèmes et de la situation du pays.
 - Privilégiant l'échange de connaissances et le changement.
 - Étudiant différents circuits et mécanismes d'acheminement.
 - Intensifiant la coordination sur la base d'évaluations communes.
 - Examinant la cohérence des politiques des donneurs (par exemple, échanges et investissement, terrorisme, drogue, blanchiment d'argent).
- S'attacher principalement à améliorer les politiques, les institutions et la gouvernance pour promouvoir un changement favorable aux pauvres.
- Assurer le fonctionnement des services sociaux de base.

Enseignements clés pour les donneurs

- Effectuer une analyse conjointe rigoureuse des problèmes, contraintes et possibilités.
- Reconnaître la nécessité de passer de manière résolue de l'analyse conjointe à l'engagement conjoint.
- Rechercher des coalitions à l'appui de la réforme et s'attaquer aux obstacles à la réalisation de performances satisfaisantes.
- Tenir compte du peu d'empressement à opérer une réforme et des faibles capacités pour ce faire.
- Soutenir l'expérimentation et l'innovation.
- Définir des priorités claires s'inscrivant dans une séquence chronologique précise.
- Assurer le fonctionnement des services de base fournis aux pauvres, notamment en recourant aux ONG et éventuellement en pilotant des organismes indépendants de prestation de services.
- Œuvrer à une transition vers la mise en œuvre de programmes pilotés par les pays partenaires.
- Renforcer la coordination à l'échelon local, notamment lorsqu'elle pose des problèmes.
- Tous les donneurs n'ont pas besoin de s'engager en même temps.
- Passer du stade des idées partagées à une mise en œuvre conjointe et efficace.

retenir en cas de partenariat difficile¹. Cette présentation conjointe, que résume l'encadré VII-1, traduisait la cohérence d'ensemble et la complémentarité des

documents d'orientation produits par les deux organisations. Elle symbolisait en outre les efforts menés par le CAD et la Banque mondiale pour travailler ensemble

1. Voir *World Bank Group Work in Low Income Countries Under Stress*, septembre 2002 (www.worldbank.org/operations/licus) ; CAD, « La coopération pour le développement dans des situations de partenariat difficile », mai 2002, (www.oecd.org/dac/governance/conflict).

sur les thèmes-clés relatifs à l'efficacité de l'aide, et à leur mise en œuvre. Cette présentation conjointe faisait en outre ressortir quelques points de divergence sur certaines priorités ou nuances entre les deux approches.

Dans des contextes difficiles, soutenir une stratégie de lutte contre la pauvreté de grande ampleur menée par le pays n'est pas une tâche aisée : la défense des intérêts en place nuit souvent aux efforts de réforme visant à agir en faveur des pauvres, la voix des plus défavorisés ne peut se faire entendre et les institutions fondamentales ne sont pas dotées des capacités requises, notamment dans les pays au sortir d'un conflit ou exposés à un risque de conflit. Les approches à privilégier dans de tels cas doivent prendre en compte ces difficultés et s'appuyer sur les grands principes énoncés dans la présentation conjointe de la Banque et du CAD, à savoir rester présents en adoptant une position commune s'articulant autour de plusieurs axes :

- Être conscients des avantages comparatifs des organisations en présence et de leur rôle complémentaire pour œuvrer en faveur du développement dans des situations de partenariat difficile.
- Coordonner la programmation de l'aide autour d'une série d'objectifs limités et réalistes.
- S'efforcer de réunir les conditions propres à améliorer les politiques, les institutions et la gouvernance à travers des « réformes de génération zéro » (initiatives envisageables sur le plan politique susceptibles de donner des résultats rapides et tangibles qui favorisent la poursuite de la réforme).
- Maintenir des services sociaux de base pour les pauvres et les améliorer.
- Une fois que les priorités de la réforme sont établies en concertation avec les

acteurs nationaux, les donateurs et les organismes de développement doivent s'appliquer à les renforcer à travers une action concertée, fruit d'une analyse conjointe des problèmes, des contraintes et des possibilités.

- Mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation solides de façon à passer du stade des idées partagées à une mise en œuvre commune et efficace.

La CE et le PNUD, respectivement comme membre et Observateur au sein du CAD, sont des partenaires dans le cadre des approches définies dans la note du CAD. La CE a présenté le cadre de son action dans les situations de partenariat difficile, laquelle s'articule autour d'une utilisation souple et séquentielle de mécanismes politiques et d'instruments, sous forme d'aide ou pas, allant de l'aide humanitaire et de la collaboration avec des acteurs ne relevant pas de l'appareil d'État, à la mise en œuvre de stratégies et programmes au plan national et régional. Ce dispositif permet à la CE de rester engagée même dans les situations les plus difficiles. La CE considère par ailleurs la démocratie, le respect des droits de l'homme et la règle de droit comme des éléments essentiels du partenariat pour le développement, et souligne l'importance déterminante d'une bonne gouvernance. Outre le dialogue sur les politiques à suivre qu'elle entretient avec ses pays partenaires, la CE est mandatée pour s'attaquer aux problèmes qui se posent dans ces domaines en déclenchant un mécanisme de consultation. La plupart des situations de partenariat difficile sont associées à des conflits. La CE a récemment recentré son effort sur les mécanismes de prévention des conflits, notamment en les intégrant systématiquement à ses programmes de développement, et a révisé ses politiques visant à relier l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement.

Conséquences sur le plan opérationnel

Le PNUD a présidé un groupe de discussion sur la mise en œuvre, qui a mis en évidence une convergence de vues sur les principes de base de l'approche définie dans la première session, mais également des préoccupations et des divergences sur la mise en œuvre. La coordination entre les donneurs a été considérée comme une question parmi les plus importantes, mais qui pose aussi le plus de difficultés dans ce type de situation. Les échanges de vues ont été centrés sur la difficulté d'œuvrer en faveur de la viabilité à long terme en appliquant des programmes à court terme, l'importance d'élaborer des stratégies au niveau des pays en développement et la nécessité de reconnaître les avantages comparatifs des différents organismes de coopération pour le développement en présence. Il a également été rappelé qu'il était nécessaire de mettre en place des dispositifs souples de façon à permettre une évolution des programmes en fonction des enseignements tirés de l'expérience. Certains participants ont souligné combien il était difficile politiquement de rester engagé pour certains, ou de se réengager pour d'autres. Cela vaut autant pour les donneurs, qui doivent rendre compte de leur engagement à leurs contribuables, que pour les pays bénéficiaires, qui à l'évidence se heurtent à des résistances politiques colossales face au changement.

Des avis divergents ont été exprimés en ce qui concerne le recours à des structures parallèles à l'État pour la prestation de services, comme les Autorités indépendantes de services publics proposées dans la communication relative aux LICUS. Certains participants estiment que ce peut être dans certains cas une solution temporaire nécessaire, bien qu'imparfaite. D'autres s'inquiètent des risques, voire de

l'impact négatif, que peuvent présenter de telles structures, et préconisent de les concevoir d'emblée comme des dispositifs transitoires à expérimenter seulement dans de rares et graves cas de faillite de l'État. D'autres travaux d'évaluation sur ce point sont jugés nécessaires.

L'une des préoccupations partagées par de nombreux participants portait sur la nécessité pour les partenaires extérieurs de réussir à mieux connaître et mieux comprendre les pays partenaires concernés. Cela vaut en particulier pour le contexte socio-politique dans lequel s'inscrivent les efforts de développement lorsque les donneurs possèdent un avantage comparatif. D'autres institutions comme la CE et certaines organisations des Nations Unies, tel le PNUD, qui sont très présents sur le terrain, et en particulier dans les situations difficiles, peuvent aussi jouer un rôle important. Cette analyse devrait être largement partagée de façon à renforcer la cohérence et la complémentarité des stratégies des donneurs. Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité de prendre en compte les niveaux régional et infra-régional.

Des initiatives régionales comme le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) suscitent un intérêt tout particulier. Les participants préconisent de continuer à soutenir cette initiative qui non seulement est conduite par des organisations régionales, mais où la pression exercée par les pairs peut favoriser le changement.

Débats thématiques

Pendant l'atelier, les participants ont été divisés en plusieurs groupes de discussion. Il faut noter le caractère très complémentaire des différentes sessions,

notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités et le changement, ainsi que la prestation des services sociaux.

Gouvernance et croissance favorable aux pauvres

Les participants ont souligné que l'un des problèmes majeurs auxquels se heurtent les réformateurs et les donateurs réside dans la difficulté de déterminer comment s'y prendre pour apporter l'aide la plus efficace, notamment de définir les réformes de génération zéro. Les besoins des pays dans des situations de partenariat difficile sont très divers, selon qu'ils sortent d'un conflit ou que leurs capacités de gestion publique sont extrêmement pauvres. De l'avis général, l'importance d'un engagement à long terme est primordiale, même s'il est nécessaire tactiquement d'obtenir rapidement des résultats sur lesquels s'appuyer pour progresser. Les participants ont reconnu qu'il importait de mieux connaître et de travailler encore sur les méthodologies d'analyse socio-politique. Ils ont en outre pris acte de la nécessité de partager plus largement l'information, non seulement entre donateurs et partenaires, mais aussi avec les partenaires locaux et régionaux.

Renforcement des capacités et changement

Cette session a établi une distinction entre deux grands aspects du renforcement des capacités : le premier, qui permet d'induire un changement social, et le second, qui permet d'améliorer la prestation des services de base. Les participants estiment qu'il faut absolument veiller à ce que le renforcement des capacités relève de l'initiative des pays eux-mêmes, que non seulement les pouvoirs publics, mais aussi la société civile (y compris les ONG), le secteur privé, les médias et les milieux

universitaires interviennent pour créer les conditions du changement. Le secteur des ONG est considéré comme particulièrement important étant donné que, dans certains pays, elles sont souvent la seule source d'action sociale, et ont un rôle à jouer en matière de stabilité et de bonne gouvernance. Le secteur non gouvernemental n'est cependant pas le remède à tous les maux, et les efforts de renforcement des capacités doivent se poursuivre avec les pouvoirs publics et les autres parties en présence. Les participants à cette session préconisent de favoriser les accords de formation et de jumelage avec des organisations extérieures, d'encourager les nationaux expatriés à rentrer dans leur pays d'origine pour travailler, de commencer par des actions à petite échelle pour les développer en cas de réussite, et de fixer des échéances précises à la durée de vie des entités exécutantes, comme les Autorités indépendantes de services publics.

Prestation de services sociaux

Cette session, comme celle consacrée au renforcement des capacités, a abouti à la conclusion selon laquelle même si la prestation de services sociaux peut être une bonne base de départ pour les donateurs qui souhaitent contribuer au changement et à la réforme des institutions, il leur faut néanmoins éviter de soutenir durablement des services parallèles. Certains intervenants ont signalé que leur expérience leur avait montré que des stratégies de transition présentées comme telles et la participation des administrations locales étaient un moyen de maintenir l'engagement des autorités. La prestation de services sociaux n'a pas seulement un caractère technique, mais a également des répercussions politiques et sociales de grande ampleur. Plusieurs intervenants ont recommandé de rechercher des solutions

d'abord au niveau de la communauté, notamment en associant les femmes, car elles sont souvent les plus efficaces forces de changement dans ce domaine. Il faut pour cela bien comprendre et analyser le contexte socio-politique. Des expériences pilotes à petite échelle pourraient être menées, puis reproduites à plus grande échelle une fois leur efficacité avérée.

Cohérence et coordination de l'aide

Les débats sur ce thème ont été centrés sur l'impératif de cohérence entre les donneurs pour ce qui concerne leurs approches, leurs stratégies et leurs modes d'action. Les participants ont insisté sur le fait que la coordination, dans ces situations difficiles, est encore plus décisive pour aider le pays à se concentrer sur quelques priorités fondamentales, et que le défaut de coordination est particulièrement dommageable dans les situations où les ressources, comme les possibilités d'agir de l'extérieur, sont rares. La possibilité de mettre en pratique les approches existantes, qu'elles reposent sur les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) ou s'appliquent à des domaines précis (ex. : bonne gouvernance ou autres), a également été examinée. Les participants ont fait référence à plusieurs autres dispositifs à explorer plus avant, consistant par exemple à intégrer les enseignements de la coordination de l'aide humanitaire, les interactions entre stabilité et sécurité, la concertation des efforts au niveau des industries extractives et le soutien à des organisations ou initiatives régionales ou infrarégionales.

Conclusions

Tout en reconnaissant la pluralité des vues sur les différents dispositifs examinés, les participants ont exprimé leur

adhésion à des principes de base et aux approches à retenir. Ils estiment qu'il est temps maintenant de s'intéresser à la concrétisation de cette vision commune et à la coordination au niveau national.

De l'avis général, il faut :

- *Replacer les approches à mettre en œuvre dans des situations de partenariat difficile dans le contexte du débat sur l'efficacité de l'aide* (y compris sur l'affectation de l'aide en fonction des résultats), la *concrétisation des Objectifs du millénaire pour le développement* et la *mise en œuvre du Consensus de Monterrey*.
- *Mieux comprendre, à partir de l'expérience, les situations concrètes de partenariat difficile et en partager les enseignements*, notamment dans les situations extrêmement difficiles dans lesquelles se trouvent, par exemple, les pays au sortir d'un conflit ou exposés au risque de conflit.
- *Passer du stade des principes à celui de la mise en œuvre*, en exploitant les avantages comparatifs des différentes institutions. Les convergences de vues des donneurs sur ces questions donneront lieu à une collaboration plus étroite avec les autres partenaires, y compris avec le NEPAD.

Il a été pris acte de la participation active de la CE et du PNUD et il a été décidé de s'employer à poursuivre cette collaboration pour donner suite à cette réunion.

Les participants se sont entendus sur les trois étapes suivantes :

- Premièrement, l'effort d'apprentissage à partir de l'expérience doit se porter au niveau des pays, dans le cadre d'un engagement autour de situations ou de difficultés précises au plan national. Il a été décidé de soutenir des expériences pilotes menées par le PNUD et la Banque mondiale dans quatre pays, en vue d'un

suivi de la mise en œuvre, de même qu'une proposition en faveur d'un engagement plus massif autour de telles expériences avec d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux. Il pourrait également être envisagé de donner un rôle de premier plan à quelques donateurs bilatéraux dans certains pays.

- Deuxièmement, il a été proposé de créer une « instance d'apprentissage et de conseil » afin d'échanger les analyses, les connaissances et les meilleures pratiques concernant la mise en œuvre des principes et approches préconisés dans les documents du CAD et de la Banque mondiale et examinés à l'occasion de l'atelier. Le CAD, la Banque mondiale, le PNUD et la CE poursuivraient leur collaboration dans le cadre de ce groupe.

- Troisièmement, le Réseau du CAD sur la bonne gouvernance et le renforcement des capacités (GOVNET) qui, comme il en avait reçu le mandat à la réunion à haut niveau du CAD de 2001, a conduit les travaux sur les situations de partenariat difficile, pourrait assurer le secrétariat de cette « instance d'apprentissage et de conseil ». Les travaux de GOVNET consacré à cette instance seraient néanmoins menés conjointement avec le Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement. Cette instance marquerait ainsi la concrétisation du concept « d'unité consultative en ligne » qui avait été accueilli favorablement par les pays membres du CAD à la réunion à haut niveau de 2002.

Il a également été fait référence lors de l'atelier à un autre événement : le Séminaire conjoint d'experts du CAD et

du Centre de développement sur le thème « *Efficacité de l'aide et sélectivité : intégrer de multiples objectifs dans les décisions d'affectation de l'aide* » (Paris, mars 2003). Ce séminaire a traité des moyens d'intégrer à moindre coût l'objectif de réduction de la pauvreté dans d'autres objectifs de développement. Il pourrait être envisagé par exemple de fournir durablement un soutien modeste à l'appui de ces partenariats difficiles, comme le préconisent les approches retenues par le CAD et la Banque mondiale. La reconstruction après un conflit et l'aide humanitaire sont d'autres objectifs à prendre en compte.

3. Réunion d'experts du CAD sur le thème « Reconstruction et reprise en Afghanistan : imaginer l'avenir », 2 et 3 mai 2002

À la réunion des hauts fonctionnaires du CAD, tenue en décembre 2001, il a été proposé d'organiser une réunion d'experts sur l'Afghanistan. Cette réunion d'experts a eu lieu les 2 et 3 mai 2002, à Paris². Elle a rassemblé plus de 80 participants, dont des représentants de l'autorité intérimaire afghane (AIA), des spécialistes indépendants de la prévention des conflits et de la reconstruction, et de hauts responsables des organismes d'aide bilatéraux et multilatéraux participant aux programmes de redressement et de reconstruction de l'Afghanistan.

2. Cette réunion s'inscrit dans le contexte des travaux du CAD sur la prévention des conflits. Voir *Prévenir les conflits violents* (OCDE, 2001) (www.oecd.org/dac/governance/conflict).

La réunion s'est articulée autour des questions suivantes :

- Les fondements de l'organisation politique afghane : *Gouvernance et sécurité*.
- Les multiples facteurs en jeu : *Renforcement des capacités des pouvoirs publics et de la société civile*.
- Les régions : *Promouvoir une croissance économique durable axée sur l'agriculture* (y compris le régime foncier et les infrastructures).

Cette réunion informelle d'experts avait pour objet de permettre à des représentants des membres et des observateurs du CAD chargés de l'Afghanistan de recueillir les points de vue d'experts indépendants et d'Afghans, notamment de membres de l'AIA, et d'établir un dialogue avec eux. La stratégie de reconstruction a été examinée et évaluée à la lumière de l'expérience acquise dans des situations comparables ainsi que des orientations du CAD sur la prévention des conflits violents et la bonne gestion des affaires publiques.

Questions et approches essentielles

Il est ressorti de la réunion que des progrès considérables ont été accomplis en Afghanistan dans de brefs délais, en dépit des dévastations de 23 années de guerre et de la persistance de graves problèmes politiques, économiques et sociaux. Parmi les indicateurs des progrès réalisés, on a cité l'établissement d'un premier cadre budgétaire et de développement national, et la simplification des mécanismes de coordination de l'action des donateurs, les Afghans assumant un rôle actif de direction. De premiers éléments ont été mis en place en vue d'un engagement durable de la communauté internationale en ce qui concerne le soutien de l'action engagée par l'Afghanistan

pour renforcer les institutions publiques, la sécurité, la politique économique et les infrastructures humaines et sociales. Les enjeux sont importants. La lenteur du processus de redressement et de reconstruction aurait des effets négatifs sur la réconciliation et la stabilité politiques et sociales.

Engagement durable et approche intégrée

L'engagement visible et durable de la communauté internationale à l'égard de l'aide, du redressement et des secours est indispensable au bon déroulement du processus politique. Eu égard à la difficulté qu'il y a d'essayer de reconstruire tandis que des conflits violents se poursuivent dans certains secteurs, il faut que les partenaires extérieurs et l'Afghanistan mettent en œuvre une approche intégrée pour continuer de fournir une aide humanitaire tout en apportant un soutien au redressement et au développement dans différentes régions du pays. La réalisation de progrès requiert des pays donateurs qu'ils adoptent une approche concernant « l'ensemble du gouvernement », garantissant la cohérence des politiques dans des domaines comme la diplomatie et la sécurité ou encore la coopération pour le développement.

Les donateurs doivent coordonner étroitement leur aide, y compris leur aide-projet, avec le cadre de développement national qui fera l'objet de consultations plus approfondies en Afghanistan, ainsi qu'avec le cadre budgétaire. Ils devraient accroître autant que possible la part de l'aide, y compris de l'aide-projet, qui transite par le budget, et veiller à ce que tous les apports d'aide soient notifiés rapidement via le cadre de notification commun de l'AACA. Une prévisibilité accrue de l'aide permettra aussi à l'AIA ainsi qu'à d'autres donateurs de mieux coordonner

l'investissement et d'accroître son efficacité. Un inventaire des activités en cours aidera à recenser les lacunes et les doubles emplois, et à dissuader les donateurs de mener des activités redondantes ou de se faire concurrence.

Les donateurs doivent prendre des risques dans cette situation complexe et respecter leurs engagements. Il existe un déficit budgétaire qui est estimé à 120 millions USD pour un budget s'élevant cette année à 600 millions USD. La communauté des donateurs a été instamment invitée à couvrir ce déficit, dans un souci de crédibilité, et à permettre le versement des salaires sans aggravation de l'inflation. D'une manière plus générale, le CAD devrait étudier les possibilités ménagées par les règles actuelles des membres en ce qui concerne l'utilisation du soutien budgétaire au profit de l'acheminement de l'aide, compte tenu de l'urgence de la situation. Pour qu'on continue de financer la majeure partie du budget de fonctionnement, il faudra aussi que le gouvernement apporte peu à peu des améliorations au niveau de la gestion fiduciaire et de l'information.

Sécurité et développement

Les dévastations de la guerre en Afghanistan ont rendu des investissements nécessaires dans tous les secteurs de la reconstruction nationale. Les participants ont appelé tout particulièrement l'attention sur la nécessité d'aborder les questions de sécurité. Il ne saurait y avoir de développement en l'absence de sécurité. Les donateurs ont entrepris de s'engager davantage dans la réforme de la sécurité, mais ils doivent être prêts à prendre plus de risques, en travaillant en collaboration avec les organismes chargés de la défense et de la sécurité au sein de leurs propres gouvernements.

Pour aborder les questions de sécurité, il faut adopter une approche intégrée de la transformation du secteur de la sécurité qui, au-delà des rôles des forces militaires et de police, intègre la nécessité d'une surveillance civile et de réformes complémentaires dans des domaines intéressant la sécurité comme les institutions judiciaires, pénitentiaires et de gestion publique. Pour garantir la sécurité humaine, il faut aussi s'attaquer à des problèmes complexes au sujet desquels il existe d'importantes divergences d'opinion. Il s'agit entre autres de la question de savoir comment aborder l'impunité, la justice et la réconciliation ; la démobilisation lorsqu'il n'existe pas encore d'autres moyens de subsistance ; la poursuite du rôle joué par les forces locales en matière de sécurité ; et la possibilité de créer à court terme une armée nationale et une police nationale. Certains participants afghans ont fait valoir que la Loya Jirga devrait envisager la possibilité d'instituer une commission nationale de conciliation, de médiation et de démantèlement composée des sages de l'Afghanistan.

Une question essentielle de sécurité a trait à l'économie politique de la guerre. Les représentants afghans et les donateurs ont souligné la nécessité de trouver des moyens de marginaliser les saboteurs de la paix qui ont tout intérêt à perpétuer le conflit – comme ceux qui participent à la culture du pavot, à sa distribution ou aux ventes d'armements – ou à maintenir un contrôle politique. Les actions des pays donateurs et des pays voisins ainsi que celles du secteur privé national et international peuvent avoir une incidence positive ou négative – souvent à l'insu de ces derniers – sur les perspectives de paix. Les pays donateurs doivent intégrer l'économie politique de la guerre dans leurs programmes en adoptant une approche concernant « l'ensemble du gouvernement ».

Soutenir la transformation politique et institutionnelle

Le développement suppose aussi la mise en place d'institutions publiques crédibles et représentatives, et perçues comme telles. Les résultats obtenus par la Loya Jirga contribueront de façon décisive à conférer une légitimité au futur gouvernement. Si la responsabilité devant les donateurs pour l'aide fournie est importante, la responsabilité devant la population afghane l'est bien davantage.

Les participants se sont largement accordés à reconnaître, avec plus ou moins de force, que l'Afghanistan devait maintenir un équilibre entre les niveaux central, régional et local en renforçant les capacités et les rôles nécessaires pour que la reconstruction puisse être menée à bien. Cela requiert un « engagement constructif » des autorités locales et des chefs militaires dans les programmes de reconstruction. L'octroi de nouveaux financements par les donateurs doit être lié à la capacité des autorités locales d'assurer des conditions favorables au succès, de les intégrer à un processus graduel de réconciliation et de cohésion nationales et de faire en sorte que les efforts de reconstruction soient soutenus, viables et déployés à l'échelle du pays tout entier.

La participation des femmes afghanes (qui représentent 60 % de la population) au processus politique et de développement, y compris à la prise de décision, est essentielle pour la paix, le progrès économique et social, et la durabilité. Il faut donc centrer l'attention sur les droits des femmes et leur accès à l'éducation, à la santé et à d'autres services, ainsi qu'à des activités génératrices de revenu. Le même intérêt doit être porté aux enfants ainsi qu'aux minorités ethniques et marginalisées.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, les donateurs doivent résister à la tentation de recourir à un nombre excessif de consultants extérieurs, et aider à renforcer et mettre à profit les capacités afghanes. Il s'agit de s'appuyer sur les structures en place au sein des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile, et d'aider à créer de nouvelles capacités lorsque c'est nécessaire. Dans le secteur public, les domaines auxquels il faut prêter attention sont notamment la sécurité et la gestion des affaires publiques, la politique de développement et la réglementation du secteur financier. Les donateurs doivent aussi faire attention aux graves distorsions qu'ils peuvent créer par inadvertance sur les marchés du travail, travailler comme chauffeur pour un organisme étranger pouvant rapporter beaucoup plus que de travailler comme expert pour le gouvernement. Pour résoudre ce problème, il faudra aussi opérer une réforme des rémunérations dans le secteur public.

La diaspora peut jouer un rôle majeur à court terme, les besoins de l'Afghanistan en soutien technique extérieur étant considérables. La diaspora afghane instruite et qualifiée représente une source importante de compétences techniques et d'investissement. Si l'économie afghane dévastée par la guerre peut difficilement absorber les flux de réfugiés afghans rentrant dans leur pays, le gouvernement et les donateurs doivent encourager le retour de la diaspora instruite.

Promouvoir la croissance économique et la coopération régionale

L'économie de l'Afghanistan repose sur le secteur privé, les petits chefs d'entreprises en étant l'élément moteur. Leur rôle devrait être encouragé, de même que l'investissement de la diaspora. Cela

requiert une politique économique saine et une gestion économique claire et transparente. D'une manière plus générale, la croissance nécessite qu'on améliore l'éducation et la formation, les services de santé et le soutien au développement rural, notamment aux petits exploitants et à l'emploi connexe hors-exploitation. Pour ce faire, des investissements massifs devront être opérés dans la remise en état des infrastructures, notamment des routes, la gestion de l'énergie et de l'eau.

La coopération régionale, y compris les accords commerciaux, est essentielle pour assurer la croissance et la sécurité. L'enclavement de l'Afghanistan et son rôle historique de centre d'échanges et de transports font ressortir l'importance des échanges pour la croissance et de bonnes relations avec les pays voisins. Si les Afghans redoutent de devenir un satellite *de facto* de leurs voisins, économiquement ou politiquement parlant, l'existence de marchés ouverts dans la région sera d'une importance capitale pour une économie afghane viable. Les donateurs doivent, en conséquence, adopter une approche tant régionale que propre au pays, et tenir compte des préoccupations afghanes.

Les participants afghans à la réunion ont suggéré la création d'une instance régionale de dialogue pour l'Asie centrale. Au-delà des échanges et des transports, les questions d'intérêt commun dans la région concernent notamment les infrastructures et la gestion des ressources en eau et en électricité ; le trafic d'armes et de stupéfiants ; la criminalité transfrontières ; et le VIH/sida. Les pays de la région sont désireux de s'attaquer à la fois au problème de la drogue et aux intérêts liés à ce trafic. De la même manière, l'eau est une question essentielle en Asie centrale, la majeure partie de cette ressource provenant d'Afghanistan. Une approche

régionale peut aider à assurer un partage équitable des avantages et à éviter des conflits potentiels.

Coordination de l'action des donateurs et responsabilité mutuelle

Il est nécessaire d'améliorer la coordination entre les donateurs et la transparence de leur action sur le terrain en simplifiant et en harmonisant les procédures et, dans la mesure du possible, les conditions à remplir. Cela améliorera l'efficacité de l'aide, réduira la charge administrative correspondante et renforcera le rôle de l'AIA. La récente création de l'AACA, qui est censée coordonner tant l'aide publique que l'aide fournie par les ONG, est un pas en avant important dans cette direction.

La responsabilité mutuelle nécessite aussi un effort substantiel du côté afghan. Un certain nombre de suggestions formulées lors de la réunion ont été exposées ci-dessus. De plus, l'AACA elle-même doit travailler de concert avec les autres institutions gouvernementales et se garder de les tenir à l'écart. Elle doit aussi renforcer ses capacités en matière de responsabilité fiduciaire, d'incitation à la mise en œuvre et de contrôle en la matière.

Conclusions de la réunion d'experts

- Il est nécessaire d'améliorer la coordination de l'action des donateurs sur le terrain en simplifiant et en harmonisant les procédures pour réduire la charge administrative pesant sur l'autorité afghane chargée de la coordination de l'aide (AACA) qui a été créée par l'AIA, le 10 avril 2002. La coordination entre les donateurs devrait aussi valoir pour des questions thématiques ou sectorielles essentielles, comme le rôle des femmes, les réfugiés, l'agriculture, le

développement du secteur privé, la politique économique et la gestion des affaires publiques.

- *Il ne saurait y avoir de développement en l'absence de sécurité.* Les donateurs devront donc s'employer à répondre aux besoins en matière de sécurité sur le plan tant interne qu'externe (forces de police et reconstruction d'une armée nationale). Cela pose des problèmes aux organismes d'aide au développement qui craignent qu'on ne confonde les objectifs de développement et de sécurité. Une enquête sur l'adhésion des membres du CAD à l'objectif de sécurité aidera à prendre la mesure des possibilités actuelles de soutien à ce secteur.

- La communauté des donateurs a été instamment invitée à *couvrir le déficit budgétaire*, dans un souci de crédibilité, et à

permettre le versement des salaires sans aggravation de l'inflation. D'une manière plus générale, le CAD devrait étudier les possibilités ménagées par les règles actuelles des membres en ce qui concerne l'utilisation du soutien budgétaire au profit de l'acheminement de l'aide, compte tenu de l'urgence de la situation.

- *Les liens existant entre le centre et la périphérie* sont fragiles mais fondamentaux. Il est nécessaire d'encourager les autorités locales à participer de façon constructive aux programmes de reconstruction en les associant à un processus graduel de réconciliation et de cohésion nationales. Un soutien équilibré au centre et à la périphérie garantirait des efforts de reconstruction viables et à l'échelle du pays tout entier.

VIII

Investir dans la santé pour faire reculer la pauvreté

Rehausser l'efficacité avec laquelle les activités menées dans le cadre de la coopération pour le développement concourent à l'amélioration de la santé des plus démunis est un moyen de faire reculer la pauvreté et de contribuer à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement ayant trait à la santé. Un document sur la santé et la pauvreté paru en 2002 dans la série des Ouvrages de référence du CAD est consacré à l'examen de ces questions et propose un ensemble de recommandations concernant les moyens les plus efficaces d'encourager une approche de la santé favorable aux pauvres dans les pays partenaires. Cette section du Rapport en reprend les grandes lignes et fournit un aperçu de l'APD affectée par les membres du CAD au secteur de la santé.

1. Quelques informations concernant l'Ouvrage de référence du CAD sur la pauvreté et la santé

Le document de référence du CAD sur la pauvreté et la santé, publié conjointement par l'OCDE et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est le fruit de l'effort commun des membres du CAD collaborant au sein du Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté et de son sous-groupe sur la pauvreté et la santé. Il s'appuie sur les données d'expérience accumulées par les organismes bilatéraux et sur les travaux de grandes institutions comme l'OMS, la Banque mondiale et divers organismes des Nations Unies ainsi que d'organisations non gouvernementales (ONG). Il s'inspire également, sur certains points, des conclusions de la Commission macroéconomie et santé (CMS), à laquelle on doit l'étude la plus systématique et la plus récente des liens observables entre la situation sanitaire, d'une part, et le développement économique et le recul de la pauvreté, d'autre part. Il élargit et approfondit l'analyse présentée dans les *Lignes directrices du CAD pour la*

réduction de la pauvreté que les ministres de la Coopération pour le développement et les responsables des organismes d'aide des pays de l'OCDE ont entériné à la réunion du CAD à haut niveau en 2001. Cette section du Rapport reprend les grandes lignes de cet ouvrage de référence du CAD.

2. Introduction

La santé bénéficie aujourd'hui d'un rang plus élevé que jamais sur l'échelle des priorités internationales et le souci de la santé des pauvres devient un aspect essentiel de la problématique du développement. De fait, trois des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) visent l'obtention pour 2015 d'avancées précises dans le domaine de la santé, à savoir : réduire la mortalité infantile, les décès maternels, et la propagation du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose. (Le module spécial figurant à la fin de la section V contient la liste des cibles et indicateurs associés à ces objectifs et rend compte des progrès accomplis vers leur réalisation.)

Les nations du monde entier ont admis que bénéficier des meilleures conditions de santé possible est un droit fondamental pour chaque être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses convictions politiques, et sa situation économique et sociale. Abstraction faite de sa valeur intrinsèque au plan individuel, la santé est déterminante pour le développement général de l'être humain et le recul de la pauvreté.

Les pauvres sont en moins bonne santé et meurent plus jeunes que les autres. Dans cette catégorie de la population, les taux de mortalité infantile et maternelle et l'incidence de la maladie sont en moyenne plus élevés que dans d'autres catégories, avec un accès plus limité aux soins médicaux et aux dispositifs de protection sociale. Les femmes et les jeunes filles pauvres sont encore plus désavantagées, au plan sanitaire, que leurs homologues masculins en raison des inégalités prévalant entre les sexes. Pour les pauvres en particulier, la santé est aussi un atout économique de première importance. Elle est la clé de leur survie. Lorsqu'un pauvre tombe malade ou se blesse, la famille entière risque de se trouver piégée dans un cercle vicieux qui porte progressivement atteinte à ses sources de revenu face au coût élevé des soins médicaux.

L'investissement dans la santé est de plus en plus reconnu comme un vecteur important – bien que jusqu'ici négligé – de développement économique. Comme l'a montré la Commission Macroéconomie et Santé et de l'OMS, une sensible amélioration de leur situation sanitaire est un préalable indispensable pour permettre

aux pays en développement de rompre le cycle de la pauvreté¹.

La bonne santé de la population facilite le développement par le jeu de divers mécanismes, en partie interdépendants mais dont les effets se cumulent :

- *Augmentation de la productivité de la main-d'œuvre.* Les travailleurs en bonne santé sont plus productifs, sont moins souvent absents et gagnent des salaires plus élevés que les travailleurs malades. Il en résulte un accroissement de la production, une diminution du taux de rotation de la main-d'œuvre, plus de bénéfices pour les entreprises et une augmentation de la production agricole.

- *Accroissement de l'investissement intérieur et étranger.* Une forte productivité de la main-d'œuvre encourage l'investissement. Il est en outre vraisemblable que l'enraiment des maladies endémiques à caractère épidémique, telles que le sida, stimulera l'investissement étranger, du fait qu'il ouvre de meilleures perspectives de croissance pour les entreprises étrangères et qu'il réduit les risques sanitaires encourus par leur personnel.

- *Renforcement du capital humain.* Des enfants en bonne santé apprennent mieux. L'amélioration de la situation sanitaire s'accompagne d'une baisse de l'absentéisme scolaire et d'une diminution des abandons précoces ainsi que d'une augmentation du potentiel cognitif des enfants, ce qui, à terme, contribue à élargir la base de capital humain.

- *Accroissement du taux d'épargne intérieure.* Une population en bonne santé consacre plus de ressources à l'épargne et l'allongement de l'espérance de vie incite à épargner pour la retraite. Cette

1. OMS (2001), « *Macroéconomie et santé : investir dans la santé pour le développement économique* », Rapport de la Commission macroéconomie et santé, OMS, Genève.

épargne vient elle-même accroître les fonds disponibles pour l'investissement dans des équipements.

- *Évolution démographique.* L'amélioration concomitante de la situation sanitaire et du niveau d'instruction entraîne une baisse des taux de fécondité et de mortalité. Au bout d'un certain temps, la fécondité en vient à diminuer plus vite que la mortalité, d'où un ralentissement de la croissance démographique et une réduction du rapport de dépendance économique (rapport entre le nombre d'actifs et celui d'inactifs). Il a été démontré que ce « dividende démographique » était une source importante de croissance du revenu par habitant dans les pays à faible revenu. (Cela dit, dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire où l'incidence du VIH/sida est élevée, une forte mortalité prévaut dans la population d'âge actif, ce qui accroît le rapport de dépendance économique et réduit d'autant la croissance. En revanche, dans les pays à revenu élevé, les taux de natalité ne peuvent guère baisser davantage et le nombre de retraités augmente, de sorte que le rapport de dépendance économique s'accroît également.)

Abstraction faite de ses effets bénéfiques au plan macroéconomique, l'amélioration de la santé a des répercussions sur les générations suivantes qui ressortent clairement au niveau microéconomique, et surtout des ménages. Le « dividende démographique » est particulièrement important pour les pauvres, qui ont tendance à avoir plus d'enfants et à « investir » moins dans l'éducation et la santé de chaque enfant. La taille des familles diminuant à mesure que la situation s'améliore aux plans de la santé et de l'éducation, les enfants ont plus de chances d'échapper aux conséquences que les maladies infantiles peuvent avoir sur leurs capacités intellectuelles et physiques et obtiennent de

meilleurs résultats scolaires. Ils auront ensuite moins de risques de souffrir d'incapacités ou de handicaps, et donc moins de risques d'encourir des dépenses médicales excessives et plus de chances d'exploiter au mieux leur potentiel de gain. Une fois devenus adultes, ils disposeront de plus de ressources à investir dans la garde, la santé et l'éducation de leurs propres enfants.

3. Pauvreté et santé

La pauvreté dans ses divers aspects

Les *Lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté* (2001) donnent une définition pragmatique de la pauvreté en la replaçant dans le contexte plus général des facteurs qui en sont la cause et des mesures à prendre pour la vaincre. Les cinq dimensions essentielles de la pauvreté renvoient à la privation de diverses formes de capacité :

- *Capacité économique* – revenu, moyens de subsistance, travail décent.
- *Capacité humaine* – santé, éducation.
- *Capacité politique* – moyens d'action, droits, possibilité de s'exprimer.
- *Capacité socioculturelle* – statut, dignité.
- Et *capacité défensive* – insécurité, risque, vulnérabilité.

Inégalité homme-femme et santé

Des mesures tendant à favoriser l'égalité homme-femme et à protéger l'environnement sont essentielles à la réduction de la pauvreté sous tous ses aspects. Les *Lignes directrices du CAD* précisent que certaines catégories sociales sont les principales

victimes de la grande pauvreté, notamment les groupes indigènes, les minorités et les exclus de la société, les réfugiés et les personnes déplacées, les handicapés mentaux ou physiques et les personnes atteintes du VIH/sida. Ces groupes comptent parmi les plus pauvres d'entre les pauvres dans bien des sociétés et méritent une attention spéciale dans toute action stratégique visant à combattre la pauvreté.

Les inégalités entre hommes et femmes sont une cause majeure de pauvreté et de mauvaise santé. Les femmes pauvres sont moins bien loties sur les plans des avoirs et des droits, au sein du ménage et de la société. Les idées ancrées dans la société et la culture quant aux rôles respectifs des hommes et des femmes sont pour beaucoup dans ces inégalités. Les femmes et les jeunes filles pauvres risquent d'être encore plus que les autres privées d'accès aux ressources indispensables pour se soigner, qu'il s'agisse de liquidités ou d'autres sources de financement, de services ou de moyens de se faire entendre. Certaines catégories de femmes et d'enfants sont particulièrement vulnérables, comme les veuves âgées, les familles privées de tout soutien dont le chef est une femme ou un enfant, et les enfants des rues. En leur qualité de gestionnaire du ménage et d'aidant naturel, les femmes sont pourtant d'importants prestataires de soins. Or la santé, y compris génésique, des femmes et des jeunes

filles pauvres est compromise par l'inadéquation de leur régime alimentaire, la lourdeur des travaux qu'elles ont à accomplir et par une hygiène insuffisante, sans compter leur exposition aux abus sexuels et à la violence interpersonnelle. Tous ces éléments ont de graves répercussions sur le développement humain et la formation de capital humain. Des mesures tendant à remédier aux disparités entre hommes et femmes sont donc un volet essentiel de toute approche de la santé favorable aux pauvres.

4. Actions indispensables pour promouvoir une approche de la santé favorable aux pauvres

On trouvera ci-dessous un récapitulatif des mesures indispensables pour promouvoir une approche de la santé favorable aux pauvres. Les recommandations qui suivent s'adressent à tous les agents des organismes d'aide qui sont chargés, dans les services centraux ou sur le terrain, de la formulation et de la mise en œuvre des politiques relatives à tout un éventail de domaines d'intervention et fournissent des indications sur les moyens les plus efficaces d'encourager une approche de la santé favorable aux pauvres dans les pays partenaires.

Mesures indispensables pour promouvoir une approche de la santé favorable aux pauvres

DANS LES PAYS PARTENAIRES	ACTION	PAR LES ORGANISMES D'AIDE (rôle de soutien des efforts conduits par les partenaires)
1. Manifester une réelle volonté politique de lutter contre la pauvreté et d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement relatifs à la santé.	I. Stimuler la volonté des milieux politiques et mobiliser des ressources complémentaires en faveur de la santé	Aider à mieux comprendre en quoi une population en bonne santé peut contribuer à l'instauration d'une croissance et d'un développement favorables aux pauvres. Renforcer le dialogue sur les politiques suivies en matière de santé et dans d'autres domaines où une approche de la santé favorable aux pauvres appelle une action.
2. Mobiliser davantage de ressources intérieures au service de la santé grâce à des réaffectations budgétaires et à l'allègement des obligations de remboursement des pays pauvres très endettés. Améliorer l'efficacité des dépenses de santé. Rehausser la transparence des systèmes financiers.		Accroître l'aide accordée à la réalisation des OMD relatifs à la santé et à la réduction de la pauvreté.
3. Remplir les fonctions essentielles de formulation des politiques, de réglementation, de passation des marchés et de prestation de services qui incombent au secteur public dans le domaine de la santé.	II. Mettre en place des systèmes efficaces de santé favorables aux pauvres	Renforcer l'aptitude du ministère de la santé à s'acquitter de ses fonctions fondamentales.
4. Proposer des services de santé de qualité qui soient à la fois accessibles, d'un prix abordable et adaptés aux besoins.		Faciliter l'établissement d'une cartographie des maladies et le recensement des besoins sanitaires des pauvres et des groupes vulnérables.
5. Renforcer les systèmes de financement permettant l'accès équitable des pauvres aux services de santé.		Cœuvrer à l'amélioration des capacités d'analyse des effets sociaux, afin de contribuer à rendre les systèmes de santé plus accessibles aux pauvres, y compris au plan financier.
6. Étayer les politiques de santé par des mesures de décentralisation et d'amélioration des capacités de prestation de service à l'échelon local. Associer judicieusement les collectivités locales à l'action engagée.		Aider les organisations de la société civile et les représentants des collectivités locales à participer plus étroitement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes de santé publique.
7. Nouer des partenariats avec le secteur privé et les ONG pour la prestation des services de santé.		Soutenir les stratégies propres à améliorer la prestation de services grâce, notamment, à des mesures destinées à rehausser la qualité des services publics et à l'instauration de partenariats avec le secteur privé en vue d'en élargir la couverture.
8. Faciliter la collaboration entre secteurs et l'harmonisation des objectifs poursuivis dans les divers secteurs pour améliorer les résultats dans le domaine de la santé. Adapter en conséquence le mandat et les ressources des ministères concernés.	III. Centrer l'action sur les secteurs où une politique peut influencer sur l'état de santé des pauvres	Aider à mieux prendre conscience des retombées que peuvent avoir sur la situation sanitaire les politiques suivies dans des domaines tels que l'éducation, la nutrition, l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Mesures indispensables pour promouvoir une approche de la santé favorable aux pauvres (suite)

DANS LES PAYS PARTENAIRES	ACTION	PAR LES ORGANISMES D'AIDE (rôle de soutien des efforts conduits par les partenaires)
9. Arrêter, faire leurs et mettre en œuvre des programmes complets pour le secteur de la santé et les intégrer dans leurs stratégies de lutte contre la pauvreté (SLP).		Promouvoir une plus grande maîtrise et une meilleure appropriation, par les pays partenaires, de l'élaboration et de la mise en œuvre des SLP et des programmes pour le secteur de la santé. Œuvrer à l'harmonisation des procédures d'acheminement de l'aide et d'évaluation.
10. Renforcer les liens et la cohérence entre les SLP et les programmes pour le secteur de la santé (ainsi qu'avec l'action menée dans d'autres domaines influant sur la santé).	IV. Œuvrer à travers des stratégies de lutte contre la pauvreté et des programmes pour le secteur de la santé pilotés par les pays partenaires, et suivre les progrès accomplis dans l'amélioration de la situation sanitaire	Se doter de capacités d'analyse de la pauvreté et de la problématique homme-femme en matière de santé.
11. Veiller à intégrer les initiatives mondiales en faveur de la santé dans les systèmes nationaux.		Veiller à ce que les initiatives mondiales en faveur de la santé encouragent l'appropriation locale et aillent dans le sens des politiques suivies par les pays partenaires.
12. Sélectionner un ensemble d'indicateurs permettant de suivre la performance des systèmes de santé et l'évolution de la situation sanitaire, en mettant l'accent sur l'équité (y compris entre hommes et femmes), l'accès, la qualité et les modalités de financement.		Contribuer au renforcement des capacités statistiques et des systèmes de suivi nationaux afin de faciliter l'évaluation des progrès accomplis vers les objectifs de santé et de réduction de la pauvreté. Accepter la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins de suivi au plan national et au niveau international.
13. Participer à la fixation des priorités pour l'offre de biens publics mondiaux en matière de santé et intégrer ces priorités dans leurs SLP.		
14. Explorer toutes les possibilités qu'offrent les dispositions relatives aux ADPIC pour procurer aux pauvres des médicaments essentiels à un prix abordable.	V. Promouvoir l'offre de biens publics mondiaux et la cohérence des politiques au service de l'amélioration de la santé des pauvres	Promouvoir la cohérence des politiques – notamment en matière d'échanges et de migrations – au service de l'amélioration de la santé des pauvres. Donner suite à la <i>Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique</i> concernant l'accès des pays pauvres aux médicaments et vaccins essentiels à des prix abordables.

5. Définition et application d'une approche de la santé favorable aux pauvres

Compte tenu de l'ampleur des retombées que l'investissement dans la santé peut avoir pour le développement, il apparaît essentiel d'adopter une approche intégrée en faveur de la santé des pauvres. Les connaissances techniques nécessaires pour remédier aux principales causes de mauvaise santé sont là, mais les pauvres continuent de payer un écot disproportionné à la maladie. Pour parvenir à améliorer la santé des pauvres, il faut adopter une démarche résolument axée sur les plus démunis qui s'articule autour des grands éléments énumérés ci-dessous, et définir en conséquence les priorités de la coopération pour le développement.

Par approche de la santé favorable aux pauvres, il faut entendre une démarche qui privilégie la promotion, la protection et l'amélioration de la santé des pauvres. Une telle approche implique l'offre de services de santé publique et de soins personnels de qualité, s'appuyant sur des mécanismes de financement équitables. Elle passe par une action ne se limitant pas au seul secteur de la santé mais englobant des mesures dans divers domaines qui exercent une influence déterminante sur l'état de santé des pauvres, notamment l'éducation, la nutrition, l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Enfin, elle s'applique à susciter une action à l'échelle mondiale dans les domaines des échanges de services de santé, des droits de propriété intellectuelle et du financement de la recherche médicale compte tenu de l'impact que ces éléments ont sur la santé des pauvres dans les pays en développement.

Les composantes essentielles d'une approche de la santé favorable aux pauvres sont détaillées dans les paragraphes qui suivent.

Instaurer des systèmes de santé favorables aux pauvres

L'instauration de systèmes de santé favorables aux pauvres et leur bon fonctionnement exigent une amélioration de l'aptitude du secteur public à s'acquitter de ses fonctions fondamentales de formulation des politiques, d'élaboration des réglementations, de passation des marchés et de prestation de services de santé. Le contrôle de l'utilisation qui est faite des ressources et l'affinement des stratégies relatives aux ressources humaines requièrent en outre de solides capacités aux plans institutionnel et organisationnel. Ces exigences débordent le champ de compétence du seul ministère de la santé, d'où la nécessité d'inscrire la réforme du secteur de la santé dans le cadre plus général d'une refonte des structures de gouvernance.

La mise en place, dans le secteur public et le secteur privé, de services de qualité adaptés aux besoins sanitaires des pauvres est une priorité. Ceci nécessite un recentrage sur les maladies telles que le paludisme, la tuberculose et le sida dont les pauvres sont les principales victimes, ainsi que sur la santé génésique et les maladies non transmissibles mais largement répandues parmi les pauvres, notamment celles liées au tabagisme. Parallèlement, des stratégies de ciblage des catégories pauvres et vulnérables doivent être élaborées et des dispositions prises pour susciter une demande accrue de services de santé en renforçant la confiance des communautés pauvres à l'égard des prestataires de ces services.

Tout cela implique que le point de vue des pauvres, ainsi que des ONG et des organismes de la société civile, soit pris en compte dans les processus de planification et de mise en œuvre.

Un resserrement du partenariat avec le secteur privé est essentiel. Les pauvres font souvent appel à des prestataires de services privés, à but lucratif ou non (ONG ou organismes religieux). Dans de nombreux pays en développement, le secteur public n'a pas les moyens d'assurer des services de santé à l'ensemble de la population ou de faire en sorte que les services de santé dispensés par le secteur privé aillent dans le sens de l'objectif d'amélioration de la santé des pauvres. Le genre de partenariats susceptibles d'être noués avec les prestataires privés sera fonction des habitudes des patients ainsi que des atouts respectifs des différents types de prestataires privés et de la qualité de leurs services. Dans certains cas, les pouvoirs publics pourront choisir de sous-traiter certains services à des ONG, tandis que dans d'autres, ils pourront s'attacher à améliorer la qualité des services offerts dans le secteur privé à but lucratif. Quel que soit leur choix, ils devront être à même de concevoir des dispositifs réglementaires et des mécanismes de sous-traitance, de les mettre en œuvre et d'en assurer le contrôle.

La mise au point de systèmes de financement équitables est indispensable pour améliorer l'accès aux soins médicaux et mettre les pauvres à l'abri des coûts catastrophiques entraînés par un mauvais état de santé. Il faut donc trouver des stratégies efficaces de protection sociale, privilégiant la mutualisation des risques et les systèmes de prépaiement, et non la rétribution directe par le patient des prestataires de soins primaires, pratique qui

dissuade les pauvres de recourir à leurs services.

Centrer l'action sur les politiques sectorielles susceptibles d'améliorer la santé des pauvres

Faire en sorte que les pauvres aient accès à des services de santé de qualité et d'un prix abordable ne suffit cependant pas, en soi, à améliorer leur état de santé. La santé des pauvres dépend essentiellement de facteurs extérieurs au secteur de la santé. Il est donc primordial, pour commencer, de mettre en œuvre des politiques efficaces de croissance comme celles qui sont décrites dans les *Lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté*. Si leurs revenus ne progressent pas, les pauvres ne pourront pas payer les soins médicaux dont ils peuvent avoir besoin. Et si leurs recettes n'augmentent pas, les gouvernements ne pourront accroître les financements alloués à la santé. Parallèlement, les politiques suivies dans certains domaines, en particulier l'éducation, la sécurité alimentaire, l'accès à une eau salubre, l'assainissement et l'énergie, sont d'une importance déterminante. Protéger les pauvres des risques du tabagisme et de l'alcoolisme, ainsi que des accidents de la route ou autres et des effets dévastateurs des conflits et catastrophes naturelles, peut aussi contribuer à améliorer leur état de santé. Les gouvernements partenaires et les organismes d'aide doivent évaluer la mesure dans laquelle les politiques suivies dans des secteurs clés contribuent, ou au contraire nuisent, à la réalisation des objectifs de santé, et de lutte contre la pauvreté d'une manière plus générale. Ils doivent décider dans lesquels de ces secteurs il convient d'intervenir en priorité au vu de leur importance respective et de l'efficacité par rapport à son coût de toute action susceptible d'être engagée dans

chacun d'eux, puis prendre les dispositions qui s'imposent. Les efforts pourront ainsi se concentrer sur le renforcement, dans ces secteurs, des capacités indispensables pour atteindre les objectifs poursuivis en matière de santé.

La concrétisation des trois OMD relatifs à la santé dépend ainsi largement de la réalisation des objectifs d'égalité entre les sexes et d'universalisation de l'enseignement primaire. C'est de l'éducation des femmes, en particulier, que dépendent l'amélioration des soins prodigués aux enfants et à d'autres membres de la famille et de la collectivité, et la baisse des taux de fécondité. L'éducation est aussi l'une des armes les plus efficaces de prévention du VIH/sida. Réciproquement, l'état de santé intervient pour beaucoup dans les résultats scolaires car il influe directement sur les facultés cognitives et sur l'assiduité à l'école. L'intérêt bien compris de tous est donc de rechercher des modalités de collaboration au sein du système scolaire lui-même ou dans le cadre de structures parallèles.

La sécurité alimentaire et l'alimentation ont une influence capitale sur l'état de santé des pauvres. Près de 800 millions d'habitants de pays en développement souffrent en permanence de la faim. La malnutrition, avec ses effets sur le système immunitaire, accroît le risque de maladie et la gravité des infections, et, associée à d'autres facteurs, elle est la cause de plus de la moitié des décès infantiles. Les organismes d'aide doivent s'attacher à améliorer la sécurité alimentaire, dans les zones rurales comme dans les milieux urbains, grâce à des mesures visant à augmenter les revenus et élargir l'accès aux services sociaux, ainsi qu'à des programmes ciblés destinés à garantir la bonne alimentation des mères et des enfants.

La qualité de l'environnement dans lequel ils vivent influe directement sur l'état de santé et la mortalité des pauvres. Il faut en tenir compte dans les politiques de développement. Souvent, les pauvres habitent dans les bas quartiers des villes, dans des villages éloignés ou sur des terrains excentrés, où les possibilités d'accès à une eau salubre et de raccordement aux réseaux d'assainissement sont limitées et où ils sont exposés à une pollution atmosphérique à l'intérieur comme à l'extérieur de leur logement. Ces conditions environnementales constituent à elles seules une des causes majeures de mauvaise santé et de décès chez les pauvres. L'importance de l'environnement doit être prise en compte dans les politiques de développement.

Œuvrer à travers des cadres stratégiques pilotés par les pays partenaires

La promotion des OMD relatifs à la santé doit donner lieu à l'instauration avec les pays partenaires d'une relation à long terme en vue d'obtenir dans le domaine de la santé des améliorations durables qui profitent aux pauvres. Cette coopération doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie convenue d'un commun accord, qui fixe les priorités de l'action à mener et les programmes à mettre en œuvre.

Des stratégies de lutte contre la pauvreté (SLP) que les pays partenaires font leurs car ils les ont eux-mêmes établies doivent constituer le cadre de référence pour la définition des grands axes des stratégies d'amélioration de la santé des pauvres. Ces SLP doivent être fondées sur une bonne compréhension des liens de cause à effet entre l'amélioration de la santé et la réduction de la pauvreté, et prévoir des objectifs en rapport direct avec la santé dans les principaux domaines qui influent sur l'état de santé des

pauvres. De cette façon, elles pourront contribuer à harmoniser les mesures visant la santé et celles concernant d'autres secteurs au service de l'objectif d'amélioration de la santé des pauvres. Étant donné qu'il y a peu de place, dans les stratégies de lutte contre la pauvreté, pour une analyse sectorielle approfondie, il convient de les compléter par des programmes plus détaillés pour le secteur de la santé.

Un programme pour le secteur de la santé est essentiel non seulement pour évaluer et mobiliser le soutien dont le secteur de la santé a besoin, mais également pour ouvrir un dialogue sur les mesures et interventions propres à améliorer la santé des pauvres. Il tient également lieu de cadre, au plan national, pour acheminer l'aide extérieure, que celle-ci prenne la forme d'une coopération technique au renforcement des capacités, de grands projets, de financements d'envergure sectorielle, d'un soutien budgétaire de caractère général, d'allègements de dette ou de fonds provenant d'initiatives mondiales. Bien qu'une pléthore d'activités différentes financées par des sources extérieures risque d'avoir des coûts élevés et d'entraîner des décalages par rapport aux priorités nationales, il n'en reste pas moins que chaque instrument a ses avantages et ses inconvénients. Il s'agit avant tout de trouver un juste équilibre, compte tenu de la situation particulière de chaque pays partenaire.

L'approche sectorielle mérite de retenir l'attention du fait qu'il s'agit d'une démarche relativement nouvelle dans le domaine de la santé et qu'elle vise expressément à renforcer la coordination. Elle implique que les partenaires extérieurs adhèrent au programme du gouvernement pour le secteur de la santé et s'appliquent à en faciliter l'exécution par l'établissement de procédures communes de gestion, de

mise en œuvre et, à divers degrés, de financement. Utilisée à bon escient, l'approche sectorielle peut contribuer à une participation plus soutenue des acteurs locaux, à une plus grande prise de responsabilités par les pays partenaires, et au renforcement de leurs capacités. La décision de recourir à une approche sectorielle dans un pays donné n'en doit pas moins s'appuyer sur un examen attentif de ses politiques et de son environnement institutionnel. Ce genre de partenariat présuppose l'instauration d'un climat de confiance mutuelle, le renoncement des organismes d'aide à individualiser leur soutien, ainsi que l'acceptation du principe de la responsabilité conjointe et d'une plus grande prise de risques, financiers et institutionnels.

Dans le cadre des efforts de mise en œuvre de leurs stratégies de lutte contre la pauvreté et de leurs programmes pour le secteur de la santé, les pays partenaires doivent pouvoir évaluer la performance de leurs systèmes de santé et les progrès réalisés sur le plan de la situation sanitaire et apprécier dans quelle mesure ceux-ci profitent avant tout aux pauvres. Les organismes d'aide doivent donc considérer comme prioritaire le renforcement des systèmes nationaux de collecte des données, de suivi et d'évaluation, ainsi que d'analyse des statistiques, ces systèmes étant souvent mal adaptés à l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite des objectifs de santé et de réduction de la pauvreté.

Promouvoir la cohérence des politiques et l'offre de biens publics mondiaux

Les problèmes de santé des pauvres ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Un monde interdépendant est source de risques nouveaux en matière de santé

ainsi qu'en témoignent la rapide propagation du VIH/sida ou la menace de bioterrorisme. D'un autre côté, la mondialisation est aussi porteuse de moyens nouveaux pour prévenir, traiter et circonscrire les maladies. Les organismes d'aide et les pays partenaires doivent s'attacher à renforcer leur collaboration à l'échelle mondiale.

Une solution consiste à promouvoir la production de biens publics mondiaux dans le domaine de la santé, qui profiteront durablement aux peuples de tous les pays. Pourraient par exemple être envisagées des activités de recherche et développement centrées sur les maladies dont les pauvres sont les premières victimes ou des mesures visant à freiner la propagation internationale des maladies transmissibles. Il est estimé que, sur l'ensemble des crédits alloués à la recherche médicale, moins de 10 % sont consacrés aux pathologies ou problèmes de santé responsables à plus de 90 % de la charge de morbidité à l'échelle mondiale, et largement moins de 10 % aux maladies qui affectent principalement les pays et les populations pauvres. Les organismes d'aide ont un rôle fondamental à jouer pour encourager les initiatives internationales axées sur la production de nouveaux médicaments, de vaccins et de connaissances susceptibles de remédier directement aux problèmes de santé des pauvres. Ils peuvent apporter des ressources financières essentielles, et mobiliser un soutien en faveur de la cohérence des politiques et d'autres formes d'aide dans leur propre pays. C'est ainsi qu'une plus large place pourrait être faite aux maladies des pays à faible revenu dans les budgets de recherche médicale des pays de l'OCDE, que des partenariats pourraient être instaurés avec le secteur privé et la société civile afin de dégager des fonds et des compétences pour la recherche sur ces maladies, et que les initiatives prises par les pays

de l'OCDE en faveur des « médicaments orphelins » pourraient être étendues à ces maladies.

Par ailleurs, les échanges de biens et services et les accords commerciaux multilatéraux ont des retombées grandissantes pour la santé des pauvres. A cet égard, les accords relatifs aux aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC), les accords généraux sur le commerce des services (AGCS) et le commerce de substances dangereuses ont une importance particulière. Les organismes d'aide devraient inciter les gouvernements de leurs pays à assurer un suivi de la mise en œuvre des composantes de la Déclaration de Doha relatives aux ADPIC et à la santé publique afin de voir dans quelle mesure les pays en développement parviennent à tirer parti de l'Accord sur les ADPIC pour améliorer leur accès aux produits pharmaceutiques protégés par des brevets qui sont importants pour la santé des populations pauvres. Un problème, qui retient actuellement l'attention du Conseil de l'Organisation mondiale du commerce, tient en l'occurrence au fait que certains pays, qui ne disposent pas de capacités de production propres, ont du mal à faire jouer les clauses de licence obligatoire.

Les financements destinés aux biens publics mondiaux doivent se surajouter pour l'essentiel au soutien, indispensable, que les organismes d'aide apportent dans le cadre de leurs programmes par pays. L'accroissement global des financements extérieurs sera fonction des possibilités qui s'offrent de les utiliser efficacement. Il dépendra aussi du soutien public et politique qui pourra être mobilisé dans les pays de l'OCDE à l'appui des arguments, présentés ici et dans d'autres rapports, selon lesquels il est important et opportun de contribuer à améliorer la santé des pauvres.

6. Tenir compte du contexte prévalant dans le pays partenaire

Les moyens qui permettent aux organismes d'aide d'encourager une approche de la santé favorable aux pauvres sont fonction du contexte spécifique prévalant dans chaque pays partenaire. Les organismes d'aide doivent tenir compte du type de processus de transition dans lequel sont engagés les pays partenaires, ainsi que des facteurs, économiques, politiques et sociaux, susceptibles d'exercer une influence sur les actions propres à améliorer la santé des pauvres. La typologie générale qui suit, dérivée des travaux du CAD sur les « situations de partenariat difficile » évoqués dans la précédente section du présent Rapport, donne une idée de la manière dont le contexte national peut influencer sur les formes de soutien que peuvent proposer les organismes d'aide.

- *Les pays non tributaires de l'aide.* Entrent dans cette catégorie les pays à revenu intermédiaire dont les systèmes, publics ou privés, de sécurité sociale et de soins médicaux sont bien établis ou en passe de le devenir, mais dont les systèmes de santé produisent des résultats inégaux de sorte que certains besoins restent insatisfaits. Y entrent également les pays en transition qui abandonnent la planification centralisée au profit de l'économie de marché. Dans ces deux groupes de pays, les systèmes de santé présentent un caractère pluraliste et une part importante des services y est assurée par le secteur privé. Souvent, la pauvreté et l'inégalité y sont néanmoins source de graves problèmes. Qu'il s'agisse du secteur de la santé ou d'autres, dans ces pays, la coopération pour le développement a un rôle modeste à jouer au plan

financier mais un rôle souvent important pour faciliter l'adoption d'approches nouvelles et l'innovation. Elle peut par exemple aider ces pays à améliorer leurs stratégies ou à renforcer leur capacité d'orienter les ressources dévolues à la santé vers les pauvres et les groupes vulnérables.

- *Les pays à faible revenu dont les stratégies de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions sociales des pauvres sont relativement bonnes mais dont les capacités d'opérer les changements souhaités sont limitées.* Dans ces pays, les pouvoirs publics affichent une réelle volonté d'améliorer l'équité des systèmes de santé ainsi que la gestion et la transparence des dispositifs de protection sociale, et des politiques allant dans ce sens ont été arrêtées. Ces pays reçoivent par ailleurs une APD substantielle, laquelle alliera, dans le secteur de la santé, soutien budgétaire, programmes sectoriels et financement de projets. Parmi les principaux domaines sur lesquels l'aide peut être axée figurent le soutien de réformes systémiques propres à instaurer des modes de financement favorables aux pauvres, les ressources humaines, le ciblage et les dispositifs de protection sociale, de même que la sous-traitance à différents types de prestataires. L'aide pourra aussi viser à soutenir des initiatives tendant à associer la société civile et les citoyens pauvres aux consultations sur les services de santé ainsi qu'à la planification, à la gestion et au suivi de la performance de ces services.

- *Les pays à faible revenu peu soucieux, ou commençant à peine, d'élaborer des stratégies de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions sociales des pauvres et dont les capacités institutionnelles sont défailtantes.* Le plus souvent, il s'agit de pays impliqués dans un conflit violent de grande envergure ou se remettant d'un tel conflit. Entrent dans cette catégorie les états en

faillite où pratiquement aucune institution (à commencer par les marchés) ne remplit sa fonction et où les prestations de soins ne relèvent pas ou guère d'un système organisé, ainsi que les pays où les capacités qui pouvaient exister avant ont été gravement endommagées. Tous se caractérisent par une gestion des affaires publiques qui laisse à désirer et des systèmes de santé publique délabrés. Les pauvres y ont fréquemment recours à la médecine indigène et y ont rarement accès à des soins médicaux de qualité raisonnable. Les seuls soins de qualité raisonnable qui y soient assurés, généralement dans des zones bien circonscrites, le sont habituellement par des ONG. Parmi les domaines sur lesquels peut porter l'aide, on citera l'expérimentation de divers modèles de prestation de services associant des prestataires non publics (en particulier, mais pas seulement, les ONG) ainsi que les collectivités locales possédant des compétences suffisantes. Il est toutefois important de reconnaître que ces « structures parallèles » ont un coût en ce sens qu'elles risquent de freiner la mise en place de solutions institutionnelles durables. Les organismes d'aide peuvent soutenir des initiatives centrées sur le côté demande, celles qui favorisent la participation de groupes d'utilisateurs et de la société civile, par exemple, et renforcer les moyens essentiels de suivi grâce aux indicateurs d'amélioration de la santé des pauvres. Il est également important de trouver des moyens de réparer les équipements d'approvisionnement en eau et d'installation et le rétablissement de ces services essentiels. Des possibilités peuvent s'offrir de soutenir l'extension des campagnes de vaccination et de certains autres services de base, même à des régions plus ou moins complètement privées de tout

en matière de services de santé. De telles ouvertures peuvent survenir même au plus fort d'un conflit, grâce aux « journées de trêve » à l'occasion desquelles la société civile est mobilisée pour assurer ce genre de services le temps de la suspension des hostilités.

- *Les pays où la volonté politique et/ou les capacités font défaut mais où s'offrent de meilleures possibilités de renforcer le partenariat pour le développement. L'aide passera essentiellement par des projets. Ces pays feront encore largement appel, quoique dans une moindre mesure, à des structures parallèles de prestation de services, mais des efforts plus importants y seront déployés pour renforcer les capacités du secteur public d'assurer ces prestations et de remplir ses fonctions en matière de réglementation.*

7. Mobiliser des ressources au service de l'amélioration de la santé des pauvres

Engagements d'aide des membres du CAD en faveur de la santé

Filières bilatérales et multilatérales confondues, les engagements d'aide des membres du CAD en faveur de la santé ont totalisé en moyenne près de 3.7 milliards USD par an entre 1999 et 2001. Ainsi que le montre le tableau VIII-1, la part de l'APD allant à la santé est restée au niveau de 10 % ces dernières années, bien inférieure aux besoins de financement estimés de ce secteur.

Accroître les ressources financières allouées à la santé

Accroître les ressources financières allouées à la santé doit être une priorité. Sans argent pour acheter des vaccins et des

Tableau VIII-1.

**Aide publique au développement (APD) en faveur de la santé, 1996-2001 :
niveau annuel moyen des engagements et part dans l'aide ventilée par secteur***

	Millions USD		% de l'aide totale émanant du donneur considéré		% de l'APD totale destinée à la santé	
	1996-98	1999-01	1996-98	1999-01	1996-98	1999-01
Allemagne	163	125	7	5	5	3
Australie	83	124	11	17	2	3
Autriche	23	55	11	21	1	2
Belgique	56	66	19	19	2	2
Canada	36	69	6	13	1	2
Danemark	90	56	13	10	3	2
Espagne	117	92	22	13	4	3
États-Unis	733	1 108	25	18	22	30
Finlande	13	17	8	11	0	0
France	100	59	5	5	3	2
Italie	26	38	10	12	1	1
Japon	242	152	2	2	7	4
Norvège	42	92	10	13	1	3
Pays-Bas	140	145	11	13	4	4
Portugal	..	7	..	5	..	0
Royaume-Uni	233	500	16	21	7	14
Suède	73	73	10	13	2	2
Suisse	30	34	9	8	1	1
ENSEMBLE DU CAD	2 201	2 817	9	11	66	77
FAfD	59	66	11	9	2	2
FAsD	45	75	3	7	1	2
CE	83	162	8	9	3	4
IDA	893	529	16	9	27	14
BID (fonds spéciaux)	42	16	8	5	1	1
ENSEMBLE DES ORGANISMES MULTILATÉRAUX	1 122	848	12	9	34	23
TOTAL	3 323	3 665	10	10	100	100

* L'APD en faveur de la santé comprend la santé génésique. La Grèce, le Luxembourg et la Nouvelle-Zélande ne communiquent pas leurs données au SNPC, et l'Irlande ne le fait que depuis 2000. Les statistiques annuelles du CAD montrent que, sur la période 1999-2001, la Grèce a engagé en moyenne 4 millions USD (6 % du total), le Luxembourg 11 millions USD (24 %), la Nouvelle-Zélande 4 millions USD (7 %) et l'Irlande 22 millions (21 %). A peu près 65 à 70 % de l'APD bilatérale des membres du CAD sont ventilables par secteur. Les contributions dont la répartition entre les divers secteurs est impossible à déterminer (aide à l'ajustement structurel, soutien à la balance des paiements, initiatives liées à la dette, aide d'urgence, notamment) sont exclues du dénominateur afin que les chiffres rendent mieux compte du ciblage sectoriel des programmes des organismes d'aide. Les chiffres de l'OCDE ne comprennent ni l'aide bilatérale à des organismes des Nations Unies comme l'OMS et l'Unicef, ni les flux financiers aux conditions du marché. Les données rassemblées pour la CMS estiment à 6.7 milliards USD par an le total de l'aide au développement en faveur de la santé à la fin des années 1990 (y compris les financements provenant de fondations sans but lucratifs. Voir OMS (2001).

Source : OCDE.

médicaments, pour construire des installations sanitaires, les équiper et les doter du personnel voulu, pour gérer le système de santé et pour investir dans d'autres secteurs importants pour la santé, les pays à faible revenu seront dans l'impossibilité d'atteindre les OMD se rapportant à la santé. Tout cela implique que les pays partenaires augmentent les budgets affectés à la santé et que les partenaires extérieurs renforcent considérablement leur soutien au secteur de la santé.

Les organismes d'aide seront d'autant plus enclins à dégager des ressources supplémentaires au profit de l'amélioration de la santé des pauvres si :

- Le pays partenaire manifeste une indéniable volonté politique de définir et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la pauvreté et un programme intégré en faveur du secteur de la santé.

- Des efforts résolus sont déployés pour mobiliser des ressources intérieures.

- Le pays affiche le souci de gérer les ressources de manière plus efficace.

- Les principales parties prenantes ont la possibilité de participer à la planification, à la gestion et à l'exécution des interventions. Dans les pays dont les politiques, les institutions et la gestion des affaires publiques laissent à désirer, un soutien en faveur du secteur de la santé et des autres services essentiels constituera, dans la mesure où il est possible, une protection pour les pauvres et les catégories vulnérables – ainsi qu'il est rappelé dans la note d'orientation du CAD sur les « situations de partenariat difficile » et dans la précédente section du présent Rapport.

Améliorer la santé des pauvres équivaut à un investissement dans la croissance et le développement économiques, et devrait être une priorité pour faire reculer la pauvreté. L'insuffisance des ressources allouées à la santé n'est pas le seul obstacle à la mise en œuvre effective de politiques d'amélioration de la santé des pauvres, mais elle représente un problème majeur qu'on ne peut ignorer. Le coût des services minimaux et des infrastructures correspondantes nécessaires pour répondre aux besoins sanitaires de base des pauvres se monterait, d'après les estimations, aux alentours de 30 à 40 USD par habitant (ce chiffre ne tient pas compte d'éléments aussi importants que les services de planning familial, les établissements de soins tertiaires et les services d'urgence, composantes incontournables de tout système de santé digne de ce nom).

En 2000, l'OMS était arrivée à un chiffre de 60 USD par habitant pour la mise en place de systèmes de santé plus complets². Or le chiffre moyen des dépenses de santé dans les pays les moins avancés est de 11 USD par an. Le niveau actuel de ces dépenses, dont une grande partie ne profite pas aux pauvres, est donc bien inférieur au minimum requis pour satisfaire les besoins essentiels. Sans argent pour acheter des vaccins et des médicaments, pour construire des établissements sanitaires, les équiper et les doter du personnel voulu, et pour gérer le système de santé, les gouvernements des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire seront dans l'impossibilité d'œuvrer à l'amélioration de la santé des pauvres.

2. OMS (2000), Rapport sur la santé dans le monde, 2000 – Pour un système de santé plus performant, OMS, Genève.

Une augmentation des ressources s'impose, que celles-ci viennent de sources intérieures ou extérieures, publiques ou privées, y compris l'APD et les initiatives d'envergure mondiale en faveur de la santé. La plupart des pays partenaires peuvent envisager d'accroître leurs dépenses publiques de santé, qui plus, qui moins. Dans les budgets nationaux, le volume des ressources allouées à la santé et aux autres secteurs sociaux et la part des dépenses de santé allant à des activités susceptibles de profiter aux catégories les plus pauvres doivent refléter l'urgence qu'il y a à faire refluer la pauvreté et à améliorer la situation sanitaire. Un certain nombre de pays sont décidés à accroître la part des ressources affectée aux soins primaires, notamment en orientant vers la santé les sommes libérées par les allègements de dette résultant de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

Dans de nombreux pays partenaires, les ressources sont réparties de telle manière qu'elles profitent surtout aux services spécialisés, au détriment des soins primaires et des hôpitaux locaux. Les organismes d'aide se doivent d'engager un dialogue constructif afin d'encourager une répartition des ressources privilégiant les besoins des pauvres et des catégories socialement vulnérables. Cela dit, les ressources qu'il sera possible de dégager par ces divers moyens seront presque toujours insuffisantes par rapport aux besoins. Les pays les plus pauvres ne pourront trouver des ressources suffisantes pour atteindre l'objectif d'amélioration de la santé des pauvres s'ils ne bénéficient pas de financements extérieurs nettement accrus.

8. Améliorer l'efficacité avec laquelle la coopération pour le développement concourt à la réalisation des objectifs d'amélioration de la santé des pauvres

Les organismes d'aide doivent s'interroger sur les moyens qui s'offrent à eux d'améliorer leur propre aptitude à soutenir les objectifs d'amélioration de la santé des pauvres et de lever les obstacles qui limitent l'efficacité de la coopération pour le développement, en portant une attention particulière aux éléments recensés dans les paragraphes qui suivent.

Renforcement des capacités et gestion des affaires publiques

L'aide à l'instauration de systèmes nationaux de santé efficaces est essentielle pour pouvoir transférer aux pays partenaires des responsabilités accrues dans la conception, la gestion et la mise en œuvre des politiques et programmes concernant la santé. Le renforcement des capacités ne doit pas se limiter, loin de là, au secteur de la santé. Une approche de la santé favorable aux pauvres appelle en effet une perspective plus large, s'étendant à la refonte des systèmes politiques et économiques, à la réforme de la fiscalité et des structures administratives, au renforcement de la participation et de la démocratie. L'APD doit être utilisée comme un catalyseur au service de tous ces objectifs afin que les investissements consentis dans la santé et la lutte contre la pauvreté puissent s'inscrire dans la durée.

Dialogue sur les orientations à suivre

Ce dialogue est une composante à part entière de la coopération pour le développement. Il ne nécessite aucun transfert direct de ressources mais est essentiel pour resserrer le partenariat autour d'objectifs communs et donner à l'amélioration de la santé des pauvres un rang plus élevé sur l'échelle des priorités politiques. L'amélioration de la situation sanitaire appelant une action dans divers secteurs, le dialogue doit être étendu à d'autres ministères (surtout ceux qui sont chargés de la gestion des ressources en eau, de l'assainissement, de la nutrition, des transports et de l'énergie) afin que soient prises en compte les implications macroéconomiques et trans-sectorielles de l'objectif d'amélioration de la santé des pauvres.

Coordination

Cet élément est capital pour assurer que les ressources mobilisées sont mises au service des OMD et de l'objectif d'amélioration de la santé des pauvres. Une coordination des partenaires extérieurs orchestrée par les autorités locales rehausse d'autant l'efficacité des programmes de coopération pour le développement car ce résultat incite les organismes d'aide à étoffer et compléter leurs programmes visant les objectifs définis dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et le plan d'action en faveur du secteur de la santé qui y est associé.

Recours à l'aide-programme

Ce mode d'intervention est particulièrement efficace pour remédier à des problèmes d'envergure sectorielle et assurer la mise en œuvre de programmes intersectoriels intégrés comme ceux que nécessite l'amélioration de la santé des pauvres. Il n'est toutefois possible que dans les pays partenaires fermement résolus à œuvrer à l'amélioration de la santé des pauvres et dotés de dispositifs transparents de gestion financière et comptable. L'harmonisation des procédures des organismes d'aide peut, dans ce contexte, contribuer à abaisser les coûts de transaction et à alléger la charge qu'impose aux pays partenaires la nécessité de se plier à une multitude de consignes, souvent différentes. Dans les autres pays, les organismes d'aide devront recourir à un éventail d'instruments adaptés à la situation locale.

Suivi et évaluation

Afin de susciter l'engagement durable des organismes d'aide et d'assurer la mobilisation de ressources nouvelles, une attention particulière doit être portée au suivi de la performance des systèmes de santé et des avancées obtenues au niveau de la situation sanitaire, ainsi qu'à la mesure dans laquelle ce sont avant tout les pauvres qui en ont bénéficié.

Promouvoir les services de distribution d'eau et d'assainissement dans les pays en développement

L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement fait partie des huit Objectifs du millénaire pour le développement qui ont été définis par la communauté du développement. La présente section du Rapport, qui s'inspire d'un document élaboré par la Direction de la coopération pour le développement dans le cadre des travaux préparatoires du Troisième Forum mondial de l'eau qui a eu lieu à Kyoto en mars 2003, rend compte du soutien accordé par les membres du CAD aux pays en développement en vue de la réalisation de cet objectif. Après l'aperçu statistique des apports d'aide effectués au profit du secteur de l'eau au cours de ces dernières années, sont présentés certains éléments essentiels des travaux consacrés par le CAD à la définition de bonnes pratiques qui permettent d'assurer avec efficacité la gestion et la fourniture des services liés à l'eau dans les pays en développement, l'attention étant appelée tout particulièrement sur la distribution d'eau en milieu urbain et la dimension sexospécifique de la gestion de l'eau.

1. Introduction

Lorsque l'on se penche sur les données concernant la consommation d'eau à l'échelle mondiale, on constate qu'il existe un gouffre entre riches et pauvres : en moyenne, les habitants des pays en développement utilisent environ 20 litres d'eau par jour, contre 400 à 500 litres pour ceux des pays industrialisés. Environ 1.2 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable, et 2.4 milliards ne disposent pas de services d'assainissement convenables.

Les ressources en eau sont limitées. Dans certains pays en développement, la rareté de l'eau est principalement imputable à la sécheresse du climat. Dans d'autres, elle tient à une mauvaise gestion des ressources en eau, à leur détérioration sous l'effet de la pollution et aux pressions auxquelles elles sont soumises du fait de la rapidité de l'urbanisation et de la croissance de la population.

La rareté engendre des conflits entre des utilisateurs qu'elle met en concurrence, et lorsque les ressources en eau sont mal gérées, elles sont réparties de façon peu rationnelle entre les divers secteurs de l'économie, avec une forte consommation dans certains et une pénurie dans d'autres. Le gaspillage de l'eau est dû à un entretien insuffisant des réseaux de distribution, à des taux élevés de fuite et à des méthodes d'irrigation inadaptées, mais aussi à la sous-tarifcation de l'eau ou à l'octroi de subventions au profit de certains usagers. La pollution produite par l'activité industrielle ou les centres urbains entraîne une dégradation des masses d'eau naturelles et des sols, ce qui accroît le risque d'exposition aux produits chimiques toxiques et aux organismes pathogènes, soit directement, soit par la consommation de poissons, mollusques ou crustacés contaminés. La détérioration des ressources en eau tient aussi à d'autres facteurs, dont le tarissement des eaux souterraines sous l'effet d'un pompage excessif,

la pollution des formations aquifères par invasion d'eau salée et l'altération des bassins hydrographiques.

Les conséquences de ces phénomènes sont graves. Quelque deux millions d'enfants meurent chaque année de maladies infectieuses transmises par l'eau. Beaucoup d'autres personnes, aussi bien des enfants que des adultes, sont en mauvaise santé ou handicapées à cause de la diarrhée et des infections intestinales parasitaires. Par conséquent, l'approvisionnement en eau potable figurera, au cours de la prochaine décennie, parmi les défis les plus importants à relever pour parvenir à un développement durable. Il est tout aussi déterminant d'assurer l'accès à l'assainissement et d'améliorer l'hygiène, la contamination de l'eau par des eaux usées non traitées constituant un problème majeur dans la plupart des pays en développement.

L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement fait partie des huit Objectifs du millénaire pour le développement qui ont été définis par la communauté du développement (voir Objectif 7 dans le Module spécial figurant à la fin de la deuxième partie du Rapport). L'exposé qui suit rend compte du soutien accordé par les pays membres de l'OCDE aux pays en développement en vue de la réalisation de cet objectif. Après l'aperçu statistique des apports d'aide effectués au profit du secteur de l'eau au cours de ces dernières années, sont présentés certains éléments essentiels des travaux consacrés par le CAD à la définition de bonnes pratiques qui permettent d'assurer avec efficacité la gestion et la fourniture des services liés à l'eau dans les pays en développement, l'attention étant appelée tout particulièrement sur la distribution d'eau en milieu urbain et la dimension sexospécifique de la gestion de l'eau.

2. L'aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement : aperçu statistique

Selon la définition du CAD, l'aide dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement concerne la politique des ressources en eau, ainsi que la planification et les programmes y afférents, la législation relative à l'eau et la gestion de l'eau, la mise en valeur et la protection des ressources en eau, la distribution d'eau et son utilisation, l'assainissement (y compris la gestion des déchets solides), ainsi que l'éducation et la formation portant sur la distribution d'eau et l'assainissement. Sont exclus de cette définition les barrages et les réservoirs principalement destinés à l'irrigation et à la production hydroélectrique, ainsi que les activités liées au transport fluvial (qui sont classés respectivement dans l'aide à l'agriculture, au secteur de l'énergie et au secteur des transports).

Les données du CAD se rapportent aux activités dont l'objectif principal est la distribution d'eau et l'assainissement. Elles comprennent une certaine marge d'incertitude, étant donné qu'elles ne tiennent pas compte de l'aide apportée au secteur de l'eau dans le cadre des programmes plurisectoriels (concernant, par exemple, le développement rural ou urbain intégré ou la protection de l'environnement en général). L'aide dispensée au secteur de l'eau par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales peut aussi ne pas être couverte car ce codage sectoriel n'est pas réalisé avec autant de précision que pour l'aide-projet ou l'aide-programme.

Les données portent sur l'aide bilatérale et multilatérale au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement. Pour les

pays membres du CAD, les données sur le total des engagements d'aide au profit du secteur de l'eau sont disponibles à partir de 1973. Il est possible d'effectuer une analyse détaillée pour les années 90¹. Les données relatives aux organisations multilatérales couvrent les engagements de la Banque mondiale, des banques régionales de développement, du Fonds international de développement agricole, du Fonds européen de développement et, à partir de 2000, de l'UNICEF et du PNUD.

La notification de l'objet de l'aide dans les statistiques du CAD

Le CAD a mis en place deux systèmes de notification pour recueillir des données sur les apports d'aide : un questionnaire annuel servant à l'établissement des statistiques globales du CAD et le Système de notification des pays créanciers (SNPC) dans le cadre duquel sont fournies des informations sur les diverses activités. Le premier offre une vue d'ensemble de la répartition géographique et par objet de l'aide, ainsi que de la part de chaque pays bénéficiaire, région ou objet dans le total. Le SNPC permet d'examiner simultanément la répartition géographique et par objet des activités d'aide. Dans les deux cas, les données sont recueillies à l'aide de formulaires électroniques types et diffusées en ligne et sur CD-Rom². La notification de l'objet de l'aide donne lieu à une classification par secteur et par objectif.

Le code-objet désigne « le secteur spécifique de l'économie ou de la structure

sociale du pays bénéficiaire dont l'aide va stimuler le développement ». Dans le système de notification au CAD (comme dans la plupart des systèmes de notification internes des donateurs), il ne peut être attribué à chaque activité qu'un seul code-objet. S'agissant des activités qui recoupent plusieurs secteurs, il leur est affecté soit un code multisecteur, soit le code correspondant à leur composante la plus importante. Cette démarche ne devrait pas introduire d'erreur systématique dans l'analyse des tendances et des ordres de grandeur. Les données peuvent être légèrement différentes de celles que fournissent les systèmes internes qui permettent d'attribuer un engagement à plusieurs secteurs. Mais pour l'heure, la formule du code-objet unique utilisée par le CAD constitue le seul moyen pratique d'uniformiser la notification de façon à pouvoir effectuer des comparaisons fiables entre donateurs.

Les données sectorielles sont complétées par des informations concernant les objectifs visés à travers l'aide : viabilité de l'environnement, égalité entre hommes et femmes, réduction de la pauvreté et développement participatif/bonne gestion des affaires publiques. La notification s'appuie sur un système de marqueurs comportant trois valeurs : « objectif principal », « objectif significatif » et « non orienté vers l'objectif ». Chaque activité peut avoir plus d'un objectif. Les données relatives aux marqueurs ont un caractère plus descriptif que quantitatif.

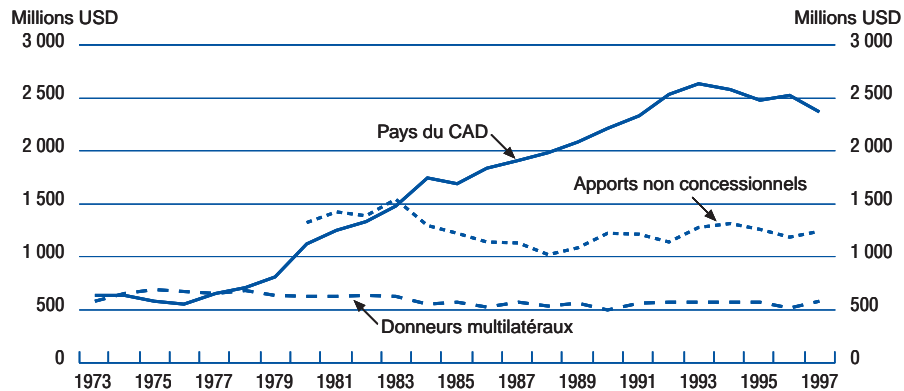
Les données concernant l'objet de l'aide se rapportent aux engagements et

1. On estime que la base de données du Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD couvre 85 à 90 % de l'APD bilatérale apportée par les pays membres du CAD au secteur de l'eau en 1990-95. A partir de 1996, les données sont pratiquement complètes. La principale lacune concerne la coopération technique assurée par le Japon (environ 80 millions USD par an).

2. Voir www.oecd.org/dac/stats

Graphique IX-1. Aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement, engagements 1973-2001 : moyenne mobile sur cinq ans

Prix constants de 2000



Source: OCDE, CAD, SNPC.

non aux versements. L'utilisation de moyennes permet de lisser les variations des engagements, et de rendre ainsi l'analyse des données plus significative du point de vue statistique. Les moyennes mobiles donnent une idée plus claire des tendances fondamentales.

Évolutions récentes dans l'aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement

Le graphique IX-1 présente l'évolution du financement bilatéral et multilatéral des projets relatifs à l'eau dans les pays en développement depuis 1973. Les données (en dollars constants) montrent que l'aide bilatérale apportée par les membres du CAD au secteur de l'eau a progressé, au cours des deux premières décennies, au rythme annuel moyen de 9 %. La tendance à la baisse observée depuis le milieu des années 90 reflète une réduction de l'APD en général, encore

que l'aide accordée au secteur de l'eau a commencé à diminuer plus tard que celle dont bénéficient les autres secteurs. La part de l'aide au profit de la distribution d'eau et de l'assainissement dans l'APD totale est restée relativement stable durant les années 90 ; elle a été de 6 % dans le cas de l'APD bilatérale et de 4-5 % dans celui de l'APD multilatérale. Au cours de ces dernières années, le total des apports d'aide au secteur de l'eau a atteint en moyenne environ 3 milliards USD par an. Un complément de 1-1.5 milliard USD par an lui est affecté sous la forme de prêts non concessionnels (principalement par la Banque mondiale).

Le tableau IX-1 présente des données sur l'aide apportée au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement par chaque donneur. Dans ce secteur, le Japon est de loin le donneur le plus important en valeur puisqu'il apporte environ un tiers de l'aide totale dans le domaine de l'eau.

Tableau IX-1.

Aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement par donneur
1996-2001, engagements annuels moyens et part dans le total de l'aide ventilable par secteur

	Millions USD		% du total du donneur		% de l'ensemble des donneurs	
	1996-1998	1999-2001	1996-1998	1999-2001	1996-1998	1999-2001
Allemagne	435	318	19	11	13	11
Australie	23	40	3	6	1	1
Autriche	34	46	17	18	1	2
Belgique	12	13	4	4	0	0
Canada	23	22	4	4	1	1
Danemark	103	73	15	13	3	2
Espagne	23	60	4	8	1	2
États-Unis	186	252	6	4	5	8
Finlande	18	12	11	8	1	0
France	259	148	13	13	7	5
Irlande	6	7	7	7	0	0
Italie	35	29	14	9	1	1
Japon	1 442	999	14	14	41	33
Luxembourg	2	8	4	13	0	0
Nouvelle-Zélande	1	1	2	2	0	0
Norvège	16	32	4	5	0	1
Pays-Bas	103	75	8	7	3	2
Portugal	0	5	1	3	0	0
Royaume-Uni*	116	165	8	7	3	5
Suède	43	35	6	6	1	1
Suisse	25	25	7	6	1	1
Total des pays du CAD	2 906	2 368	11	9	83	78
AID	323	331	6	6	9	11
BID (fonds spécial)	46	32	9	9	1	1
CE	..	216	..	5	..	5
FAfD	56	64	10	9	2	2
FAsD	150	88	11	8	4	3
Total multilatéraux	575	730	7	6	17	22
Total	3 482	3 098	10	8	100	100

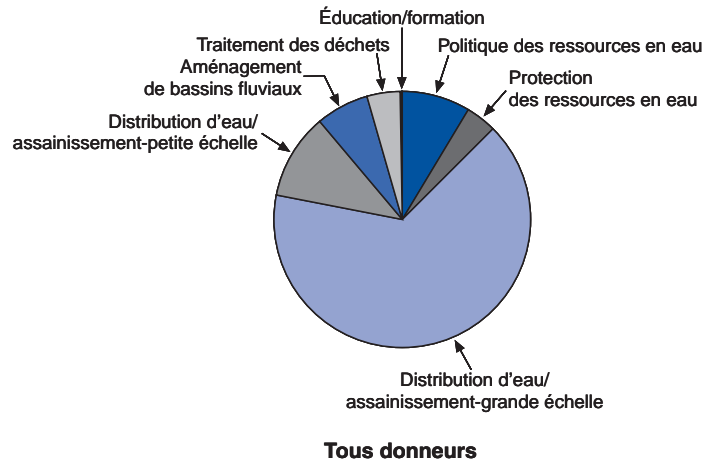
* Selon une étude du DFID, depuis 1999, les dépenses réellement effectuées dans le secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement sont le double des niveaux reflétés ici. La moitié environ des dépenses du Royaume-Uni afférentes au secteur de l'eau se rapporte à des projets multisecteurs.

Source : OCDE, SNPC, CAD.

L'Association internationale de développement (AID) du groupe de la Banque mondiale, l'Allemagne, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Commission

européenne, considérés tous ensemble, financent 45 % des activités. La part de l'aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement dans le total de l'APD

Graphique IX-2. L'aide dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement par sous-secteur, 1997-2001



Source : OCDE, SNPC.

ventilable par secteur³ est supérieure à la moyenne du CAD, de 9 %, pour l'Autriche, le Danemark, la France, l'Allemagne, le Japon et le Luxembourg.

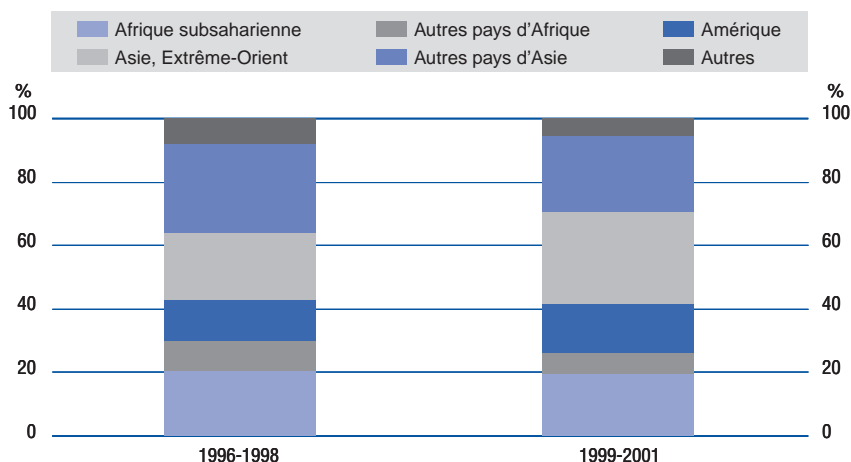
Le graphique IX-2 présente la ventilation par sous-secteur de l'aide apportée au secteur de l'eau au cours des cinq dernières années. Les projets relatifs à la distribution d'eau et à l'assainissement représentent plus de trois quarts des contributions. La majorité d'entre eux ont été classés dans la catégorie « systèmes à

grande échelle », mais le nombre de projets qui font appel à des technologies à faible coût (pompes manuelles, systèmes d'alimentation en eau par la gravité, collecte des eaux de pluie, latrines, etc.) semble en progression⁴. Il n'en demeure pas moins qu'une poignée de grands projets réalisés dans les zones urbaines occupent une place prépondérante dans l'aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement. De plus, bon nombre de ces projets sont financés au moyen de prêts et non de dons. En 2000-2001, par

3. Environ 65 à 70 % de l'APD bilatérale des membres du CAD sont ventilables par secteur. Les contributions qui ne se prêtent pas à une ventilation par secteur (par exemple l'ajustement structurel, le soutien à la balance des paiements, les actions se rapportant à la dette, l'aide d'urgence, les transactions internes aux pays donateurs) sont exclues du dénominateur, afin de mieux rendre compte de l'orientation sectorielle des programmes des donateurs.

4. Dans la classification sectorielle du CAD, « distribution d'eau et assainissement-systèmes à petite échelle » ne constitue une catégorie distincte que depuis 1996 ; par conséquent, une partie de l'augmentation du nombre d'activités à faible coût notifiées peut être imputée à ce changement. Cependant, on a également observé une diminution de la taille moyenne des projets depuis 1996. Pour 1995-96, sur un total de 900 engagements au titre de la distribution d'eau et de l'assainissement, 100 environ ont porté sur un montant supérieur à 10 millions USD, et représenté ainsi 75 % de la valeur totale de l'aide accordée à ce secteur pour ces deux années. Il ressort d'un examen analogue des données relatives à 1999-2000 (mêmes donateurs) que 75 projets, sur un total de 1 400, se situaient à ce niveau de financement, ce qui correspondait à 60 % de la valeur totale de l'aide au secteur de l'eau.

Graphique IX-3. Répartition géographique de l'aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement, engagements 1996-2001



Source: OCDE, SNPC.

exemple, environ 57 % de l'APD totale au secteur de l'eau ont été accordés sous forme de prêts (ce qui a été le cas de plus de trois quarts de l'aide dispensée par l'Autriche, l'Espagne, la France, l'Italie, le Japon et le Portugal). A titre de comparaison, la part des prêts dans l'APD apportée à tous les secteurs réunis en 2000-2001 a été de 22 %.

Environ 10 % de l'aide au secteur de l'eau sont affectés à la politique des ressources en eau, ainsi qu'à la planification et aux programmes y afférents. Cette catégorie comprend quelques programmes et réformes de grande envergure intéressant ce secteur et de multiples activités de moindre importance visant à améliorer la gestion des ressources en eau à travers le soutien institutionnel, l'assistance technique et le renforcement des capacités. L'éducation et la formation dans le domaine de l'eau ne représentent qu'une minuscule part du total. Il convient toutefois de noter que ces données ne tiennent pas compte des composantes des projets

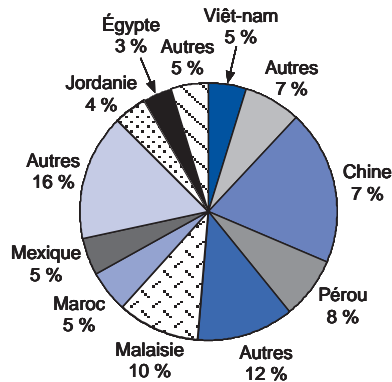
relatifs à la distribution d'eau et à l'assainissement qui sont consacrées à l'éducation et à la formation, celles-ci pouvant rarement être isolées.

Le graphique IX-3 présente la répartition de l'aide au secteur de l'eau par région. La moitié environ du total est affectée à l'Asie (ce qui correspond à peu près à la part de l'Asie dans le total des engagements d'APD), une place importante étant faite à l'Asie extrême-orientale depuis quelques années. La part de l'Afrique a légèrement diminué et celle de l'Amérique légèrement augmenté.

Une analyse publiée dans le *Rapport sur la coopération pour le développement* de 1998 du CAD a montré que l'aide au secteur de l'eau était concentrée dans un nombre relativement faible de pays bénéficiaires. En 1995-96, par exemple, dix pays recevaient près des deux tiers de l'aide apportée à ce secteur. Les données font apparaître une réorientation de l'aide au cours de ces dernières années. Durant la

Graphique IX-4. L'aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement par bénéficiaire – Vue d'ensemble de la répartition au regard des besoins des populations

Engagements 2000-2001



Source : OCDE/SNPC, Banque mondiale.

période 1997-2001, les dix principaux bénéficiaires ont obtenu 48 % du total. La Chine, l'Inde, le Viêt-nam, le Pérou, le Maroc et l'Égypte figuraient parmi les dix principaux bénéficiaires durant les deux périodes considérées, alors que la Turquie, l'Indonésie, la Tunisie et le Sri Lanka ont été remplacés par le Mexique, la Malaisie, la Jordanie et les territoires sous administration palestinienne.

L'analyse de 1998 a montré qu'un grand nombre de pays dont une forte proportion de la population n'avait pas accès à l'eau potable recevaient une très faible part de l'aide, voire aucune. Il semble qu'il en soit toujours ainsi, comme le montre le graphique IX-4. Seulement 12 % du total de l'aide apportée au secteur de l'eau en 2000-01 sont allés aux pays dont moins de 60 % de la population ont accès

à une source d'eau meilleure⁵, lesquels comprennent la plupart des pays les moins avancés.

Les données concernant le total de l'aide apportée au secteur de l'eau dans un pays bénéficiaire particulier ne sont pas suffisantes pour déterminer si l'aide est dirigée là où elle est le plus nécessaire. Les projets réalisés dans les pays relativement riches peuvent être orientés vers les régions ou les fractions de la population les plus pauvres, tandis que ceux qui sont mis en place dans les pays pauvres peuvent profiter aux plus aisés. Le système des marqueurs relatifs aux objectifs de la politique d'aide défini par le CAD permet néanmoins d'obtenir des données complémentaires facilitant l'examen d'éléments tels que la place de la lutte

5. Il s'agit de l'indicateur utilisé pour suivre les progrès réalisés vers l'Objectif du millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre (voir Module spécial à la fin de la deuxième partie du présent Rapport).

— Promouvoir les services de distribution d'eau et d'assainissement dans les pays en développement

contre la pauvreté ou de la problématique homme-femme dans les activités d'aide.

La qualité des données est limitée et les généralisations doivent être prudentes. Cependant, les données communiquées par onze membres du CAD pour 2000 et 2001 tendent à montrer que les projets relatifs à l'eau sont un peu moins centrés sur la lutte contre la pauvreté et l'égalité homme-femme que ceux qui sont consacrés à d'autres secteurs⁶, encore que la problématique homme-femme semble prise en compte de manière satisfaisante dans les projets concernant la distribution d'eau et l'assainissement qui sont réalisés dans les zones rurales.

3. Fournir des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les villes en expansion rapide

Beaucoup de villes des pays en développement possèdent des systèmes peu fiables de distribution d'eau courante, ce qui se traduit par des interruptions dans l'approvisionnement. La fourniture de services dans ce domaine se dégrade, surtout en raison de la rapidité de l'urbanisation et de la croissance de la population, du coût élevé des infrastructures et de la diminution progressive des ressources publiques consacrées aux

problèmes posés par l'eau en milieu urbain. Qui plus est, les systèmes existants présentent souvent des insuffisances dans leur conception et leur fonctionnement. On estime que, d'ici à 2025, dans les pays en développement, la population des zones urbaines aura doublé par rapport au chiffre actuel pour atteindre quatre milliards de personnes. Cette forte poussée démographique viendra ajouter aux pressions qui s'exercent sur des systèmes d'approvisionnement en eau déjà mis à rude épreuve.

Dans la suite de cet exposé, nous nous intéressons aux enseignements dégagés de l'action consacrée par les membres du CAD à la mise en place de services de distribution d'eau et d'assainissement dans les villes en expansion rapide où la concentration des populations pauvres va croissant. Nous décrivons à grands traits les principaux problèmes que posent l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans ces centres urbains, en nous penchant sur les moyens d'améliorer l'accès des plus pauvres aux services de base dans ce domaine. Les ressources disponibles étant limitées, il est indispensable de tenir compte de ces enseignements lors de la définition des initiatives qui seront prises dans l'avenir afin d'améliorer l'approvisionnement en eau, de porter au maximum les avantages et autres possibilités offerts par les solutions susceptibles d'être adoptées, et de réduire au minimum le coût de la distribution d'eau.

6. L'Allemagne (groupe KfW), l'Australie, le Canada (ACDI), le Danemark, la Finlande, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse fournissent des données sur les marqueurs pour la majorité des activités notifiées. Moins de la moitié de l'ensemble des projets relatifs à l'eau qui ont été examinés à la lumière des marqueurs de la politique d'aide a été notifiée comme assistance directe aux plus démunis (objectif principal ou significatif), et un quart au titre de l'égalité entre hommes et femmes (la majeure partie comme objectif significatif). Par comparaison, environ deux tiers des activités menées dans le secteur de la santé avaient été notifiées comme centrées sur la lutte contre la pauvreté, et un tiers sur l'égalité entre hommes et femmes.

Encadré IX-1.

Réformer les services des eaux : principales priorités du point de vue institutionnel

- Donner aux compagnies des eaux un statut juridique plus clair qui permette de renforcer leur autonomie et leur responsabilité, afin qu'elles attirent davantage l'investissement privé et soient mieux adaptées aux accords de partenariat entre secteur public et secteur privé.
- Assurer le respect des normes relatives à la qualité de l'eau et aux effluents aqueux.
- Développer le prélèvement de redevances auprès des usagers et des pollueurs selon le principe du paiement proportionnel à l'utilisation ou à la pollution occasionnée, en tenant compte des considérations d'ordre économique, environnemental et social.
- Réformer les barèmes de tarifs appliqués de façon à favoriser l'émergence de systèmes capables de s'autofinancer et à assurer ainsi la viabilité des services de distribution d'eau du point de vue commercial.
- Améliorer les résultats sur le plan opérationnel et financier, afin d'accroître la viabilité des services du point de vue commercial, en recourant, par exemple, aux moyens suivants :
 - Rationaliser les méthodes de facturation et de recouvrement des redevances.
 - Encourager la réduction des dépenses d'exploitation.
 - Renforcer les capacités nécessaires à la planification et à la réalisation de projets d'équipement complexes, par exemple dans le cadre d'accords de partenariat entre secteur public et secteur privé.
 - Accroître la transparence des relations avec les autorités, la clientèle et les organes d'information, en vue de faciliter la mise en place de partenariats entre secteur public et secteur privé ; étudier les possibilités d'obtenir des ressources financières supplémentaires (par exemple, à travers l'investissement privé), afin d'améliorer et de développer les services de distribution d'eau.

Réformer la gestion des systèmes urbains de distribution d'eau et d'assainissement

Dans beaucoup de pays en développement, les systèmes urbains d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont gérés par des sociétés municipales ou régionales appartenant aux collectivités locales. L'eau est fournie à des prix bien inférieurs aux coûts supportés à long terme sur les plans financier et environnemental, d'où une consommation abusive et un gaspillage aggravés par le non-recouvrement d'une grande partie des

redevances et les pertes importantes qui se produisent au niveau des systèmes de distribution. S'ajoutant à la médiocrité des méthodes de gestion appliquées, ces insuffisances rendent extrêmement difficile, pour les compagnies publiques des eaux, l'entretien de leur réseau d'approvisionnement, sans parler de son extension ou de son amélioration.

Pour bon nombre de villes, il est urgent de réformer en profondeur les politiques et les institutions, afin de mettre un terme à la détérioration rapide des infrastructures hydrauliques, ainsi que d'assurer une

utilisation rationnelle et écologiquement viable de l'eau et de créer des recettes pour financer les investissements requis. Cette réforme devra permettre de récupérer une part plus importante des coûts, de mieux conserver les ressources en eau et de prévenir la pollution à la source. Sa réalisation s'impose pour donner aux distributeurs d'eau les moyens d'offrir également leurs services aux communautés les moins favorisées.

La réforme doit aussi encourager la mobilisation de capitaux et de compétences en gestion privés pour le financement et l'exploitation des infrastructures hydrauliques, les ressources financières et le savoir-faire étant souvent insuffisants du côté du secteur public pour répondre à la demande croissante de services dans ce domaine. Au cours des années 90, l'investissement privé dans les projets d'infrastructure hydraulique était le plus souvent le fruit d'un partenariat entre secteur public et secteur privé. Cette forme de partenariat est en grande partie motivée par le fait que l'eau constitue par nature un « bien public » et par son importance pour la santé et le bien-être des personnes. Les pouvoirs publics ne peuvent totalement se décharger des responsabilités liées à un produit dont le rôle est aussi grand, de sorte que c'est généralement à eux qu'il revient en définitive d'assumer la propriété des infrastructures.

La mobilisation de capitaux privés par l'adoption d'une optique commerciale dans la fourniture des services de distribution d'eau ou par la privatisation de ces services peut avoir des effets positifs à condition que les administrations locales respectent convenablement l'obligation de rendre des comptes à la population et prennent les dispositions qui s'imposent pour prévenir l'abus de position dominante. Cependant, une libéralisation des

marchés en l'absence de système de réglementation efficace peut engendrer de graves problèmes. Il est particulièrement préoccupant de constater que les prestataires privés axent le plus souvent leurs efforts sur les quartiers les plus riches qui ont les moyens de s'offrir leurs services, et délaissent ceux dont les habitants ont un revenu plus faible.

Les réglementations et autres dispositifs de contrôle sont indispensables pour que les compagnies publiques ou privées exercent leurs activités de façon satisfaisante. Ils doivent fixer des normes minimales appropriées (concernant l'accès aux services et leurs modalités) et devraient encourager la mise en place de systèmes consistant à lier avec précision les tarifs appliqués au niveau des services fournis et aux coûts engendrés par la pollution. Les responsables de la réglementation doivent par ailleurs également veiller à ce que le passage au recouvrement intégral des coûts ne pénalise pas trop les populations pauvres.

Améliorer l'accès des populations les plus pauvres des zones urbaines aux services de base en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Des efforts particuliers s'imposent pour répondre aux besoins des plus pauvres, notamment des habitants des bidonvilles. Ceux-ci doivent souvent acheter l'eau à des vendeurs qui la leur cèdent à un prix représentant plusieurs fois celui du litre d'eau courante. Il est par conséquent important de comprendre comment permettre à ces populations de tirer avantage du développement et de l'entretien des infrastructures hydrauliques, ainsi que d'examiner les solutions peu coûteuses qu'il peut être envisagé d'adopter pour leur faciliter l'accès à des

services d'approvisionnement en eau et d'assainissement d'un prix abordable.

De nombreux ménages pauvres auraient les moyens de payer (en espèces ou en nature) un prix correspondant à l'intégralité du coût des infrastructures et des services de distribution d'eau au niveau de la communauté et, peut-être, du ménage. Mais le refus des autorités locales de reconnaître leur droit au logement ou leurs droits fonciers a pour effet de restreindre, dans bon nombre de villes, leur accès à des services convenables d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

La nature des services à fournir doit être déterminée en fonction des possibilités qu'ont les usagers d'assurer l'entretien des infrastructures, que ce soit par le travail ou le versement de redevances. Il convient donc d'exploiter au maximum les solutions peu coûteuses qui peuvent consister, entre autres, à confier aux communautés la fourniture d'une partie des services. Par exemple, un organisme (public ou privé) peut mettre en place des conduites d'alimentation en eau et d'évacuation dans une communauté, celle-ci se chargeant de la distribution de l'eau et de la collecte des redevances.

L'application d'un barème prévoyant un tarif peu élevé par unité de volume d'eau jusqu'à un certain niveau de consommation, contribue aussi à rendre l'eau financièrement accessible même aux plus pauvres tout en décourageant le gaspillage. Il faudra peut-être apporter un soutien aux organisations communautaires ou en créer s'il n'en existe pas, afin d'assurer l'application de solutions à faible coût nécessitant la participation de la collectivité.

L'alimentation en eau est indissociable de l'assainissement. Pour le second comme

pour la première, toutes les solutions propres à réduire les coûts au minimum, y compris les systèmes sans égout, doivent être envisagées afin de répondre aux besoins urgents. Mais les exigences des ménages et des communautés évoluent avec le temps. Par exemple, lorsqu'une famille s'agrandit, elle utilise davantage d'eau et produit plus de déchets. Des réseaux d'évacuation ou d'assainissement aux dimensions insuffisantes, surtout s'ils sont mal entretenus, peuvent rapidement devenir inadaptés et ne plus pouvoir fonctionner, exposant ainsi davantage les populations aux risques sanitaires contre lesquels ils étaient censés les protéger.

Il est donc nécessaire de faire appel au financement public pour atténuer les effets externes négatifs que peuvent exercer des systèmes d'assainissement insuffisants, et faciliter la réalisation d'économies d'échelle lors de la mise en place des infrastructures. Cependant, toute mesure prise à cette fin doit l'être en liaison avec les communautés concernées et donner lieu notamment à la mobilisation des ressources locales, financières et autres. La participation de leurs membres, aussi bien des femmes que des hommes, à toutes les étapes du processus – dont la sélection des solutions les plus appropriées, la conception du système, la construction et l'entretien des infrastructures – constitue un important facteur de réussite.

Dans l'encadré IX-2 sont exposées les possibilités qui s'offrent, sur les plans technique et institutionnel, de réduire au minimum le coût des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour les ménages pauvres, étant entendu qu'une évaluation de la demande de ces services à moyen terme doit être effectuée.

Encadré IX-2.

Faciliter l'accès des pauvres à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement d'un prix abordable

Les solutions possibles et les questions qu'elles soulèvent

Les solutions qui s'offrent pour améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les quartiers de bidonvilles – ainsi que pour exploiter au maximum les possibilités de recouvrement des coûts en vue d'assurer la viabilité des services – sont très variables selon ces quartiers.

Questions d'ordre technique. Il s'agit notamment du coût de l'approvisionnement, qui dépend de la distance du quartier considéré par rapport aux conduites principales d'eau et aux canalisations d'égout existantes, de la topographie du lieu, de la structure du sol, de la densité de peuplement et de la configuration du quartier, ainsi que du potentiel d'exploitation des ressources en eau locales.

Questions d'ordre institutionnel. Elles concernent notamment l'attitude des responsables vis-à-vis du fait d'assurer l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les bidonvilles et, de façon générale, les zones d'habitation non autorisée, ainsi que le statut des habitants de ces quartiers (« propriétaires » ou locataires). Il est difficile pour une compagnie des eaux de raccorder les logements au réseau et d'obtenir le paiement régulier des factures dans des quartiers où les propriétaires des parcelles ne sont pas faciles à identifier et où les habitations n'ont pas d'adresse officielle. En raison de la précarité qui caractérise ainsi l'occupation des terrains dans ces zones, les possibilités d'y améliorer les infrastructures et les services publics sont plus restreintes.

Facteurs liés à la demande. Il est essentiel de disposer d'informations détaillées sur les systèmes et les entreprises qui fournissent déjà (de façon institutionnalisée ou non) des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Il convient notamment d'analyser les besoins des divers habitants, leurs priorités, leur faculté contributive et leur disposition à payer. Ainsi, certaines communautés qui se sont assurées un accès suffisant à l'eau par des moyens informels peuvent avoir d'autres priorités.

Innovations institutionnelles : approvisionnement des communautés

Lorsqu'il est trop coûteux ou trop compliqué du point de vue institutionnel de raccorder chaque habitation ou chaque cour au réseau de distribution d'eau, différentes mesures peuvent être prises pour améliorer l'accès à l'eau et accroître les possibilités de recouvrement des coûts. La compagnie des eaux peut relier le quartier aux conduites et collecteurs principaux par des points d'eau situés en bordure de celui-ci, à partir desquels les habitants organisent ensuite eux-mêmes l'approvisionnement intérieur du quartier. Elle vend ainsi l'eau « en gros » à la communauté qui, de son côté, prend en charge la perception des sommes dues par les ménages. Les compteurs d'eau collectifs permettent de ne pas avoir à payer la fourniture de compteurs individuels et leur relevé régulier.

Des méthodes semblables peuvent être appliquées dans le cas des communautés trop éloignées des conduites principales pour pouvoir y être raccordées. La compagnie des eaux peut, par exemple, fournir une grande quantité d'eau dans une grosse citerne, en laissant à une organisation communautaire le soin d'acheminer l'eau vers chaque logement et de recueillir les redevances.

Il est possible de faciliter l'accès des habitants aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement en leur permettant d'étaler sur plusieurs mois le paiement des frais de raccordement initial qui sont alors intégrés dans les redevances, ou en leur accordant des prêts.

Encadré IX-2. (suite)

Faciliter l'accès des pauvres à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement d'un prix abordable

Il existe de nombreux exemples de dispositifs d'épargne et de crédit qui ont été mis en place avec succès à l'échelon local, afin de permettre aux ménages à faible revenu de bénéficier des services de distribution d'eau et d'assainissement.

Formules permettant de réduire les coûts au minimum

Prise en charge partielle des travaux d'installation par les communautés. Le coût de l'installation des conduites d'alimentation et/ou d'évacuation peut être sensiblement réduit si les habitants et/ou les organisations communautaires acceptent de creuser les fossés et de mettre les habitations en état d'être raccordées. De cette façon, il est possible d'offrir aux ménages à faible revenu des installations « coûteuses » et de bonne qualité, tout en assurant un recouvrement intégral des coûts. Des conduites de diamètre plus petit, des fossés moins profonds, des pentes moins fortes et des réservoirs d'interception peuvent également faire baisser le coût d'installation des systèmes d'assainissement, mais il faut également tenir compte de l'évolution possible de la demande à moyen terme.

Assainissement sans égout. De nombreuses solutions existent pour assurer un assainissement « sans égout » à la fois sûr et de bonne qualité. Les dispositifs d'assainissement sur place – comme les latrines à fosse améliorée et ventilée, les toilettes à chasse d'eau manuelle reliées à des fosses septiques collectives – sont généralement moins coûteux. Ces installations doivent être régulièrement vidangées, opération dangereuse qu'il vaut mieux confier à des spécialistes. On oublie souvent qu'il faut aussi disposer de services d'entretien d'un prix abordable.

Dans les quartiers étendus et fortement peuplés, le coût unitaire d'un système d'égouts peut être comparable à celui d'un système sans égout. Leurs habitants donnent en général largement la préférence au premier car il permet aussi d'évacuer les eaux usées et n'a pas besoin de vidange régulière. Le choix entre ces deux systèmes dépend des caractéristiques du lieu, comme l'état des sols, la facilité de creusement des fosses et le niveau des eaux souterraines. Le coût du traitement des eaux usées doit toutefois être intégré dans la comparaison des deux systèmes car, si ce traitement n'est pas assuré convenablement, les coûts externes qui en résulteront du point de vue de la santé des personnes et de l'environnement seront très importants.

4. Gestion des ressources en eau et égalité entre hommes et femmes

Tenir compte du rôle et des priorités respectifs des femmes et des hommes

En raison des normes sociales et culturelles auxquelles ils sont soumis, les hommes et les femmes n'ont souvent

pas la même façon de faire usage des ressources en eau. Dans les pays en développement, les femmes ont toujours joué un rôle essentiel dans l'utilisation, la fourniture et la gestion de l'eau au sein du ménage, où elles sont également chargées de veiller à l'hygiène. Ce sont elles qui évacuent les ordures ménagères, entretiennent les installations sanitaires et apprennent l'hygiène aux enfants. Elles apportent

Encadré IX-3.

Mettre en place des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement de qualité et viables : pourquoi l'égalité entre femmes et hommes est importante*

- Les besoins des femmes concernant l'eau sont largement reconnus dans le cas des activités à petite échelle (jardinage, petits élevages et usages domestiques) qui sont indispensables à la vie de la famille.
- La conception et le lieu d'implantation des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement tiennent mieux compte des exigences des femmes et des hommes.
- Les technologies adoptées sont plus conformes aux besoins des femmes (par exemple, pompes manuelles conçues de manière que les femmes et les enfants puissent facilement les utiliser).
- La planification technique et financière relative au fonctionnement et à l'entretien courants des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement est meilleure, les femmes ayant des compétences qui les rendent particulièrement aptes à épargner et à gérer les fonds requis pour ces activités.
- Des progrès sont aussi accomplis dans le domaine de la santé car tous les membres de la communauté sont mis à contribution et peuvent tirer avantage de l'utilisation d'installations privées à la fois commodes et sûres.

* D'après *Gender Equality Tipsheets: Health and Population (water supply and sanitation)*, document élaboré par l'Australian Agency for International Development.

en outre une contribution importante, mais souvent beaucoup moins visible, à l'entretien des systèmes d'approvisionnement assuré par les pouvoirs publics.

Dans les zones rurales, les femmes pratiquent l'agriculture de subsistance et s'occupent de petits élevages, deux activités fortement tributaires de la présence d'eau et de son accessibilité. Quant aux hommes, ils jouent généralement un rôle plus grand dans la prise de décision intéressant les affaires publiques et exercent des fonctions de technicien et de cadre, et c'est souvent à eux que reviennent les activités rémunératrices les plus importantes comme l'irrigation et l'élevage de bovins.

Du fait de ces différences, il y a intérêt à associer pleinement aussi bien les femmes que les hommes à la réalisation des programmes visant à développer les services de distribution d'eau et d'assainissement en fonction de la demande, qui permettent aux populations locales de choisir le type de système dont elles souhaitent disposer et qu'elles sont prêtes à financer en partie. La prise en compte du rôle et des priorités spécifiques de chaque sexe permet en effet d'accroître la viabilité des projets et l'égalité dans l'accès aux ressources en eau.

Dans un document de 1994 sur la question des femmes et de la gestion des ressources en eau qui avait été présenté au

CAD par l'Agence suédoise de développement international (ASDI)⁷, l'auteur soulignait que la participation des femmes à la gestion des ressources en eau était aussi souhaitable que celle des hommes pour assurer une mise en valeur et une utilisation efficaces de ces ressources. Si ce fait était évident s'agissant des programmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau à usage domestique, il le devenait davantage depuis quelques années dans le cas de la gestion globale des bassins fluviaux, ainsi que de certaines activités comme la mise en valeur des terres humides et l'irrigation. Un certain nombre de recommandations avaient été formulées à l'intention des organismes donateurs, en vue du renforcement de l'ensemble des politiques et des stratégies relatives à ce domaine.

Faire face aux défis posés par la recherche de l'égalité entre femmes et hommes

Depuis lors, des stratégies spécifiques et autres instruments d'action concernant la problématique homme-femme et le secteur de l'eau ont été élaborés à partir des bonnes pratiques des donateurs, et la formation aux questions d'égalité entre les sexes est devenue une composante importante des projets réalisés dans ce domaine. Pour faire face aux problèmes posés par la recherche de l'égalité entre hommes et femmes, il faut souvent adopter une démarche consistant notamment à :

- *Utiliser des méthodes et autres outils tenant compte des disparités entre les sexes, afin que les organismes donateurs et les partenaires des pays en développement*

saisissent mieux le rôle, les responsabilités et les besoins de chaque sexe en ce qui concerne les ressources en eau. L'analyse par sexe permet de mieux cerner les caractéristiques socioéconomiques et culturelles de la région à pourvoir en services, les connaissances, l'attitude et les pratiques des femmes et des hommes en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi que les obstacles à la participation des unes et des autres aux activités liées à l'eau.

- *Associer les femmes à la planification et à la prise de décision concernant les équipements requis pour la distribution d'eau et l'assainissement au niveau de la communauté. Pour faire davantage participer les femmes, il peut être nécessaire de recourir à des incitations financières ou autres, ainsi que de reconnaître officiellement le rôle qu'elles peuvent jouer dans ce domaine et les capacités qu'elles possèdent pour ce faire.*

- *Faire comprendre aussi bien aux hommes qu'aux femmes pourquoi l'égalité entre les sexes est nécessaire et quels avantages elle peut leur procurer (voir encadré IX-4), en encourageant et en facilitant les initiatives prises à cette fin.*

- *Élaborer et recueillir des données par sexe et les analyser, afin de cerner le rôle que jouent respectivement les femmes et les hommes et de mieux cibler les activités en fonction des priorités des unes et des autres. Les informations que les donateurs communiquent au CAD montrent nettement qu'une évolution se produit dans ce sens.*

- *Aller au-delà de la seule prise en compte des usages domestiques que les femmes font de l'eau, afin de s'intéresser également aux usages productifs, c'est-à-dire à l'utilisation de*

7. Carolyn Hannan-Andersson, « Les femmes et la gestion des ressources en eau » (note du Groupe d'experts du CAD sur la participation des femmes au développement), DCD/DAC(94)10, 15 avril 1994.

Encadré IX-4.

La participation des femmes au Projet pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural réalisé à Lombok

Face aux obstacles posés par la tradition à la mobilité des femmes et à leur initiative au sein de la communauté, les responsables de ce projet ont dû faire preuve d'imagination, tout en tenant compte de la réalité culturelle locale, pour faire participer les femmes à la prise de décision concernant l'approvisionnement en eau de la communauté et à la gestion de cette activité. Lorsque le projet a débuté, des groupes de travailleurs masculins ont été constitués pour aider à la construction des puits et au creusement des tranchées destinées à recevoir les canalisations. La communication entre les hommes et les femmes a ainsi été limitée, le rôle des secondes consistant simplement à apporter la nourriture et la boisson pendant les travaux, ainsi qu'à transporter les matériaux de construction sur le chantier.

À la fin de la première phase du projet, il a été décidé de commencer par constituer des groupes d'usagers de l'eau, afin que les femmes puissent participer davantage à la planification, au choix des implantations et à l'organisation des travaux de construction. Les groupes de travailleurs masculins sont devenus des sous-groupes des groupes d'usagers de l'eau, qui comprenaient à la fois des hommes et des femmes. Cette démarche a permis de démontrer que les femmes étaient efficaces dans la prise de décision et l'organisation, fiables sur le plan financier et novatrices dans la gestion de l'approvisionnement en eau et dans l'emploi des fonds réunis pour assurer l'entretien des installations. Par exemple, elles ont créé des jardins afin d'utiliser les eaux de drainage et entrepris de surveiller l'utilisation des puits pour en préserver la propreté et rationner la consommation durant la saison sèche.

Source : D'après notamment Glen Chandler, « Rural water supply and sanitation project, Lombok Tengah: RWSS and its impact on women », 1990, et Beth Mylius, « Phase I Final Report: Community Component », 1987.

l'eau pour les cultures, l'élevage et la confection de produits destinés à la vente, ce qui nécessite un changement de mentalité chez la plupart, notamment les responsables de la planification. Les hommes doivent aussi être amenés à prendre conscience de la contribution importante que les femmes apportent par le rôle actif qu'elles jouent dans la société. Dans ce but, il faudra de plus en plus dépasser l'optique de la communauté pour se placer au niveau du ménage, afin d'attirer davantage l'attention sur le rôle et les apports respectifs des deux sexes et les relations qui existent entre eux.

- *Encourager les hommes et les femmes à jouer un rôle nouveau et les aider dans cet effort.*

Pour ce faire, il faut non seulement mettre l'accent sur les solutions d'ordre technique, mais aussi se préoccuper des problèmes à moyen terme, comme la gestion du changement, le développement des compétences requises en matière de décision et d'encadrement au niveau de la communauté, et l'amélioration des mécanismes de consultation au sein des instances chargées de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Un certain nombre d'organismes donateurs s'intéressent beaucoup à ces questions, comme en témoigne l'appui qu'ils apportent aux organisations de la société civile des pays partenaires.

Partie IV

LE CAD ET SES TRAVAUX

1. Le Comité d'aide au développement (CAD)

Le Comité d'aide au développement (CAD) est le principal organe à travers lequel l'OCDE traite des questions de coopération avec les pays en développement. Il est l'une des instances les plus importantes au sein desquelles les grands donateurs bilatéraux s'emploient, ensemble, à accroître l'efficacité de leurs efforts communs en faveur d'un développement durable.

Le CAD, qui compte parmi la trentaine de comités spécialisés de l'OCDE, présente trois caractéristiques qui lui sont propres. Premièrement, il se réunit plus fréquemment que les autres comités (environ 15 fois par an) et son président est basé au siège de l'OCDE. Deuxièmement, il est habilité à adresser des recommandations sur les questions de sa compétence directement aux pays représentés au Comité ainsi qu'au Conseil (cas, par exemple, de sa Recommandation de 2001 sur le déliement de l'aide aux pays les moins avancés). Troisièmement, son président publie un rapport annuel consacré aux actions et politiques mises en œuvre par les membres du CAD. Ce rapport est devenu une référence dans le domaine de la coopération pour le développement.

Mission du CAD

La mission du CAD, qui n'a pas changé depuis sa création en 1961 (voir plus loin), est d'encourager des efforts coordonnés, intégrés, efficaces et dotés de ressources suffisantes au niveau international en faveur d'un développement économique et social durable. Reconnaissant que ce sont les pays en développement eux-mêmes qui sont responsables, en dernier ressort, de leur propre développement, le CAD s'attache en particulier à voir comment la coopération internationale peut renforcer la capacité des pays en développement de participer à l'économie mondiale et celle de leurs citoyens d'échapper à la pauvreté de prendre pleinement part à la vie de la collectivité. La mission fondamentale du CAD a été récemment réaffirmée dans la Déclaration intitulée « Pour un programme d'action commun de l'OCDE au service du développement » parue à l'occasion de la réunion 2002 du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres (voir l'annexe de la Vue d'ensemble du président du CAD).

Participent habituellement aux réunions du CAD les délégués des pays membres basés à Paris et des fonctionnaires venant

Membres du CAD

Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Commission des Communautés européennes, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

Observateurs permanents auprès du CAD

Fonds monétaire international ;
Programme des Nations Unies pour le développement ;
Banque mondiale.

des capitales des pays membres. Une fois par an, le CAD se réunit au niveau des hauts fonctionnaires passer en revue les travaux du Comité sur les questions d'actualité. Le Comité tient aussi chaque année une réunion à haut niveau à laquelle participent les ministres ou les responsables des organismes d'aide.

Activités essentielles

Le CAD appuie l'action menée par ses membres pour soutenir les efforts entrepris par les pays en développement et leurs populations à l'appui de leur propre développement à travers essentiellement quatre types d'activités :

i) Le CAD adopte des **Lignes directrices qui font autorité**, auxquelles ses membres se réfèrent dans la conduite de leurs programmes de coopération pour le développement. Ces lignes directrices reflètent les points de vue et l'expérience des membres du CAD et bénéficient d'apports venant d'institutions multilatérales et de différents experts, notamment d'experts de pays en développement. Les lignes directrices les plus récentes édictées par le CAD traitent des sujets suivants :

- La prise en compte des Conventions de Rio dans la coopération pour le développement (2002).
- Le renforcement des capacités dans le domaine des échanges (2001).
- La prévention des conflits violents (2001).
- Les stratégies de développement durable (2001).

En 2002, a été établi un document sur la santé et la pauvreté qui sera publié en 2003 dans la série des Ouvrages de référence du CAD ; le groupe d'étude sur les pratiques des donateurs a de son côté élaboré six « documents sur

les bonnes pratiques », eux aussi destinés à être publiés en 2003. Des informations sur le contexte dans lequel s'inscrivent ces produits et des extraits de ces derniers sont fournis dans les sections VIII et III du présent Rapport, respectivement.

- ii) Le CAD réalise des **examens critiques périodiques** des programmes de coopération pour le développement mis en œuvre par ses membres. Dans le cadre de ces examens par les pairs, qui ont habituellement lieu tous les quatre ans, le CAD étudie comment les orientations qu'il préconise sont appliquées dans le programme de chaque membre, analyse la façon dont le programme est géré (notamment du point de vue de la coordination avec les autres donateurs), apprécie la cohérence des politiques suivies dans d'autres domaines avec les objectifs de développement et retrace l'évolution du volume de ressources et de leur affectation. Chaque examen repose sur une enquête effectuée par le Secrétariat et par des examinateurs désignés dans deux pays membres. Cette enquête donne lieu à de vastes consultations dans la capitale du donneur examiné, ainsi qu'à des visites sur le terrain et à une évaluation conjointe des activités dans un pays. L'aboutissement du processus est l'examen en session plénière par le CAD des principaux problèmes recensés au cours des étapes précédentes. L'OCDE est la seule organisation internationale s'occupant des questions de développement qui réalise ce type d'examen. Des informations complémentaires sur le processus d'examen par les pairs tel que le pratique le CAD sont fournies dans la section IV du présent Rapport.
- iii) Le CAD est un **lieu de dialogue** où les membres peuvent échanger des

données d'expérience et parvenir à un consensus international sur les questions d'orientation de l'action et de gestion qui les intéressent. Des thèmes particuliers ressortent des réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi que du programme de travail annuel et des priorités à moyen terme. En 2002, le CAD a organisé deux Forums des partenaires au développement qui ont eu respectivement pour thème « APD et financements privés : Attirer des financements et des investissements vers les pays en développement » (février) et « Pour une gestion au service de résultats dans la voie du développement et de l'efficacité de l'aide » (décembre). Parmi les autres sujets qui ont aussi largement retenu l'attention, figurent

les stratégies de lutte contre la pauvreté ; l'élargissement et l'intégration des sources de financement du développement ; l'amélioration de la mesure des progrès du développement et des apports de ressources, la coordination et la cohérence de la politique de coopération pour le développement et des autres politiques.

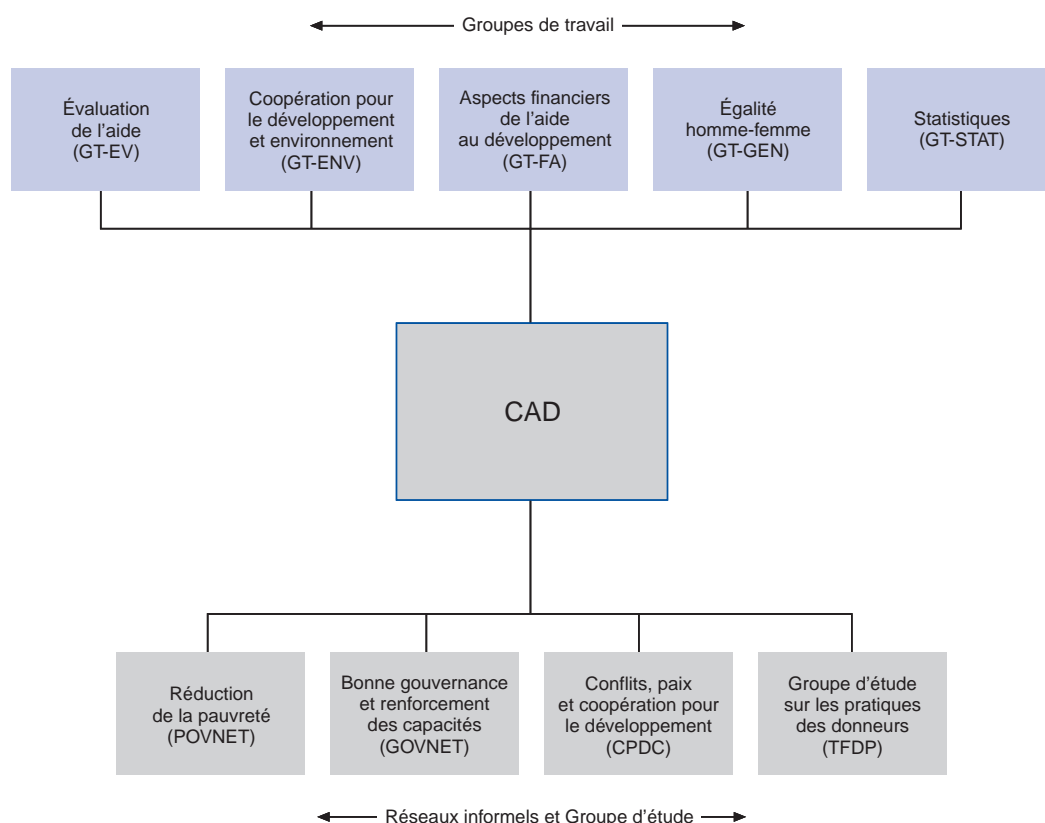
- iv) Le CAD publie des **statistiques et rapports** sur les apports d'APD et d'autres ressources aux pays en développement et aux pays en transition, et sur des questions connexes, se fondant essentiellement sur les notifications de ses membres. La définition des composantes de l'APD et la « Liste des bénéficiaires de l'aide » sont régulièrement revues par les membres du CAD.

Structure et composition du CAD et de ses organes subsidiaires en 2002

Par ailleurs, le CAD a constitué des groupes de travail, des réseaux informels et des groupes d'étude où ses membres sont généralement représentés par des spécialistes

venant des services centraux de leurs organismes d'aide respectifs. Leurs mandats reflètent les grandes orientations de l'action du Comité.

Le CAD et ses organes subsidiaires



Vers une nouvelle architecture du CAD

En 2002, les membres du CAD ont arrêté des principes directeurs devant régir l'organisation des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires. Les discussions concernant l'application de ces principes directeurs à la structure existante des organes subsidiaires (telle qu'elle apparaît ci-dessus) se poursuivent et une décision est attendue pour avril 2003. La nouvelle architecture des organes subsidiaires du CAD qui en résultera se reflétera sur l'édition de l'année prochaine du Rapport sur la Coopération pour le développement.

Composition du Comité d'aide au développement en 2002**Bureau du président du CAD**

Jean-Claude FAURE, président du CAD (France)
Josie D'ANGELO, assistante du président du CAD

Vice-présidents du CAD

M. Takuji HANATANI (jusqu'en août 2002)
M. Daisuke MATSUNAGA (depuis septembre 2002)
M. Lennarth HJELMÅKER (Suède)
M. Kelly KAMMERER (États-Unis)

Représentants permanents auprès du Comité d'aide au développement

Allemagne	M. Eduard WESTREICHER
Australie	M. Robin DAVIES (jusqu'en août 2002) Mme Ellen SHIPLEY
Autriche	Mme Ursula VAVRIK (jusqu'en novembre 2002) Mme Maria ROTHEISER-SCOTTI
Belgique	M. Paul FRIX
Canada	M. Scott WADE
Commission européenne	M. Gilles FONTAINE
Danemark	M. Peter HERTEL RASMUSSEN
Espagne	M. Jesús SANZ ESCORIHUELA
États-Unis	M. Kelly KAMMERER
Finlande	Mme Eija LIMNELL (jusqu'en juillet 2002) Mme Pirkko-Lissa KYÖSTILÄ
France	M. Pierre-Mathieu DUHAMEL (jusqu'en octobre 2002)
Grèce	M. Dimitris SERRELIS
Irlande	Mme Anne-Marie CALLAN
Italie	M. Vincenzo DE LUCA
Japon	M. Takuji HANATANI (jusqu'en juillet 2002) M. Daisuke MATSUNAGA
Luxembourg	M. Alain SIBENALER (jusqu'en mai 2002) M. Alain DE MUYSER
Norvège	Mme Kari HIRTH (jusqu'en mars 2002) Mme Birgit KLEVEN
Nouvelle-Zélande	M. Brian WILSON
Pays-Bas	M. Paul J. SCIARONE (jusqu'en juillet 2002) M. Jeroen VERHEUL
Portugal	M. Paulo NASCIMENTO
Royaume-Uni	M. Martyn ROPER
Suède	Mme Pernilla JOSEFSSON
Suisse	M. Paul OBRIST

Délégués des pays non membres du CAD

Corée	M. Hae-ryong KWON
Hongrie	M. György FEHÉR
Mexique	Mme Alejandra GARCIA WILLIAMS
Pologne	M. Michal RUSINSKI
Rép. tchèque	Mr. Michal KAPLAN
Turquie	Mr. Aydin SELCEN

Observateurs auprès du CAD

Banque mondiale	Mme Ann DUNCAN
FMI	M. Graeme JUSTICE (jusqu'en novembre 2002)
	Mme Sonia BRUNDSCHWIG
PNUD	M. Luc FRANZONI

Mandat du CAD

- Président :** M. J.-C. Faure (France).
- Vice-présidents :** M. D. Matsunaga (Japon), M. L. Hjelmåker (Suède), M. K. Kammerer (États-Unis).
- Membres :** Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Commission européenne.
- Observateurs :** Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- Date de création :** 30 septembre 1961.
- Durée :** Indéterminée.
- Mandat :** Paragraphe 14 du Rapport du Comité préparatoire.

14. Ainsi qu'il en est décidé dans la Résolution ministérielle en date du 23 juillet 1960 [OECD(60)13], le Groupe d'aide au développement deviendra le Comité d'aide au développement lorsque l'OCDE entrera en activité ; il aura le mandat suivant :

- a) Le Comité poursuivra les consultations relatives aux méthodes à appliquer pour rendre disponibles les ressources nationales afin d'aider les pays et les régions en voie de développement économique, et pour accroître et améliorer l'afflux de capitaux à long terme et les autres formes d'aide au développement en faveur de ces pays et régions.
- b) Le Comité d'aide au développement aura les fonctions, les caractéristiques et la composition qu'aura le Groupe d'aide au développement lors des débuts de l'Organisation.
- c) Le Comité choisira son président, présentera périodiquement des rapports au Conseil et à ses propres membres, recevra le concours du Secrétariat dans les conditions qui seront convenues avec le Secrétaire général, sera habilité à formuler des recommandations concernant des questions de son ressort aux pays représentés au Comité et au Conseil, et invitera des représentants d'autres pays et d'organisations internationales à participer aux discussions concernant des questions particulières en tant que de besoin.
- d) Le Comité d'aide au développement ne pourra agir au nom de l'Organisation qu'avec l'approbation du Conseil.
- e) Dans le cas où les attributions du Comité d'aide au développement seraient étendues au-delà de celles qui sont définies à l'alinéa a) ci-dessus, tout pays membre non représenté au Comité d'aide au développement pourra saisir le Conseil de la question.

Les organes subsidiaires du CAD : Mandats et composition en 2002*

Groupe de travail sur les aspects financiers de l'aide au développement (GT-FA)

- Président :** M. W. Singleton (Canada).
- Membres :** Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Commission européenne.
- Observateurs :** Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- Date de création :** Juillet 1964.
- Durée :** Indéterminée.
- Mandat :** Mandats pour les Groupes de travail du CAD approuvés les 13 et 14 mars 1975 [DAC(75)18].

Extrait du document [DAC(75)18] :

« I. LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ASPECTS FINANCIERS DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Le Groupe de travail sur les aspects financiers de l'aide au développement sera chargé d'examiner les conditions de l'aide, en s'attachant tout particulièrement à la question des conditions appropriées et à l'harmonisation des conditions de l'aide fournie aux pays les plus déshérités ; il devra aussi analyser les problèmes d'endettement des pays en développement en tenant compte des divers types d'apports de toutes provenances donnant lieu à endettement, à savoir l'aide publique au développement, les crédits à l'exportation et les autres transferts de capitaux. Le Groupe de travail devra poursuivre l'étude des problèmes techniques posés par le déliement, partiel ou général, de l'aide. Il traitera également tout autre sujet connexe dont l'étude lui aura été confiée par le CAD. Il entretiendra d'étroites relations de travail avec la Banque mondiale, le FMI et le Groupe du Comité des échanges sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation. Le Groupe de travail fera rapport au CAD en tant que de besoin. »

* *Mandat et durée* des organes subsidiaires : comme on l'a déjà indiqué, les mandats de tous les organes subsidiaires du CAD et leur durée font actuellement l'objet d'un réexamen et une décision est attendue pour avril 2003. Composition : les pays de l'OCDE qui ne sont pas membres du CAD sont associés aux réunions du Comité et de ses groupes de travail dans les domaines d'intérêt commun.

Groupe de travail sur les statistiques (GT-STAT)

- Président :** M. F. Meijndert (Pays-Bas).
- Membres :** Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Commission européenne.
- Observateurs :** Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- Date de création :** 19 juillet 1968.
- Durée :** Indéterminée.
- Mandat :** Mandats pour les Groupes de travail du CAD approuvés les 13 et 14 mars 1975 [DAC(75)18].

Extrait du document [DAC(75)18] :

« III. LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PROBLÈMES STATISTIQUES

Le Groupe de travail sur les problèmes statistiques sera chargé de poursuivre l'examen, et de proposer des améliorations, du recensement statistique des apports de ressources financières et techniques aux pays en développement et aux organismes multilatéraux ; à cet effet, il présentera des recommandations au CAD concernant *i*) l'opportunité de mettre au point, pour la notification des renseignements, des directives acceptées par tous, *ii*) la nécessité d'assurer, dans toute la mesure du possible, la comparabilité des renseignements fournis par les différents membres du CAD et par les autres donneurs, et *iii*) le fait que ces renseignements sont largement utilisés à l'intérieur des organismes internationaux et dans les pays en développement comme dans les pays membres du CAD ; il proposera au CAD, pour décision, les amendements qu'il conviendrait d'apporter au Questionnaire du CAD pour l'établissement des rapports statistiques ; il devra, le cas échéant, procéder à l'examen annuel du Système commun de notification de l'OCDE et de la BIRD ; il traitera tout autre sujet connexe dont l'étude lui aura été confiée par le CAD. Le Groupe de travail fera rapport au CAD en tant que de besoin. »

Groupe de travail sur l'évaluation de l'aide (GT-EV)

- Président :** M. R. van den Berg (Pays-Bas).
- Vice-Présidents :** M. N. Dabelstein (Danemark), M. C. Kirk (Royaume-Uni).
- Membres :** Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Commission européenne.
- Observateurs :** Corée, Mexique, Pologne, République slovaque, République tchèque, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD), Banque interaméricaine de développement (BIAD), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- Date de création :** 15 décembre 1982.
- Durée :** Indéterminée.
- Mandat :** Note sur le renforcement de l'évaluation de l'aide [DAC(82)27 (1^{re} révision)]. Le Groupe de travail établit un rapport annuel à l'intention du CAD.

Extrait du document [DAC(82)27 (1^{re} révision)] :

« Il est proposé que les correspondants pour l'évaluation de l'aide soient invités à poursuivre leurs travaux en tant que Groupe d'experts du CAD sur l'évaluation de l'aide, chargé des tâches suivantes :

- i) Renforcer l'échange d'informations et de données d'expérience ainsi que la coopération entre les services d'évaluation nationaux et, le cas échéant, multilatéraux en vue :
 - D'améliorer les activités d'évaluation des différents membres.
 - D'encourager la normalisation des cadres méthodologiques et conceptuels.
 - De poser les fondements d'une meilleure coordination entre donateurs pour la planification d'importantes études d'évaluation.
- ii) Contribuer à améliorer l'efficacité de l'aide en s'efforçant de dégager des études d'évaluation des leçons pouvant guider concrètement l'établissement et la conception des projets et programmes pour examen par le CAD.
- iii) Examiner la possibilité pratique de lancer une série d'études conjointes ou coordonnées effectuées par les membres intéressés, sur l'efficacité de l'aide dans un secteur important, tel que l'agriculture, ou éventuellement dans des pays particuliers.
- iv) Chercher des moyens d'encourager et de soutenir la capacité d'évaluation propre des pays en développement.

Groupe de travail sur l'égalité homme-femme (GT-GEN)

- Président :** Mme B. Tusscher (Pays-Bas).
- Vice-présidents :** M. P. Evans (Royaume-Uni), Mme P. O'Neill (Nouvelle-Zélande),
Mme U. Rambøll (Norvège).
- Membres :** Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Commission européenne.
- Observateurs :** Corée, Mexique, Turquie.
Secrétariat du Commonwealth, Banque mondiale, Nations Unies (NU), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Fonds monétaire international (FMI), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Centre de recherches pour le développement international (CRDI, Canada).
- Date de création :** 11 avril 1984.
- Durée :** Indéterminée.
- Mandat :** Programme de travail du Groupe d'experts sur la participation des femmes au développement [DAC(86)20] approuvé par le CAD les 28 et 29 avril 1986 [DAC/M(86)4]. La durée de ce mandat a été prolongée de trois ans [DCD/DAC/M(95)2, point IV].
Projets de nouveau mandat et programme de travail [DCD/DAC(98)9] approuvés par le CAD à sa réunion du 5 février 1998 [DCD/DAC/M(98)3].
Mandat pour 2001-2004 [DCD/DAC/M(2000)2/FINAL et DCD/DAC/M(2000)3/PROV].
Programme de travail pour 2001-2002 [DCD/DAC/GEN(2001)1/REV1].

Extrait du document [DCD/DAC(98)9] :

- « I. Favoriser des avancées vers l'égalité homme/femme et le renforcement du pouvoir des femmes est un des grands objectifs poursuivis par le CAD. A sa réunion à haut niveau de 1995, celui-ci avait d'ailleurs décidé de *faire de l'égalité homme-femme un objectif stratégique global pour la promotion du rôle des femmes dans le développement, et donc d'un développement durable centré sur la personne.*
- II. Objectifs à poursuivre par le groupe de travail
6. Ces objectifs sont les suivants :
- Encourager et faciliter la prise en compte des considérations d'égalité homme-femme dans toutes les activités d'aide au développement mises en oeuvre par les membres, de manière à appuyer les efforts déployés par les pays partenaires pour rendre plus efficace leur action dans des domaines comme la réduction de la pauvreté, la démocratisation et le respect des droits de l'homme, et contribuer ainsi à l'instauration d'un développement économique et social durable, centré sur la personne. A cet effet, il convient de définir des politiques, des stratégies et des méthodes.
 - Aider au suivi des progrès accomplis dans la voie de l'intégration de l'égalité homme-femme dans les politiques et programmes des pays membres en matière de coopération pour le développement et dans les activités du CAD. Cela nécessite de trouver des approches et des instruments novateurs pour rendre effectivement compte des résultats de l'action engagée pour intégrer les considérations relatives à l'égalité homme-femme et au renforcement du pouvoir des femmes dans la coopération pour le développement.
 - Favoriser la coordination entre donateurs grâce à des échanges d'informations et de données d'expérience entre membres du CAD et avec d'autres partenaires compétents, et rehausser la cohérence des politiques et pratiques des donateurs à l'égard de l'égalité homme/femme et du renforcement du pouvoir des femmes. »

Groupe de travail sur la coopération pour le développement et l'environnement (GT-ENV)

- Président :** Mme I. Hoven (Allemagne).
- Membres :** Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Commission européenne.
- Observateurs :** Corée, Mexique, République tchèque, Turquie.
Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- Organismes invités :** Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), Institut international du développement durable (IIDD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Union mondiale pour la nature (UICN), World Resources Institute (WRI).
- Date de création :** 21 juin 1989.
- Durée :** Indéterminée.
- Mandat :** Le Groupe de travail, en tant que lieu de consultation et de coordination pour les membres, contribuera à la définition d'approches cohérentes du développement durable dans le contexte de la démarche intégrée de l'OCDE, et formulera des orientations précises pour guider les efforts internationaux en faveur de l'environnement et du développement durable.
- Le programme de travail s'articule donc autour de trois axes principaux :
A) Stratégies de développement durable ; B) Questions d'environnement de portée mondiale ; C) Interaction entre les dimensions environnementales, économiques et sociales du développement durable. Le Groupe de travail collabore étroitement avec le Comité des politiques d'environnement (EPOC), les partenaires des pays en développement et d'autres acteurs oeuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement.

Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement (CPDC)

- Président :** M. R. Toscano (Italie).
- Vice-présidents :** M. M. Berman (Canada), Mme S. Simmons (Royaume-Uni), M. G. Baechler (Suisse).
- Membres :** Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Commission européenne.
- Observateurs :** Corée, Mexique, Pologne, République tchèque, Turquie.
Banque mondiale, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (UNOCHA), Fonds monétaire international (FMI), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Nations Unies, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Organismes

et experts invités : Académie mondiale pour la paix (IPA) ; Banque asiatique de développement (BASD) ; Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ; Fafo, Institute for Applied International Studies ; Fondation des Nations Unies ; Institut pour les relations de l'Italie avec les pays d'Afrique, d'Amérique latine et du Moyen-Orient (IPALMO) ; International Alert ; International Business Leaders Forum (IBLF), Corporate Social Responsibility Forum ; International Crisis Group (ICG) ; International Policy Institute, King's College de Londres ; Saferword ; Système d'alerte rapide de FAST, Fondation suisse pour la paix ; The Centre for Human Security, Liu Institute for Global Issues, Université de Colombie britannique.

Date de création : 1995 ; transformé en réseau en juin 2000 [DCD/DAC/M(2000)5/PROV].

Durée : Indéterminée.

Mandat : Paragraphe 2 de *Critères et mandat* [DCD/DAC/CPDC(2001)1/FINAL] :

Les objectifs du Réseau sont les suivants : améliorer les politiques de coopération pour le développement et promouvoir le partenariat entre le secteur privé et le secteur public, dans les pays partenaires et entre les acteurs extérieurs comme, par exemple, autres organismes publics, institutions de la société civile, organisations non gouvernementales, milieux d'affaires et les médias. Le Réseau contribuera aussi à accroître la cohérence des politiques et à favoriser la communication et la mise en place de réseaux. Les participants mettront en commun les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne le rôle de la coopération pour le développement et l'utilisation de l'analyse des conflits aux fins de la prévention de ceux-ci et de la construction de la paix.

Objectifs : Paragraphe 3 de *Critères et mandat* [DCD/DAC/CPDC(2001)1/FINAL] :

Les objectifs présentés dans le programme de travail actuel sont les suivants :

- A. Assurer une meilleure prise en compte de la prévention des conflits et de la construction de la paix dans les politiques de coopération pour le développement.
- B. Examiner certains éléments clés de « l'économie politique de la guerre » : les liens entre les conflits violents, la responsabilité des entreprises et la gouvernance.
- C. Étudier la façon dont les partenaires extérieurs peuvent aider les pays en développement à gérer efficacement leurs systèmes de sécurité et les dépenses afférentes.
- D. Promouvoir la communication et la constitution de réseaux.
- E. Analyser les problèmes qui se font jour et s'adapter à l'évolution des besoins (Mesures à prendre dans le cadre de la coopération pour le développement face au terrorisme et à des situations de conflit violent).

Groupe d'étude du CAD sur les pratiques des donneurs (TFDP)

- Président :** M. R. Manning (Royaume-Uni).
- Vice-présidents :** M. P. Bermingham (Banque mondiale), M. M. Reveyrand (France), M. R. Teuten (Royaume-Uni), M. C. Graf (Suisse).
- Membres :** Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Commission européenne.
- Observateurs :** Banque mondiale, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Fonds monétaire international (FMI), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- Date de création :** Janvier 2001.
- Durée :** Indéterminée.
- Mandat :** Mandat du Groupe d'étude du CAD sur les pratiques des donneurs [DCD/DAC(2000)28/FINAL].

Extrait du document [DCD/DAC(2000)28/FINAL] :

Le Groupe d'étude sur les pratiques des donneurs aura pour objectifs fondamentaux de contribuer au renforcement de l'appropriation locale en mettant en évidence, sur la base d'éléments concrets, les pratiques susceptibles de réduire de manière efficace par rapport à son coût les ponctions exercées sur les capacités de gestion de l'aide des pays partenaires et les coûts de transaction y afférents.

Plus concrètement, le Groupe d'étude articulera ses activités autour des éléments suivants :

- Suivi des travaux en cours concernant la simplification et l'harmonisation des procédures des donneurs.
- Élaboration de documents récapitulant les bonnes pratiques.
- Examen des questions d'ordre conceptuel et problèmes de définition qui peuvent se poser dans son domaine d'activité et éclaircissements sur ces derniers.
- Analyse des points de vue des pays partenaires sur l'efficacité des pratiques des donneurs.

Le Groupe d'étude s'est doté de trois sous-groupes chargés de se pencher sur des sujets spécifiques, à savoir :

- Un sous-groupe sur la gestion et la transparence financière.
- Un sous-groupe sur la notification et le suivi des projets et programmes.
- Un sous-groupe sur la phase de pré-mise en œuvre du cycle des projets.

Réseau du CAD sur la bonne gouvernance et le renforcement des capacités (GOVNET)

Président : M. R. Wilson (Royaume-Uni).

Membres : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Commission européenne.

Observateurs : Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Organismes

et experts invités : Banque africaine de développement (BAfD) ; Banque asiatique de développement (BAsD) ; Centre européen de gestion de politiques de développement (ECDPM) ; Commission économique des NU pour l'Afrique (CEA-ONU) ; Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) ; Fonds international de développement agricole (FIDA) ; Institut pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) ; Secrétariat des Nations Unies.

Note : Un certain nombre d'experts de pays en développement, choisis en fonction des sujets à examiner, sont invités à participer à toutes les réunions.

Date de création : Mars 2001.

Durée : Indéterminée.

Mandat : Le réseau est le fruit de la fusion du Réseau informel du CAD sur le développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques (PD/GG) et du Réseau informel du CAD sur le développement institutionnel et des capacités (I/CD) – Compte rendu succinct de la 754^e réunion du CAD [DCD/DAC/M(2000)5].
Une séance de réflexion rassemblant les membres de ces deux réseaux a eu lieu le 4 décembre 2000 afin de préparer la première réunion du GOVNET et de débattre de son mandat et des modalités devant régir ses travaux.

Extrait du compte rendu de la 1^{re} réunion [DCD/DAC/GOVNET/M(2001)1] :

Conformément au mandat arrêté par le CAD, le GOVNET sera une instance où partager les enseignements de l'expérience acquise, diffuser des pratiques optimales, et formuler des conseils et élaborer des orientations concernant les questions de bonne gouvernance et de renforcement des capacités. Il s'emploiera à :

- i) Améliorer l'efficacité de l'aide apportée par les donateurs dans les principaux domaines en rapport avec la gouvernance.
- ii) Partager les pratiques optimales se dégageant d'approches novatrices du renforcement des capacités au service du développement durable.

Ses travaux porteront principalement sur les sujets suivants : situations de partenariat difficile, lutte contre la corruption, réforme de la fonction publique, renforcement des capacités et autres questions liées à la bonne gestion des affaires publiques.

Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté (POVNET)

- Président :** M. C. Spinedi (Italie).
- Membres :** Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Commission européenne.
- Observateurs :** Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- Date de création :** 8 juin 1998.
- Durée :** Indéterminée.
- Mandat :** A sa création avec le statut de réseau informel en 1998, le POVNET a reçu pour mission d'évaluer la performance des membres du CAD en matière de lutte contre la pauvreté et d'en dégager des bonnes pratiques. Il s'est principalement attaché à élaborer les Lignes directrices pour la réduction de la pauvreté que le CAD a entérinées à sa réunion à haut niveau de 2001.

Les travaux du POVNET répondent aux grands objectifs suivants :

- Élaborer et diffuser des orientations, à l'intention des donateurs bilatéraux, sur les moyens les plus efficaces de soutenir durablement les efforts de lutte contre la pauvreté des pays partenaires, notamment dans le cadre de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.
- Faciliter les échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques dans des domaines nouveaux importants pour l'établissement de partenariats au service de la lutte contre la pauvreté.
- Suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des orientations du CAD pour la réduction de la pauvreté, notamment en appuyant les efforts déployés par les membres du CAD pour promouvoir le changement institutionnel et l'apprentissage au sein de leurs organismes d'aide.

2. La Direction de la Coopération pour le développement (DCD)

La Direction de la coopération pour le développement (DCD) est l'une de la douzaine de directions de substance que compte le Secrétariat de l'OCDE. La mission de la DCD est d'aider les membres à améliorer la formulation et la coordination de leurs politiques et leurs systèmes d'information dans le domaine du développement. Ce faisant elle contribue aux travaux du CAD aussi bien que de l'Organisation dans son ensemble. Cependant, la relation qui l'unit au Comité qu'elle sert est si étroite que la DCD est souvent considérée comme le **Secrétariat du CAD** (voir notamment le site Web du CAD*).

Le bureau du directeur supervise le travail de quelques 75 personnes dans les domaines suivants :

- La **Division de la coordination des politiques (DCD/POL)**, qui traite d'un large éventail de questions, notamment la réduction de la pauvreté, la gouvernance et les conflits, l'environnement, l'égalité homme-femme, la santé et la coopération technique.

- La **Division de la cohérence des politiques (DCD/COH)**, qui s'applique à établir des codes de bonne pratique dans des domaines tels que le déliement de l'aide, la passation des marchés, l'utilisation de l'aide en liaison avec des crédits commerciaux, les échanges et le développement, et le financement du développement. Elle assure aussi un suivi des apports de ressources aux pays en développement, y compris sous forme de crédits à l'exportation, de prêts bancaires et d'investissements directs.

- La **Division de l'examen et de l'efficacité (DCD/PEER)**, qui assure un suivi des programmes d'aide des membres, ainsi que de donneurs non membres du CAD, dans le cadre du processus d'examen par les pairs et d'évaluations à l'échelle d'un pays. Elle s'intéresse aussi aux dispositifs, d'évaluation notamment, propres à améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement.

- La **Division des statistiques et du suivi (DCD/STAT)**, qui établit les statistiques relatives aux apports globaux d'aide et d'autres ressources et en fournit une ventilation par catégorie d'apports, secteur et pays de destination.

- Le **Secrétariat du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du xxi^e siècle (PARIS21)**, consortium créé en 1999 pour contribuer au renforcement des capacités statistiques, des pays pauvres en particulier. Les organismes fondateurs en sont l'OCDE, les Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI et la CE. Le Secrétariat de PARIS21 est hébergé dans les locaux de la Direction de la coopération pour le développement au siège de l'OCDE.

La Direction fait partie du « **Pôle Développement** » constitué au sein du Secrétariat de l'OCDE. Les autres composantes de ce « Pôle » sont :

- Le Centre pour la coopération avec les non membres (CCNM), instance de dialogue avec les économies en transition et les économies de marché émergentes et avec certains pays en développement.

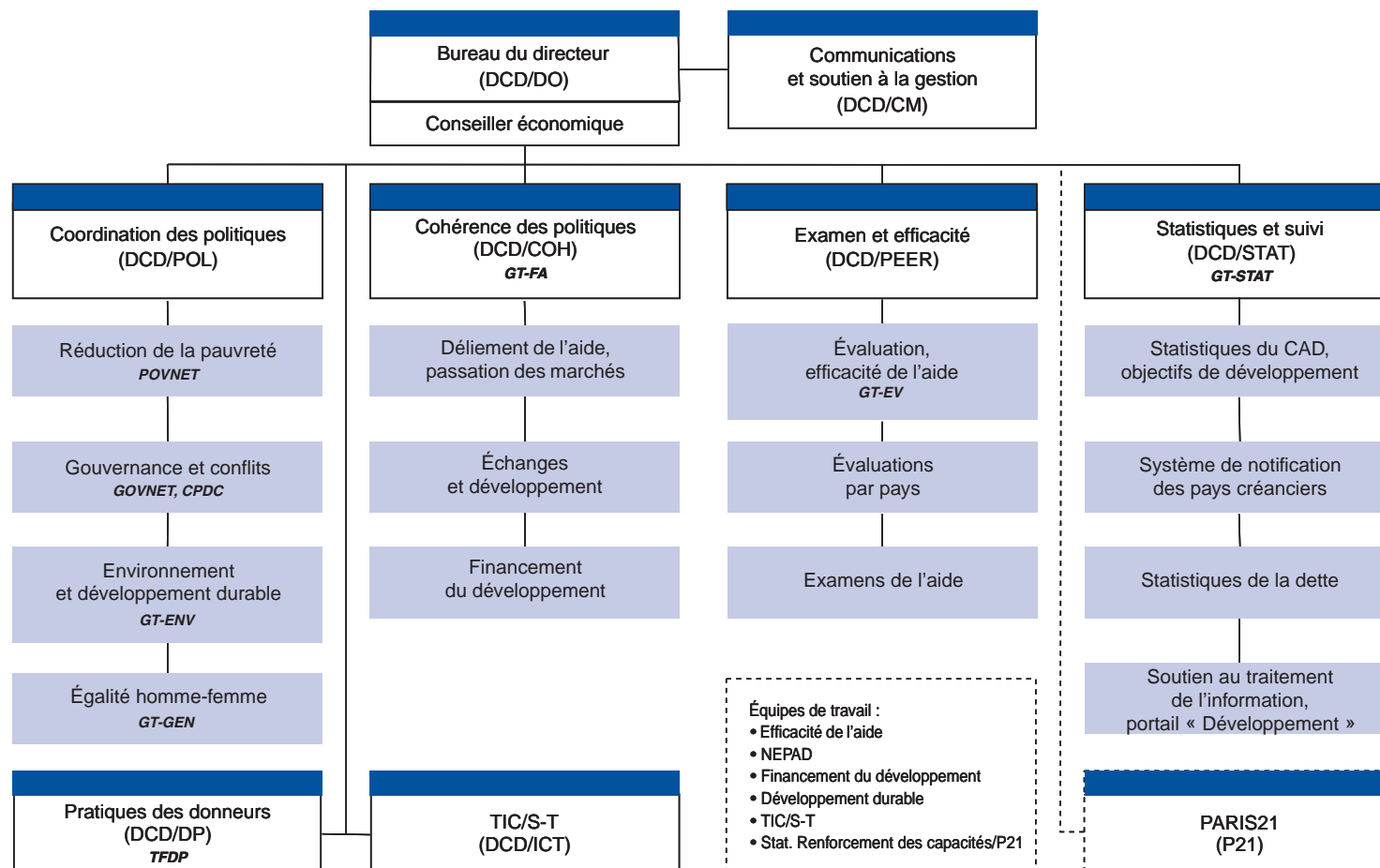
* Une liste des thèmes et alias du site Web du CAD est fournie à la fin de la présente section.

- Le Centre de développement (DEV), point de convergence, à l'OCDE, des études sur les questions de développement. Le Centre est une instance semi-autonome à composition restreinte.

- Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (SWAC), qui s'applique à faciliter les liens entre secteurs public et privé dans les pays les moins avancés. Le Club, qui est une instance à composition restreinte, est abrité dans les locaux du CCNM.

La DCD collabore par ailleurs étroitement avec d'autres directions de l'OCDE sur des questions d'intérêt commun, par exemple les échanges, l'agriculture, l'environnement et la corruption. Un « Réseau de liaison » a été mis en place, sous l'autorité du Secrétaire général adjoint responsable du « Pôle Développement », pour examiner les retombées de l'ensemble des politiques des pays de l'OCDE ayant un impact sur les pays en développement.

Structure de la Direction de la coopération pour le développement en 2002¹



1. Les sigles en italique renvoient aux organes subsidiaires du CAD desservis sur la base de l'architecture prévalant en 2002.

Personnel de la Direction de la coopération pour le développement

Bureau du Directeur (DCD/DO)

Michael ROESKAU, directeur
Richard CAREY, directeur adjoint
Wendy STOKLE, assistante du directeur
Kerry BURNS, assistante du directeur adjoint, coordinatrice du Rapport du président

Conseillers, Pratiques des donateurs

Fred ROOS, conseiller
Simon MIZRAHI, administrateur
Kjerstin ANDREASEN, assistante

Conseiller Science et Technologie

Ichiro TAMBO, conseiller
Amanda GAUTHERIN, assistante

Communication et soutien à la gestion (DCD/CM)

Hilary BALBUENA, chef de l'unité
Alison HUNDLEBY, coordinatrice, Budget et ressources humaines
Nicola RUGGERI, coordinatrice, Questions administratives et événementielles
Carola MIRAS, coordinatrice, Publications et Communications
John NOONAN, responsable, Réunions et documents
Claudine WASTL, assistante, Documents

Coordination des politiques (DCD/POL)

Paul ISENMAN, chef de division
Maria CONSOLATI, assistante du chef de division
Marcia BYSTROM, assistante
Julie SEIF, assistante

Réduction de la pauvreté

Dag EHRENPREIS, conseiller principal détaché
Stéphanie BAILE, administrateur principal
Raundi HALVORSON-QUEVEDO, administrateur
Jean LENNOCK, conseillère détachée

Gouvernance et conflit

Massimo TOMMASOLI, administrateur principal
Monique BERGERON, administrateur
Francesca COOK, administrateur
Lisa WILLIAMS, administrateur

Environnement et développement durable

Rémi PARIS, administrateur principal
Georg CASPARY, administrateur

Égalité homme-femme

Elisabeth THIOLERON, administrateur

Cohérence des politiques (DCD/COH)

William NICOL, chef de division
Isabelle HERNAEZ POZO, assistante du chef de division
Katherine PERKINS, assistante

Déliement de l'aide, passation des marchés

Frans LAMMERSEN, administrateur
Ann GORDON, assistante statisticienne principale

Échanges et développement

Ebba DOHLMAN, administrateur
Jens ANDERSSON, administrateur

Financement du développement

Carol GABYZON, administrateur

Examen et efficacité (DCD/PEER)

Hunter MCGILL, chef de division
Madeleine PARIS-IDIL, assistante du chef de division
Katie TAYLOR, assistante
Michelle WESTON, assistante

Évaluation, efficacité de l'aide

Hans LUNDGREN, administrateur principal
Andrea LIVERANI, expert associé

Évaluation par pays

Sean CONLIN, administrateur principal détaché
Martina KAMPMANN, administrateur principal détaché

Examen de l'aide

James HRADSKY, administrateur
Kaori MIYAMOTO, administrateur principal
Michael LAIRD, administrateur
Marjolaine NICOD, administrateur

Statistiques et suivi (DCD/STAT)

Brian HAMMOND, chef de division
Rudolphe PETRAS, administrateur, Base de données sur le renforcement des capacités commerciales
Sandra PHILIPPE, assistante du chef de division
Diana MORALES, assistante

Statistiques du CAD, Objectifs de développement

Simon SCOTT, administrateur principal
Yasmin AHMAD, administrateur
Aimée NICHOLS, assistante statisticienne principale
Ann LUCAS-ZIMMERMAN, assistante statisticienne

Système de notification des pays créanciers

Jean-Louis GROLLEAU, administrateur principal
Julia BENN, administrateur
Valérie GAVEAU, assistante statisticienne principale
Virginia BRAUNSTEIN, assistante statisticienne

Statistiques de la dette extérieure*

Deborah GUZ, administrateur
Jean KERTUDO, consultant
Frédérique LANG, assistante

Soutien au traitement de l'information, Portail « Développement »

Marc TOCATLIAN, administrateur
Samuel BLAZYK, consultant, initiative AIDA
Rose McALLISTER, assistante principale TI

Partenariat statistique au service du développement à l'aube du xxi^e siècle (PARIS21)

Antoine SIMONPIETRI, responsable
Jenny GALLELLI, assistante
Sandra MIGDAL assistante, Administration
Emer HEENAN, assistant

Bahjat ACHIKBACHE, consultant principal (détaché)
Mary STRODE, consultante principale (détachée)
Gérard CHENAIS, administrateur
Jean-Paul VASQUEZ, administrateur
Eric BENSEL, consultant
Denis BOGUSZ, consultant

* Cette unité a été transférée à la Direction des statistiques (STD) de l'OCDE en janvier 2003.

Thèmes et alias du site Web CAD/DCD

Thèmes et sous-thèmes	URL directs aux thèmes et sous-thèmes
Page d'accueil du CAD	www.oecd.org/dac
Statistiques sur l'aide et la dette	www.oecd.org/dac/stats
<ul style="list-style-type: none"> ● Activités d'aide ● Aide des membres du CAD ● Dette extérieure 	www.oecd.org/dac/stats/crs www.oecd.org/dac/stats/dac www.oecd.org/dac/stats/debt
Partenariats pour le développement	www.oecd.org/dac/partnerships www.paris21.org
Pratiques des donateurs	www.oecd.org/dac/donorpractices
<ul style="list-style-type: none"> ● Gestion financière ● Pré-mise en œuvre ● Notification et suivi 	www.oecd.org/dac/donorpractices/sfm www.oecd.org/dac/donorpractices/spi www.oecd.org/dac/donorpractices/srm
Évaluation	www.oecd.org/dac/evaluation
Égalité homme-femme	www.oecd.org/dac/gender
Bonne gouvernance, conflits et paix	www.oecd.org/dac/governance
<ul style="list-style-type: none"> ● Conflits et paix ● Gouvernance et renforcement des capacités 	www.oecd.org/dac/governance/conflict www.oecd.org/dac/governance/gov
Technologies de l'information et des communications au service du développement	www.oecd.org/dac/ict
Objectifs du millénaire pour le développement	www.oecd.org/dac/goals
Évaluation de la performance des membres du CAD	www.oecd.org/dac/peerreviews
Réduction de la pauvreté	www.oecd.org/dac/poverty
Secteur privé et financement du développement	www.oecd.org/dac/finance
Développement durable, environnement et coopération pour le développement	www.oecd.org/dac/environment
Échanges, développement et renforcement des capacités	www.oecd.org/dac/trade
Déliement de l'aide	www.oecd.org/dac

Données fondamentales sur les flux de ressources

Tableau 1.	Montant total net des apports de ressources des pays membres du CAD et des agences multilatérales aux bénéficiaires de l'aide	250-251
Tableau 2.	Total des apports financiers nets à long terme des pays du CAD aux pays en développement et aux organismes multilatéraux, par catégorie d'apport	252-253
Tableau 3.	Total des apports financiers nets des pays du CAD aux pays en développement et aux organismes multilatéraux	254-255
Tableau 4.	Apports nets d'aide publique au développement en provenance des pays du CAD aux pays en développement et aux organismes multilatéraux.....	256-257
Tableau 5.	Apports nets de capitaux privés en provenance des pays du CAD aux pays en développement et aux organismes multilatéraux	258-259

Performance des pays membres du CAD dans le domaine de l'aide

Tableau 6a.	L'APD des pays membres du CAD	260
Tableau 6b.	Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD	261
Tableau 7.	Indicateurs de la répartition des charges Moyenne 2000-2001	263
Tableau 8.	APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2000	264
Tableau 9.	Tendances à long terme de l'APD en provenance des pays membres du CAD	265
Tableau 10.	Dépenses de coopération technique	266
Tableau 11.	Apports financiers hors APD aux pays en développement en 2001	267

Données détaillées relatives aux flux financiers en provenance des membres du CAD

Tableau 12.	Comparaison des flux en 2000	268-269
Tableau 13.	Comparaison des flux en 2001	270-271
Tableau 14.	Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux	272-287

Aide multilatérale

Tableau 15. Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux en 2001	288-289
Tableau 16. Souscriptions au capital des organismes multilatéraux sur la base des dépôts et sur celle des encaissements	291
Tableau 17. Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux	292-293

Répartition sectorielle de l'APD

Tableau 18. Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD	294-295
Tableau 19. L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2001	296-297

Conditions de l'APD

Tableau 20. Conditions financières des engagements d'APD Moyenne 2000-2001	298
Tableau 21. Respect par les membres du CAD, en 2000 et 2001, de la Recommandation de 1978 sur les conditions financières de l'aide	299
Tableau 22. Autres paramètres	300
Tableau 23. Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2001, en pourcentages	301
Tableau 24. Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2001, en millions de dollars	303

Répartition géographique de l'APD

Tableau 25. Recettes d'APD et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement	304-307
Tableau 26. Répartition de l'APD par groupe de revenus	309
Tableau 27. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD et des organismes multilatéraux	310-311
Tableau 28. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD	312-313
Tableau 29. Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne	314-315
Tableau 30. Ventilation par bénéficiaire des versements nets d'APD aux pays d'Afrique subsaharienne	316
Tableau 31. APD des pays du CAD aux pays les moins avancés	317
Tableau 32. Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD	318-333

Aide en provenance des pays non membres du CAD

Tableau 33. APD des donateurs non membres du CAD	335
--	-----

Indicateurs de référence des pays du CAD

Tableau 34. Part des allègements de dette dans l'APD nette totale des membres du CAD en 2001	336
Tableau 35. Indicateurs économiques relatifs aux membres du CAD en 2001	337
Tableau 36. Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD (2000 = 100)	338-339
Tableau 37. Revenu national brut et population des pays membres du CAD	340

Aide et autres flux aux pays de la partie II de la Liste du CAD

Tableau 38. Versements nets d'aide publique aux pays de la partie II de la Liste du CAD	341
Tableau 39. Apports financiers aux pays de la partie II de la Liste du CAD et aux organismes multilatéraux	342-345
Tableau 40. Recettes d'AP et indicateurs choisis pour les pays et territoires de la partie II de la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD	346

Pour obtenir plus d'informations sur les statistiques du CAD,
veuillez vous référer à notre

SITE INTERNET

www.oecd.org/dac

Voir la rubrique « Statistics »

Note : Les données de ce rapport ont été soumises jusqu'au 13 décembre 2002. Les données de cette publication se réfèrent à des années calendaires, sauf indication contraire. Les statistiques qui figurent dans ce rapport reflètent la Liste du CAD telle qu'elle était en 2001 (voir à la fin de cet ouvrage pour la liste détaillée).

Signes utilisés

()	Estimation du Secrétariat, en totalité ou en partie
0 or 0.00	Nul ou négligeable
- or . .	Non disponible
n.a.	Non applicable
p	Provisoire

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des composants..

Pour des informations plus détaillées concernant l'origine et la destination des apports de ressources et de l'aide, voir le rapport : *Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays bénéficiaires de l'aide, 1997-2001*.

Montant total net des apports

	En milliards de dollars courants							
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 (p)
I. FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)	84.5	87.6	73.5	75.4	89.0	85.9	65.5	68.3
1. Aide publique au développement (APD)	59.6	59.1	55.8	47.9	50.3	52.1	49.5	50.6
dont : Bilatérale	41.3	40.6	39.1	32.4	35.2	37.9	36.0	35.0
Multilatérale	18.3	18.4	16.7	15.4	15.1	14.2	13.4	15.6
2. Aide publique (AP)	6.9	8.4	5.6	5.6	7.0	7.8	7.8	6.4
dont : Bilatérale	5.5	7.1	4.0	4.0	4.5	4.9	4.9	3.6
Multilatérale	1.3	1.3	1.5	1.6	2.5	2.9	2.9	2.8
3. Autres FPD	18.1	20.1	12.2	22.0	31.7	26.1	8.2	11.3
dont : Bilatéraux	12.2	14.0	5.7	5.9	12.8	10.4	-1.4	1.6
Multilatéraux	5.8	6.1	6.5	16.0	18.9	15.6	9.6	9.7
II. CRÉDITS À L'EXPORTATION, TOTAL	6.3	5.6	4.0	4.8	8.3	4.0	7.7	2.8
III. APPORTS PRIVÉS	135.1	171.1	273.1	241.4	133.3	222.0	139.8	119.5
1. Investissements directs (CAD)	52.1	59.6	68.9	102.3	119.8	145.6	121.8	115.3
dont : aux centres financiers offshore	10.8	6.3	16.7	19.1	20.3	37.9	25.7	26.9
2. Prêts bancaires internationaux (a)	32.1	76.9	86.0	12.0	-76.3	-21.2	-18.6	-10.6
3. Total des prêts obligataires	32.0	24.7	78.5	83.7	34.2	29.1	19.9	9.7
4. Autres (y compris les prises de participation) (b)	12.5	3.5	33.8	37.0	48.4	59.5	7.2	-5.4
5. Dons des organisations non gouvernementales	6.5	6.4	5.9	6.4	7.2	8.9	9.5	10.4
APPORTS DE RESSOURCES, TOTAL NET (I + II + III)	225.9	264.2	350.7	321.6	230.7	312.0	212.9	190.7
Pour mémoire (rubriques non incluses):								
Recours au Crédit du FMI (c)	0.6	15.6	0.3	14.4	18.8	-12.8	-10.6	13.3
Donneurs non membres du CAD (APD/AP)	1.0	0.8	0.9	1.0	0.9	0.8	1.0	1.0
Pour référence								
Montant total net de l'APD du CAD (d)	59.2	58.9	55.6	48.5	52.1	56.4	53.7	52.3
dont : dons bilatéraux	35.2	36.2	36.5	31.3	32.5	33.9	33.0	33.4

a) A l'exclusion des prêts obligataires consentis par les banques, qui figurent à la rubrique III.3, et des crédits financiers garantis, qui sont inclus dans la rubrique II.

b) Plusieurs pays membres du CAD ne fournissent pas une notification complète (y compris la France, le Royaume-Uni et les États-Unis). Le Japon est inclus depuis 1996.

c) Apports assortis de conditions non libérales du Compte des Ressources Générales du FMI.

d) Comprend à la fois l'APD bilatérale présentée ci-dessus et les **contributions aux** organismes multilatéraux, à la place des **versements d'APD de la part** des organismes multilatéraux qui sont montrés plus haut.

p) Provisoire.

Tableau 1

de ressources des pays membres du CAD et des agences multilatérales aux bénéficiaires de l'aide

En pourcentage du total								
1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 (p)	
37.4	33.1	21.0	23.5	38.6	27.5	30.8	35.8	I. FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)
26.4	22.4	15.9	14.9	21.8	16.7	23.2	26.5	1. Aide publique au développement (APD)
18.3	15.4	11.2	10.1	15.3	12.1	16.9	18.4	dont : Bilatérale
8.1	7.0	4.8	4.8	6.6	4.6	6.3	8.2	Multilatérale
3.0	3.2	1.6	1.7	3.1	2.5	3.7	3.4	2. Aide publique (AP)
2.5	2.7	1.2	1.3	2.0	1.6	2.3	1.9	dont : Bilatérale
0.6	0.5	0.4	0.5	1.1	0.9	1.4	1.5	Multilatérale
8.0	7.6	3.5	6.8	13.7	8.4	3.9	5.9	3. Autres FPD
5.4	5.3	1.6	1.8	5.5	3.3	-0.7	0.9	dont : Bilatéraux
2.6	2.3	1.8	5.0	8.2	5.0	4.5	5.1	Multilatéraux
2.8	2.1	1.1	1.5	3.6	1.3	3.6	1.5	II. CRÉDITS À L'EXPORTATION, TOTAL
59.8	64.7	77.9	75.1	57.8	71.2	65.6	62.7	III. APPORTS PRIVÉS
23.0	22.6	19.6	31.8	51.9	46.7	57.2	60.5	1. Investissements directs (CAD)
4.8	2.4	4.8	5.9	8.8	12.2	12.0	14.1	dont : aux centres financiers offshore
14.2	29.1	24.5	3.7	-33.1	-6.8	-8.7	-5.6	2. Prêts bancaires internationaux (a)
14.2	9.4	22.4	26.0	14.8	9.3	9.3	5.1	3. Total des prêts obligataires
5.5	1.3	9.6	11.5	21.0	19.1	3.4	-2.8	4. Autres (y compris les prises de participation) (b)
2.9	2.4	1.7	2.0	3.1	2.9	4.4	5.5	5. Dons des organisations non gouvernementales
100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	APPORTS DE RESSOURCES, TOTAL NET (I + II + III)

Total des apports financiers nets à long terme

	En millions de dollars						
	moyenne 1985-1986	moyenne 1990-1991	1997	1998	1999	2000	2001
I. Aide publique au développement	32 296	54 813	48 497	52 084	56 428	53 734	52 336
1. Dons bilatéraux et contributions assimilables	18 534	34 393	31 282	32 465	33 922	33 028	33 409
dont : Coopération technique	6 420	11 835	12 888	13 056	13 036	12 767	13 602
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	1 323	1 609	1 081	919	1 045	1 180	1 007
Secours d'urgence (a)	628	1 738	2 165	2 787	4 414	3 574	3 276
Remises de dette	291	5 167	3 122	3 012	2 277	1 989	2 271
Frais administratifs	1 098	2 059	2 719	2 814	3 049	3 083	2 964
2. Prêts bilatéraux	4 669	6 515	1 147	2 739	3 956	3 021	1 613
3. Contributions aux organismes multilatéraux	9 093	15 614	16 068	16 880	18 551	17 685	17 314
dont : Nations Unies (b)	2 532	4 210	3 885	4 249	3 654	5 185	5 233
CE (b)	1 562	3 807	4 860	5 002	5 017	4 950	4 949
IDA (b)	2 756	4 467	4 062	4 155	2 834	3 672	3 572
Banques régionales de développement (b)	1 437	1 480	1 551	1 895	5 020	2 187	1 491
II. Autres apports publics	2 519	7 846	6 125	13 491	15 477	-4 537	-549
1. Apports bilatéraux	2 637	7 703	6 074	11 483	14 528	-4 355	-651
2. Apports multilatéraux	-118	144	51	2 008	949	-182	102
III. Apports du secteur privé aux conditions du marché	17 710	17 792	125 623	111 223	115 119	77 657	49 117
1. Investissements directs	8 610	24 584	77 137	83 416	94 708	70 359	66 602
2. Investissements de portefeuille bilatéraux	4 022	-8 998	50 861	27 762	24 301	3 315	-16 138
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	5 325	1 821	-6 126	-2 059	-5 786	-3 369	-4 082
4. Crédits à l'exportation	-247	385	3 751	2 104	1 896	7 352	2 735
IV. Dons nets des ONG	3 109	5 240	5 191	5 609	6 715	6 934	7 289
TOTAL DES APPORTS	55 633	85 691	185 436	182 407	193 740	133 788	108 193
Total des apports aux prix et taux de change de 2000 (c)	90 089	89 975	176 923	177 714	185 400	133 788	112 314

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Dons et souscriptions versés au capital. Les prêts accordés aux agences multilatérales ne sont pas inclus.

p) Déflaté par le déflateur de l'ensemble des membres du CAD.

Tableau 2

des pays du CAD aux pays en développement et aux organismes multilatéraux, par catégorie d'apport

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du total						
moyenne 1985-1986	moyenne 1990-1991	1997	1998	1999	2000	2001		
58	64	26	29	29	40	48	I. Aide publique au développement	
33	40	17	18	18	25	31	1. Dons bilatéraux et contributions assimilables	
12	14	7	7	7	10	13	dont : Coopération technique	
2	2	1	1	1	1	1	Aide alimentaire à des fins de développement (a)	
1	2	1	2	2	3	3	Secours d'urgence (a)	
1	6	2	2	1	1	2	Remises de dette	
2	2	1	2	2	2	3	Frais administratifs	
8	8	1	2	2	2	1	2. Prêts bilatéraux	
16	18	9	9	10	13	16	3. Contributions aux organismes multilatéraux	
5	5	2	2	2	4	5	dont : Nations Unies (b)	
3	4	3	3	3	4	5	CE (b)	
5	5	2	2	1	3	3	IDA (b)	
3	2	1	1	3	2	1	Banques régionales de développement (b)	
5	9	3	7	8	-3	-1	II. Autres apports publics	
5	9	3	6	7	-3	-1	1. Apports bilatéraux	
0	0	0	1	0	0	0	2. Apports multilatéraux	
32	21	68	61	59	58	45	III. Apports du secteur privé aux conditions du marché	
15	29	42	46	49	53	62	1. Investissements directs	
7	-11	27	15	13	2	-15	2. Investissements de portefeuille bilatéraux	
10	2	-3	-1	-3	-3	-4	3. Investissements de portefeuille multilatéraux	
0	0	2	1	1	5	3	4. Crédits à l'exportation	
6	6	3	3	3	5	7	IV. Dons nets des ONG	
100	100	100	100	100	100	100	TOTAL DES APPORTS	

Total des

	En millions de dollars						
	moyenne 1985-1986	moyenne 1990-1991 ^a	1997	1998	1999	2000	2001
Allemagne	6 819	13 329	19 785	22 436	20 006	12 331	5 872
Australie	1 143	- 297	-3 043	1 745	1 279	1 491	1 183
Autriche	148	635	1 661	889	1 963	1 067	882
Belgique	253	815	-10 636	7 725	5 528	2 281	304
Canada	1 623	3 736	10 536	9 227	6 992	6 483	1 538
Danemark	460	1 072	1 928	1 806	1 992	2 176	2 645
Espagne	104	1 163	7 411	11 841	29 029	23 471	11 523
États-Unis	10 024	15 925	74 991	48 421	50 138	25 252	38 618
Finlande	356	1 015	449	1 633	858	1 087	1 317
France	7 770	6 092	13 979	8 402	9 160	5 557	16 327
Grèce	185	189	195	229	202
Irlande	107	133	323	333	251	741	735
Italie	2 380	5 368	8 116	13 171	11 337	10 846	- 189
Japon	12 860	20 860	29 509	17 902	20 794	11 264	14 608
Luxembourg	10	36	100	118	124	129	146
Norvège	664	1 289	1 647	1 983	2 060	1 437	1 485
Nouvelle-Zélande	98	110	182	154	163	142	139
Pays-Bas	2 722	4 193	8 683	12 752	7 985	6 947	-3 432
Portugal	16	214	1 337	2 015	2 457	4 622	1 775
Royaume-Uni	4 574	6 075	19 659	12 136	15 299	10 230	9 597
Suède	1 558	2 317	2 092	2 847	2 892	3 952	3 077
Suisse	1 945	3 320	-3 457	4 683	3 241	2 054	- 158
TOTAL DU CAD	55 633	85 691	185 436	182 407	193 740	133 788	108 193
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	27 276	42 457	75 070	98 292	109 075	85 665	50 781

a) Y compris l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD en 1990 et en 1991, sauf pour le total du CAD. Voir le tableau 6b.

Tableau 3

apports financiers nets des pays du CAD aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du RNB					
moyenne 1985-1986	moyenne 1990-1991 ^a	1997	1998	1999	2000	2001	
0.90	0.81	0.94	1.05	0.96	0.66	0.32	Allemagne
0.72	-0.11	-0.78	0.49	0.33	0.40	0.34	Australie
0.19	0.40	0.81	0.42	0.95	0.57	0.48	Autriche
0.26	0.41	-4.32	3.08	2.21	1.00	0.13	Belgique
0.47	0.66	1.76	1.60	1.14	0.95	0.22	Canada
0.69	0.86	1.15	1.05	1.16	1.39	1.67	Danemark
0.05	0.23	1.41	2.10	4.90	4.25	2.01	Espagne
0.24	0.29	0.93	0.55	0.54	0.25	0.38	États-Unis
0.59	0.82	0.37	1.30	0.68	0.91	1.09	Finlande
1.26	0.51	1.00	0.59	0.64	0.43	1.24	France
..	..	0.15	0.16	0.16	0.20	0.17	Grèce
0.56	0.36	0.54	0.50	0.32	0.93	0.85	Irlande
0.47	0.48	0.71	1.13	0.97	1.01	-0.02	Italie
0.78	0.66	0.68	0.45	0.46	0.23	0.35	Japon
0.17	0.29	0.58	0.68	0.69	0.75	0.85	Luxembourg
1.06	1.25	1.07	1.35	1.36	0.91	0.91	Norvège
0.42	0.27	0.31	0.31	0.33	0.32	0.32	Nouvelle-Zélande
1.83	1.49	2.38	3.35	2.02	1.85	-0.89	Pays-Bas
0.06	0.33	1.33	1.89	2.28	4.45	1.66	Portugal
0.90	0.62	1.50	0.86	1.05	0.72	0.67	Royaume-Uni
1.38	1.01	0.96	1.30	1.24	1.76	1.49	Suède
1.63	1.39	-1.31	1.67	1.17	0.80	-0.06	Suisse
0.58	0.52	0.84	0.81	0.81	0.56	0.46	TOTAL DU CAD
0.85	0.64	0.93	1.17	1.29	1.10	0.65	<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne

Apports nets d'aide publique au développement

	En millions de dollars						
	moyenne 1985-1986	moyenne 1990-1991 ^a	1997	1998	1999	2000	2001
Allemagne	3 387	6 605	5 857	5 581	5 515	5 030	4 990
Australie	751	1 002	1 061	960	982	987	873
Autriche	223	470	527	456	527	423	533
Belgique	493	860	764	883	760	820	867
Canada	1 663	2 537	2 045	1 707	1 706	1 744	1 533
Danemark	567	1 186	1 637	1 704	1 733	1 664	1 634
Espagne	186	1 113	1 234	1 376	1 363	1 195	1 737
États-Unis	9 484	11 328	6 878	8 786	9 145	9 955	11 429
Finlande	262	888	379	396	416	371	389
France	3 588	7 275	6 307	5 742	5 639	4 105	4 198
Grèce	173	179	194	226	202
Irlande	51	65	187	199	245	235	287
Italie	1 751	3 371	1 266	2 278	1 806	1 376	1 627
Japon	4 716	10 011	9 358	10 640	15 323	13 508	9 847
Luxembourg	10	34	95	112	119	123	141
Norvège	686	1 191	1 306	1 321	1 370	1 264	1 346
Nouvelle-Zélande	65	98	154	130	134	113	112
Pays-Bas	1 438	2 527	2 947	3 042	3 134	3 135	3 172
Portugal	16	174	250	259	276	271	268
Royaume-Uni	1 633	2 919	3 433	3 864	3 426	4 501	4 579
Suède	965	2 062	1 731	1 573	1 630	1 799	1 666
Suisse	362	806	911	898	984	890	908
TOTAL DU CAD	32 296	54 813	48 497	52 084	56 428	53 734	52 336
<i>dont</i> : les pays membres de l' Union européenne	14 570	29 549	26 785	27 641	26 784	25 273	26 290

a) Y compris l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD en 1990 et en 1991, sauf pour le total du CAD. Voir le tableau 6b.

Tableau 4

en provenance des pays du CAD aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du RNB					
moyenne 1985-1986	moyenne 1990-1991 ^a	1997	1998	1999	2000	2001	
0.45	0.40	0.28	0.26	0.26	0.27	0.27	Allemagne
0.47	0.36	0.27	0.27	0.26	0.27	0.25	Australie
0.28	0.29	0.26	0.22	0.26	0.23	0.29	Autriche
0.51	0.43	0.31	0.35	0.30	0.36	0.37	Belgique
0.49	0.45	0.34	0.30	0.28	0.25	0.22	Canada
0.85	0.95	0.97	0.99	1.01	1.06	1.03	Danemark
0.09	0.22	0.24	0.24	0.23	0.22	0.30	Espagne
0.23	0.20	0.09	0.10	0.10	0.10	0.11	États-Unis
0.43	0.72	0.32	0.31	0.33	0.31	0.32	Finlande
0.58	0.61	0.45	0.40	0.39	0.32	0.32	France
..	..	0.14	0.15	0.15	0.20	0.17	Grèce
0.27	0.17	0.31	0.30	0.31	0.30	0.33	Irlande
0.34	0.30	0.11	0.20	0.15	0.13	0.15	Italie
0.29	0.32	0.21	0.27	0.34	0.28	0.23	Japon
0.17	0.27	0.55	0.65	0.66	0.71	0.82	Luxembourg
1.10	1.15	0.85	0.90	0.90	0.80	0.83	Norvège
0.28	0.24	0.26	0.27	0.27	0.25	0.25	Nouvelle-Zélande
0.97	0.90	0.81	0.80	0.79	0.84	0.82	Pays-Bas
0.06	0.27	0.25	0.24	0.26	0.26	0.25	Portugal
0.32	0.30	0.26	0.27	0.24	0.32	0.32	Royaume-Uni
0.85	0.90	0.79	0.72	0.70	0.80	0.81	Suède
0.30	0.34	0.34	0.32	0.35	0.34	0.34	Suisse
0.33	0.33	0.22	0.23	0.24	0.22	0.22	TOTAL DU CAD
0.45	0.44	0.33	0.33	0.32	0.32	0.33	<i>dont</i> : les pays membres de l' Union européenne
							<i>Pour mémoire</i> :
0.44	0.47	0.38	0.39	0.39	0.39	0.40	Performance moyenne des pays du CAD

Apports nets de capitaux

	En millions de dollars						
	moyenne 1985-1986	moyenne 1990-1991	1997	1998	1999	2000	2001
Allemagne	1 922	3 976	13 518	16 205	13 678	6 911	737
Australie	319	-1 529	-4 352	528	- 470	- 219	43
Autriche	- 130	- 4	952	306	1 334	560	279
Belgique	- 328	- 285	-11 439	6 727	4 765	1 394	- 712
Canada	- 46	413	7 261	5 469	4 484	4 621	- 12
Danemark	- 93	- 169	118	- 60	410	482	998
Espagne	- 128	- 29	6 054	10 297	27 655	22 272	9 640
États-Unis	- 903	2 622	65 308	36 112	32 218	10 666	21 864
Finlande	51	102	1	1 176	296	709	915
France	3 351	-2 103	7 579	2 851	3 524	1 439	12 168
Grèce
Irlande	35	42	80	90	..	416	347
Italie	- 150	915	5 848	11 061	9 484	9 537	-1 903
Japon	8 566	7 739	15 953	-3 744	-4 297	2 725	5 380
Luxembourg
Norvège	- 86	- 34	221	535	522	- 5	- 71
Nouvelle-Zélande	25	..	13	11	16	17	16
Pays-Bas	1 155	1 386	5 577	9 300	4 581	3 469	-6 886
Portugal	..	8	1 000	1 636	2 074	4 273	1 503
Royaume-Uni	2 406	2 231	16 025	7 919	11 416	5 265	4 669
Suède	214	115	333	1 221	1 192	2 127	1 394
Suisse	1 529	2 396	-4 427	3 583	2 236	997	-1 252
TOTAL DU CAD	17 710	17 792	125 623	111 223	115 119	77 657	49 117
dont: les pays membres de l'Union européenne	8 305	6 186	45 646	68 728	80 410	58 855	23 149

a) A l'exclusion des dons des ONG.

Tableau 5

privés^a en provenance des pays du CAD aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

Versements nets aux prix et taux de change courants

moyenne 1985-1986	moyenne 1990-1991	En pourcentage du RNB					
		1997	1998	1999	2000	2001	
0.25	0.24	0.64	0.76	0.65	0.37	0.04	Allemagne
0.20	- 0.55	- 1.11	0.15	- 0.12	- 0.06	0.01	Australie
- 0.16	- 0.00	0.47	0.15	0.65	0.30	0.15	Autriche
- 0.34	- 0.14	- 4.65	2.68	1.90	0.61	- 0.30	Belgique
- 0.01	0.07	1.21	0.95	0.73	0.68	- 0.00	Canada
- 0.14	- 0.14	0.07	- 0.03	0.24	0.31	0.63	Danemark
- 0.07	- 0.01	1.15	1.82	4.67	4.03	1.68	Espagne
- 0.02	0.05	0.81	0.41	0.35	0.11	0.22	États-Unis
0.08	0.08	0.00	0.93	0.23	0.59	0.76	Finlande
0.54	- 0.18	0.54	0.20	0.25	0.11	0.92	France
..	Grèce
0.18	0.11	0.13	0.13	..	0.52	0.40	Irlande
- 0.03	0.08	0.51	0.95	0.81	0.89	- 0.18	Italie
0.52	0.24	0.37	- 0.09	- 0.09	0.06	0.13	Japon
..	Luxembourg
- 0.14	- 0.03	0.14	0.36	0.34	- 0.00	- 0.04	Norvège
0.11	..	0.02	0.02	0.03	0.04	0.04	Nouvelle-Zélande
0.78	0.49	1.53	2.45	1.16	0.93	- 1.78	Pays-Bas
..	0.01	0.99	1.53	1.92	4.12	1.40	Portugal
0.47	0.23	1.23	0.56	0.79	0.37	0.33	Royaume-Uni
0.19	0.05	0.15	0.56	0.51	0.95	0.68	Suède
1.28	1.01	- 1.67	1.28	0.81	0.39	- 0.47	Suisse
0.18	0.11	0.57	0.49	0.48	0.32	0.21	TOTAL DU CAD
0.26	0.09	0.56	0.82	0.95	0.76	0.29	<i>dont:</i> les pays membres de l'Union européenne

Tableau 6a

L'APD des pays membres du CAD

	En millions de dollars			Pourcentage du RNB					
	2000	2001	2001	moyenne			moyenne		
	chiffres effectifs ^a	chiffres effectifs ^a	En volume ^b	1986-1990	1991-1995	2000-2001	1999	2000	2001
Allemagne	5 030	4 990	5 069	0.41	0.35	0.27	0.26	0.27	0.27
Australie	987	873	948	0.39	0.35	0.26	0.26	0.27	0.25
Autriche	423	533	539	0.22	0.32	0.26	0.26	0.23	0.29
Belgique	820	867	876	0.45	0.38	0.36	0.30	0.36	0.37
Canada	1 744	1 533	1 580	0.46	0.43	0.24	0.28	0.25	0.22
Danemark	1 664	1 634	1 638	0.91	1.00	1.05	1.01	1.06	1.03
Espagne	1 195	1 737	1 720	0.13	0.26	0.26	0.23	0.22	0.30
États-Unis	9 955	11 429	11 186	0.20	0.16	0.11	0.10	0.10	0.11
Finlande	371	389	392	0.58	0.51	0.32	0.33	0.31	0.32
France	4 105	4 198	4 253	0.59	0.61	0.32	0.39	0.32	0.32
Grèce (c)	226	202	203	0.19	0.15	0.20	0.17
Irlande	235	287	283	0.20	0.22	0.31	0.31	0.30	0.33
Italie	1 376	1 627	1 632	0.37	0.27	0.14	0.15	0.13	0.15
Japon	13 508	9 847	11 260	0.31	0.29	0.26	0.34	0.28	0.23
Luxembourg	123	141	143	0.19	0.34	0.77	0.66	0.71	0.82
Norvège	1 264	1 346	1 350	1.12	1.03	0.81	0.90	0.80	0.83
Nouvelle-Zélande	113	112	115	0.25	0.24	0.25	0.27	0.25	0.25
Pays-Bas	3 135	3 172	3 118	0.96	0.82	0.83	0.79	0.84	0.82
Portugal	271	268	264	0.19	0.30	0.26	0.26	0.26	0.25
Royaume-Uni	4 501	4 579	4 698	0.30	0.31	0.32	0.24	0.32	0.32
Suède	1 799	1 666	1 842	0.90	0.93	0.80	0.70	0.80	0.81
Suisse	890	908	891	0.31	0.37	0.34	0.35	0.34	0.34
TOTAL DU CAD	53 734	52 336	54 000	0.33	0.31	0.22	0.24	0.22	0.22
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	25 273	26 290	26 670	0.45	0.42	0.33	0.32	0.32	0.33

a) Aux prix et taux de change courants.

b) Aux prix et taux de change 2000.

c) Données disponibles à partir de 1996.

En monnaie nationale	Variation en pourcentage 2000-2001		Pourcentage annuel moyen de variation en volume ^b 1995/1996- 2000/2001
	En dollars	En volume ^b	
2.1	-0.8	0.8	-1.2
-0.9	-11.6	-4.0	0.6
29.6	25.9	27.3	0.2
8.9	5.8	6.9	3.5
-8.3	-12.1	-9.4	-2.6
1.0	-1.8	-1.6	4.4
49.6	45.4	43.9	7.3
14.8	14.8	12.4	3.2
7.9	4.9	5.7	5.0
5.2	2.3	3.6	-6.6
-7.2	-10.8	-10.0	8.2
25.6	22.0	20.4	11.9
21.7	18.2	18.6	-2.3
-17.8	-27.1	-16.6	3.0
17.8	14.4	16.1	18.1
8.9	6.5	6.8	1.7
6.5	-1.4	1.6	5.6
4.1	1.2	-0.5	5.0
2.1	-0.8	-2.5	6.7
6.9	1.7	4.4	5.8
4.5	-7.4	2.4	4.4
1.9	1.9	0.1	3.0
2.0	-2.6	0.5	1.8
8.1	4.0	5.5	1.0

Tableau 6b

Annulation de dettes nées de créances
autres que l'APD^a

En millions de dollars

	1990	1991	1992
Allemagne	-	-	620.4
Australie	-	-	4.2
Autriche	-	4.2	25.3
Belgique	-	-	30.2
États-Unis	1 200.0	1 855.0	894.0
France	294.0	-	108.5
Japon	15.0	6.8	32.0
Norvège	-	-	46.8
Pays-Bas	12.0	-	11.4
Royaume-Uni	8.0	17.0	90.4
Suède	5.0	-	7.1
TOTAL DU CAD	1 534.0	1 882.9	1 870.2

a) Ces données sont incluses dans les chiffres de l'APD des pays individuels, mais sont exclues de l'APD totale de l'ensemble des pays du CAD dans tous les tableaux présentant les flux par pays donneurs. Voir Note sur les définitions et questions de mesure.

Tableau 7

Indicateurs de la répartition des charges
Moyenne 2000-2001

Versements nets

	Équivalent don de l'APD totale ^a en pourcentage du RNB	APD multilatérale en pourcentage du RNB ^b		APD aux PFR ^c		APD par habitant du pays donneur en dollars 2000		Aide des ONG en pourcentage du RNB	
				dont: APD aux PMA ^d		en pourcentage du RNB		Pour Mémoire:	
						1990-1991	2000-2001	1990-1991	2000-2001
Allemagne	0.30	0.06	(0.12)	0.11	0.06	85	61	0.05	0.04
Australie	0.26	0.06	n.a.	0.14	0.06	51	50	0.03	0.05
Autriche	0.29	0.05	(0.10)	0.14	0.05	56	59	0.03	0.03
Belgique	0.37	0.07	(0.15)	0.16	0.11	80	83	0.02	0.05
Canada	0.24	0.07	n.a.	0.07	0.04	82	54	0.05	0.02
Danemark	1.07	0.34	(0.39)	0.52	0.34	221	309	0.02	0.02
Espagne	0.27	0.03	(0.09)	0.10	0.03	24	36	0.02	0.00
États-Unis	0.11	0.03	n.a.	0.04	0.02	55	38	0.05	0.04
Finlande	0.32	0.09	(0.13)	0.15	0.09	129	73	0.02	0.01
France	0.38	0.04	(0.11)	0.13	0.08	114	71	0.02	0.00
Grèce	0.31	0.02	(0.11)	0.03	0.02	..	20	..	0.00
Irlande	0.19	0.04	(0.11)	0.18	0.15	19	68	0.07	0.12
Italie	0.16	0.04	(0.10)	0.05	0.04	49	26	0.00	0.00
Japon	0.28	0.07	n.a.	0.14	0.04	104	97	0.00	0.01
Luxembourg	0.77	0.09	(0.17)	0.39	0.26	84	302	0.02	0.03
Norvège	0.82	0.23	n.a.	0.39	0.27	282	290	0.13	0.12
Nouvelle-Zélande	0.25	0.06	n.a.	0.10	0.06	25	30	0.03	0.03
Pays-Bas	0.86	0.19	(0.24)	0.39	0.23	158	196	0.08	0.07
Portugal	0.32	0.02	(0.08)	0.17	0.11	19	26	0.00	0.00
Royaume-Uni	0.33	0.07	(0.13)	0.17	0.11	56	78	0.04	0.03
Suède	0.80	0.19	(0.24)	0.36	0.23	189	205	0.06	0.01
Suisse	0.34	0.10	n.a.	0.16	0.10	113	124	0.05	0.06
TOTAL DU CAD	0.24	0.05	(0.07)	0.10	0.05	75	63	0.03	0.03

a) Sur la base des versements bruts.

b) Les chiffres entre parenthèses intègrent les contributions à la CE. Les souscriptions en capital sont évaluées sur la base des dépôts.

c) Les pays à faible revenu (PFR) comprennent les PMA et tous les autres pays dont le revenu par habitant en 1998 (base Atlas de la Banque mondiale) était inférieur ou égal à 760 dollars. Les chiffres incluent l'APD multilatérale imputée.

d) Les pays les moins avancés (PMA) sont les pays inscrits sur la liste des Nations Unies. Les chiffres incluent l'APD multilatérale imputée.

Tableau 8

APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2000

Versements nets

En millions de dollars

	1992 ^a	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Allemagne	5 717	5 830	5 474	5 227	5 489	4 842	4 630	4 752	5 030	5 069
Australie	908	916	964	1 024	851	871	930	918	987	948
Autriche	444	467	538	542	408	441	385	461	423	539
Belgique	709	708	605	745	683	650	751	666	820	876
Canada	2 312	2 321	2 277	2 056	1 745	1 995	1 792	1 770	1 744	1 580
Danemark	1 228	1 251	1 303	1 266	1 396	1 437	1 502	1 551	1 664	1 638
Espagne	1 132	1 156	1 172	1 074	979	1 090	1 211	1 220	1 195	1 720
États-Unis	12 604	11 521	11 068	8 038	10 037	7 221	9 112	9 353	9 955	11 186
Finlande	526	361	264	284	315	323	338	372	371	392
France	6 742	6 828	7 035	6 201	5 530	5 275	4 813	4 916	4 105	4 253
Grèce	145	144	154	168	226	203
Irlande	66	84	108	138	157	167	178	222	235	283
Italie	3 140	2 846	2 508	1 447	1 938	1 094	1 956	1 595	1 376	1 632
Japon	12 602	11 132	12 019	12 156	9 232	10 142	12 482	15 869	13 508	11 260
Luxembourg	33	47	52	50	65	84	99	106	123	143
Norvège	1 196	1 110	1 239	1 182	1 216	1 288	1 400	1 412	1 264	1 350
Nouvelle-Zélande	93	90	91	90	83	109	113	118	113	115
Pays-Bas	2 372	2 264	2 160	2 399	2 506	2 581	2 664	2 812	3 135	3 118
Portugal	255	227	282	209	177	222	227	245	271	264
Royaume-Uni	3 312	3 495	3 704	3 507	3 431	3 411	3 687	3 262	4 501	4 698
Suède	1 796	1 686	1 679	1 404	1 527	1 480	1 388	1 485	1 799	1 842
Suisse	1 020	727	819	773	763	795	784	885	890	891
TOTAL DU CAD	58 205	55 067	55 360	49 813	48 672	45 665	50 594	54 158	53 734	54 000
<i>Pour mémoire :</i>										
Total du CAD aux prix et taux de change courants	60 840	56 486	59 152	58 926	55 622	48 497	52 084	56 428	53 734	52 336

a) Non compris l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD, voir tableau 6b.

Tableau 9

Tendances à long terme de l'APD en provenance des pays membres du CAD

	Volume net de l'APD (en millions de dollars aux prix et taux de change de 2000)			Part dans le total du CAD (aux prix et taux de change courants, en pourcentage)			APD en pourcentage du RNB moyenne sur deux années, versements nets		
	1980-1981	1990-1991 ^a	2000-2001	1980-1981	1990-1991	2000-2001	1980-1981	1990-1991 ^a	2000-2001
Allemagne	5 064	6 085	5 050	13.3	11.7	9.4	0.45	0.40	0.27
Australie	785	869	968	2.6	1.8	1.8	0.44	0.36	0.26
Autriche	322	434	481	0.8	0.8	0.9	0.28	0.29	0.26
Belgique	799	802	848	2.3	1.5	1.6	0.54	0.43	0.36
Canada	1 660	2 294	1 662	4.5	4.5	3.1	0.43	0.45	0.24
Danemark	732	1 136	1 651	1.7	2.1	3.1	0.74	0.95	1.05
Espagne	318	918	1 457	0.8	2.0	2.8	0.10	0.22	0.26
États-Unis	11 659	13 771	10 570	25.4	20.0	20.2	0.23	0.20	0.11
Finlande	172	647	381	0.5	1.6	0.7	0.24	0.72	0.32
France	3 984	6 512	4 179	11.5	12.9	7.8	0.47	0.61	0.32
Grèce	215	0.4	0.19
Irlande	48	65	259	0.1	0.1	0.5	0.16	0.17	0.31
Italie	1 166	2 757	1 504	2.7	6.0	2.8	0.16	0.30	0.14
Japon	8 149	12 850	12 384	12.8	17.7	22.0	0.30	0.32	0.26
Luxembourg	7	32	133	0.0	0.1	0.2	0.12	0.27	0.77
Norvège	696	1 200	1 307	1.9	2.1	2.5	0.86	1.15	0.81
Nouvelle-Zélande	94	87	114	0.3	0.2	0.2	0.31	0.24	0.25
Pays-Bas	2 146	2 378	3 126	6.2	4.5	5.9	1.01	0.90	0.83
Portugal	10	187	267	0.0	0.3	0.5	0.02	0.27	0.26
Royaume-Uni	3 371	3 258	4 600	8.0	5.2	8.6	0.39	0.30	0.32
Suède	1 183	1 622	1 821	3.7	3.6	3.3	0.80	0.90	0.80
Suisse	431	766	891	1.0	1.4	1.7	0.24	0.34	0.34
TOTAL DAC	42 795	56 652	53 867	100.0	100.0	100.0	0.33	0.33	0.22
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	19 323	26 834	25 971	51.6	52.3	48.6	0.42	0.44	0.33

a) Y compris l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD, sauf pour le total du CAD. Voir le tableau 6b.

Tableau 10*Dépenses de coopération technique*

Versements nets

En millions de dollars aux prix et taux de change courants

	moyenne 1985-1986	moyenne 1990-1991	1997	1998	1999	2000	2001
Allemagne	1 053	1 769	1 957	1 988	1 911	1 640	1 588
Australie	183	243	397	364	361	407	401
Autriche	33	73	115	123	105	87	89
Belgique	121	190	258	290	276	221	214
Canada	243	490	408	427	347	352	346
Danemark	59	122	114	113	83	128	138
Espagne	39	174	128	148	118	107	185
États-Unis	1 482	2 815	2 741	3 278	3 877	4 316	5 282
Finlande	62	117	58	68	72	71	71
France	1 371	2 101	2 172	2 081	1 965	1 283	1 337
Grèce	26	15	24	22	16
Irlande	10	11	73	-	-	-	11
Italie	339	363	58	40	53	27	92
Japon	511	1 354	1 956	1 819	2 136	2 430	1 942
Luxembourg	..	0	2	2	1	2	5
Norvège	50	104	171	178	134	109	150
Nouvelle-Zélande	12	35	62	54	53	41	41
Pays-Bas	326	876	917	912	598	579	634
Portugal	..	36	48	85	97	90	117
Royaume-Uni	369	772	894	727	667	685	773
Suède	112	191	46	58	47	70	57
Suisse	46	..	286	287	110	100	113
TOTAL DU CAD	6 420	11 835	12 888	13 056	13 036	12 767	13 602

Tableau 11

Appports financiers hors APD aux pays en développement en 2001

En pourcentage du RNB des pays déclarants

	Pour mémoire: Total des appports nets	dont:								Pour mémoire: Dette hors APD ^a des PED
		Total des appports nets hors APD	AASP à l'exclusion des crédits à l'exportation		Investissements directs	Prêts bancaires	Investissements de portefeuille non bancaires	Appports privés multi-latéraux	ONG	
Allemagne	0.32	0.05	0.02	-0.03	0.10	0.03	-0.07	-0.05	0.04	1.71
Australie	0.34	0.09	-0.02	0.04	0.10	0.01	-0.10	-	0.06	0.62
Autriche	0.48	0.19	0.01	-	0.15	-	-	-	0.03	5.58
Belgique	0.13	-0.24	0.06	0.00	0.22	-0.25	-0.33	-	0.06	2.40
Canada	0.22	0.00	-0.02	-0.00	0.09	-0.09	-	-	0.02	1.43
Danemark	1.67	0.64	-	-0.00	0.63	-	-	-	0.01	1.14
Espagne	2.01	1.71	-0.09	0.03	1.77	-	-	-	-	1.47
États-Unis	0.38	0.27	0.01	0.00	0.24	0.00	-0.02	-0.02	0.04	0.49
Finlande	1.09	0.77	0.30	0.01	0.52	-0.05	-0.01	-	0.01	1.68
France	1.24	0.92	0.02	-0.00	0.61	0.29	0.00	-	-	3.43
Grèce	0.17	-	-	-	-	-	-	-	-	..
Irlande	0.85	0.52	-	-	-	0.40	-	-	0.12	..
Italie	-0.02	-0.17	0.05	0.00	0.11	-0.16	-0.18	-	0.00	1.02
Japon	0.35	0.11	-0.02	-0.01	0.15	-0.01	-	-0.01	0.01	1.27
Luxembourg	0.85	0.03	-	-	-	-	-	-	0.03	0.45
Norvège	0.91	0.09	0.04	-	-0.08	-	-	-	0.13	0.80
Nouvelle-Zélande	0.32	0.06	-	-	0.04	-	-	-	0.03	..
Pays-Bas	-0.89	-1.71	0.03	0.03	0.65	-2.09	-0.10	-0.29	0.06	1.18
Portugal	1.66	1.41	0.22	-0.00	1.19	-	-	-	0.00	3.22
Royaume-Uni	0.67	0.35	-0.03	-0.01	0.57	-0.21	-	-	0.02	1.59
Suède	1.49	0.68	0.43	0.00	0.25	-	-	-	0.01	3.54
Suisse	-0.06	-0.40	-0.05	0.00	-0.41	-	-	-0.00	0.07	1.98
TOTAL DU CAD	0.46	0.24	0.01	-0.00	0.28	-0.04	-0.03	-0.02	0.03	1.16
dont: les pays membres de l'Union européenne	0.65	0.31	0.03	-0.00	0.46	-0.11	-0.06	-0.03	0.02	1.96

a) Encours des crédits du secteur public ou garantis par le secteur public.

	Total des pays du CAD	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne	Etats- Unis
VERSEMENTS NETS									
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	53 734	5 030	987	423	820	1 744	1 664	1 195	9 955
APD en pourcentage du RNB	0.22	0.27	0.27	0.23	0.36	0.25	1.06	0.22	0.10
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	36 048	2 687	758	257	477	1 160	1 024	720	7 405
1. Dons et contributions assimilables	33 028	2 696	758	260	477	1 184	1 011	603	8 093
dont: Coopération technique	12 767	1 640	407	87	221	352	128	107	4 316
Aide alimentaire à des fins de développement	1 180	21	24	1	11	80	-	4	914
Aide d'urgence	3 574	178	84	30	26	201	124	38	1 165
En faveur des ONG	1 200	-	-	2	86	169	3	2	-
Frais administratifs	3 083	235	47	18	36	132	81	49	716
2. Prêts de développement et capital	3 021	- 10	-	- 3	-	- 24	13	117	- 688
dont: Prêts nouveaux de développement	3 306	- 4	-	- 3	3	- 24	- 18	161	- 591
B. Contributions aux organismes multilatéraux	17 685	2 343	229	167	343	583	641	475	2 550
Dons et souscriptions versées au capital, total	17 799	2 352	229	167	344	584	641	475	2 565
dont: CE	4 950	1 242	-	87	191	-	93	352	-
IDA	3 672	384	74	26	51	136	51	31	771
Banques régionales de développement	2 187	209	71	23	8	89	68	19	263
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-4 537	- 456	573	21	- 9	5	- 3	3	562
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-4 355	- 456	502	21	- 9	5	- 3	3	562
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-1 237	- 125	- 49	21	6	8	-	-	211
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-3 118	- 331	551	-	- 15	- 3	- 3	3	351
D. Organismes multilatéraux	- 182	-	71	-	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	6 934	846	150	63	75	113	32	-	4 069
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	77 657	6 911	- 219	560	1 394	4 621	482	22 272	10 666
1. Investissements directs	70 359	4 488	- 726	421	1 441	3 814	482	22 286	18 456
2. Crédits privés à l'exportation	7 352	1 478	-	139	447	- 14	-	- 14	3 299
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-3 369	-1 669	-	-	-	-	-	-	- 365
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	3 315	2 614	507	-	- 494	821	-	-	-10 724
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	133 788	12 331	1 491	1 067	2 281	6 483	2 176	23 471	25 252
Total en pourcentage du RNB	0.56	0.66	0.40	0.57	1.00	0.95	1.39	4.25	0.25
<i>Pour référence:</i>									
VERSEMENTS BRUTS									
Aide publique au développement (b)	60 008	5 805	987	546	842	1 768	1 682	1 388	10 863
Prêts nouveaux de développement	8 571	709	-	118	21	1	-	310	-
Aide alimentaire, total bilatéral	1 561	69	47	2	11	80	-	6	1 135
Autres apports du secteur public	10 521	1 124	657	43	52	1 209	9	3	1 626
dont: Crédits publics à l'exportation	3 974	345	35	43	6	1 209	-	-	1 132
Crédits privés à l'exportation	16 566	4 402	-	270	952	76	-	-	-
ENGAGEMENTS									
Aide publique au développement, total (b)	62 202	5 719	1 146	573	842	1 996	1 577	1 388	12 609
Dons bilatéraux, total	35 133	2 609	1 041	330	477	1 412	940	603	9 829
Annulations de dettes	1 862	64	8	-	35	3	-	57	21
Prêts bilatéraux, total	10 166	359	-	48	21	-	-	310	200
<i>Pour mémoire :</i>									
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	2 224	193	8	56	35	12	4	60	21
dont : Remises de dettes	1 989	193	8	-	35	3	-	57	21
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes	1 755	193	8	56	32	12	4	17	20
Réfugiés dans les pays donneur	1 361	67	10	23	0	143	124	11	451

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

Tableau 12

Comparaison des flux en 2000

En millions de dollars

Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Suède	Suisse
371	4 105	226	235	1 376	13 508	123	1 264	113	3 135	271	4 501	1 799	890
0.31	0.32	0.20	0.30	0.13	0.28	0.71	0.80	0.25	0.84	0.26	0.32	0.80	0.34
217	2 829	99	155	377	9 768	99	934	85	2 243	179	2 710	1 242	627
219	3 116	97	155	525	5 678	99	925	85	2 334	320	2 563	1 222	608
71	1 283	22	-	27	2 430	2	109	41	579	90	685	70	100
-	47	-	-	32	42	1	-	-	2	-	-	-	-
39	159	8	24	72	85	10	204	3	366	3	344	265	146
4	29	-	13	28	212	2	-	4	338	1	169	106	32
16	189	-	8	22	932	1	64	7	210	5	227	83	5
-2	-287	1	-	-148	4 090	-	9	-	-92	-141	146	19	20
-6	-82	1	-	-163	4 090	-	-2	-	-92	4	15	19	-2
154	1 276	127	80	999	3 740	24	330	28	892	92	1 792	557	263
154	1 368	127	80	999	3 740	24	330	28	892	92	1 790	557	263
51	792	98	47	638	-	11	-	-	233	59	975	83	-
14	238	2	8	-	1 146	4	31	5	197	13	258	149	83
22	83	4	-	76	891	-	49	4	38	11	130	67	62
2	14	3	-	-103	-5 200	-	-	-	38	78	-72	-	8
2	14	3	-	-103	-4 948	-	-	-	38	78	-72	-	8
-	-	3	-	-	-1 239	-	-	-	-95	-	22	-	-
2	14	-	-	-103	-3 709	-	-	-	133	78	-94	-	8
-	-	-	-	-	-252	-	-	-	-	-	-	-	-
5	-	-	90	37	231	6	179	12	306	-	536	26	159
709	1 439	-	416	9 537	2 725	-	-5	17	3 469	4 273	5 265	2 127	997
530	2 740	-	-	1 414	2 874	-	-36	17	2 135	4 011	4 005	871	1 134
673	-	-	-	832	-799	-	31	-	-290	262	-447	1 256	500
-	-	-	-	-	-52	-	-	-	-646	-	-	-	-638
-494	-1 301	-	416	7 292	702	-	-	-	2 270	-	1 706	-	-
1 087	5 557	229	741	10 846	11 264	129	1 437	142	6 947	4 622	10 230	3 952	2 054
0.91	0.43	0.20	0.93	1.01	0.23	0.75	0.91	0.32	1.85	4.45	0.72	1.76	0.80
378	4 999	226	235	1 599	16 300	123	1 270	113	3 226	416	4 552	1 799	893
-	411	1	-	60	6 882	-	4	-	-	4	31	19	-
3	59	4	-	32	42	1	17	1	14	2	10	8	18
2	352	3	-	103	4 938	-	-	-	133	79	178	5	8
-	-	3	-	-	1 179	-	-	-	-	-	22	-	-
3	-	-	-	1 329	5 552	-	94	-	501	275	-	2 238	873
353	4 688	226	235	1 616	17 113	123	1 125	120	3 441	416	4 552	1 438	906
183	2 984	97	155	538	5 533	99	769	92	2 834	320	2 563	1 071	654
-	680	-	-	201	372	-	-	-	143	164	113	-	-
17	428	1	-	191	8 321	-	26	-	-	4	195	22	21
-	685	-	-	201	414	1	9	-	154	171	155	38	6
-	680	-	-	201	414	-	-	-	100	164	113	-	-
-	409	-	-	201	414	1	9	-	154	26	155	38	6
16	147	1	-	3	-	-	98	-	163	-	-	83	19

	Total des pays du CAD	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne	Etats- Unis
VERSEMENTS NETS									
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	52 336	4 990	873	533	867	1 533	1 634	1 737	11 429
APD en pourcentage du RNB	0.22	0.27	0.25	0.29	0.37	0.22	1.03	0.30	0.11
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	35 022	2 853	660	342	502	1 200	1 035	1 150	8 284
1. Dons et contributions assimilables	33 409	2 858	660	334	507	1 222	1 048	966	8 954
dont: Coopération technique	13 602	1 588	401	89	214	346	138	185	5 282
Aide alimentaire à des fins de développement	1 007	18	17	3	8	86	-	6	673
Aide d'urgence	3 276	235	49	26	27	210	114	38	1 092
En faveur des ONG	1 137	-	1	2	5	168	9	6	-
Frais administratifs	2 964	223	47	16	23	137	82	54	788
2. Prêts de développement et capital	1 613	- 5	-	7	- 4	- 22	- 14	184	- 670
dont: Prêts nouveaux de développement	2 536	18	-	7	- 1	- 22	- 19	177	-
B. Contributions aux organismes multilatéraux	17 314	2 136	212	191	365	333	600	588	3 145
Dons et souscriptions versées au capital, total	17 293	2 144	212	191	365	333	600	588	3 160
dont: CE	4 949	1 147	-	94	191	-	88	342	-
IDA	3 572	349	66	25	49	-	50	98	773
Banques régionales de développement	1 491	79	62	14	41	79	36	49	213
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	- 549	- 663	56	13	7	- 98	- 4	146	755
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	- 651	- 663	- 27	13	7	- 98	- 4	146	755
1. Crédits publics à l'exportation (a)	- 300	- 154	- 70	13	5	- 91	-	-	351
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	- 352	- 509	44	-	2	- 7	- 4	146	404
D. Organismes multilatéraux	102	-	83	-	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	7 289	808	211	57	141	116	17	-	4 569
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	49 117	737	43	279	- 712	- 12	998	9 640	21 864
1. Investissements directs	66 602	1 798	357	277	530	633	998	10 160	24 236
2. Crédits privés à l'exportation	2 735	551	-	2	142	- 44	-	- 520	1 130
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	- 4 082	- 863	-	-	-	-	-	-	- 1 729
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	- 16 138	- 748	- 314	-	- 1 383	- 601	-	-	- 1 773
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	108 193	5 872	1 183	882	304	1 538	2 645	11 523	38 618
Total en pourcentage du RNB	0.46	0.32	0.34	0.48	0.13	0.22	1.67	2.01	0.38
<i>Pour référence:</i>									
VERSEMENTS BRUTS									
Aide publique au développement (b)	58 578	5 864	873	602	886	1 556	1 683	1 852	12 309
Prêts nouveaux de développement	7 025	673	-	75	13	-	-	291	-
Aide alimentaire, total bilatéral	1 467	98	25	3	9	86	-	9	930
Autres apports du secteur public	12 650	591	141	36	40	1 256	7	146	1 858
dont: Crédits publics à l'exportation	4 531	302	14	36	5	1 173	-	-	1 397
Crédits privés à l'exportation	16 905	3 344	-	125	410	68	-	-	6 329
ENGAGEMENTS									
Aide publique au développement, total (b)	61 382	6 178	966	722	925	1 569	1 516	1 852	12 876
Dons bilatéraux, total	33 847	2 646	737	395	543	1 235	880	966	9 406
Annulations de dettes	2 172	74	7	-	54	11	11	382	23
Prêts bilatéraux, total	8 919	847	-	120	17	-	43	299	194
<i>Pour mémoire :</i>									
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	2 517	174	9	146	54	11	11	382	39
dont : Remises de dettes	2 271	174	7	-	54	11	11	382	23
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes	1 977	24	9	146	50	11	0	382	28
Réfugiés dans les pays donneur	1 332	80	0	21	0	137	114	7	416

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

Tableau 13

Comparaison des flux en 2001

En millions de dollars

Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Suède	Suisse
389	4 198	202	287	1 627	9 847	141	1 346	112	3 172	268	4 579	1 666	908
0.32	0.32	0.17	0.33	0.15	0.23	0.82	0.83	0.25	0.82	0.25	0.32	0.81	0.34
224	2 596	83	184	442	7 458	106	940	85	2 224	183	2 622	1 205	644
229	2 920	81	184	546	4 742	106	938	85	2 392	166	2 643	1 185	643
71	1 337	16	11	92	1 942	5	150	41	634	117	773	57	113
-	52	-	-	76	54	1	-	-	13	-	-	-	-
40	211	4	18	65	30	13	180	3	285	2	257	242	135
4	27	-	28	84	179	1	-	5	310	2	189	85	32
16	179	-	14	32	715	1	66	7	183	7	288	69	18
-4	-325	1	-	-104	2 716	-	2	-	-167	18	-21	20	1
-5	-191	1	-	-108	2 716	-	-4	-	-55	16	-7	20	-6
165	1 602	119	102	1 185	2 389	35	406	27	948	85	1 957	461	263
165	1 530	119	102	1 185	2 389	35	406	27	948	85	1 985	461	263
55	1 043	94	61	619	-	16	-	-	194	69	824	112	-
31	232	5	8	240	869	4	80	4	115	-	491	-	83
9	109	6	-	76	428	-	47	4	56	6	81	59	38
5	-39	-	-	55	-854	-	-	-	42	-1	23	1	6
5	-39	-	-	55	-873	-	-	-	42	-1	23	1	6
-3	-	-	-	31	-427	-	-	-	-79	-	125	-	-
8	-39	-	-	23	-447	-	-	-	121	-1	-102	1	6
-	-	-	-	-	19	-	-	-	-	-	-	-	-
9	-	-	101	32	235	5	210	11	240	5	327	16	180
915	12 168	-	347	-1 903	5 380	-	-71	16	-6 886	1 503	4 669	1 394	-1 252
624	8 049	-	-	1 221	6 473	-	-131	16	2 526	1 273	8 164	507	-1 107
361	280	-	-	494	-384	-	60	-	182	230	-493	888	-144
-	-	-	-	-	-355	-	-	-	-1 133	-	-	-	-1
-70	3 838	-	347	-3 617	-354	-	-	-	-8 462	-	-3 001	-	-
1 317	16 327	202	735	- 189	14 608	146	1 485	139	-3 432	1 775	9 597	3 077	- 158
1.09	1.24	0.17	0.85	-0.02	0.35	0.85	0.91	0.32	-0.89	1.66	0.67	1.49	-0.06
397	5 112	202	287	1 814	12 625	141	1 350	112	3 340	268	4 727	1 666	913
-	352	1	-	79	5 494	-	-	-	-	16	10	20	-
5	60	-	-	76	54	2	15	-	45	-	23	8	18
8	368	-	-	89	7 549	-	-	-	304	-	248	2	6
-	-	-	-	59	1 237	-	-	-	184	-	125	-	-
372	-	-	-	118	3 255	-	124	-	339	243	-	1 987	191
451	4 832	202	287	2 144	14 186	141	1 490	110	3 701	268	4 727	1 365	875
280	2 652	81	184	576	5 002	106	1 080	83	2 390	166	2 643	1 058	740
5	589	-	-	10	480	-	-	-	134	17	374	-	-
1	577	1	-	66	6 601	-	5	-	1	18	99	10	19
5	596	-	11	10	446	-	21	-	167	17	374	44	-
5	593	-	-	10	446	-	-	-	163	17	374	-	-
1	348	-	11	10	446	-	21	-	54	17	374	44	-
15	203	0	-	16	-	-	68	-	155	-	-	81	20

	1990-1991	1998	Allemagne 1999	2000	2001
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	6 605	5 581	5 515	5 030	4 990
APD en pourcentage du RNB	0.40	0.26	0.26	0.27	0.27
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	4 527	3 491	3 278	2 687	2 853
1. Dons et contributions assimilables	4 224	3 315	3 236	2 696	2 858
dont : Coopération technique	1 769	1 988	1 911	1 640	1 588
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	110	40	32	21	18
Aide d'urgence (a)	230	173	262	178	235
En faveur des ONG	188	-	-	-	-
Frais administratifs	187	268	267	235	223
2. Prêts de développement et capital	303	176	42	- 10	- 5
dont : Prêts nouveaux de développement	231	167	41	- 4	18
B. Contributions aux organismes multilatéraux	2 078	2 090	2 238	2 343	2 136
Dons et souscriptions versées au capital, total	2 089	2 100	2 246	2 352	2 144
dont : CE	1 005	1 236	1 324	1 242	1 147
IDA	549	341	416	384	349
Banques régionales de développement	157	111	96	209	79
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	1 989	- 321	- 179	- 456	- 663
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	1 989	- 37	- 43	- 456	- 663
1. Crédits publics à l'exportation (b)	232	298	357	- 125	- 154
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	1 757	- 335	- 400	- 331	- 509
D. Organismes multilatéraux	-	- 284	- 136	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	760	972	992	846	808
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	3 976	16 205	13 678	6 911	737
1. Investissements directs	612	5 721	5 629	4 488	1 798
2. Crédits privés à l'exportation	1 634	2 023	1 167	1 478	551
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	- 318	1 327	- 247	- 1 669	- 863
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	2 049	7 134	7 130	2 614	- 748
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	13 329	22 436	20 006	12 331	5 872
Total en pourcentage du RNB	0.81	1.05	0.96	0.66	0.32
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	8 333	6 654	6 513	5 805	5 864
Prêts nouveaux de développement	1 896	1 179	917	709	673
Aide alimentaire, total bilatéral	110	89	80	69	98
Autres apports du secteur public	3 486	1 565	1 575	1 124	591
dont : Crédits publics à l'exportation	929	912	785	345	302
Crédits privés à l'exportation	4 519	5 301	4 461	4 402	3 344
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	8 236	7 252	7 284	5 719	6 178
Dons bilatéraux, total	3 906	3 475	3 297	2 609	2 646
Annulations de dettes	315	193	285	64	74
Prêts bilatéraux, total	2 024	882	1 113	359	847
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	949	183	111	193	174
dont : Remises de dettes	949	179	88	193	174
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	183	111	193	24
Réfugiés dans les pays donneur	-	59	110	67	80

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

d) Disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

En millions de dollars

Australie					Autriche				
1990-1991	1998	1999	2000	2001	1990-1991	1998	1999	2000	2001
1 002	960	982	987	873	470	456	527	423	533
0.36	0.27	0.26	0.27	0.25	0.29	0.22	0.26	0.23	0.29
739	752	730	758	660	366	292	344	257	342
739	752	730	758	660	203	274	381	260	334
243	364	361	407	401	73	123	105	87	89
51	10	3	24	17	6	2	1	1	3
13	66	127	84	49	69	34	68	30	26
13	-	-	-	1	2	1	1	2	2
39	54	52	47	47	10	20	19	18	16
-	-	-	-	-	164	18	-37	-3	7
-	-	-	-	-	164	18	46	-3	7
264	209	252	229	212	104	164	183	167	191
264	209	252	229	212	104	164	183	167	191
-	-	-	-	-	-	80	120	87	94
99	52	73	74	66	46	28	-	26	25
40	36	70	71	62	13	14	15	23	14
152	146	671	573	56	128	81	23	21	13
211	53	626	502	-27	128	81	23	21	13
211	41	-18	-49	-70	128	81	23	21	13
-	12	645	551	44	-	-	-	-	-
-59	94	45	71	83	-	-	-	-	-
78	111	95	150	211	41	46	80	63	57
-1 529	528	-470	-219	43	-4	306	1 334	560	279
-1 440	355	218	-726	357	62	215	831	421	277
-165	-	-	-	-	-66	91	503	139	2
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
76	173	-688	507	-314	-	-	-	-	-
-297	1 745	1 279	1 491	1 183	635	889	1 963	1 067	882
-0.11	0.49	0.33	0.40	0.34	0.40	0.42	0.95	0.57	0.48
1 002	960	982	987	873	529	517	692	546	602
-	-	-	-	-	223	76	127	118	75
51	38	24	47	25	6	2	2	2	3
402	246	761	657	141	136	109	79	43	36
250	141	71	35	14	136	109	79	43	36
387	-	-	-	-	59	172	612	270	125
827	771	1 253	1 146	966	532	754	868	573	722
492	565	974	1 041	737	232	435	429	330	395
-	13	4	8	7	23	-	86	-	-
-	-	-	-	-	184	110	209	48	120
-	13	4	8	9	4	46	124	56	146
-	13	4	8	7	4	-	86	-	-
-	13	4	8	9	-	46	42	56	146
-	-	57	10	0	-	29	41	23	21

	1990-1991	1998	Belgique 1999	2000	2001
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	860	883	760	820	867
APD en pourcentage du RNB	0.43	0.35	0.30	0.36	0.37
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	521	537	437	477	502
1. Dons et contributions assimilables	476	546	454	477	507
dont : Coopération technique	190	290	276	221	214
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	16	21	-	11	8
Aide d'urgence (a)	5	20	34	26	27
En faveur des ONG	1	5	5	86	5
Frais administratifs	27	44	49	36	23
2. Prêts de développement et capital	45	- 10	- 17	-	- 4
dont : Prêts nouveaux de développement	44	- 6	- 13	3	- 1
B. Contributions aux organismes multilatéraux	339	346	323	343	365
Dons et souscriptions versées au capital, total	339	347	330	344	365
dont : CE	150	195	218	191	191
IDA	88	48	46	51	49
Banques régionales de développement	15	38	8	8	41
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	196	79	- 76	- 9	7
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	201	79	- 76	- 9	7
1. Crédits publics à l'exportation (b)	40	7	5	6	5
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	160	73	- 80	- 15	2
D. Organismes multilatéraux	- 4	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	44	36	78	75	141
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	- 285	6 727	4 765	1 394	- 712
1. Investissements directs	800	1 011	277	1 441	530
2. Crédits privés à l'exportation	- 103	- 457	- 148	447	142
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	- 982	6 172	4 636	- 494	- 1 383
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	815	7 725	5 528	2 281	304
Total en pourcentage du RNB	0.41	3.08	2.21	1.00	0.13
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	880	908	795	842	886
Prêts nouveaux de développement	63	15	12	21	13
Aide alimentaire, total bilatéral	16	22	10	11	9
Autres apports du secteur public	297	163	8	52	40
dont : Crédits publics à l'exportation	40	7	5	6	5
Crédits privés à l'exportation	727	454	550	952	410
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	880	908	795	842	925
Dons bilatéraux, total	476	546	454	477	543
Annulations de dettes	1	122	38	35	54
Prêts bilatéraux, total	65	15	12	21	17
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	1	122	38	35	54
dont : Remises de dettes	1	122	38	35	54
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	117	34	32	50
Réfugiés dans les pays donneur	-	-	-	0	0

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

d) Disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de dollars

1990-1991	Canada				1990-1991	Danemark			
	1998	1999	2000	2001		1998	1999	2000	2001
2 537	1 707	1 706	1 744	1 533	1 186	1 704	1 733	1 664	1 634
0.45	0.30	0.28	0.25	0.22	0.95	0.99	1.01	1.06	1.03
1 740	1 222	1 172	1 160	1 200	691	1 014	1 026	1 024	1 035
2 032	1 248	1 195	1 184	1 222	701	1 026	1 023	1 011	1 048
490	427	347	352	346	122	113	83	128	138
173	115	61	80	86	-	-	-	-	-
65	151	164	201	210	81	92	87	124	114
244	151	184	169	168	4	7	7	3	9
171	109	135	132	137	41	87	86	81	82
- 293	- 26	- 23	- 24	- 22	- 10	- 12	3	13	- 14
- 293	- 26	- 23	- 24	- 22	- 10	- 29	- 24	- 18	- 19
797	484	534	583	333	495	690	708	641	600
797	484	535	584	333	495	690	708	641	600
-	-	-	-	-	76	110	75	93	88
256	132	136	136	-	76	82	93	51	50
123	92	70	89	79	15	54	22	68	36
525	1 896	665	5	- 98	27	127	- 189	- 3	- 4
525	1 896	665	5	- 98	25	5	2	- 3	- 4
525	1 973	694	8	- 91	26	-	-	-	-
-	- 77	- 29	- 3	- 7	- 2	5	2	- 3	- 4
-	-	-	-	-	3	123	- 191	-	-
262	155	137	113	116	28	35	37	32	17
413	5 469	4 484	4 621	- 12	- 169	- 60	410	482	998
480	5 656	4 052	3 814	633	37	- 60	344	482	998
64	127	- 29	- 14	- 44	- 223	-	67	-	-
- 16	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- 115	- 313	460	821	- 601	17	-	-	-	-
3 736	9 227	6 992	6 483	1 538	1 072	1 806	1 992	2 176	2 645
0.66	1.60	1.14	0.95	0.22	0.86	1.05	1.16	1.39	1.67
2 865	1 739	1 731	1 768	1 556	1 212	1 747	1 764	1 682	1 683
35	7	2	1	-	16	-	-	-	-
173	115	61	80	86	-	-	-	-	-
1 036	3 684	1 559	1 209	1 256	127	173	29	9	7
1 036	3 684	1 559	1 209	1 173	82	-	-	-	-
215	446	106	76	68	94	-	170	-	-
2 655	1 861	1 909	1 996	1 569	1 122	1 373	1 343	1 577	1 516
1 705	1 266	1 171	1 412	1 235	628	674	777	940	880
-	77	40	3	11	6	-	-	-	11
82	4	-	-	-	-	-	-	-	43
288	93	57	12	11	13	54	9	4	11
288	77	40	3	11	13	13	6	-	11
-	93	57	12	11	-	41	3	4	0
-	105	105	143	137	-	92	87	124	114

	1990-1991	1998	Espagne 1999	2000	2001
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	1 113	1 376	1 363	1 195	1 737
APD en pourcentage du RNB	0.22	0.24	0.23	0.22	0.30
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	697	838	829	720	1 150
1. Dons et contributions assimilables	235	666	653	603	966
dont : Coopération technique	174	148	118	107	185
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	20	12	7	4	6
Aide d'urgence (a)	7	27	68	38	38
En faveur des ONG	19	1	1	2	6
Frais administratifs	15	38	30	49	54
2. Prêts de développement et capital	462	171	176	117	184
dont : Prêts nouveaux de développement	454	214	188	161	177
B. Contributions aux organismes multilatéraux	416	538	534	475	588
Dons et souscriptions versées au capital, total	416	538	534	475	588
dont : CE	274	370	367	352	342
IDA	42	51	66	31	98
Banques régionales de développement	48	33	32	19	49
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-	35	11	3	146
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-	35	11	3	146
1. Crédits publics à l'exportation (b)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-	35	11	3	146
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	78	133	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	- 29	10 297	27 655	22 272	9 640
1. Investissements directs	-	10 370	27 710	22 286	10 160
2. Crédits privés à l'exportation	- 29	- 72	- 55	- 14	- 520
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	1 163	11 841	29 029	23 471	11 523
Total en pourcentage du RNB	0.23	2.10	4.90	4.25	2.01
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	1 126	1 530	1 476	1 388	1 852
Prêts nouveaux de développement	464	325	281	310	291
Aide alimentaire, total bilatéral	22	13	14	6	9
Autres apports du secteur public	-	35	18	3	146
dont : Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	275	-	-	-	-
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	887	1 637	1 382	1 388	1 852
Dons bilatéraux, total	122	666	653	603	966
Annulations de dettes	-	147	62	57	382
Prêts bilatéraux, total	515	433	195	310	299
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	-	161	73	60	382
dont : Remises de dettes	-	147	62	57	382
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	118	54	17	382
Réfugiés dans les pays donneur	-	-	18	11	7

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

d) Disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de dollars

Etats-Unis					Finlande				
1990-1991	1998	1999	2000	2001	1990-1991	1998	1999	2000	2001
11 328	8 786	9 145	9 955	11 429	888	396	416	371	389
0.20	0.10	0.10	0.10	0.11	0.72	0.31	0.33	0.31	0.32
8 882	5 988	6 848	7 405	8 284	542	209	241	217	224
10 291	6 574	7 638	8 093	8 954	512	217	286	219	229
2 815	3 278	3 877	4 316	5 282	117	68	72	71	71
973	568	799	914	673	-	-	-	-	-
409	898	1 603	1 165	1 092	86	26	55	39	40
-	-	-	-	-	8	5	5	4	4
587	652	688	716	788	27	17	18	16	16
-1 409	- 585	- 790	- 688	- 670	30	- 8	- 45	- 2	- 4
174	- 489	- 620	- 591	-	33	- 9	- 10	- 6	- 5
2 447	2 798	2 297	2 550	3 145	347	187	176	154	165
2 457	2 814	2 310	2 565	3 160	347	187	176	154	165
-	-	-	-	-	-	65	57	51	55
997	1 035	800	771	773	52	10	13	14	31
359	341	448	263	213	34	28	25	22	9
- 613	618	4 793	562	755	-	56	140	2	5
- 613	618	4 793	562	755	-	56	140	2	5
- 846	417	451	211	351	-	56	126	-	- 3
233	201	4 342	351	404	-	-	13	2	8
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 588	2 906	3 981	4 069	4 569	25	5	6	5	9
2 622	36 112	32 218	10 666	21 864	102	1 176	296	709	915
9 155	22 815	22 724	18 456	24 236	46	- 17	128	530	624
- 82	1 543	2 031	3 299	1 130	56	42	98	673	361
2 070	410	- 1 856	- 365	- 1 729	-	-	-	-	-
- 8 522	11 344	9 319	- 10 724	- 1 773	-	1 151	70	- 494	- 70
15 925	48 421	50 138	25 252	38 618	1 015	1 633	858	1 087	1 317
0.29	0.55	0.54	0.25	0.38	0.82	1.30	0.68	0.91	1.09
16 053	9 580	10 060	10 863	12 309	891	407	465	378	397
174	2	- 1	-	-	33	1	-	-	-
1 585	737	1 350	1 135	930	-	-	3	3	5
1 602	2 384	6 582	1 626	1 858	-	334	564	2	8
343	1 339	1 424	1 132	1 397	-	334	551	-	-
4 292	7 262	7 994	-	6 329	58	45	107	3	372
20 840	9 901	12 459	12 609	12 876	995	432	435	353	451
15 364	6 875	9 982	9 829	9 406	657	254	256	183	280
7 084	38	68	21	23	20	1	37	-	5
2 950	178	157	200	194	32	3	7	17	1
2 883	38	68	21	39	8	1	37	-	5
2 883	38	68	21	23	8	1	37	-	5
-	38	68	20	28	-	-	1	-	1
-	387	2	451	416	-	8	16	16	15

	1990-1991	1998	France 1999	2000	2001
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	7 275	5 742	5 639	4 105	4 198
APD en pourcentage du RNB	0.61	0.40	0.39	0.32	0.32
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	5 692	4 185	4 128	2 829	2 596
1. Dons et contributions assimilables	3 887	4 540	4 323	3 116	2 920
dont : Coopération technique	2 101	2 081	1 965	1 283	1 337
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	35	52	51	47	52
Aide d'urgence (a)	-	89	195	159	211
En faveur des ONG	27	22	32	29	27
Frais administratifs	166	271	249	189	179
2. Prêts de développement et capital	1 805	- 355	- 195	- 287	- 325
dont : Prêts nouveaux de développement	1 650	170	140	- 82	- 191
B. Contributions aux organismes multilatéraux	1 583	1 557	1 512	1 276	1 602
Dons et souscriptions versées au capital, total	1 583	1 296	1 304	1 368	1 530
dont : CE	830	782	799	792	1 043
IDA	352	234	224	238	232
Banques régionales de développement	82	141	142	83	109
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	733	- 191	- 3	14	- 39
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	733	- 191	- 3	14	- 39
1. Crédits publics à l'exportation (b)	68	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	665	- 191	- 3	14	- 39
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	187	-	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	-2 103	2 851	3 524	1 439	12 168
1. Investissements directs	1 328	6 188	5 517	2 740	8 049
2. Crédits privés à l'exportation	-1 066	- 442	- 605	-	280
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	- 6	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-2 359	-2 895	-1 388	-1 301	3 838
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	6 092	8 402	9 160	5 557	16 327
Total en pourcentage du RNB	0.51	0.59	0.64	0.43	1.24
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	7 734	6 947	6 597	4 999	5 112
Prêts nouveaux de développement	1 930	668	634	411	352
Aide alimentaire, total bilatéral	35	52	51	59	60
Autres apports du secteur public	1 475	405	1 152	352	368
dont : Crédits publics à l'exportation	144	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	38	-	-	-	-
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	7 627	7 205	6 528	4 688	4 832
Dons bilatéraux, total	3 470	4 362	4 314	2 984	2 652
Annulations de dettes	-	1 221	1 168	680	589
Prêts bilatéraux, total	2 574	1 185	702	428	577
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	586	1 232	1 176	685	596
dont : Remises de dettes	586	1 221	1 168	680	593
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	687	834	409	348
Réfugiés dans les pays donneur	-	80	-	147	203

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

d) Disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de dollars

Grèce					Irlande				
1990-1991	1998	1999	2000	2001	1990-1991	1998	1999	2000	2001
-	179	194	226	202	65	199	245	235	287
-	0.15	0.15	0.20	0.17	0.17	0.30	0.31	0.30	0.33
-	63	79	99	83	26	124	149	155	184
-	53	77	97	81	26	124	149	155	184
-	15	24	22	16	11	-	-	-	11
-	1	-	-	-	3	-	-	-	-
-	1	15	8	4	2	10	31	24	18
-	-	-	-	-	1	3	4	13	28
-	-	1	-	-	3	-	-	8	14
-	10	2	1	1	-	-	-	-	-
-	10	2	1	1	-	-	-	-	-
-	116	115	127	119	39	75	97	80	102
-	116	115	127	119	39	75	97	80	102
-	91	91	98	94	27	49	57	47	61
-	3	-	2	5	6	7	7	8	8
-	6	6	4	6	-	-	-	-	-
-	9	1	3	-	-	-	-	-	-
-	9	1	3	-	-	-	-	-	-
-	9	1	3	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	26	45	6	90	101
-	-	-	-	-	42	90	-	416	347
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	42	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	90	-	416	347
-	189	195	229	202	133	333	251	741	735
-	0.16	0.16	0.20	0.17	0.36	0.50	0.32	0.93	0.85
-	179	194	226	202	65	199	245	235	287
-	10	2	1	1	-	-	-	-	-
-	1	12	4	-	3	-	-	-	-
-	9	1	3	-	-	-	-	-	-
-	9	1	3	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	42	-	-	-	-
-	179	194	226	202	65	199	245	235	287
-	53	77	97	81	26	124	149	155	184
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	10	2	1	1	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	11
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	11
-	-	-	1	0	-	2	-	-	-

	1990-1991	1998	Italie 1999	2000	2001
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	3 371	2 278	1 806	1 376	1 627
APD en pourcentage du RNB	0.30	0.20	0.15	0.13	0.15
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	2 178	697	451	377	442
1. Dons et contributions assimilables	1 391	624	551	525	546
dont : Coopération technique	363	40	53	27	92
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	83	39	44	32	76
Aide d'urgence (a)	280	22	103	72	65
En faveur des ONG	-	17	21	28	84
Frais administratifs	119	30	23	22	32
2. Prêts de développement et capital	787	73	- 100	- 148	- 104
dont : Prêts nouveaux de développement	650	- 42	- 103	- 163	- 108
B. Contributions aux organismes multilatéraux	1 193	1 581	1 355	999	1 185
Dons et souscriptions versées au capital, total	1 193	1 581	1 355	999	1 185
dont : CE	533	707	679	638	619
IDA	146	490	297	-	240
Banques régionales de développement	80	183	147	76	76
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	1 082	- 209	19	- 103	55
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	1 053	- 209	19	- 103	55
1. Crédits publics à l'exportation (b)	378	26	-	-	31
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	675	- 235	19	- 103	23
D. Organismes multilatéraux	30	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	-	40	28	37	32
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	915	11 061	9 484	9 537	- 1 903
1. Investissements directs	288	1 813	1 655	1 414	1 221
2. Crédits privés à l'exportation	190	1 416	- 506	832	494
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	436	7 832	8 335	7 292	- 3 617
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	5 368	13 171	11 337	10 846	- 189
Total en pourcentage du RNB	0.48	1.13	0.97	1.01	- 0.02
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	3 432	2 447	1 999	1 599	1 814
Prêts nouveaux de développement	696	126	90	60	79
Aide alimentaire, total bilatéral	83	39	44	32	76
Autres apports du secteur public	1 461	155	190	103	89
dont : Crédits publics à l'exportation	670	26	-	-	59
Crédits privés à l'exportation	2 687	3 126	330	1 329	118
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	4 244	1 816	1 959	1 616	2 144
Dons bilatéraux, total	1 523	550	562	538	576
Annulations de dettes	-	269	102	201	10
Prêts bilatéraux, total	1 006	128	53	191	66
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	-	269	102	201	10
dont : Remises de dettes	-	269	102	201	10
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	269	102	201	10
Réfugiés dans les pays donneur	-	-	17	3	16

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

d) Disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de dollars

Japon					Luxembourg				
1990-1991	1998	1999	2000	2001	1990-1991	1998	1999	2000	2001
10 011	10 640	15 323	13 508	9 847	34	112	119	123	141
0.32	0.27	0.34	0.28	0.23	0.27	0.65	0.66	0.71	0.82
7 823	8 553	10 476	9 768	7 458	20	77	89	99	106
3 199	4 901	5 475	5 678	4 742	20	77	89	99	106
1 354	1 819	2 136	2 430	1 942	-	2	1	2	5
37	56	42	42	54	1	1	2	1	1
23	124	181	85	30	7	10	24	10	13
107	257	251	212	179	-	1	2	2	1
341	657	767	932	715	-	1	2	1	1
4 625	3 652	5 001	4 090	2 716	-	-	-	-	-
6 040	3 652	5 001	4 090	2 716	-	-	-	-	-
2 187	2 087	4 848	3 740	2 389	13	35	30	24	35
2 187	2 087	4 848	3 740	2 389	13	35	30	24	35
-	-	-	-	-	8	19	16	11	16
1 035	703	155	1 146	869	3	4	4	4	4
295	471	3 689	891	428	-	-	-	-	-
2 974	10 804	9 507	-5 200	- 854	-	-	-	-	-
2 802	8 727	8 276	-4 948	- 873	-	-	-	-	-
- 758	1 806	- 708	-1 239	- 427	-	-	-	-	-
3 560	6 921	8 983	-3 709	- 447	-	-	-	-	-
172	2 076	1 231	- 252	19	-	-	-	-	-
136	203	261	231	235	2	6	6	6	5
7 739	-3 744	-4 297	2 725	5 380	-	-	-	-	-
5 560	5 850	5 277	2 874	6 473	-	-	-	-	-
288	-2 638	-2 355	- 799	- 384	-	-	-	-	-
11	-4 556	-4 070	- 52	- 355	-	-	-	-	-
1 880	-2 400	-3 149	702	- 354	-	-	-	-	-
20 860	17 902	20 794	11 264	14 608	36	118	124	129	146
0.66	0.45	0.46	0.23	0.35	0.29	0.68	0.69	0.75	0.85
11 427	13 176	18 301	16 300	12 625	34	112	119	123	141
6 040	6 188	7 979	6 882	5 494	-	-	-	-	-
37	56	42	42	54	1	2	2	1	2
6 484	18 539	22 877	4 938	7 549	-	-	-	-	-
1 122	3 041	1 962	1 179	1 237	-	-	-	-	-
2 011	5 410	1 142	5 552	3 255	-	-	-	-	-
13 975	15 235	16 316	17 113	14 186	21	109	124	123	141
3 241	4 750	5 256	5 533	5 002	13	73	93	99	106
179	300	-	372	480	-	-	-	-	-
8 465	8 739	8 384	8 321	6 601	-	-	-	-	-
152	381	270	414	446	-	-	-	1	-
152	381	270	414	446	-	-	-	-	-
-	381	270	414	446	-	-	-	1	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	1990-1991	1998	Norvège 1999	2000	2001
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	1 191	1 321	1 370	1 264	1 346
APD en pourcentage du RNB	1.15	0.90	0.90	0.80	0.83
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	745	950	1 007	934	940
1. Dons et contributions assimilables	744	944	993	925	938
dont : Coopération technique	104	178	134	109	150
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	8	-	-	-	-
Aide d'urgence (a)	83	213	244	204	180
En faveur des ONG	90	-	-	-	-
Frais administratifs	40	60	67	64	66
2. Prêts de développement et capital	1	6	14	9	2
dont : Prêts nouveaux de développement	1	4	3	-2	-4
B. Contributions aux organismes multilatéraux	446	371	363	330	406
Dons et souscriptions versées au capital, total	446	371	363	330	406
dont : CE	-	-	-	-	-
IDA	77	60	53	31	80
Banques régionales de développement	47	48	42	49	47
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	2	-	-	-	-
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-	-	-	-	-
1. Crédits publics à l'exportation (b)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-	-	-	-	-
D. Organismes multilatéraux	3	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	130	126	168	179	210
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	-34	535	522	-5	-71
1. Investissements directs	33	391	340	-36	-131
2. Crédits privés à l'exportation	-67	144	182	31	60
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	1 289	1 983	2 060	1 437	1 485
Total en pourcentage du RNB	1.25	1.35	1.36	0.91	0.91
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	1 195	1 327	1 375	1 270	1 350
Prêts nouveaux de développement	5	10	9	4	-
Aide alimentaire, total bilatéral	8	11	29	17	15
Autres apports du secteur public	22	-	-	-	-
dont : Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	36	179	248	94	124
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	1 065	1 082	1 515	1 125	1 490
Dons bilatéraux, total	671	694	1 149	769	1 080
Annulations de dettes	6	-	-	-	-
Prêts bilatéraux, total	5	6	7	26	5
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	6	37	23	9	21
dont : Remises de dettes	6	-	-	-	-
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	37	23	9	21
Réfugiés dans les pays donneur	-	33	56	98	68

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

d) Disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de dollars

Nouvelle-Zélande					Pays-Bas				
1990-1991	1998	1999	2000	2001	1990-1991	1998	1999	2000	2001
98	130	134	113	112	2 527	3 042	3 134	3 135	3 172
0.24	0.27	0.27	0.25	0.25	0.90	0.80	0.79	0.84	0.82
81	98	101	85	85	1 794	2 133	2 162	2 243	2 224
81	98	101	85	85	1 765	2 323	2 359	2 334	2 392
35	54	53	41	41	876	912	598	579	634
-	-	-	-	-	36	2	2	2	13
3	5	5	3	3	87	297	400	366	285
5	6	5	4	5	-	311	361	338	310
6	7	8	7	7	84	164	230	210	183
-	-	-	-	-	30	- 190	- 198	- 92	- 167
-	-	-	-	-	226	- 190	- 198	- 92	- 55
17	32	33	28	27	733	909	972	892	948
17	32	33	28	27	733	909	972	892	948
-	-	-	-	-	220	307	244	233	194
5	6	8	5	4	162	226	246	197	115
1	4	5	4	4	53	62	58	38	56
-	-	-	-	-	47	253	- 8	38	42
-	-	-	-	-	47	253	- 8	38	42
-	-	-	-	-	-	45	- 200	- 95	- 79
-	-	-	-	-	47	208	192	133	121
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	12	13	12	11	232	158	278	306	240
-	11	16	17	16	1 386	9 300	4 581	3 469	-6 886
-	11	16	17	16	1 505	7 673	4 103	2 135	2 526
-	-	-	-	-	227	81	418	- 290	182
-	-	-	-	-	- 364	760	387	- 646	-1 133
-	-	-	-	-	18	787	- 327	2 270	-8 462
110	154	163	142	139	4 193	12 752	7 985	6 947	-3 432
0.27	0.31	0.33	0.32	0.32	1.49	3.35	2.02	1.85	-0.89
98	130	134	113	112	2 737	3 232	3 332	3 226	3 340
-	-	-	-	-	226	-	-	-	-
-	-	-	1	-	36	12	7	14	45
-	-	-	-	-	85	571	274	133	304
-	-	-	-	-	-	363	82	-	184
-	-	-	-	-	416	159	970	501	339
91	129	130	120	110	2 701	2 984	2 788	3 441	3 701
72	99	98	92	83	1 720	2 078	1 835	2 834	2 390
-	-	-	-	-	144	208	52	143	134
-	-	-	-	-	203	-	-	-	1
-	-	-	-	-	140	154	159	154	167
-	-	-	-	-	140	76	96	100	163
-	-	-	-	-	-	154	159	154	54
-	-	-	-	-	-	72	130	163	155

	1990-1991	1998	Portugal 1999	2000	2001
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	174	259	276	271	268
APD en pourcentage du RNB	0.27	0.24	0.26	0.26	0.25
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	131	176	207	179	183
1. Dons et contributions assimilables	71	156	273	320	166
dont : Coopération technique	36	85	97	90	117
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	-	-	-	-	-
Aide d'urgence (a)	-	1	3	3	2
En faveur des ONG	-	2	2	1	2
Frais administratifs	1	6	5	5	7
2. Prêts de développement et capital	60	20	- 65	- 141	18
dont : Prêts nouveaux de développement	18	8	9	4	16
B. Contributions aux organismes multilatéraux	43	82	69	92	85
Dons et souscriptions versées au capital, total	43	82	69	92	85
dont : CE	33	59	61	59	69
IDA	-	6	-	13	-
Banques régionales de développement	5	7	-	11	6
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	31	114	107	78	- 1
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	31	114	107	78	- 1
1. Crédits publics à l'exportation (b)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	31	114	107	78	- 1
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	1	7	-	-	5
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	8	1 636	2 074	4 273	1 503
1. Investissements directs	14	1 333	1 770	4 011	1 273
2. Crédits privés à l'exportation	- 6	303	304	262	230
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	214	2 015	2 457	4 622	1 775
Total en pourcentage du RNB	0.33	1.89	2.28	4.45	1.66
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	174	260	352	416	268
Prêts nouveaux de développement	18	10	11	4	16
Aide alimentaire, total bilatéral	-	-	-	2	-
Autres apports du secteur public	31	132	108	79	-
dont : Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	184	346	323	275	243
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	78	260	352	416	268
Dons bilatéraux, total	22	156	273	320	166
Annulations de dettes	11	45	97	164	17
Prêts bilatéraux, total	7	21	11	4	18
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	1	57	123	171	17
dont : Remises de dettes	1	45	97	164	17
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	57	49	26	17
Réfugiés dans les pays donneur	-	-	-	-	-

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

d) Disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de dollars

1990-1991	Royaume-Uni				1990-1991	Suède			
	1998	1999	2000	2001		1998	1999	2000	2001
2 919	3 864	3 426	4 501	4 579	2 062	1 573	1 630	1 799	1 666
0.30	0.27	0.24	0.32	0.32	0.90	0.72	0.70	0.80	0.81
1 646	2 132	2 249	2 710	2 622	1 428	1 041	1 146	1 242	1 205
1 748	2 328	2 067	2 563	2 643	1 424	1 045	1 143	1 222	1 185
772	727	667	685	773	191	58	47	70	57
29	-	-	-	-	-	-	-	-	-
77	187	223	344	257	153	212	271	265	242
18	111	132	169	189	152	108	102	106	85
100	226	243	227	288	76	83	90	83	69
- 101	- 196	182	146	- 21	4	- 5	3	19	20
- 41	- 2	- 8	15	- 7	-	-	-	19	20
1 273	1 732	1 178	1 792	1 957	634	532	484	557	461
1 275	1 732	1 178	1 790	1 985	634	532	484	557	461
652	835	819	975	824	-	97	90	83	112
337	441	-	258	491	138	124	105	149	-
30	88	34	130	81	43	86	64	67	59
572	- 54	- 24	- 72	23	5	13	- 1	-	1
572	- 54	- 24	- 72	23	5	13	- 1	-	1
403	70	40	22	125	-	-	-	-	-
170	- 125	- 64	- 94	- 102	5	13	- 1	-	1
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
353	408	480	536	327	135	40	71	26	16
2 231	7 919	11 416	5 265	4 669	115	1 221	1 192	2 127	1 394
3 654	9 286	11 618	4 005	8 164	127	1 221	665	871	507
74	- 55	- 104	- 447	- 493	- 12	-	527	1 256	888
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- 1 497	- 1 313	- 98	1 706	- 3 001	-	-	-	-	-
6 075	12 136	15 299	10 230	9 597	2 317	2 847	2 892	3 952	3 077
0.62	0.86	1.05	0.72	0.67	1.01	1.30	1.24	1.76	1.49
3 065	4 228	3 434	4 552	4 727	2 062	1 581	1 630	1 799	1 666
12	39	-	31	10	-	-	-	19	20
29	47	4	10	23	-	11	10	8	8
653	192	258	178	248	5	14	6	5	2
401	70	40	22	125	-	-	-	-	-
2 753	-	-	-	-	702	1	1 334	2 238	1 987
3 719	4 228	3 434	4 552	4 727	2 021	1 919	2 154	1 438	1 365
2 121	2 328	2 067	2 563	2 643	1 410	1 440	1 709	1 071	1 058
108	422	113	113	374	3	-	-	-	-
36	161	189	195	99	-	4	-	22	10
52	422	113	155	374	18	8	32	38	44
52	422	113	113	374	18	8	-	-	-
-	114	113	155	374	-	0	32	38	44
-	-	-	-	-	-	98	80	83	81

	1990-1991	1998	Suisse 1999	2000	2001
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	806	898	984	890	908
APD en pourcentage du RNB	0.34	0.32	0.35	0.34	0.34
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	639	633	732	627	644
1. Dons et contributions assimilables	625	632	728	608	643
dont : Coopération technique	-	287	110	100	113
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	28	-	-	-	-
Aide d'urgence (a)	57	131	251	146	135
En faveur des ONG	108	29	35	32	32
Frais administratifs	18	19	20	5	18
2. Prêts de développement et capital	14	-	5	20	1
dont : Prêts nouveaux de développement	14	-	4	-2	-6
B. Contributions aux organismes multilatéraux	167	265	252	263	263
Dons et souscriptions versées au capital, total	167	265	252	263	263
dont : CE	-	-	-	-	-
IDA	-	74	92	83	83
Banques régionales de développement	41	55	47	62	38
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-5	35	21	8	6
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-5	35	21	8	6
1. Crédits publics à l'exportation (b)	-3	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-2	35	21	8	6
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	122	167	-	159	180
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	2 396	3 583	2 236	997	-1 252
1. Investissements directs	2 323	3 583	1 834	1 134	-1 107
2. Crédits privés à l'exportation	-372	-	402	500	-144
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	445	-	-	-638	-1
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	3 320	4 683	3 241	2 054	- 158
Total en pourcentage du RNB	1.39	1.67	1.17	0.80	-0.06
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	809	898	984	893	913
Prêts nouveaux de développement	16	-	4	-	-
Aide alimentaire, total bilatéral	28	22	23	18	18
Autres apports du secteur public	-	35	21	8	6
dont : Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	493	-	834	873	191
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	992	548	1 658	906	875
Dons bilatéraux, total	722	454	818	654	740
Annulations de dettes	66	-	-	-	-
Prêts bilatéraux, total	-	-	-	21	19
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	66	10	19	6	-
dont : Remises de dettes	66	-	-	-	-
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	10	19	6	-
Réfugiés dans les pays donneur	-	10	15	19	20

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

d) Disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de dollars

Total des pays du CAD					CE				
1990-1991	1998	1999	2000	2001	1990-1991	1998	1999	2000	2001
54 813	52 084	56 428	53 734	52 336	3 343	5 140	4 937	4 912	5 961
0.33	0.23	0.24	0.22	0.22	-	-	-	-	-
40 908	35 204	37 878	36 048	35 022	3 106	5 124	4 911	4 414	5 517
34 393	32 465	33 922	33 028	33 409	3 032	4 462	4 514	4 019	4 810
11 835	13 056	13 036	12 767	13 602	34	215	195	211	179
1 609	919	1 045	1 180	1 007	507	364	382	320	350
1 738	2 787	4 414	3 574	3 276	525	501	677	519	526
987	1 037	1 151	1 200	1 137	100	162	184	120	-
2 059	2 814	3 049	3 083	2 964	-	106	101	102	139
6 515	2 739	3 956	3 021	1 613	74	662	397	395	707
9 354	3 451	4 436	3 306	2 536	74	662	397	395	707
15 614	16 880	18 551	17 685	17 314	237	16	26	498	444
15 637	16 646	18 371	17 799	17 293	237	16	26	498	444
3 807	5 002	5 017	4 950	4 949	-	-	-	-	-
4 467	4 155	2 834	3 672	3 572	-	-	-	378	313
1 480	1 895	5 020	2 187	1 491	-	-	-	-	-
7 846	13 491	15 477	-4 537	-549	209	846	637	427	331
7 703	11 483	14 528	-4 355	-651	209	846	637	427	331
404	4 829	770	-1 237	-300	-	-	-	-	-
7 298	6 653	13 758	-3 118	-352	209	846	637	427	331
144	2 008	949	-182	102	-	-	-	-	-
5 240	5 609	6 715	6 934	7 289	-	-	-	-	-
17 792	111 223	115 119	77 657	49 117	-	-	-	-	-
24 584	83 416	94 708	70 359	66 602	-	-	-	-	-
385	2 104	1 896	7 352	2 735	-	-	-	-	-
1 821	-2 059	-5 786	-3 369	-4 082	-	-	-	-	-
-8 998	27 762	24 301	3 315	-16 138	-	-	-	-	-
85 691	182 407	193 740	133 788	108 193	3 552	5 985	5 574	5 339	6 293
0.52	0.81	0.81	0.56	0.46	-	-	-	-	-
65 722	58 758	63 172	60 008	58 578	3 402	5 412	5 264	5 261	6 352
11 846	8 657	10 066	8 571	7 025	133	934	725	744	1 099
2 224	1 269	1 767	1 561	1 467	507	364	382	320	350
17 303	28 744	36 059	10 521	12 650	423	1 029	855	608	662
5 155	10 035	6 560	3 974	4 531	-	-	-	-	-
19 989	22 900	19 180	16 566	16 905	-	-	-	-	-
73 572	60 781	65 127	62 202	61 382	3 764	7 887	7 610	8 371	5 816
38 592	31 918	36 393	35 133	33 847	3 396	6 980	7 099	6 625	4 981
7 965	3 055	2 153	1 862	2 172	-	-	-	-	-
18 149	11 879	11 041	10 166	8 919	110	771	395	601	649
5 167	3 283	2 541	2 224	2 517	-	-	-	-	-
5 167	3 012	2 277	1 989	2 271	-	-	-	-	-
-	2 359	1 976	1 755	1 977	-	-	-	-	-
-	975	733	1 361	1 332	-	-	-	-	-

Apports d'aide

Versements nets

	Total	Groupe de la Banque mondiale	dont : IDA	Banques régionales de dévelop- pement	Banque Africaine de dév.	Banque Asiatique de dév.	Banque Inter- Américaine de dév.
Allemagne	2 136	349	349	79	74	3	1
Australie	212	69	66	62	-	62	-
Autriche	191	26	25	14	8	6	0
Belgique	365	56	49	41	41	0	-
Canada	333	-	-	79	35	35	1
Danemark	600	64	50	36	25	3	1
Espagne	588	108	98	49	14	4	26
États-Unis	3 145	1 022	773	198	106	72	25
Finlande	165	31	31	9	3	-	0
France	1 602	232	232	109	78	30	2
Grèce	119	6	5	6	-	-	-
Irlande	102	8	8	-	-	-	-
Italie	1 185	253	240	76	70	-	6
Japon	2 389	871	869	428	111	310	8
Luxembourg	35	4	4	0	-	-	0
Norvège	406	81	80	47	35	6	1
Nouvelle-Zélande	27	5	4	4	-	4	-
Pays-Bas	948	115	115	56	1	2	53
Portugal	85	0	0	6	5	-	-
Royaume-Uni	1 957	535	465	81	47	33	-
Suède	461	-	-	59	32	14	-
Suisse	263	101	83	38	28	9	1
TOTAL DU CAD	17 314	3 935	3 546	1 476	713	592	125
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	10 539	1 787	1 670	620	399	95	89

a) FRPC du FMI.

Tableau 15

publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux en 2001

En millions de dollars

Organismes des Nations	<i>dont :</i>				CE	<i>dont :</i>		Autres agences multilatérales	<i>dont :</i>		
	Unies	PNUD	PAM	UNICEF		HCR	FED		FIDA	FMI ^a	
461	22	21	4	5	1 142	265	105	8	34	Allemagne	
51	4	12	2	7	-	-	31	1	6	Australie	
18	4	0	1	0	94	-	40	5	28	Autriche	
36	10	-	3	2	191	28	41	3	18	Belgique	
124	27	35	9	7	-	-	130	15	24	Canada	
271	60	38	33	37	88	14	141	8	-	Danemark	
51	5	2	2	3	342	41	38	-	29	Espagne	
1 562	88	666	117	245	-	-	363	5	-	États-Unis	
67	12	9	11	6	55	-	4	-	0	Finlande	
109	14	2	7	9	1 043	396	110	6	72	France	
6	0	-	-	-	94	9	8	-	-	Grèce	
25	6	2	4	3	61	6	8	0	1	Irlande	
182	16	10	16	14	619	98	56	1	14	Italie	
844	119	60	75	88	-	-	246	1	90	Japon	
8	1	-	0	1	16	4	6	0	1	Luxembourg	
245	79	24	34	19	-	-	33	-	-	Norvège	
10	3	0	1	1	-	-	9	0	-	Nouvelle-Zélande	
453	81	24	65	38	194	39	130	15	9	Pays-Bas	
8	1	0	0	0	69	12	3	0	-	Portugal	
349	67	-	35	19	823	187	170	-	15	Royaume-Uni	
273	78	20	29	57	112	42	16	13	-	Suède	
82	31	1	10	8	-	-	42	11	9	Suisse	
5 233	731	926	459	569	4 942	1 141	1 728	92	350	TOTAL DU CAD	
2 315	379	128	210	194	4 942	1 141	874	60	222	<i>dont:</i> les pays membres de l'Union européenne	

Tableau 16

**Souscriptions au capital des organismes multilatéraux^{a)}
sur la base des dépôts et sur celle des encaissements**

Versements nets

En millions de dollars

	Dépôts					Encaissements				
	1990	1998	1999	2000	2001	1990	1998	1999	2000	2001
Allemagne	741	488	568	690	516	718	644	593	548	567
Australie	91	88	10	2	-	122	164	142	-	128
Autriche	68	44	19	50	41	64	72	65	60	-
Belgique	140	-	-	-	41	-	107	108	131	111
Canada	453	283	322	233	81	427	382	546	352	275
Danemark	112	122	103	114	86	103	121	115	114	109
Espagne	98	110	70	13	185	-	-	-	-	-
États-Unis	2 094	1 411	1 374	1 066	1 321	1 304	1 574	1 415	1 457	1 643
Finlande	146	36	29	36	35	-	64	38	26	24
France	453	383	374	325	347	-	-	-	-	455
Grèce	-	13	-	13	16	-	13	14	13	-
Irlande	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	490	677	499	144	346	265	388	587	193	417
Japon	1 758	757	4 120	2 436	1 545	-	-	3 208	-	-
Luxembourg	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	156	107	96	83	127	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	5	10	13	9	8	-	11	13	12	8
Pays-Bas	241	287	308	235	171	66	60	57	38	53
Portugal	10	0	1	0	0	-	12	12	10	11
Royaume-Uni	352	-	54	413	698	-	328	416	428	471
Suède	199	-	-	202	38	-	181	-	202	150
Suisse	63	3	-	145	133	-	3	123	99	125
TOTAL DU CAD	7 678	4 822	7 958	6 207	5 737
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	3 057	2 161	2 023	2 235	2 521

a) Banque mondiale, FMI-FRPC, BID, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement et Banque de développement des Caraïbes.

Note : Toutes les contributions à ces agences ne se font pas sous la forme de souscriptions au capital.

En millions de dollars, aux prix et aux taux de change courants

	Versements bruts						
	Moyenne 1985-1986	Moyenne 1990-1991	1997	1998	1999	2000	2001
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS LIBÉRALES							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Fonds africain de dév.	244	638	641	624	516	360	464
Fonds asiatique de dév.	423	1 130	1 157	1 149	1 114	1 135	1 031
Banque de dév. des Caraïbes	23	36	23	25	33	36	50
BERD	-	-	17	23	11	5	17
IDA	3 110	4 393	5 902	5 742	6 135	5 468	6 160
BID	511	404	574	610	512	442	545
FIDA	299	248	199	232	231	250	254
FMI ^b	48	864	-	1 215	1 007	667	1 111
Fonds nordique de dév.	-	-	47	45	38	39	33
Total des IFI	4 658	7 713	8 560	9 667	9 597	8 402	9 664
<i>Nations Unies^c</i>							
PNUD	702	923	670	604	508	390	282
FNUAP	114	175	216	214	185	133	311
HCR	402	626	261	236	253	493	545
UNICEF	302	586	514	484	564	576	600
UNRWA	187	300	264	298	286	301	359
ATNU	275	257	434	282	428	454	410
PAM ^d	714	1 134	279	270	354	357	-
Autres org. des Nations Unies	353	671	70	134	161	568	574
Total Nations Unies	3 050	4 671	2 707	2 521	2 741	3 272	3 082
CE	1 418	3 079	5 394	5 396	5 238	4 763	5 908
Fonds pour l'environnement mondial	-	-	72	76	66	86	101
Fonds du Protocole de Montréal	-	-	42	152	44	56	72
Fonds arabes	287	353	98	133	227	215	381
Total des apports assortis de conditions libérales	9 413	15 817	16 874	17 943	17 912	16 793	19 208
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS NON LIBÉRALES							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Banque africaine de dév.	341	1 361	926	635	723	506	614
Banque asiatique de dév.	616	1 878	5 304	5 623	3 710	2 884	2 850
Banque de dév. des Caraïbes	14	23	36	61	77	65	50
BERD	-	-	338	428	366	439	548
BIRD	8 999	12 290	13 624	14 899	13 256	11 778	10 729
SFI	465	1 406	1 410	1 724	1 596	1 276	1 061
BID	1 762	2 467	4 933	6 051	7 934	6 662	6 016
FIDA	-	-	33	-	40	33	33
Total des IFI	12 197	19 424	26 604	29 421	27 703	23 643	21 902
CE	248	423	1 010	1 029	855	608	662
Fonds arabes	108	43	-	-	-	-	-
Total des apports assortis de conditions non libérales	12 553	19 890	27 614	30 450	28 559	24 251	22 564

a) Aux pays et territoires figurant dans la partie I de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD.

b) Fonds fiduciaire du FMI et FRPC.

Tableau 17

Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux^d

En millions de dollars, aux prix et aux taux de change courants

	Versements nets						
	Moyenne 1985-1986	Moyenne 1990-1991	1997	1998	1999	2000	2001
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS LIBÉRALES							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Fonds africain de dév.	241	615	589	576	459	300	419
Fonds asiatique de dév.	405	1 080	1 010	1 001	937	927	812
Banque de dév. des Caraïbes	23	32	0	3	12	20	32
BERD	-	-	17	23	11	5	17
IDA	2 982	4 118	5 253	4 822	4 509	4 179	4 965
BID	317	121	292	328	223	153	276
FIDA	278	181	109	135	131	143	166
FMI ^b	- 268	647	178	373	194	- 132	107
Fonds nordique de dév.	-	-	47	45	38	38	32
Total des IFI	3 977	6 793	7 495	7 307	6 513	5 633	6 826
<i>Nations Unies^c</i>							
PNUD	702	923	670	604	508	390	282
FNUAP	114	175	216	214	185	133	311
HCR	402	626	261	236	253	493	545
UNICEF	302	586	514	484	564	576	600
UNRWA	187	300	264	298	286	301	359
ATNU	275	257	434	282	428	454	410
PAM ^d	714	1 134	279	270	354	357	-
Autres org. des Nations Unies	353	671	70	134	161	568	574
Total Nations Unies	3 050	4 671	2 707	2 521	2 741	3 272	3 082
CE	1 396	3 021	5 156	5 124	4 911	4 414	5 517
Fonds pour l'environnement mondial	-	-	72	76	66	86	101
Fonds du Protocole de Montréal	-	-	42	152	44	56	72
Fonds arabes	135	114	- 37	- 8	37	35	145
Total des apports assortis de conditions libérales	8 558	14 599	15 435	15 170	14 311	13 496	15 743
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS NON LIBÉRALES							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Banque africaine de dév.	258	1 100	- 33	- 197	- 114	- 304	- 5
Banque asiatique de dév.	382	1 347	3 971	4 654	2 580	1 049	1 654
Banque de dév. des Caraïbes	14	18	23	44	61	50	31
BERD	-	-	244	320	218	237	222
BIRD	5 230	3 385	3 145	5 746	3 802	2 762	1 759
SFI	125	939	246	678	663	229	22
BID	1 311	1 212	2 697	4 112	5 956	4 360	4 104
FIDA	-	-	9	- 23	13	5	6
Total des IFI	7 320	8 001	10 301	15 334	13 178	8 388	7 792
CE	171	209	836	846	637	427	331
Fonds arabes	76	- 20	-	-	-	-	-
Total des apports assortis de conditions non libérales	7 567	8 190	11 137	16 180	13 815	8 814	8 123

c) Les agences des Nations Unies ont révisé leurs données afin d'inclure uniquement leurs dépenses budgétaires courantes. Ceci a conduit à des révisions des données du PNUD depuis 1990, le PAM et le HCR ont révisé leurs données à partir de 1996, tandis que l'UNICEF a révisé ses données à partir de 1997. Depuis 2000, le HCR est doté d'un budget de programme annuel regroupant les opérations au niveau des pays, les opérations d'envergure mondiale et les frais administratifs.

d) Les données pour 2001 ne sont pas disponibles.

	Infrastructure sociale et administrative		Infrastructure économique		Agriculture		Industries et autres secteurs productifs	
	1980-1981	2000-2001	1980-1981	2000-2001	1980-1981	2000-2001	1980-1981	2000-2001
Allemagne	22.1	42.3	25.3	16.9	8.4	4.4	11.7	1.1
Australie	13.3	50.7	6.0	9.3	6.6	8.1	2.2	0.8
Autriche	12.7	42.4	35.9	1.2	0.7	1.5	41.2	1.5
Belgique	8.7	42.3	2.2	6.2	4.1	8.6	20.9	1.6
Canada	10.2	30.6	16.4	4.7	21.7	3.8	16.8	2.5
Danemark	24.0	22.8	0.3	18.8	10.4	9.6	14.4	2.2
Espagne	..	34.9	..	7.3	..	3.3	..	1.9
États-Unis	18.4	42.2	4.7	8.8	17.5	3.9	10.7	1.7
Finlande	16.4	42.2	7.2	1.1	13.9	6.5	34.3	0.9
France	52.4	38.9	14.0	6.1	6.7	6.3	12.0	1.1
Grèce	..	70.9	..	4.1	..	1.0	..	2.3
Irlande	..	57.6	..	2.6	..	7.8	..	1.3
Italie	11.6	23.4	5.9	3.7	9.6	3.7	9.6	8.5
Japon	10.3	20.6	40.0	32.9	11.4	9.0	15.3	2.1
Luxembourg	..	69.8	..	-	..	4.0	..	3.2
Norvège	12.4	41.8	23.8	12.4	25.0	4.9	14.8	2.2
Nouvelle-Zélande	25.7	49.2	25.4	3.9	25.0	3.5	3.5	2.0
Pays-Bas	29.9	26.2	20.1	5.4	20.9	3.5	7.1	0.8
Portugal	..	36.7	..	6.7	..	1.5	..	0.6
Royaume-Uni	23.1	25.3	10.9	7.3	5.9	5.4	31.8	4.8
Suède	18.5	32.2	4.0	9.6	10.8	3.2	31.9	0.5
Suisse	15.6	18.3	9.3	6.8	19.8	4.1	13.0	1.7
TOTAL DU CAD	24.6	32.1	17.2	15.7	11.8	5.9	13.8	2.0

a) Sur la base des versements.

Tableau 18

Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD

Pourcentage des engagements bilatéraux

Aide-Programme et aide sous forme de produits		Aide d'urgence		Autres		Pour mémoire : Part de l'APD totale aux ONG et transitant par les ONG ^a	
1980-1981	2000-2001	1980-1981	2000-2001	1980-1981	2000-2001	2000-2001	
2.2	0.6	0.6	6.5	29.8	28.3	6.9	Allemagne
62.7	2.9	1.5	8.9	7.8	19.3	4.4	Australie
-	0.5	0.1	6.2	9.4	46.7	8.5	Autriche
1.9	4.9	1.0	5.5	61.1	31.0	12.6	Belgique
11.5	6.5	1.8	15.5	21.6	36.5	10.3	Canada
-	2.4	4.2	11.6	46.7	32.4	7.9	Danemark
..	0.5	..	3.5	..	48.6	9.6	Espagne
23.0	15.8	2.1	11.4	23.6	16.1	-	États-Unis
-	1.2	2.9	14.9	25.4	33.3	7.7	Finlande
4.9	3.1	1.8	2.5	8.2	42.0	0.7	France
..	10.7	..	6.5	..	4.4	2.3	Grèce
..	-	..	11.1	..	19.6	7.9	Irlande
19.9	10.2	4.5	10.8	38.9	39.8	7.3	Italie
7.5	3.2	0.2	0.5	15.2	31.7	1.7	Japon
..	1.6	..	11.0	..	10.4	17.6	Luxembourg
8.3	2.2	8.5	17.7	7.2	18.9	10.5	Norvège
13.3	8.0	0.2	3.2	6.9	30.2	4.9	Nouvelle-Zélande
2.6	9.2	1.7	12.5	17.8	42.6	10.3	Pays-Bas
..	3.0	..	1.1	..	50.3	0.6	Portugal
3.6	11.3	0.3	10.9	24.4	35.0	5.9	Royaume-Uni
2.7	7.4	9.1	19.9	22.9	27.2	15.2	Suède
7.0	6.4	4.8	21.9	30.6	40.8	9.4	Suisse
10.2	7.0	1.6	7.4	20.7	30.0	4.7	TOTAL DU CAD

Engagements

En pourcentage du total bilatéral

	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne	États- Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande
Infrastructure sociale												
et administrative	40.4	47.9	44.0	41.3	29.4	23.8	34.5	45.4	41.5	38.6	80.5	59.4
Enseignement ^a	16.4	9.0	12.9	12.6	9.6	2.1	11.0	3.3	8.7	24.0	9.9	20.2
<i>dont</i> : Éducation												
de base	1.2	4.3	0.1	1.4	3.6	0.7	1.2	2.1	1.9	5.8	-	-
Santé	2.1	9.4	11.0	10.5	4.2	3.1	6.7	4.4	5.0	4.7	6.6	15.4
<i>dont</i> : Santé de base	1.5	4.3	10.8	6.9	1.9	0.9	5.4	4.4	2.4	1.1	5.5	-
Population ^b	1.4	3.8	0.0	1.3	3.1	0.5	0.5	8.5	2.6	0.3	0.0	-
Distribution d'eau												
et assainissement	10.9	3.4	12.0	1.8	1.6	2.0	3.0	4.7	3.8	2.9	0.4	4.3
Gouvernement												
et Société Civile	5.4	18.5	7.5	11.4	9.3	14.5	4.3	13.3	14.9	0.9	59.3	-
Autres infrastructures												
sociales et services	4.1	3.9	0.6	3.6	1.5	1.6	8.9	11.3	6.5	5.8	4.3	19.5
Infrastructure économique	19.4	9.8	0.9	7.5	4.9	2.8	11.5	3.6	0.9	7.7	4.7	2.9
Transport et												
communications	7.2	8.2	-	3.2	1.5	1.2	2.8	0.2	0.4	4.8	1.3	2.9
Énergie	7.1	0.4	0.6	0.2	1.6	1.0	4.3	1.0	0.1	0.8	-	-
Autres	5.0	1.1	0.3	4.2	1.8	0.6	4.3	2.3	0.4	2.1	3.4	-
Production	4.8	10.5	2.2	9.3	5.5	7.6	6.1	6.4	8.5	8.3	3.5	9.6
Agriculture	4.2	9.7	0.7	8.2	2.9	4.0	3.3	3.7	8.0	7.5	0.9	8.0
Industries manufac- turières, extractives												
et construction	0.5	0.3	1.3	0.9	2.5	3.2	2.6	0.7	0.2	0.7	2.4	1.0
Commerce et												
tourisme	0.1	0.5	0.3	0.3	0.1	0.3	0.2	2.0	0.2	0.2	0.3	0.6
Destination pluri-sectorielle	12.9	13.4	1.8	7.4	7.8	9.1	8.5	3.9	22.0	9.9	3.9	1.6
Aide-programme	0.6	2.2	0.6	6.1	7.4	0.3	0.5	19.3	1.5	3.8	1.6	-
Actions se rapportant à la												
dette ^c	5.4	1.4	39.9	10.3	0.9	4.3	30.8	1.3	1.9	24.3	-	5.9
Secours d'urgence	6.9	6.6	4.8	5.1	17.0	12.4	3.0	11.8	13.5	0.3	5.1	9.7
Frais administratifs	6.4	6.8	2.7	4.4	11.1	8.9	4.4	8.2	6.4	5.4	-	7.4
Non spécifié	3.3	1.4	3.1	8.6	16.1	30.8	0.9	-	3.7	1.7	0.7	3.5
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<i>Pour mémoire:</i>												
Aide alimentaire, total	2.9	3.0	0.6	1.8	7.0	-	0.7	11.1	2.2	2.5	0.5	-

a) Y compris les étudiants et les stagiaires.

b) Politique en matière de population/santé et fertilité.

c) Y compris l'annulation des dettes nées de créances autres que l'APD.

d) Estimation.

e) Comprend la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la BID.

Tableau 19

L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2001

Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Suède	Suisse	TOTAL DU CAD	En pourcentage du total Financement multilatéral (FPD)			
											Total	CE ^d	Banque mondiale	Banques régionales de dev. ^e
26.6	17.0	..	44.4	51.2	31.3	56.2	23.8	33.6	18.4	32.4	38.3	28.5	37.4	43.1
9.5	6.8	..	7.0	33.3	8.8	17.0	7.1	3.8	4.2	8.6	3.1	3.9	3.1	3.0
0.0	0.7	..	1.4	2.5	7.0	2.0	2.5	0.5	1.3	2.1	1.2	0.5	1.3	1.4
2.5	2.5	..	10.7	4.1	4.2	3.9	4.7	2.2	5.2	4.1	2.7	4.4	2.8	1.8
0.8	0.9	..	1.5	2.9	3.4	0.2	1.6	1.1	2.8	2.4	1.2	1.9	1.8	-
0.3	0.1	..	2.9	0.8	1.5	0.0	2.2	1.6	0.3	2.7	1.3	1.8	1.6	0.7
2.3	5.4	..	4.2	1.6	4.9	0.7	1.5	4.9	3.3	4.8	4.2	3.6	4.6	3.8
1.9	0.5	..	13.7	9.6	6.7	25.3	5.5	14.6	5.1	6.8	17.4	6.8	16.8	22.0
10.1	1.6	..	5.9	1.8	5.3	9.2	2.8	6.6	0.3	5.4	9.7	8.0	8.5	11.8
4.9	34.0	..	13.8	4.0	6.8	11.2	8.0	11.1	7.4	14.9	31.3	15.4	36.3	30.3
0.5	25.7	..	4.8	1.3	5.0	3.9	3.0	5.9	2.3	9.2	12.8	5.2	13.5	14.7
2.4	8.0	..	7.0	1.5	1.3	0.3	1.7	2.7	0.0	3.7	6.8	7.4	6.5	7.0
2.0	0.3	..	1.9	1.2	0.5	7.0	3.4	2.5	5.0	2.0	11.7	2.9	16.4	8.7
8.5	14.5	..	7.0	5.4	6.2	4.0	7.7	5.2	5.8	8.8	10.1	11.8	9.5	10.3
3.0	12.3	..	4.1	3.1	5.3	2.9	4.4	4.5	4.3	6.7	7.3	7.7	8.0	6.0
5.3	1.9	..	2.7	0.5	0.4	0.8	3.1	0.4	0.5	1.4	1.3	2.6	0.7	1.7
0.2	0.2	..	0.2	1.8	0.5	0.3	0.2	0.3	1.0	0.6	1.5	1.5	0.8	2.6
9.4	5.9	..	7.0	8.0	7.5	3.8	4.0	10.9	26.9	7.2	9.4	21.4	3.8	12.6
16.0	0.4	..	2.2	2.4	12.2	7.9	6.6	3.6	6.1	6.8	3.6	8.8	3.9	1.2
2.2	15.2	..	1.9	-	5.8	10.7	13.7	0.5	-	9.8	-	-	-	-
11.0	0.3	..	11.9	3.0	10.8	1.3	9.4	19.5	20.7	7.1	1.4	9.7	-	0.1
4.9	6.2	..	2.3	8.4	0.3	3.6	10.5	6.2	2.8	6.5	0.3	2.4	-	-
16.6	6.6	..	9.4	17.6	19.2	1.4	16.3	9.3	11.9	6.6	5.6	1.9	9.0	2.3
100.0	100.0	..	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
11.8	0.4	..	1.4	0.2	1.8	-	0.8	0.8	2.8	3.8	0.3	1.9	-	-

Tableau 20

Conditions financières des engagements d'APD^a
Moyenne 2000-2001

	Élément de libéralité de l'APD totale		Part des dons dans :		Élément de libéralité des prêts de l'APD	Élément de libéralité de l'APD aux PMA ^c	Élément de libéralité de l'APD bilatérale aux PMA
	Norme : 86% ^b		l'APD bilatérale	l'APD totale			
	1990-1991	2000-2001					
Allemagne	90.1	96.8	82.7	90.8	65.3	99.8	99.5
Australie	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Autriche	84.5	93.3	70.1	82.6	60.1	100.0	100.0
Belgique	98.7	99.5	96.1	97.7	78.8	99.1	98.8
Canada	99.7	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Danemark	100.0	100.0	99.2	99.5	-	100.0	100.0
Espagne	74.6	93.7	65.2	78.4	70.6	96.9	93.8
États-Unis	98.3	99.7	99.0	99.2	63.1	99.8	99.7
Finlande	98.8	100.0	96.1	97.7	-	100.0	100.0
France	87.7	96.0	86.1	91.4	55.9	100.0	100.0
Grèce	..	100.0	98.5	99.3
Irlande	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Italie	92.8	99.3	79.1	93.3	88.6	100.0	100.0
Japon	76.2	87.9	39.4	51.0	72.9	98.8	98.2
Luxembourg	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Norvège	99.7	99.9	98.3	98.8	33.1	100.0	100.0
Nouvelle-Zélande	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Pays-Bas	98.4	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Portugal	91.5	96.9	93.8	96.0	55.9	97.3	97.0
Royaume-Uni	100.0	100.0	94.1	96.6	43.4	100.0	100.0
Suède	100.0	99.7	98.5	98.8	72.3	99.7	99.6
Suisse	100.0	100.0	97.2	97.8	-	100.0	100.0
TOTAL DU CAD	90.8	96.1	77.8	84.5	71.4	99.6	99.4

a) A l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

b) Les pays dont le rapport de l'APD au RNB est inférieur à la moyenne observée pour l'ensemble des pays du CAD ne sont pas considérés comme ayant satisfait aux objectifs relatifs aux conditions de l'aide. C'était le cas de la Grèce et des États-Unis en 2001.

c) Y compris l'élément de libéralité de l'APD multilatérale imputée. Voir tableau 31, note a).

Tableau 21

**Respect par les membres du CAD, en 2000 et 2001, de la Recommandation de 1978
sur les conditions financières de l'aide**

	Engagements d'APD ^a En millions de dollars		Élément de libéralité des engagements d'APD ^a Norme : 86% ^b		Critère de volume : engagements d'APD ^a en % du RNB Norme: 2000 0.19% Norme: 2001 0.18%		Élément de libéralité des engagements d'APD ^a en faveur des PMA (deux normes alternatives) Annuel pour l'ensemble des PMA Norme : 90% Moyenne sur 3 ans pour chaque PMA Norme : 86%		
	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001	1999-2001 ^d
	Allemagne	5 634	5 989	97.9	95.8	0.30	0.33	99.4	99.6
Australie	1 137	956	100.0	100.0	0.31	0.28	100.0	100.0	c
Autriche	449	516	96.1	90.8	0.24	0.28	100.0	100.0	c
Belgique	807	871	99.4	99.6	0.35	0.37	98.3	99.2	c
Canada	1 983	1 558	100.0	100.0	0.29	0.22	100.0	100.0	c
Danemark	1 577	1 477	100.0	100.0	1.00	0.93	100.0	100.0	c
Espagne ^c	1 327	1 463	92.2	95.1	0.24	0.25	97.7	90.9	c
États-Unis	12 483	12 751	99.7	99.7	0.13	0.13	99.6	99.7	c
Finlande	353	446	100.0	100.0	0.30	0.37	100.0	100.0	c
France	3 891	4 048	96.6	95.5	0.30	0.31	99.9	100.0	c
Grèce ^c	226	202	0.20	0.17
Irlande ^c	235	276	100.0	100.0	0.30	0.32	100.0	100.0	c
Italie	1 400	2 130	98.5	99.8	0.13	0.20	100.0	100.0	c
Japon	16 741	13 706	87.6	88.2	0.35	0.33	99.9	97.0	c
Luxembourg ^c	122	141	100.0	100.0	0.71	0.82	100.0	100.0	c
Norvège	1 117	1 469	99.9	100.0	0.71	0.90	100.0	100.0	c
Nouvelle-Zélande	120	110	100.0	100.0	0.27	0.25	100.0	100.0	c
Pays-Bas	3 251	3 562	100.0	100.0	0.87	0.92	100.0	100.0	c
Portugal ^c	245	249	99.1	94.7	0.24	0.23	99.9	89.6	c
Royaume-Uni ^c	4 396	4 352	100.0	100.0	0.31	0.30	100.0	100.0	c
Suède	1 402	1 360	99.5	99.8	0.62	0.66	100.0	99.3	c
Suisse	896	875	100.0	100.0	0.35	0.33	100.0	100.0	c
TOTAL DU CAD	59 793	58 504	95.9	96.4	0.25	0.25	99.8	99.1	c

a) A l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

b) Les pays dont le rapport des engagements d'APD au RNB est inférieur à la moyenne observée pour l'ensemble des pays du CAD ne sont pas considérés comme ayant satisfait aux objectifs relatifs aux conditions de l'aide. C'était le cas de la Grèce et des États-Unis en 2001.

c) Versements bruts.

d) c = conformité, n = non conformité.

Tableau 22

Autres paramètres^a

Engagements

	Pourcentage des dons dans l'APD totale		Prêts d'APD bilatéraux							
			Élément de libéralité (pourcentage)		Échéance (années)		Délai de franchise (années)		Taux d'intérêt (pourcentage)	
	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001
Allemagne	94.0	87.8	65.2	65.4	35.5	37.1	7.5	6.0	2.0	1.9
Australie	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	89.3	76.7	61.3	59.6	23.6	21.6	8.7	8.5	1.9	1.9
Belgique	97.4	98.0	78.9	78.7	30.3	29.5	10.4	10.0	0.5	0.5
Canada	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Danemark	100.0	99.0	-	..	-	..	-	..	-	..
Espagne	76.6	80.1	69.4	72.2	26.5	27.6	9.2	9.7	1.1	1.0
États-Unis	99.2	99.2	56.2	69.2	24.3	30.0	4.6	5.0	2.0	1.0
Finlande	95.1	99.7
France	94.2	88.7	55.2	52.4	22.1	20.3	7.2	7.4	2.3	2.5
Grèce	99.3	99.4
Irlande	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	87.4	97.1	88.4	89.3	36.9	36.9	23.3	24.2	0.5	0.5
Japon	50.3	51.8	73.1	72.3	34.8	34.1	11.0	9.8	1.3	1.4
Luxembourg	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	97.7	99.7	33.0	..	7.8	..	4.1	..	2.3	..
Nouvelle-Zélande	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	98.4	93.8	80.3	44.1	30.7	12.5	8.9	4.1	0.1	1.6
Royaume-Uni	95.5	97.7	..	43.4	..	6.0	..	6.0	..	0.0
Suède	98.4	99.3	71.1	75.0	15.2	19.1	10.0	9.1	0.0	0.0
Suisse	97.7	97.8
TOTAL DU CAD	83.6	85.4	71.9	70.2	33.7	33.0	10.8	9.2	1.4	1.5

a) A l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

Tableau 23

Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2001

Engagements (à l'exclusion de la coopération technique
et des dépenses administratives)

Pourcentages

	APD bilatérale				Pour mémoire : Taux de notification ^b
	Déliée	Partiellement Déliée	Liée	Total	
Allemagne	84.6	-	15.4	100.0	100.0
Australie	59.3	-	40.7	100.0	100.0
Autriche	Non notifié
Belgique	89.8	-	10.2	100.0	100.0
Canada	31.7	-	68.3	100.0	90.0
Danemark	93.3	-	6.7	100.0	100.0
Espagne (a)	68.9	0.1	31.0	100.0	100.0
États-Unis	Non notifié
Finlande	87.5	-	12.5	100.0	100.0
France	66.6	24.3	9.1	100.0	100.0
Grèce (a)	17.3	-	82.7	100.0	100.0
Irlande (a)	100.0	-	..	100.0	99.9
Italie	7.8	-	92.2	100.0	100.0
Japon	81.1	1.4	17.5	100.0	100.0
Luxembourg	Non notifié
Norvège	98.9	-	1.1	100.0	100.0
Nouvelle-Zélande	Non notifié
Pays-Bas	91.2	0.3	8.5	100.0	100.0
Portugal (a)	57.7	1.7	40.6	100.0	100.0
Royaume-Uni (a)	93.9	-	6.1	100.0	61.1
Suède	86.5	10.1	3.5	100.0	100.0
Suisse	96.1	-	3.9	100.0	100.0
TOTAL DU CAD	(79.1)	(3.1)	(17.8)	100.0	(82.9)

a) Versements bruts.

b) Le taux de notification est le pourcentage d'APD bilatérale couverte par la notification du degré de liaison (à l'exclusion de la coopération technique et des dépenses administratives).

Tableau 24

*Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2001*Engagements (à l'exclusion de la coopération technique
et des dépenses administratives)

En millions de dollars

	APD bilatérale				Pour mémoire : Coopération technique
	Déliée	Partiellement Déliée	Liée	Total	
Allemagne	1 370	-	249	1 619	1 651
Australie	134	-	92	226	461
Autriche	89
Belgique	272	-	31	303	234
Canada	236	-	509	745	271
Danemark	635	-	46	681	160
Espagne (a)	707	1	318	1 026	185
États-Unis	5 671
Finlande	139	-	20	159	104
France	1 178	429	161	1 768	1 288
Grèce (a)	12	-	55	67	16
Irlande (a)	160	-	-	160	11
Italie	39	-	458	496	114
Japon	7 200	122	1 557	8 878	2 008
Luxembourg	5
Norvège	695	-	8	703	357
Nouvelle-Zélande	41
Pays-Bas	1 726	6	161	1 893	492
Portugal (a)	34	1	24	59	117
Royaume-Uni (a)	964	-	63	1 027	773
Suède	824	96	33	953	49
Suisse	604	-	24	629	130
TOTAL DU CAD	(16 928)	(656)	(3 808)	(21 392)	14 226

a) Versements bruts.

	Recettes nettes d'APD (millions de dollars)					RNB/hab (c)	Population	RNB aux prix	APD/RNB
	1997	1998	1999	2000	2001	2000 en dollars	2000 en millions	courants 2000 en millions de dollars	2000 (%)
AFRIQUE									
NORD DU SAHARA									
Algérie	250	394	89	162	182	1 580	30.40	50 606	0.32
Egypte	1 985	1 955	1 582	1 328	1 255	1 490	63.98	99 714	1.33
Libye (b)	7	7	7	-	-	..	5.29	..	-
Maroc	464	530	679	419	517	1 180	28.71	32 457	1.29
Tunisie	194	150	253	223	378	2 100	9.56	18 572	1.20
Nord du Sahara, non ventilé	21	21	64	36	19
Nord du Sahara, Total	2 921	3 057	2 674	2 168	2 350	..	137.93	(201 349)	..
SUD DU SAHARA									
Afrique du Sud	496	514	541	488	428	3 060	42.80	124 684	0.39
Angola	355	335	388	307	268	430	13.13	7 063	4.34
Bénin	221	205	211	239	273	370	6.27	2 150	11.10
Botswana	122	106	61	31	29	3 650	1.60	5 693	0.54
Burkina Faso	368	400	398	336	389	210	11.27	2 172	15.47
Burundi	56	67	74	93	131	110	6.81	663	13.97
Cameroun	499	499	434	380	398	580	14.88	8 284	4.59
Cap Vert	111	130	137	94	76	1 330	0.44	547	17.21
Centrafricaine, Rép.	91	120	118	75	76	280	3.72	952	7.92
Comores	27	35	21	19	28	380	0.56	204	9.18
Congo, Rép.	270	66	142	33	75	570	3.02	2 232	1.49
Congo, Rép. dém.	158	125	132	184	251	..	50.95
Côte d'Ivoire	446	967	448	352	187	680	16.01	9 838	3.58
Djibouti	85	81	75	71	55	880	0.63	569	12.55
Erythrée	123	167	149	176	280	180	4.10	725	24.28
Ethiopie	579	660	643	693	1 080	100	64.30	6 331	10.95
Gabon	39	45	48	12	9	3 190	1.23	4 240	0.28
Gambie	39	39	34	49	51	340	1.30	421	11.66
Ghana	494	702	609	609	652	330	19.31	4 831	12.62
Guinée	381	359	238	153	272	450	7.42	2 931	5.22
Guinée équatoriale	24	22	20	21	13	710	0.46	448	4.75
Guinée-Bissau	124	96	52	80	59	180	1.20	203	39.64
Kenya	448	415	310	512	453	350	30.09	10 223	5.01
Lesotho	92	61	31	37	54	580	2.04	1 146	3.20
Liberia	76	72	94	68	37	..	3.13
Madagascar	834	481	359	322	354	250	15.52	3 804	8.47
Malawi	344	435	447	446	402	170	10.31	1 666	26.79
Mali	429	347	354	360	350	240	10.84	2 307	15.60
Maurice	43	42	42	20	22	3 660	1.19	4 389	0.47
Mauritanie	238	165	219	212	262	380	2.67	963	22.01
Mayotte	104	104	112	103	120	..	0.15
Mozambique	948	1 040	805	877	935	230	17.69	3 581	24.49
Namibie	166	181	179	153	109	2 030	1.76	3 468	4.40
Niger	333	292	187	211	249	180	10.83	1 807	11.67
Nigeria	200	204	152	185	185	260	126.91	36 726	0.50
Ouganda	813	647	590	819	783	300	22.21	6 156	13.31
Rwanda	230	350	373	322	291	230	8.51	1 775	18.14
Sao Tomé et Principe	33	28	28	35	38	290	0.15	44	80.39
Sénégal	423	501	535	423	419	490	9.53	4 286	9.88
Seychelles	17	24	13	18	14	7 050	0.08	579	3.16
Sierra Leone	119	106	74	182	334	120	5.03	599	30.47
Somalie	81	80	115	104	149	..	8.78
Soudan	139	209	243	225	172	350	31.10	10 252	2.20
Ste-Hélène	15	16	14	19	15	..	0.01
Swaziland	28	35	29	13	29	1 370	1.05	1 435	0.92
Tanzanie	945	1 000	990	1 022	1 233	270	33.70	8 984	11.38
Tchad	228	168	188	131	179	200	7.69	1 398	9.36
Togo	125	128	71	70	47	290	4.53	1 192	5.86
Zambie	610	349	624	795	374	310	10.09	3 094	25.70
Zimbabwe	336	262	245	178	159	440	12.63	6 961	2.56
Sud du Sahara, non ventilé	741	416	327	345	686
Sud du Sahara, Total	14 245	13 900	12 723	12 702	13 530	..	659.58	(302 011)	..
Afrique non spécifié	831	724	628	817	474
AFRIQUE, TOTAL	17 997	17 682	16 025	15 687	16 354	..	797.52	(503 360)	..

Tableau 25

Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement

	Recettes nettes d'APD (millions de dollars)					RNB/hab (c)	Population	RNB aux prix	APD/RNB
	1997	1998	1999	2000	2001	2000 en dollars	2000 en millions	courants 2000 en millions de dollars	2000 (%)
AMÉRIQUE									
AMÉRIQUE DU NORD ET CENTRALE									
Anguilla	3	3	2	4	4	..	0.01
Antigua et Barbuda	4	10	11	10	9	8 960	0.07	617	1.59
Antilles néerlandaises (b)	111	129	127	-	-	..	0.22	..	-
Aruba (b)	25	11	-7	-	-	..	0.10	..	-
Barbade	4	16	-2	0	-1	9 250	0.27	2 520	0.01
Belize	14	15	46	15	21	2 890	0.24	712	2.06
Costa Rica	-8	30	-8	12	2	3 830	3.81	14 692	0.08
Cuba	65	80	59	44	51	..	11.19
Dominicaine, Rép.	71	121	195	62	105	2 120	8.37	18 545	0.34
Dominique	15	19	10	15	20	3 190	0.07	238	6.40
El Salvador	279	181	184	180	234	2 000	6.28	12 957	1.39
Grenade	9	6	10	17	12	3 830	0.10	372	4.43
Guatemala	264	233	293	264	225	1 700	11.39	18 854	1.40
Haiti	325	407	263	208	166	510	7.96	3 965	5.25
Honduras	297	320	818	449	678	860	6.42	5 769	7.78
Jamaïque	72	19	-22	10	54	2 760	2.63	7 379	0.14
Mexique	105	44	37	-54	75	5 110	97.97	565 717	-0.01
Montserrat	43	66	41	31	33	..	0.01
Nicaragua	411	603	673	562	928	400	5.07	2 110	26.61
Panama	46	22	15	17	28	3 280	2.86	9 498	0.17
Ste Lucie	25	6	26	11	16	4 090	0.16	669	1.64
St-Kitts et Nevis	7	7	5	4	11	7 200	0.04	303	1.29
St-Vincent et Grenadines	6	21	16	6	9	2 750	0.12	317	1.95
Trinité et Tobago	33	14	26	-2	-2	5 160	1.30	7 091	-0.02
Turks et Caïques, Iles	4	6	7	7	7	..	0.02
Vierges, Iles (RU) (b)	2	1	3	-	-	..	0.02	..	-
Antilles, non ventilé	36	30	24	119	121
Amérique N. et C., non ventilé	129	187	257	229	122
Amérique du Nord et centrale, Total	2 397	2 607	3 107	2 218	2 926	..	166.67	(672 327)	..
AMÉRIQUE DU SUD									
Argentine	105	84	100	76	151	7 480	37.03	277 582	0.03
Bolivie	700	629	569	475	729	990	8.33	8 065	5.89
Brésil	288	335	187	322	349	3 590	170.41	569 726	0.06
Chili	129	107	70	49	58	4 590	15.21	68 142	0.07
Colombie	196	169	302	187	380	2 030	42.30	80 780	0.23
Equateur	155	179	149	147	171	1 190	12.65	12 197	1.20
Guyana	265	93	80	107	102	860	0.76	661	16.24
Paraguay	108	77	78	82	61	1 440	5.50	7 554	1.08
Pérou	395	503	451	401	451	2 080	25.66	51 969	0.77
Suriname	76	59	36	34	23	1 790	0.42	774	4.44
Uruguay	34	25	22	17	15	6 080	3.34	19 715	0.09
Venezuela	9	42	44	77	45	4 310	24.17	120 054	0.06
Amérique du Sud, non ventilé	69	63	113	379	87
Amérique du Sud, Total	2 528	2 365	2 202	2 354	2 622	..	345.77	(1 217 218)	..
Amérique, non spécifié	605	716	736	393	429
AMÉRIQUE, TOTAL	5 530	5 688	6 045	4 965	5 977	..	512.43	(1 889 545)	..

	Recettes nettes d'APD (millions de dollars)					RNB/hab (c)	Population	RNB aux prix	APD/RNB
	1997	1998	1999	2000	2001	2000 en dollars	2000 en millions	courants 2000 en millions de dollars	2000 (%)
<i>ASIE</i>									
<i>MOYEN-ORIENT</i>									
Arabie Saoudite	11	25	29	31	27	7 230	20.72	173 657	0.02
Bahréïn	92	47	4	49	18	..	0.69	7 600	0.65
Irak	220	116	76	101	122	..	23.26
Iran	200	165	162	130	115	1 650	63.66	101 396	0.13
Jordanie	462	411	432	552	432	1 720	4.89	8 425	6.56
Liban	249	238	194	197	241	4 010	4.33	17 420	1.13
Oman	65	44	40	46	2	..	2.40
Syrie	197	155	228	158	153	950	16.19	16 308	0.97
Yémen	356	370	458	265	426	420	17.51	8 746	3.03
Zones sous admin. palestinienne	603	607	516	637	865	1 650	2.97	5 089	12.52
Moyen-Orient, non ventilé	67	55	245	168	39
Moyen-Orient, Total	2 523	2 235	2 384	2 334	2 439	..	156.61	(338 640)	..
<i>ASIE DU SUD ET CENTRALE</i>									
Afghanistan	230	154	143	141	402	..	26.55
Arménie	166	194	209	216	212	520	3.80	1 931	11.18
Azerbaïdjan	184	120	169	139	226	600	8.05	4 923	2.83
Bangladesh	1 011	1 158	1 215	1 171	1 024	370	131.05	46 885	2.50
Bhoutan	69	56	67	53	59	590	0.81	497	10.71
Géorgie	242	209	245	169	290	630	5.02	3 033	5.58
Inde	1 647	1 610	1 491	1 485	1 705	450	1 015.92	453 179	0.33
Kazakhstan	140	223	175	189	148	1 260	14.87	17 066	1.11
Kirghize, Rép.	240	240	283	215	188	280	4.92	1 290	16.66
Maldives	26	25	31	19	25	1 960	0.28	526	3.66
Myanmar	50	72	81	107	127	..	47.75
Népal	402	402	351	390	388	240	23.04	5 687	6.85
Ouzbékistan	140	158	155	186	153	620	24.75	13 510	1.38
Pakistan	596	1 053	733	703	1 938	440	138.08	59 605	1.18
Sri Lanka	331	425	264	276	330	850	19.36	16 000	1.73
Tadjikistan	86	161	123	142	159	180	6.17	936	15.20
Turkménistan	12	24	24	32	72	750	5.20	4 227	0.75
Asie du Sud et centrale, non ventilé	35	26	229	139	46
Asie du Sud et centrale, Total	5 608	6 309	5 987	5 773	7 493	..	1 475.62	(629 295)	..
<i>EXTREME-ORIENT</i>									
Cambodge	335	337	277	398	409	260	12.02	3 173	12.56
Chine	2 053	2 448	2 385	1 733	1 460	840	1 262.46	1065 283	0.16
Corée (b)	- 160	- 50	- 55	-	-	8 960	47.28	459 103	-
Corée, Rép. dém.	88	109	201	75	119	..	22.27
Indonésie	848	1 291	2 219	1 731	1 501	570	210.42	141 283	1.23
Laos	329	276	296	282	243	290	5.28	1 670	16.87
Macao (b)	0	1	0	-	-	14 580	0.44	6 208	-
Malaisie	- 240	208	144	45	27	3 370	23.27	82 145	0.06
Mongolie	251	204	222	217	212	390	2.40	954	22.79
Philippines	696	632	696	578	577	1 040	75.58	78 999	0.73
Thaïlande	626	705	1 010	641	281	2 010	60.73	120 363	0.53
Timor oriental	0	2	153	233	195	..	0.71
Viet Nam	998	1 177	1 429	1 683	1 435	390	78.52	31 348	5.37
Extrême-Orient, non ventilé	97	64	104	104	29
Extrême-Orient, Total	5 923	7 403	9 081	7 721	6 487	..	1 801.37	(1 990 530)	..
Asie, non spécifié	242	195	199	249	323
ASIE, TOTAL	14 296	16 142	17 651	16 076	16 741	..	3 433.60	(2 958 466)	..

Tableau 25

Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement (suite)

	Recettes nettes d'APD (millions de dollars)					RNB/hab (c) 2000 en dollars	Population 2000 en millions	RNB aux prix courants 2000 en millions de dollars	APD/RNB 2000 (%)
	1997	1998	1999	2000	2001				
EUROPE									
Albanie	166	269	488	319	269	1 120	3.41	3 858	8.27
Bosnie-Herzégovine	862	905	1 040	737	639	1 230	3.98	4 619	15.96
Croatie	40	39	48	66	113	4 620	4.38	18 721	0.35
Gibraltar (b)	0	0	0	-	-	..	0.03	..	-
Macédoine (ERYM)	98	105	277	252	248	1 820	2.03	3 527	7.14
Malte	22	22	25	21	2	9 120	0.39	3 412	0.62
Moldova	65	40	107	123	119	400	4.28	1 361	9.01
Slovénie	99	42	31	61	126	10 070	1.99	18 104	0.34
Turquie	1	23	7	325	167	3 080	65.29	200 887	0.16
Yougoslavie, Rép. féd.	97	108	676	1 135	1 306	..	10.64
États ex-Yougoslavie, non spécifié	69	106	438	306	139
Europe, non ventilé	236	342	563	390	220
EUROPE, TOTAL	1 757	2 001	3 701	3 734	3 346	..	96.42	(254 491)	..
Océanie									
Cook, Îles	10	8	6	4	5	..	0.02
Fidji	44	37	35	29	26	2 160	0.81	1 669	1.75
Kiribati	16	17	21	18	12	940	0.09	82	21.77
Mariannes du Nord (b)	1	0	0	-	-	..	0.07	..	-
Marshall, Îles	63	50	63	57	74	2 190	0.05	114	50.39
Micronésie, États fédéraux	96	80	108	102	138	2 070	0.12	258	39.44
Nauru	3	2	7	4	7	..	0.01
Niue	5	4	4	3	3	..	0.00
Nouvelle-Calédonie (b)	339	338	315	-	-	15 060	0.21	3 057	-
Palaos, Îles	38	89	29	39	34	7 150	0.02	140	27.90
Papouasie-Nouvelle-Guinée	346	362	216	275	203	670	5.13	3 309	8.32
Polynésie française (b)	367	370	352	-	-	17 290	0.24	3 929	-
Salomon, Îles	42	43	40	68	59	640	0.42	276	24.79
Samoa	27	36	23	27	43	1 420	0.17	235	11.67
Tokelau	4	4	5	4	4	..	0.00
Tonga	28	25	21	19	20	1 630	0.10	159	11.87
Tuvalu	10	5	7	4	10	..	0.01
Vanuatu	27	41	37	46	32	1 100	0.20	213	21.50
Wallis & Futuna	1	47	50	52	50	..	0.02
Océanie, non ventilé	88	92	89	65	60
Océanie, TOTAL	1 556	1 651	1 426	817	781	..	7.69	(13 440)	..
PED, non spécifiés	7 581	7 937	7 863	9 049	8 482
TOTAL DES PED	48 718	51 102	52 712	50 328	51 680	..	4 847.66	(5 619 302)	..
Par groupe de revenu (d)									
PMA	13 037	12 704	12 326	12 450	13 384	..	660.01	(1 50 385)	(8.28)
Autres PFR	10 637	12 708	13 580	11 987	13 256	..	2 997.53	(1 853 293)	(0.65)
PRITI	11 993	12 094	13 169	11 735	12 121	..	655.52	(964 331)	(1.22)
PRITS	1 457	1 855	1 399	1 594	1 656	..	478.33	(2 157 479)	(0.07)
PRE	122	64	56	82	127	..	2.38	(21 516)	(0.38)
Partie I non alloués	10 779	10 870	11 441	12 480	11 136
PDPA	693	808	741	-	-	..	53.89	(472 298)	-

a) Les recettes d'APD correspondent au total des apports nets d'APD des pays membres du CAD, des organismes multilatéraux et de pays non membres du CAD (voir dans le tableau 33 la liste des pays non membres du CAD pour lesquels des données sont disponibles).

b) Ces pays ont progressé dans la partie II à compter du 1^{er} janvier 2000 ; à partir de 2000, l'aide à ces pays est comptabilisée comme AP (voir le tableau 40).

c) Base Atlas de la Banque mondiale.

Définitions de catégories de pays :

d) Les *pays les moins avancés* (PMA) sont les 49 pays figurant sur la liste établie par les Nations Unies. Pour les détails concernant les autres groupes de revenu, voir la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD à la fin de cet ouvrage. Les *pays en développement plus avancés* (PDPA) comprennent les pays qui ont été reclassés dans la partie II de la Liste du CAD des pays bénéficiaires de l'aide en 2000, comme indiqué par la note b) ci-dessus.

Source : Banque mondiale, estimations du Secrétariat. Les totaux et les moyennes par groupes de revenu sont calculés sur la base des seules données disponibles.

Tableau 26

Répartition de l'APD par groupe de revenus^a

Versements nets en pourcentage de l'APD totale

	APD aux PMA		APD aux autres PFR		APD aux PRITI		APD aux PRITS		APD aux PRE	
	1990-1991	2000-2001	1990-1991	2000-2001	1990-1991	2000-2001	1990-1991	2000-2001	1990-1991	2000-2001
Allemagne	35.9	32.0	28.4	26.1	26.3	33.3	9.4	8.3	- 0.0	0.3
Australie	22.8	24.2	26.3	36.3	46.6	37.0	4.4	2.3	0.0	0.1
Autriche	24.8	26.3	46.5	41.3	22.7	25.6	6.0	5.8	- 0.0	1.0
Belgique	57.0	45.9	20.5	25.0	17.4	23.9	5.1	4.8	0.0	0.4
Canada	45.4	39.3	30.3	30.5	20.6	25.7	3.7	4.5	- 0.0	0.1
Danemark	58.6	49.8	27.0	26.3	11.8	20.0	2.6	3.8	0.0	0.1
Espagne	25.4	15.9	30.4	39.8	29.4	38.3	14.8	5.6	0.0	0.4
États-Unis	25.0	28.0	18.1	30.8	53.8	40.0	3.1	1.2	0.0	0.0
Finlande	50.3	42.1	27.8	25.8	17.8	29.1	4.2	2.7	0.0	0.3
France	44.2	36.3	26.5	21.0	19.9	33.9	9.4	8.4	0.0	0.4
Grèce	..	13.4	..	10.3	..	68.3	..	7.2	..	0.8
Irlande	63.5	67.2	16.5	12.9	17.1	15.7	2.8	3.9	0.0	0.3
Italie	44.3	45.5	15.3	17.4	31.0	29.3	9.4	5.9	0.0	1.9
Japon	20.1	21.9	39.2	48.2	30.7	25.0	10.0	4.9	0.0	0.0
Luxembourg	61.6	42.6	14.2	20.0	15.1	31.5	9.2	5.7	-	0.2
Norvège	60.1	47.4	23.7	19.7	11.0	28.1	5.2	4.7	0.0	0.0
Nouvelle-Zélande	28.1	38.9	12.7	20.6	41.7	33.9	17.5	6.6	-	0.0
Pays-Bas	42.4	42.3	36.0	28.2	18.2	25.9	3.4	3.5	0.0	0.1
Portugal	97.5	54.2	0.8	31.5	1.3	11.2	0.4	2.7	0.0	0.4
Royaume-Uni	44.9	45.2	35.1	28.4	13.1	20.2	6.8	5.9	0.0	0.3
Suède	56.4	43.5	27.4	25.1	11.6	27.6	4.7	3.7	0.0	0.2
Suisse	51.8	42.2	25.4	26.5	20.8	28.2	2.1	3.0	0.0	0.0
TOTAL DU CAD	35.2	32.7	28.1	32.5	29.7	29.8	7.0	4.7	0.0	0.2
<i>dont:</i>										
les pays membres de l'Union européenne	43.4	38.9	27.6	26.3	21.2	28.4	7.8	6.1	0.0	0.4

a) Y compris l'APD multilatérale imputée. Non compris les montants non spécifiés par région.

	Afrique subsaharienne			Asie du Sud et centrale			Autres pays d'Asie et Océanie		
	1990-1991	1995-1996	2000-2001	1990-1991	1995-1996	2000-2001	1990-1991	1995-1996	2000-2001
Allemagne	37.8	24.1	23.8	11.5	11.9	13.1	11.7	21.4	20.4
Australie	8.6	7.6	4.5	7.2	7.0	7.9	81.8	83.8	85.3
Autriche	15.7	17.3	25.6	5.5	2.4	6.1	38.6	33.3	26.0
Belgique	63.3	49.8	61.0	4.5	1.9	3.1	9.9	13.3	13.9
Canada	51.8	33.6	31.4	14.8	14.9	17.1	12.5	15.1	16.1
Danemark	58.8	55.7	52.2	22.4	15.0	15.1	4.9	10.7	12.6
Espagne	19.7	19.8	12.0	2.4	2.3	1.6	18.8	13.0	12.2
États-Unis	12.0	16.6	20.5	6.7	9.8	18.4	3.7	8.6	8.7
Finlande	56.4	42.6	41.2	12.0	9.6	11.6	11.5	21.4	18.5
France	58.3	51.4	52.1	3.0	2.1	3.4	18.3	21.2	10.6
Grèce	..	22.9	2.1	..	15.2	6.1	..	0.2	0.1
Irlande	78.6	80.8	79.0	2.5	3.7	4.2	0.9	3.5	2.9
Italie	45.1	48.3	46.7	2.4	1.9	5.2	4.2	3.4	4.1
Japon	11.1	11.4	10.0	17.8	19.3	20.5	45.9	51.0	50.4
Luxembourg	49.6	56.8	44.6	6.9	6.0	7.2	2.9	7.0	11.9
Norvège	64.1	52.0	41.5	19.9	14.6	14.5	4.0	7.2	7.1
Nouvelle-Zélande	1.9	3.9	6.4	0.9	2.6	4.7	96.2	91.8	86.0
Pays-Bas	35.9	37.1	42.9	18.6	16.8	13.5	16.5	5.1	13.7
Portugal	100.0	97.7	74.8	-	0.0	0.2	-	0.0	22.6
Royaume-Uni	48.2	45.3	56.0	26.2	26.1	19.8	10.5	10.3	7.6
Suède	61.5	44.4	42.5	11.4	13.3	12.1	10.7	12.0	12.2
Suisse	45.8	40.0	33.0	17.2	17.4	19.2	10.9	8.2	7.8
TOTAL DU CAD	30.1	28.3	27.0	10.7	12.3	15.2	18.2	26.6	25.2
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	47.1	40.2	41.9	9.5	9.0	10.3	13.5	16.7	13.3
CE	59.4	44.6	33.6	5.5	9.8	7.4	5.7	6.3	5.9
IFIs ^b	41.7	43.3	39.5	36.0	27.7	31.8	12.9	15.6	14.4
Organismes des Nations Unies ^c	42.9	41.8	35.5	15.5	14.5	16.0	12.1	10.4	9.4
TOTAL GENERAL	33.8	33.0	30.4	14.1	15.0	17.6	16.6	22.1	20.6

a) Non compris les montants non spécifiés par régions.

Tableau 27

Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD et des organismes multilatéraux^d

Pourcentage des versements bruts

Afrique du Nord et Moyen-Orient			Europe			Amérique latine et Caraïbes			
1990-1991	1995-1996	2000-2001	1990-1991	1995-1996	2000-2001	1990-1991	1995-1996	2000-2001	
21.0	16.5	15.7	8.2	9.9	12.3	9.8	16.2	14.5	Allemagne
2.4	1.1	1.7	0.0	0.4	0.5	0.1	0.0	0.1	Australie
22.8	11.2	10.4	12.6	29.6	19.2	4.8	6.3	12.6	Autriche
10.4	8.6	6.3	1.8	1.6	3.7	10.1	24.8	12.0	Belgique
7.7	15.1	5.9	0.2	2.8	8.7	12.9	18.5	20.8	Canada
7.4	8.1	5.8	0.1	0.4	4.4	6.4	10.2	9.8	Danemark
19.5	11.5	12.4	0.2	1.4	6.9	39.4	52.0	54.8	Espagne
57.0	45.3	19.2	1.7	4.2	8.8	18.9	15.5	24.5	États-Unis
9.4	6.0	6.8	2.7	6.4	12.4	8.0	14.1	9.4	Finlande
14.1	18.7	25.8	1.5	0.8	2.1	4.9	5.9	6.1	France
..	8.2	6.3	..	53.4	84.9	..	0.1	0.5	Grèce
16.0	3.0	1.5	0.7	5.9	8.2	1.2	3.1	4.3	Irlande
15.2	18.2	13.9	12.1	13.2	17.7	21.0	15.0	12.3	Italie
11.3	6.1	6.6	4.7	1.1	2.0	9.3	11.1	10.4	Japon
25.0	4.6	7.8	2.0	5.0	10.5	13.7	20.5	17.9	Luxembourg
1.0	8.3	9.0	0.3	9.2	17.6	10.6	8.7	10.3	Norvège
0.2	0.1	0.2	0.0	0.2	0.1	0.7	1.4	2.6	Nouvelle-Zélande
5.4	8.2	5.1	0.6	6.4	10.9	23.0	26.6	13.9	Pays-Bas
-	1.2	0.5	-	0.4	1.4	-	0.6	0.5	Portugal
5.8	3.2	2.3	1.3	4.7	5.3	8.1	10.4	9.0	Royaume-Uni
6.2	8.6	5.6	1.6	7.7	9.9	8.7	14.0	17.6	Suède
9.7	5.8	5.2	0.7	10.5	21.2	15.6	18.2	13.5	Suisse
24.8	15.3	11.2	3.5	4.2	6.8	12.7	13.3	14.5	TOTAL DU CAD
14.4	14.0	12.1	4.5	5.8	8.5	11.0	14.3	13.8	dont: les pays membres de l'Union européenne
15.3	16.0	15.9	5.0	9.0	26.9	9.1	14.2	10.3	CE
1.1	1.8	2.4	0.1	1.4	2.0	8.3	10.1	9.9	IFIs ^b
19.4	16.1	20.5	1.2	8.0	7.0	9.0	9.3	11.7	Organismes des Nations Unies ^c
20.9	13.0	10.5	2.9	4.3	7.8	11.7	12.5	13.1	TOTAL GENERAL

	Afrique subsaharienne			Asie du Sud et centrale			Autres pays d'Asie et Océanie		
	1990-1991	1995-1996	2000-2001	1990-1991	1995-1996	2000-2001	1990-1991	1995-1996	2000-2001
Allemagne	37.3	34.0	34.4	14.6	13.3	13.3	11.3	18.9	13.2
Australie	15.2	13.2	9.9	13.8	9.6	14.9	66.4	73.1	68.5
Autriche	24.7	21.7	35.2	9.2	4.2	11.0	35.5	28.8	15.3
Belgique	61.0	49.5	54.7	9.2	8.7	7.8	9.7	12.9	11.4
Canada	43.2	37.2	34.2	20.8	15.7	17.0	14.5	15.3	16.2
Danemark	55.4	53.4	50.4	21.7	17.1	15.6	7.4	11.7	11.2
Espagne	28.2	24.4	18.0	4.8	5.9	5.5	16.6	13.6	10.7
États-Unis	19.2	25.5	29.1	10.7	10.5	19.3	6.2	8.2	9.9
Finlande	52.5	46.6	41.0	16.2	14.3	15.1	12.3	18.7	14.2
France	57.4	47.6	47.1	5.0	4.5	6.6	18.0	22.0	9.7
Grèce	..	33.4	15.1	..	14.5	8.7	..	5.1	3.4
Irlande	66.9	72.5	66.7	9.7	6.8	7.4	4.9	5.3	4.4
Italie	46.6	44.8	46.6	6.1	8.4	12.4	5.8	7.4	4.1
Japon	17.6	19.3	17.9	19.9	20.0	21.6	38.5	39.5	41.5
Luxembourg	48.8	53.8	42.4	11.3	8.5	8.9	4.8	8.0	11.2
Norvège	59.0	50.0	42.8	19.9	16.1	16.5	7.1	9.1	8.1
Nouvelle-Zélande	7.8	7.6	10.6	4.9	4.5	7.4	84.4	84.2	76.8
Pays-Bas	39.4	40.6	42.6	20.1	16.9	13.9	15.5	5.0	13.4
Portugal	97.9	91.5	58.6	0.3	1.5	3.3	0.3	1.0	25.8
Royaume-Uni	50.2	44.3	48.7	24.2	25.2	19.7	9.6	11.5	8.1
Suède	56.3	44.1	42.3	14.8	15.4	14.6	11.4	12.3	11.6
Suisse	46.2	40.5	38.7	17.7	19.4	20.4	11.3	10.6	8.5
TOTAL DU CAD	35.4	33.8	33.1	13.9	13.7	16.4	17.7	21.5	19.3
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	47.8	42.2	42.4	12.1	11.6	12.7	13.1	15.9	10.8

a) Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire compte tenu des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence. Les chiffres excluent les montants non spécifiés par région.

Tableau 28

Répartition régionale de l'APD des donneurs du CAD^a

Pourcentage des versements nets

Afrique du Nord et Moyen-Orient			Europe			Amérique latine et Caraïbes			
1990-1991	1995-1996	2000-2001	1990-1991	1995-1996	2000-2001	1990-1991	1995-1996	2000-2001	
20.2	11.7	13.1	5.5	6.8	12.6	11.1	15.3	13.4	Allemagne
3.2	1.9	2.7	0.1	1.1	2.1	1.4	1.1	1.8	Australie
15.1	10.2	2.1	10.0	28.0	21.8	5.5	7.1	14.6	Autriche
9.6	7.6	7.6	1.3	1.7	7.4	9.2	19.6	11.1	Belgique
8.5	13.3	6.2	0.2	3.3	7.5	12.8	15.2	18.9	Canada
8.5	6.4	7.1	0.4	2.2	5.6	6.6	9.2	10.2	Danemark
17.2	11.3	9.0	0.6	2.4	11.0	32.6	42.4	45.7	Espagne
48.0	39.9	15.4	1.1	4.0	7.9	14.8	11.9	18.5	États-Unis
9.2	6.9	8.2	1.9	5.6	11.9	7.8	8.0	9.6	Finlande
13.0	18.1	23.5	1.4	1.4	6.6	5.2	6.4	6.5	France
..	12.3	9.4	..	27.1	57.3	..	7.5	6.1	Grèce
13.4	4.8	4.8	1.4	6.1	10.5	3.8	4.6	6.2	Irlande
13.7	15.8	9.8	9.6	12.0	20.0	18.3	11.6	7.1	Italie
10.7	7.3	6.1	4.4	1.2	2.0	9.0	12.6	11.0	Japon
21.3	5.7	9.4	1.7	5.2	11.1	12.1	18.8	16.9	Luxembourg
4.3	8.6	9.1	0.4	7.8	13.6	9.3	8.5	9.8	Norvège
1.3	0.9	0.9	0.1	0.6	0.6	1.5	2.2	3.7	Nouvelle-Zélande
5.9	8.3	6.7	0.5	6.4	10.8	18.6	22.8	12.6	Pays-Bas
0.9	2.4	3.4	0.3	1.4	6.0	0.3	2.1	2.9	Portugal
7.1	4.9	5.7	0.9	4.7	8.2	8.0	9.4	9.7	Royaume-Uni
7.9	9.2	7.4	1.3	6.8	9.5	8.2	12.2	14.6	Suède
10.3	6.3	5.7	0.5	8.0	15.1	13.9	15.2	11.5	Suisse
19.2	14.4	10.2	2.8	4.1	7.9	11.1	12.5	13.1	TOTAL DU CAD
13.1	12.0	10.9	3.2	5.2	10.5	10.7	13.2	12.6	dont: les pays membres de l'Union européenne

	En millions de dollars, aux prix et taux de change de 2000						
	moyenne 1985-1986	moyenne 1990-1991	1997	1998	1999	2000	2001
CAD BILATERAL							
Allemagne	1 087	1 274	763	837	782	766	652
Australie	40	52	40	35	31	34	25
Autriche	23	59	55	66	49	72	111
Belgique	353	237	180	225	143	194	235
Canada	410	389	226	301	234	180	188
Danemark	263	291	338	372	387	395	407
Espagne	..	100	167	143	138	91	86
États-Unis	1 584	1 199	837	740	969	1 139	1 346
Finlande	114	184	56	58	61	62	70
France	1 944	2 723	1 814	1 274	1 230	1 209	957
Grèce	1	3	1	2	2
Irlande	20	15	80	81	82	103	124
Italie	1 061	699	241	381	218	261	191
Japon	705	1 154	860	1 112	1 027	968	972
Luxembourg	..	9	27	30	29	45	34
Norvège	347	378	384	384	332	299	278
Nouvelle-Zélande	1	1	4	3	5	5	5
Pays-Bas	514	488	499	554	394	570	801
Portugal	..	138	142	143	116	111	111
Royaume-Uni	598	718	626	777	747	1 124	1 180
Suède	459	503	336	308	306	369	349
Suisse	208	214	153	143	147	149	142
TOTAL DU CAD	9 733	10 826	7 830	7 970	7 427	8 149	8 264
ORGANISMES MULTILATÉRAUX ^a							
FAFD	383	632	533	533	406	286	399
CE	1 316	1 475	1 522	1 416	1 350	1 101	1 689
BIRD	6	-	-	-	-	-	-
IDA	1 803	2 019	2 146	1 869	1 659	1 920	2 419
FIDA	140	74	39	53	40	65	74
Fonds nordique de dév.	-	-	18	22	18	19	15
ATNU	80	64	80	60	92	108	75
UNICEF	175	227	157	147	147	166	189
PNUD	398	347	281	242	202	146	132
HCR	325	256	144	129	142	190	237
PAM ^b	490	631	84	114	170	191	-
Autres ONU	171	160	74	72	61	108	177
Agences arabes	110	14	- 7	- 1	25	1	88
Autres organismes multilatéraux	- 178	487	21	250	22	75	- 33
TOTAL ORGANISMES MULTILATÉRAUX	5 219	6 385	5 092	4 906	4 333	4 376	5 459
Autres pays ^c	1 521	540	110	79	121	177	133
TOTAL GÉNÉRAL	16 473	17 751	13 032	12 955	11 880	12 702	13 855

a) Les agences des Nations Unies ont révisé leurs données afin d'inclure uniquement leurs dépenses budgétaires courantes. Ceci a conduit à des révisions des données du PNUD depuis 1990, le PAM et le HCR ont révisé leurs données à partir de 1996 tandis que l'UNICEF a révisé ses données à partir de 1997. Depuis 2000, le HCR est doté d'un budget de programme annuel regroupant les opérations au niveau des pays, les opérations d'envergure mondiale et les frais administratifs.

b) Pas de données disponibles pour 2001.

c) Voir le tableau 33 pour la liste des pays non membres du CAD pour lesquels des données sont disponibles.

Tableau 29

Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne

	En pourcentage de l'APD totale pour chaque donneur						
	moyenne 1985-1986	moyenne 1990-1991	1997	1998	1999	2000	2001
CAD BILATERAL							
Allemagne	29.5	30.1	25.4	28.9	27.7	28.5	22.4
Australie	5.7	8.1	6.4	4.8	4.6	4.5	3.4
Autriche	8.7	17.4	21.6	26.6	16.3	28.1	32.2
Belgique	68.6	48.8	48.3	49.3	37.3	40.7	46.2
Canada	30.5	24.9	18.3	23.5	19.2	15.5	15.2
Danemark	52.9	43.9	38.2	41.6	42.2	38.6	39.3
Espagne	..	17.4	24.8	19.4	18.6	12.7	7.6
États-Unis	14.0	11.1	16.1	11.9	13.8	15.4	16.6
Finlande	54.7	46.6	33.0	32.5	28.5	28.7	30.9
France	47.6	53.4	45.4	36.3	34.2	42.7	36.4
Grèce	2.4	4.7	1.7	2.1	1.8
Irlande	59.2	56.8	74.1	73.2	60.7	66.8	68.2
Italie	61.0	39.2	61.4	63.6	54.7	69.3	43.1
Japon	11.3	11.5	12.1	11.1	9.5	9.9	11.4
Luxembourg	..	46.3	45.9	44.7	36.7	45.6	31.8
Norvège	55.5	50.3	42.5	38.2	32.0	32.1	29.5
Nouvelle-Zélande	1.1	1.4	5.0	4.1	5.1	6.1	6.2
Pays-Bas	35.3	28.9	26.7	29.7	20.3	25.4	36.6
Portugal	..	98.5	98.1	92.3	63.0	61.9	61.4
Royaume-Uni	32.8	39.1	31.9	38.2	34.9	41.5	43.9
Suède	47.4	44.8	32.5	33.5	29.3	29.7	26.2
Suisse	45.7	35.3	30.4	25.9	22.7	23.8	22.4
TOTAL DU CAD	26.9	25.3	25.6	23.0	20.4	22.6	22.8
ORGANISMES MULTILATERAUX ^a							
FAFD	97.3	97.6	94.8	95.0	92.6	95.2	91.8
CE	54.1	51.8	34.6	32.6	31.3	24.9	30.4
BIRD	18.9	-	-	-	-	-	-
IDA	37.2	46.6	42.8	39.8	38.4	45.9	46.9
FIDA	30.5	38.4	37.5	40.6	31.6	45.6	42.7
Fonds nordique de dév.	-	-	40.7	48.7	48.0	49.1	43.9
ATNU	17.5	23.6	19.4	21.9	22.4	23.8	17.6
UNICEF	35.3	36.9	31.9	31.2	27.2	28.9	30.3
PNUD	34.5	35.7	43.9	41.1	41.4	37.3	45.1
HCR	48.6	39.1	57.8	56.1	58.5	38.6	41.9
PAM ^d	41.0	53.0	31.4	43.6	49.9	53.6	-
Autres ONU	15.8	13.3	14.0	11.5	10.1	10.8	13.7
Agences arabes	49.3	11.5	19.3	14.3	70.0	2.2	58.2
Autres organismes multilatéraux	- 31.4	24.7	1.4	13.3	1.5	6.7	- 2.3
TOTAL ORGANISMES MULTILATÉRAUX	37.3	42.5	35.9	34.8	32.6	32.4	33.8
Autres pays ^c	12.5	8.8	13.6	10.7	23.0	22.5	13.9
TOTAL GÉNÉRAL	26.4	27.7	28.6	26.2	23.6	25.2	26.0

Note : Le total général fourni dans ce tableau ne coïncide pas avec celui figurant au tableau 30, sauf pour l'année de base 2000. Pour obtenir les chiffres du présent tableau, on a en effet utilisé les indices des prix des divers pays du CAD alors que, dans le tableau 30, tous les chiffres ont été déflatés au moyen de l'indice des prix de l'ensemble des pays du CAD. Les chiffres négatifs indiquent que les remboursements des prêts sont supérieurs aux versements de prêts.

Tableau 30

Ventilation par bénéficiaire des versements nets d'APD aux pays d'Afrique subsaharienne

En millions de dollars, aux prix et taux de change de 2000

	moyenne 1985-1986	moyenne 1990-1991	1998	1999	2000	2001
Afrique du Sud	-	-	501	518	488	445
Angola	194	289	327	371	307	279
Bénin	192	282	200	202	239	284
Botswana	168	147	104	58	31	30
Burkina Faso	390	398	390	381	336	404
Burundi	267	281	66	71	93	136
Cameroun	301	506	486	416	380	413
Cap Vert	151	114	127	131	94	79
Centrafricaine, Rép.	202	226	117	113	75	79
Comores	79	57	34	21	19	29
Congo, Rép.	128	195	64	136	33	78
Congo, Rép. dém.	595	726	122	127	184	260
Côte d'Ivoire	237	695	942	429	352	194
Djibouti	160	160	79	72	71	57
Érythrée	-	-	163	142	176	291
Ethiopie	1 345	1 145	643	616	693	1 121
Gabon	120	146	43	46	12	9
Gambie	121	106	38	32	49	53
Ghana	441	756	684	583	609	677
Guinée	234	355	350	227	153	283
Guinée équatoriale	37	66	21	19	21	14
Guinée-Bissau	109	129	93	50	80	61
Kenya	731	1 117	404	297	512	470
Lesotho	150	141	60	30	37	56
Liberia	160	143	70	90	68	38
Madagascar	416	451	469	343	322	367
Malawi	248	554	423	428	446	417
Mali	635	497	338	339	360	363
Maurice	74	83	41	40	20	23
Mauritanie	389	229	160	209	212	272
Mayotte	40	70	102	107	103	125
Mozambique	750	1 143	1 013	770	877	970
Namibie	17	159	177	171	153	113
Niger	523	408	284	179	211	258
Nigeria	73	273	198	145	185	192
Ouganda	312	709	631	565	819	812
Rwanda	323	346	341	357	322	302
Sao Tomé et Príncipe	25	56	27	26	35	39
Sénégal	695	766	488	512	423	435
Seychelles	46	32	24	13	18	14
Sierra Leone	140	94	104	70	182	346
Somalie	703	361	78	110	104	154
Soudan	1 753	892	204	233	225	178
Ste-Hélène	21	21	15	13	19	16
Swaziland	47	56	34	28	13	30
Tanzanie	962	1 230	974	947	1 022	1 280
Tchad	287	307	163	180	131	186
Togo	232	243	125	68	70	48
Zambie	636	714	340	597	795	388
Zimbabwe	401	393	255	234	178	165
Sud du Sahara, non ventilé	731	620	405	313	345	713
TOTAL GÉNÉRAL	16 990	18 885	13 543	12 175	12 702	14 045

Note : Le total général fourni dans ce tableau ne coïncide pas avec celui du tableau 29, sauf pour l'année de base 2000. Pour obtenir les chiffres du tableau 29, on a en effet utilisé l'indice des prix des divers pays du CAD alors que, dans le présent tableau, tous les chiffres ont été déflatés par l'indice des prix de l'ensemble des pays du CAD.

Tableau 31

APD des pays du CAD aux pays les moins avancés^{a)}

Versements nets

	1990-1991			2000			2001		
	En millions de dollars	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur	En millions de dollars	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur	En millions de dollars	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur
Allemagne	1 737	26	0.11	1 207	24	0.06	1 102	22	0.06
Australie	198	20	0.07	211	21	0.06	187	21	0.05
Autriche	101	21	0.06	102	24	0.05	100	19	0.05
Belgique	306	36	0.15	213	26	0.09	281	32	0.12
Canada	728	29	0.13	307	18	0.04	232	15	0.03
Danemark	451	38	0.36	537	32	0.34	530	32	0.33
Espagne	186	17	0.04	142	12	0.03	194	11	0.03
États-Unis	1 933	17	0.03	1 986	20	0.02	1 687	15	0.02
Finlande	315	35	0.25	109	29	0.09	111	29	0.09
France	2 194	30	0.18	1 141	28	0.09	1 036	25	0.08
Grèce	18	8	0.02	23	11	0.02
Irlande	21	32	0.06	113	48	0.14	143	50	0.17
Italie	1 042	31	0.09	388	28	0.04	446	27	0.04
Japon	1 710	17	0.05	2 127	16	0.04	1 783	18	0.04
Luxembourg	12	35	0.09	46	37	0.26	45	32	0.26
Norvège	534	45	0.52	424	34	0.27	451	33	0.28
Nouvelle-Zélande	18	18	0.04	27	24	0.06	29	26	0.07
Pays-Bas	736	29	0.26	793	25	0.21	977	31	0.25
Portugal	129	74	0.20	118	44	0.11	115	43	0.11
Royaume-Uni	861	29	0.09	1 406	31	0.10	1 595	35	0.11
Suède	806	39	0.35	528	29	0.24	461	28	0.22
Suisse	302	37	0.13	269	30	0.10	258	28	0.10
TOTAL DU CAD	14 318	25	0.09	12 212	23	0.05	11 784	23	0.05
dont: les pays membres de l'Union européenne	8 895	30	0.13	6 860	27	0.09	7 157	27	0.09

a) Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire compte tenu des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence.

Versements bruts

		Allemagne					Australie		
		1980-81	1990-91	2000-01	1980-81	1990-91			
Turquie	8.5	Turquie	4.5	Chine	5.1	Papouasie-N.-Guinée	42.9	Papouasie-N.-Guinée	26.2
Bangladesh	6.9	Inde	4.0	Inde	2.4	Indonésie	7.0	Indonésie	7.5
Inde	4.1	Israël	3.9	Indonésie	2.3	Bangladesh	3.0	Chine	3.6
Soudan	3.3	Egypte	3.5	Turquie	2.0	Philippines	1.9	Philippines	3.3
Indonésie	3.2	Kenya	3.4	Egypte	1.7	Pakistan	1.8	Thaïlande	3.0
Tanzanie	3.1	Congo, Rép. dém.	3.0	Yougoslavie, Rép. féd.	1.5	Fidji	1.7	Malaisie	2.5
Egypte	2.2	Ghana	2.8	Jordanie	1.5	Myanmar	1.6	Fidji	2.0
Israël	1.9	Indonésie	2.8	Pérou	1.2	Thaïlande	1.3	Inde	1.8
Brésil	1.8	Zambie	2.7	Bolivie	1.2	Egypte	1.3	Bangladesh	1.2
Yémen	1.4	Chine	2.6	Zambie	1.1	Malaisie	1.2	Egypte	1.2
Pérou	1.4	Pakistan	1.9	Brésil	1.1	Sri Lanka	1.0	Ethiopie	1.1
Pakistan	1.4	Jordanie	1.8	Bosnie-Herzégovine	1.1	Tanzanie	1.0	Salomon, Iles	1.0
Thaïlande	1.3	Sénégal	1.6	Syrie	1.0	Salomon, Iles	0.9	Vanuatu	1.0
Tunisie	1.2	Madagascar	1.1	Maroc	0.9	Tonga	0.7	Samoa	0.9
Somalie	1.0	Mozambique	1.1	Pakistan	0.9	Kenya	0.6	Tonga	0.8
Total ci-dessus	42.5	Total ci-dessus	40.9	Total ci-dessus	24.9	Total ci-dessus	67.9	Total ci-dessus	57.2
APD Multilatérale	25.9	APD Multilatérale	25.0	APD Multilatérale	38.5	APD Multilatérale	21.3	APD Multilatérale	26.3
Non ventilée	7.2	Non ventilée	8.2	Non ventilée	11.0	Non ventilée	4.2	Non ventilée	7.0
Total APD million \$	4 226	Total APD million \$	8 343	Total APD million \$	5 835	Total APD million \$	662	Total APD million \$	1 002
PMA	39.6	PMA	28.7	PMA	21.8	PMA	14.5	PMA	15.1
Autres PFR	18.5	Autres PFR	30.6	Autres PFR	32.0	Autres PFR	14.1	Autres PFR	22.4
PRITI	18.6	PRITI	22.4	PRITI	36.5	PRITI	68.5	PRITI	56.0
PRITS	18.9	PRITS	11.1	PRITS	9.7	PRITS	2.5	PRITS	5.1
PRE	0.0	PRE	0.0	PRE	0.0	PRE	0.1	PRE	0.0
PDPA	4.2	PDPA	7.2	PDPA	-	PDPA	0.4	PDPA	1.4
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	15.5	Europe	8.2	Europe	12.3	Europe	0.1	Europe	0.0
Nord du Sahara	6.4	Nord du Sahara	7.6	Nord du Sahara	6.5	Nord du Sahara	1.7	Nord du Sahara	1.8
Sud du Sahara	29.2	Sud du Sahara	37.8	Sud du Sahara	23.8	Sud du Sahara	5.7	Sud du Sahara	8.6
Amérique N. et C.	3.0	Amérique N. et C.	3.4	Amérique N. et C.	4.5	Amérique N. et C.	0.1	Amérique N. et C.	0.1
Amérique du Sud	8.6	Amérique du Sud	6.4	Amérique du Sud	10.1	Amérique du Sud	0.0	Amérique du Sud	0.0
Moyen-Orient	7.7	Moyen-Orient	13.4	Moyen-Orient	9.3	Moyen-Orient	0.1	Moyen-Orient	0.6
Asie centrale et du Sud	20.4	Asie centrale et du Sud	11.5	Asie centrale et du Sud	13.1	Asie centrale et du Sud	10.8	Asie centrale et du Sud	7.2
Extrême-Orient	8.9	Extrême-Orient	11.5	Extrême-Orient	20.3	Extrême-Orient	17.1	Extrême-Orient	32.5
Océanie	0.4	Océanie	0.2	Océanie	0.2	Océanie	64.4	Océanie	49.3
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

Pourcentage du total de l'APD

2000-01		1980-81		Autriche 1990-91		2000-01	
Papouasie-N.-Guinée	19.2	Indonésie	17.7	Chine	18.9	Indonésie	10.2
Indonésie	7.1	Algérie	15.3	Indonésie	7.9	Cameroun	5.4
Timor oriental	6.4	Turquie	10.1	Algérie	7.5	Bolivie	5.3
Viet Nam	4.0	Liban	6.8	Turquie	4.5	Yougoslavie, Rép. féd.	4.5
Philippines	3.6	Malaisie	6.8	Iran	4.4	Egypte	4.2
Chine	3.1	Jordanie	4.7	Etats de l'ex-Yougoslavie	3.9	Chine	3.7
Cambodge	2.2	Inde	4.4	Nicaragua	1.9	Bosnie-Herzégovine	3.2
Bangladesh	1.9	Chypre	3.6	Rwanda	1.7	Turquie	2.1
Salomon, Iles	1.8	Tunisie	2.9	Inde	1.3	Ghana	1.8
Thaïlande	1.4	Egypte	2.1	Egypte	1.2	Afghanistan	1.4
Laos	1.2	Iran	2.1	Jordanie	1.1	Iran	1.1
Inde	1.2	Philippines	1.8	Burundi	1.1	Bhoutan	1.1
Fidji	1.0	Nigéria	1.7	Zimbabwe	1.0	Timor oriental	1.0
Vanuatu	1.0	Tanzanie	1.6	Thaïlande	0.9	Sierra Leone	1.0
Egypte	0.8	Etats de l'ex-Yougoslavie	1.0	Ouganda	0.9	Tanzanie	0.9
Total ci-dessus	55.9	Total ci-dessus	82.6	Total ci-dessus	58.1	Total ci-dessus	46.7
APD Multilatérale	23.7	APD Multilatérale	23.8	APD Multilatérale	19.6	APD Multilatérale	31.3
Non ventilée	10.8	Non ventilée	- 16.8	Non ventilée	5.7	Non ventilée	5.5
Total APD million \$	930	Total APD million \$	209	Total APD million \$	531	Total APD million \$	572
PMA	19.5	PMA	5.9	PMA	14.6	PMA	16.7
Autres PFR	35.6	Autres PFR	27.2	Autres PFR	45.4	Autres PFR	40.5
PRITI	43.6	PRITI	34.9	PRITI	30.1	PRITI	36.8
PRITS	1.3	PRITS	27.2	PRITS	7.6	PRITS	5.2
PRE	-	PRE	0.1	PRE	0.0	PRE	0.7
PDPA	-	PDPA	4.7	PDPA	2.3	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	0.5	Europe	17.2	Europe	12.6	Europe	19.2
Nord du Sahara	1.2	Nord du Sahara	21.6	Nord du Sahara	11.6	Nord du Sahara	7.1
Sud du Sahara	4.5	Sud du Sahara	7.8	Sud du Sahara	15.7	Sud du Sahara	25.6
Amérique N. et C.	0.0	Amérique N. et C.	2.1	Amérique N. et C.	3.8	Amérique N. et C.	3.3
Amérique du Sud	0.1	Amérique du Sud	1.6	Amérique du Sud	1.1	Amérique du Sud	9.3
Moyen-Orient	0.4	Moyen-Orient	15.2	Moyen-Orient	11.2	Moyen-Orient	3.4
Asie centrale et du Sud	7.9	Asie centrale et du Sud	5.1	Asie centrale et du Sud	5.5	Asie centrale et du Sud	6.1
Extrême-Orient	45.1	Extrême-Orient	29.3	Extrême-Orient	38.4	Extrême-Orient	25.9
Océanie	40.3	Océanie	0.2	Océanie	0.1	Océanie	0.1
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Versements bruts

		Belgique					Canada		
1980-81		1990-91		2000-01		1980-81	1990-91		
Congo, Rép. dém.	25.0	Congo, Rép. dém.	7.2	Congo, Rép. dém.	4.0	Bangladesh	5.0	Bangladesh	3.4
Rwanda	5.5	Rwanda	5.6	Viet Nam	2.8	Inde	4.2	Cameroun	3.2
Burundi	4.3	Burundi	3.7	Cameroun	2.4	Pakistan	3.7	Ghana	2.4
Indonésie	3.0	Indonésie	2.8	Rwanda	1.6	Sri Lanka	2.7	Kenya	2.2
Maroc	2.5	Algérie	1.9	Tanzanie	1.5	Tanzanie	2.0	Zambie	1.9
Tunisie	2.1	Tanzanie	1.5	Niger	1.3	Kenya	2.0	Chine	1.9
Niger	1.9	Kenya	1.4	Ethiopie	1.3	Egypte	1.8	Indonésie	1.7
Inde	1.9	Tunisie	1.2	Bolivie	1.1	Indonésie	1.6	Pakistan	1.6
Philippines	1.6	Sénégal	0.9	Burkina Faso	1.1	Cameroun	1.5	Côte d'Ivoire	1.6
Chine	1.6	Bangladesh	0.8	Côte d'Ivoire	1.0	Mali	1.1	Inde	1.3
Turquie	1.6	Turquie	0.8	Philippines	0.9	Zambie	1.0	Zimbabwe	1.2
Côte d'Ivoire	1.3	Ouganda	0.6	Burundi	0.8	Ghana	1.0	Egypte	1.2
Sénégal	1.0	Bolivie	0.6	Timor oriental	0.8	Congo, Rép. dém.	0.9	Mozambique	1.1
Bangladesh	0.9	Cap-Vert	0.6	Sénégal	0.8	Sénégal	0.9	Tanzanie	1.1
Tanzanie	0.8	Inde	0.6	Kenya	0.8	Jamaïque	0.9	Sénégal	1.1
Total ci-dessus	54.9	Total ci-dessus	30.4	Total ci-dessus	22.2	Total ci-dessus	30.3	Total ci-dessus	27.0
APD Multilatérale	29.4	APD Multilatérale	38.5	APD Multilatérale	41.0	APD Multilatérale	37.6	APD Multilatérale	27.8
Non ventilée	4.7	Non ventilée	17.2	Non ventilée	19.5	Non ventilée	17.7	Non ventilée	26.0
Total APD million \$	590	Total APD million \$	880	Total APD million \$	864	Total APD million \$	1 143	Total APD million \$	2 854
PMA	64.3	PMA	57.7	PMA	49.8	PMA	39.1	PMA	35.2
Autres PFR	15.2	Autres PFR	17.1	Autres PFR	24.7	Autres PFR	34.8	Autres PFR	40.9
PRITI	15.7	PRITI	18.7	PRITI	21.2	PRITI	21.2	PRITI	19.8
PRITS	4.6	PRITS	6.3	PRITS	4.3	PRITS	5.0	PRITS	4.0
PRE	-	PRE	-	PRE	0.0	PRE	0.0	PRE	-
PDPA	0.3	PDPA	0.1	PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	0.2
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	2.4	Europe	1.8	Europe	3.7	Europe	1.8	Europe	0.2
Nord du Sahara	8.8	Nord du Sahara	9.1	Nord du Sahara	4.1	Nord du Sahara	6.1	Nord du Sahara	5.0
Sud du Sahara	66.0	Sud du Sahara	63.3	Sud du Sahara	61.0	Sud du Sahara	38.6	Sud du Sahara	51.8
Amérique N. et C.	1.2	Amérique N. et C.	2.9	Amérique N. et C.	3.7	Amérique N. et C.	9.0	Amérique N. et C.	7.9
Amérique du Sud	3.8	Amérique du Sud	7.2	Amérique du Sud	8.3	Amérique du Sud	3.7	Amérique du Sud	5.1
Moyen-Orient	1.0	Moyen-Orient	1.4	Moyen-Orient	2.3	Moyen-Orient	0.1	Moyen-Orient	2.7
Asie centrale et du Sud	5.0	Asie centrale et du Sud	4.5	Asie centrale et du Sud	3.1	Asie centrale et du Sud	34.9	Asie centrale et du Sud	14.8
Extrême-Orient	11.8	Extrême-Orient	9.8	Extrême-Orient	13.9	Extrême-Orient	5.7	Extrême-Orient	12.1
Océanie	0.0	Océanie	0.1	Océanie	0.0	Océanie	0.1	Océanie	0.4
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD (suite)

Pourcentage du total de l'APD

2000-01		1980-81		Danemark		2000-01	
				1990-91			
Bangladesh	2.1	Tanzanie	7.1	Tanzanie	6.9	Tanzanie	4.0
Chine	1.6	Bangladesh	5.5	Bangladesh	4.6	Ouganda	3.5
Etats de l'ex-Yougoslavie	1.5	Inde	4.7	Inde	3.3	Viet Nam	3.0
Inde	1.4	Kenya	3.8	Kenya	3.0	Mozambique	2.8
Indonésie	1.4	Soudan	3.0	Ouganda	2.4	Ghana	2.3
Haïti	1.0	Mozambique	2.3	Mozambique	2.4	Bangladesh	2.2
Ghana	0.8	Myanmar	1.9	Egypte	1.7	Egypte	2.0
Pakistan	0.8	Egypte	1.8	Zambie	1.6	Nicaragua	1.6
Viet Nam	0.8	Viet Nam	1.5	Nicaragua	1.5	Burkina Faso	1.6
Jamaïque	0.8	Philippines	1.4	Zimbabwe	1.1	Népal	1.5
Philippines	0.7	Sri Lanka	1.0	Yémen	1.1	Inde	1.5
Ethiopie	0.7	Pakistan	0.9	Burkina Faso	0.9	Etats de l'ex-Yougoslavie	1.5
Mozambique	0.7	Botswana	0.9	Soudan	0.9	Bolivie	1.4
Egypte	0.7	Malawi	0.8	Chine	0.8	Malawi	1.4
Mali	0.7	Angola	0.8	Népal	0.7	Zambie	1.4
Total ci-dessus	15.5	Total ci-dessus	37.4	Total ci-dessus	32.9	Total ci-dessus	31.8
APD Multilatérale	27.6	APD Multilatérale	45.7	APD Multilatérale	40.9	APD Multilatérale	36.9
Non ventilée	40.8	Non ventilée	7.2	Non ventilée	16.8	Non ventilée	17.8
Total APD million \$	1 662	Total APD million \$	455	Total APD million \$	1 211	Total APD million \$	1 682
PMA	37.2	PMA	58.0	PMA	60.8	PMA	51.1
Autres PFR	29.1	Autres PFR	26.7	Autres PFR	26.0	Autres PFR	26.9
PRITI	29.9	PRITI	12.8	PRITI	11.1	PRITI	20.1
PRITS	3.7	PRITS	2.4	PRITS	1.8	PRITS	1.9
PRE	0.1	PRE	0.0	PRE	-	PRE	-
PDPA	-	PDPA	0.1	PDPA	0.3	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	8.7	Europe	0.0	Europe	0.1	Europe	4.4
Nord du Sahara	3.8	Nord du Sahara	3.8	Nord du Sahara	5.0	Nord du Sahara	4.3
Sud du Sahara	31.4	Sud du Sahara	51.6	Sud du Sahara	58.8	Sud du Sahara	52.2
Amérique N. et C.	13.1	Amérique N. et C.	0.6	Amérique N. et C.	4.1	Amérique N. et C.	5.9
Amérique du Sud	7.7	Amérique du Sud	1.5	Amérique du Sud	2.3	Amérique du Sud	3.9
Moyen-Orient	2.1	Moyen-Orient	2.4	Moyen-Orient	2.4	Moyen-Orient	1.5
Asie centrale et du Sud	17.1	Asie centrale et du Sud	31.2	Asie centrale et du Sud	22.4	Asie centrale et du Sud	15.1
Extrême-Orient	15.6	Extrême-Orient	8.9	Extrême-Orient	4.9	Extrême-Orient	12.5
Océanie	0.5	Océanie	0.0	Océanie	0.0	Océanie	0.0
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Versements bruts

	Espagne			Etats-Unis					
	1980-81	1990-91	2000-01	1980-81	1990-91	2000-01			
	Chine	7.9	Nicaragua	12.9	Egypte	12.6	Egypte	32.1	
	Maroc	5.9	Indonésie	3.3	Israël	11.5	Israël	8.3	
	Mexique	5.0	Maroc	3.0	Inde	3.3	Honduras	2.4	
	Algérie	3.5	Chine	2.7	Turquie	2.8	Nicaragua	2.2	
	Argentine	2.6	Bolivie	2.2	Bangladesh	2.2	Jamaïque	2.1	
	Indonésie	2.0	El Salvador	2.1	Indonésie	2.1	Bangladesh	1.9	
	Guinée équatoriale	1.9	Honduras	2.1	Mariannes du Nord	1.7	Bolivie	1.8	
	Angola	1.7	Bosnie-Herzégovine	1.9	Pakistan	1.4	Philippines	1.6	
	Cameroun	1.5	Equateur	1.7	El Salvador	1.0	Pakistan	1.4	
	Honduras	1.4	Pérou	1.7	Pérou	0.9	El Salvador	1.4	
	Cuba	1.4	Mozambique	1.6	Soudan	0.9	Kenya	1.1	
	Nicaragua	1.3	Colombie	1.3	Somalie	0.9	Turquie	1.1	
	Pérou	1.3	Venezuela	1.3	Kenya	0.8	Irak	1.1	
	Inde	1.3	Dominicaine, Rép.	1.0	Philippines	0.8	Inde	0.8	
	Bolivie	1.2	Guatemala	1.0	Libéria	0.7	Soudan	0.7	
	Total ci-dessus	39.7	Total ci-dessus	39.8	Total ci-dessus	43.7	Total ci-dessus	59.7	
APD Multilatérale	- APD Multilatérale	37.5	APD Multilatérale	32.8	APD Multilatérale	30.4	APD Multilatérale	15.4	
Non ventilée	100.0 Non ventilée	12.0	Non ventilée	11.4	Non ventilée	11.4	Non ventilée	10.2	
Total APD million \$	169	Total APD million \$	1 141	Total APD million \$	1 620	Total APD million \$	6 974	Total APD million \$	15 984
PMA	- PMA	17.2	PMA	9.8	PMA	17.9	PMA	12.5	
Autres PFR	- Autres PFR	31.1	Autres PFR	41.8	Autres PFR	16.5	Autres PFR	13.3	
PRITI	- PRITI	32.8	PRITI	41.9	PRITI	35.2	PRITI	59.6	
PRITS	- PRITS	18.9	PRITS	6.5	PRITS	6.4	PRITS	3.1	
PRE	- PRE	0.0	PRE	0.0	PRE	-	PRE	-	
PDPA	- PDPA	0.1	PDPA	-	PDPA	23.9	PDPA	11.5	
Total APD bilatérale	- Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	
Europe	- Europe	0.2	Europe	6.9	Europe	6.5	Europe	1.7	
Nord du Sahara	- Nord du Sahara	17.9	Nord du Sahara	9.4	Nord du Sahara	22.4	Nord du Sahara	43.7	
Sud du Sahara	- Sud du Sahara	19.7	Sud du Sahara	12.0	Sud du Sahara	15.9	Sud du Sahara	12.0	
Amérique N. et C.	- Amérique N. et C.	19.0	Amérique N. et C.	38.3	Amérique N. et C.	8.0	Amérique N. et C.	14.5	
Amérique du Sud	- Amérique du Sud	20.4	Amérique du Sud	16.6	Amérique du Sud	3.2	Amérique du Sud	4.4	
Moyen-Orient	- Moyen-Orient	1.6	Moyen-Orient	3.0	Moyen-Orient	21.8	Moyen-Orient	13.3	
Asie centrale et du Sud	- Asie centrale et du Sud	2.4	Asie centrale et du Sud	1.6	Asie centrale et du Sud	12.9	Asie centrale et du Sud	6.7	
Extrême-Orient	- Extrême-Orient	18.8	Extrême-Orient	12.2	Extrême-Orient	6.3	Extrême-Orient	3.2	
Océanie	- Océanie	-	Océanie	0.0	Océanie	3.0	Océanie	0.5	
Total APD bilatérale	- Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD (suite)

Pourcentage du total de l'APD

2000-01		1980-81		Finlande 1990-91		2000-01	
Egypte	7.0	Tanzanie	13.7	Tanzanie	5.1	Tanzanie	3.3
Pakistan	3.8	Viet Nam	8.7	Kenya	3.6	Yougoslavie, Rép. féd.	3.1
Colombie	2.0	Zambie	6.0	Mozambique	2.9	Mozambique	2.9
Jordanie	1.5	Mozambique	2.7	Zambie	2.8	Chine	2.7
Yougoslavie, Rép. féd.	1.4	Kenya	2.7	Egypte	2.6	Nicaragua	1.9
Pérou	1.4	Egypte	2.1	Ethiopie	2.2	Afghanistan	1.8
Indonésie	1.4	Bangladesh	1.8	Nicaragua	2.1	Namibie	1.8
Honduras	1.3	Pérou	1.1	Somalie	2.1	Viet Nam	1.4
Inde	1.2	Somalie	1.0	Viet Nam	1.9	Kenya	1.4
Ethiopie	1.0	Sri Lanka	1.0	Népal	1.9	Ethiopie	1.4
Bosnie-Herzégovine	1.0	Turquie	0.9	Chine	1.6	Népal	1.3
Bolivie	0.9	Myanmar	0.7	Bangladesh	1.6	Bosnie-Herzégovine	1.2
Micronésie, Etats féd.	0.9	Soudan	0.7	Soudan	1.6	Zambie	0.9
Mozambique	0.9	Ouganda	0.6	Sri Lanka	1.5	Egypte	0.9
Philippines	0.8	Libéria	0.5	Namibie	1.3	Zones/ad. Palestinienne	0.9
Total ci-dessus	26.3	Total ci-dessus	44.2	Total ci-dessus	35.0	Total ci-dessus	26.8
APD Multilatérale	24.7	APD Multilatérale	41.2	APD Multilatérale	38.9	APD Multilatérale	41.1
Non ventilée	28.6	Non ventilée	10.1	Non ventilée	16.2	Non ventilée	17.9
Total APD million \$	11 586	Total APD million \$	123	Total APD million \$	891	Total APD million \$	387
PMA	19.3	PMA	59.7	PMA	49.1	PMA	41.8
Autres PFR	25.8	Autres PFR	26.3	Autres PFR	26.4	Autres PFR	24.9
PRITI	52.0	PRITI	11.5	PRITI	19.3	PRITI	31.5
PRITS	2.9	PRITS	2.3	PRITS	4.9	PRITS	1.8
PRE	0.0	PRE	-	PRE	-	PRE	-
PDPA	-	PDPA	0.2	PDPA	0.2	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	8.8	Europe	1.8	Europe	2.7	Europe	12.4
Nord du Sahara	13.6	Nord du Sahara	4.4	Nord du Sahara	5.5	Nord du Sahara	2.3
Sud du Sahara	20.5	Sud du Sahara	60.5	Sud du Sahara	56.4	Sud du Sahara	41.2
Amérique N. et C.	12.1	Amérique N. et C.	1.7	Amérique N. et C.	5.8	Amérique N. et C.	7.3
Amérique du Sud	12.4	Amérique du Sud	2.4	Amérique du Sud	2.2	Amérique du Sud	2.1
Moyen-Orient	5.5	Moyen-Orient	0.4	Moyen-Orient	3.9	Moyen-Orient	4.5
Asie centrale et du Sud	18.4	Asie centrale et du Sud	7.5	Asie centrale et du Sud	12.0	Asie centrale et du Sud	11.6
Extrême-Orient	5.6	Extrême-Orient	20.9	Extrême-Orient	11.4	Extrême-Orient	18.4
Océanie	3.1	Océanie	0.2	Océanie	0.1	Océanie	0.1
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Versements bruts

			France			Grèce			
1980-81	1990-91	2000-01	1980-81	1990-91	2000-01	1980-81	1990-91	2000-01	
Nouvelle-Calédonie	5.9	Côte d'Ivoire	5.5	Egypte	4.8				
Polynésie française	5.1	Nouvelle-Calédonie	4.1	Maroc	4.2				
Maroc	4.6	Polynésie française	3.8	Côte d'Ivoire	3.9				
Sénégal	3.8	Maroc	3.6	Sénégal	3.2				
Côte d'Ivoire	3.3	Sénégal	3.4	Cameroun	2.5				
Cameroun	2.9	Cameroun	2.5	Tunisie	2.4				
Algérie	2.6	Madagascar	2.1	Mayotte	2.2				
Tunisie	2.3	Egypte	2.0	Mali	1.9				
Centrafricaine, Rép.	2.2	Algérie	2.0	Burkina Faso	1.5				
Burkina Faso	2.1	Congo, Rép.	1.9	Indonésie	1.4				
Brésil	2.1	Indonésie	1.8	Bénin	1.3				
Niger	1.8	Congo, Rép. dém.	1.7	Algérie	1.3				
Mali	1.8	Gabon	1.7	Madagascar	1.3				
Madagascar	1.8	Mali	1.5	Viet Nam	1.2				
Egypte	1.7	Chine	1.5	Chine	1.1				
Total ci-dessus	43.8	Total ci-dessus	39.1	Total ci-dessus	34.1				
APD Multilatérale	21.3	APD Multilatérale	20.5	APD Multilatérale	30.7	APD Multilatérale	-	APD Multilatérale	-
Non ventilée	9.8	Non ventilée	11.8	Non ventilée	14.0	Non ventilée	-	Non ventilée	-
Total APD million \$	3 134	Total APD million \$	7 734	Total APD million \$	5 056	Total APD million \$	-	Total APD million \$	-
PMA	35.1	PMA	37.1	PMA	34.1	PMA	-	PMA	-
Autres PFR	17.3	Autres PFR	23.4	Autres PFR	22.8	Autres PFR	-	Autres PFR	-
PRITI	19.7	PRITI	18.3	PRITI	31.7	PRITI	-	PRITI	-
PRITS	11.4	PRITS	9.2	PRITS	11.4	PRITS	-	PRITS	-
PRE	0.0	PRE	0.0	PRE	0.0	PRE	-	PRE	-
PDPA	16.4	PDPA	12.1	PDPA	-	PDPA	-	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	-	Total APD bilatérale	-
Europe	1.9	Europe	1.5	Europe	2.1	Europe	-	Europe	-
Nord du Sahara	16.0	Nord du Sahara	12.2	Nord du Sahara	22.4	Nord du Sahara	-	Nord du Sahara	-
Sud du Sahara	48.7	Sud du Sahara	58.3	Sud du Sahara	52.1	Sud du Sahara	-	Sud du Sahara	-
Amérique N. et C.	2.2	Amérique N. et C.	2.4	Amérique N. et C.	2.5	Amérique N. et C.	-	Amérique N. et C.	-
Amérique du Sud	4.0	Amérique du Sud	2.4	Amérique du Sud	3.6	Amérique du Sud	-	Amérique du Sud	-
Moyen-Orient	2.1	Moyen-Orient	1.9	Moyen-Orient	3.3	Moyen-Orient	-	Moyen-Orient	-
Asie centrale et du Sud	4.5	Asie centrale et du Sud	3.0	Asie centrale et du Sud	3.4	Asie centrale et du Sud	-	Asie centrale et du Sud	-
Extrême-Orient	3.9	Extrême-Orient	7.3	Extrême-Orient	8.4	Extrême-Orient	-	Extrême-Orient	-
Océanie	16.7	Océanie	11.0	Océanie	2.2	Océanie	-	Océanie	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	-	Total APD bilatérale	-

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD (suite)

Pourcentage du total de l'APD

2000-01	Irlande			
	1980-81	1990-91	1990-91	2000-01
Yougoslavie, Rép. féd.	23.0	Lesotho 11.6	Tanzanie 6.1	Ethiopie 8.2
Albanie	5.8	Soudan 3.0	Lesotho 5.0	Ouganda 7.0
Bosnie-Herzégovine	3.5	Tanzanie 2.6	Zambie 4.9	Mozambique 6.5
Arménie	1.1	Zambie 2.2	Egypte 3.7	Tanzanie 6.2
Zones/ad. Palestinienne	1.1	Swaziland 0.6	Soudan 2.4	Zambie 3.8
Macédoine (ex-Rép. youg)	1.0	Kenya 0.4	Ethiopie 1.4	Lesotho 3.5
Liban	0.8	Rwanda 0.4	Zimbabwe 0.7	Afrique du Sud 1.5
Turquie	0.6	Burundi 0.3	Iran 0.7	Kenya 1.3
Géorgie	0.4	Bangladesh 0.2	Kenya 0.5	Afghanistan 1.0
Ethiopie	0.4	Libéria 0.1	Bangladesh 0.5	Bosnie-Herzégovine 0.7
Etats de l'ex-Yougoslavie	0.4	Nigéria 0.1	Nigéria 0.2	Timor oriental 0.7
Afghanistan	0.3	Gambie 0.1	Turquie 0.2	Angola 0.7
Inde	0.3	Maurice 0.1	Jordanie 0.2	Inde 0.6
Egypte	0.3	Sierra Leone 0.1	Mozambique 0.2	Zones/ad. Palestinienne 0.6
Moldavie	0.2	Inde 0.1	Malawi 0.2	Soudan 0.6
Total ci-dessus	39.2	Total ci-dessus 21.9	Total ci-dessus 26.9	Total ci-dessus 42.9
APD Multilatérale	57.6	APD Multilatérale 65.5	APD Multilatérale 59.5	APD Multilatérale 35.0
Non ventilée	1.7	Non ventilée 11.9	Non ventilée 11.5	Non ventilée 13.2
Total APD million \$	214	Total APD million \$ 29	Total APD million \$ 65	Total APD million \$ 261
PMA	2.3	PMA 91.5	PMA 75.2	PMA 80.7
Autres PFR	4.7	Autres PFR 3.7	Autres PFR 5.8	Autres PFR 9.4
PRITI	89.1	PRITI 4.0	PRITI 17.8	PRITI 8.6
PRITS	3.6	PRITS 0.8	PRITS 1.3	PRITS 1.3
PRE	0.2	PRE -	PRE -	PRE -
PDPA	-	PDPA -	PDPA -	PDPA -
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0
Europe	84.9	Europe -	Europe 0.7	Europe 8.2
Nord du Sahara	1.1	Nord du Sahara -	Nord du Sahara 12.7	Nord du Sahara 0.1
Sud du Sahara	2.1	Sud du Sahara 96.7	Sud du Sahara 78.6	Sud du Sahara 79.0
Amérique N. et C.	0.2	Amérique N. et C. 0.3	Amérique N. et C. 0.3	Amérique N. et C. 2.4
Amérique du Sud	0.2	Amérique du Sud 1.0	Amérique du Sud 0.9	Amérique du Sud 1.9
Moyen-Orient	5.2	Moyen-Orient 0.3	Moyen-Orient 3.3	Moyen-Orient 1.4
Asie centrale et du Sud	6.1	Asie centrale et du Sud 1.0	Asie centrale et du Sud 2.5	Asie centrale et du Sud 4.2
Extrême-Orient	0.1	Extrême-Orient 0.4	Extrême-Orient 0.8	Extrême-Orient 2.9
Océanie	-	Océanie 0.2	Océanie 0.1	Océanie 0.0
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0

Versements bruts

	Italie			Japon		
	1980-81	1990-91	2000-01	1980-81	1990-91	
Somalie	3.9	Albanie 4.3	Ouganda 2.6	Indonésie 11.2	Indonésie 11.0	
Malte	2.8	Ethiopie 3.7	Erythrée 2.2	Corée 6.9	Chine 5.9	
Ethiopie	1.7	Argentine 3.4	Yougoslavie, Rép. féd. 1.5	Thaïlande 5.9	Philippines 5.6	
Tanzanie	0.9	Tunisie 2.6	Tunisie 1.3	Bangladesh 5.0	Inde 5.2	
Mozambique	0.8	Egypte 2.5	Ethiopie 1.2	Philippines 4.7	Thaïlande 4.5	
Indonésie	0.7	Mozambique 2.4	Albanie 1.2	Myanmar 4.1	Egypte 3.5	
Egypte	0.6	Somalie 2.4	Bosnie-Herzégovine 1.1	Pakistan 3.6	Malaisie 3.5	
Libye	0.5	Congo, Rép. dém. 2.3	Honduras 0.9	Egypte 2.7	Turquie 3.5	
Zimbabwe	0.5	Tanzanie 2.3	Somalie 0.9	Malaisie 2.3	Bangladesh 2.7	
Nicaragua	0.4	Maroc 1.6	Cameroun 0.8	Inde 2.2	Jordanie 2.7	
Congo, Rép. dém.	0.4	Chine 1.5	Sénégal 0.8	Sri Lanka 1.4	Corée 2.2	
Algérie	0.4	Pérou 1.4	Zones/ad. Palestinienne 0.8	Congo, Rép. dém. 1.3	Sri Lanka 2.1	
Etats de l'ex-Yougoslavie	0.3	Etats de l'ex-Yougoslavie 1.3	Argentine 0.8	Tanzanie 1.1	Pakistan 1.9	
Viet Nam	0.3	Sénégal 1.2	Mozambique 0.8	Turquie 0.9	Pérou 1.7	
Zambie	0.3	Angola 1.1	Zambie 0.7	Népal 0.8	Kenya 1.3	
Total ci-dessus	14.4	Total ci-dessus 34.2	Total ci-dessus 17.7	Total ci-dessus 54.2	Total ci-dessus 57.3	
APD Multilatérale	76.7	APD Multilatérale 34.8	APD Multilatérale 64.0	APD Multilatérale 31.5	APD Multilatérale 19.1	
Non ventilée	4.7	Non ventilée 10.1	Non ventilée 6.7	Non ventilée 2.2	Non ventilée 5.6	
Total APD million \$	713	Total APD million \$ 3 432	Total APD million \$ 1 706	Total APD million \$ 3 592	Total APD million \$ 11 427	
PMA	50.0	PMA 41.1	PMA 44.4	PMA 24.2	PMA 13.5	
Autres PFR	13.5	Autres PFR 12.3	Autres PFR 14.0	Autres PFR 28.5	Autres PFR 37.9	
PRITI	13.7	PRITI 35.2	PRITI 32.8	PRITI 28.5	PRITI 33.3	
PRITS	5.2	PRITS 10.6	PRITS 6.6	PRITS 7.6	PRITS 11.9	
PRE	14.8	PRE 0.1	PRE 2.2	PRE 0.0	PRE 0.0	
PDPA	2.8	PDPA 0.7	PDPA -	PDPA 11.2	PDPA 3.4	
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	
Europe	16.8	Europe 12.1	Europe 17.7	Europe 1.5	Europe 4.7	
Nord du Sahara	9.5	Nord du Sahara 13.1	Nord du Sahara 7.8	Nord du Sahara 5.0	Nord du Sahara 5.9	
Sud du Sahara	55.6	Sud du Sahara 45.1	Sud du Sahara 46.7	Sud du Sahara 10.0	Sud du Sahara 11.1	
Amérique N. et C.	3.4	Amérique N. et C. 5.4	Amérique N. et C. 5.7	Amérique N. et C. 1.5	Amérique N. et C. 3.1	
Amérique du Sud	4.0	Amérique du Sud 15.6	Amérique du Sud 6.6	Amérique du Sud 5.3	Amérique du Sud 6.2	
Moyen-Orient	2.4	Moyen-Orient 2.1	Moyen-Orient 6.1	Moyen-Orient 1.8	Moyen-Orient 5.4	
Asie centrale et du Sud	1.7	Asie centrale et du Sud 2.4	Asie centrale et du Sud 5.2	Asie centrale et du Sud 25.8	Asie centrale et du Sud 17.8	
Extrême-Orient	6.5	Extrême-Orient 4.2	Extrême-Orient 3.7	Extrême-Orient 48.3	Extrême-Orient 44.5	
Océanie	-	Océanie 0.0	Océanie 0.4	Océanie 0.8	Océanie 1.3	
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD (suite)

Pourcentage du total de l'APD

2000-01	Luxembourg				
	1980-81	1990-91	2000-01		
Chine	7.9	Cap-Vert	3.7	Yougoslavie, Rép. féd.	5.4
Indonésie	6.9	Sénégal	3.3	Cap-Vert	5.2
Thaïlande	6.2	Rwanda	3.2	Nicaragua	4.9
Inde	5.2	Burundi	3.0	Burkina Faso	4.2
Viet Nam	4.8	Chili	2.4	El Salvador	3.9
Philippines	4.8	Gambie	2.2	Viet Nam	3.7
Bangladesh	2.5	Burkina Faso	2.1	Mali	3.3
Sri Lanka	1.8	Niger	1.7	Namibie	3.0
Tanzanie	1.7	Colombie	1.6	Laos	2.7
Pakistan	1.7	Pérou	1.5	Niger	2.6
Pérou	1.3	Inde	1.4	Afghanistan	2.4
Brésil	1.3	Congo, Rép. dém.	1.4	Sénégal	2.3
Turquie	1.0	Jordanie	1.2	Inde	2.1
Malaisie	0.9	Djibouti	1.2	Maroc	1.8
Maroc	0.8	Bangladesh	1.1	Zones/ad. Palestinienne	1.6
Total ci-dessus	48.9	Total ci-dessus	30.9	Total ci-dessus	49.1
APD Multilatérale	21.2	APD Multilatérale	39.4	APD Multilatérale	22.5
Non ventilée	9.8	Non ventilée	15.0	Non ventilée	11.7
Total APD million \$	14 462	Total APD million \$	34	Total APD million \$	132
PMA	15.1	PMA	63.6	PMA	45.1
Autres PFR	44.8	Autres PFR	6.9	Autres PFR	19.2
PRITI	33.5	PRITI	16.8	PRITI	31.4
PRITS	6.6	PRITS	11.0	PRITS	4.3
PRE	0.0	PRE	-	PRE	-
PDPA	-	PDPA	1.6	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	2.0	Europe	2.0	Europe	10.5
Nord du Sahara	3.2	Nord du Sahara	1.9	Nord du Sahara	4.9
Sud du Sahara	10.0	Sud du Sahara	49.6	Sud du Sahara	44.6
Amérique N. et C.	4.0	Amérique N. et C.	1.7	Amérique N. et C.	13.7
Amérique du Sud	6.4	Amérique du Sud	12.0	Amérique du Sud	4.2
Moyen-Orient	3.3	Moyen-Orient	23.0	Moyen-Orient	2.9
Asie centrale et du Sud	20.5	Asie centrale et du Sud	6.9	Asie centrale et du Sud	7.2
Extrême-Orient	48.9	Extrême-Orient	2.9	Extrême-Orient	11.9
Océanie	1.5	Océanie	-	Océanie	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Versements bruts

		Norvège					Nouvelle-Zélande		
		1980-81	1990-91	2000-01	1980-81	1990-91			
Tanzanie	8.8	Tanzanie	7.9	Yougoslavie, Rép. féd.	4.1	Cook, Iles	12.6	Cook, Iles	8.8
Inde	4.4	Mozambique	5.1	Mozambique	2.7	Samoa	5.6	Niue	7.4
Bangladesh	4.4	Zambie	4.5	Tanzanie	2.7	Indonésie	5.4	Samoa	5.1
Kenya	4.4	Bangladesh	3.6	Zones/ad. Palestinienne	2.5	Fidji	5.4	Fidji	4.6
Pakistan	3.1	Nicaragua	2.6	Afghanistan	2.0	Niue	4.8	Tokelau	4.3
Mozambique	2.4	Ethiopie	2.2	Bosnie-Herzégovine	1.8	Papouasie-N.-Guinée	3.8	Tonga	3.3
Botswana	2.3	Botswana	2.0	Zambie	1.7	Tonga	3.7	Papouasie-N.-Guinée	3.0
Sri Lanka	2.0	Inde	2.0	Ouganda	1.6	Thaïlande	2.5	Indonésie	2.8
Zambie	2.0	Zimbabwe	1.9	Ethiopie	1.5	Tokelau	2.3	Vanuatu	2.2
Soudan	1.7	Sri Lanka	1.5	Bangladesh	1.5	Philippines	1.8	Kiribati	2.0
Zimbabwe	1.2	Kenya	1.2	Angola	1.3	Tanzanie	1.3	Salomon, Iles	1.9
Turquie	1.1	Pakistan	1.1	Somalie	1.2	Salomon, Iles	0.9	Malaisie	1.7
Viet Nam	1.0	Namibie	1.0	Afrique du Sud	1.2	Malaisie	0.8	Philippines	1.6
Madagascar	0.9	Mali	0.8	Sri Lanka	1.1	Népal	0.6	Tuvalu	1.3
Jamaïque	0.8	Soudan	0.8	Nicaragua	1.1	Pérou	0.6	Thaïlande	1.0
Total ci-dessus	40.6	Total ci-dessus	38.1	Total ci-dessus	28.0	Total ci-dessus	51.7	Total ci-dessus	51.1
APD Multilatérale	42.4	APD Multilatérale	37.3	APD Multilatérale	28.1	APD Multilatérale	26.5	APD Multilatérale	16.9
Non ventilée	10.7	Non ventilée	14.5	Non ventilée	22.2	Non ventilée	18.4	Non ventilée	28.1
Total APD million \$	477	Total APD million \$	1 195	Total APD million \$	1 310	Total APD million \$	70	Total APD million \$	98
PMA	49.5	PMA	62.5	PMA	47.4	PMA	18.7	PMA	23.9
Autres PFR	32.8	Autres PFR	21.3	Autres PFR	15.2	Autres PFR	11.1	Autres PFR	8.2
PRITI	10.2	PRITI	9.9	PRITI	33.5	PRITI	45.3	PRITI	46.5
PRITS	7.5	PRITS	6.1	PRITS	4.0	PRITS	24.4	PRITS	19.8
PRE	-	PRE	-	PRE	0.0	PRE	-	PRE	-
PDPA	0.0	PDPA	0.2	PDPA	-	PDPA	0.5	PDPA	1.6
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	5.9	Europe	0.3	Europe	17.6	Europe	0.0	Europe	0.0
Nord du Sahara	0.7	Nord du Sahara	0.3	Nord du Sahara	0.4	Nord du Sahara	0.0	Nord du Sahara	0.0
Sud du Sahara	54.3	Sud du Sahara	64.1	Sud du Sahara	41.5	Sud du Sahara	2.5	Sud du Sahara	1.9
Amérique N. et C.	2.1	Amérique N. et C.	8.3	Amérique N. et C.	7.4	Amérique N. et C.	0.3	Amérique N. et C.	0.2
Amérique du Sud	0.6	Amérique du Sud	2.4	Amérique du Sud	2.9	Amérique du Sud	0.8	Amérique du Sud	0.5
Moyen-Orient	0.1	Moyen-Orient	0.7	Moyen-Orient	8.6	Moyen-Orient	-	Moyen-Orient	0.2
Asie centrale et du Sud	30.1	Asie centrale et du Sud	19.9	Asie centrale et du Sud	14.5	Asie centrale et du Sud	2.1	Asie centrale et du Sud	0.9
Extrême-Orient	4.8	Extrême-Orient	3.9	Extrême-Orient	7.0	Extrême-Orient	15.5	Extrême-Orient	15.7
Océanie	1.3	Océanie	0.0	Océanie	0.0	Océanie	78.7	Océanie	80.5
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD (suite)

Pourcentage du total de l'APD

2000-01		1980-81		Pays-Bas		2000-01	
				1990-91			
Papouasie-N.-Guinée	6.0	Inde	9.6	Indonésie	7.5	Indonésie	4.0
Salomon, Iles	5.2	Suriname	6.6	Inde	5.8	Tanzanie	2.6
Samoa	3.7	Indonésie	5.1	Tanzanie	2.9	Inde	2.3
Vanuatu	3.5	Antilles néerlandaises	5.0	Antilles néerlandaises	2.5	Mozambique	2.3
Tonga	3.2	Tanzanie	5.0	Bangladesh	2.5	Ghana	2.2
Tokelau	3.1	Bangladesh	3.4	Soudan	2.0	Yougoslavie, Rép. féd.	1.9
Indonésie	2.6	Kenya	2.6	Kenya	2.0	Bolivie	1.6
Niue	2.2	Soudan	2.6	Mozambique	1.9	Bosnie-Herzégovine	1.5
Cook, Iles	1.9	Sri Lanka	2.2	Zambie	1.6	Ouganda	1.3
Fidji	1.7	Pakistan	1.7	Pakistan	1.4	Mali	1.3
Philippines	1.7	Pérou	1.6	Suriname	1.3	Afghanistan	1.3
Viet Nam	1.6	Zambie	1.4	Bolivie	1.2	Zambie	1.2
Timor oriental	1.5	Jamaïque	1.3	Pérou	1.2	Bangladesh	1.2
Kiribati	1.4	Yémen	1.2	Mali	1.2	Nicaragua	1.1
Cambodge	1.1	Burkina Faso	1.2	Burkina Faso	1.2	Ethiopie	1.1
Total ci-dessus	40.7	Total ci-dessus	50.6	Total ci-dessus	36.1	Total ci-dessus	26.7
APD Multilatérale	24.5	APD Multilatérale	23.6	APD Multilatérale	26.8	APD Multilatérale	28.0
Non ventilée	21.0	Non ventilée	8.1	Non ventilée	15.4	Non ventilée	22.3
Total APD million \$	112	Total APD million \$	1 631	Total APD million \$	2 737	Total APD million \$	3 283
PMA	38.2	PMA	33.4	PMA	35.2	PMA	40.4
Autres PFR	17.4	Autres PFR	32.5	Autres PFR	36.6	Autres PFR	31.8
PRITI	38.1	PRITI	23.5	PRITI	18.4	PRITI	26.4
PRITS	6.3	PRITS	3.1	PRITS	3.3	PRITS	1.5
PRE	0.0	PRE	0.0	PRE	-	PRE	0.0
PDPA	-	PDPA	7.6	PDPA	6.6	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	0.1	Europe	1.0	Europe	0.6	Europe	10.9
Nord du Sahara	0.0	Nord du Sahara	2.4	Nord du Sahara	2.3	Nord du Sahara	1.4
Sud du Sahara	6.4	Sud du Sahara	31.2	Sud du Sahara	35.9	Sud du Sahara	42.9
Amérique N. et C.	0.9	Amérique N. et C.	12.5	Amérique N. et C.	12.8	Amérique N. et C.	6.2
Amérique du Sud	1.7	Amérique du Sud	15.4	Amérique du Sud	10.1	Amérique du Sud	7.6
Moyen-Orient	0.2	Moyen-Orient	2.0	Moyen-Orient	3.1	Moyen-Orient	3.8
Asie centrale et du Sud	4.7	Asie centrale et du Sud	24.9	Asie centrale et du Sud	18.6	Asie centrale et du Sud	13.5
Extrême-Orient	21.9	Extrême-Orient	10.4	Extrême-Orient	16.3	Extrême-Orient	13.6
Océanie	64.1	Océanie	0.2	Océanie	0.2	Océanie	0.1
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Versements bruts

	Portugal				Royaume-Uni			
	1980-81	1990-91	2000-01		1980-81	1990-91		
	Mozambique	41.1	Mozambique	31.0	Inde	12.1	Inde	5.2
	Cap-Vert	8.6	Timor oriental	16.2	Bangladesh	5.0	Bangladesh	3.2
	Guinée-Bissau	7.8	Cap-Vert	6.7	Tanzanie	2.9	Kenya	2.4
	Sao Tomé et Príncipe	7.2	Guinée-Bissau	4.2	Sri Lanka	2.9	Malawi	1.8
	Angola	7.1	Angola	3.7	Kenya	2.7	Zambie	1.8
	Namibie	0.0	Sao Tomé et Príncipe	3.6	Soudan	2.6	Pakistan	1.8
	Congo, Rép. dém.	0.0	Macédoine (ex-Rép. youg)	0.7	Zimbabwe	2.6	Zimbabwe	1.7
	Slovénie	0.0	Bosnie-Herzégovine	0.3	Pakistan	2.3	Tanzanie	1.6
	Croatie	0.0	Brésil	0.2	Zambie	1.9	Nigéria	1.5
	Bosnie-Herzégovine	0.0	Zones/ad. Palestinienne	0.2	Turquie	1.7	Ghana	1.4
	Macédoine (ex-Rép. youg)	0.0	Inde	0.1	Malawi	1.3	Ouganda	1.4
	Yougoslavie, Rép. féd.	0.0	Chine	0.1	Ghana	1.2	Soudan	1.4
	Algérie	0.0	Centrafricaine, Rép.	0.1	Egypte	1.0	Mozambique	1.4
	Maroc	0.0	Maroc	0.1	Indonésie	0.9	Ethiopie	1.2
	Tunisie	0.0	Zimbabwe	0.1	Salomon, Iles	0.9	Indonésie	1.1
	Total ci-dessus	71.8	Total ci-dessus	67.2	Total ci-dessus	42.0	Total ci-dessus	29.0
APD Multilatérale	- APD Multilatérale	24.7	APD Multilatérale	25.9	APD Multilatérale	31.2	APD Multilatérale	41.6
Non ventilée	- Non ventilée	3.5	Non ventilée	6.5	Non ventilée	9.9	Non ventilée	13.6
Total APD million \$	Total APD million \$	174	Total APD million \$	342	Total APD million \$	2 232	Total APD million \$	3 065
PMA	- PMA	100.0	PMA	73.0	PMA	35.3	PMA	39.3
Autres PFR	- Autres PFR	-	Autres PFR	24.4	Autres PFR	39.0	Autres PFR	37.0
PRITI	- PRITI	-	PRITI	2.2	PRITI	14.8	PRITI	13.3
PRITS	- PRITS	-	PRITS	0.4	PRITS	9.4	PRITS	9.6
PRE	- PRE	-	PRE	0.0	PRE	0.0	PRE	0.0
PDPA	- PDPA	-	PDPA	-	PDPA	1.5	PDPA	0.8
Total APD bilatérale	Total APD bilatérale	-	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	- Europe	-	Europe	1.4	Europe	3.8	Europe	1.3
Nord du Sahara	- Nord du Sahara	-	Nord du Sahara	0.2	Nord du Sahara	2.7	Nord du Sahara	2.3
Sud du Sahara	- Sud du Sahara	100.0	Sud du Sahara	74.8	Sud du Sahara	37.0	Sud du Sahara	48.2
Amérique N. et C.	- Amérique N. et C.	-	Amérique N. et C.	0.1	Amérique N. et C.	4.5	Amérique N. et C.	5.2
Amérique du Sud	- Amérique du Sud	-	Amérique du Sud	0.4	Amérique du Sud	1.7	Amérique du Sud	2.9
Moyen-Orient	- Moyen-Orient	-	Moyen-Orient	0.2	Moyen-Orient	1.8	Moyen-Orient	3.5
Asie centrale et du Sud	- Asie centrale et du Sud	-	Asie centrale et du Sud	0.2	Asie centrale et du Sud	40.0	Asie centrale et du Sud	26.2
Extrême-Orient	- Extrême-Orient	-	Extrême-Orient	22.6	Extrême-Orient	3.9	Extrême-Orient	8.3
Océanie	- Océanie	-	Océanie	-	Océanie	4.6	Océanie	2.1
Total APD bilatérale	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD (suite)

Pourcentage du total de l'APD

2000-01	Suède						
	1980-81	1990-91	2000-01	2000-01			
Tanzanie	4.8	Viet Nam	8.7	Tanzanie	7.1	Tanzanie	3.2
Inde	4.4	Tanzanie	8.2	Mozambique	6.6	Mozambique	2.6
Ouganda	3.4	Inde	6.2	Zambie	3.1	Honduras	2.1
Mozambique	2.9	Mozambique	3.6	Inde	3.0	Viet Nam	2.1
Bangladesh	2.5	Zambie	3.2	Viet Nam	2.7	Yougoslavie, Rép. féd.	2.0
Zambie	2.1	Bangladesh	2.8	Ethiopie	2.2	Bangladesh	1.7
Ghana	1.9	Ethiopie	2.7	Nicaragua	2.2	Afrique du Sud	1.7
Malawi	1.8	Sri Lanka	2.4	Zimbabwe	1.8	Nicaragua	1.6
Kenya	1.5	Kenya	2.3	Angola	1.7	Zones/ad. Palestinienne	1.6
Chine	1.4	Angola	2.0	Bangladesh	1.5	Bosnie-Herzégovine	1.5
Sierra Leone	1.3	Botswana	1.5	Kenya	1.4	Ouganda	1.5
Afrique du Sud	1.2	Guinée-Bissau	1.2	Ouganda	1.2	Ethiopie	1.2
Etats de l'ex-Yougoslavie	1.2	Pakistan	1.2	Chine	1.0	Bolivie	1.1
Rwanda	1.0	Zimbabwe	1.2	Botswana	0.9	Zambie	1.1
Indonésie	0.8	Laos	1.2	Laos	0.8	Sri Lanka	1.0
Total ci-dessus	32.0	Total ci-dessus	48.3	Total ci-dessus	37.1	Total ci-dessus	26.0
APD Multilatérale	40.7	APD Multilatérale	29.9	APD Multilatérale	30.8	APD Multilatérale	29.4
Non ventilée	14.4	Non ventilée	14.9	Non ventilée	21.1	Non ventilée	27.4
Total APD million \$	4 639	Total APD million \$	941	Total APD million \$	2 062	Total APD million \$	1 732
PMA	50.9	PMA	51.1	PMA	58.1	PMA	44.0
Autres PFR	28.2	Autres PFR	36.9	Autres PFR	25.6	Autres PFR	23.5
PRITI	16.4	PRITI	7.9	PRITI	10.6	PRITI	30.5
PRITS	4.6	PRITS	4.1	PRITS	5.2	PRITS	1.9
PRE	0.0	PRE	-	PRE	-	PRE	0.1
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	0.5	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	5.3	Europe	1.8	Europe	1.6	Europe	9.9
Nord du Sahara	0.2	Nord du Sahara	1.3	Nord du Sahara	2.6	Nord du Sahara	0.6
Sud du Sahara	56.0	Sud du Sahara	52.5	Sud du Sahara	61.5	Sud du Sahara	42.5
Amérique N. et C.	4.9	Amérique N. et C.	2.5	Amérique N. et C.	5.9	Amérique N. et C.	12.9
Amérique du Sud	4.1	Amérique du Sud	0.3	Amérique du Sud	2.8	Amérique du Sud	4.7
Moyen-Orient	2.1	Moyen-Orient	0.2	Moyen-Orient	3.6	Moyen-Orient	5.1
Asie centrale et du Sud	19.8	Asie centrale et du Sud	22.6	Asie centrale et du Sud	11.4	Asie centrale et du Sud	12.1
Extrême-Orient	7.3	Extrême-Orient	18.8	Extrême-Orient	10.5	Extrême-Orient	12.2
Océanie	0.4	Océanie	-	Océanie	0.2	Océanie	0.0
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Versements bruts

		Suisse					Total des pays du CAD		
		1980-81	1990-91	2000-01	1980-81	1990-91			
Inde	4.5	Inde	3.5	Yougoslavie, Rép. féd.	3.5	Egypte	4.4	Egypte	9.5
Bangladesh	4.3	Mozambique	3.3	Mozambique	2.7	Inde	4.1	Indonésie	3.4
Tanzanie	4.0	Madagascar	2.9	Etats de l'ex-Yougoslavie	2.4	Bangladesh	3.6	Inde	2.6
Népal	3.6	Indonésie	2.1	Inde	2.2	Indonésie	3.5	Israël	2.6
Turquie	2.9	Bolivie	2.0	Tanzanie	1.6	Israël	3.2	Chine	2.2
Rwanda	2.6	Tanzanie	2.0	Bangladesh	1.5	Turquie	2.6	Bangladesh	1.8
Mali	1.6	Pérou	1.9	Burkina Faso	1.3	Tanzanie	2.1	Turquie	1.7
Honduras	1.3	Mali	1.9	Népal	1.3	Pakistan	1.7	Philippines	1.7
Indonésie	1.3	Chine	1.7	Bosnie-Herzégovine	1.3	Soudan	1.3	Kenya	1.6
Sénégal	1.1	Népal	1.7	Viet Nam	1.2	Kenya	1.2	Tanzanie	1.4
Pérou	1.1	Rwanda	1.7	Bolivie	1.2	Thaïlande	1.2	Mozambique	1.3
Madagascar	1.1	Nicaragua	1.6	Chine	1.0	Corée	1.1	Thaïlande	1.2
Thaïlande	1.0	Sénégal	1.5	Pakistan	1.0	Congo, Rép. dém.	1.1	Pakistan	1.2
Bolivie	1.0	Pakistan	1.5	Pérou	0.9	Sri Lanka	1.1	Zambie	1.1
Egypte	0.9	Bangladesh	1.5	Niger	0.8	Papouasie-N.-Guinée	1.1	Maroc	1.0
Total ci-dessus	32.3	Total ci-dessus	30.8	Total ci-dessus	23.9	Total ci-dessus	33.3	Total ci-dessus	34.3
APD Multilatérale	30.4	APD Multilatérale	20.7	APD Multilatérale	29.1	APD Multilatérale	30.0	APD Multilatérale	23.8
Non ventilée	20.7	Non ventilée	21.4	Non ventilée	24.9	Non ventilée	9.3	Non ventilée	11.2
Total APD million \$	247	Total APD million \$	809	Total APD million \$	903	Total APD million \$	27 617	Total APD million \$	65 667
PMA	55.6	PMA	49.6	PMA	39.6	PMA	31.2	PMA	25.4
Autres PFR	20.9	Autres PFR	26.1	Autres PFR	21.0	Autres PFR	23.1	Autres PFR	25.7
PRITI	15.5	PRITI	21.9	PRITI	36.3	PRITI	25.3	PRITI	34.6
PRITS	7.5	PRITS	1.8	PRITS	3.1	PRITS	9.3	PRITS	7.7
PRE	0.0	PRE	0.0	PRE	0.0	PRE	0.1	PRE	0.0
PDPA	0.4	PDPA	0.5	PDPA	-	PDPA	10.7	PDPA	6.5
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	6.0	Europe	0.7	Europe	21.2	Europe	5.7	Europe	3.5
Nord du Sahara	3.7	Nord du Sahara	4.9	Nord du Sahara	1.9	Nord du Sahara	10.6	Nord du Sahara	17.3
Sud du Sahara	40.9	Sud du Sahara	45.8	Sud du Sahara	33.0	Sud du Sahara	28.5	Sud du Sahara	30.1
Amérique N. et C.	5.5	Amérique N. et C.	6.5	Amérique N. et C.	5.8	Amérique N. et C.	4.7	Amérique N. et C.	7.2
Amérique du Sud	7.2	Amérique du Sud	9.2	Amérique du Sud	7.7	Amérique du Sud	5.0	Amérique du Sud	5.5
Moyen-Orient	2.6	Moyen-Orient	4.9	Moyen-Orient	3.3	Moyen-Orient	7.7	Moyen-Orient	7.5
Asie centrale et du Sud	27.4	Asie centrale et du Sud	17.2	Asie centrale et du Sud	19.2	Asie centrale et du Sud	18.9	Asie centrale et du Sud	10.7
Extrême-Orient	6.6	Extrême-Orient	10.5	Extrême-Orient	7.8	Extrême-Orient	13.5	Extrême-Orient	15.4
Océanie	0.0	Océanie	0.4	Océanie	0.0	Océanie	5.5	Océanie	2.8
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD (suite)

Pourcentage du total de l'APD

2000-01	1980-81	CE		2000-01			
		1990-91	2000-01				
Chine	3.0	Inde	9.6	Egypte	5.1	Yougoslavie, Rép. féd.	9.3
Indonésie	3.0	Soudan	4.1	Côte d'Ivoire	4.2	Turquie	3.3
Inde	2.4	Egypte	3.6	Ethiopie	4.1	Bosnie-Herzégovine	3.0
Egypte	2.3	Bangladesh	3.5	Turquie	3.6	Tunisie	2.6
Viet Nam	1.8	Sénégal	3.4	Soudan	3.5	Maroc	2.4
Thaïlande	1.7	Somalie	3.1	Cameroun	3.3	Egypte	2.0
Philippines	1.6	Ethiopie	3.0	Jordanie	3.0	Afrique du Sud	1.9
Tanzanie	1.5	Congo, Rép. dém.	2.8	Mozambique	2.8	Slovénie	1.7
Pakistan	1.4	Mali	2.7	Namibie	2.2	Mauritanie	1.6
Bangladesh	1.4	Tanzanie	2.6	Bangladesh	1.8	Algérie	1.6
Mozambique	1.3	Kenya	2.4	Angola	1.7	Zones/ad. Palestinienne	1.6
Yougoslavie, Rép. féd.	1.0	Zambie	1.9	Inde	1.4	Ethiopie	1.5
Nicaragua	0.9	Madagascar	1.9	Niger	1.4	Mozambique	1.3
Pérou	0.9	Guinée	1.7	Burundi	1.4	Albanie	1.3
Ouganda	0.8	Rwanda	1.6	Malawi	1.4	Jordanie	1.3
Total ci-dessus	25.0	Total ci-dessus	47.9	Total ci-dessus	40.8	Total ci-dessus	36.5
APD Multilatérale	29.8	APD Multilatérale	0.0	APD Multilatérale	7.1	APD Multilatérale	8.1
Non ventilée	17.2	Non ventilée	11.2	Non ventilée	12.8	Non ventilée	14.4
Total APD million \$	59 291	Total APD million \$	1 244	Total APD million \$	3 316	Total APD million \$	5 807
PMA	26.5	PMA	56.8	PMA	46.8	PMA	29.2
Autres PFR	32.8	Autres PFR	24.1	Autres PFR	19.0	Autres PFR	12.9
PRITI	35.0	PRITI	13.6	PRITI	25.0	PRITI	46.0
PRITS	5.6	PRITS	3.8	PRITS	7.8	PRITS	9.7
PRE	0.1	PRE	0.8	PRE	0.2	PRE	2.2
PDPA	-	PDPA	0.8	PDPA	1.3	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	6.8	Europe	3.5	Europe	5.0	Europe	26.9
Nord du Sahara	7.0	Nord du Sahara	6.8	Nord du Sahara	9.8	Nord du Sahara	11.0
Sud du Sahara	27.0	Sud du Sahara	60.4	Sud du Sahara	59.4	Sud du Sahara	33.6
Amérique N. et C.	7.0	Amérique N. et C.	4.3	Amérique N. et C.	4.3	Amérique N. et C.	5.2
Amérique du Sud	7.5	Amérique du Sud	1.1	Amérique du Sud	4.8	Amérique du Sud	5.1
Moyen-Orient	4.3	Moyen-Orient	1.7	Moyen-Orient	5.6	Moyen-Orient	4.9
Asie centrale et du Sud	15.2	Asie centrale et du Sud	17.2	Asie centrale et du Sud	5.5	Asie centrale et du Sud	7.4
Extrême-Orient	22.9	Extrême-Orient	3.4	Extrême-Orient	3.7	Extrême-Orient	4.5
Océanie	2.2	Océanie	1.6	Océanie	1.9	Océanie	1.4
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 33

APD des donateurs non membres du CAD

Versements nets

En millions de dollars

	1997	1998	1999	2000	2001
Pays de l'OCDE non membres du CAD					
Corée	186	183	317	212	265
Islande	8	7	8	9	10
Pologne	..	19	20	29	36
République slovaque	7	6	8
République tchèque	..	16	15	16	26
Turquie	77	69	120	82	64
Pays arabes					
Arabie saoudite	251	288	185	295	490
Emirats Arabes Unis	115	63	92	150	127
Koweït	373	278	147	165	73
Autres donateurs					
Estonie	..	0	0	1	0
Israël ^a	89	87	114	164	76
Taipei chinois	65	27
TOTAL	1 164	1 037	1 026	1 128	1 176
<i>dont</i> : bilatéral					
Pays de l'OCDE non membres du CAD					
Corée	111	125	131	131	172
Islande	3	3	4	4	5
Pologne	..	14	15	13	31
République slovaque	4	2	3
République tchèque	..	6	7	6	15
Turquie	53	45	37	26	19
Pays arabes					
Arabie saoudite	79	123	- 1	129	395
Emirats Arabes Unis	115	63	92	150	127
Koweït	355	247	147	164	73
Autres donateurs					
Estonie	..	0	0	0	0
Israël ^a	75	75	100	158	69
Taipei chinois	65	27
TOTAL	857	728	535	784	909

a) Ces données incluent 66.8 millions de dollars en 2000 et 50.1 millions de dollars en 2001, qui correspondent aux dépenses affectées pendant la première année aux personnes provenant des pays en développement (dont la plupart des régions en guerre civile ou en grave crise), ou qui ont dû quitter leur pays pour des raisons humanitaires ou politiques.

Note : La Chine dispense également de l'aide mais ne fournit pas le montant.

Tableau 34

Part des allègements de dette dans l'APD nette totale des membres du CAD en 2001

	APD nette	APD nette issue d'allègements de dette ^(a)	dont : bilatérale	Allègements de dette en pourcentage de l'APD nette	APD nette issue d'allègements de dette des PPTE ^(b)	Allègements de dette PPTE en pourcentage de l'APD nette
	(millions de \$)	(millions de \$)	(millions de \$)		(millions de \$)	
Allemagne	4 990	173	146	3.5	51	1.0
Australie	873	18	9	2.1	9	1.1
Autriche	533	172	146	32.3	145	27.2
Belgique	867	52	50	6.0	52	6.0
Canada	1 533	22	11	1.4	22	1.4
Danemark	1 634	27	20	1.7	21	1.3
Espagne	1 737	414	389	23.9	409	23.5
États-Unis	11 429	245	115	2.1	151	1.3
Finlande	389	6	1	1.5	6	1.5
France	4 198	462	462	11.0	127	3.0
Grèce	202	2	0	1.1	2	1.1
Irlande	287	19	11	6.5	8	2.7
Italie	1 627	28	14	1.7	25	1.6
Japon	9 847	446	446	4.5	267	2.7
Luxembourg	141	0	0	0.0	0	0.0
Norvège	1 346	39	21	2.9	18	1.4
Nouvelle-Zélande	112
Pays-Bas	3 172	55	55	1.7	41	1.3
Portugal	268	20	20	7.3	19	7.2
Royaume-Uni	4 579	388	374	8.5	362	7.9
Suède	1 666	74	44	4.4	30	1.8
Suisse	908
TOTAL DU CAD	52 336	2 663	2 334	5.1	1 766	3.4

a) Comprend : 1) *Bilatéral* : les dons pour les remises de dette d'APD, d'autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; et l'APD nouvelle issue de rééchelonnements concessionnels ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD, et 2) *Multilatéral* : les contributions au Fonds fiduciaire des PPTE (source : Banque mondiale).

b) Les allègements de dette bilatérale des PPTE (comprenant toutes les rubriques mentionnées dans la note a), sauf les dons concernant les autres opérations sur la dette), plus les contributions multilatérales à l'Initiative en faveur des PPTE.

Tableau 35

Indicateurs économiques relatifs aux membres du CAD en 2001

	RNB par habitant en dollars	Croissance réelle du PIB en %	Inflation ^a en %	Taux de chômage en %	Solde budgétaire excédent (+) ou déficit (-) en % du PIB	Solde extérieur courant en % du PIB	Recettes publiques totales en % du PIB
Allemagne	22 400	0.6	1.4	7.3	-2.8	0.1	43.0
Australie	17 800	2.8	3.3	6.7	0.0	-2.0	32.7
Autriche	22 800	1.0	1.7	4.9	0.0	-2.2	50.1
Belgique	22 900	0.8	1.9	6.6	0.4	3.8	46.9
Canada	22 700	1.5	1.0	7.2	1.8	2.8	39.8
Danemark	29 600	1.0	2.8	4.3	3.0	2.5	53.6
Espagne	14 200	2.7	4.2	10.5	-0.1	-2.6	37.4
États-Unis	35 600	0.3	2.4	4.8	-0.5	-3.9	30.7
Finlande	23 200	0.7	3.0	9.2	4.9	6.4	49.2
France	22 200	1.8	1.4	8.7	-1.4	1.6	47.4
Grèce	10 700	4.1	3.4	10.4	-1.2	-6.2	41.7
Irlande	22 600	6.0	5.4	3.9	1.7	-0.3	31.7
Italie	18 900	1.8	2.6	9.6	-2.2	0.0	44.2
Japon	33 000	-0.3	-1.2	5.0	-7.2	2.1	29.6
Luxembourg	39 000	1.0	2.3	2.6	6.1	8.7	44.7
Norvège	36 100	1.4	1.7	3.5	15.0	15.4	56.1
Nouvelle-Zélande	11 400	1.4	4.7	5.3	1.7	-2.8	38.2
Pays-Bas	24 100	1.3	5.3	2.0	0.1	0.6	42.1
Portugal	10 300	1.6	4.7	4.1	-4.2	-9.4	37.8
Royaume-Uni	24 300	2.0	1.9	5.1	0.7	-2.1	39.0
Suède	23 200	1.2	2.0	4.0	4.8	3.0	57.0
Suisse	36 900	0.9	1.4	1.9	..	8.2	..
TOTAL DU CAD	27 800	0.7	2.9	6.4	-1.4	-1.1	35.9

a) Déflateurs du PIB.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2002 et données communiquées par les pays.

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Allemagne	53.21	52.51	73.44	90.41	93.94	89.87	107.87	109.18
Australie	86.64	72.91	74.32	83.96	101.68	110.27	114.13	116.58
Autriche	52.51	52.31	72.90	89.93	93.26	89.52	107.64	108.81
Belgique	51.47	52.18	71.40	86.62	90.02	88.18	107.02	107.58
Canada	77.58	75.87	76.85	84.24	94.82	103.10	107.95	113.20
Danemark	48.54	49.50	67.78	83.94	88.18	85.45	104.64	104.07
Espagne	48.27	49.57	66.77	80.16	90.06	94.69	118.02	123.81
États-Unis	66.74	68.85	70.36	72.48	74.94	77.80	80.83	83.77
Finlande	64.23	65.65	83.67	100.59	114.22	118.33	139.95	134.75
France	55.81	57.25	78.08	92.57	96.39	92.93	112.03	111.39
Grèce	49.99	48.55	57.13	67.94	75.65	75.69	93.57	97.41
Irlande	52.70	54.09	73.00	82.83	87.55	85.98	99.62	98.66
Italie	53.33	53.43	73.84	90.14	95.89	96.87	120.00	124.70
Japon	41.10	41.91	60.32	70.22	79.80	75.53	73.73	81.73
Luxembourg	50.83	50.88	68.16	83.82	85.65	83.41	103.43	103.54
Norvège	59.60	59.54	68.57	80.45	87.29	87.11	99.77	98.68
Nouvelle-Zélande	61.60	61.99	75.54	96.71	115.27	110.64	113.98	111.12
Pays-Bas	56.89	55.91	75.93	91.16	94.51	89.15	106.26	106.27
Portugal	38.41	40.28	55.64	64.47	70.10	70.98	88.66	96.22
Royaume-Uni	46.18	47.05	55.42	65.21	75.28	74.38	86.87	92.00
Suède	59.61	61.08	78.58	92.54	101.83	104.59	123.99	130.24
Suisse	51.22	50.13	70.61	87.52	91.71	84.56	103.83	106.63
TOTAL DU CAD	53.74	54.21	68.01	78.61	85.11	83.92	93.20	96.95
CE	48.18	49.33	67.15	81.99	87.74	85.90	104.52	107.23

a) Compte tenu de l'effet de variations de taux de change, de sorte que ces déflateurs ne peuvent être appliqués qu'à des chiffres exprimés en dollars des États-Unis.

Tableau 36

Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD^a (2000 = 100)

1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2001	
121.79	119.28	124.56	143.93	138.48	120.96	120.54	116.08	98.42	Allemagne
111.28	104.14	113.23	116.69	126.29	121.78	103.28	106.99	92.07	Australie
119.72	116.43	121.83	141.43	136.57	119.50	118.42	114.28	98.94	Autriche
118.50	114.37	120.27	138.85	133.78	117.45	117.55	114.07	98.95	Belgique
108.79	103.41	98.80	100.54	102.89	102.47	95.26	96.42	97.02	Canada
113.37	107.07	111.00	128.21	126.98	113.93	113.49	111.77	99.80	Danemark
134.12	112.81	111.32	125.49	127.86	113.20	113.62	111.79	101.00	Espagne
85.81	87.87	89.69	91.65	93.43	95.25	96.42	97.77	102.18	États-Unis
122.50	98.31	109.83	136.77	129.76	117.24	117.19	112.08	99.27	Finlande
121.05	115.92	120.34	136.15	134.73	119.55	119.30	114.71	98.71	France
106.92	101.72	106.93	122.81	126.90	119.49	116.26	115.62	99.12	Grèce
107.28	97.05	100.69	111.25	113.59	112.01	111.48	110.42	101.31	Irlande
131.28	106.95	107.86	112.15	124.65	115.64	116.49	113.18	99.71	Italie
88.23	101.14	110.15	119.19	102.25	92.27	85.24	96.56	87.45	Japon
112.86	105.61	114.23	129.90	125.97	112.18	113.43	111.51	98.54	Luxembourg
102.52	91.38	91.71	105.28	107.79	101.38	94.36	97.00	99.71	Norvège
104.79	108.46	120.24	136.33	146.32	140.74	115.50	113.67	97.08	Nouvelle-Zélande
115.56	111.53	116.50	134.47	129.53	114.19	114.18	111.44	101.74	Pays-Bas
114.84	103.46	107.39	123.00	123.25	112.62	113.77	112.52	101.74	Portugal
95.19	83.54	86.32	91.30	93.23	100.66	104.79	105.04	97.46	Royaume-Uni
136.56	104.91	108.37	121.33	130.87	116.96	113.33	109.74	90.42	Suède
111.73	109.15	119.90	140.23	134.60	114.51	114.49	111.14	101.83	Suisse
102.83	101.29	105.97	116.08	112.67	104.81	102.64	104.50	96.33	TOTAL DU CAD
117.13	109.73	114.48	129.48	128.93	117.26	117.95	113.97	99.41	CE

Tableau 37

Revenu national brut et population des pays membres du CAD

	Revenu national brut (en milliards de dollars)				Population (en milliers)			
	moyenne 1990-1991	1999	2000	2001	moyenne 1990-1991	1999	2000	2001
Allemagne (a)	1 779	2 090	1 862	1 841	79 980	82 090	82 210	82 310
Australie	280	382	370	346	17 175	18 980	19 230	19 490
Autriche	160	206	186	186	7 770	8 090	8 110	8 130
Belgique	198	250	229	235	9 990	10 230	10 250	10 280
Canada	566	616	684	705	27 865	30 500	30 770	31 080
Danemark	124	172	157	159	5 145	5 320	5 340	5 360
Espagne	504	592	552	574	38 885	39 630	39 930	40 270
Etats-Unis	5 539	9 299	9 929	10 159	250 785	272 950	275 370	285 020
Finlande	124	126	119	121	5 010	5 170	5 180	5 200
France	1 195	1 432	1 285	1 316	56 900	58 620	58 890	59 190
Grèce	..	125	112	117	..	10 540	10 920	10 960
Irlande	37	79	79	87	3 510	3 750	3 790	3 840
Italie	1 107	1 171	1 074	1 083	56 750	57 080	57 190	57 350
Japon	3 176	4 556	4 808	4 204	123 825	126 690	126 930	127 210
Luxembourg	12	18	17	17	385	430	440	440
Norvège	104	152	158	163	4 250	4 460	4 490	4 510
Nouvelle Zélande	41	50	45	44	3 420	3 810	3 830	3 850
Pays-Bas	282	396	375	386	15 010	15 810	15 930	15 990
Portugal	64	108	104	107	9 875	10 200	10 260	10 340
Royaume-Uni	983	1 451	1 418	1 431	57 685	58 540	58 660	58 790
Suède	229	234	225	206	8 590	8 860	8 870	8 900
Suisse	238	278	258	267	6 755	7 140	7 180	7 230
TOTAL DU CAD	16 604	23 783	24 046	23 755	781 195	838 890	843 770	855 740
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	6 660	8 451	7 794	7 866	347 120	374 360	375 970	377 350

a) 1991 seulement.

Tableau 38

Versements nets d'aide publique aux pays de la partie II de la Liste du CAD

	En millions de dollars					En pourcentage du RNB				
	1997	1998	1999	2000	2001	1997	1998	1999	2000	2001
Allemagne	660	654	729	647	687	0.03	0.03	0.03	0.03	0.04
Australie	0	1	3	8	5	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autriche	181	191	184	187	212	0.09	0.09	0.09	0.10	0.11
Belgique	59	68	82	74	88	0.02	0.03	0.03	0.03	0.04
Canada	157	157	165	165	152	0.03	0.03	0.03	0.02	0.02
Danemark	133	118	128	189	181	0.08	0.07	0.07	0.12	0.11
Espagne	3	5	13	12	14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Etats-Unis	2 516	2 726	3 521	2 506	1 542	0.03	0.03	0.04	0.03	0.02
Finlande	71	82	74	58	61	0.06	0.07	0.06	0.05	0.05
France	574	823	745	1 657	1 334	0.04	0.06	0.05	0.13	0.10
Grèce	9	15	11	12	9	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
Irlande	1	-	-	-	0	0.00	-	-	-	0.00
Italy	241	243	92	406	281	0.02	0.02	0.01	0.04	0.03
Japon	84	132	67	- 54	84	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Luxembourg	2	3	3	7	9	0.01	0.02	0.01	0.04	0.05
Norvège	55	52	28	27	32	0.04	0.04	0.02	0.02	0.02
Nouvelle-Zélande	0	0	0	0	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays-Bas	7	130	22	306	214	0.00	0.03	0.01	0.08	0.06
Portugal	18	22	28	27	28	0.02	0.02	0.03	0.03	0.03
Royaume-Uni	337	435	407	439	461	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03
Suède	148	105	99	122	119	0.07	0.05	0.04	0.05	0.06
Suisse	75	76	70	58	63	0.03	0.03	0.03	0.02	0.02
TOTAL DU CAD	5 331	6 040	6 468	6 853	5 574	0.02	0.03	0.03	0.03	0.02
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	2 444	2 895	2 615	4 143	3 696	0.03	0.03	0.03	0.05	0.05

Note : Pour la liste des pays de la partie II en 2001, voir la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD à la fin de cet ouvrage. Voir Tableau 40, note b) pour des détails sur les pays qui ont été reclassés vers la partie II en 2000.

	Allemagne			Australie		
	1999	2000	2001	1999	2000	2001
VERSEMENT NETS						
I. Aide publique (AP) (A + B)	729	647	687	3	8	5
AP en pourcentage du RNB	0.03	0.03	0.04	0.00	0.00	0.00
A. Bilatérale	242	223	245	2	2	2
1. Dons	366	325	317	2	2	2
dont : Coopération technique	335	299	274	0	1	1
Aide alimentaire	-	-	-	-	-	-
2. Prêts	- 124	- 102	- 72	-	-	-
B. AP Multilatéral	487	424	442	1	6	3
Dons et souscriptions versés au capital	487	424	442	1	6	3
dont: à la CE	448	377	401	-	-	-
à la BERD	19	22	28	-	5	2
II. Autres apports du secteur public (AASP)	268	499	3 258	1	3	3
1. Crédits publics à l'exportation	- 6	- 5	45	-	-	-
2. Autres	274	504	3 213	1	3	3
III. Dons des ONG	98	60	90	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions du marché	15 871	21 901	10 925	-1 906	-1 164	-4 110
1. Investissements directs	6 785	13 098	5 685	- 141	- 646	-2 816
2. Investissements de portefeuille	8 724	9 023	5 975	-1 765	- 518	-1 294
3. Crédits à l'exportation	361	- 220	- 735	-	-	-
V. Apport total des ressources	16 966	23 108	14 960	-1 902	-1 154	-4 102
<i>Pour Mémoire:</i>						
Remises de dette	-	-	-	-	-	-

	Espagne			Etats-Unis		
	1999	2000	2001	1999	2000	2001
VERSEMENT NETS						
I. Aide publique (AP) (A + B)	13	12	14	3 521	2 506	1 542
AP en pourcentage du RNB	0.00	0.00	0.00	0.04	0.03	0.02
A. Bilatérale	13	12	14	3 443	2 461	1 459
1. Dons	13	12	16	3 204	2 435	1 605
dont : Coopération technique	-	-	-	1 510	891	1 173
Aide alimentaire	-	-	-	861	289	43
2. Prêts	-	0	- 2	240	27	- 145
B. AP Multilatéral	-	-	-	78	45	83
Dons et souscriptions versés au capital	-	-	-	78	45	83
dont: à la CE	-	-	-	-	-	-
à la BERD	-	-	-	36	36	56
II. Autres apports du secteur public (AASP)	- 7	-	-	- 96	825	- 266
1. Crédits publics à l'exportation	-	-	-	- 54	- 107	- 160
2. Autres	- 7	-	-	- 42	932	- 106
III. Dons des ONG	-	-	-	2 121	2 362	3 031
IV. Apports privés aux conditions du marché	57	1 747	1 056	16 221	17 015	19 371
1. Investissements directs	57	1 747	1 056	15 693	16 101	15 972
2. Investissements de portefeuille	-	-	-	3	503	3 360
3. Crédits à l'exportation	-	-	-	526	411	39
V. Apport total des ressources	62	1 759	1 070	21 767	22 708	23 678
<i>Pour Mémoire:</i>						
Remises de dette	2	2	-	-	-	-

Tableau 39

Apports financiers aux pays de la partie II de la Liste du CAD et aux organismes multilatéraux

En millions de dollars

Autriche			Belgique			Canada			Danemark		
1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001
184	187	212	82	74	88	165	165	152	128	189	181
0.09	0.10	0.11	0.03	0.03	0.04	0.03	0.02	0.02	0.07	0.12	0.11
130	144	161	6	5	5	165	165	152	128	119	113
130	144	161	6	5	5	165	165	152	99	104	101
-	-	-	5	5	3	21	20	17	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-0	-	-	-	-	-	-	-	-	29	15	12
54	43	50	75	69	84	-	-	-	-	71	68
54	43	50	75	69	84	-	-	-	-	71	68
44	36	43	68	63	78	-	-	-	-	65	63
7	6	7	7	6	6	-	-	-	-	2	3
-	-	-	-9	12	-16	1 294	1 652	-67	25	67	29
-	-	-	-	-	-	1 294	1 652	-55	-	-	-
-	-	-	-9	12	-16	-	-	-12	25	67	29
5	8	6	-	10	10	-	55	-	2	13	2
512	2 090	2 453	17 604	-175	-1 252	-21	1 199	4 548	401	284	565
512	2 090	2 453	1 825	17	348	-	1 139	4 489	401	284	-
-	-	-	15 691	-188	-1 614	-	78	59	-	-	565
-	-	-	88	-4	14	-21	-18	0	-	-	-
701	2 285	2 671	17 678	-78	-1 170	1 437	3 070	4 633	556	554	777
-	-	-	-	-	-	117	118	110	-	-	-

En millions de dollars

Finlande			France			Grèce			Irlande		
1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001
74	58	61	745	1 657	1 334	11	12	9	-	-	0
0.06	0.05	0.05	0.05	0.13	0.10	0.01	0.01	0.01	-	-	0.00
37	33	32	336	1 084	1 011	8	10	7	-	-	0
41	33	31	343	1 001	1 021	8	10	7	-	-	0
28	24	20	105	564	554	7	7	5	-	-	-
-	-	-	-	0	0	0	-	-	-	-	-
-4	-0	1	-6	83	-11	-	-	-	-	-	-
38	25	28	408	573	323	3	2	2	-	-	-
38	25	28	408	573	323	3	2	2	-	-	-
32	21	25	383	536	294	-	-	-	-	-	-
4	3	3	26	22	21	2	2	2	-	-	-
18	-0	-3	-11	-34	-75	0	-	-	-	-	-
22	-	-3	-	-	-	0	-	-	-	-	-
-3	-0	-0	-11	-34	-75	-	-	-	-	-	-
-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
596	972	1 106	8 229	10 393	21 705	-	-	-	-	-	3
443	845	307	3 953	5 221	5 400	-	-	-	-	-	-
167	123	787	4 059	5 173	16 615	-	-	-	-	-	3
-14	3	12	217	-	-311	-	-	-	-	-	-
689	1 030	1 164	8 962	12 016	22 964	11	12	9	-	-	3
-	-	-	195	189	175	-	-	-	-	-	-

	Italie			Japon		
	1999	2000	2001	1999	2000	2001
VERSEMENT NETS						
I. Aide publique (AP) (A + B)	92	406	281	67	- 54	84
AP en pourcentage du RNB	0.01	0.04	0.03	0.00	0.00	0.00
A. Bilatérale	8	213	21	27	- 93	25
1. Dons	8	16	22	72	171	138
dont : Coopération technique	4	3	4	50	160	129
Aide alimentaire	0	-	-	-	-	-
2. Prêts	- 1	197	- 1	- 45	- 263	- 113
B. AP Multilatéral	84	193	260	40	39	59
Dons et souscriptions versés au capital	84	193	260	40	39	59
dont : à la CE	67	190	236	-	-	-
à la BERD	17	0	21	40	39	34
II. Autres apports du secteur public (AASP)	- 1	196	27	1 524	492	- 651
1. Crédits publics à l'exportation	-	-	-	- 96	- 377	20
2. Autres	- 1	196	27	1 620	869	- 670
III. Dons des ONG	0	0	0	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions du marché	6 137	2 821	- 1 030	1 018	3 504	3 168
1. Investissements directs	- 209	144	634	2 624	3 332	5 671
2. Investissements de portefeuille	6 831	1 382	- 1 652	- 1 656	- 271	- 3 670
3. Crédits à l'exportation	- 486	1 296	- 12	50	443	1 167
V. Apport total des ressources	6 228	3 424	- 721	2 609	3 942	2 602
<i>Pour Mémoire:</i>						
Remises de dette	-	-	-	-	-	-

	Portugal			Royaume-Uni		
	1999	2000	2001	1999	2000	2001
VERSEMENT NETS						
I. Aide publique (AP) (A + B)	28	27	28	407	439	461
AP en pourcentage du RNB	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03
A. Bilatérale	0	0	1	98	88	87
1. Dons	0	0	1	98	88	87
dont : Coopération technique	-	0	1	87	73	75
Aide alimentaire	-	-	-	-	-	-
2. Prêts	-	-	-	-	- 0	- 0
B. AP Multilatéral	28	26	27	309	350	374
Dons et souscriptions versés au capital	28	26	27	309	350	374
dont : à la CE	26	25	26	306	298	315
à la BERD	1	1	1	0	46	37
II. Autres apports du secteur public (AASP)	-	-	13	-	4	-
1. Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-	-
2. Autres	-	-	13	-	4	-
III. Dons des ONG	-	-	-	5	7	4
IV. Apports privés aux conditions du marché	2 782	1 067	384	- 323	- 2 921	- 4 737
1. Investissements directs	2 779	1 060	374	4 389	- 4 812	- 2 074
2. Investissements de portefeuille	-	-	-	- 4 877	3 026	- 2 528
3. Crédits à l'exportation	3	7	10	165	- 1 135	- 135
V. Apport total des ressources	2 809	1 093	425	89	- 2 470	- 4 272
<i>Pour Mémoire:</i>						
Remises de dette	-	-	-	-	-	-

Note : Une grande partie de l'augmentation des flux vers les pays de la partie II de la Liste du CAD est due au transfert des pays qui ont progressé de la partie I à la partie II (voir à la fin de cet ouvrage pour la liste détaillée).

Tableau 39

Apports financiers aux pays de la partie II de la Liste du CAD et aux organismes multilatéraux (suite)

En millions de dollars

Luxembourg			Nouvelle-Zélande			Norvège			Pays-Bas		
1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001
3	7	9	0	0	0	28	27	32	22	306	214
0.01	0.04	0.05	0.00	0.00	0.00	0.02	0.02	0.02	0.01	0.08	0.06
3	3	3	0	0	0	28	27	29	22	207	96
3	3	3	0	0	0	28	27	29	22	228	103
-	-	-	0	0	0	28	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-21	-7
-	4	6	0	-	-	-	-	2	-	99	117
-	4	6	0	-	-	-	-	2	-	99	117
-	3	5	-	-	-	-	-	-	-	95	96
-	0	0	-	-	-	-	-	-	-	1	1
-	-	-	-	-	-	0	4	3	17	-10	-15
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-39	-10	-15
-	-	-	-	-	-	0	4	3	56	-	0
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	556	1 294	542	2 299	599	3 432
-	-	-	-	-	-	548	1 257	550	3 247	2 341	4 656
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-947	-2 412	-1 175
-	-	-	-	-	-	8	37	-8	-	671	-50
3	7	9	0	0	0	584	1 325	577	2 338	895	3 631
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

En millions de dollars

Suède			Suisse			Total des pays du CAD			CE		
1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001
99	122	119	70	58	63	6 468	6 853	5 574	2 818	2 808	2 689
0.04	0.05	0.06	0.03	0.02	0.02	0.03	0.03	0.02	-	-	-
94	119	113	63	58	55	4 852	4 881	3 631	2 818	2 802	2 683
94	119	113	62	57	53	4 763	4 944	3 967	1 715	1 569	1 677
40	52	44	9	8	9	2 230	2 108	2 310	484	-	-
-	-	-	-	-	-	861	289	43	1	4	1
0	0	0	1	1	2	89	-64	-335	1 103	1 232	1 006
6	3	6	6	-	7	1 616	1 972	1 942	-	6	7
6	3	6	6	-	7	1 616	1 972	1 942	-	6	7
-	0	-	-	-	-	1 375	1 709	1 581	-	-	-
3	2	5	5	-	5	167	194	233	-	6	7
-2	-1	-1	1	-	1	3 021	3 708	2 240	262	247	269
-	-	-	-	-	-	1 120	1 152	-169	-	-	-
-2	-1	-1	1	-	1	1 901	2 556	2 408	262	247	269
-	-	-	-	8	7	2 232	2 524	3 151	-	-	-
1 215	1 734	295	6 899	6 460	5 665	78 147	68 822	64 088	-	-	-
1 133	1 902	361	6 894	6 305	5 661	50 932	51 424	48 728	-	-	-
-	-	-	-	-	-	26 230	15 920	15 431	-	-	-
81	-168	-66	6	155	4	985	1 478	-70	-	-	-
1 312	1 855	413	6 970	6 526	5 735	89 869	81 907	75 053	3 079	3 054	2 959
-	-	-	-	-	-	314	308	285	-	-	-

Tableau 40

Recettes d'AP^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires de la partie II de la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD

	Recettes nettes d'AP (millions de dollars)					RNB/hab. 2000 en dollars (c)	Population 2000 en millions	RNB aux prix courants 2000 en millions de dollars	AP/RNB 2000 (%)
	1997	1998	1999	2000	2001				
<i>PDDPA</i>									
Antilles néerlandaises (b)	-	-	-	177	59	..	0.22
Aruba (b)	-	-	-	12	-2	..	0.10
Bahamas	3	23	12	6	8	14 960	0.30	4 644	0.12
Bermudes	-8	1	0	0	0	..	0.06
Brunei	0	0	1	1	0	..	0.34
Caïmans, Iles	-4	0	3	-4	-1	..	0.04
Chypre	42	35	53	54	50	12 370	0.76	8 681	0.63
Corée (b)	-	-	-	-198	-111	8 960	47.28	459 103	-0.04
Emirats arabes unis	2	4	4	4	3	..	2.91
Falkland, Iles	0	0	0	0	0	..	0.00
Gibraltar (b)	-	-	-	0	1	..	0.03
Hong Kong, Chine	9	7	4	4	4	25 920	6.80	165 466	0.00
Israël	1 196	1 066	906	800	172	16 710	6.23	106 011	0.75
Koweït	0	6	7	3	4	18 030	1.98	44 701	0.01
Libye (b)	-	-	-	15	10	..	5.29
Macao (b)	-	-	-	1	1	14 580	0.44	6 208	0.01
Nouvelle-Calédonie (b)	-	-	-	350	294	15 060	0.21	3 057	11.45
Polynésie française (b)	-	-	-	403	388	17 290	0.24	3 929	10.25
Qatar	1	1	5	0	1	..	0.58
Singapour	3	2	-1	1	1	24 740	4.02	98 374	0.00
Taipei Chinois	6	76	13	10	10	13 880	22.17	314 401	0.00
Vierges, Iles (b)	-	-	-	5	2	..	0.02
PDDPA non ventilé	-	-	-	23	25
PDDPA, Total	1 250	1 220	1 007	1 666	918	..	100.01	(1 214 575)	..
<i>PECO/NEI</i>									
Bélarus	55	39	39	40	39	1 280	10.01	10 412	0.38
Bulgarie	220	239	271	311	346	1 520	8.17	11 674	2.66
Estonie	66	91	84	64	69	3 580	1.37	4 610	1.38
Hongrie	180	240	249	252	418	4 710	10.21	44 061	0.57
Lettonie	81	98	100	91	106	2 920	2.37	7 181	1.27
Lituanie	104	134	134	99	130	2 930	3.51	11 120	0.89
Pologne	861	876	1 186	1 396	966	4 190	38.65	156 664	0.89
République Slovaque	71	155	319	113	164	3 700	5.40	18 767	0.60
République Tchèque	117	449	325	438	314	5 250	10.27	50 013	0.88
Roumanie	219	367	387	432	648	1 690	22.44	36 612	1.18
Russie	793	1 078	1 946	1 565	1 110	1 690	145.56	248 808	0.63
Ukraine	268	465	569	541	519	690	49.50	30 320	1.78
PECO, non ventilé	398	560	363	405	155
NEI, non ventilé	907	992	240	319	273
PECO/NEI, non ventilé	167	167	797	253	78
PECO/NEI Partie II Total	4 505	5 950	7 009	6 319	5 334	..	307.44	(630 242)	..
Partie II non alloués	40	23	22	36	311
PAYS DE LA PARTIE II, TOTAL	5 796	7 193	8 038	8 021	6 564	..	407.45	(1 844 817)	..

a) Les recettes d'AP correspondent au total des apports nets d'AP des pays membres du CAD, des organismes multilatéraux et de pays non membres du CAD (voir dans le tableau 33 la liste des pays non membres du CAD pour lesquels des données sont disponibles).

b) Ces pays ont été reclassés dans la partie II à compter du 1^{er} janvier 2000 ; jusqu'en 1999, l'aide à ces pays est comptabilisée comme APD (voir le tableau 25).

c) Base Atlas de la Banque mondiale.

Note : Les pays en développement plus avancés (PDDPA) comprennent les pays qui ont été reclassés dans la partie II de la Liste du CAD des pays bénéficiaires de l'aide en 1996, 1997 et 2000.

Source : Banque mondiale, estimations du Secrétariat. Les totaux et les moyennes par groupes de revenu sont calculés sur la base des seules données disponibles.

Glossaire des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter).

AIDE : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ou une AIDE PUBLIQUE (AP).

AIDE LIÉE : DONS ou PRÊTS d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les prêts et crédits d'aide liée ainsi que les FINANCEMENTS MIXTES sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé. Pour plus de précisions, se reporter aux **Rapports sur la coopération pour le développement** 1987 (pp. 204-208) et 1992 (pp. 11-13).

AIDE NON LIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays.

AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires.

L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les crédits d'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

AIDE PUBLIQUE (AP) : Apports qui répondraient aux critères d'inclusion dans l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, mais dont les bénéficiaires figurent à la partie II de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES).

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : PRÊTS ou DONS accordés aux pays et territoires figurant dans la partie I de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (pays en développement) :

- Par le secteur public.
- Dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie.
- A des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %).

Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

AMORTISSEMENT : Remboursements du principal d'un PRÊT. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

APPORT ASSIMILABLE A UN DON : Transaction pour laquelle le pays donneur

conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son ENGAGEMENT l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

APPORTS NETS : Montant total des VERSEMENTS effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les PRÊTS en cours, hors intérêts.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ : Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à LONG TERME détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire dons d'organisations non gouvernementales, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur l'APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct** : Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES). La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.

- **Prêts bancaires internationaux** : PRÊTS nets aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide, consentis par des banques dans les pays de l'OCDE. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).

- **Emprunts obligataires** : Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD.

- **Autres apports privés** : Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donateurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une ÉCHÉANCE supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation** : voir CRÉDITS A L'EXPORTATION.

- **Titres d'organismes multilatéraux** : Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.

- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres** : Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES : Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide (voir le tableau I de l'annexe statistique) sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS A L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à COURT ou à LONG TERME du secteur

privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements d'AMORTISSEMENT et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports *bilatéraux* sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports *multilatéraux* sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donneurs.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide qui ne répondent pas aux critères de définition de l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ou de l'AIDE PUBLIQUE, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ inférieur à 25 %.

BILATÉRAL : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT) : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres.

CENTRES FINANCIERS OFFSHORE : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non résidents.

COOPÉRATION TECHNIQUE : Englobe a) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et b) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

CRÉANCE : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT ; par extension, le prêt lui-même ou son encours.

CRÉDITS A L'EXPORTATION : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

COURT TERME : S'entend des PRÊTS d'une durée inférieure ou égale à un an.

DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT : voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

DONS : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉCHÉANCE : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un PRÊT ; par extension, durée de vie de ce prêt.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ : Cette notion rend compte des *conditions financières* d'un ENGAGEMENT : taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un PRÊT, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est à dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 % ; il est de 100 % pour un DON ; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir *l'équivalent don* d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ). (Note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement à des conditions non libérales, c'est-à-dire dans le cadre de leurs « guichets non libéraux ».)

ENGAGEMENT : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les VERSEMENTS. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient

pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

FINANCEMENT MIXTE : Conjugaison d'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, sous forme de DONS ou de PRÊTS, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les crédits d'AIDE LIÉE.

FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD) : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre a) l'APD bilatérale, b) les DONS et les PRÊTS au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et c) les AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

LISTE DU CAD : Voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES.

LONG TERME : Se dit des PRÊTS dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an.

NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un crédit d'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la

monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

NON DÉCAISSÉS : Montants engagés mais non encore dépensés. Voir aussi ENGAGEMENT, VERSEMENT.

ORGANISMES MULTILATÉRAUX : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations Unies et certains groupements régionaux (certains organismes de la Commission européenne ou certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un membre du CAD à un organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des dépôts, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des encaissements c'est-à-dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES : La liste des bénéficiaires de l'aide, établie par le CAD, et utilisée pour les statistiques dans cet ouvrage, est reprise à la fin du volume. On trouvera plus loin, dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure », des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Depuis

le 1^{er} janvier 2000, la partie I de la liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA** : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations Unies. Sont classés dans ce groupe, les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.
- **Autres PFR** : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le PNB par habitant était inférieur ou égal à 760 dollars en 1998 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le PNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 761 et 3 030 dollars en 1998. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.
- **PRITS** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le PNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 3 031 et 9 360 dollars en 1998.
- **PRÉ** : Pays à revenu élevé. Ce sont les pays en développement dont le PNB par habitant (sur la base de l'Atlas) était supérieur à 9 360 dollars en 1998.

La partie II de la liste comprend les « Pays en transition ». Elle inclut i) les pays les plus avancés d'Europe centrale et orientale et les plus avancés des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique ; et ii) les pays en développement les plus avancés. Voir aussi AIDE PUBLIQUE.

PRÊTS : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée

de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

RÉAMENAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une *remise de la dette* (extinction du PRÊT) ou d'un *rééchelonnement* passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit par l'octroi d'un nouveau prêt de *refinancement*. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure », ci-après.

TRANSFERTS NETS : Dans les statistiques du CAD, les APPORTS NETS déduction faite des paiements d'intérêts.

VERSEMENT : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans

le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés *bruts* (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou *nets* (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels) : Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des EU. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulatif des facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport (tableau 36).

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'APD et de la portée du PNB/RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays, chiffre (184 millions de dollars) qui

représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le nouveau Système de comptabilité nationale (SCN) préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donateurs. A titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 et 4 %. A présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays et groupes de pays suivants ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : les communautés noires d'Afrique du Sud (1991, maintenant désignées par le simple libellé Afrique du Sud) ; le Kazakhstan,

* S. Scott, « Some Aspects of the 1988/1989 Aid Budget », in *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, 1989, pp. 11-18.

la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan (1992) ; l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan (1993) ; les zones sous administration palestinienne (1994), le Moldova (1997). L'Érythrée, qui faisait anciennement partie de l'Éthiopie, est considérée comme un pays distinct depuis 1993. Pour leur part, les Territoires des îles du Pacifique anciennement sous tutelle des États-Unis, ont été remplacés au fil du temps par leurs États successeurs, à savoir les États fédérés de Micronésie et les îles Marshall (1992) et les îles Mariannes du Nord et Palaos (1994).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD : Portugal (1991) ; Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (1992) ; Grèce (1994).

Depuis 1993, plusieurs PECO/NEI en transition sont inclus dans la partie II de la nouvelle liste des bénéficiaires de l'aide (cette liste est reproduite à la fin du présent ouvrage). L'aide consentie aux pays de la partie II est comptabilisée dans « l'aide publique » et non dans l'APD. Pour éviter des chevauchements, la partie II de la nouvelle liste ne comprend pas les PECO/NEI classés dans les bénéficiaires de l'APD.

A compter de 1996, les pays à revenu élevé suivants ont été reclassés de la partie I à la partie II de la liste : Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour. A partir de 1997, sept autres pays à revenu élevé ont été transférés dans la partie II, à savoir : Bermudes, îles Caïmans, Chypre, îles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taipei chinois. Depuis le 1^{er} janvier 2000, les pays et territoires suivants ont été transférés à la partie II : Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie

française, îles Vierges (RU). En 2001, le Sénégal a été transféré dans le groupe des PMA et les îles Mariannes du Nord ont été retirées de la liste.

Les chiffres de l'aide totale aux pays de la partie I (APD) et aux pays de la partie II (AP) renvoient à la liste des bénéficiaires pour l'année correspondante. Lorsqu'un pays est ajouté ou supprimé d'un groupe de revenu de la partie I, les totaux relatifs aux groupes affectés sont ajustés rétroactivement afin de rendre aussi bonne que possible la comparabilité dans le temps sur la base de la liste en vigueur.

Pays donateurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/PNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au PNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de l'annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement

accordées à des fins militaires peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des crédits à l'exportation) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement

net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD pour les apports en 2001

Partie I : Pays et territoires en développement (Aide publique au développement)					Partie II : Pays et territoires en transition (Aide publique)	
PMA	PFR (PNB par habitant < \$760 en 1998)	PRIT1 (PNB par habitant \$761-\$3 030 en 1998)	PRITS (PNB par habitant \$3 031-\$9 360 en 1998)	PRE (PNB par habitant >\$ 9 360 en 1998) ¹	PECO et NEI	Pays et territoires en développement plus avancés
Afghanistan	* Arménie	Afrique du Sud	* Ouzbékistan	Botswana	Malte ¹	* Bélarus
Angola	* Azerbaïdjan	* Albanie	Papouasie- Nlle-Guinée	Brésil	Slovénie ¹	* Bulgarie
Bangladesh	Cameroun	Algérie	Paraguay	Chili		* Estonie
Bénin	Chine	Belize	Pérou	Cook, îles		* Hongrie
Bhoutan	Congo, Rép.	Bolivie	Philippines	Croatie		* Lettonie
Burkina Faso	Corée,	Bosnie- Herzégovine	Sri Lanka	Gabon		* Lituanie
Burundi	Rép. dém.	Colombie	St-Vincent et Grenadines	Grenade		* Pologne
Cambodge	Côte d'Ivoire	Costa Rica	Suriname	Liban		* Rép. slovaque
Cap-Vert	Ghana	Cuba	Swaziland	Malaisie		* Rép. tchèque
Centrafricaine, Rép.	Honduras	Dominicaine, Rép.	Syrie	Maurice		* Roumanie
Comores	Inde	Dominique	Thaïlande	● Mayotte		* Russie
Congo, Rép. dém.	Indonésie	Égypte	● Tokelau	Mexique		* Ukraine
Djibouti	Kenya	El Salvador	Tonga	Nauru		
Érythrée	* Kirghize, Rép.	Équateur	Tunisie	Palaos, îles		
Éthiopie	* Moldova	Fidji	● Wallis et Futuna	Panama		
Gambie	* Tadjikistan	* Géorgie	Yougoslavie, Rép. fédérale	● Ste-Hélène		
Guinée	Timor oriental	Guatemala	Zones sous administration palestinienne	Ste-Lucie		
Guinée-Bissau	* Turkménistan	Guyana		Trinité et Tobago		
Guinée équatoriale	Viêt-nam	Irak		Turquie		
Haïti	Zimbabwe	Jamaïque		Uruguay		
Kiribati		Jordanie		Venezuela		
Laos		* Kazakhstan				
Lesotho		Macédoine (ex-Rép. yougoslave)				
Liberia		Maroc				
Madagascar		Marshall, îles				
Malawi		Micronésie, États fédérés				
Maldives		Namibie				
Mali		Niue				
Mauritanie						
Mozambique						
Myanmar						
Népal						
Niger						
Ouganda						
Rwanda						
Salomon, îles						
Samoa						
São Tomé et Príncipe						
Sénégal						
Sierra Leone						
Somalie						
Soudan						
Tanzanie						
Tchad						
Togo						
Tuvalu						
Vanuatu						
Yémen						
Zambie						
				Seuil d'accèsion aux prêts de la Banque mondiale (\$5 280 en 1998)		
				● Anguilla Antigua et Barbuda Arabie Saoudite Argentine Bahrein Barbade ● Montserrat Oman Seychelles St-Kitts et Nevis ● Turks et Caïques, îles		

* Pays d'Europe centrale et orientale et Nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

● Territoires.

1. Ces pays et territoires seront reclassés parmi les pays les plus avancés le 1^{er} janvier 2003.

En juillet 2002, les **pays pauvres très endettés (PPTÉ)** sont : Angola, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép.), Congo (Rép. dém.), Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Kenya, Laos, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Viêt-nam et Zambie.

Liste des abréviations¹

AASP	AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC
ACI	APPEL A LA CONCURRENCE INTERNATIONALE
ACP	PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE
ADPIC	ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE
AERA²	INITIATIVE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT ACCÉLÉRÉS EN ASIE
ANASE	ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST
APD	AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT
ASS	AFRIQUE SUBSAHARIENNE
ATRC	ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE DOMAINE DU COMMERCE
BafD	BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
BasD	BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
BERD	BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
BID	BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT
BIRD	BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
BMD	BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT
BRI	BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX
CAD	COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
CCA²	BILAN COMMUN DE PAYS
CCE	COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
CCI	CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL
CCNUCC	CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
CDE²	DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT
CDI	CADRE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ
CE	COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
CEDAW²	CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION CONTRE LES FEMMES
CEI	COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS
CFA	COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE AFRICAINE
CI	CADRE INTÉGRÉ POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS
CIPD	CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU CAIRE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT (1994)
CNUCED	CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
CNUED	CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, RIO DE JANEIRO, 1992
CSLP	CADRE STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
CT	COOPÉRATION TECHNIQUE
DCD	DIRECTION DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
DTS	DROIT DE TIRAGE SPÉCIAL
ECDPM²	CENTRE EUROPÉEN DE GESTION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT
ECHO²	OFFICE HUMANITAIRE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
EPIN²	CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET INSTITUTIONS DES PAYS

EPP	ÉVALUATION DE PROGRAMME PAR PAYS
EPT	ÉDUCATION POUR TOUS
FafD	FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT
FAsD	FONDS ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
FAS	FACILITÉ D'AJUSTEMENT STRUCTUREL
FED	FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT
FIDA	FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
FMI	FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
FNUAP	FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
FPD	FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT
FRPC	FACILITÉ POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LA CROISSANCE
FSAP²	PROGRAMME D'ÉVALUATION DU SECTEUR FINANCIER (FMI/Banque mondiale)
GÉANT	GRUPE D'EXPERTS SUR L'ACCÈS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES
GII	GRUPE INFORMEL INTERSECRÉTARIATS
HCR	HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS
ICDF²	FONDS INTERNATIONAL DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT
IDA²	ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
IDA1²	INTEGRATED DEVELOPMENT ACTIVITY INFORMATION
IDE	INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER
IPH	INDICATEUR DE LA PAUVRETÉ HUMAINE
JBIC²	BANQUE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
JITAP²	PROGRAMME INTÉGRÉ CONJOINT D'ASSISTANCE TECHNIQUE
KfW²	BANQUE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (Allemagne)
NEI	NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS (de l'ex-Union soviétique)
NEPAD²	NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
MICs	MESURES CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS LIÉS AU COMMERCE
OCDE	ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
OID	OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT
OIT	ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
OMC	ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
OMD	OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT
OMS	ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
ONG	ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
OSC	ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
PAM	PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
PDGG²	DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF ET LA BONNE GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES
PECO	PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE
PED	PAYS EN DÉVELOPPEMENT
PFR	PAYS A FAIBLE REVENU
PMA	PAYS LES MOINS AVANCÉS
PNUD	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
PNUE	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

PPTE	PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (voir liste des bénéficiaires)
PRE	PAYS A REVENU ÉLEVÉ
PRITI	PAYS A REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE INFÉRIEURE
PRITS	PAYS A REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE SUPÉRIEURE
PSA	PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR L'AFRIQUE (auparavant, Programme spécial d'assistance à l'Afrique)
RBM²	GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS
RNB	REVENU NATIONAL BRUT
S-21	STRATÉGIE POUR LE XXI ^e SIÈCLE
SFI	SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE
SGP	SYSTÈME GÉNÉRALISÉ DE PRÉFÉRENCES
SCN	SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE
SNDD	STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
SNPC	SYSTÈME DE NOTIFICATION DES PAYS CRÉANCIERS
SSB	SERVICES SOCIAUX DE BASE
SWAps²	APPROCHES SECTORIELLES
TIC	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
UE	UNION EUROPÉENNE
UNDAF²	PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
UNESCO²	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
UNICEF²	FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
WID²	PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT
WSSD²	SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (Copenhague, 1995) SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (Johannesburg, 2002)

1. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle fournit les abréviations les plus courantes relatives à la coopération pour le développement, y compris celles utilisées dans le présent rapport. Les sigles concernant les ministères et organismes d'aide sont fournis dans la section IV.
2. Sigle dans la langue d'origine.

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(43 2003 31 2 P) ISBN 92-64-10091-1 - n° 52892 2003